ULB UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES, UNIVERSITÉ D'EUROPE

DIGITHÈQUE
Université libre de Bruxelles

DELWIT Pascal, *Les partis régionalistes en Europe. Des acteurs en développement ?,* Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2005.

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Elle a été publiée par les
Editions de l'Université de Bruxelles
http://www.editions-universite-bruxelles.be/

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site http://digitheque.ulb.ac.be/

Accessible à : http://digistore.bib.ulb.ac.be/2011/DL2800413514_f.pdf

INSTITUT DE SOCIOLOGIE ■ SOCIOLOGIE POLITIQUE

Edité par Pascal Delwit

Les partis régionalistes en Europe. Des acteurs en développement ?

EDITIONS DE L'UNIVERSITE DE BRUXELLES

Petites patries, petits partis ? Les partis régionalistes en Europe

Pascal Delwit

Depuis une vingtaine d'années, le *fait régional* et l'action régionale semblent s'être fortement développés en Europe. La promotion de l'*Europe des régions* a été au devant de la scène dans la conclusion de nouveaux traités jalonnant la construction européenne depuis quinze ans. Et de manière emblématique un Comité des régions a été établi. A l'heure actuelle, celui-ci reste doté d'une influence formelle modeste mais son établissement atteste d'un intérêt renouvelé pour l'échelon régional, quand bien même la *région* recouvre des réalités (très) différentes dans les Etats membres de l'Union européenne.

Il n'empêche, l'intérêt et l'attachement au niveau sub-national semblent s'être accrus en parallèle à l'affaiblissement de l'Etat nation, « de moins en moins capable de jouer ce rôle de pilotage de l'économie au service du maintien de l'équilibre social » [1]. « La révolution fédéraliste a commencé », proclamait Dusan Sidjanski au lendemain de la chute du mur de Berlin [2].

Plus généralement, dans certains Etats, des institutions décentralisées ont vu le jour. C'est notamment le cas en Belgique depuis 1980, en France depuis 1986 ou en Espagne dans le cadre de la transition démocratique. Plus récemment, l'exemple le plus marquant est sans doute la Grande-Bretagne. A la suite de la victoire travailliste en 1997, Tony Blair a non seulement impulsé un nouveau cadre institutionnel en Irlande du nord, mais son gouvernement a aussi établi des institutions régionales en Ecosse et au Pays de Galles.

1. Une nouvelle polarisation partisane régionale partisane ?

En parallèle à cette affirmation du fait régional, des mouvements et partis de revendication régionaliste ont marqué les esprits par leur percée dans certains

sous-systèmes politiques européens ou par leur mise en cause du fait national comme cadre de référence identitaire.

Il en va indubitablement ainsi en Espagne, où le nationalisme basque extrême, incarné par l'ETA, fait toujours usage de la violence politique pour parvenir à ses fins. Relayé sur la scène politique par la formation *Herri Batasuna*, il est l'expression d'un courant sociétal indéniable au Pays basque et en Navarre. Au-delà de son expression radicale, le nationalisme basque est aussi relayé par deux partis nationalistes démocratiques, le parti nationaliste basque (PNV) et *Eusko Alkartasuna* (EA). Et le débat fait rage autour de l'hypothèse d'un plan d'association entre le Pays basque et l'Etat espagnol porté par Juan José Ibarretxe, président du gouvernement autonome basque et leader du parti nationaliste basque.

En Irlande du nord, la polarisation s'approfondit entre *catholiques* et *protestants*, ou plus correctement entre rattachistes irlandais et tenants du maintien dans le Royaume-Uni. Les armes se sont quasiment tues, mais l'expression politique des deux camps se radicalise au fil des scrutins régional et national (Delwit), comme en a encore attesté le résultat de l'élection générale britannique de mai 2005 : le *Sinn Fein* a largement supplanté le parti catholique modéré, le *Social Democratic and Labour Party* (SDLP). De même, l'*Ulster Unionist Party (*UUP) du révérend Paysley a renvoyé à ses études le *Democratic Unionist Party* (DUP) de David Trimble, humilié dans ce scrutin. Ce dernier a d'ailleurs annoncé son retrait de la vie politique.

Une autre forme de polarisation est intervenue depuis plusieurs années. Elle est symbolisée par le côté *fermé* et *égoïste* de nouvelles organisations porteuses du fait régional. La Ligue du Nord en Italie [3], examinée dans ce volume par Christophe Bouillaud, ou le *Vlaams Belang* en Belgique, qui n'a pas perdu une élection depuis le scrutin municipal de 1988, l'illustrent sans doute le plus nettement. Ces formations associent une valorisation régionaliste-nationaliste au rejet de l'autre : les étrangers, les Italiens du sud pour la Ligue du Nord, les Wallons pour le *Vlaams Belang*. Le principe de solidarité interpersonnelle dans un même Etat nation est nettement mis en cause par ces formations. A l'occasion, elles appellent même à l'édification d'un nouvel Etat. « L'action politique pour l'indépendance de la Flandre est le principe prioritaire du *Vlaams Belang* et restera aussi à l'avenir notre premier principe », proclame le *Vlaams Belang* d'entrée de jeu dans son programme [4].

2. Les partis régionalistes : une *nouvelle* famille de partis ?

Ces quelques observations tendent à accréditer l'idée de l'avènement d'une *nouvelle* famille de partis : celles des partis régionalistes. En introduction à l'atelier consacré aux « nouveaux partis au gouvernement » lors de la réunion annuelle de l'ECPR à Uppsala en 2004, Kris Deschouwer classe les partis régionalistes comme le troisième grand groupe de « nouveaux partis » [5]. Quelques années auparavant, Marc Lazar défendait la même thèse quant à l'*émergence* d'acteurs régionalistes : « Enfin, l'émergence de nouveaux groupes d'intérêt (écologistes, féministes, régionalistes, etc.) et partis (verts, verts-rouges, nouvelle gauche, régionalistes, etc.) qui reflètent la complexité croissante des sociétés et contribuent à leur différenciation, contestent les organisations traditionnelles et critiquent leurs modes de négociations, achève d'ébranler le vieil édifice » [6]. En 1998, Huri Türsan évoquait une « prolifération »

contemporaine de partis régionalistes [7] et Seth Kincaid Jolly l'existence d'un consensus sur la « progression des partis régionalistes » dans la période actuelle [8].

Cette perspective mérite pourtant des nuances importantes sous différents angles. Il convient en premier lieu de s'interroger sur la *nouveauté* du phénomène. En vérité, et Daniel-Louis Seiler le rappelle dans cet ouvrage, la question régionale et de la place des « communautés » dans l'édification stato-nationale est très ancienne. Elle a été particulièrement saillante dans la période de l'entre-deux-guerres.

Plus nettement encore, sans même évoquer les organisations politiques qui ont disparu, nombre de partis régionalistes sont des formations anciennes, parfois centenaires : le parti sarde d'action (1921) [9], la Ligue du Nord (1991), le parti populaire du sud-Tyrol (1945), l'Union valdôtaine (1945), la gauche républicaine de Catalogne (1931) [10], Convergence et Union démocratique de Catalogne (1978), le parti nationaliste basque (1894), *Eusko Alkartasuna* (1986), le parti bavarois (1946), le parti populaire suédois (1906), le *Sinn Fein* (1907), le parti travailliste et social-démocrate (1970), le parti national écossais (1934) [11] ou encore le parti du pays de Galles (1925). Ajoutons que la fédération européenne de partis rassemblant un certain nombre de formations régionalistes, l'Alliance libre européenne (ALE), voit le jour dès 1981 [12]. Dans cette optique, l'idée de *réveil* est sans doute plus pertinente que celle d'émergence ou de *nouvelle* famille de partis.

Le deuxième angle de vue concerne la notion de *famille de partis*. Les partis régionalistes constituent-ils une « famille » de partis ?

En première approche, il convient d'observer la traduction politique d'une éventuelle existence d'une famille de partis. Le parti démocratique des peuples d'Europe-Alliance libre européenne, qui a cette prétention au niveau européen [13], rassemble en 2005 vingt-cinq partis membres : l'Union du peuple alsacien, le *partido andalucista*, le *partie deutschprachigen*, l'Union démocratique bretonne, le *partidu di a Nazione corsa*, le *Plaid Cymru*, *Liberta Emilia-Nazione Emilia*, *Esquerra Republicana de Catalunya*, *Eusko Alkartasuna*, le *Fryske Nasjonale Partij*, le *Bloque Nacionalista Galego*, le *partit occitan*, le *partido sardo d'Azione*, le Mouvement Région Savoie, la Ligue savoisienne, le *Scottish National Party*, le *Slovenska Skupnost*, l'*Union fûr Südtirol*, l'*Unitat Catalana*, l'Union valdôtaine, le *Vinozhito-Rainbow Party, Spirit*, la *Liga Fronte Veneto*, le *Ruch Autonomii Slaska* et *Cornaal/Kernow*.

Ce nombre important ne peut toutefois masquer deux réalités. Plusieurs de ces formations sont groupusculaires et n'ont qu'une présence et une visibilité politiques insignifiantes (*infra*). Elles sont peu connues sinon inconnues, y compris dans l'espace territorial ou auprès de la communauté qu'elles aspirent à représenter. L'exemple des cinq formations françaises est sans aucun doute illustratif de cette observation.

Surtout, comme le rappelle Peter Lynch dans sa contribution, un nombre appréciable de partis qualifiés de *régionalistes*, dont certains parmi les plus importants, n'y sont pas présents et sont parfois membres d'autres fédérations européennes de partis : le parti nationaliste basque, Convergence démocratique de Catalogne, l'Union démocratique de Catalogne, le parti populaire du Sud Tyrol (SVP), l'Union démocratique des Hongrois de Roumanie (UDMR), le parti travailliste et social-démocrate (SDLP), le parti populaire suédois (SFP), le *Vlaams Belang*, la Nouvelle

alliance flamande, le *Sinn Fein*, la Coalition des Canaries, … Ainsi, le verdict que Lynch posait en 1998 selon lequel l'ALE est une « représentation imparfaite de la famille régionaliste » est-il largement corroboré [14].

La situation au Parlement européen est emblématique de cette configuration. Sur les dix-huit élus d'une formation que l'on peut qualifier de régionaliste, seuls quatre ont rejoint l'Alliance libre européenne dans le groupe Verts-ALE : deux députés européens du parti national écossais (SNP), un du parti du Pays de Galles (PC) et un de la gauche républicaine de Catalogne (ERC). En revanche, trois siègent dans le groupe PPE-DE, trois aussi dans le groupe ADLE, un au groupe de la Gauche unitaire européenne, quatre au groupe Indépendance et démocratie. Par ailleurs, trois parlementaires siègent parmi les non-inscrits.

Cette configuration est le résultat de choix politiques de chacun des partis concernés. Elle tient pour partie aussi à l'affaiblissement tendanciel de la magnitude des circonscriptions aux élections européennes, due à l'élargissement à dix nouveaux Etats membres et à la fixation à 732 parlementaires européens. Dans certains Etats, en particulier l'Espagne, les petits partis ont été les principales victimes de cette évolution [15].

Elus de partis régionalistes au Parlement européen (législature 2004-2009)

Belgique	N-VA	PPE-DE	1
Belgique	*Vl. Belang*	NI	3
Espagne	UPN	PPE-DE	1
	CDC	ADLE	1
	PNV	ADLE	1
	ERC	Verts-ALE	1
Irlande	*Sinn Fein*	GUE-GVN	1
Italie	SVP	PPE-DE	1
Italie	LN	IND-DEM	4
Finlande	SFP	ADLE	1
Grande-Bretagne	SNP	Verts-ALE	2
	PC	Verts-ALE	1
			18

Cette situation permet de comprendre la faiblesse de la composante « Alliance libre européenne » au sein groupe vert-ALE au Parlement européen : moins de 10% des parlementaires du groupe, qui n'est par ailleurs que le quatrième groupe de l'Assemblée européenne.

Aussi, à partir du critère quantitatif relatif aux vingt-cinq membres du PDPE-ALE, l'approche qualitative permet de mesurer l'audience mineure de cette fédération européenne de partis.

En deuxième approche, il convient d'observer que plusieurs formations appartiennent aussi à une autre famille politique et combine ainsi leur credo régionaliste à une autre identité idéologique, légitimée par l'appartenance à une

Internationale et/ou une fédération européenne de partis. Plusieurs situations sont bien connues : Convergence démocratique de Catalogne au parti européen des libéraux, démocrates et réformateurs (ELDR) de même que le parti populaire suédois ; l'Union démocratique de Catalogne au parti populaire européen, tout comme le parti populaire du Sud Tyrol et l'Union démocratique des Hongrois de Roumanie. Dans la famille socialiste, il convient de pointer le parti travailliste et social-démocrate nord-irlandais. Enfin, soulignons le parcours du parti nationaliste basque. Membre fondateur du parti populaire européen, il le quitte suite à l'adhésion du parti populaire et rejoint à titre d'observateur le PDPE-ALE. Mais il vient aussi de l'abandonner pour s'inscrire dans l'initative lancée par François Bayrou et Franco Rutelli d'établissement du parti démocrate européen.

Mais ce qui a marqué les esprits dans la dernière décennie est la combinaison d'une revendication régionaliste avec des traits de formation populiste et/ou d'extrême droite. Deux partis sont le plus souvent isolés : le *Vlaams Belang*, héritier du *Vlaams Blok*, et la Ligue du Nord. Le *Vlaams Blok* est à l'origine un cartel électoral de deux formations qui ont quitté, en 1977, la *Volksunie*, le parti régionaliste flamand : le *Vlaams Nationaal Partij* (VNP) et le *Vlaams Volkspartij* (VVP). Il se présente aux élections nationales de 1978 et aboutit à la constitution d'une seule formation en 1980 sous la direction de Karel Dillen [16]. L'arrivée d'une nouvelle génération de cadres au milieu des années 1980 ancre le parti dans un double rapport identitaire : indépendantiste flamand et d'extrême droite [17].

Pour sa part, la Ligue du Nord est la fusion de la Ligue lombarde avec cinq autres ligues, qui avaient vu le jour dans le courant des années quatre-vingt [18]. La définition de l'identité de la Ligue et de son appartenance « familiale » est une question ouverte et controversée en science politique. Dans un premier temps, elle fut surtout examinée à l'aune d'une formation régionaliste ou autonomiste [19]. Elle fait d'ailleurs l'objet d'une contribution spécifique dans l'ouvrage publié en 1994 *Non-State Wide Parties in Europe* [20]. Néanmoins, l'évolution de la Ligue du Nord et de son leader Umberto Bossi vers une rhétorique et des pratiques xénophobes (sinon racistes) s'est affirmée. Son propos du 16 juin 2003 envers les immigrants albanais ou maghrébins débarquant dans le sud de l'Italie l'illustre sans doute le plus nettement : « La marine et les finances doivent s'unir dans la défense de nos côtes et utiliser le canon. (…) A la deuxième ou à la troisième sommation, boum, un coup de canon. Maintenant on cesse de tergiverser et on tire dans le tas. Autrement on n'en verra pas la fin » [21]. Depuis ce tournant, matérialisé politiquement par le départ de la Ligue du Nord de l'Alliance libre européenne, les qualifications ont évolué : « populiste » (Bouillaud dans ce volume), « anti-système » [22], « d'« extrême droite ».

Cet ensemble d'observations renvoie somme toute à la définition du parti régionaliste. Dans la littérature parcimonieuse consacrée aux partis régionalistes, cette question suscite des débats. Mais au-delà des divergences, les auteurs s'accordent sur l'existence de différences fortes entre partis régionalistes et proposent à ce titre des sous-catégories. Deux auteurs se sont particulièrement attelés à tenter de dénouer les fils du régionalisme politique en Europe.

Daniel-Louis Seiler agrège tous les partis de défense de la périphérie sous le label « partis autonomistes ». Ceux-ci se subdivisent sur une double ligne de démarcation : leur *orientation idéologique* et leurs *modalités d'action*.

Dans le premier champ, Seiler distingue quatre orientations : (a) légitimistes, (b) nationalistes populaires, (c) régionalistes nationalitaires et (d) néo-centralistes. Les premiers s'opposent « aux changements survenus dans le centre », souvent l'accession de la bourgeoisie aux commandes de l'Etat [23]. Les nationalistes populaires, « dans le contexte du romantisme européen, de la logomachie nationaliste offerte par les joutes opposant les différents Etats nations érigeront leur société locale en nation » [24]. Pour leur part, les régionalistes nationalitaires fonderaient leur identité et leur action sur des problématiques avant tout économiques. Enfin, les partis néo-centralistes correspondent « à une situation où, pour des raisons historiques, souvent la conquête militaire, une périphérie se trouve incluse dans un Etat dominé par un centre plus attardé » [25]. En termes stratégiques et de modalités d'action, Seiler met en évidence trois formes principales : (a) hors-système, (b) tribunitienne et (c) gouvernementale.

Pour leur part, Huri Türsan et Lieven De Winter parlent de partis ethno-régionalistes. La famille des partis ethno-régionalistes partagerait deux traits communs : « (a) une frontière territoriale subnationale et (b) une identité de groupe exclusive » [26]. Dans l'ensemble des partis ethno-régionalistes, il est possible de classer les partis en fonction du « radicalisme » de leurs demandes territoriales. Trois configurations sont distinguées. Les *partis protectionnistes*, qui sont favorables à l'établissement de mesures garantissant « la préservation et le développement de l'identité culturelle » du segment qu'ils aspirent à représenter. Les *partis autonomistes* revendiquent plus de pouvoir pour la région dont ils défendent les intérêts. Enfin, les *partis fédéralistes-nationaux* prônent la transformation de l'Etat unitaire en un Etat fédéral [27].

3. Une diversité de fortunes politico-électorales

L'affirmation contemporaine du régionalisme est-elle véritablement en phase avec un réveil ou un redéploiement de partis régionalistes ? Nous le montrons dans cet ouvrage, les parcours politiques et électoraux des partis régionalistes sont loin d'être nécessairement parallèles. Dans la période contemporaine, on recense un nombre appréciable de partis régionalistes en phase de développement. Mais nombre d'entre eux n'ont guère connu de changements notables de statut. Surtout, plusieurs formations sont, au contraire, en régression politico-électorale. Sous cet angle, notre observation corrobore celle de Gomez-Reino Cachafeiro et Pasquier qui soulignent que « les succès électoraux et l'influence politique des partis régionalistes et nationalistes varient très nettement si bien qu'il n'est pas possible d'avancer des hypothèses culturalistes assimilant mouvements culturels et organisations politiques » [28]. Au surplus, il recouvre des réalités singulièrement différentes.

Certes, au plan national, comme l'a mis en évidence Peter Mair, les partis régionalistes sont souvent des petits partis sous l'angle électoral [29]. Mais ce niveau est peu pertinent pour de telles formations. Dans leur espace, certains partis marquent ou

ont marqué de leur empreinte par leur force politico-électorale dans leur espace. C'est le cas de deux partis *nationalistes* espagnols.

Convergence et Union de Catalogne (CiU), analysée par Pierre Lissot, fait indubitablement partie de cette catégorie. Son poids électoral s'est tellement affirmé qu'elle est devenue à quatre reprises le troisième acteur politique espagnol dans la distribution parlementaire. Ce statut lui a permis de jouer un rôle pivotal clé dans l'établissement des exécutifs nationaux : en 1993, dans un soutien extérieur au dernier gouvernement socialiste de Felipe Gonzalez, et en 1996, au premier exécutif du parti populaire sous la houlette de José Maria Aznar.

Mais c'est d'abord et avant tout dans le cadre catalan qu'elle s'est déployée en se déclinant pendant trente ans comme l'acteur dominant du sous-système politique catalan. Son leader Jordi Pujol a tellement personnifié cette configuration que la perspective de son retrait a entraîné CiU dans les difficultés. Après une dernière élection emportée de justesse en 1999, le parti nationaliste catalan a dû céder la présidence de la Communauté catalane aux socialistes, alliés aux frères ennemis du nationalisme catalan, la Gauche républicaine catalane (ERC). Ce faisant, c'est l'identité même de Convergence et Union qui est sur la sellette tant elle s'est incarnée dans ce but premier et ultime en même temps : la gouvernance de la Catalogne.

Le parti nationaliste basque, traité par Jean-Marie Izquierdo, appartient aussi à cette catégorie tant il semble dominer le sous-système politique basque. Même si le dernier scrutin autonomique de 2005 a confirmé une érosion de l'influence de l'expression politique du nationalisme basque démocratique, le PNV reste un acteur incontournable dans la gestion de la Communauté autonome basque et peut aussi jouer le rôle pivotal épinglé dans le cas de Convergence et Union de Catalogne.

Ces deux formations, généralement bien connues des analyses et des spécialistes des partis politiques, ne doivent pas occulter d'autres partis nationalistes importants et en développement en Espagne comme la Coalition des Canaries (CC) ou le Bloc national de Galice (BNG), qui tente de s'imposer comme le pivot d'une alternative à la domination du parti populaire dans la Communauté autonome de Galice. Si l'aura de José Manuel Fraga Irribarne bloque cette aspiration à ce stade, il n'est pas sûr que son successeur aura les mêmes capacités.

En Grande-Bretagne, le régionalisme politique progresse depuis le milieu des années soixante. Dans sa contribution, David S. Bell met en évidence les ressorts du déploiement politique et électoral du parti national écossais (SNP) depuis cette période, et sa capacité à avoir mis à l'agenda, certes sans linéarité, la question de la dévolution au Royaume-Uni. La même perspective est traitée par Anwen Elias dans le cadre gallois et dans l'examen du parti du Pays de Galles.

A contrario, nous l'avons dit, d'autres partis ont une audience beaucoup plus limitée voire confidentielle. Dans ce volume, Thierry Dominici illustre l'incapacité du mouvement breton à percer sur la scène électorale française. Dans un autre registre, il pointe le mouvement quasi permanent au sein des organisations régionalistes corses, et les débats fratricides qui les secouent sur les mots d'ordre et sur la stratégie à suivre.

La représentation politique des communautés hongroises dans les pays d'Europe centrale et orientale dévoile aussi des situations politiques très contrastées. En

Roumanie, comme le pointe Reka Horvath, l'Union démocratique des Hongrois de Roumanie est parvenue à s'imposer comme le réceptacle électoral majeur des ressortissants d'origine hongroise. Au surplus, elle a aussi su devenir un parti pivotal traversant le clivage communiste/anti-communiste, en étant à même de gouverner soit avec le centre-droit, soit en partenariat avec le parti social-démocrate (PSD) (*infra*). En revanche, la force électorale et l'influence politique des formations de représentation de la minorité magyare sont bien plus faibles dans la plupart des autres Etats d'Europe orientale (Szàsz).

4. Contraintes et opportunités

Les éléments de contrainte et d'opportunité pour le développement d'un parti régionaliste sont extrêmement nombreux. Au surplus, une même dimension peut être tout à la fois une contrainte et une opportunité.

Dans le champ institutionnel, mentionnons les éléments classiques mis en exergue en science politique.

Il en va ainsi du système électoral. Dans un article publié en 1998, Lieven De Winter minimise l'effet du mode de scrutin sur les performances électorales des partis régionalistes. Les systèmes électoraux sembleraient ne « pas avoir un impact » [30]. Dans une étude relative à vingt-six partis régionalistes en Europe analysés sur une période de douze ans, J. Montabes Pereira, C. Ortega Villodres, et E.G. Pérez Nieto nuancent le propos et estiment que, tendanciellement, les partis régionalistes sont plus performants dans le cadre d'un mode de scrutin majoritaire que sous la proportionnelle [31]. Le débat reste toutefois ouvert car la question de la proportionnelle renvoie tout à la fois au découpage en circonscriptions et à celle de la magnitude. Ces deux éléments peuvent influer considérablement sur la représentation parlementaire des partis régionalistes.

Une autre contrainte classique est celle du financement public des partis. Comme *petits partis* à l'échelle nationale, les partis régionalistes peuvent être sous le coup de lois de financement relativement ou très fermées aux petits ou aux nouveaux partis. Il est d'ailleurs significatif que la réforme de la loi de financement public des partis en Belgique (2005) ait été une loi *ad hoc* et rétrospective [32] pour permettre à la Nouvelle Alliance flamande de bénéficier du financement public des partis [33]. Il l'est tout autant que la démarche du parti régionaliste bruxellois en Belgique – le Front démocratique des francophones –, de former une fédération avec les libéraux doit beaucoup à la crainte de ne plus pouvoir réunir les conditions pour jouir du financement public des partis.

Seth Kincaid Jolly soulève l'existence d'une troisième opportunité pour les partis régionalistes : le processus d'intégration européenne. Sur la base d'une argumentation relative à la « taille optimale des nations » et aux craintes suscitées « par les tromperies de Bruxelles et une possible assimilation culturelle », Kincaïd Jolly teste une relation entre l'approfondissement de l'intégration européenne et l'augmentation des résultats électoraux pour les partis régionalistes [34].

De manière évidente, une quatrième dimension doit être mise en évidence : la présence ou l'absence d'institutions décentralisées et, plus largement, la configuration de l'Etat [35]. L'existence d'un niveau régional dans la gouvernance peut s'avérer une

opportunité importante pour des formations régionalistes. Surtout, s'il existe une forme de découplage plus ou moins fort avec la vie politique nationale. En effet, « plus le système de partis sera différent localement de celui qui domine sur le plan national, plus le « localisme » sera fort » [36]. Et plus le localisme est fort, plus la fenêtre d'opportunité est ouverte pour les partis régionalistes. L'exemple le plus emblématique est le jeu de rôles existant en Navarre entre le parti populaire espagnol (PP) et l'Union du peuple de Navarre (UPN). Le premier ne s'y présente qu'aux élections nationales, le deuxième qu'aux scrutins autonomiques.

Cependant, la création d'institutions décentralisées est aussi porteuse de défis sinon de menaces pour les partis régionalistes. Elle peut couper court à leurs revendications ou les rendre difficiles à porter. Elle peut même poser des questions existentielles aux partis régionalistes. Eventuellement, l'installation d'institutions décentralisées soulève aussi la question de l'accession aux responsabilités pour ces formations politiques.

C'est sous cet angle que Jean-Benoit Pilet et Emilie Van Haute analysent dans ce volume les trois formations régionalistes belges : le Rassemblement wallon (RW), la *Volksunie* (VU), et le Front démocratique des francophone (FDF). Prenant leur envol à la fin des années cinquante et dans les années soixante, le RW, la Volksunie et le FDF ont connu leur heure de gloire électorale et politique dans les années soixante-dix et ont largement contribué à l'avènement du fait fédéral en Belgique. Ce faisant, leur principale revendication était rencontrée. Et ce succès a été lourd à porter. Comment se comporter et exister dans un nouveau canevas institutionnel ?

Il l'a été d'autant plus qu'il a confronté ces partis à deux expériences complexes. La première est l'exercice des responsabilités gouvernementales. Daniel-Louis Seiler le rappelle, la première expérience en la matière laisse des traces : « Conçus pour gagner des élections et, plus généralement, pour mobiliser, les doctrines et les programmes ne s'adaptent pas facilement aux exigences posées par l'exercice du gouvernement. Ils font d'ordinaire l'impasse sur l'énoncé technique inhérent à toute décision politique et, pour un parti politique, la première expérience du pouvoir représente toujours quelque chose de tragique » [37]. Le fait d'être partie prenante d'un exécutif fut déjà difficile à assumer.

La deuxième, et elle est fréquemment associée à la première, tient à l'émergence des factions sur d'autres axes conflictuels que la revendication régionaliste tant il est vrai, nous l'avons mis en évidence, que les partis régionalistes traversent généralement l'axe gauche-droite parmi les membres, les cadres mais aussi les électeurs. Les forces centrifuges peuvent porter sur l'essence de l'organisation (parti à vocation gouvernementale ou parti protestataire ancré dans une posture de groupe de pression). Elles peuvent aussi se développer sur le clivage philosophique ou socio-économique. Avant de disparaître de l'échiquier politique, le Rassemblement wallon a connu le départ de son aile droite vers le parti libéral. Pour sa part, dans les années quatre-vingt, le FDF a vu une part importante de ses dirigeants laïques rejoindre les rangs du parti socialiste. Quant à la *Volksunie*, les tensions factionnelles étaient devenues si importantes que les responsables politiques en étaient venus à ne plus s'adresser la parole [38].

Cette problématique est aujourd'hui encourue par certaines formations régionalistes en Grande-Bretagne. La création d'institutions décentralisées est, pour partie, le résultat de l'influence grandissante du parti national écossais (SNP) et du *Plaid Cymru* (PC). Mais leur établissement pose de nouveaux problèmes au SNP et au PC. David S. Bell analyse de la sorte le dilemme de la formation nationaliste écossaise : comment combiner l'acceptation de la nouvelle institution et la promotion de l'indépendance de l'Ecosse ? Comment aussi reconfigurer l'action politique du parti dans un cadre nouveau ? Comme le montre Anwen Elias, le parti du Pays de Galles (*Plaid Cymru*) a rencontré les mêmes difficultés que son *alter ego* écossais pendant la première législature de l'institution décentralisée galloise. Cela met à l'avant-plan les questions des rapports de forces internes au parti et des relations entre les trois faces d'un parti évoqués par Peter Mair : le *party on the ground*, le *party in public office*, et le *party in central office* [39]. Dans ces deux exemples britanniques, la question du leader, de son poids et de son charisme est soulevée.

En Espagne, deux formations ont su pleinement s'articuler à l'édification de nouvelles institutions : Convergence et Union de Catalogne (Lissot) et le parti nationaliste basque (Izquierdo). L'une et l'autre sont, dès le début des années quatre-vingt, devenues les partis gouvernementaux *par excellence* des communautés autonomes basque et catalane. Cette essence de parti gouvernemental, incarnation de l'intérêt de leur Communauté dans l'Etat espagnol, a été leur nouvelle identité. Pour autant, elle ne les a pas exemptés de la responsabilité politique de l'exercice du pouvoir dans la Communauté. Et nous l'avons soulevé, cela a pu conduire à des sanctions électorales plus ou moins importantes.

5. Les fonctions des partis régionalistes

Les rôles que remplissent les partis régionalistes diffèrent profondément en fonction du statut, de la taille et des modalités d'action dans l'expression des revendications. Ils peuvent aussi se transformer si l'environnement externe bouge. Comme l'ont montré Harmel et Janda, une contrainte externe peut générer des modifications dans les objectifs et les missions de partis [40]. Nous venons de le voir, la création de nouvelles institutions décentralisées peut, par exemple, avoir des impacts profonds sur les partis régionalistes.

Trois éléments importants sont à prendre en considération à l'examen des fonctions possibles dans le chef des formations régionalistes : (a) elles occupent une place spécifique dans le(s) (sous)-système(s) politique(s) ; (b) il s'agit fréquemment de *petits partis* ; (c) d'un point de vue idéologique, on recense une grande diversité de situations.

A. Place dans le système politique

D'un point de vue électoral, les partis politiques régionalistes sont souvent des acteurs modestes voire inexistants à l'échelle de l'Etat nation (Delwit). Rares sont les formations régionalistes qui ont su capter un électorat égal ou supérieur à 5% au plan national. Lorsqu'on examine les fonctions de ces formations, il s'impose donc de décliner les rôles possibles au plan étatique et, surtout, à celui de l'espace territorial dans lequel elles œuvrent. C'est le plus souvent à ce niveau, et parfois de manière

exclusive, que les partis régionalistes sont les plus actifs politiquement. De ce point de vue, on y rencontre une diversité de stratégies et d'actions politiques, comme l'illustrent les choix opposés du parti nationaliste basque et d'*Eusko Alkartasuna* d'un côté, et d'*Herri Batasuna*, de l'autre.

Cette présence et cette mobilisation politiques au plan régional ne sont, néanmoins, pas nécessairement exclusives. On peut aussi mentionner des fonctions politiques au plan national. Pour une raison simple parfois : il n'y a pas partout d'institutions décentralisées. Le parti populaire suédois agit dans le cadre étatique finlandais tout comme l'UDMR en Roumanie. Ces deux situations sont intéressantes car elles illustrent l'existence d'un possible rôle pivotal parfois rencontré pour les partis régionalistes. En Finlande, l'option politique du SFP a conduit au renvoi du parti du centre dans l'opposition entre 1995 et 2003. En Roumanie, l'UDMR est à ce stade la seule formation parlementaire à pouvoir s'allier soit avec le parti social-démocrate, soit avec les partis du centre-droit. Cet éventuel rôle pivotal fait partiellement référence au système de partis. Comme l'a pointé Ferdinand Müller-Rommel [41], la fonction que peut exercer en la matière un *petit parti* n'est *a priori* pas la même dans un système de partis à deux et demi [42] que dans un système de partis à indice de fragmentation élevé [43].

Dans le cadre national, les partis régionalistes peuvent être les promoteurs d'un processus de décentralisation, de dévolution des pouvoirs ou de l'approfondissement de ces processus. Convergence et Union de Catalogne a agi en ce sens en 1993 et en 1996 lors de la confection des gouvernements nationaux. Les trois partis régionalistes belges ont joué un rôle essentiel dans l'établissement du fédéralisme belge. Et la Ligue du Nord est un acteur vitupérant pour un réaménagement des prérogatives entre le niveau central et les régions et provinces italiennes.

B. Des petits partis

Les partis régionalistes sont fréquemment des petits partis en termes absolus, mais pas nécessairement en termes relatifs. Leur petitesse ne les empêche pas de remplir des rôles importants dans un système politique. Une formation de taille modeste peut remplir des fonctions importantes. Ainsi, les partis régionalistes ont souvent joué un rôle d'aiguillon politico-intellectuel pour des partis plus imposants [44]. La différenciation idéologique, épinglée par Bruno Villalba [45], contribue à structurer et à éclairer le débat politique, et force les autres acteurs politiques à se positionner plus nettement sur des problématiques jusque-là peu explorées.

C. Des partis très différents sous l'angle idéologique

Nous l'avons vu, les partis régionalistes dévoilent des référents identitaires et idéologiques très différents. A côté d'identités idéologiques centripètes envers le système politique, il existe aussi des identités centrifuges, localisées aux deux extrêmes du spectre politique gauche-droite. En Belgique, le *Vlaams Belang*, dans une certaine mesure la Ligue du Nord en Italie, Alsace d'abord en France ou, à l'autre extrémité, *Herri Batasuna* en Espagne remplissent des fonctions manifestes et latentes [46] différentes des partis régionalistes acceptant sans ambiguïté le cadre démocratique dans l'expression de ses revendications. La fonction tribunitienne qui leur est parfois accolée n'est pas sans poser problème, à tout le moins si on se réfère à la

définition qu'en donnait Georges Lavau : « Si les structures du système ne comportent aucune institution tribunitienne ou si celles-ci, bien qu'organisées, remplissent mal leur office, il est infiniment vraisemblable que des partis politiques (et, à défaut de ceux-ci, des églises, des syndicats, des ligues) chercheront à donner une expression à cette conscience de non-participation au système. Des partis politiques qui seront « manifestement » hostiles au système pourront donc remplir de façon latente cette fonction tribunitienne. Cela signifie pour eux plusieurs choses : d'abord qu'ils sont censés en être des partis révolutionnaires ; ensuite qu'ils ont acquis assez de force et de représentativité pour pouvoir bloquer effectivement ou entraver le fonctionnement du système sans que ce dernier ose répliquer par la répression ou la mise hors la loi de ces partis ; enfin, qu'ils ont assez d'autorité sur les groupes dont ils prétendent être les porte-parole pour empêcher ceux-ci de se livrer à des actions « sauvages » ou de se réfugier dans des comportements de retrait et de boycott » [47]. Certains de ses partis sont certes des formations hors-système, mais il n'est pas sûr cependant que l'on puisse aisément les classer comme des « partis révolutionnaires » et encore moins qu'ils aient une autorité forte sur les « groupes dont ils se prétendent les porte-parole ». Au surplus, les trois formations à la droite ou l'extrême droite de l'échiquier politique sont certes parfois le réceptacle de segments électoraux en manque d'intégration ou en sortie d'intégration. Mais, dans le même temps, ils sont aussi les porteurs d'un vote bien-pensant, de citoyens particulièrement bien intégrés [48].

Notes

[1] R. Castel, *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Seuil, 2003, p. 41.

[2] D. Sidjanski, « Actualité et dynamisme du fédéralisme européen », *La revue du Marché commun*, 341, 1990, p. 656.

[3] M. Gomez-Reino Cachafeiro, « La lega Nord : mobilisation et revendication du « nationalisme padan » », *Pôle sud*, 20, 2004, p. 133-146.

[4] Chapitre 1 : « Een Vlaamse Staat », *Vlaams Belang Programmaboek,* 2004, p. 3 (http://www.vlaamsbelang.org/files/20041212_programma.pdf).

[5] K. Deschouwer, « New parties in Government : a framework for analysis », Paper prepared for presentation at the ecpr joint Session of Uppsala, 13-18 April 2004, p. 1-2.

[6] M. Lazar, « Invariants et mutations du socialisme en Europe », *in* M. Lazar (éd.), *La gauche en Europe depuis 1945. Invariants et mutations du socialisme européen*, Paris, Presses universitaires de France, 1996, p. 37.

[7] H. Türsan, « Introduction. Ethnoregionalist parties as ethnic entrepreneurs », *in* L. De Winter, H. Türsan (ed.), *Regionalist Parties in Western Europe*, Londres, Routledge, 1998, p. 4.

[8] S. Kincaid Jolly, *Determinants of Regional Party Success in Western Europe*, Duke University, nd, p. 2 et 7.

[9] Ch. Roux, « Des difficultés de la contestation périphérique dans le Mezzogiorno. L'exemple du parti sarde d'action », *Pôle sud*, 20, 2004, p. 152.

[10] J. Arguelaguet, « L'Esquerra Republicana de Catalunya : la troisième force de l'espace politique catalan », *Pôle sud*, 20, 2004, p. 9-24.

[11] J.L. Newell, « The Scottish National Party : an overview », *in* L De Winter e.a. (ed.), *Non-State Wide Parties in Europe*, Barcelone, icps, 1994, p. 75.

[12] J. Faniel, S. Soaré, « L'influence du parti démocratique des peuples d'Europe-Alliance libre européenne dans le processus de décision », *in* P. Delwit, E. Külahci, C. Van De Walle (éd.), *Les fédérations européennes de partis. Organisation et influence*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2001, p. 214.

[13] D.-L. Seiler, « Le parti démocratique des peuples d'Europe », *in* P. Delwit, E. Külahci, C. Van de Walle (éd.), *Les fédérations européennes…, op. cit*, p. 155-168.

[14] P. Lynch, « Co-operation between Regionalist Parties at the level of the European Union. The European Free Alliance », *in* L. De Winter, H. Türsan (ed.), *Regionalist Parties in…, op. cit.*, p. 196.

[15] M. Costa Lobo, « Les élections européennes de 2004 en Espagne et au Portugal », *in* P. Delwit, Ph. Poirier (éd.), *Parlement puissant, électeurs absents ? Les élections européennes de juin 2004*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2005, p. 53-64.

[16] P. Delwit, J.-M. De Waele, A. Rea, « Les étapes de l'extrême droite en Belgique », *in* P. Delwit, J.-M. De Waele, A. Rea (éd.), *L'extrême droite en France et en Belgique*, Bruxelles, Complexe, 1998, p. 73.

[17] Il est désormais qualifié comme tel par plusieurs auteurs : R.W. Jackman, K. Volpert, « Conditions favouring parties of the Extreme right in Western Europe », *British Journal of Political Science*, 26/4, 1996, p. 501-521 ; B. Hagtvet, « Right-Wing extremism in Europe », *Journal of Peace Research*, 31/3, 1994, p. 241-246 ; H. Kitschelt, *The Radical Right in Western Europe. A comparative Analysis*, Ann Arbor, The University of Michigan Press, 1997.

[18] J. Agnew, « The rhetoric of regionalism : the Northern League in Italian Politics, 1983-94 », *Transactions of the Institute of British Geographers*, 20/2, 1995, p. 158.

[19] A. Bull, M. Gilbert, *The Lega Nord and the Northern Question in Italian Politics*, Basingstoke, Palgrave, 2001. Ces deux auteurs testent différentes approches possibles de classification de la Ligue du Nord. Voir aussi T. Gallagher, « After the Parliamentary Elections : Whither the Italian Northern League ? », *Régional Politics and Policy*, 4/2, 1994, p. 101-116 ; O. Schmidtke, « The populist challenge to the Italian Nation-State : the Lega Lombarda/nord », *Régional Politics and Policy*, 3/3, 1993, p. 140-162.

[20] R. Mannheimer, « Questions and answers about Northern League », *in* L De Winter e.a. (ed.), *Non-State Wide Parties…, op. cit.*, p. 99-116.

[21] *Corriere de la Serra*, 16 juin 2003.

[22] Ce qualificatif est mobilisé par P. Ignazi, qui réfute cependant son appartenance à l'extrême droite européenne. P. Ignazi, *Extreme Right Parties in Western Europe*, Oxford, Oxford University Press, 2003, p. 61.

[23] D.-L. Seiler, *Les partis autonomistes*, Paris, Presses universitaires de France, 1994 (2e éd.), p. 20.

[24] *Ibid.*, p. 21.

[25] D.-L. Seiler, *Les partis politiques en Occident. Sociologie historique du phénomène partisan*, Paris, Ellipses, 2003, p. 102.

[26] H. Türsan, « Introduction. Ethnoregionalist parties… », *op. cit.*, p. 5.

[27] L. De Winter, « Conclusion. A comparative analysis of the electoral, office and policy success of ethnoregionalist parties », *in* L. De Winter, H. Türsan (ed.), *Regionalist Parties…, op. cit.*, p. 204.

[28] M. Gomez-Reino Cachafeiro, R. Pasquier, « Les partis régionalistes et nationalistes en Europe du sud. Une comparaison Espagne, France et Italie », *Pôle sud*, 20, 2004, p. 4.

[29] P. Mair, « The electoral universe of small parties in Postwar Western Europe », *in* F. Müller-Rommel, G. Pridham (ed.), *Small Parties in Western Europe*, Londres, Sage, 1991, p. 58.

[30] L. De Winter, « Conclusion. A comparative analysis… », *op. cit.*, p. 242.

[31] J. Montabes Pereira, C. Ortega Villodres, E.G. Pérez Nieto, « Electoral Systems and Electoral Success of Regionalist Parties in Western Europe », paper presented at the ecpr joint session, workshop : Building a Party family : comparing Regionalist Parties, Edinburgh, April 2003.

[32] L'article 30 stipule : « Lorsqu'un parti politique qui, au 1er juin 2003, remplit les conditions fixées à l'article 15, tel qu'il a été modifié par la loi du 17 février 2005 modifiant la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques, et celles fixées à l'article 15*bis*, n'a pas obtenu de dotation, les arriérés de dotation mensuelle sont alloués à l'institution visée à l'article 22 à condition qu'une demande en ce sens ait été introduite, par écrit, auprès des présidents de la Chambre des représentants et du Sénat dans les trois mois de la publication de la loi du 17 février 2005 modifiant la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques ». *Le Moniteur*, 21 avril 2005.

[33] Pour accéder au financement public des partis, les formations politiques devaient, au terme de l'article 2 de la loi de juillet 1989, avoir au moins un élu à la Chambre des représentants *et* au Sénat. Depuis la loi du 17 février 2005, un parti doit avoir un élu à la Chambre des représentants *ou* au Sénat.

[34] S. Kincaid Jolly, *Determinants…, op. cit.*, p. 3 et 30 et s.

[35] M.A. Roessingh, *Ethnonationalism and Political Systems in Europe*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 1996, p. 231 et s.

[36] J.-L. Parodi, « Les élections « intermédiaires » du printemps 2004 : entre structure et événement », *Revue française de science politique*, 54/4, 2004, p. 534.

[37] D.-L. Seiler, *Les partis politiques en Occident..., op. cit.*, p. 65.

[38] P. Delwit, E. Van Haute, « L'implosion et la fin d'un parti : la Volksunie », *L'année sociale 2001*, Bruxelles, De Boeck, 2002, p. 13-24.

[39] P. Mair, « Party Organizations : From Civil Society to the State », *in* R.S. Katz, P. Mair (ed.), *How parties organize. Change and adaptations in Party organizations in Western Democracies*, Londres, Sage, 1994, p. 4.

[40] R. Harmel, K. Janda, « An integrated theory of party goals and party changes », *Journal of theoritical Politics*, 6/3, 1994, p. 259-287.

[41] F. Müller Rommel, « The small parties in comparative perspective : the state of the art », *in* F. Müller-Rommel, G. Pridham (ed.), *Small Parties…, op. cit.*, p. 8.

[42] J. Blondel, « Party Systems and Patterns of Government in Western Democracies », *Canadian Journal of Political Science*, I/2, 1968, p. 185.

[43] D. Ray, « A note on the fractionalization of some European Party Systems », *Comparative Political Studies*, 1/3, 1968, p. 413-418.

[44] F. Müller Rommel, « The small parties… », *op. cit.*, p. 5.

[45] B. Villalba, « Les petits partis et l'idéologie : le paradoxe de la différenciation », *in* A. Laurent, B. Villalba, *Les petits partis. De la petitesse en politique*, Paris, L'Harmattan, 1997.

[46] G. Lavau, « Partis et systèmes politiques : interactions et fonctions », *Revue canadienne de science politique*, II/1, 1969, p. 29.

[47] *Ibid.*, p. 39.

[48] H.-G. Betz, « The News Politics of Resentment. Radical Right-Wing Populist Parties in Western Europe », *Comparative Politics*, 25/4, 1993, p. 422 ; J. Agnew, « The rhetoric… », *op. cit.*, p. 164.

Défendre la périphérie

Daniel-Louis Seiler

« *El* PNV *no es un partido politico como atro cualquiera (...) ; es la patria vasca en marcha* ».
José Antonio de Aguirre [1]

Comment catégoriser les partis régionalistes ? Voilà une question simple qui appelle une réponse compliquée car elle impose de mobiliser la théorie et l'histoire comparée des partis politiques tout en soulevant des questions d'ordre épistémologique. En effet, l'identité des formations régionalistes ne semble évidente ni aux yeux des politistes, ni à ceux des politiques qui pourtant les combattent, ni davantage pour elles-mêmes. C'est-à-dire que les deux axes de la catégorisation, l'*en soi* et le *pour soi* hégéliens s'avèrent, pour le moins, problématiques ! Jusqu'au vocable même de « régionaliste » d'interpeller la sagacité des observateurs car les intéressés eux-mêmes, tantôt le revendiquent tantôt le récusent…

1. Et les mots pour le dire…

Les partis régionalistes, qu'il ne faut pas confondre avec les partis régionaux – si tous les partis régionalistes sont régionaux, la réciproque n'est pas vraie – constituent un objet où la confusion des concepts scientifiques rejoint le flou qui nimbe le discours politique et partisan. Pourtant lorsqu'on se reporte à l'ouvrage séminal que dirigèrent, en 1967, Seymour Martin Lipset et Stein Rokkan, la dédicace qui figure en exergue ne devrait laisser subsister aucune équivoque : « A la mémoire de nos pères, défenseurs de la périphérie ». Mais qui lit les dédicaces ? C'est que, aussi souvent en cause que mal compris, l'usage du paradigme de Rokkan implique que le chercheur fasse l'effort de restituer chaque parti politique dans toute l'épaisseur du contexte historique qui l'engendra. Il impose également une certaine méfiance envers les discours et proclamations partisanes ainsi que le recours à des analyses plus subtiles que les mesures naïves que favorise la métrique simpliste qu'incarne l'axe droite-gauche.

A. L'impasse dualiste

Ce n'est pas le lieu de relater, par le menu, l'historique des études portant sur les partis politiques ; elles se confondent d'ailleurs avec l'histoire de la science politique. On se contentera ici de mettre en évidence quelques points significatifs qui se dégagent de cent ans d'analyse comparative des partis politiques.

Le premier point, la première impression qui se dégage de ce bref survol, est que les choses n'ont guère progressé en un siècle. En effet tout est dit dans le *Modern Democracies* de Lord James Bryce et singulièrement dans l'exposé introductif de l'ouvrage. La nécessité, d'abord, de se départir des monographies nationales portant sur un seul parti afin (d') accéder à la généralisation et, partant, à la construction des concepts. « Et, bien que l'action de l'homme pris individuellement soit souvent impossible à prévoir, celle d'une collectivité de cent ou mille hommes peut être annoncée d'avance avec une grande exactitude. La loi mathématique des grands nombres joue ici (…) parce que les idiosyncrasies individuelles s'éliminent réciproquement » [2]. Ensuite, la volonté d'embrasser l'ensemble des occurrences du phénomène partisan conduit naturellement l'ancien ministre et ambassadeur de sa Gracieuse Majesté aux Etats-Unis, à inscrire l'analyse des partis au sein de la politique comparée. « Ce mode de recherche est connu sous le nom de formule comparative » et « les principes d'ordre général qu'elle formule sont obtenus en remontant des résultats similaires aux causes similaires », en isolant et en neutralisant l'effet des conditions secondaires qui interviennent « dans l'ensemble des conclusions qu'elles différencient les unes des autres sur certains points, sans leur enlever pourtant quelques caractères communs » [3]. Le recours à John Stuart Mill rapproche ainsi Bryce de Durkheim mais la parenté ne s'arrête pas en aussi bon chemin : tout libéral qu'il fût, le noble lord ne méconnaît pas le principe de totalité et apparaît ainsi comme le fondateur du concept de système de partis car, écrit-il, « les associations ou organisations partisanes sont aux organes du gouvernement ce que les nerfs moteurs sont aux muscles, tendons et os du corps humain. Ils transmettent la force motrice, ils déterminent les directions dans lesquelles les organes agissent » [4].

La mise en œuvre de ces principes amène Bryce à proposer une classification des partis en cinq catégories, cinq genres de partis qui ne concèdent rien au sens commun, à l'idéologie ni davantage aux auto-proclamations du discours partisan. Les partis régionalistes constituent l'un de ces *genres* au même titre que les socialistes et communistes par exemple. Ils correspondent, dans la taxinomie de Bryce, à sa quatrième catégorie, qu'il définit comme comprenant « les partis locaux ou de race, comme les nationalistes, les *Sinn Feiners* d'Irlande, les régionalistes de Catalogne » [5].

Bryce fait figure d'exception car dans les rangs des pères fondateurs des études portant sur les partis, l'accent se met essentiellement sur l'organisation. En témoignent les travaux pionniers de Michels, d'Ostrogorsky et de ce grand méconnu, Augustin Cochin. Cependant entre la publication en 1921 de l'ouvrage tardif de Bryce et celle – ouvrant le dernier tiers du XX^{e} siècle – du livre de Lipset et Rokkan, la science politique ne cesse de se développer, les travaux sur les partis se multiplient et pourtant les politistes concernés témoignent d'une incroyable cécité à l'encontre des partis régionalistes.

Il fallut attendre le milieu du vingtième siècle et le livre classique du Duverger pour voir l'étude des partis politiques faire à nouveau l'objet de réflexions de synthèse [6]. Cependant et à l'instar de ses prestigieux devanciers Michels et Ostrogorsky, Maurice Duverger s'intéresse avant tout aux modes d'organisation des partis. Pour le reste, son propos se limitait essentiellement à poser que « le mouvement naturel des sociétés incline au bipartisme ; il peut être évidemment contrarié par des tendances inverses ». Au nombre desdites tendances qui perturbent fâcheusement l'ordre « naturel » des choses, l'auteur cite, entre autres, la superposition des dualismes ; c'est-à-dire « un défaut de coïncidence entre plusieurs catégories d'oppositions dualistes, de sorte que leur entrecroisement donne une division multipartiste ». L'énumération des dualismes cite, comme pour mémoire, les oppositions ethniques, entendues comme des confrontations interethniques. Le grand politiste français en viendra rapidement à surévaluer de plus en plus l'idée d'un dualisme primordial, condition nécessaire au bipartisme et qu'explique sa passion normative pour le scrutin majoritaire à un tour. Sauf que ce dernier ne peut empêcher la double affirmation du SNP et du *Plaid Cymru* en Grande-Bretagne et, partant, des multipartismes écossais et gallois.

Cependant, fût-ce à son corps défendant, Duverger jetait, de la sorte, les fondements de la théorie de l'entrecroisement des clivages politiques. Hélas, ses successeurs ou épigones anglo-saxons rompirent avec le « dualisme dur » que ce dernier préconisait pour le transformer en *continuum*, le long duquel ils entendirent ranger les partis voire même à croire au rêve illusoire de mesurer les écarts les séparant les uns des autres : la dichotomie devenait mètre-ruban ! Or l'un des leitmotivs de la conception duvergérienne reste son insistance à nier l'existence et même la possibilité de centrisme qu'elle réduit au statut « d'éternel marais… ».

Or, lorsqu'on prétend positionner les partis régionalistes au moyen d'un axe droite-gauche ou gauche-droite, ceux-ci ne peuvent que disparaître en tant que catégorie. En effet, ils apparaissent comme la famille partisane qui présente la dispersion la plus grande : des *Abertzale* basques, à l'extrême gauche, au *Vlaams Belang*, à l'extrême droite, on découvre toutes les nuances du spectre politique. Par ailleurs, le maintien d'un dualisme pur et dur ne sauve pas davantage les partis régionalistes qui se retrouvent dépecés entre les formations de gauche et de droite. Dès lors, il faudra un retour à la thèse initiale des dualismes multiples pour la voir réapparaître.

B. Le clivage centre/périphérie

Quelque dix ans après la publication de l'ouvrage séminal de Maurice Duverger, les études anglo-saxonnes portant sur la nature des partis, qu'elles se fondent sur la sociologie historique – comme l'ouvrage de Lipset et Rokkan – ou sur le *rational choice* – comme Rae et Taylor –, mettent en œuvre la thèse des dimensions multiples ou de l'entrecroisement des clivages politiques. Dès lors qu'elles poussent leur réflexion ou leur ambition analytique jusqu'à classer les partis politiques, elles prévoient une catégorie pour les partis ethniques (Lijphart) ou communalistes (Rose et Urwin). Cependant la démarche de Stein Rokkan se distingue très nettement du concert des théories multidimensionnelles et ce à deux titres. D'une part, elle tranche avec l'empirisme intuitif des uns (Lijphart, von Beyme) comme avec le formalisme abstrait des autres (Rae et Taylor) pour s'enraciner dans une synthèse théorique, à la

fois sociologique et historique. Les clivages procèdent du temps long et singulièrement des grandes révolutions qui scellèrent le destin de l'Europe occidentale. D'autre part et en corollaire, elle lie l'origine des partis régionalistes au processus d'édification stato-nationale. Ce faisant, Rokkan enrichit la théorie des partis en recourant à la sociologie de la construction nationale et, partant, enrichit considérablement l'apport de Maurice Duverger par ceux de Juan Linz ou de Charles Tilly.

En effet, la « question nationale » et, plus modestement, les partis ethniques ou régionalistes s'inscrivent comme les manifestations de l'un des quatre clivages fondamentaux : en l'occurrence celui qui oppose le centre à la périphérie. Ainsi pour désigner les partis issus de « la résistance croissante des populations ethniquement, linguistiquement ou religieusement distinctes, en province et dans les périphéries » [7], Rokkan propose la théorie des *partis de défense territoriale*. Par conséquent, partis fédéralistes, autonomistes, ethniques, certains nationalistes, se trouvaient regroupés en une catégorie conceptuelle unique. Et non seulement Rokkan proposait au moyen du paradigme des quatre clivages fondamentaux une catégorisation élégante – présentée en termes de rapport centre/périphérie – de la nature idéologique et de la socio-genèse des partis désignés ici sous le vocable de régionaux, mais encore ces derniers constituent l'apport le plus original du grand politiste norvégien. En effet, on retrouve aisément son clivage possédants/travailleurs sous les traits de la lutte des classes et de la contradiction marxienne entre capital et travail ou encore dans le discours de sens commun opposant la droite à la gauche. De même, le clivage Eglise/Etat était bien connu des historiens. En revanche, les deux clivages territoriaux faisaient l'objet de maints contresens.

L'importance de la découverte d'un clivage partisan confrontant le centre édificateur de l'Etat nation aux populations de ses périphéries, revêtit, aux yeux de Stein Rokkan, une importance telle qu'il délaissa l'étude des partis politiques au profit de l'analyse comparée de la sociogenèse des différents pays de l'Europe de l'Ouest. Ce « second Rokkan » laissa sur le métier une série de modèles qui découlent tous des concepts de Révolution nationale et de clivage centre/périphérie ; le plus connu d'entre eux restant « la carte conceptuelle de l'Europe occidentale » [8]. Cependant la structure théorique qui subsume ce dernier modèle constitue clairement un développement contrapuntique du clivage centre/périphérie, tel que le décrit le paradigme des quatre clivages fondamentaux.

L'itinéraire que suivit Stein Rokkan fut parcouru mais en sens inverse par des socio-historiens du politique, dont Juan Linz est le plus prestigieux, qui accordèrent de plus en plus d'importance à cette forme singulière de nationalisme qui caractérise l'affirmation contestataire des périphéries. Très proche de Rokkan, Linz distingue, à l'instar de ce dernier, le processus de construction de l'Etat (*State building*) d'un côté, de celui d'édification nationale de l'autre (*Nation building*). Le second processus d'ordre identitaire et non plus institutionnel comme dans le premier cas, consiste à passer d'une identité primordiale – au sens de Geertz – fondée sur le lignage et la parentèle, illustrée par la langue ou par l'imaginaire du sang et de la race, à une identité exclusive fondée sur la Nation, déterminée par le territoire et qu'incarnent la constitution et un sentiment profond d'appartenance. La mobilisation de la périphérie apparaît lorsqu'existent une non-coïncidence, une asynchronie historique, un hiatus

en quelque sorte, entre les deux processus de construction, celui de l'Etat et celui de la Nation.

L'émergence historique et les caractères qui permettent de discriminer les partis de défense de la périphérie sont ainsi clairement circonscrits, même si ceux-ci sont diversement nommés. On peut dès lors s'interroger sur les raisons de la curieuse cécité que les politistes témoignèrent à leur encontre.

C. Cycles, inter-cycles et air du temps

Pourquoi, procédant à l'inventaire des types de partis, Lord James Bryce ménage-t-il une place convenable aux formations politiques vouées à défendre la périphérie alors que Maurice Duverger les ignore ? C'est que, ancien député d'Oxford – où il enseignait le droit romain à l'université – et membre de différents gouvernements libéraux, il avait appartenu à des cabinets contraints, afin d'assurer leur survie, de négocier avec l'*Irish Parliamentary Party*, fondé par Charles Stewart Parnell et dirigé ensuite par John Redmond et dont le souci était d'obtenir le *Home Rule* pour l'Irlande. Dans le feu du débat sur l'avenir de « l'île des saints », les calvinistes d'Ulster et les fondamentalistes protestants d'Angleterre, qui votaient massivement pour le parti libéral perçurent le projet de *Home Rule* comme la menace de voir s'instaurer un *Rome Rule*, rompirent avec le parti pour créer une formation unioniste qui existe toujours et constitue la principale force protestante en Irlande du Nord [9]. Libéral à l'origine, l'*Unionist Party* se fédéra ensuite avec les conservateurs qui combattaient le projet d'autonomie interne au nom du nationalisme et du maintien de l'intégrité de l'Empire britannique. Une coalition qui ne manque pas d'évoquer celle qui domine aujourd'hui le parti républicain aux Etats-Unis. Si en Grande-Bretagne l'unionisme disparut pour s'intégrer pleinement au parti conservateur auquel il permit de pénétrer les territoires hostiles d'Ecosse et du Pays de Galles, en revanche dans les six comtés d'Ulster, il rompit dans les années soixante-dix pour défendre la prédominance protestante et l'appartenance au Royaume-Uni dans le cadre du *statu quo ante*.

Modern Democracies atteste avec éclat de l'immense culture de l'ancien homme politique et ambassadeur. Avant la Première guerre mondiale, la « question irlandaise » ne représentait pas un cas isolé. Le *Reichrat* de Cisleithanie qui régissait la partie dite – par commodité – « autrichienne » de l'Empire austro-hongrois comptait un nombre élevé de partis de défense de la périphérie : polonais, tchèques, slovènes, italiens. Du côté du Parlement de Budapest, le scrutin censitaire et majoritaire constituait un barrage à l'élection de députés aux tendances nationalitaires mais le parti national roumain dirigé par Maniu le franchira et jouera plus tard un rôle important dans la Grande Roumanie constituée après 1918. Un parti polonais, les Démocrates nationaux – *Endecja* –, était parvenu à s'organiser sur une base transfrontalière pan-polonaise car ses élus siégeaient aussi bien à Vienne qu'au *Reichstag* de Berlin et l'absence de gouvernement représentatif dans l'Empire des tzars ne l'empêchait pas d'agir dans les territoires polonais ainsi qu'en Lituanie, tous deux soumis à l'absolutisme russe. Après la reconstitution de la Pologne, les Démocrates nationaux devinrent, sous la direction de Roman Dmowski, la principale formation politique du pays sous la IIe République. Le retour à l'autoritarisme de Pilsudski et des colonels qui prirent sa suite, élimina l'*Endecja* de la scène politique polonaise [10]. L'existence de

partis de défense territoriale ne représentait nullement quelque idiosyncrasie d'Europe centrale ou – comme on disait à la Belle Epoque – des Empires centraux : l'Espagne d'Alphonse XIII en possédait également une belle brochette avec la *Lliga regionalista* de Catalogne et le PNV, parti nationaliste basque, vice-doyen des partis de la péninsule ibérique (1895), ainsi que le grand-duché de Finlande auquel les tzars avaient concédé une modeste autonomie interne et où le SFP, parti populaire suédois, autre alerte centenaire, est avec le PNV basque la formation périphérique la plus ancienne.

Il importe d'établir un constat : on rencontre des partis régionalistes aussi anciens que leurs homologues sociaux-démocrates ou démocrates chrétiens ; ils sont aussi anciens que le phénomène partisan lui-même.

Or Maurice Duverger ne leur prêta aucune attention. Sans vouloir entrer dans la polémique soulevée par la publication, il y a un demi-siècle, de son ouvrage fondamental, nous souscrivons volontiers à l'opinion émise par Hans Daalder quant à l'ethnocentrisme de ce grand politiste. En effet, selon son contemporain néerlandais, le souci de Duverger demeurait strictement franco-français : en finir avec le centrisme, « cet éternel marais ». Un regard peu susceptible de s'arrêter sur un phénomène aussi exotique que la présence de partis de défense territoriale, *in illo tempore* ignoré en France métropolitaine. D'autant plus que leur progression durant l'entre-deux-guerres avait été stoppée net par la collaboration de nombre d'entre eux avec l'occupant nazi [11]. Un choix tactique – déjà fait par les « activistes » flamands et les *Sinn Feiners* irlandais – et qui fut confondu avec une parenté idéologique. Au moment où Duverger écrit son livre, le *Zeitgeist* poussait à assimiler toute forme de nationalisme au fascisme. Seuls la presse et les intellectuels communistes ainsi que leurs « compagnons de route » sont capables de faire la différence avec une lucidité qui se limite aux peuples colonisés par l'Occident. Par ailleurs, les séquelles de la guerre avaient presque éradiqué les partis régionalistes de la scène politique européenne ou en tout cas les avait réduits à la marginalité ; deux gages de confidentialité. Car que restait-il dès lors pour solliciter l'attention des politistes les moins enclins à l'ethnocentrisme ? Les deux bastions du « régionalisme politique », l'Espagne et l'Europe centrale, étaient demeuré sous le joug fasciste, pour l'un, tombé sous la coupe soviétique, pour l'autre : plus d'élections libres et plus de compétition partisane. Leur sort n'intéressait donc plus les spécialistes des partis politiques. En France, plus personne n'osait se présenter comme « autonomiste » alsacien ou breton et, en Belgique, la *Vlaamse concentratie* – au demeurant simple coalition électorale – apparaissait comme une amicale d'anciens « inciviques » militant pour l'amnistie des faits liés à la collaboration et renonça à présenter des listes lors des élections de 1950. La situation des formations autonomistes qui avaient persécuté le fascisme et le nazisme ne se révélait guère plus enviable. En effet, dès les années cinquante, l'autonomisme sicilien connut une totale débâcle et cette même décennie du XX^{e} siècle ne passa point sans voir l'éradication du *Bayerische Partei* qui possédait pourtant des racines historiques et une organisation. Au 1er janvier 1960, seuls subsistaient, au niveau parlementaire et dans l'ordre d'importance, le SFP, parti populaire suédois qui participait à presque tous les gouvernements finlandais, le SVP, parti populaire du Sud-Tyrol, limité au Trentin-Haut-Adige, l'Union valdôtaine – tous deux capables d'envoyer un député siéger à Rome ainsi que la *Volksunie*, elle aussi nantie d'un

parlementaire, Wagemans élu d'Anvers – berceau et bastion du flamingantisme – depuis 1954.

Or, non seulement ces quelques partis semblaient exotiques et marginaux mais encore témoignaient-ils d'une singulière volonté de conformisme qui les poussait à dissimuler leur identité sur la scène internationale. Ainsi le SFP, suédophone finlandais, avait adhéré à l'internationale libérale tandis que, de son côté, le très farouchement identitaire SVP, germanophone – pour ne pas dire irrédentiste autrichien – concluait un pacte avec la DC d'Alcide de Gasperi et rejoignait les rangs des organisations de la démocratie chrétienne internationale [12]. Une tactique de camouflage qui n'est pas sans évoquer celle qu'utilisent aujourd'hui les partis des nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale et dont l'efficacité s'avère redoutable. Ainsi, dans les années 1960 encore, lorsque la presse française relatait brièvement la constitution d'une nouvelle coalition gouvernementale en Finlande, elle désignait le SFP sous le vocable de « libéraux suédois ». Pourtant la participation de ce parti à l'Internationale libérale avait été le sujet d'un laborieux compromis entre ses ailes sociale-démocrate et conservatrice… Duverger avait donc, en son temps, bien des excuses à faire valoir ! On ne saurait en dire autant de nombre de ses épigones.

Le témoignage le plus étonnant de l'aveuglement de la jeune science politique des années cinquante à l'encontre des partis régionalistes nous est donné par l'ouvrage fondamental de de Smet, Evalenko et Fraeys, *Les élections belges*. Il s'agit de la première sociologie électorale historique, menée sur la Belgique depuis l'instauration du suffrage universel masculin et couvrant la période qui va des législatives de 1918 à celles de 1954. Un travail, au demeurant, pionnier dans le contexte de la science politique européenne de l'époque. Or cette étude, réalisée par des Belges et portant sur la Belgique, n'hésite pas à classer la *Volksunie* dans la catégorie des « dissidences catholiques ». Quant au nationalisme flamand de l'entre-deux-guerres, s'il était regroupé dans une catégorie spécifique, cette dernière se retrouvait *in fine* reprise dans une même méga-catégorie constituée autour du parti catholique.

Nos trois précurseurs sont révélateurs de l'état d'esprit et, plus que cela, du *Zeitgeist* d'une époque qui imprègne les écrits des observateurs – universitaires ou non – qui s'intéressent aux partis : croyance naïve en un dualisme primordial opposant la gauche à la droite et totale ignorance de la « question nationale » [13]. Ils révélèrent la confusion de trop de chercheurs de l'après-guerre qui, englués dans le sens commun et l'idéologie, ne s'avérèrent pas capables de distinguer entre « question sociale », « question religieuse » et « question nationale » qu'ils amalgamèrent joyeusement. Nous recourons ici, à dessein, au vocabulaire marxiste et à celui des historiens du XIX^e^ siècle pour souligner le caractère régressif de leur approche.

En définitive, l'apport du livre de Maurice Duverger se distingue de la médiocrité ambiante de son temps. C'est en réalité lors de la publication de contributions postérieures qu'il simplifiera sa conception et passera de la thèse du dualisme « naturel » des oppositions politiques qui peuvent être multiples à celle du caractère universel de (l'opposition) droite/gauche. Il est vrai qu'au moment où Duverger écrivait son maître ouvrage, le système de partis de la IV^e^ République reflétait l'entrecroisement de plusieurs clivages, phénomène que l'auteur qualifie de « superposition des dualismes ». Puis vint la Cinquième et la bipolarisation qui

l'accompagna… Véritable baromètre de l'air du temps, le grand politiste bordelais révisa sa pensée en matière de « question nationale » en distinguant deux formes de nationalisme, celle, classique, des dominants, impérialiste et conservatrice et, celle qui nourrit l'espérance des dominés, progressiste. Un nationaliste de droite, en somme, combattant un nationaliste de gauche. Duverger réservait l'exclusivité du nationalisme des dominés aux mouvements de libération anticolonialistes ; car entre-temps, la lutte de libération nationale des peuples dominés, apanage des communistes depuis les années trente, avait vu naître des forces nationalistes, attachées, en matière socio-économique, à la vision d'un socialisme non marxiste, teinté d'humanisme religieux, tels le panarabisme de Nasser, le socialisme arabe du *Baas* syro-irakien fondé par un intellectuel chaldéen, Michel Aflak ou encore le nationalisme socialiste de Soekarno en Indonésie ou de Nehru et du Congrès en Inde. Il n'entrait certes pas dans les intentions de Maurice Duverger d'étendre son concept de « nationalisme des dominés » aux mouvements régionalistes et autonomistes qui œuvraient dans les pays occidentaux. Or, en 1959, le groupe Ekin, composé d'étudiants nationalistes basques, se sépare du vieux PNV pour créer l'organisation de lutte armée, *Euskati ta Askatasuna* (Euskadi et liberté), mieux connue sous son sigle ETA et qui conjugue indépendantisme et idées sociales de gauche [14].

José Luis de la Granja considère, à raison, que la formation d'ETA représentait « la rupture la plus transcendantale survenue dans toute l'histoire du mouvement nationaliste basque » [15]. Comme comparatiste, on renchérira en constatant que cette rupture introduit l'idée de lutte anti-impérialiste pour la libération nationale et l'émancipation des peuples au cœur d'un courant régionaliste plutôt passéiste et dont les audaces ne dépassaient pas les bornes de la démocratie chrétienne éclairée tandis que ses dérives le poussait au fascisme. L'influence soixante-huitarde et le mouvement de protestation étudiante contre la guerre du Vietnam aidant, on assistera à la prolifération de groupuscules épigones plus ou moins chanceux d'ETA – FLB en Bretagne, FLQ au Québec – ainsi que, plus important, la résurgence de l'IRA en Irlande du Nord – après le *Bloody Sunday* de 1969 – et la création du FLNC en Corse suite aux évènements d'Aléria en 1974. Fait nouveau, ces organisations présentées comme terroristes seront capables pour les principales de se doter de vitrines légales dont les scores électoraux, plus qu'honorables, montreront qu'elles disposent d'un appui populaire non négligeable qui les distingue radicalement des groupuscules violents comme les *Brigate Rosse*, la *Rote Armee Fraktion*, Action Directe ou encore les Cellules communistes combattantes. Ainsi la division du mouvement de défense des périphéries entre formations radicales et modérées dont de La Granja décèle la présence au Pays basque vaut-elle pour l'ensemble de la catégorie. D'autant plus que, en Belgique, la décennie des années soixante est marquée par l'ascension électorale des régionalistes modérés – y compris dans des régions qui ignoraient jusque-là cette catégorie de partis (Bruxelles avec le FDF et la Wallonie avec le RW) – tandis que les années soixante-dix voient leur apogée, leur participation gouvernementale, la satisfaction de leurs revendications suivies de leur déclin voire de leur disparition (RW) dans les années quatre-vingt.

On ne s'étonnera donc pas de voir se multiplier les études portant sur le *peripheral nationalism* et les partis régionalistes dès la fin des années soixante-dix

tandis que nombre de colloques leur sont consacrés. Les études de cas portent sur le Québec, l'Irlande du Nord, l'Ecosse, l'Espagne qui, revenue à la démocratie, renoue avec sa tradition « périphérique », la Belgique et même, un temps, la Suisse avec la question jurassienne. Abordée sous l'angle de la crise de l'Etat nation, de la théorie du nationalisme ou de celle des partis politiques, la science politique a désormais inscrit les partis de défense de la périphérie à son agenda.

Un pas a donc été durablement franchi dans une évolution sinusoïdale qui montre que la plupart des politistes subissent les effets délétères du *Zeitgeist* et des idéologies politiques dominantes. Rien n'est jamais gagné et les régressions abondent. Ainsi les spécialistes du comportement électoral qui, imbus de leur croyance naïve en un axe droite-gauche, s'entêtent à faire entrer les partis régionalistes dans une métrique qui ne leur convient pas et ceux qui rangent *Convergencia i Unió* parmi les formations de droite [16]. Ainsi le recours au concept fourre-tout et tellement étiré qu'il ne signifie plus rien de populisme pour catégoriser la *Lega Nord* d'Umberto Bossi. Ainsi la reprise d'un discours hystérique anti-basque et, de fil en aiguille, anti-catalan puis étendu à toutes les revendications anti-centralistes qui affecte les médias, la classe politique et certains politologues espagnols [17]. Au début du XXIe siècle, comme après la Libération, l'air du temps pousse à la réduction de tous les nationalismes dans une stratégie unique et à son assimilation à diverses formes de racismes, de xénophobies et de « populismes » antidémocratiques.

En définitive, les idéologies qui exercent leur hégémonie sur chaque moment historique et le *Zeitgeist* interagissent de manière dialectique avec l'évolution du mouvement de contestation de l'Etat central par la périphérie. Et ce dernier ne permet pas toujours une lisibilité absolue, même aux yeux de politistes chevronnés. En effet, les développements historiques qui président à l'émergence des partis de défense autonomistes obéissent à des mouvements à caractère cyclique ; avec le recul du temps, ceux-ci apparaissent clairement dès que l'observateur consent à les soumettre à une analyse de sociologie historique comparative. On repère ainsi (des) moments historiques parfaitement observables. Dans un premier temps qui correspond à la fois à la naissance des organisations partisanes en Europe et à l'affirmation des nationalités contre le « concert européen », issu du Congrès de Vienne, contre les Empires multinationaux – Prusse, Habsbourg, Russie – qui en bénéficiaient. L'acte de naissance symbolique est de toute évidence la vague révolutionnaire européenne de 1848 qui correspondit, en Europe centrale du moins, au « Printemps des peuples » [18]. On peut rattacher à ce mouvement, l'épisode précurseur de la « révolte des patriotes » au Canada et au Québec. Réprimé dans le sang, le Printemps des peuples n'en sécréta pas moins, dès que les absolutismes lâchèrent du lest, une série de partis politiques déjà évoqués qui prolifèrent en Espagne, au Royaume-Uni, en Norvège, en plus des Empires centraux et auxquels il convient d'ajouter le parti national fondé par Honoré Mercier au Québec suite aux sanglants évènements du Manitoba [19]. Le premier succès rencontré par cette première vague de défense de la périphérie fut l'indépendance acquise par la Norvège qui, en 1905, se sépara de la Suède et le parti qui put l'inscrire à son actif fut la *Venstre* (gauche) qui en avait fait son principal objectif. Cependant ce fut avec les traités qui mirent fin à la Première guerre mondiale que le mouvement

atteignit son apogée : création de la Finlande, des trois Etats baltes, de la Pologne, de la Grande Roumanie, de la Tchécoslovaquie et de la Yougoslavie.

Donnant droit de cité au principe des nationalités, lorsqu'il sert les intérêts des vainqueurs, les traités de Versailles, mais surtout ceux de Saint-Germain et Trianon engendrent un cortège de frustrations. Au nom du principe des nationalités, on démantèle l'Empire austro-hongrois, cette « prison des peuples », mais c'est pour créer – afin de rétribuer les amis – une série de petites Autriche-Hongrie où les « partis ethniques » se multiplieront : Allemands de Pologne et de Tchécoslovaquie, Slovaques, Magyars de Transylvanie et de Tchécoslovaquie, Slovènes, Croates et Macédoniens de Yougoslavie, Juifs, Lituaniens, Biélorussiens, Juifs et Ukrainiens de Pologne, etc. A la notable exception de la Tchécoslovaquie, tous les nouveaux pays d'Europe centrale sombreront dans l'autoritarisme. A côté des protestations des vaincus et des oubliés, il faut ajouter celle des régions qui se découvrent une vocation nationale mais qui appartiennent à des pays vainqueurs et qui peuvent d'autant plus facilement s'exprimer que le « pays réel » tend à se rapprocher du « pays légal » avec un élargissement important du corps électoral : les élections britanniques de 1918 donnent, en Irlande, une écrasante majorité aux républicains indépendantistes du *Sinn Fein* et le dossier irlandais se rouvre pour atteindre son acmé avec l'octroi, par le gouvernement de Londres, d'un statut de *dominion* laissant six comtés d'Ulster sous l'autorité des Unionistes ; il s'ensuivra une guerre civile fratricide opposant la direction militaire de l'IRA – dirigée par Michael Collins – à la direction politique du *Sinn Fein* animée par Eamon de Valera. C'est également au lendemain de l'Armistice de 1918 que la « question flamande » – jusque-là contenue au stade des sociétés de pensée et des groupes de pression – trouve son expression partisane et parlementaire avec l'émergence du *Frontpartij*. Demeurée neutre dans cette guerre qui consomma le suicide de l'Europe – selon les mots du pape Benoît XV – l'Espagne n'en connut pas moins une radicalisation et une progression des partis de défense territoriale : en Catalogne la *Lliga* modérée s'effondra au profit de l'*Esquerra republicana de Catalunya* plus radicale tandis le PNV subissait la concurrence et la surenchère des radicaux du PNV – *Aberri* et surtout de l'ANV (Action nationaliste basque).

En définitive, cette première période qui se déroula en deux phases d'inégale longueur vit éclore un nombre important de formations qu'on pourrait qualifier de « régionalistes ». Elles ne se distinguent pas des autres types de partis qui, dans leur majorité, apparaissent à ce moment de l'histoire qui, selon Stein Rokkan, correspond à l'incorporation des partis dans les systèmes politiques occidentaux et, après 1918, au « gel » des clivages politiques. Ils émergent, en fait, plus tard que les libéraux, les conservateurs ou les catholiques et à la même époque que les sociaux-démocrates. Comme ces derniers, ils constituent un défi à l'ordre établi ; mais contrairement à eux, peu de partis « historiques » survécurent à cette première phase. Ainsi arrivèrent jusqu'à nous le doyen de toutes les formations autonomistes, le *Partido Nacionalista Vasco* (PNV), fondé le 31 juillet 1895 en la fête de saint Ignace de Loyola, fondateur de l'ordre des Jésuites, mais surtout saint patron de la Biscaye et du Guipuscoa ; le *Svenska folkpartiet*, SFP, créé en 1906 et un an plus tard, en 1907, les indépendantistes irlandais fondent le *Sinn Fein* (SF). S'ajoutent après la Première guerre mondiale et

à la faveur des réformes électorale, le *Fianna Fail* issu du SF en 1926 et la *Esquerra Republicana de Catalunya*, ERC, apparue en 1931.

La Seconde guerre mondiale ouvre un deuxième temps du cycle des partis autonomistes qui connaît pour deux décennies une phase descendante. Deux pays pourtant rompent leurs liens avec la métropole et proclament la République : l'Islande qui se sépare du Danemark et l'Irlande qui sort du Commonwealth. La période qui est celle de la reconstruction se caractérise par la double ascension de la social-démocratie et de la démocratie chrétienne qui, souvent, coopèrent. Les régionalistes disparaissent ou perdent toute visibilité politique. Leur désarroi est tel que les plus importants, en termes électoraux – SFP – ou symboliques – PNV et ERC – en arrivent à douter de leur identité et adhèrent à l'Internationale libérale pour le SFP et l'ERC, à la démocratie chrétienne pour le PNV [20]. Cette période de basse conjoncture – tellement basse qu'elle ne manque pas d'évoquer un électro-encéphalogramme plat – vit néanmoins naître également deux partis en Italie – l'Union valdôtaine (1945) et la *Südtiroler Volkspartei* – suivis, en 1954 de la *Volksunie*, fondée en Belgique sous le nom – typique de l'époque – de *Christelijke Vlaamse Volksunie*.

Avec les dernières décennies des « Trente glorieuses », on assiste à un retournement de conjoncture marqué par l'expansion des partis et mouvements de défense de la périphérie qu'accentue le retour de l'Espagne à la démocratie représentative. La conjoncture nouvelle affecte l'Occident dans son entier puisque le parti québécois naît après 1968 et s'étend où il existe une crise d'identité. Ainsi à côté du mouvement flamand dont les racines remontent au XIX^e^ siècle, la défense des Francophones bruxellois et celle des Wallons ajoutent des partis régionalistes (FDF et RW) à un paysage politique de plus en plus fragmenté. En Italie, le parti sarde d'Action, dont l'origine remonte à la Libération, connaît de réels succès électoraux. Le Royaume-Uni qui pensait avoir soldé le reliquat de la question irlandaise doit faire face à un rebond, à la fois dans la rue et sur le terrain, de la violence, du fait de la résurgence de l'IRA et du *Sinn Fein* qui engrange les votes des indépendantistes et irrédentistes, mais aussi sur le terrain de la participation conventionnelle avec la création du *Social Democratic and Labour Party*, défenseur des Irlando-catholiques. Qui plus est, la Couronne britannique voit également s'ouvrir de nouveaux fronts en Ecosse et au Pays de Galles où deux partis, jusque-là considérés comme marginaux voire folkloriques, forcent les portes de Westminster : le *Scottish National Party* et le *Plaid Cymru* [21]. Le SNP dépassera même 20 % du vote écossais aux législatives d'octobre 1974 : d'aucuns se prennent à rêver du « *break up of Britain* » et parlent de « Royaume désuni ». Cependant c'est l'Espagne qui devient alors la terre d'élection des partis de défense de la périphérie qui, dès la transition, ne cessent de croître et de multiplier. Deux des trois régions autonomes à statut particulier, la Catalogne et Euskadi, sont dès l'origine gouvernées par des autonomistes. Jusqu'à la France jacobine et centraliste de connaître en Corse, une situation de type basque ou irlandais. Un fait nouveau : dans nombre de cas, un parti autonomiste, centriste et modéré, est soumis à la surenchère d'un nationalisme radical de sensibilité socialiste ; le Pays basque, la Corse, l'Irlande du Nord et, loin de toute violence, la Catalogne en donnent l'exemple.

La résurgence du mouvement de défense de la périphérie qui affecte même la France jacobine avec l'irruption de la question corse sur la scène partisane régionale, coïncide avec la conjonction de plusieurs évolutions sociologiques. La haute conjoncture d'abord qui clôture la reconstruction économique de l'après-guerre et culmine dans les années mil neuf cent soixante avec les *golden sixties*. L'apogée de l'Etat providence apporte un complément politique et social entraînant un consensus qui va des sociaux-démocrates aux libéraux conservateurs en passant par la démocratie chrétienne. L'affirmation autonomiste constitue, avec l'extrême gauche, comme une alternative de rupture.

L'apparition, ensuite, d'attitudes post-matérialistes dans la génération socialisée dans l'abondance favorise les partis de défense de la périphérie qui rencontrent, à l'époque, un vif succès auprès de cette dernière [22]. Enfin l'achèvement du processus de décolonisation et la mobilisation suscitée en Occident contre diverses entreprises néocolonialistes états-uniennes – guerre du Vietnam – engendrent une sensibilité tiers-mondialiste qui réhabilite le nationalisme des dominés. Celui-ci échappe alors aux cercles assez traditionalistes dans lesquels il restait confiné pour gagner du terrain à gauche et à l'extrême gauche, sans, pour autant, en perdre à droite. Pour la première fois depuis le XIX^e^ siècle, on assiste à la mise sur pied de véritables fronts de défense de la périphérie, rassemblant sous leur étendard forces de gauche, du centre et de droite.

Dès les années quatre-vingt, les vaches grasses cèdent à nouveau le pré aux vaches maigres : une quatrième époque, marquée par une basse conjoncture politique affecte, à nouveau, les formations autonomistes. Celles-ci subissent un peu partout des revers électoraux – dans la *Celtic Fringe* britannique, en Andalousie, en Flandre et à Bruxelles – connaissent l'épreuve de la dissidence – au Pays basque, en Corse – et parfois disparaissent comme ce fut le cas pour le Rassemblement wallon, victime de la conjonction des deux. Contestés auprès des jeunes et des post-matérialistes par les Verts, nouveaux venus sur la scène politique et qui, dans une perspective rokkanienne, sont aussi des partis territoriaux, les autonomistes perdent beaucoup de terrain. Ainsi des partis naguère encore à vocation gouvernementale, comme le FDF bruxellois ou la *Volksunie* se retrouvent réduits à jouer les utilités, d'autres comme le PNV basque doivent négocier un partenariat avec les socialistes pour conserver le pouvoir au sein du gouvernement d'Euskadi, d'autres enfin qui semblaient enracinés dans la région comme le parti sarde d'Action perdent leur représentation au parlement national. Cependant cette période de basse conjoncture, caractérisée par un étiage des résultats électoraux des régionalistes en Europe et au Québec avec la défaite du PQ, est moins dramatique que celle qui les affecta après la Seconde guerre mondiale. En fait, il s'agit d'un reflux et d'un repli des partis dans leurs bastions. Il est intéressant de noter que ceux d'entre eux qui résistent sont, d'un côté, les partis qui s'inscrivent dans une longue tradition remontant au XIX^e^ siècle et, de l'autre, les organisations qui ont su investir le pouvoir local et singulièrement municipal. Le FDF qui bénéficiait de la popularité de ses mandataires communaux offre ainsi un contraste saisissant avec son homologue le Rassemblement wallon. Par ailleurs, l'Espagne se démarque de l'ensemble européen. En effet si, en Euskadi, le PNV éprouve quelques difficultés, si le *Partido Andaluz* cesse de jouer un rôle significatif à Séville, en Catalogne Jordi Pujol et *Convergencia i Unió* assurent leur hégémonie, tandis que le phénomène

autonomiste gagne de nombreuses autres communautés autonomes, le plus souvent dans des formes modérées et régionalistes – Estrémadure, Navarre ou Valence – tantôt dans des partis plus radicaux comme en Galice.

La basse conjoncture qui affecte les partis périphériques reflète, avec un léger décalage, la basse conjoncture économique. Marquée par l'hégémonie ultra-libérale et la contre-Réforme thatchérienne et reaganienne, la période est propice aux partis capables de mobiliser les enjeux socio-économiques qui divisent les autonomistes.

L'implosion de l'Empire soviétique et ses séquelles mirent provisoirement un terme à la traversée du désert des partis de défense de la périphérie. Non seulement la nouvelle Europe offrait un accroissement du contingent formé par ces partis, mais encore voyaient-ils leurs ambitions politiques accomplies et dans un délai de nature à déjouer toute espérance. En effet, l'Europe retrouvait *grosso modo* sa configuration de 1918-1920 mais corrigée de quelques erreurs – la Tchécoslovaquie – et aberrations – la Yougoslavie. Mais pas de toutes, ainsi la Slovaquie nouvelle conservait une minorité hongroise importante, le problème des Magyar(s) de Transylvanie demeurait inscrit à l'agenda politique roumain tandis que l'Estonie et la Lettonie héritaient de la défunte URSS d'importantes minorités de « Pieds rouges » russophones. L'Europe centrale a retrouvé sa place sur la carte, offrant aux autonomistes du reste du vieux continent à la fois l'image idyllique d'un grand soir des nationalités qui aurait réussi et le renfort d'une contestation identitaire active.

Le problème soulevé par la catégorisation des partis dont la ressource mobilisatrice réside dans une identité territorialisée minoritaire n'en ressort pas simplifié pour autant [23]. En effet, depuis 1990, seuls les modérés catalans « pujolistes » de la CDC [24] n'ont guère varié – ce qui pourrait changer depuis la retraite de Jordi Pujol, chef charismatique et père fondateur du parti, suivi de la perte de sa majorité et du pouvoir à la Généralité de Catalogne – ; au Pays basque, le PNV (qui gouverna de 2001 à 2005 avec les communistes basques contre l'alliance des socialistes et des conservateurs) s'est radicalisé tandis qu'en Irlande du Nord les radicaux du *Sinn Fein*, liés à l'IRA acceptent de jouer le jeu institutionnel, y compris avec les Unionistes modérés de David Trimble ; en revanche, au Pays basque, son homologue *Batasuna*, criminalisé par la politique anti-basque du gouvernement Aznar, reste emprisonné dans l'appui inconditionnel qu'il apporte à une ETA qui ne renonce pas à la violence aveugle. Sauf en Euskadi, le rapport des forces entre modérés et radicaux s'est inversé aux profit des seconds : le SF fait mieux que le SDLP ; en Galice, le Bloc national galicien s'est imposé sur ses concurrents, et, en Corse, c'est Jean-Guy Talamoni qui joue aujourd'hui le rôle de leader fédérateur du mouvement corse, ainsi Edmond Siméoni, père fondateur – modéré – de l'autonomisme insulaire, s'est rallié à ce dernier. Et pour couronner le tout, certains partis de défense de la périphérie ont, tels le *Vlaams Belang,* renoué avec les vieux démons fascisants qui hantèrent le mouvement flamand dans l'entre-deux-guerres ou, à l'instar de la *Lega Nord* d'Umberto Bossi, sombré dans la xénophobie et l'islamophobie… C'est-à-dire que le spectre politique conventionnel, celui de l'homme de la rue, s'étend, lorsqu'on l'applique aux régionalistes, de l'extrême gauche néo-marxiste et écologiste à l'extrême droite, en passant, évidemment, par toutes les nuances qu'il peut offrir.

Dès lors, on comprend un peu mieux l'excessive sensibilité des observateurs qui en traitèrent, à l'air du temps ; comme le disait, à propos du PNV, J.A. Aguirre, ce ne sont pas des partis comme les autres. A négliger cette caractéristique, journalistes et essayistes les ont envisagés à travers le prisme déformant du patriotisme cocardier tandis que les politistes soit les négligeaient soit entendaient les faire entrer dans le lit de Procuste de leurs catégories préétablies. Jusqu'au milieu des années soixante-dix, tous les politologues se méprirent, tous sauf Stein Rokkan en 1967.

2. Des partis spécifiques

L'idée d'un clivage centre/périphérie qui permet d'opposer les partis issus de la mobilisation centraliste autour de l'Etat nation à ceux qui médiatisent la contre-mobilisation de la périphérie, fut proposée par Rokkan en 1967. Elle fut donc proposée *avant* la résurgence des mouvements nationalitaires et correspondait si peu au *Zeitgeist* que Rae et Urwin, commentant l'apport de Rokkan, se demandaient si cela valait bien la peine de prendre en considération des formations résiduaires qu'ils qualifiaient, on l'a vu, de « partis communalistes » [25]. Revenant sur cette période héroïque de l'analyse comparée des partis régionalistes, Derek Urwin évoquait avec amusement les termes du débat en intitulant sa contribution « fossiles ou phlébites ? » [26], usant d'une métaphore organiciste fort plaisante au demeurant.

En vérité, homme de grande culture et doté d'une solide formation philosophique, Stein Rokkan ne gardait pas les yeux rivés sur l'actualité politique. En revanche sa démarche scientifique le poussait à éclairer la genèse des partis en Europe à la lumière de la longue durée et, pour ce faire, il entendait convoquer le sociologue, l'historien, l'économiste et le géographe afin de bâtir ensemble un modèle intégré qui fût structural et macro-analytique. Rokkan devint tout à la fois politiste comparatiste, sociologue de l'histoire et géographe [27]. Cependant on peut penser que ce fut *in fine* sa qualité de Norvégien et de Norvégien de la périphérie qui le rendit réceptif à percevoir l'existence d'un clivage opposant le centre à la périphérie. Nous avons été, en ce qui nous concerne, l'un des premiers à utiliser le paradigme de Rokkan et même le premier à en communiquer des résultats en langue française [28]. Ce n'était certes pas, de notre part, l'expression de quelque génie personnel mais tout simplement le produit d'une situation géographique : vivant à l'époque en Belgique – au moment de la « crise de Louvain » – l'existence du clivage centre/périphérie nous apparaissait comme une évidence. Il est d'ailleurs significatif que les politistes issus de pays divisés et plus largement ceux originaires d'Etats connaissant des clivages multiples firent meilleur accueil au paradigme de Rokkan que les Français par exemple.

Quoi qu'il en soit, l'application du modèle centre/périphérie permet de dissiper les équivoques qui obèrent les concepts de nationalisme et de régionalisme, permettant ainsi de construire une catégorie univoque de partis dont le projet est la défense de la périphérie. Les partis portent d'abord un projet médiatisant, un mouvement historique dont les prodromes remontent loin, au traité de Westphalie sinon à la Réforme et sont, en tout cas, antérieurs à la révolution industrielle. Une fois leur trajectoire historique repérée on peut, ensuite, recenser une série de traits constitutifs d'une catégorie partisane et dont l'importance comme la signification ne s'éclairent qu'à la lumière de l'étude socio-historique qui précède. Enfin, comme la plupart des pays européens

possèdent un centre et une périphérie sauf – et encore – le Luxembourg et Malte, pourquoi certains connaissent-ils une politisation de type partisan et d'autres non ?

A. La défense de la périphérie : prise de conscience et projet politique

Pour Stein Rokkan les partis politiques sont des agents de conflit et des instruments de son intégration. Dans la lecture que nous proposons de son paradigme des quatre clivages fondamentaux, ces derniers constituent des effets de la stabilisation, de la congélation – disait Rokkan – des conflits qui les engendrent et qui eux-mêmes résultent des contradictions de la société globale [29]. Selon la perspective hégélianо-marxiste qui oriente notre lecture, ces contradictions provoquent un phénomène de *prise de conscience* qui fait passer une catégorie sociale *en soi* – c'est-à-dire créée par des observateurs aux yeux desquels elle offre des traits significatifs – au rang de catégorie *pour soi* – c'est-à-dire voulue pour elle-même et construite dans la lutte par les acteurs du conflit. Cette catégorie peut être indifféremment et pour reprendre Weber cette fois, fondée sur des liens sociétaux (*gesellschaftlich*), comme des classes de propriétés, des positions dans le processus de production et d'échange des biens ou sur des liens communautaires (*gemeinschaftlich*) comme ceux que tirent la religion ou la langue.

En l'occurrence la catégorie se compose – et on reprend ici la définition donnée par René Knüsel – d'une minorité ethno-linguistique autochtone à territoire [30]. Il s'agit donc d'une société locale incluse dans un Etat et qui se trouve amenée à se mobiliser pour faire prévaloir des revendications particularistes et singularisantes d'une ampleur variable en mettant en œuvre des moyens plus ou moins radicaux. D'une ampleur variable car elle va de la demande d'une simple reconnaissance et de l'octroi d'avantages économiques à l'exigence de l'indépendance totale en passant par toutes les possibilités objectives que peut offrir l'imagination juridique. Avec des moyens également variables, légaux ou illégaux et jusqu'au terrorisme et à la guérilla. Au début du XXIe siècle, cette catégorie est la seule qui suscite encore des partis politiques qu'on peut, à la suite de Duverger et Sartori, qualifier de *Las systemes,* ainsi *Batasuna* ou, en Corse, *Independenza* ; nous parlons ici de *partis politiques* capables d'obtenir des élus nationaux ou régionaux et non de groupuscules. En revanche, elle donna naissance à maints *partis gouvernementaux* qui, de longue date, gèrent des régions comme le PNV (fondé en 1885) ou participent au gouvernement stato-national comme le parti suédois de Finlande ou la *Lega* en Italie. La plupart de ces partis sont en fait *tribuniciens*, comme la *Ligue savoisienne* ou le *Sinn Fein* [31]. Le fait le plus intéressant est qu'aucun parti de défense de la périphérie ne peut se réduire à l'un ou l'autre de ces trois types qui représentent des stratégies qui peuvent changer en fonction de fenêtres d'opportunités qui peuvent s'ouvrir. En fait, seule leur sociogenèse peut fournir à l'observateur des informations éclairantes.

Ainsi l'application du modèle de Rokkan, basé sur l'articulation de quatre phénomènes historiques (la Réforme, la révolution nationale, la contre-Réforme et la Révolution démocratique), permet de circonscrire les contours d'un mouvement historique qu'il qualifie de « contre-mobilisation de la périphérie ». Poussant plus loin la recherche à partir des diverses expériences vécues par les pays d'Europe occidentale et centrale, nous avons pu isoler trois moments dans cette contre-

mobilisation mobilisatrice de la périphérie et qui correspondent à trois formes bien distinctes de conscience d'appartenance à celle-ci ; elles se trouvent entre elles dans un rapport dialectique [32]. Parce que dans le processus historique d'édification stato-nationale, l'initiative appartint au *centre* devenu, de la sorte, une force révolutionnaire, la réponse de la *périphérie* fut une *réaction* de défense contre ce dernier, se traduisant par une *contre-mobilisation* devant faire pièce à la mobilisation mise en œuvre par le Centre. C'est la première forme de conscience, la *réaction de la périphérie.* Cette phase réactionnaire était par nature vouée à l'échec et de sa consommation naquit une conscience tournée, cette fois, vers l'avenir dans lequel elle se projette : le *nationalisme périphérique* (*peripheral nationalism*). Enfin, de la tension anti-nationalisme régionaliste/nationalisme se dégagea, plus tard (vers 1960), un mouvement de dépassement, la *conscience nationalitaire*.

Le premier moment dans la prise de conscience de la périphérie est une phase réactionnaire, la réaction de la périphérie. Elle se traduit par un rejet de la modernisation et des innovations introduites par le centre lors des révolutions nationale et démocratique – au sens de Rokkan –, car elles sont perçues par les élites traditionnelles de la périphérie comme attentatoire aux droits et privilèges de cette dernière, à ses fors – ses *fueros* en Espagne –, à ses pratiques et coutumes, parfois à sa langue et à son statut religieux ; en un mot à son *identité*, même si ce terme, *in illo tempore*, n'est pas prononcé. La périphérie se mobilise, en définitive, pour recourir au *statu quo ante*. On se retrouve donc en présence d'un mouvement et de partis réactionnaires dans toute l'acception du terme.

Nous avions jadis qualifié de « réaction légitimiste » cette première forme, particulariste, de conscience de la périphérie. En effet, et par delà un décalage d'un siècle et demi, on pouvait constater un singulier parallèle entre les deux régions où le processus idéal typique se révélait, à l'analyse, le plus complet : l'Irlande – alors sous férule anglaise – et le Pays basque, dans le chef du jacobinisme pour l'une, du carlisme pour l'autre. D'autant plus que le légitimisme, dans sa version jacobite, concerna tout autant l'Ecosse que l'Irlande et que la contestation périphérique y prend un vif essor dès les années mil neuf cent soixante. Le modèle seyait comme un gant à la situation catalane et la Bretagne, avec ses Chouans, le vérifiait tout autant, ainsi que le Tyrol avec Andreas Hofer. Les raisons paraissaient simples : tant que l'Ancien Régime perdura avec une légitimité fondée sur la tradition et qu'incarnait la Couronne, le statut des périphéries s'intégrait dans un ensemble idéologique et juridique aussi complexe que hiérarchisé. Pour les Basques, le souverain espagnol tenait sa légitimité comme seigneur de Biscaye et roi de Navarre mais après sa prestation de serment devant l'Arbre de Guernica, symbole des libertés du Pays basque. Son cousin le roi de France était légitime auprès des Basques de Basse-Navarre, du Labourd et de Soulle également en tant que roi de Navarre. Pour les Bretons, le souverain français était reconnu comme le légitime héritier des droits de la duchesse Anne. Hiérarchie encore plus complexe en ce qui concerne les Catalans pour lesquels le roi d'Espagne – titre porté officiellement et pour la première fois par Isabelle II – était légitime parce que également roi d'Aragon et, à ce titre, détenteur du principat de Catalogne et même – si on veut compliquer – du comté de Barcelone. Et le reste était à l'avenant… Mais cet avenant convenait aux périphéries à défaut d'être moderne et efficace.

Le recours au modèle centre/périphérie permettait ainsi de dissiper le caractère, en apparence aberrant, de certaines révoltes légitimistes. « Ainsi Irlandais, Bretons ou Basques n'avaient auparavant guère eu à se louer des empiètements centralisateurs des Stuart ou des Bourbons. Dès lors pourquoi diable mourir pour une cause ? Si les Irlandais, brimés par les Stuart, se mobilisent (…) c'est qu'ils appréhendent, à juste titre, que la situation devienne pire encore avec Guillaume d'Orange. Si les Highlanders, indifférents au sort du papiste Jacques II, se font massacrer à Culloden à l'appel de « Bonnie Prince Charlie », c'est que Marie II – l'épouse de Guillaume III – et sa sœur, la reine Anne, étaient des souveraines Stuart. Dès lors mieux valait un roi papiste mais Stuart et, partant, écossais qu'un luthérien hanovrien voulu par l'*establishment* de Londres. (…) Enfin, pourquoi (…) soutenir les prétentions de Don Carlos, une ganache doublé d'un sot, à une couronne que son frère Ferdinand VII avait décidé de transmettre à sa fille l'infante Isabelle ? Pourquoi mourir pour une « loi salique » aussi étrangère à la Castille qu'à la Navarre et qui n'avait jamais empêché, au XV^e^ siècle, la reine Isabelle – la catholique – de faire la grandeur de la Castille ? Si les Basques préfèrent Don Carlos à la seconde Isabelle, c'est que ce dernier avait promis de rétablir *in toto* les *Fueros* et autres privilèges et immunités du Peuple basque » [33]. La géographie politique du carlisme s'avère éloquente à cet égard : les insurrections touchèrent les périphéries de l'Espagne pour la première, essentiellement le Pays basque pour la seconde.

Le recours au modèle centre/périphérie permet de dissiper certaines équivoques qui planent sur le légitimisme qui n'est d'ailleurs pas entièrement réductible à une contre-mobilisation de la périphérie. En revanche, la réaction de la périphérie se réduit-elle à un simple légitimisme ? C'est le cas de l'Ecosse et de l'Irlande des XVI^e^ et XVIII^e^ siècles, de la Bretagne chouanne, de l'insurrection du Tyrol contre Bonaparte ou du carlisme basque. Mais *quid* de la Catalogne qui n'attendit point le conflit dynastique entre la nièce et l'oncle pour se mobiliser ou, plus précisément, pour organiser la contre-mobilisation afin de faire pièce, déjà sous les Habsbourg, aux premiers essais de construction d'un Etat espagnol. Parallèlement, le légitimisme paraît singulièrement absent lorsqu'on scrute les origines lointaines du mouvement flamand et la révolte des paysans contre la conscription introduite sous l'Empire ne brandit pas l'étendard des Habsbourg [34]. Et que dire du Québec ou de la Pologne qui ne disposaient pas d'un souverain légitime car abandonné par celui-ci pour le premier, ci-devant République nobiliaire pour la seconde ? Pourtant ces deux périphéries se mobilisèrent en puisant dans une idéologie qui ressemblait au légitimisme excepté l'attachement au souverain voulu par Dieu. L'étude des idéologies de la contre-révolution, singulièrement chez les légitimistes ultramontains – l'ultramontanisme fut vigoureux au Québec, en Flandre et en Irlande – et non chez leurs homologues gallicans ainsi que chez les hérauts du traditionalisme et non de l'absolutisme, on retrouve bien plus qu'une volonté de restauration de l'Ancien Régime. En effet, le légitimisme tel qu'on le connut en France comprenait deux ailes, une aile moderniste qui, absolutiste, accepte des institutions du type anglais – une chambre censitaire, l'autre héréditaire –, un libéralisme aristocratique, le catholicisme dans sa forme gallicane. Favorisée par Louis XVIII, elle s'accommode du capitalisme naissant, des départements et du concordat napoléonien. Son illustre représentant fut Chateaubriand.

La seconde aile, plus strictement traditionaliste, ne goûte guère l'absolutisme et son souverain préféré n'est pas Louis XIV mais Louis IX, saint Louis. Son âge d'or n'est pas l'Ancien Régime mais une espèce de moyen âge idéalisé où le roi règne en ses Conseils sur une France catholique, socialement hiérarchisée en ordres immuables mais décentralisée. Son théoricien fut le vicomte Louis de Bonald. En Espagne, la guerre conduite contre l'occupation française et Joseph Bonaparte, au nom du souverain légitime Ferdinand VII, alliait une tendance pan-hispanique libéralisante à une tendance profondément réactionnaire, les *Apostolicos*, puisant dans la périphérie. La crise dynastique de 1837 opposera les deux tendances, le carlisme puisant dans le vieux fonds laissé par les *Apostolicos*.

Plus encore que d'être un légitimisme, la réaction de la périphérie procède idéologiquement du traditionalisme et navigue de concert avec l'intransigeance catholique ou, dans le cas des périphéries protestantes, avec le fondamentalisme revivaliste [35]. De fait si les changements brutaux qu'introduisent les révolutions anglaise et française dans les rapports centre/périphérie constituèrent un point d'acmé dans la contre-mobilisation des traditionalistes et dans l'émergence d'une pensée contre-révolutionnaire, certaines périphéries n'avaient pas attendu ce moment pour réagir. Une réaction dont les premières manifestations remontent à la construction de l'Etat royal absolutiste.

Ainsi naquit la plus précoce de toutes les contre-mobilisations de la périphérie : l'insurrection catalane qu'unit, contre les réformes centralistes du Premier ministre de Philippe IV, le comte et duc d'Olivares, la bourgeoisie avec les paysans, les *Segadors* dont l'hymne possède des accents qui annoncent la Marseillaise. Dans la guerre qui s'ensuivit, le Portugal recouvra son indépendance tandis que la Catalogne fut défaite, perdant par la même occasion la Cerdagne et le Roussillon au profit de la France qu'elle avait eu l'imprudence d'appeler à son secours. Lors de la guerre de succession d'Espagne, les *Corts* catalans comme ceux d'Aragon refusèrent de valider le testament de Charles II et se rallièrent au candidat des Habsbourg mais ce furent les Castillans et Philippe VI qui l'emportèrent et les libertés catalanes furent abolies au profit de l'absolutisme triomphant. Une fois de plus, les Catalans avaient joué la mauvaise carte mais ils n'avaient pas le choix : le futur empereur Charles VI avait promis de respecter les *fueros* et les *Corts* et son rival Bourbon incarnait le projet centraliste, raison pour laquelle le roi défunt en avait fait son héritier et qui explique pourquoi les *Cortès* de Castille – le centre édificateur de l'Etat espagnol – s'étaient ralliés à lui. En Catalogne et au Pays basque, les lois anciennes, les constitutions, fors, droits, privilèges et immunités fiscales étaient compris comme supérieurs à la volonté du Prince. Il en allait de même dans le duché de Brabant où le souverain devait, lors de son intronisation et comme au Pays basque, prêter le serment de respecter la charte du duché [36]. La tentative centralisatrice de l'empereur Joseph II, despote éclairé, de réformer le gouvernement de ses territoires suivant les lumières de la raison provoquèrent la contre-révolution brabançonne.

Mouvement contre-révolutionnaire, anti-nationaliste, prisonnier du passé et particulariste, la réaction de la périphérie ne pouvait qu'échouer. On n'inverse pas le cours de l'histoire et restaurer l'ordre médiéval paraissait pour le moins incongru à l'aube de la révolution industrielle ! L'échec de cette première forme de contre-

mobilisation de la périphérie s'accompagne toujours d'un affaiblissement significatif de ses institutions politiques et juridiques – Ecosse, Empire des Habsbourg – et souvent de leur destruction – Belgique, Espagne. Une situation qui devait se résoudre tantôt dans l'affaissement de la conscience périphérique tantôt dans une mobilisation où la périphérie est érigée en Nation.

Dans le premier cas, l'épuisement politique du particularisme de la périphérie se résout de deux manières. Soit les élites ne furent pas dépossédées et demeurent légitimistes tout en défendant le particularisme de la minorité dont ils se sentent les représentants naturels : fidèles à la Couronne mais luttant pied à pied contre le gouvernement afin de conserver ce qui subsiste de libertés et coutumes locales. Ils professent un régionalisme nostalgique des grandes heures du passé, rural, clérical. Ce régionalisme conservateur dont la grande figure fut le poète provençal Frédéric Mistral, perdit toute importance politique pour rester confiné dans des cénacles littéraires et les sociétés folkloriques. Il n'acquit une réelle importance que dans l'Empire austro-hongrois et, plus particulièrement, en Cisleithanie [37]. Polonais, Tchèques constituaient nominalement des royaumes et on vit y apparaître une forme de régionalisme légitimiste, défenseur de la langue et du *Staatsrecht* et qui militait pour la restauration des Parlements de Prague et de Cracovie. Jusqu'à la fin, les conservateurs tchèques espérèrent que François-Joseph se ferait couronner roi de Bohême. D'autres comme les « Vieux Slovènes » et les Vieux conservateurs croates (ces derniers rattachés à la Hongrie) attendaient de l'empereur l'octroi d'un statut égal à celui dont bénéficiaient les Polonais et les Tchèques. Ce mouvement est connu des historiens sous le nom d'austroslavisme où la tradition catholique et la fidélité à la Maison d'Autriche se mariaient à des revendications linguistiques et autonomistes plus modernes. Au *Reichrat* de Cisleithanie qui siégeait à Vienne, l'austroslavisme s'exprimait à travers des partis et groupes parlementaires tels les « Vieux Tchèques », les « Vieux Slovènes » ou le Club polonais que contesteront des groupes passés au nationalisme. Certaines formes de régionalisme et certains partis régionalistes apparus en Espagne et dont la filiation carliste est patente – l'UPN en Navarre par exemple – s'apparentent à ce régionalisme d'origine légitimiste, l'*Estado Autonomico* leur ayant rendu quelques raisons d'exister. D'autres mouvements qu'on citera pour mémoire sombrèrent dans la criminalité sous les dehors du banditisme patriotique dans un premier temps et, plus tard, dans le banditisme tout court. Ce fut le cas du légitimisme populaire, trahi par ses élites aristocratiques, qui exista après l'unification italienne dans les périphéries du défunt Royaume des Deux-Siciles et qui constitue l'une des sources historiques de la *Mafia*, *N'Dranghetta* et autre *Camorra.*

La réaction de la périphérie ne se perdit pas toujours, loin s'en faut, dans les sables de l'histoire. Au contraire, par une ruse dont celle-ci est coutumière, elle rebondit après son échec et, s'étant dépouillée des oripeaux de l'Ancien Régime, elle se présenta parée des atours de la modernité : le nationalisme. C'est la mobilisation nationaliste de la périphérie. Un nationalisme qui ne peut s'épanouir qu'après la victoire du Centre et l'affirmation de la phase de construction nationale au sens où l'entend Juan Linz. C'est qu'il s'agit d'un nationalisme miroir – le mot est d'Yves Person – où on voit de nouvelles élites périphériques issues de la petite bourgeoisie emprunter au centre son lexique nationaliste afin de le retourner contre ce dernier. Des élites, intellectuels,

hommes de loi, clergé qui, réagissant contre la volonté stato-nationaliste du centre s'efforçant d'en faire de bons citoyens et baignant dans l'ambiance particulière du romantisme européen, trouvent les armes de leur combat dans la logomachie nationaliste forgée dans le feu des affrontements entre Etats qui suivirent la Révolution et l'Empire. La conception lerdéro-fichtéenne de la *Kulturnation,* vint, fort à propos, offrir à de nombreuses périphéries l'énergie nécessaire à la transformation de minorités ethno-linguistiques autochtones à territoire, en autant de nations. De locale ou régionale – c'est-à-dire de variantes déclinées au sein d'une totalité englobante –, la nation – l'identité périphérique – devenait nationale ; à savoir constituant une Nation et partant une totalité englobante autosuffisante et exclusive portant un projet étatique. Avec la mobilisation nationaliste de la périphérie, le processus d'édification stato-nationale engendrée par le centre, déraille et se subvertit dans un conflit lui opposant une série de fragments autonomes mués en autant de nouveaux processus de construction d'un Etat. L'échec du légitimisme fonde ainsi le séparatisme.

En quoi le nationalisme périphérique se distingue-t-il du nationalisme centraliste ? Une distinction que, on l'a vu, certains observateurs, abrutis par le *Zeitgeist*, tantôt nieront afin de les confondre dans un commun opprobre tantôt surévalueront au nom de l'anticolonialisme. Cependant les spécialistes du nationalisme la perçurent de longue date, qualifiant le nationalisme périphérique au moyen de termes impropres. Ainsi considérera-t-on le nationalisme catalan comme un micro-nationalisme, terme qui oublie que la Catalogne possède une population équivalente à celle de la Suède ou encore de nationalisme régional, un oxymore d'autant plus impropre qu'il méconnaît le projet des nationalistes qu'il entend définir.

En fait, la différence fondamentale qui non seulement distingue mais encore oppose l'un à l'autre les deux nationalismes, réside dans les positions respectives qu'ils occupent dans le système des rapports centre/périphérie. Maurice Duverger avait déjà fort bien compris ce fait lorsque, dans le contexte de la décolonisation et de la guerre d'Algérie, il opposait le nationalisme des dominants à celui des dominés. Toutes les différences qui se marquent par des points d'opposition sur divers enjeux politiques découlent de leurs positions respectives et forment des contrastes saisissants au sens de Theda Skockpol.

Leurs alliés d'abord appartiendront à des camps opposés. Là où le nationalisme centraliste, volontiers impérialiste, fera cause commune avec le conservatisme libéral ou autoritaire, on verra celui de la périphérie naviguer de conserve avec les forces démocratiques. En effet, de par sa position dans les rapports de forces politiques après 1848, il trouvera ses alliés chez les autres partis contestant l'ordre établi. Ainsi les *peripheral nationalists* apparaissent, avec le recul du temps, comme une composante du mouvement démocratique au même titre que les communistes, socialistes, démocrates chrétiens et radicaux. Leur adhésion à l'idéal démocratique ressortit souvent davantage du domaine des moyens que de celui des fins : fors la violence armée, la démocratie est le moyen le plus sûr de faire prévaloir l'émancipation de la périphérie. Défavorisés par la loi du nombre au sein de l'espace étatique constitué, ils ont développé une conception collective de la démocratie qui leur permet de parcourir un bout de chemin avec la gauche mais qui les sépare des libéraux radicaux. L'histoire du très catholique parti nationaliste basque, PNV, qui combattit dans le camp républicain

durant la guerre d'Espagne alors que les carlistes se ralliaient au franquisme, constitue une illustration emblématique du nationalisme périphérique.

Particularistes et plus traditionalistes que conservateurs, ouverts sur la question sociale, interclassistes, les partis nationalistes de la périphérie, constituent des partis centristes, susceptibles de chercher des alliances sur leur droite mais que leur pente politique pousse vers la gauche lors de choix décisifs. En définitive, la conscience qui les anime constitue l'antithèse de celle qui inspirait leurs devanciers légitimistes, contre-révolutionnaires et traditionalistes ; elle nie la vision de ces deniers et ne projette plus son idéal dans le passé mais dans l'avenir. La périphérie s'assume désormais en tant que telle et pour elle-même ; elle s'est transformée en catégorie pour soi, même si le cadre idéologique qui lui sert de référence demeure emprunté au lexique inventé par le centre. Assumant les valeurs de la tradition mise en avant par la réaction périphérique – particularisme, folklore mais aussi religion, droits et langue – le nationalisme coupe le cordon ombilical pour se rallier avec enthousiasme à l'idée d'Etat nation, incarnation à l'époque de la modernité politique. En fait, le nationalisme qu'exprime ce discours reste illisible si on ne prend pas en compte le fait que, à ce stade, la résistance de la périphérie trahit, dans ses modalités idéologiques mêmes, l'hégémonie centraliste qu'elle ressent, cependant que du point de vue des stratégies et des comportements politiques elle retourne l'arsenal du centre contre ce dernier.

Troisième moment de la dialectique de la prise de conscience de la périphérie, la difficile voire impossible *Aufhebung* nationalitaire. La réaction primordiale se traduisit par un anti-nationalisme pré-nationaliste tourné vers le passé et particulariste. Le nationalisme de la périphérie en fut l'antithèse en ce sens qu'il la nia autant qu'il nia le centralisme et constitue un nationalisme culturel donc particulariste qui se veut une restauration dans la modernité. Une restauration car la communauté imaginée qu'il fonde se légitime par le retour à un passé glorieux exalté et souvent mythique. Une restauration dans la modernité car le devenir étatique est accepté et voulu, au nom même de ce passé qu'on exalte. L'*Aufhebung* nationalitaire, bien au contraire, récuse l'Etat dont il entend assurer le dépassement en se référant de façon explicite à la théorie marxiste. Elle se traduit par un anti-nationalisme – post-nationalisme cette fois – qui se projette dans un avenir radieux quand ce n'est pas dans une vision eschatologique. Par un apparent paradoxe, l'affirmation nationalitaire de certains mouvements de la périphérie rompt avec le particularisme des deux formes de conscience qui le précédèrent pour s'inscrire dans un universalisme : celui de la lutte planétaire des peuples dominés et exploités contre l'impérialisme. L'Etat nation apparaît ainsi comme le corollaire politique du capitalisme libéral, l'un et l'autre bourgeois.

La réaction de la périphérie fut un échec générateur d'une forme nouvelle de nationalisme qui engrangea un certain nombre de succès, ce dont témoigne, depuis le XIX^e^ siècle, l'accession d'une série de peuples à l'indépendance concrétisée dans un Etat doté de tous les attributs symboliques de la souveraineté. Pour les partis de défense de la périphérie, le nationalisme constitue une utopie concrète, réalisable et, par surcroît, modulable selon divers possibilismes (confédération voire fédéralisme) dont l'indépendance représente le terme final. En revanche, le projet nationalitaire demeure à l'état d'utopie dont les contours paraissent malaisément cernables. On

peut discerner deux formes, l'une plus ancienne, l'autre relativement plus jeune, qui coïncident avec la distinction qu'on peut observer entre modérés d'une part et radicaux de l'autre.

En effet, si du point de vue des groupes et des personnes, la remobilisation nationalitaire constitue une véritable synthèse entre les deux courants précédents, vue sous l'angle idéologique, celle-ci s'effectue mal, car elle se traduit par deux utopies, certes voisines, mais néanmoins distinctes. Une différence qui va en s'accentuant au fur et à mesure qu'on approche des options concrètes stratégiques et pragmatiques. La première version relève du fédéralisme intégral car elle découle directement de la pensée des « non-conformistes des années trente » et singulièrement de la revue *L'ordre nouveau* qu'illustrèrent Robert Aron, Arnaud Dandieu, Alexandre Marx et Denis de Rougemont. Le fait que les deux derniers incarnent la promotion de l'idée européenne procède directement de leur engagement fédéraliste. Ce fédéralisme intégral qui anime les partis nationalitaires modérés allie harmonieusement deux racines opposées : le particularisme traditionaliste de Louis de Bonald, d'une part, et le socialisme mutualiste de Joseph Proudhon, de l'autre. L'unification européenne sert de point d'ancrage à cette utopie nationalitaire en ce sens que l'Europe des régions est censée *amener/assurer* le prompt dépérissement de l'Etat ; ce dernier étant voué à se retrouver phagocyté entre l'Europe fédérale et décentralisée et la région – naturelle et culturelle – elle-même décentralisée. Ce fédéralisme intégral qui, partant de la base, la commune, remonte au sommet, l'Europe, en passant par la région s'accompagne, du point de vue économique d'un socialisme humaniste et autogestionnaire. La seconde version qu'on qualifiera de « tiers-mondiste » reprend l'argumentaire fédéraliste intégral mais en l'insérant dans celui, plus vaste, de la lutte des peuples contre l'impérialisme et en remplaçant Proudhon par Marx. Ainsi, la périphérie se voit présentée comme subissant l'oppression du « colonialisme interne », avec toutes les implications politiques que cette identification suppose : l'oppression nationale et l'exploitation de l'homme par l'homme faisant du colonisé, ce damné de la terre – selon la formule de Fanon – un être doublement aliéné. Il faut, pour briser ses chaînes, « démanteler l'Etat colonial et détruire le capitalisme » [38]. Ces dernières années, les nationalitaires ont ajouté le thème écologiste à leur répertoire.

Si ces dernières années le fédéralisme intégral et l'Europe des régions dûment rafraîchis par une couche de vert demeurent une synthèse stable susceptible de mobiliser, les nationalitaires tiers-mondistes ont connu un certain appauvrissement doctrinal compensé par une présence renforcée sur le terrain : il n'est pas une seule manifestation alter-mondialiste qui ne voie fleurir les drapeaux basques ou corses et les emblèmes de l'ERC catalane. Ils appartiennent de plein droit à la mouvance alter-mondialiste qui, après l'époque de la décolonisation, permet aux partis nationalitaires de rebondir. Cependant, du point de vue idéologique, les différentes organisations se reconnaissent dans un « nationalisme radical » difficile à distinguer de l'ethno-nationalisme périphérique qui anime les formations plus anciennes. En définitive, l'alter-mondialisme et l'écologisme étant aujourd'hui acceptés tant par les fédéralistes – qui sont les authentiques régionalistes – que par les autres partis de défense de la périphérie, c'est la radicalité et la violence des moyens utilisés qui fonde la distinction. Les Catalans de l'ERC, les Galiciens du BNG, les Corses de la coalition

Independenza, les Basques du MLNV – *Batasuna* aujourd'hui interdits d'élections – et les Nord-irlandais du *Sinn Fein* constituent le bloc cohérent des partis nationalitaires. On constatera que les trois derniers possèdent des liens avec des organisations clandestines qui recourent à la violence armée. On ajoutera au tableau des partis strictement nationalitaires les fédéralistes de l'Union valdôtaine, du PSA sarde, du PA andalou ainsi que les deux tronçons qui subsistent de feue la *Volksunie*, c'est-à-dire la N-VA et *Spirit*. Toutefois les principaux partis de défense de la périphérie – PNV, SDLP – possèdent une aile nationalitaire.

Les trois formes de conscience qui vont successivement porter le projet de la périphérie constituent autant d'idéal-types au sens de Weber ; c'est-à-dire qu'ils n'existent pas à l'état pur. Tout parti périphérique a intérêt à constituer la coalition la plus large possible et si les nationalistes radicaux s'isolent, c'est par leur refus tant du compromis que du possibilisme « étatiste ». En général, les formations qui comptent électoralement regroupent ethno-nationalistes et nationalitaires régionalistes modérés. Dans certains cas, le front de défense de la périphérie s'étendait à des nationalistes dont le discours cadrait avec le discours nationaliste classique, ce sont les néo-centralistes.

Nous entendons par néo-centralisme une quatrième forme de conscience de la périphérie qui s'ajoute aux trois précédentes sans entrer avec elles dans un rapport de type dialectique. Elle correspond à une situation surprenante mais assez fréquente où la périphérie se révèle plus riche et plus développée économiquement que le centre. Il y a donc eu, dans l'histoire, une dissociation entre le centre politique, généralement militaire, d'une part, et, de l'autre, le centre économique ou cœur (en anglais *core*). C'est une situation qui découle souvent d'un héritage impérial : nationalisme des Pays-Bas, SNS slovène, HDZ croate. C'est aussi le cas de la Catalogne et du Pays basque face au centralisme castillan. Il est intéressant de noter que lors des guerres carlistes les bourgeoisies tant basque que catalane soutinrent les libéraux et la cause espagnole. C'est après un siècle d'incurie madrilène et singulièrement après la désastreuse guerre hispano-américaine que ces deux bourgeoisies finissent par faire cause commune avec les ethno-nationalistes. Ce faisant, elles apportent leur vision nationale-libérale et centralisatrice à la cause de la défense de la périphérie ; une périphérie dont elles voient l'avenir sous les dehors de la modernité : souveraineté nationale, Etat unitaire et capitalisme dynamique voire impérialiste [39].

Autres cas particuliers, ceux de la Belgique, et singulièrement les cas de Bruxelles et de la Flandre, ainsi que de l'Italie. Ces deux pays offrent la caractéristique commune de posséder un centre *polycéphale* au sens de Rokkan [40], d'ailleurs de configuration triangulaire : triangle Bruxelles-Anvers-Gand et Milan-Turin-Gênes. L'évolution de la structure économique et démographique de la Belgique fit que le triangle initial, tel qu'il existait en 1830, reliait déjà Bruxelles et Anvers mais à une troisième ville, wallonne cette fois, Liège : un triangle inter-régional équilibré céda la place à une configuration Flandre – Région bruxelloise, périphérisant ainsi la Wallonie. Dès la création de l'Etat belge, la Flandre ressortit à la fois au centre et à la périphérie et, depuis les « Trente glorieuses », sa suprématie ne cessa de s'affirmer. En Flandre, le clivage centre/périphérie constitua une querelle interne opposant une bourgeoisie « *franskillonne* », centraliste et francophone – qui, selon le mot de Pirenne, parlait flamand aux cuisines

avec le petit personnel – aux masses populaires, ouvrières et paysannes, ces dernières encadrées par le bas clergé. Démocratique et populaire à l'origine, le parti nationaliste flamand devint rapidement la chose de la nouvelle bourgeoisie rêvant d'ailleurs d'une « grande Néerlande » avec les Pays-Bas et revendiquant le département du Nord sans renoncer aucunement aux provinces wallonnes. De là au pan-germanisme, il n'y avait qu'un pas que franchirent allègrement Staf Declercq et sa Fédération nationale flamande, VNV. Durement réprimées à la Libération, les tendances néo-centralistes ne disparurent jamais totalement au sein de la *Volksunie* avec laquelle elles rompirent lors du « compromis d'Egmont », pour se fondre, un peu plus tard, dans le *Vlaams Blok*, VB. Ce parti allie l'indépendantisme à la xénophobie la plus agressive et entretient les meilleures relations du monde avec Jean-Marie Le Pen et le FN.

Il ne suffit donc pas, contrairement à ce que pensent certains analystes idéalistes, de défendre la périphérie pour devenir humaniste et sympathique… Cependant, le comble du paradoxe en matière de rapport centre/périphérie se retrouve en Italie. A l'origine du processus d'unification de l'Italie, le centre politique (Turin et le Piémont) et le cœur économique (le triangle Turin-Milan-Gênes) coïncidaient classiquement. Las ! Au lieu de maintenir la capitale à Turin ou de la laisser à Florence comme ce fut le cas pendant une décennie et sous l'emprise d'une mythologie nationaliste qui voyait dans le royaume d'Italie la résurrection de l'Empire romain, les nouveaux maîtres de la péninsule n'eurent de cesse de ravir la ville éternelle au pape qui la gouvernait, plus ou moins mal, depuis Pépin le bref. Ce fut chose faite à la faveur de la guerre franco-prussienne de 1870, provoquant ainsi un demi-siècle de tensions avec le Saint-Siège mais surtout une dissociation des centres, dommageables à terme : frustration de la petite et moyenne bourgeoisie du nord dont le dynamisme économique et l'entregent se heurtent au *malgoverno* qu'incarne une capitale parasitaire selon elle, *Roma ladrona*… La *Lega Nord* procède directement de cette fronde des régions les mieux nanties ; si on consent à faire abstraction de l'équation personnelle d'Umberto Bossi – ce qui n'est pas facile –, on trouve un national libéralisme proche de celui de la CDC catalane mais teinté d'une xénophobie que ne connaît pas le parti fondé par Jordi Pujol.

Le néo-centralisme ne se traduit pas forcément dans des partis politiques spécifiques mais cohabite souvent avec les tendances ethno-nationalistes et parfois la cohabitation inclut également les nationalistes modérés. Il ne faudrait pas conclure hâtivement que le néo-centralisme soit par essence conservateur à tendance fascistoïde. Si cette définition vaut pour le *Vlaams Belang*, la *Lega* demeure, en dépit de sa xénophobie et de ses virevoltes, centriste et libérale en matière socio-économique ; il est vrai que ce parti a beaucoup changé depuis quinze ans et a vu l'expulsion de ses éléments fédéralistes dont le professeur Miglio était le penseur. Au Pays basque, les néo-centralistes rompirent avec le PNV sur la question de la centralisation au sein de la Communauté autonome basque ; le parti qu'ils constituèrent, *Eusko Alkartasuna* – EA – se veut indépendantiste et sociale-démocrate tandis qu'en Catalogne *Convergencia* est essentiellement pragmatique et possibiliste, défendant sur le terrain des politiques économiques et sociales des options libérales modérées. Comme chaque fois qu'il s'agit de considérer des partis de défense de la périphérie, c'est leur position dans le processus de construction de l'Etat nation et

dans les rapports centre/périphérie qui en découlent qui permet de les catégoriser. Seul leur projet – médiatiser politiquement les intérêts d'une périphérie donnée – présente un caractère invariant. Pour le reste, ils présentent un caractère labile prononcé.

B. Les critères déterminants d'une famille de partis

C'est à tort qu'on s'évertuerait à faire des ethno-nationalistes une droite, du néo-centralisme une extrême droite tandis que les nationalitaires seraient de gauche et d'extrême gauche pour ceux d'entre eux qui se rallient au nationalisme radical.

Certains partis comme le Rassemblement wallon dans les années soixante-dix ou le parti nationaliste basque ou encore le SNP écossais constituent de véritables *fronts* de défense de la périphérie, rassemblant un maximum de sensibilités politiques de gauche, de droite et du centre autour d'un projet commun. D'autres correspondent, on l'a vu, à des formes particulières de conscience de la périphérie : ethno-nationaliste, nationalitaire ou néo-centraliste. Cependant même fragmentés en formations concurrentes, les partis de défense de la périphérie se laissent difficilement appréhender au moyen des instruments habituels de la sociologie électorale. L'approche géographique donne des résultats tautologiques : tous ces partis sont régionaux car ils ne présentent de candidats que dans les régions dont ils se revendiquent. Dans les questionnaires d'opinions, la seule façon de débusquer leurs électeurs est la « question Moreno », du nom du chercheur du CIS de Madrid qui l'introduisit dans les enquêtes électorales espagnoles. Simple comme l'œuf de Christophe Colomb, elle propose aux répondants de se situer sur une échelle ordinale à cinq niveaux ; il s'agit pour ces derniers de décliner, en quelque sorte, leur identité en avouant s'ils se sentent : (a) exclusivement espagnols, (b) d'abord espagnols et ensuite basques, (c) autant l'un que l'autre, (d) d'abord basques et ensuite espagnols, (e) exclusivement basques. Comme on peut s'y attendre, ceux d'entre les répondants qui se considèrent exclusivement ou prioritairement basques, catalans, galiciens ou andalous témoigneront d'une forte propension à voter pour les partis de défense de la périphérie. C'est donc la question identitaire qui constitue le meilleur prédicteur du vote autonomiste et non les variables « lourdes » à caractère socio-économique.

D'autres éléments éclairants apparaissent lorsqu'on se déprend du cadre stato-national pour s'attacher à une analyse comparative menée à l'échelle de l'Europe de l'Ouest. Le rapprochement avec la « carte conceptuelle » de Rokkan révèle une configuration des plus parlantes du point de vue géographique. En effet, l'essentiel des partis de défense de la périphérie se retrouve dans trois colonnes bien précises de ladite carte. Dans les périphéries maritimes et dans les périphéries continentales ou tampon d'une part, dans l'Europe des Cités-Etats d'autre part. On peut s'attendre à rencontrer des autonomistes dans les pays et, surtout, les régions périphériques mais leur présence marquée dans « l'Europe des Cités-Etats » qui constitue le cœur du vieux continent ne manque pas de surprendre. En fait, un regard rétrospectif jeté sur ces trois zones particulières révèle qu'elles se composent d'Etats de création ou de « re-création » récente où le processus de construction stato-nationale s'accomplit de manière tardive. Ce qu'une analyse un peu détaillée permet de mettre clairement en évidence.

Des îles Féroé à la Sicile et à Malte, la périphérie occidentale ou maritime de l'Europe constitue, et de loin, la principale zone de force dans l'implantation des partis et mouvements de contestation périphérique. Envisagée globalement, elle donne l'image d'une ceinture de feu : qu'on en juge, car elle comprend l'Irlande du Nord, le Pays basque et la Corse ! Mais si on se penche sur les cas exempts de violence – *quid* de la Bretagne et du Pays basque français ? – le système de partis des paisibles Féroé est entièrement bipolarisé entre partis indépendantistes d'un côté, pro-danois de l'autre et ces derniers paraissent plus sensibles aux charmes des subventions qu'à ceux de la reine Margrete… Une polarisation semblable se retrouve, plus brutalement en Irlande du Nord. Il est d'ailleurs plus facile de repérer les régions qui ne possèdent pas de partis autonomistes que celles qui en possèdent, car seule la Sicile constitue l'exception à la règle. Encore que de tels partis existèrent après la guerre et subsistent encore à l'état groupusculaire. Actuellement, la Sicile tend à apporter la majorité de ses suffrages à la droite et même à la droite centraliste, c'est-à-dire à l'*Alleanza Nazionale*. En définitive, la périphérie maritime constitue une zone de fracture composée de régions qui se trouvent, parfois à leur corps défendant, incluses dans des systèmes politiques plus vastes souvent par voie de conquête. A ces régions, la plupart en quête d'un destin national plus ou moins clairement manifesté, s'ajoutent des Etats de création récente et dont le plus ancien – la Norvège – remonte à 1905. Des Etats qui, souvent, n'ont pas soldé tous les comptes du passé et ses blessures sont fréquemment ravivées par la survivance d'un contentieux territorial. Les six comtés d'Ulster que les Britanniques retranchèrent du territoire irlandais en constituent le plus parfait exemple mais on peut aisément imaginer le problème que poserait à la France l'accession de la communauté autonomique d'Euskadi à l'indépendance.

La périphérie orientale que Rokkan qualifiait de « périphérique tampon » car composée de *buffer states* constitue le symétrique de la périphérie maritime à ceci près qu'il s'agit, par surcroît, d'une interface entre l'Occident latin, de culture catholique et protestante, d'une part, et l'Orient byzantin et ottoman, de l'autre. Au même titre que son homologue, elle constitua longtemps une terre propice à l'éclosion des nationalismes et des régionalismes de tous poils. Cependant cette zone de conflits et de confrontations ethniques semble quelque peu apaisée. Les empires multinationaux qui la composaient et leur héritage se sont progressivement évanouis. La Pologne est devenue, après la guerre et les violences soviétiques, un Etat homogène et ceux qui ne l'étaient pas ont rapidement disparu – Tchécoslovaquie, URSS, Yougoslavie – cédant la place à des nations plus cohérentes. Deux nouvelles Républiques, l'Estonie et la Lettonie, se retrouvent avec une minorité russe, importée jadis par le pouvoir soviétique et qui manifeste de sérieuses résistances face à son intégration. On peut difficilement considérer ces « pieds rouges » et les partis qui les représentent comme des périphéries. En revanche, tout autre est le problème slovaque où on voit le SNS – parti national slovaque – présenter tous les traits d'un parti centraliste tandis que les trois formations qui se disputent la représentation de la minorité magyare constituent indéniablement des partis régionalistes séparés les uns des autres par leurs conceptions socio-économiques respectives. La situation paraît assez semblable en Roumanie à ceci près que, malgré leurs divisions, les Magyars de Transylvanie présentent un front uni à travers l'Union des Magyars de Roumanie, UMDR. On

peut penser que le SFP, le parti du peuple suédois de Finlande, constitue un modèle d'évolution future pour ces minorités : parti pacifié, il ne cessa depuis l'indépendance, d'assurer une représentation politique de sa communauté en s'imposant comme un partenaire incontournable pour toute coalition gouvernementale.

La troisième zone de force des partis périphériques est la dorsale européenne, la colonne vertébrale de l'Europe dite aussi « banane de Brunet », du nom de Roger Brunet, le grand géographe montpelliérain qui l'identifia. La carte conceptuelle de Rokkan nous livre la clef de l'énigme. En effet, dès le moyen âge, cet axe de prospérité où fleurirent les villes vit capoter toutes les tentatives de construction de l'Etat, aussi bien la tentative « lotharingienne » des ducs de Bourgogne, que celles plus modestes des Angevins de Provence ou de la Maison de Savoie. Toutes butèrent sur la réaction des Cités-Etats, capables de constituer des ligues et confédérations capables de tailler des croupières aux grands féodaux. Au contraire, l'autonomie municipale devint la règle, confinant à l'indépendance avec l'émergence de républiques urbaines en Allemagne occidentale, en Suisse et en Italie du Nord, dont la plus prestigieuse restera la Sérénissime République de Venise. Cependant dès la Renaissance, les brillantes Cités se retrouvèrent phagocytées entre la puissance des Etats – singulièrement la France et la Prusse – et celle de l'Empire des Habsbourg. Des confédérations historiques ne survécurent que la Suisse, devenue un Etat fédéral, et les Provinces-Unies, transformées en Royaume unitaire des Pays-Bas, une « démocratie consociative » qui a su résoudre ses conflits inter-confessionnels. Ce n'est pas dans ces deux pays qu'il faut rechercher les manifestations des conflits ethno-communautaires mais dans trois Etats créés au XIX^e^ siècle : l'Allemagne, la Belgique et l'Italie. Le premier trouva une issue dans le fédéralisme non sans avoir expérimenté l'unitarisme et l'ultracentralisme des nazis. Aujourd'hui, le séparatisme bavarois, jadis intense, a fait long feu et c'est l'ancienne RDA qui pose un problème dont on peut faire une lecture en termes de centre/périphérie, le PDS apparaissant comme un parti régionaliste d'un genre spécial mais exprimant les griefs d'une région très spéciale. En revanche, fondées respectivement en 1830 et en 1870, la Belgique et l'Italie s'accrochèrent trop longtemps au modèle de l'Etat jacobin inventé par la France. Dotées, l'une comme l'autre, de riches traditions fédératives, elles virent leurs élites tourner résolument le dos au passé. On peut ainsi comprendre la crise de l'Etat et des rapports centre/périphérie qui secouent les deux pays comme le rejet d'une importation politique étrangère à leur culture. Dans l'un et l'autre cas, à côté des formes communes de partis de défense de la périphérie – telles l'Union valdôtaine, le parti sarde d'Action et les formations issues de la *Volksunie* – on rencontre un néo-centralisme dont la xénophobie virulente fait immanquablement songer au fascisme, ce sont la *Lega Nord* et le *Vlaams Belang*. Dans les deux cas, on se retrouve en présence d'un sécessionnisme ou d'un autonomisme de régions riches.

Bertand Badie et Pierre Birnbaum revenant, en 1994, sur leur ouvrage devenu classique [41] constataient que la remise en cause de l'Etat unitaire constituait l'une des exigences nouvelles de la démocratie en Europe occidentale. Dix ans plus tard, il nous semble que ce constat des plus justes peut être précisé. En effet, la territorialisation des logiques démocratiques sera d'autant plus intense et conflictuelle que des identités politiques concurrentes revendiquent un même territoire pour y

inscrire leurs « communautés imaginées » ; c'est-à-dire, en Europe occidentale, les périphéries maritimes et continentales ainsi que la dorsale. Nous avions, en ce qui nous concerne, formulé l'hypothèse que l'émergence des partis régionaux de tous types, modérés comme radicaux, résultait d'un triple processus de centralisation : économique, culturel et politique. Or loin de décroître, comme on put longtemps le penser, il a changé de géométrie : brisant les cadres obsolètes de l'Etat national et ceux désormais trop étroits de l'Union européenne, il s'est mondialisé. On peut ainsi formuler l'hypothèse d'une affirmation générale des identités menacées. En Europe, elle se traduit par la réactivation du clivage centre/périphérie : du côté centraliste, par la poussée des stato-nationalismes xénophobes ou fascistoïdes ainsi que des souverainistes hostiles à l'Union européenne ; du côté périphérique, par celle des « nationalismes radicaux », parties prenantes du courant alter-mondialiste.

Notes

[1] Premier président du gouvernement autonome basque, durant la guerre d'Espagne.

[2] J. Bryce, *Les démocraties modernes,* Paris, Payot, 1924, p. 27.

[3] *Ibid.*, p. 30-31.

[4] J. Bryce, *The American Commonwealth*, Londres, MacMillan, 1891 (2e ed.), t. 2, p. 3.

[5] J. Bryce, *Les démocraties…, op. cit.,* p. 150.

[6] M. Duverger, *Les partis politiques*, Paris, A. Colin, 1976 (dernière éd.).

[7] S. Rokkan, « Cities, States and Nations : A Dimensional Model for the Study of Contrasts in Development », *in* S.N. Eisenstadt & S. Rokkan (ed.), *Building States and Nations,* Londres, Sage, 1973, p. 14.

[8] S. Rokkan & D.W. Urwin, *Identity, Economy, Territory,* Londres, Sage, 1981.

[9] Les politistes du continent – et singulièrement en France – ignorent tout du parti unioniste d'Ulster de David Trimble en qui ils voient un parti confessionnel – ce qui est faux – ou une dissidence *tory*. Ce qu'on sait moins encore, c'est que ce parti fut créé à Dublin dans un club (qui existe toujours) le *St Steven's green club.*

[10] En revanche, l'idéologie qui l'animait – national-catholicisme, patriotisme ethnique joints à des convictions démocratiques certaines – se manifeste aujourd'hui encore à travers le zchn et, depuis une législature, à la Ligue des familles polonaise.

[11] Ce constat superficiel n'est pas totalement faux : il s'applique au *Vlaams Nationaal Verbond*, le vnv de Staf Declercq. Cependant, les racines démocratiques du mouvement flamand sont tout aussi réelles que sa dérive fasciste : le premier parti à en être issu, le *Front partij*, était démocrate.

[12] dc et svp avaient souffert du fascisme et de Gasperi avait représenté le Trentin, avant 1918, au *Reichrat* de Vienne.

[13] Recensant l'ouvrage de de Smet, Evalenko et Fraeys, la presse et les revues conservatrices de l'époque, prenant pour prétexte l'appartenance des trois auteurs au parti socialiste belge, leur reprochèrent un *a priori* marxiste. En fait, s'il fallait leur adresser un reproche en la matière, c'eût été de n'être pas marxistes ou, alors, de n'avoir rien compris à Marx qui consacra de nombreuses pages à la « question nationale » sans parler de Rosa Luxembourg.

[14] De manière plus précise, il s'agissait d'une dissidence des jeunesses du pnv dont le socialisme humaniste et d'inspiration chrétienne va rapidement, au cours des *golden sixties* – contestataires et gauchistes – se transformer en marxisme de combat.

[15] J.L. de La Granja Sainz, *El nacionalismo vasco : un siglo de historia*, Madrid, Tecnes, 1995, p. 47.

[16] La *droite* catalane, c'est la succursale de Catalogne du pp d'Aznar comprenant des tendances diverses, la ciu est centriste comme en témoigne le soutien successif apporté aux gouvernements minoritaires socialiste de Gonzales et conservateur d'Aznar.

[17] Il s'agit d'une véritable mythologie qui aveugle ceux qui s'y faisaient prendre et explique pourquoi l'abominable attentat commis le 11 mars 2004 à la gare d'Atocha fut contre toute évidence imputé à eta. Le plus grave est que J.M. Aznar, son ministre de l'Intérieur ou la commissaire européenne, Mme de Palacio, étaient de bonne foi. Du côté de la science politique ibérique, Antonio Elorza est le meilleur exemple d'aveuglement idéologique.

[18] En revanche, en France et en Europe de l'Ouest, 1848 fut la première révolution prolétarienne.

[19] Ecrasement du mouvement de protestation des métis francophones et catholiques qui défendaient leur droit et l'exécution de leur chef charismatique, Louis Riel.

[20] Le pnv comptera au nombre des fondateurs des Nouvelles Equipes Internationales – première dénomination de l'Internationale démocrate chrétienne – et sera bien mal payé de retour. La cdu-csu, principale contributrice de cette Internationale, aura de coupables faiblesses envers le franquisme.

[21] La fondation du snp et du pc remonte à l'entre-deux-guerres.

[22] Mis en lumière par les enquêtes « eurobaromètres ».

[23] Voir R. KNÜSEL, *Plurilinguisme et enjeux politiques,* Lausanne, Payot, 1994. La partie théorique de cet excellent ouvrage fait bien le point sur les difficultés théoriques, conceptuelles posées par la construction de l'objet dès lors qu'on aborde les pratiques linguistiques, communautaires, etc. L'auteur le circonscrit comme « minorités ethnolinguistiques autochtones à territoire ».

[24] La CiU se compose de deux formations, la Convergence démocratique de Catalogne, fondée par Pujol et dirigée par Arturo Mas, et l'Union démocratique de Catalogne dont la formation remonte aux années vingt et qui constitue le seul vrai parti démocrate chrétien de la Péninsule ibérique.

[25] Derek Urwin se rallia, par la suite, aux positions de Rokkan.

[26] D.W. URWIN, « Harbinger, Fossil or Fleabite ? Regionalism and the Developed West », *in* H. DAALDER & P. MAIR (ed.), *Political Parties in Western Democracies,* Aldershot, Gower, 1985.

[27] Rokkan fut d'ailleurs reconnu et apprécié des géographes comme en témoigne i.e. J. GOTTMAN, *Center Periphery Structures,* Londres, Sage, 1982.

[28] D.-L. SEILER & J. RAES, *Idéologies et citoyens,* Bruxelles, EVO, 1970.

[29] Voir D.-L. SEILER, *Les partis politiques en Occident,* Paris, Ellipses, 2003, et « Peut-on appliquer les clivages de Rokkan à l'Europe centrale ? », *in* J.-M. DE WAELE (éd.), *Partis politiques et démocratie en Europe centrale et orientale,* Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2002, p. 115-144.

[30] R. KNÜSEL, *op. cit.*

[31] Le concept de « parti tribunicien » fut proposé par Georges Lavau.

[32] D.-L. SEILER, *Les partis autonomistes*, Paris, PUF, 1997 (8e éd.).

[33] D.-L. SEILER, « La naissance des formations indépendantistes en Europe occidentale », *in* Ch. BIDEGARAY, *Europe occidentale : le mirage séparatiste,* Paris, Economica, 1997*,* p. 55.

[34] Le légitimisme belge resta marginal et le fait de quelques hobereaux flamands et brabançons – tous francophones – qui envoyèrent en 1814 une députation à l'empereur François II, alors à Fontainebleau, afin qu'il rétablît l'Ancien Régime et rentrât dans ses prérogatives. Ce dernier préféra troquer la Belgique contre la Lombardie et la Vénétie.

[35] Voir dans le cas de la Norvège : E. VIGNAUX, *Le parti chrétien du peuple en Norvège,* Paris, L'Harmattan, 2003.

[36] La joyeuse entrée.

[37] L'empire austro-hongrois se composait du Royaume de Hongrie qui tenta d'édifier un Etat qui brima souvent ses minorités roumaines et slovaques et de la Cisleithanie qui conserva la structure pluraliste d'un empire.

[38] D.-L. SEILER, « La naissance… », *op. cit.,* p. 60.

[39] L'un des fondateurs du « catalanisme » moderne, Enric Prat de la Ribà n'excluait pas que, une fois indépendante, sa chère Catalogne se dotât d'un Empire colonial.

[40] Stein Rokkan oppose les centres « monocéphales » – la France avec Paris – qu'il serait plus judicieux de qualifier de « métropolitains » aux centres « polycéphales » composés d'un réseau de villes. Voir S. ROKKAN, « Cities, States and Nations », *in* S.N. EISENSTADT & S. ROKKAN (ed.), *Building States and Nations,* Beverly Hills, Sage, 1973, vol. I.

[41] B. BADIE & P. BIRNBAUM, « Sociologie de l'Etat revisitée », *Revue internationale des sciences sociales*, 140, 1994, p. 194.

Les partis régionalistes, des acteurs politico-électoraux en essor ?
Performances électorales et participations gouvernementales

Pascal Delwit

Ces quinze dernières années, le fait régional semble s'être imposé à l'agenda politique de plusieurs Etats de même qu'à celui de l'Union européenne. Comme le rappellent Michel Croizat et Jean-Louis Quermonne, l'expression d'Etat autonomique recouvre une réalité dans plusieurs situations nationales en Europe : en Espagne, en Italie, … [1]. Dans les domaines économique ou politique, le propos évoque la *résurgence* [2], le *développement*, l'*approfondissement* ou encore la *vague* [3] du régionalisme.

Bien que moins prégnant à l'heure actuelle, l'*Europe des régions* est apparue un temps comme un avenir possible à l'édification de l'Union européenne [4]. Et des mouvements ethno-régionalistes centrifuges dans plusieurs Etats – Belgique, Espagne, Grande-Bretagne, Italie – frappent les imaginations. A ce panorama peuvent s'ajouter la création et le développement d'institutions sub-nationales dans certains pays.

Ces observations sont-elles la traduction d'une action obstinée et significative de partis politiques régionalistes (nationalistes), des *entrepreneurs ethniques* pour reprendre l'expression de Huri Türsan [5] ? Auquel cas, les formations régionalistes auraient connu une croissance électorale et politique notable dans les deux dernières décennies. Cette idée d'en phase était déjà (prudemment) avancée par Hueglin en 1986 [6]. Ou bien est-elle indépendante de l'action de partis d'essence régionaliste ? Dans cette hypothèse, le destin électoral et politique de cette famille de partis serait en tout ou en partie indépendant des mouvements institutionnels en Europe.

L'objet de cette contribution est d'essayer de répondre à cette question en forme d'alternative, en réalisant le bilan politico-électoral des partis régionalistes en Europe. Les partis à prendre en compte et leur définition suscitent des débats. Daniel-Louis Seiler parle de « partis autonomistes » : dans l'ouvrage qu'il leur a consacré, il les définit comme des formations dont le projet est de « de médiatiser la volonté politique

d'une société locale incluse dans une communauté stato-nationale dont elle se sent différente. Ce projet peut se révéler plus ou moins radical tant sur la fin que sur les moyens de le réaliser » [7]. Dans son récent ouvrage, il rappelle qu'ils peuvent prendre quatre contours : légitimiste, nationaliste périphérique, régionaliste nationalitaire et néo-centraliste [8]. Pour sa part, Jordi Argelaguet envisage la présence de partis régionalistes dans cinq configurations nationales : l'Espagne, l'Italie, la Belgique, le Royaume-Uni et la Finlande [9]. Enfin Lieven De Winter et Huri Türsan parlent de partis ethno-régionalistes : « Face à la large variété d'appellations utilisée dans la littérature, nous préférons utiliser le terme de partis « ethno-régionalistes » que nous définissons sur base de dénominateurs communs les unissant : 1) une frontière territoriale à l'intérieur même du pays ; 2) une population à qui ces partis prétendent qu'elle constitue une catégorie ethno-culturelle spécifique possédant une seule et unique identité commune » [10]. Ces partis ethno-régionalistes se déclineraient en cinq catégories : (a) les « partis protectionnistes », (b) les « partis autonomistes », (c) les « partis fédéralistes », (d) les « partis indépendantistes », (e) les « partis rattachistes » [11].

Dans cet article nous prenons en considération trente-deux formations politiques de huit Etats européens :

(a) en Finlande, le parti populaire suédois (SFP) ;
(b) en Belgique, la *Volksunie*, la Nouvelle Alliance flamande (N-VA), le *Vlaams Belang*, le Rassemblement wallon (RW) et le Front démocratique des francophones (FDF) ;
(c) en Italie, la Ligue du Nord (LN), l'Union valdotaine (UV), le parti populaire du sud-Tyrol (SVP), et le parti sarde d'Action (PSdAZ) ;
(d) en Allemagne, le parti bavarois (BP) et le Comité électoral du Schleswig du sud (SSW) ;
(e) en Grande-Bretagne, le parti national écossais (SNP), le parti du Pays de Galles (PC), le parti travailliste social-démocrate (SDLP) et le *Sinn Fein* (SF) ;
(f) en Espagne, Convergence et Union (CiU), la Gauche républicaine de Catalogne (ERC), le parti andalou (PA), le parti nationaliste basque (PNV), *Herri Batasuna* (HB), *Euskal Alkartasuna* (EA), le parti régionaliste de Cantabrie (PRC), le parti aragonais (PAR), la *Chunta* aragonaise (CHA), le Bloc national de Galice (BNG), la Coalition canarienne (CC), l'Union valencienne (UV), le Bloc national de Valence (BNV) ;
(g) en Roumanie, l'Union démocratique des Hongrois de Roumanie (UDMR) ;
(h) en France, Alsace d'abord et la Ligue savoisienne.

Notre démonstration est menée en deux temps. Dans une première étape, nous proposerons un tour d'horizon électoral de l'état des partis régionalistes examinés. Pour ce faire, nous analysons les résultats des partis aux élections nationales et, lorsqu'ils existent, aux échelons sub-nationaux. Dès lors que nous traitons de formations qui ne présentent des listes que dans une partie de l'espace territorial, nous traitons les performances à l'échelle des circonscriptions dans lesquelles ces partis œuvrent. En effet, cela n'a pas beaucoup de sens de mesurer les performances des partis régionalistes au plan national.

Dans une deuxième phase, nous établissons trois tableaux, permettant de classer les partis régionalistes en Europe. Le premier s'articule sur le mouvement des performances électorales des formations régionales autour de quatre positions : stabilité, progression, déclin et disparition. Le deuxième vise à déterminer dans quelle mesure nous avons affaire à des partis relevants. Enfin, dans un troisième temps, nous distinguons différentes formes de relevance, parmi les partis que nous avons déclinés comme relevants dans le deuxième tableau.

1. La courbe électorale des partis régionalistes européens

A. La Finlande

Le parti populaire suédois (SFP)

Né en 1906 dans le processus de démocratisation de la société finlandaise, le parti populaire suédois est la formation politique qui défend les intérêts de la minorité sudophone de Finlande. Il agit dans un cadre institutionnel sans institutions décentralisées. Formation presque centenaire, le SFP enregistre dans les circonscriptions où il se présente un score qui oscille entre 8,5% (1995) et 17,2% (1948). On peut relever une érosion tendancielle de ses résultats électoraux (voir tableau 1). Mais celle-ci est relative car parallèle à celle de l'affaissement du suédois en Finlande. Pour l'essentiel, le SFP capte la grande majorité des suffrages de la minorité qu'il aspire à représenter. Le SFP a choisi de ne pas s'inscrire dans une démarche de travail avec des formations ethno-régionalistes et n'a donc pas rejoint l'Alliance libre européenne ou, par la suite, le parti démocratique des peuples d'Europe. Il a préféré intégrer les rangs de la famille de partis dont il sent le plus proche au plan idéologique : le parti européen des libéraux, démocrates et réformateurs (ELDR).

Tableau 1
Résultats du parti populaire suédois aux élections nationales dans les circonscriptions où il se présente

Elections nationales *Circonscriptions dans lesquelles se présente le SFP*					
1945	16,47	1966	12,60	1987	10,10
1948	17,23	1970	11,52	1991	9,66
1951	15,32	1972	10,62	1995	8,52
1954	15,92	1975	9,57	1999	11,42
1958	14,32	1979	12,63	2003	11,76
1962	13,84	1983	9,50		

Acteur électoral mineur, sans être marginal, le SFP est une formation stable et surtout pivotale [12]. En effet, le SFP est de presque tous les gouvernements en Finlande, jouant occasionnellement le rôle de *faiseur de rois*. Ainsi, en 1995, il a accepté de renvoyer le parti du centre – KESK – (pourtant aussi dans la famille libérale) dans l'opposition au profit d'une coalition pour le moins hétéroclite dès lors qu'elle rassemblait les conservateurs du Rassemblement national (KOK), le parti social-démocrate (SDP), l'Alliance de gauche (VAS), la Ligue verte (VIHR) et le SFP.

Sous l'angle évolutif, après un déclin partiel entre 1945 et 1966, le SFP connaît depuis quarante ans une courbe légèrement oscillante.

B. La Belgique

La Belgique a vu le développement de plusieurs formations régionalistes et ne connaît plus aujourd'hui que des partis communautaires (soit francophones, soit néerlandophones).

1. La Volksunie

Jusqu'à sa dissolution en 2001, la *Volksunie* a été l'un des principaux partis régionalistes en Europe et un acteur actif dans la coopération européenne des formations régionalistes dans l'Alliance libre européenne. Née au début des années cinquante sous l'étiquette *Christelijke Volksunie*, le parti abandonne vite son label chrétien et devient le parti héritier promoteur de la cause flamande et fédérale en Belgique. C'est dans les années soixante qu'il prend son envol électoral et politique, profitant de la perte de saillance du clivage philosophique après la conclusion du pacte scolaire.

En Flandre, il capte alors environ 15% des suffrages et est sollicité en 1974 pour participer à l'exercice des responsabilités gouvernementales. Promoteur du fédéralisme, le parti régionaliste flamand ne franchit pas le pas en raison de tensions internes très profondes sur cette opportunité. La démarche n'est accomplie qu'en 1977 et se payera d'une défaite électorale en 1978 et de la création d'une organisation concurrente, le *Vlaams Blok*.

Avec l'établissement du fait communautaire et régional, notamment suite aux lois d'août 1980, la *Volksunie* perd une partie substantielle de sa raison d'être et connaît dès la deuxième moitié des années quatre-vingt un déclin électoral manifeste (voir tableau 2). Paradoxalement, c'est depuis lors qu'il a surtout pris part au pouvoir. A l'échelle de la Région flamande surtout mais aussi de l'Etat belge, puis fédéral.

Les interrogations sur sa ou ses raisons d'être et sa place dans le système politique fédéral belge auront raison du parti. En 2001, faute d'accord entre les principaux dirigeants, la *Volksunie* se saborde au terme d'une consultation populaire interne mais qui n'a pas clairement départagé les thèses en présence [13]. Deux formations héritières voient le jour, la *Nieuw-Vlaamse Alliantie* (N-VA), conservatrice et quasi indépendantiste, et *Spirit*, libérale-libertaire. La N-VA tentera sa chance seule au scrutin fédéral de 2003 mais avec une audience limitée sans être marginale. Elle a donc décidé de se présenter au scrutin régional de 2004 avec le parti démocrate chrétien flamand (CD&V). Pour sa part, *Spirit* a opté dès 2003 pour la formule du cartel électoral, avec les sociaux-démocrates (SP.A).

2. Le Vlaams Belang

Le *Vlaams Belang* a repris, en novembre 2004, la succession du *Vlaams Blok* (VB). Le *Vlaams Blok* avait vu le jour en 1978 sous la forme d'un cartel électoral de deux formations issues de la Volksunie : le *Vlaams Nationaal Partij* (VNP) et le *Vlaams Volkspartij* (VVP). Ce n'est qu'au début des années quatre-vingt qu'il acquiert le statut de parti politique à part entière.

Le cycle de vie électoral du *Vlaams Blok* est assez limpide et se divise en deux grandes étapes. Durant les années quatre-vingt, le VB apparaît comme une formation modeste dans ses résultats et confinée pour l'essentiel dans la province d'Anvers. A partir de l'élection fédérale de 1991, le VB entre dans une phase ascendante importante et confirmée de scrutin à scrutin. A la dernière élection en date, le scrutin régional de juin 2004, il a capté près d'un quart de l'électorat. Notons cependant que la plupart des analystes attribuent plus cette percée aux éléments d'extrême droite qui identifient aussi le *Vlaams Blok* qu'à sa posture nationaliste flamande et indépendantiste flamande. En même temps, on ne peut ignorer que ce qui est devenu le *Vlaams Belang* est la seule formation ouvertement indépendantiste en Flandre et que son nouvel intitulé renforce sans doute cette dimension *flamande*.

Tableau 2
Résultats électoraux de la Volksunie*, de la N-VA et du* Vlaams Belang *(*Vlaams Blok*) aux élections nationales et régionales*

	Elections nationales	*Elections régionales*		*Elections nationales*	*Elections régionales*
			Flandre		
	Volksunie				*Vlaams blok*
1946					
1949	3,64				
1950					
1954	3,97				
1958	3,43				
1961	5,98				
1965	11,42				
1968	16,97				
1971	18,82				
1974	16,69				
1977	16,03				
1978	11,37		1978	2,01	
1981	15,93		1981	1,37	
1985	12,62		1985	2,18	
1987	12,85		1987	3,03	
1991	9,28		1991	10,28	
1995	7,30	8,96	1995	12,25	12,33
1999	8,82	9,25	1999	15,43	15,54
2003	*4,90		2003	18,07	
2004			2004		24,00

* Score de la N-VA.

3. Le Rassemblement wallon

Fruit du rassemblement de plusieurs formations wallonnes, le Rassemblement wallon voit le jour en 1968 comme réaction au développement du nationalisme flamand mais aussi comme formation en phase avec certaines de ses revendications fédéralistes.

Après une première victoire électorale marquante au scrutin de 1968, il connaît son heure de gloire aux élections nationales de 1971 et 1974 en décrochant 17% des voix dans l'espace politique wallon (voir tableau 3). Ces résultats lui permettront de participer au gouvernement entre 1974 et 1977, sans cependant pouvoir atteindre son objectif principal : la concrétisation nouvelle du fait régional en Belgique. Au surplus, l'exercice des responsabilités cristallisera les tensions internes, notamment sur l'axe gauche-droite, ce qui affaiblira considérablement le parti qui subit un recul sévère en 1977 et 1978.

La loi de régionalisation d'août 1980 et les multiples divisions internes du parti auront raison du Rassemblement wallon. En 1981, il ne recueille plus qu'un peu moins de 5% des suffrages et disparaît de l'échiquier politique.

Tableau 3
Résultats du Rassemblement wallon (RW) aux élections nationales

Elections nationales Wallonie moins l'arrondissement de Nivelles					
1965	2,96	1974	16,18	1981	4,54
1968	9,05	1977	8,36		
1971	17,86	1978	9,20		

4. Le Front démocratique des francophones (FDF)

Le Front démocratique des francophones est le parti de défense des francophones en Région bruxelloise. Créé en 1964, en contestation des lois linguistiques adoptées par l'Etat belge en 1962-1963, le FDF s'impose très rapidement comme le *parti dominant* [14] de la Région bruxelloise. Dans l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde et dans la circonscription de Nivelles, il glane plus de 40% des voix dans les années soixante-dix – et même près de 50% en 1974 (voir tableau 4). Ces résultats lui permettront de participer au gouvernement national de 1977-1978 sans, comme le RW, pouvoir concrétiser le fait régional.

L'adoption des lois d'août 1980 et du printemps 1988 (établissant la région bruxelloise) de même que la dépolarisation des tensions communautaires au début des années quatre-vingt affaiblissent le parti, aussi traversé de tensions internes. Déjà affaibli par le résultat des élections de 1981, il enregistre une déroute électorale aux élections de 1985 et 1987. En 1989, aux premières élections régionales, il recueille cependant 15% des voix et participe au premier exécutif régional.

Ce déclin électoral le conduit à opter en 1993 pour un partenariat avec le parti libéral francophone, qui a débouché en 2002 sur la création du Mouvement réformateur, dont le FDF est une des composantes. Depuis 1993, il n'est donc plus possible de déterminer ses résultats électoraux spécifiques, à l'exception partielle du niveau local où son déclin est confirmé.

Tableau 4
Résultats électoraux du Front démocratiques des francophones aux élections nationales et régionales

	Elections nationales	*Elections régionales*
	Bruxelles-Hal-Vilvorde + Nivelles	*Région bruxelloise*
1965	12,22	
1968	24,70	
1971	45,39	
1974	48,64	
1977	40,22	
1978	36,22	
1981	24,42	
1985	10,71	
1987	10,66	
1989		14,72
1991	11,87	

C. L'Espagne

L'Espagne est sans doute « le » pays où s'est affirmé de la manière la plus manifeste le développement du régionalisme (nationalisme) politique depuis une vingtaine d'années [15]. Le processus s'est déroulé en phase avec le processus de démocratisation et l'adoption d'une nouvelle Constitution.

1. Convergence et Union (CiU)

La configuration catalane est évidemment pleine d'intérêt dans un travail consacré aux partis régionalistes. Le spectre politique en Catalogne est marqué par la présence de deux partis régionalistes (nationalistes dans la terminologie espagnole) : Convergence et Union de Catalogne (CiU) et Gauche républicaine de Catalogne (ERC). Ajoutons que les fédérations catalanes des partis nationaux ont souvent une autonomie forte, symbolisée, par exemple, par un nom spécifique : le parti socialiste catalan (PSC) dans le chef du PSOE ou le parti socialiste unifié catalan (PSUC) pour le parti communiste (PCE).

Convergence et Union de Catalogne est en réalité un cartel de deux formations, Convergence de Catalogne (CDC) de tendance libérale et Union démocratique de Catalogne (UDC), dans le giron démocrate chrétien. Ces deux formations se présentent sous le label CiU depuis l'avènement du régime démocratique.

Convergence et Union ont été incarnées pendant trente ans par une personnalité, Jordi Pujol, âgé aujourd'hui de soixante-quinze ans. Président de la Communauté autonome de Catalogne jusqu'en 2003, Pujol a véritablement personnifié CiU et la Catalogne pendant l'exercice de son pouvoir.

Comme le montre le tableau 5, c'est à l'échelle des élections autonomiques que CiU s'est imposée comme un parti quasi dominant. A quatre reprises, le parti nationaliste catalan décroche un score supérieur à la barre des 40%, ce qui lui permet de conserver la maîtrise de la Communauté autonome.

Le scrutin de 1999 est un premier avertissement. Convergence et Union enregistre un tassement, qui le conduit sous les 40%. Pour la première fois, les nationalistes catalans sont devancés, en suffrages, par les socialistes. Compte tenu du découpage des circonscriptions, CiU emporte cependant plus de sièges. Le phénomène d'usure affectant Pujol et son cartel est corroboré par le scrutin autonomique de 2003. Convergence et Union subit une défaite marquante et, pour la première fois, est envoyée dans l'opposition au profit d'une coalition associant les socialistes et l'autre formation régionaliste, la Gauche républicaine de Catalogne.

Tableau 5
Performances électorales de CiU et de ERC aux élections autonomiques et nationales

	Elections nationales	*Elections auto-nomiques*	*Elections nationales*	*Elections auto-nomiques*	*Elections nationales*	*Elections auto-nomiques*
			Catalogne			
	CiU		ERC		*CiU +ERC*	
1977	16,93				***16,93***	
1979	16,45		4,20		***20,65***	
1980		28,00		8,97		***36,97***
1982	22,57		4,04		***26,61***	
1984		47,01		4,43		***51,44***
1986	32,13		2,68		***34,81***	
1988		46,02		4,16		***50,18***
1989	32,88		2,70		***35,58***	
1992		46,77		8,05		***54,82***
1993	32,03		5,13		***37,16***	
1995		41,36		9,59		***50,95***
1996	29,81		4,21		***34,02***	
1999		38,05		8,76		***46,81***
2000	28,79		5,64		***34,43***	
2003		31,22		16,62		***47,84***
2004	20,76		15,95		***36,71***	

Si Convergence et Union réalise aussi de bonnes performances aux élections nationales dans l'espace catalan, il apparaît néanmoins qu'un segment de l'électorat votant traditionnellement pour le cartel catalan aux élections autonomiques opte pour

un autre choix au scrutin national. Schématiquement, la courbe électorale est similaire mais avec dix points de moins en moyenne aux élections nationales. L'affaissement récent observé dans la Communauté se marque aussi au plan national. Lors du scrutin de mars 2004, Convergence et Union n'a pu emporter qu'un cinquième des voix dans le spectre catalan.

Son statut de parti important aussi au plan national a permis à Convergence et Union de monnayer son soutien parlementaire à des gouvernements minoritaires. Ce fut le cas lorsqu'en 1993, le PSOE ne parvint plus à décrocher une majorité absolue. Trois ans plus tard, l'opération fut cette fois menée avec le parti populaire espagnol d'Aznar, ce qui permit à la droite espagnole de revenir aux affaires pour la première fois depuis 1982.

2. La Gauche républicaine de Catalogne (ERC)

La Gauche républicaine de Catalogne (ERC) est un *vieux* parti catalan. Elle a en effet vu le jour en 1931. Toutefois depuis la chute du régime franquiste, elle a longtemps fait figure de petit poucet du nationalisme catalan, incapable de faire de l'ombre à l'action de Jordi Pujol et à Convergence et Union. Néanmoins, elle avait réussi à se construire une niche électorale non négligeable lui permettant d'emporter entre 7 et 8% des suffrages à l'occasion des élections autonomiques (voir tableau 5) et, ainsi, de devenir « un parti incontournable dans le système des partis catalans » [16].

Le phénomène d'usure affectant Jordi Pujol et la difficile succession à CiU a ouvert une fenêtre d'opportunité à ERC, que ce parti a su saisir. Au scrutin autonomique de 2003, le parti catalan républicain a su décrocher près de 17% des suffrages. Ce succès combiné à la défaite de CiU a conduit à un changement de majorité. ERC qui pouvait choisir la *solidarité catalane* ou la *solidarité de gauche*, a opté pour cette dernière en s'alliant avec les socialistes pariant surtout sur un effondrement de Convergence et Union, et sa propre capacité à capter désormais l'essentiel du vote nationaliste catalan.

A l'instar de son rival nationaliste, les scores d'ERC aux élections nationales sont systématiquement inférieurs à ceux décrochés aux scrutins autonomiques. Ils se situent autour de 4-5%. Observons néanmoins que le scrutin national de 2004 dément partiellement cette constatation dès lors que la Gauche républicaine catalane a remporté un pourcentage très similaire à celui glané un an plus tôt à l'élection autonomique. Cette configuration est sans doute conjoncturelle. En effet, le scrutin s'est déroulé dans un contexte tendu en Catalogne. Le leader du parti Josep Lluis Carod Rovira, conseiller en chef du gouvernement de Communauté, avait reconnu avoir eu des entretiens secrets avec des dirigeants de l'ETA. Cette révélation lui avait coûté le poste de numéro deux de gouvernement et a polarisé une partie du vote en Catalogne au scrutin de mars 2004.

3. Le parti nationaliste basque (PNV)

Le parti nationaliste basque est l'une des plus anciennes formations espagnoles puisqu'elle a été créée par Sabino de Arana en 1895 [17]. Dès les premières élections autonomiques de 1980, le PNV s'impose comme le premier parti du Pays basque en décrochant 38,1%, en dépit de la concurrence d'*Herri Batasuna*, le bras politique

de l'ETA. En 1984, il amplifie même sa performance en passant la barre des 40%. Mais à partir de 1986, il subit la concurrence d'une nouvelle formation régionaliste (nationaliste) basque – *Euskal Alkartasuna* –, scission du PNV [18], qui écorne son caractère dominant dans le système de partis basque. Cependant, lors du scrutin autonomique de 2001, les deux formations se sont présentées en cartel et ont décroché un pourcentage supérieur à 40%. Ce résultat devait, pour une bonne part, à la défaite encourue par *Herri Batasuna* et à la polarisation sur la question basque durant le deuxième gouvernement Aznar (2000-2004). L'élection d'avril 2005 a été moins porteuse pour ce cartel qui n'a, cette fois, recueilli qu'un peu plus de 38% des voix et 29 sièges pour 33 quatre ans plus tôt. Interdite, *Herri Batasuna* (ou *Euskal Herritarok*) ne pouvait pas se présenter aux élections. Mais elle a appelé à voter pour le nouvellement créé parti communiste des terres basques, qui a recueilli 12,5% des suffrages.

Tableau 6
Résultats du parti nationaliste basque aux élections autonomiques et nationales au Pays basque et en Navarre

	Elections nationales	*Elections autonomiques*	*Elections nationales*	*Elections autonomiques*
	Pays basque		*Navarre*	
1977	29,34			
1979	27,63			
1980		38,10		
1982	31,88		5,50	
1983				6,75
1984		42,01		
1986	27,97	23,71	1,82	
1989	22,93		0,93	
1990		28,49		
1993	24,44		1,16	
1994		29,84		
1996	25,43		1,00	
1998		28,01		
2000	30,38		2,25	
2001		*42,72		
2004	33,71			
2005		*38,60		

* En alliance avec *Euskal Alkartasuna*.

Depuis l'établissement de la Communauté autonome du Pays basque, le PNV a décroché toutes les présidences du gouvernement. Il a exercé les responsabilités

avec différents partenaires. La dernière expérience (2001-2005) est marquée par une alliance avec *Euskal Alkartasuna* et Gauche unie (communiste).

Les scores du parti nationaliste basque aux élections nationales sont le plus souvent plus bas, quoique notables, qu'aux scrutins autonomiques. Le PNV n'a jamais pu atteindre, ni même approcher, la barre des 40%. Son résultat moyen se situe aux alentours de 25-30%. Les 33% qu'il a glanés au scrutin national de mars 2004 sont largement dus à l'interdiction d'*Herri Batasuna* et au contexte *basque* du scrutin, en particulier la perspective d'un plan du président du gouvernement autonome, Juan Jose Ibarretxe, visant à proposer un pacte de *libre association* entre le Pays basque et l'Espagne.

Le PNV a aussi essayé de s'implanter dans la Communauté autonome voisine du Pays basque, la Navarre. Mais la greffe n'a pas pris. Au scrutin autonomique de 1983, le PNV n'enlève que 6,8%, soit moins que son adversaire radical HB. Il abandonnera ce terrain à ce dernier et à l'autre formation régionaliste, *Euskal Alkartasuna*. Les performances aux élections nationales sont insignifiantes.

4. Herri Batasuna

Herri Batasuna (HB) est une formation qui a suscité une forte polarisation en Espagne. Considérée comme le bras politique de l'ETA, elle est à la fois indépendantiste et d'extrême gauche. Contrairement à une idée reçue, cette formation a joui d'un soutien social et électoral actif d'une partie de la société basque. De 1980 à 1998, *Herri Batasuna* a recueilli lors de chaque scrutin autonomique un pourcentage se situant dans une fourchette entre 15 et 18% des voix (voir tableau 7). En 2001, HB a pâti d'une cristallisation autour de la question basque et du PNV de même que de l'opprobre affectant à ce moment l'organisation de lutte armée ETA. Cela explique sans doute son recul significatif à 10%.

Compte tenu de son soutien (à tout le moins passif) à l'ETA, *Herri Batasuna* a été suspendue pour trois ans le 26 août 2002 par le juge anti-terroriste espagnol Baltasar Garzón. Dans la foulée, le parlement lançait une procédure d'interdiction adoptée par le PSOE, le parti populaire, et la Coalition canarienne [19]. Depuis, le parti ne peut plus se présenter aux élections. Nous l'avons souligné, au scrutin autonomique d'avril 2005, il appuyait le parti communiste des terres basques, qui a décroché neuf sièges.

Bien que refusant de siéger aux Cortès espagnols, *Herri Batasuna* déposait aussi des listes aux élections nationales. Dans le collège basque, HB réalisait des scores en moyenne inférieurs de un à deux points à ceux glanés aux élections autonomiques, soit entre 13 et 15% des voix. L'absence de ce potentiel aux élections nationales semble avoir surtout profité au PNV et à *Euskal Alkartasuna*.

Au-delà du Pays basque, épinglons aussi la bonne implantation d'*Herri Batasuna* en Navarre. Contrairement au PNV, HB a su y capter un vote anti-centraliste. Le pourcentage décroché aux élections autonomiques se situe aux environs de 10% en moyenne. Et il en va d'ailleurs de même aux scrutins nationaux. Il n'y a pas d'écarts significatifs entre élections de communautés et pour les Cortès.

Tableau 7
*Résultats électoraux d'*Herri Batasuna *aux élections autonomiques et nationales au Pays basque et en Navarre*

	Elections nationales	*Elections autonomiques*	*Elections nationales*	*Elections autonomiques*
	Pays basque		*Navarre*	
1979	15,02		7,56	
1980		16,55		
1982	14,78		12,86	
1983				10,43
1984		14,65		
1986	17,78	17,47	13,82	
1987				13,31
1989	16,98		10,01	
1990		18,33		
1991				11,11
1993	14,83		10,21	
1994		16,29		
1995				9,15
1996	12,47		8,07	
1998		17,91		
1999				15,45
2000				
2001		10,12		

5. Euskal Alkartasuna

Scission du parti nationaliste basque, *Euskal Alkartasuna* est le dernier venu des partis régionalistes (nationalistes) au Pays basque, formellement créé en 1987 mais qui, dans les faits, est présent dès 1986 dans la lutte électorale. Il se veut un parti tout à la fois basque – il revendique l'indépendance du Pays basque dans le cadre européen – et social-démocrate.

Passée la percée opérée dans le cadre de sa création, *Euskal Alkartasuna* a des difficultés à conserver le socle électoral d'une dizaine de pour cent engrangé aux élections autonomiques de 1986, 1990 et 1994 (voir tableau 8). Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, EA subit une érosion symbolisée par son recul au scrutin autonomique de 1998. Cette évolution associée au débat sur le devenir du Pays basque l'a conduit à se présenter en cartel avec le PNV aux élections autonomiques de 2001 et 2005.

A l'occasion des élections nationales, EA a largement suivi le parcours énoncé dans le cadre autonomique : une percée dans la deuxième moitié des années quatre-vingt

que le parti a du mal à stabiliser, *a fortiori* à développer. Aussi, les résultats d'*Euskal Alkartasuna* sont-ils en érosion à tous les scrutins pour les Cortès depuis 1993.

En Navarre, EA a su conserver tout au long de la période un socle électoral stable autour de 5-7% aux élections autonomiques et de 4% pour les élections nationales. Lors du dernier scrutin autonomique, le régionalisme modéré coalisé a fait une irruption dans le sous-système de partis en Navarre en emportant 18% des voix. Soulignons que ce résultat doit aussi, sinon surtout, à l'interdiction d'*Herri Batasuna*.

Tableau 8
*Résultats d'*Euskal Alkartasuna *aux élections autonomiques et nationales au Pays basque et en Navarre*

	Elections nationales	*Elections régionales*	*Elections nationales*	*Elections régionales*
	Pays basque		*Navarre*	
1977				
1979				
1980				
1982				
1983				0,00
1984				
1986		15,84		
1987				6,93
1989	11,24		4,50	
1990		11,38		
1991				5,48
1993	10,01		4,23	
1994		10,31		
1995				4,53
1996	8,35		4,45	
1998		8,69		
1999				5,40
2000	7,57		4,63	
2001		*		
2003				7,61
2004	6,51		**18,36	
2005		*		

* En cartel avec le PNV, voir tableau 6 ; ** en cartel avec le PNV et d'autres petites organisations.

6. Le parti régionaliste de Cantabrie

Un parti régionaliste s'est aussi développé en Cantabrie : le parti régionaliste de Cantabrie (PRC). Peu connu dans la communauté scientifique travaillant sur les formations régionalistes, le PRC est néanmoins un acteur important dans le sous-système de partis en Cantabrie.

Ayant abandonné l'attitude politique de se présenter aux élections nationales, le PRC a réussi à s'imposer durablement aux élections autonomiques comme une formation avec laquelle il fallait compter. Les résultats contemporains du parti sont même supérieurs à ceux enregistrés lors des élections des années quatre-vingt et du début des années quatre-vingt-dix (voir tableau 9). Ces performances lui ont permis d'accéder aux responsabilités gouvernementales depuis 1995.

Le cinquième d'électeurs qu'il a su capter lors des élections autonomiques en 2003 a permis au parti de décrocher la Présidence du gouvernement autonomique, où il gouverne avec le parti socialiste ouvrier espagnol.

Tableau 9
Résultats du parti régionaliste de Cantabrie
aux élections autonomiques et nationales

	Elections nationales	*Elections autonomiques*		*Elections nationales*	*Elections autonomiques*
			Cantabrie		
1983		6,63	1995		14,44
1987		12,61	1999		13,41
1991		6,30	2003		19,47
1993	5,72				

7. Le parti aragonais (PAR)

En Aragon, la scène politique régionaliste a d'abord été dominée par le parti aragonais. Lors des quatre premières élections autonomiques, cette formation décroche entre 20 et 28% des voix (voir tableau 10). Comme souvent en Espagne dans le chef des partis régionalistes, les scores du parti aragonais aux élections nationales sont sensiblement inférieurs : il parvient néanmoins à décrocher un cinquième de l'électorat au scrutin de 1993.

Compte tenu de la difficulté du parti populaire et du parti socialiste ouvrier espagnol à décrocher une majorité absolue aux élections autonomiques, le parti aragonais se présente comme un parti pivotal. Il a ainsi exercé les responsabilités ministérielles en Aragon avec le parti populaire d'abord (1987-1993 et 1995-1999) puis avec le PSOE depuis 1999. Ainsi donc, malgré son érosion électorale, le parti aragonais est une formation clé du sous-système de partis en Aragon.

8. La Chunta *aragonaise (CHA)*

Au début des années quatre-vingt, le PAR est concurrencé sur son terrain par une nouvelle formation, la *Chunta* aragonaise. En trois scrutins au niveau de la

Communauté aragonaise – 1995, 1999, 2003 –, la *Chunta* a réussi à supplanter le parti aragonais et à devenir le principal parti régionaliste de la Communauté. Il faudra vérifier que la configuration de l'élection autonomique de 2003 n'était pas conjoncturelle. Cela semble peu probable si l'on se réfère au scrutin national de mars 2004, où la *Chunta* a décroché trois fois plus de voix que le PAR (voir tableau 10).

Mais comme dans le cas du PAR, les pourcentages enlevés aux élections nationales sont en deçà des performances aux élections autonomiques.

Sur toute la période considérée, le jeu entre les deux formations régionalistes ne modifie pas l'influence électorale du nationalisme politique aragonais, qui est stable autour de 25% des voix pour l'élection des députés de Communauté.

Tableau 10
Résultats du parti aragonais et de la Chunta *aragonaise aux élections autonomiques et nationales en Aragon*

	Elections nationales	*Elections auto-nomiques*	*Elections nationales*	*Elections auto-nomiques*	*Elections nationales*	*Elections auto-nomiques*
			Aragon			
	PAR		*Chunta*			*Total*
1979	6,07				**6,07**	
1982	-					
1983		20,21				**20,21**
1986	11,11				**11,11**	
1987		27,81		0,95		**28,76**
1989	10,97		0,48		**11,45**	
1991		24,51		2,28		**26,79**
1993	19,14		0,84		**19,98**	
1995		20,31		4,82		**25,13**
1996	-		6,5			
1999		13,17		11,01		**24,18**
2000	5,38		10,58		**15,96**	
2003		11,44		14,04		**25,48**
2004	4,68		12,32		**17,00**	

9. Le Parti andalou (PA)

L'Andalousie a aussi vu émerger un parti régionaliste, le parti andalou. Celui-ci n'a néanmoins pas réussi à se hisser dans la posture d'une formation avec laquelle il fallait solidement compter. En effet si l'on excepte l'élection autonomique de 1990 au cours de laquelle il recueille un dixième des suffrages, le parti andalou est resté confiné dans une niche électorale, certes stable mais qui dépasse difficilement les 5 à 6% (voir tableau 11).

Aux scrutins nationaux, les résultats réalisés par la formation andalouse sont en deçà de ses performances au plan autonomique ; en moyenne entre deux et quatre pour cent, qui se révèlent insuffisants pour enlever un siège aux Cortès.

Tableau 11
Résultats du parti andalou aux élections autonomiques et nationales

	Elections nationales	*Elections autonomiques*		*Elections nationales*	*Elections autonomiques*
			Andalousie		
1979	11,09		1993	2,42	
1982	2,24	5,36	1994		5,76
1986	2,80	5,78	1996	3,14	6,66
1989	6,26		2000	5,11	7,43
1990		10,71	2004	4,06	6,28

10. Le Bloc national de Galice (BNG)

En Galice, le *nationalisme politique* s'est imposé dans le sous-système de partis galiciens. Marqué à gauche, le Bloc national de Galice est progressivement devenu un acteur politico-électoral important, « le référent principal de l'opposition » [20] à la dominance du parti populaire, et de son leader dans la Communauté José-Manuel Fraga Irribarne.

Alors qu'il ne recueillait que 5 à 7% des suffrages aux élections autonomiques dans les années quatre-vingt, le BNG a indubitablement franchi un cap dans les années quatre-vingt-dix dès lors qu'il est désormais en mesure d'obtenir 20 voire 25% des suffrages, et de se positionner ainsi comme un des acteurs d'une alternative éventuelle au gouvernement autonomique de centre-droit (voir tableau 12).

Tableau 12
Résultats du Bloc national de Galice aux élections autonomiques et nationales

	Elections nationales	*Elections autonomiques*		*Elections nationales*	*Elections autonomiques*
			Galice		
1977	2,03		1993	8,08	18,55
1979	5,98		1996	12,97	
1981		6,27	1997		25,11
1982	0,92		2000	18,62	
1985		4,23	2001		22,97
1986	2,12		2004	11,77	
1989	3,62	8,01			

Aux élections nationales, le même mouvement peut être observé mais avec une ampleur moindre. Les résultats des années quatre-vingt-dix sont meilleurs que ceux des années quatre-vingt, mais la configuration reste moins élevée qu'aux élections nationales. Par ailleurs, l'effet *vote utile* à gauche peut jouer en sa défaveur. C'est ce qui explique largement sa contre-performance au scrutin de mars 2004.

11. La Coalition canarienne (CC)

La Coalition canarienne est une autre formation politique régionaliste espagnole avec un poids politique indéniable dans son espace. Se présentant pour la première fois aux élections nationales de 1986, la CC parvient à y glaner près de 10% des voix, performance qu'elle réédita au scrutin de 1989 avant d'opérer une progression spectaculaire au scrutin de 1993. A cette occasion, la coalition canarienne capta un quart de l'électorat (voir tableau 13). Et elle a stabilisé ce pourcentage aux élections de 1996, 2000 et 2004, décrochant ainsi entre trois ou quatre sièges aux Cortès.

Son poids politique et électoral est plus important encore aux élections autonomiques puisque dès les élections autonomiques de 1987, elle enlève 20% des suffrages et elle franchit le seuil de 30% en 1995 avant d'atteindre son sommet quatre ans plus tard : 36,5%.

Tableau 13
Résultats électoraux de la Coalition canarienne (CC)
aux élections nationales et autonomiques

	Elections nationales	*Elections autonomiques*		*Elections nationales*	*Elections autonomiques*
			Iles Canaries		
1983		1,51	1995		32,46
1986	9,85		1996	25,24	
1987		19,79	1999		36,54
1989	9,71		2000	25,56	
1991		22,59	2003		32,57
1993	25,74		2004	23,46	

12. L'Union valencienne (UV) et le Bloc national de Valence (BNV)

Dans la Région de Valence, on recense deux formations d'essence régionaliste, l'Union valencienne (UV) et le Bloc national de Valence (BNV). Elles coexistent et sont en compétition politique depuis presque un quart de siècle.

A ce stade, aucun des deux partis n'a su s'imposer à l'autre et chacun ne réalise que des performances modestes : aux élections nationales, l'Union valencienne n'a atteint que 6,9% (1989) alors que le BNV plafonne à 2,4% (2000).

Au plan des élections autonomiques, le tableau n'est pas sensiblement différent. Comme dans toutes les autres configurations que nous avons examinées dans le cadre espagnol, il y a une prime aux partis régionalistes lors de ces scrutins, mais la performance d'ensemble reste contenue. L'UV a décroché sa meilleure performance

en 1991, en rassemblant un dixième de l'électorat sur son nom alors que le maximum enlevé par la BNV est de 4,77% (voir tableau 14).

Notons cependant que les courbes des deux formations sont en train de croiser. Les résultats de l'UV sont en érosion depuis une quinzaine d'années. Le parti a même renoncé à se présenter aux élections nationales de mars 2004. En revanche, les résultats du BNV progressent lentement, tout en restant modestes.

Tableau 14
Résultats électoraux de l'Union valencienne et du Bloc national de Valence aux élections nationales et autonomiques

	Elections nationales	*Elections autonomiques*	*Elections nationales*	*Elections autonomiques*
		Valence		
	UV		BNV	UPV/BNV
1982			0,90	
1983		0,00		3,04
1986	3,10		1,90	
1987		8,95		0,00
1989	6,90		1,90	
1991		10,31		3,66
1993	4,60		1,70	
1995		6,97		2,70
1996	3,60		1,00	
1999		4,65		4,50
2000	2,40		2,40	
2003		3,04		4,77
2004			1,60	

D. La Grande-Bretagne

En Grande-Bretagne, la configuration relative au développement des partis régionalistes peut s'analyser à l'aune de trois aires régionales : l'Irlande du nord, le Pays de Galles et l'Ecosse.

Sous l'angle de l'étude des partis régionalistes, la situation nord-irlandaise est un cas très particulier. En effet, tous les partis y sont des partis régionaux dans la mesure où ils ne se présentent que dans cet espace. Mais les deux partis d'essence protestante, l'*Ulster Unionist Party* (UUP) et le *Democratic Unionist Party* (DUP) sont nationalistes britanniques alors que l'on peut qualifier les deux formations de tendance *catholique*, le *Sinn Fein* (SF) et le *Social Democratic and Labour Party* (SDLP) comme deux partis rattachistes.

1. Le parti travailliste social-démocrate (SDLP) et le Sinn Fein

Tout au long de la décennie soixante-dix, le SDLP est presque seul à représenter dans l'arène électorale la revendication « régionaliste » catholique. Il décroche dans cette période un gros cinquième des voix nord-irlandaises.

Dans cette optique, la formation aux vues les plus radicales – le *Sinn Fein* – supplante progressivement le parti plus *modéré*, le SDLP. L'entrée sur le « marché électoral » du *Sinn Fein* intervient en 1983. Elle n'affecte que modérément le SDLP dans la mesure où sa présence augmente la mobilisation et la participation de la communauté catholique au processus électoral, quand bien même concernait-il les élections nationales britanniques. L'intransigeance de Margaret Thatcher face à la grève de la faim de prisonniers de l'IRA et le décès de Bobby Sands, qui avait gagné une élection partielle, a contribué à cette mobilisation. Neuf autres prisonniers en grève de la faim moururent aussi.

Tableau 15
Résultats électoraux du SDLP et du Sinn Fein *aux élections nationales et régionales*

	Elections nationales		*Elections régionales*	
	Irlande du Nord			
	SDLP	SF	SDLP	SF
1974 (février)	22,36			
1974 (octobre)	21,96			
1979	18,15			
1983	17,91	13,43		
1987	21,10	11,42		
1992	23,49	9,97		
1997	24,12	16,07		
1998			21,96	17,63
2001	20,96	21,71		
2003			16,98	23,52

Durant trois élections, le rapport électoral entre le SDLP et le SF s'établit à deux voix exprimées en faveur du SDLP – une en faveur du *Sinn Fein*. Ce rapport évoluera dans le cadre du processus de paix que connaît progressivement l'Irlande du Nord dans la décennie quatre-vingt-dix. Le *Sinn Fein* reçoit une consécration électorale de plus en plus importante et resserre l'écart avec le SDLP. Dans le même temps, la proportion de voix en faveur des deux formations *catholiques* s'accroît.

La première élection qui intervient pour la Nouvelle assemblée nord-irlandaise confirme ces tendances. Le score cumulé des deux partis frôle toujours les 40% et la différence entre SDLP et *Sinn Fein* s'est amenuisée. Au scrutin national de 2001, les deux partis sont au coude à coude. Pour la première fois, néanmoins, le SDLP enregistre un recul sensible alors que le SF enregistre un bond marquant, mais ce dernier devance

le parti modéré. L'élection régionale de 2003 amplifie cette tendance. Le SDLP perd à nouveau plusieurs points alors que le *Sinn Fein* atteint son plafond historique. L'écart entre les deux formations s'élève à six points, mais cette fois au profit du *Sinn Fein*.

2. Le parti du Pays de Galles (PC)

La vie politico-électorale du parti du Pays de Galles peut grossièrement être divisée en trois étapes. De 1945 à la fin des années 1950, le régionalisme (nationalisme) gallois ne rencontre que peu d'échos aux élections nationales britanniques. Le PC ne présente d'ailleurs qu'un nombre limité de candidatures dans les circonscriptions uninominales.

La décennie soixante est une période charnière. Le parti du pays de Galles sort de la marginalité politique et commence à recueillir des scores d'estime dans plusieurs circonscriptions.

Tableau 16
Résultats électoraux du parti du Pays de Galles et du parti national écossais aux élections nationales et régionales

	Elections nationales	*Elections régionales*	*Elections nationales*	*Elections régionales*
	Ecosse		*Pays de Galles*	
1945	1,4		1,1	
1950	0,4		1,2	
1951	0,3		0,7	
1955	0,5		3,1	
1959	0,8		5,2	
1964	2,4		4,8	
1966	5,0		4,3	
1970	11,4		11,5	
1974	21,9		10,8	
1974	30,9			
1979	17,3		8,1	
1983	11,8		7,8	
1987	14,0		7,3	
1992	21,5		8,9	
1997	22,1		9,9	
1999		27,30		30,69
2001	20,1		14,3	
2003		20,85		19,73

Depuis les années soixante-dix, le PC s'impose comme un concurrent politique nouveau, singulièrement pour le parti travailliste, avec lequel il faut désormais compter aux élections. Sur toute la période, le PC remporte en moyenne un peu moins de 10% des suffrages. La traduction en sièges est néanmoins très dépendante de ses

performances dans certaines circonscriptions mais aussi de celles du parti travailliste. Ainsi en 1970, où il obtient l'un de ses pourcentages les plus élevés dans l'ensemble du Pays de Galles (11,50%), il ne parvient à remporter aucun siège alors qu'il en glane trois en 1974 avec 0,70 points de moins en moyenne (voir tableau 16).

Ces dernières années, le parcours politique du parti du Pays de Galles doit aussi être appréhendé à la lumière de la mise en place de nouvelles institutions régionales. Lors du premier scrutin régional, en 1999, les régionalistes gallois ont créé la surprise en remportant pas moins de 30% des suffrages, il est vrai dans le cadre d'un mode de scrutin différent de l'échelon national. Cette victoire électorale de même que le comportement par rapport aux institutions régionales et en leur sein n'a pas été simple à gérer pour le PC. Et la deuxième élection régionale a attesté d'un reflux sensible, 19,7% des voix. Il n'en reste pas moins que le PC est devenu un acteur politique crédible avec lequel il faut désormais compter structurellement dans les circonscriptions du Pays de Galles aux élections nationales et dans le nouveau canevas institutionnel régional.

3. Le parti national écossais (SNP)

Le parcours politico-électoral du parti national écossais, fondé en 1934 [21], est dans une certaine mesure identique à celui du parti du Pays de Galles. Durant les quinze premières années qui suivent la deuxième guerre mondiale, le SNP se présente sous les atours d'un parti à la limite de la marginalité politique. Le SNP ne dépose que quelques candidatures dans l'ensemble des circonscriptions écossaises et le résultat est pour le moins confidentiel.

La décennie soixante constitue aussi un moment charnière. En l'espace de deux élections, 1964 et 1966, le SNP sort de la quasi-marginalité et s'impose progressivement comme un petit parti décrochant désormais un score d'estime.

Au début de la décennie soixante-dix, le parti national écossais entame une nouvelle vie. A l'élection nationale de 1970, il franchit la barre des 10% dans les circonscriptions écossaises et surtout décroche son premier siège. En revanche, contrairement à son *alter ego* gallois, sa courbe électorale sera par la suite plus chahutée, faite de hauts – 1974, par exemple – et de bas ou de retours en arrière, 1979 et 1983 (voir tableau 16).

Depuis 1987, le SNP est à nouveau dans une spirale porteuse, qui l'a conduit à décrocher un cinquième de l'électorat écossais aux dernières élections nationales et cinq sièges au scrutin de 2001. Au surplus, comme pour le PC dans le cas gallois, la création des institutions régionales a contribué au développement de son influence politique. Au premier scrutin régional de 1999, il enlève 27,3%, s'imposant comme le premier parti d'opposition, devant les conservateurs et les libéraux démocrates, lesquels rejoindront le gouvernement par la suite. Dans son cas aussi, ce nouveau statut n'a pas été simple à gérer et la création d'institutions régionales l'a partiellement mis en porte-à-faux par rapport à la revendication indépendantiste. Cela dit, même si sa performance régionale fut nettement en retrait lors de la deuxième élection régionale, le SNP apparaît désormais comme l'une des formations les plus importantes du sous-système de partis en Ecosse.

E. L'Italie

1. Le parti populaire du sud-Tyrol (SVP)

En Italie, le parti populaire du sud-Tyrol est la formation de défense de la minorité germanophone. De la fin de la deuxième guerre mondiale à nos jours, il s'est imposé comme l'agrégateur du vote germanophone au nord de l'Italie. Comme parti communautaire, il a su capter et conserver sans à-coups l'électorat germanophone du sud-Tyrol, principalement concentré dans la province de Bolzano. Aux élections nationales et régionales, il recueille environ 30% des voix à chaque élection dans la circonscription du Trentin-Haut-Adige.

A l'échelle régionale, si nous examinons la situation dans la seule province de Bolzano, les scores sont encore bien plus importants même s'ils ont subi une érosion ces quinze dernières années. Alors que le score moyen dépassait les 60% jusqu'au début des années quatre-vingt-dix, il est désormais plus proche de la barre des 50% que de celle des 60% (tableau 17).

Tableau 17
Résultats électoraux du parti populaire du sud-Tyrol (SVP)
aux élections nationales et régionales

	Elections nationales	*Elections régionales*		*Elections nationales*	*Elections régionales*
	Trentin-Haut-Adige	*Province de Bolzano*		*Trentin-Haut-Adige*	*Province de Bolzano*
1946	0,00		1978		61,27
1948	30,69	67,60	1979	35,84	
1952		64,76	1983	32,43	59,44
1953	28,32		1987	33,05	
1956		64,40	1988		60,38
1958	29,30		1992	31,11	
1960		63,86	1993		52,04
1963	27,85		1994		
1964		61,27	1996		
1968	30,01	60,69	1998		56,60
1972	30,12		2001	32,90	
1973		56,42	2003		55,64
1976	32,50				

2. Le parti sarde d'action (PSdAz)

Le parti sarde d'action est une formation ancienne qui a vu le jour en 1921 et bénéficiait à l'origine « de la présence capillaire du mouvement des combattants » de la première guerre mondiale [22]. Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, le parti sarde d'action a voulu représenter les intérêts de la Sardaigne dans l'édification de l'Italie démocratique. Aux deux premières élections, 1946 et 1945, il recueille un

succès d'estime lui permettant de décrocher respectivement deux et un sièges à la Chambre des députés. Mais ce point d'appui sera insuffisant pour son développement et le PSdAz abandonnera la politique nationale pendant quarante ans.

Il se représente pour la première fois lors des élections nationales de 1992 et réalise une performance qui n'est pas anecdotique et qui est même amplifiée au scrutin de 1994. Mais ce résultat sera sans lendemain. Aux élections nationales et régionales suivantes, le PSdAz est confiné dans une fourchette de 3-4%, l'empêchant de jouer un rôle significatif au plan national ou régional.

Tableau 18
Résultats électoraux du parti sarde d'action aux élections nationales et régionales

	Elections nationales	*Elections régionales*		*Elections nationales*	*Elections régionales*
			Sardaigne		
1946	14,89		1983	0,00	
1948	10,26		1987	0,00	
1953	0,00		1992	9,50	
1958	0,00		1994	11,96	
1963	0,00		1996	3,81	
1968	0,00		1999		4,46
1972	0,00		2001	3,01	
1976	0,00		2004		3,83
1979	0,00				

3. L'Union valdotaine (UV)

Née en 1945, l'Union valdotaine est à l'évidence un parti communautaire. Parti défenseur de la communauté francophone du Val d'Aoste, l'UV a attiré à elle l'électorat l'essentiel de l'électorat francophone du Val d'Aoste.

Aussi, tout au long de la période, l'Union valdotaine décroche-t-elle un score relativement stable, autour de 45-50% des suffrages, même si cette observation souffre deux petites exceptions, les élections de 1976 et de 1983. Ses performances aux élections régionales du Val d'Aoste se situent exactement dans la même ligne, l'UV recueillant un peu moins de 50% des suffrages.

Tableau 19
Résultats électoraux de l'Union valdotaine aux élections nationales et régionales

	Elections nationales	*Elections régionales*		*Elections nationales*	*Elections régionales*
			Val d'Aoste		
1946	51,79		1976	35,53	
1948	41,07		1979	45,24	
1953	42,10		1983	38,88	
1958	50,94		1987	55,15	
1963	49,82		1992	49,58	
1968	47,78		1998		42,57
1972	49,46		2003		47,23

4. La Ligue du Nord (LN)

La Ligue du Nord est un acteur relativement récent dans le paysage politique italien. Sa qualification n'est pas sans poser problème. Dans un premier temps, elle est plutôt analysée comme une formation régionaliste d'essence populiste prônant le fédéralisme [23]. Depuis plusieurs années, elle « appartient à deux familles différentes, celles des partis ethno-régionalistes et celles des partis de la nouvelles droite radicale » [24].

A partir de *Lega Veneto* et la *Lega Lombarda*, la ligue a principalement opéré sa percée à la croisée des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix. Au plan national, elle recueille entre 15 et 17% des suffrages dans le nord de l'Italie aux élections nationales de 1992, 1994 et 1996. Et pour ce qui concerne les scrutins régionaux, ses meilleurs scores en Lombardie, Piémont, Ligurie et Veneto sont glanés en 1990 et 1995.

En revanche, la Ligne du Nord a eu beaucoup de mal à confirmer son implantation dans le nord-italien sur la base de « l'indépendance padane ». Le scrutin national de 2001 atteste d'un recul important puisque la Ligue perd plus de la moitié de ses électeurs à cette occasion. Il est vrai que cette contre-performance avait été annoncée par le recul aux élections régionales de 2000 : dans les quatre régions du nord, la Ligue du Nord avait subi un tassement parfois significatif par rapport aux scores enregistrés en 1995. Au scrutin d'avril 2005, la Ligue du Nord a, globalement, reproduit les scores des élections régionales de 2000. On observe même un léger redressement en Vénétie.

Tableau 20
Résultats électoraux de la Ligue du Nord aux élections nationales et régionales

	Elections nationales	*Elections régionales*			
	Circonscriptions où se présente la LN	*Lombardie*	*Piémont*	*Ligurie*	*Veneto*
1990		18,90	5,10	6,10	5,90
1992	17,11				
1994	14,74				
1995		17,66	11,13	6,54	17,52
1996	17,07				
2000		15,47	7,56	4,32	11,97
2001	8,22				
2005		15,82	8,47	4,68	14,65

F. L'Allemagne

1. Le parti bavarois (BP)

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, le parti bavarois avait pour ambition d'attirer l'essentiel du vote « régionaliste » bavarois de centre-droit. Dans cette entreprise, il était concurrencé par l'Union chrétienne sociale (CSU), qui se décline comme un parti régional au titre de branche bavaroise de la démocratie chrétienne allemande. Le moment crucial de la compétition s'est articulé sur deux élections en deux ans : l'élection nationale de 1949 et l'élection régionale de 1950.

Tableau 21
Résultats du parti bavarois aux élections nationales et régionales en Bavière

	Elections nationales	*Elections de Land*		*Elections nationales*	*Elections de Land*
		Bavière			
1946		0,00	1974		0,80
1949	20,87		1978		0,40
1950		17,90	1982		0,50
1953	9,18		1986		0,60
1954		13,20	1987	0,39	
1958		8,10	1990	0,49	1,66
1962		4,80	1994	0,63	1,20
1966		3,40	1998	0,40	0,78
1969	0,87		2002	0,13	
1970		1,50	2003		1,49

En 1949, tout en décrochant un cinquième des voix, le parti bavarois fut devancé par l'Union chrétienne sociale qui, de fait, endossa le label de parti défenseur des intérêts de la Bavière. Un an plus tard, le phénomène fut non seulement confirmé mais amplifié. Le parti bavarois décrocha certes encore 18% des voix mais l'écart avec la CSU se creusa (voir tableau 21). Le parti bavarois cessa vite de se présenter aux élections nationales mais tenta encore sa chance aux élections régionales. Sans guère de succès. Le BP sombra dans l'insignifiance politique, dont il n'a pu sortir en dépit du choix de se représenter à nouveau aux élections nationales.

2. Le Comité électoral du Schleswig du sud (SSW)

En Allemagne, une autre formation doit être prise en considération comme formation régionaliste, le Comité électoral du Schleswig du sud (SSW), qui est le parti de défense de la minorité danoise dans le Land du Schleswig Holstein.

Cette petite formation s'est présentée à tous les scrutins régionaux depuis la libération. Durant les vingt premières années, son pourcentage a décliné, à telle enseigne qu'elle n'est pas parvenue à décrocher un siège régional entre 1954 et 1958. Après une période de stagnation politico-électorale relativement longue, le parti a connu un regain de popularité depuis quinze ans et a obtenu aux trois derniers scrutins des scores sensiblement supérieurs à ceux qu'il enregistrait dans les précédents scrutins.

Tableau 22
Résultats électoraux du SSW aux élections régionales et nationales

	Elections nationales	*Elections régionales*		*Elections nationales*	*Elections régionales*
		Schleswig Holstein			
1947		9,27	1976		
1949	5,39		1979		1,46
1950		5,48	1980		
1953	3,30		1983		1,31
1954		3,54	1987		1,50
1957	2,46		1988		1,70
1958		2,80	1990		
1961	1,87		1992		1,90
1962		2,35	1994		
1965			1996		2,55
1967		1,91	1998		
1969			2000		4,12
1971		1,39	2002		
1972			2005		3,62
1975		1,38			

Il est à noter qu'il bénéficie, comme parti représentant d'une minorité nationale, d'une protection institutionnelle. Il n'est en effet pas tenu d'atteindre le seuil de 5% pour décrocher un siège. En revanche, il doit atteindre un nombre de voix au moins équivalent au dernier siège attribué à l'aide du système D'Hondt en cas de proportionnelle sans seuil.

Bien que formation très modeste, le SSW peut occasionnellement jouer un rôle non négligeable dans la vie politique du Land. Ainsi à l'occasion des élections régionales de 2005, ses deux sièges ont indirectement joué un grand rôle dans la détermination de la coalition. Ils ont empêché la constitution d'une coalition CDU-FDP et forcé la grande coalition CDU-SPD.

Au plan national, après s'être présenté aux élections législatives au lendemain de la deuxième guerre mondiale, le Comité électoral du Schleswig sud a décidé d'interrompre sa participation dans la mesure où ses perspective de pouvoir glaner un siège étaient très faibles sinon nulles.

G. La Roumanie

1. L'Union démocratique des Hongrois de Roumanie (UDMR)

L'Union démocratique des Hongrois de Roumanie est une formation communautaire de défense de la minorité magyare en Roumanie. Depuis la chute du régime communiste, ses scores auprès de la population hongroise de Roumanie sont stables.

Dans les circonscriptions où résident un certain nombre de Magyars, l'UDMR décroche un score moyen de 25%. Dans le système de partis politiques en Roumanie, son rôle est essentiel car à ce stade, elle est une des rares formations à pouvoir s'allier soit avec les partis de centre-droit (anti-communistes) soit avec l'actuel parti social-démocrate (PSD), pour partie héritier de l'ancien parti communiste roumain. Son rôle peut dès lors être pivotal comme l'a encore montré l'élection nationale et présidentielle de décembre 2004.

Tableau 23
Résultats électoraux de l'Union démocratique des Hongrois de Roumanie (UDMR) aux élections nationales

	Elections nationales (1)
1996	27,80
2000	24,62
2004	23,88

(1) Circonscriptions de Alba-Arad-Bihor-Bistrita-Nasaud-Cluj-Covasna-Harguita-Maramures-Mures-Satu Mare-Salaj-Timis.

H. La France

Il existe en France une série de mouvements régionalistes, mais ceux-ci ont souvent une audience confidentielle à l'image du parti occitan ou de l'Union démocratique bretonne (UDB). Par ailleurs, il faut aussi mentionner la configuration complexe et mouvante en Corse [25]. Dans cette contribution, nous envisageons deux formations : Alsace d'abord et la Ligue savoisienne.

1. Alsace d'abord

A l'instar de la Ligue du Nord en Italie ou du *Vlaams Belang* en Belgique avec lesquels il entretient des relations suivies, le parti Alsace d'abord combine une doublé identité : régionaliste dans la promotion des intérêts de l'Alsace, et de droite extrême. Créé en 1989, par Robert Spieler, en rupture de ban avec le Front national français (FN), Alsace d'abord a connu aux trois élections régionales qui se sont tenues depuis un succès d'estime croissant. Il est cependant handicapé par la contrainte institutionnelle : le système électoral uninominal à un tour en vigueur aux élections nationales et le mode de scrutin mixte à dominante majoritaire installé à l'échelon régional [26] rendent difficile pour lui la conquête d'un siège régional ou national. De plus, il est en concurrence rude avec son frère ennemi de l'extrême droite, le FN et aussi, dans une mesure nettement moindre, le Mouvement national républicain (MNR).

Cette observation ne doit toutefois pas occulter la progression tendancielle de ses performances, à telle enseigne qu'il a capté près de 10% aux élections régionales de mars 2004, où il a raté un siège de peu. Soulignons d'ailleurs que le jour même, il a conquis un mandat de conseiller général aux élections départementales.

Tableau 24
Résultats électoraux d'Alsace d'abord aux élections régionales en Alsace

	Elections régionales
1992	6,00
1998	6,15
2004	9,42

2. La Ligue savoisienne

La Ligue savoisienne a vu le jour en 1994 et annonce vouloir rendre caduc le « traité d'annexion » de la Savoie à la France de 1860. Souverainiste savoisienne, la Ligue s'est présentée aux élections régionales de 1998 dans la région Rhône-Alpes et a conquis un siège de député régional. Mais cette petite percée électorale a été sans lendemain et, en 2004, la Ligue savoisienne a renoncé à se présenter à nouveau.

2. Des partis en développement ?

A la lumière des résultats brièvement présentés dans la première partie, nous pouvons répondre à notre question sous forme d'alternative : le fait régional est-il

en phase avec le développement électoral et politique de partis régionalistes ou est-il (partiellement) indépendant de l'action de partis régionalistes. Un premier élément de réponse consiste à classer les partis régionalistes à l'aune de leurs performances électorales ces quinze dernières années à l'aide de quatre configurations : (a) stabilité, (b) progression, (c) déclin et (d) disparition.

A l'examen des trente-deux formations politiques considérées, on relève une faible homogénéité des situations politico-électorales. En effet, huit partis régionalistes peuvent globalement être appréhendés comme des acteurs stables sans à-coups dans leurs performances électorales. Onze formations régionalistes sont dans une courbe tendanciellement ascendante depuis une quinzaine d'années. *A contrario*, dix partis régionalistes se déclinent comme des formations en déclin électoral et trois ont disparu de l'échiquier politique : la *Volksunie* et le Rassemblement wallon en Belgique, et *Herri Batasuna* qui a été interdit par la justice espagnole. On ne peut donc épingler ni mouvement ascendant d'ensemble, ni déclin prononcé. Le paysage des partis régionalistes est pour le moins bigarré.

Tableau 25
Configuration des partis régionalistes en Europe

Stable	*Progrès*	*Déclin*	*Disparition*
SFP	*Vl. Belang*	FDF	*Volksunie*
N-VA	ERC	CiU	RW
PNV	PRC	EA	HB
PA	*Chunta*	PAR	
SVP	BNG	UV	
UV	CC	SDLP	
SSW	BNV	PSdAZ	
UDMR	SF	LN	
	PC	BP	
	SNP	Ligue de Savoie	
	Alsace d'abord		

Au-delà des mouvements enregistrés, dans quelle mesure avons-nous affaire à des *partis relevants* ? Même à partir de la définition de Sartori [27], il n'est pas aisé de déterminer la relevance d'un parti. En première approche, nous reprenons un critère proposé par Herbert Kitschelt dans son travail sur les partis de la gauche libertaire. L'auteur américain classe comme parti relevant tout parti ayant obtenu au moins 4% des suffrages à une élection (nationale ou présidentielle) [28]. Dès lors que nous avons affaire à des partis régionalistes, nous considérerons comme relevante toute formation ayant décroché au moins une fois 4% lors d'une élection nationale ou régionale dans l'espace où il se présente. Classant les partis de la sorte, nous approfondissons et complétons le travail mené par Jordi Argelaguet [29].

A l'aune de cet indicateur, les trente-deux partis analysés sauf un sont relevants. Seule la Ligue de Savoie n'est jamais parvenue à atteindre 4% à une élection régionale ou nationale dans la circonscription où elle se présente. Si nous examinons la situation à la lumière de la dernière élection nationale ou régionale ayant eu lieu, vingt-trois formations ont réussi à atteindre 4% des suffrages dans l'espace où ils se présentent, ce qui atteste du caractère significatif de la famille des partis régionalistes. Nous pouvons approfondir l'indicateur électoral pour mesurer l'importance des partis régionalistes : combien ont déjà atteint le cap des 15% et combien l'ont décroché lors du dernier scrutin national ou régional ?

Le fait est marquant, vingt-quatre formations ont décroché le score appréciable de 15% dans leur espace politico-territorial au moins une fois dans leur histoire électorale. Et si l'on se rapporte à la dernière élection régionale ou nationale, la moitié d'entre eux a atteint cette performance. Ainsi donc, si la formation des partis régionalistes n'est pas nécessairement dans une phase ascendante, elle demeure un groupe d'acteurs politiques et électoraux importants dans plusieurs Etats européens, et leurs sous-systèmes politiques.

En deuxième approche pour déterminer la relevance d'un parti, nous reprenons un des termes de Sartori : la traduction parlementaire d'un résultat électoral. En effet, cette traduction dépend du système électoral [30] à l'œuvre, de même que de la dimension démographique de l'espace considéré. Sous cet angle, presque tous les partis ont décroché au moins une fois un ou plusieurs sièges. Les deux exceptions sont le Bloc national de Valence et Alsace d'Abord, qui est handicapé par les modes de scrutin à l'œuvre aux élections nationales et régionales françaises [31].

En revanche, si nous nous référons au dernier scrutin national ou régional en date, le tableau est plus nuancé pour les partis régionalistes. Outre les trois partis qui ont disparu, le BNV et Alsace d'abord, trois autres formations n'ont pas réussi à enlever un siège : la Ligue de Savoie, le parti bavarois et l'Union valencienne.

Enfin, la relevance peut aussi être examinée à l'aune du rapport au gouvernement. Les partis régionalistes accèdent-ils aisément aux exécutifs nationaux ou régionaux ?

Vingt-deux partis sur trente-deux ont déjà exercé des responsabilités à l'échelon régional ou national. Le niveau de relevance est donc élevé à l'aune de cet indicateur. Trois formations ont exercé (ou exercent) le pouvoir dans un exécutif national *et* dans un exécutif régional : la *Volksunie*, le Front démocratique des francophones et la Ligue du nord ; trois n'ont été (ne sont) présents qu'au seul échelon national : le Rassemblement wallon, le parti populaire suédois et l'Union démocratique des Hongrois de Roumanie ; les seize autres partis ont été (sont) présents dans un exécutif régional.

Ajoutons que parmi les formations n'ayant pas encore accédé à un gouvernement, certaines ont pu ou peuvent avoir un potentiel de chantage élevé (*blackmail potential*) compte tenu de leurs poids électoral et parlementaire. Nous songeons particulièrement au *Vlaams Belang* en Belgique. Son poids au dernier scrutin a obligé la confection d'un exécutif régional flamand, composé de cinq partis, pour éviter sa présence. C'est largement le cas du parti national écossais et, dans une moindre mesure, du parti du Pays de Galles, dont les résultats aux élections régionales de 1999 ont orienté l'action du parti travailliste dans les nouvelles institutions. Enfin, ce fut aussi le cas – et cela l'est peut-être toujours – d'*Herri Batasuna* au Pays basque.

Tableau 26
Indicateurs de relevance des partis régionalistes en Europe

	Au moins une fois 4%	*Au moins une fois 15%*	*Au moins un siège à une élection*	*Au moins 4% lors de la dernière élection*	*Au moins 15% lors du dernier scrutin*	*Au moins un siège lors de la dernière élection*
SFP	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Volksunie	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
N-VA	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui
Vl. Belang	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
RW	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
FDF	Oui	Oui	Oui	-	Non	Oui
CiU	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
ERC	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
PNV	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
HB	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
EA	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
PRC	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
PAR	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Chunta	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
PA	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui
BNG	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
CC	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
UV	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non
BNV	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
SDLP	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
SF	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
PC	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
SNP	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
SVP	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
PSdAZ	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui
UV	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
LN	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
BP	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
SSW	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui
UDMR	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Alsace d'abord	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
Ligue de Savoie	Non	Non	Oui	Non	Non	Non

Tableau 27
Présence des partis régionalistes dans un exécutif régional ou/et national

	Gouvernement national	*Gouvernement régional*		*Gouvernement national*	*Gouvernement régional*
SFP	Oui	-	CC	Non	Oui
Volksunie	Oui	Oui	UV	Non	Oui
N-VA	Non	Oui	BNV	Non	Non
Vl. Belang	Non	Non	SDLP	Non	Oui
RW	Oui	-	SF	Non	Oui
FDF	Oui	Oui	PC	Non	Non
CiU	Non	Oui	SNP	Non	Non
ERC	Non	Oui	SVP	Non	Oui
PNV	Non	Oui	PSdAZ	Non	Oui
HB	Non	Non	UV	Non	Oui
EA	Non	Oui	LN	Oui	Oui
PRC	Non	Oui	BP	Non	Non
PAR	Non	Oui	SSW	Non	Non
Chunta	Non	Non	UDMR	Oui	-
PA	Non	Oui	Alsace d'abord	Non	Non
BNG	Non	Non	Ligue de Savoie	Non	Non

3. Conclusion

La question de départ du présent texte était d'examiner dans quelle mesure l'affirmation du *fait régional* dans la décennie quatre-vingt-dix était concomitante au développement de formations politiques d'essence ethno-régionaliste. Une alternative était ainsi présentée : (a) indépendance entre l'affirmation régionale et l'action de partis régionalistes ou (b) configuration d'en phase entre les deux.

Pour vérifier l'une ou l'autre hypothèse, nous avons décortiqué, dans le temps long, les résultats électoraux au plan national et régional de trente-deux formations régionalistes. Au terme de ce travail, nous avons pu observer que parmi les partis envisagés, il n'y avait pas de mouvements homogènes sur les quinze dernières années : si un tiers des partis sont en progrès électoral, 35% sont en déclin ou ont disparu, et le reste a une courbe relativement stable. Ainsi donc, même si certains partis ont attiré l'attention dans la précédente décennie sur la revendication régionaliste (par exemple la Ligue du nord et le *Vlaams Belang*), ils ne sont qu'un élément du puzzle des partis régionalistes et n'expliquent pas à eux seuls – loin s'en faut – l'affirmation du fait régional, notamment dans les institutions européennes, dans les années quatre-vingt-dix. Epinglons d'ailleurs que deux des Etats fédéraux de l'Union européenne, l'Autriche et l'Allemagne, sont quasi exempts de partis régionalistes.

Dans le même temps, nous avons pu mettre en évidence que les partis régionalistes sont néanmoins des partis avec lesquels il faut (a fallu) compter. En effet, la grande majorité d'entre eux peuvent être qualifiés de partis relevants. Seule la Ligue de Savoie n'a jamais réussi à franchir la barre des 4% dans son espace politico-territorial. Envisagé à l'aune de la représentation parlementaire, on note que seuls deux partis n'ont jamais décroché de sièges à l'occasion d'une élection régionale ou nationale : Alsace d'abord et le Bloc national de Valence.

Par-delà cet examen au plan électoral, nous avons aussi relevé que la participation gouvernementale n'est pas un fait exceptionnel pour les partis régionalistes. Nous avons en effet recensé vingt-deux partis ayant déjà exercé au moins une fois les responsabilités gouvernementales au plan national ou/et régional. Et parmi les partis n'ayant pu atteindre ce stade, plusieurs peuvent être des acteurs électoraux et politiques très significatifs : le Bloc national de Galice, le *Vlaams Belang*, le parti du Pays de Galles et le parti national écossais, par exemple.

Notes

[1] M. Croisat, J.-L. Quermonne, *L'Europe et le fédéralisme*, Paris, Montchrestien, 1999, p. 38.

[2] E. Mingione, « Italy. The resurgence of regionalism », *International Affairs*, 69/2, 1993, p. 305-318.

[3] E.D. Mansfield, H.V. Milner, « The new wave of regionalism », *International Organization*, 53/3,1999, p. 589-627.

[4] M. Newman, *Democracy, Sovereignty and the European Union*, Londres, Hurst & Company, 1997, p. 115 et s.

[5] H. Türsan, « Ethnoregionalist Parties as ethnic Entrepreneurs », *in* L. De Winter, H. Türsan (ed.), *Regionalist Parties in Western Europe*, Londres, Routledge, 1998, p. 1-16.

[6] L'auteur met en parallèle l'augmentation de la fragmentation territoriale et la présence de cinquante mouvements politiques régionalistes. T.O. Hueglin, « Regionalism in Western Europe : Conceptual Problems of a new political perspective », *Comparative Politics*, 18/4, 1986, p. 439.

[7] D.-L. Seiler, *Les partis autonomistes*, Paris, Presses universitaires de France, 1994 (2e édition), p. 12.

[8] D.-L. Seiler, *Les partis politiques en Occident. Sociologie historique du phénomène partisan*, Paris, Ellipses, 2003, p. 99.

[9] J. Argelaguet, *The Regional parties in the government or at the opposition. How, when and why ?*, paper presented at the ecpr joint session, workshop : Building a Party family : comparing Regionalist Parties, Edinburgh, April 2003, p. 3.

[10] L. De Winter, H. Türsan, « Les partis ethno-régionalistes en Europe », *Revue internationale de politique comparée*, 5/1, 1998, p. 152.

[11] *Ibid.*, p. 154.

[12] J. Blondel, « Party Systems and Patterns of Government in Western Democracies », *Canadian Journal of Political Science*, I/2, 1968, p. 180-203.

[13] P. Delwit, E. Van Haute, « L'implosion et la fin d'un parti : la Volksunie », *L'année sociale 2001*, Bruxelles, De Boeck, 2002, p. 13-24.

[14] Dans le sens que lui donne Jean Charlot : « Du parti dominant », *Projet*, 1970.

[15] T.D. Lancaster, M.S. Lewis-Beck, « Regional Vote Support : the Spanish case », *International Studies Quarterly*, 33/1, 1989, p. 29-43.

[16] J. Argelaguet, « L'Esquerra Republicana de Catalunya : la troisième force de l'espace politique catalan », *Pôle sud*, 20, 2004, p. 15.

[17] S. Ben-Ami, « Basque Nationalism between Archaism and modernity », *Journal of contemporary history*, 26/3-4, 1991, p. 397.

[18] J.M. Mata, *Nationalism and Political Parties in the Autonomous Community of Basque Country. Strategies and tensions*, Barcelona icps Working Paper, 1998, n° 137, p. 12.

[19] Pour leur part, les élus de ciu, d'iu, du bng et de la *Chunta Aragonesista* s'abstenaient. Les députés du pnv, d'ea, d'erc et d'ic ont voté contre. *Indymedia. Euskal Herria*, 27 août 2002.

[20] I. Lago, R. Maiz, « Le nationalisme galicien : opportunités, mobilisation politique et coordination électorale », *Pôle sud*, 20, 2004, p. 30.

[21] J. L. Nevwell, « The Scottish National Party. Development and change », *in* L. De Winter, H. Türsan (ed.), *op. cit.*, p. 106.

[22] Ch. Roux, « Des difficultés de la contestation périphérique dans le Mezzorgiono. L'exemple du parti sarde d'action », *Pôle sud*, 20, 2004, p. 152.

[23] D. Woods, « The crisis of Centre-Periphery integration in Italy and the rise of Regional Populism : the Lombard League », *Comparative Politics*, 27/2, 1995, p. 187-203.

[24] M. Gomez-Reino Cachafeiro, « La Lega Nord : mobilisation et revendication du « nationalisme padan » », *Pôle sud*, 20, 2004, p. 134.

[25] E. Dupoirier, *La question de l'identité et des partis régionalistes corses*, Barcelone, icps Working Paper, 2001, n° 190.

[26] P. Delwit, « The March 2004 Regional Elections in France : Term for a transfer of Power », *Regional and Federal Studies*, 14/4, 2004, p. 580-590.

[27] G. Sartori, *Parties and party systems. A framework for analysis*, Cambridge, Cambridge University Press, 1976.

[28] H.P. Kitschelt, « Left Libertarian Parties/explaining innovation in Competitive Party Systems », *World Politics*, 40/2, 1988, p. 198.

[29] J. Argelaguet, *The Regional parties op. cit.*

[30] R. Gunther, « Electoral Laws, Party Systems and political elites : the case of Spain », *The American Political Science Review*, 83/3, 1989, p. 835-858.

[31] Cet exemple nuance le propos de De Winter selon lequel le mode de scrutin « ne semble pas avoir un impact » (« Conclusion. A comparative analysis of the electoral, office and policy success of ethnoregionalist parties », *in* L. De Winter, H. Türsan (ed.), *op. cit.*, p. 242). Cela dit, dans une étude relative à vingt-six partis régionalistes en Europe sur une période de douze ans, J. Montabes Pereira, C. Ortega Villodres, et E.G. Pérez Nieto montrent que, tendanciellement, les partis régionalistes sont plus performants dans le cadre d'un mode de scrutin majoritaire que sous la proportionnelle (*Electoral Systems and Electoral Success of Regionalist Parties in Western Europe*, paper presented at the ecpr joint session, workshop : Building a Party family : comparing Regionalist Parties, Edinburgh, April 2003).

Le délitement du régionalisme suite à l'élargissement de l'Europe ?

Le futur de l'Alliance libre européenne-PDPE

Peter Lynch

1. Introduction

L'Alliance libre européenne a été fondée en 1981 par six partis régionalistes, suite à l'organisation d'élections directes pour le Parlement européen. Elle est devenue, en 1994, l'Alliance libre européenne-parti démocratique des peuples d'Europe : un parti européen. Composée à l'origine de six formations, l'ALE s'est élargie jusqu'à compter en 2004 vingt-cinq membres et six partis observateurs. Son expansion reste cependant incomplète pour deux raisons.

D'une part, des partis régionalistes significatifs comme *Convergencia i Unio*, la Ligue du Nord et le *Süd Tiroler Volkspartei* ne sont pas membres de l'ALE qui n'assure donc pas la représentation exclusive de la famille des partis régionalistes.

D'autre part, la représentation de l'ALE au sein du Parlement européen est limitée : certains partis régionalistes siègent avec des familles politiques traditionnelles – ainsi, CiU avec les démocrates et libéraux –, et en général, le succès des partis de l'ALE est modeste lors des élections européennes. Depuis 1979, date des premières élections directes au Parlement, l'ALE ne fut la force dominante d'un groupe politique à Strasbourg que durant une seule législature et ses députés ont siégé dans cinq groupes différents. Malgré l'augmentation du nombre de ses membres et sa volonté de devenir une organisation stable, la traduction au niveau parlementaire pour l'ALE reste réduite.

Comme les autres fédérations européennes de partis, l'ALE-PDPE œuvre dans une Europe mouvante. Elle se positionne dans une Union plus intégrée, avec une monnaie unique dans la majorité des Etats membres et nombre de politiques communes. Le Parlement européen est institutionnellement plus fort qu'au début des années quatre-vingt – constituant ainsi une arène politique importante pour les régionalistes – tandis les gouvernements régionaux jouent désormais un certain rôle dans les institutions

européennes et dans l'élaboration des politiques, à travers des organes tels que le Comité des régions. Bien que les partis régionalistes au sein de l'ALE-PDPE aient généralement soutenu ces deux dernières décennies les efforts d'approfondissement européen, ils doivent faire face à une structure d'opportunité politique liée à l'élargissement de l'UE, qui constitue un défi pour eux : hormis l'adhésion espagnole en 1986, les élargissements ont peu apporté à l'ALE-PDPE, en termes de membres, de nouveaux alliés ou députés européens.

Mais même si les régionalistes n'ont pas bénéficié des élargissements antérieurs à 2004, l'ALE-PDPE a grandi. L'élargissement à l'est du 1er mai 2004 est différent. Il modifie l'équilibre de l'UE : on recense peu de gouvernements régionaux ou de formations régionalistes parmi les dix nouveaux adhérents qui sont des Etats à centralisation prédominante, à l'opposé d'Etats régionalisés ou fédéraux.

Dès lors, les autres fédérations européennes de partis n'ont pas eu les mêmes difficultés que l'ALE pour bénéficier de cet élargissement lors des élections européennes.

Pour l'ALE-PDPE, la situation est plutôt un *statu quo* relatif. Elle a dû faire face à des problèmes récurrents lors de chaque élection européenne et dans la construction d'un groupe politique. Durant la législature précédente, ses députés ne provenaient que de trois Etats membres de l'UE. Elle a, en 2004 comme en 1999, formé un groupe politique avec un allié : le parti vert européen.

2. Une famille partisane régionaliste faible ?

L'Alliance libre européenne est une famille partisane faible mais en progrès. Depuis ses origines, l'ALE a réussi à intégrer dans ses rangs la majorité des partis régionalistes d'Europe occidentale. Certains sont petits et pourvus d'un faible soutien électoral ; d'autres sont des formations plus significatives comme le parti national écossais (SNP) dans les années quatre-vingt, la Ligue du Nord dans les années quatre-vingt-dix (jusqu'à son expulsion en 1994) et le parti nationaliste basque (PNV), qui siège désormais dans le nouveau groupe libéral.

Que tous les partis régionalistes ne soient pas membres de l'ALE en fait cependant une famille incomplète [1]. Les exemples les plus saillants sont *Convergencia i Unio* en Catalogne qui ne s'est d'ailleurs jamais associée avec d'autres régionalistes au Parlement européen ; la Ligue du Nord en Italie, exclue en raison de son association avec la droite nationale en 1994 dans le gouvernement de coalition centre-droit de Berlusconi ; le *Süd Tiroler Volkspartei* en Italie et le *Svenska folkparteit* en Finlande. Des partis qui jouissent d'une représentation électorale dans leur Etat membre, participent occasionnellement au pouvoir et ont une représentation au Parlement européen. Entre 1999 et 2004, cela privait l'ALE-PDPE, qui n'en comptait que dix, de huit députés.

Par ailleurs, l'ALE refuse d'intégrer certains partis régionalistes : à l'extrême gauche, le Basque *Herri Batasuna* ou, à l'extrême droite, le *Vlaams Blok* belge. Si certains objectifs autonomistes de ces deux partis peuvent être en phase avec ceux de l'Alliance libre européenne, leur idéologie, leurs orientations politiques et leurs stratégies divergent. Ce qui contribue à la fragmentation de la famille régionaliste.

3. L'Alliance libre européenne. Vers l'Est ?

La genèse de l'Alliance libre européenne remonte à l'accord de Bastia de 1979, qui jeta les fondations pour la formation de l'ALE en 1981. L'accord de Bastia cherchait à établir un manifeste commun pour les premières élections directes au Parlement européen. Il fut signé par cinq partis qui devinrent membres de l'ALE – la *Volksunie*, le *Fryske Nasjonale Partij*, le *Partei Deutschsprachiger Belgier*, l'*Unione di u Popule Corsu* et l'*Elsass-Lothringischer Volkspartei* – mais aussi par deux qui restèrent en dehors, *Convergencia Democratica* de Catalogne et le *Partido Nacionalista Vasco* (qui ne devint observateur de l'ALE que vingt ans plus tard). Ces deux derniers partis sont devenus des forces électorales majeures dans leur région et des partis de gouvernement, décrochant des parlementaires européens après l'adhésion de l'Espagne en 1986. Au Parlement européen, ils ont rejoint des groupes politiques traditionnels.

Avec le temps, l'ALE est devenue une fédération transnationale de partis. Elle a développé une plate-forme commune, qui a commencé comme un ensemble de principes communs avant de formuler des programmes et des positions plus consistants. Les partis de l'ALE-PDPE sont favorables à l'intégration européenne, soutiennent les langues minoritaires, promeuvent les autonomies et une représentation des régions dans les institutions de l'UE. En 2000, l'ALE-PDPE cherchait à se définir elle-même comme un acteur du « nationalisme progressiste », articulé autour d'un certain nombre de points : la démocratie et le constitutionalisme, le respect des droits de l'homme et des minorités, l'opposition au racisme et à la xénophobie, les identités civiques et globales, le soutien universel à l'auto-détermination des nations sans Etat, le pluralisme sous la forme constitutionnelle de l'auto-détermination, les activités politiques pacifiques, le développement durable et culturel et la diversité écologique [2].

L'institutionnalisation de l'ALE-PDPE au sein du Parlement européen et sa participation au groupe politique des Verts-ALE ont élargi la palette. L'ALE-PDPE adopte des positions politiques en relation avec le développement durable [3], les thèmes principaux discutés lors des sommets du Conseil européen [4], la globalisation au forum parlementaire mondial de Porto Alegre [5], la Convention sur l'avenir de l'Europe [6] ou la participation au sommet des Nations unies sur le développement durable à Johannesburg. Signe que l'ALE est désormais une organisation plus importante en termes de positionnement politique qu'à ses origines. Non seulement les partis membres ont adopté des positions communes, mais des orientations ont aussi été prises avec les partis verts. Elles feront partie des plates-formes des nouveaux partis politiques ayant rejoint l'ALE-PDPE après l'élargissement. Ces exemples témoignent de l'impact de l'européanisation des partis dans le cadre de l'intégration européenne [7].

La perspective de l'élargissement de l'UE en 2004 avait entraîné des efforts particuliers de recrutement de l'ALE, bien que son activité fût constante depuis son établissement. Cependant, étant donné le paysage politique en Europe centrale et orientale, avec des partis régionalistes relativement instables et faibles, l'extension de la famille de l'ALE ne fut pas chose facile. Le point positif de l'élargissement pour l'ALE était la présence d'un nombre appréciable de minorités ethniques et

linguistiques. *A contrario*, l'ALE était confrontée à la complexité de ces partis et à l'absence de gouvernements régionaux dans les dix nouveaux Etats de l'Union.

Tableau 1
Adhésion à l'ALE-PDPE (2004)

Partis membres	*Partis observateurs*
Bloque Nacionalista Galego (Espagne)	*Liga Transilvania-Banat* (Roumanie)
Esquerra Republicana de Catalunya (Espagne)	*Magyar Foderalista Part* (Slovaquie)
Eusko Alkartasuna (Espagne)	*Partido Nacionalista Vasco* (Espagne)
Fryske Nasjonale Partij (Pays-Bas)	*Svaz Moravanu* (République tchèque)
Liberta Emiliana-Nazione Emilia (Italie)	*Partit Socialista de Mallorca* (Espagne)
Liga Fronte Veneto (Italie)	*Chunta Aragonesista* (Espagne)
Ligue savoisienne (France)	
Mebyon Kernow (Royaume-Uni)	
Mouvement Région Savoie (France)	
Partido Andalucista (Espagne)	
Partei Deutschsprachigen Belgier (Belgique)	
Partit Occitan (France)	
Partito Sardo D'Azione (Italie)	
Partitu di a Nazione Corsa (France)	
Plaid Cymru (Royaume-Uni)	
Ruch Autonomii Slaska (Pologne)	
Scottish National Party (Royaume-Uni)	
Slovenska Skupnost (Italie)	
Spirit (Belgique)	
Union démocratique bretonne (France)	
Union du peuple alsacien (France)	
Union für Südtirol (Italie)	
Union valdôtaine (Italie)	
Unitat Catalunya (France)	
Vinozhito Rainbow Party (Grèce)	

Si des questions évidentes liées aux minorités se posent dans des pays comme la République tchèque, la Pologne ou la Slovaquie, ces minorités ne s'expriment pas nécessairement de manière forte ou par l'intermédiaire de partis régionalistes. Seule la communauté hongroise de Slovaquie fait exception. De plus, on trouve peu de « *bottom-up regionalism* » caractéristique de l'Europe occidentale [8], où les partis

régionalistes ont politisé le clivage centre-périphérie au point que les gouvernements centraux ont établi des institutions régionales.

La question des structures régionales fait désormais partie de l'agenda politique des gouvernements d'Europe centrale et orientale, dans la mesure où la décentralisation est nécessaire pour structurer et amener les fonds structurels de l'UE dans les régions mais, à ce stade, il y a peu de points communs avec le Pays basque, la Catalogne, la Flandre ou l'Ecosse. Il ne faut pourtant pas exclure des développements futurs et ce pour deux raisons.

Primo, le régionalisme en tant que force politique est assez mouvant et imprévisible, comme l'illustre l'émergence d'un nouveau régionalisme via la Ligue du Nord en Italie, le *Vlaams Belang* (ex-*Vlaams Blok*) en Flandre ou les plus petits partis en France et en Espagne. Le régionalisme n'est pas simplement un produit des années soixante et soixante-dix.

Secundo, les partis politiques n'ont pas le monopole du régionalisme. Les gouvernements régionaux défendent aussi des politiques et des programmes régionalistes. Malgré leur homogénéité ethnique et linguistique et l'absence de partis régionalistes, les Länder allemands sont actifs dans la mise à l'agenda du fait régional à l'intérieur du pays et à travers l'Europe pour devenir des acteurs effectifs des politiques de l'Union européenne. Dans les années à venir, le développement de gouvernements régionaux dans les Etats d'Europe centrale et orientale pourrait par conséquent générer une forme de régionalisme, qui augmente l'implication régionale des institutions et des politiques de l'UE.

L'ALE elle-même a cherché à s'étendre. Au début des années quatre-vingt-dix, le parti de la minorité slovène du nord-est de l'Italie, le *Slovenska Skupnost*, et le parti de l'indépendance slovaque, le *Slovenska Narodna Strana*, ont rejoint l'Alliance libre européenne. De même, l'ALE et le groupe arc-en-ciel s'étaient impliqués dans le Réseau international des partis du centre (INC) pour explorer la possibilités d'accords avec des partis scandinaves (dans la perspective de l'adhésion à l'UE de la Finlande et la Suède, qui intervint en 1995), des partis baltes et d'Europe centrale et orientale. Les partis de l'ALE ont participé à des réunions en Pologne et en Estonie avec les partis centristes d'Estonie, de Lettonie, de Lituanie, de Hongrie et de Pologne mais le démantèlement du groupe arc-en-ciel en 1994 conduisit à l'abandon de ce projet [9].

De tels efforts se sont poursuivis à la fin des années quatre-vingt-dix et au début des années deux mille. Ainsi, les représentants de la minorité hongroise sont venus rencontrer l'ALE en mars 2001 à Bruxelles. Cet événement fut rapidement suivi par une visite de l'ALE en Slovaquie en avril 2001 pour évaluer le traitement des minorités hongroises et roumaines dans cet Etat et analyser les perspectives d'une coopération électorale et entre partis membres.

Lors de l'assemblée générale de l'ALE en novembre 2001, quatre partis régionaux, représentant des minorités, rejoignaient l'ALE comme observateurs (tableau 1). Des visites de l'ALE eurent lieu en Pologne en 2002 et 2003, de même qu'une conférence de l'ALE dans ce pays au sujet de la minorité silésienne. L'ALE organisa aussi des conférences en Lituanie en juillet 2003 et en Roumanie en septembre 2003, pour étudier les questions des minorités ainsi que les perspectives d'adhésion et de coopération électorale.

Les velléités d'extension de l'ALE dans les PECO se sont heurtées à des difficultés spécifiques compte tenu de la qualité, parfois douteuse, et de la faiblesse organisationnelle et électorale des divers partis régionalistes qui cherchaient à devenir membres de l'ALE. A titre d'exemple, les performances électorales des quatre partis qui sont devenus membres et observateurs de l'ALE sont modestes. *Ruch Autonomii Slaska* de Pologne (créé en 1990) qui faisait partie de la plate-forme civique lors des élections de 2001 pour la Diète n'a pas obtenu des résultats marquants, en contraste avec *Mniejszosc Niemiecka* (MN – Minorité allemande) qui obtint 47 230 votes (0,36%) et deux sièges et *Niemiecka Mniejszosc Gornego Slaska* (MGS – Minorité allemande de la Silésie supérieure) qui glana 8 024 votes (0,06%). *Ruch Autonomii Slaska* et le MGS se sont entendus pour former une coalition électorale à l'occasion des élections locales et régionales de 2002, mais nous ne disposons pas de données sur leur performance lors de cette élection. En revanche, *Ruch Autonomii Slaska* a obtenu de bons résultats aux élections sénatoriales de 2001. Ses candidats ont obtenu en moyenne 17% des voix dans les trois principales circonscriptions de Silésie, soit un total de 157 277 suffrages. Cependant, cette performance fut occultée par le résultat des principaux partis politiques en Pologne.

Le *Magyar Foderalista Part* n'a pas non plus obtenu de résultats significatifs aux élections slovaques de 2002, contrairement à *Strana madˇarskej koalície-Magyar Koalíció Pártja,* qui obtient 321 069 votes (11,6%) et décroche vingt sièges. Ce résultat en fait la quatrième formation de l'Etat slovaque. En République tchèque, il n'y a pas de données électorales pour *Svaz Moravanu*, actuellement membre de l'ALE, bien que le *Moravska demokraticka strana* (parti démocratique de Moravie) ait obtenu 12 957 votes (0,27%) en 2002. Enfin, la Ligue Transilvania-Banat vient d'un Etat qui n'a pas encore rejoint l'UE ; elle ne s'est pas présentée aux élections roumaines, contrairement au DMR/RMDSZ – Union démocratique des Hongrois de Roumanie, *Uniunea Democrata a Maghiarilor din Romania* qui obtint 736 863 suffrages (6,8%) et 27 sièges aux élections législatives de 2000. Le seul autre parti porteur d'avenir pour l'ALE est le parti populaire polonais en Lituanie, pour lequel il n'y a pas de données électorales, à l'inverse de l'Action électorale des Polonais lituaniens (*Lietuvos lenku rinkimu akcija*), qui a obtenu 28 641 votes de liste (1,95%), 40 376 votes pour les circonscriptions (2,75%) et 2 sièges sur 141, à l'élection de 2000.

Le succès limité de l'ALE dans le recrutement des partis régionalistes en Europe centrale et orientale n'est pas étonnant. Il reflète le nombre réduit de partis existant dans les PECO et l'absence de structures régionales. Cette zone est caractérisée par la présence de minorités linguistiques et nationales, par des problèmes de frontières, etc., mais cela n'a, jusqu'à présent, pas joué au profit de l'ALE. Les difficultés de l'ALE dans cette partie de l'Union européenne contrastent avec les opportunités pour d'autres familles traditionnelles de partis. L'actuel groupe socialiste au Parlement européen a trente-trois députés en provenance des dix nouveaux Etats membres de l'Union européenne et le groupe PPE-DE, soixante-neuf.

L'élargissement oriental de l'Union a aussi conduit certaines formations régionalistes à siéger au Parlement européen dans un autre groupe que celui des Verts-ALE. Le PPE-DE a le plus souvent été le réceptacle de ces formations. Le phénomène

remonte à l'organisation des premières élections européennes en 1979. Il peut paraître un peu déprimant pour l'ALE d'observer le faible « rendement » de l'élargissement oriental de l'Union d'autant que les Verts avec lesquels elle collabore au Parlement européen ont aussi rencontré des difficultés aux élections européennes de juin 2004 en Europe centrale et orientale.

Pourtant, depuis sa création, l'ALE s'est caractérisée par la volonté de construire une organisation partisane plus digne de ce nom et par la recherche constante d'alliances. A Bruxelles, le staff de l'ALE et les députés de la *Volksunie*, en particulier, aidèrent des petits partis régionalistes à développer leurs organisations, leurs programmes et leurs résultats électoraux. En effet, en terme d'administration, d'organisation et d'expertise électorale, l'ALE a joué le rôle de soutien extérieur aux partis régionalistes en France et en Italie. De même, l'ALE a aidé les partis régionalistes à construire et maintenir leurs alliances électorales dans la perspective des élections européennes afin d'augmenter leurs chances de décrocher des parlementaires européens. Le fait a été patent en France, en Italie et en Espagne. Ainsi, tandis que la situation électorale/organisationnelle des partis régionalistes dans les nouveaux Etats membres semble peu enthousiasmante, l'ALE-PDPE a tenté de créer des coalitions électorales en vue d'aider les régionalistes de l'Est à dépasser les seuils électoraux aux élections européennes, nationales et régionales. Mais sans effet sur le scrutin de juin 2004.

4. Les régionalistes au sein du Parlement européen

Des organisations transnationales ont précédé l'ALE dans les années 1940 (FUEN et l'*International Congress of European Nations and Regions*) et dans les années soixante-dix (le *Bureau of Unrepresented European Nations*), bien que la plupart des contacts entre partis régionalistes se soient déroulés de façon bilatérale [10]. L'organisation d'élections directes pour le Parlement européen à partir de 1979 a considérablement changé ces pratiques. Elle a conduit à la formation de l'ALE, aux efforts de construction d'une famille politique régionaliste, à l'établissement d'un groupe politique au Parlement européen, ainsi qu'au développement de la coopération entre les partis régionalistes dans les Etats membres de l'UE pour créer des alliances électorales aux élections européennes (singulièrement en France, en Italie et en Espagne).

Mais au niveau électoral, seuls huit des vingt-cinq membres de l'ALE-PDPE ont fait élire des parlementaires européens depuis 1979. Sept ont envoyé des députés européens durant la législature 1999-2004 : l'un d'entre eux, issu de l'Union valdôtaine, siégeait dans le groupe ELDR plutôt que dans le groupe Verts-ALE.

Le fait marquant est l'échec de la constitution d'un groupe politique régionaliste. L'ALE et le PDPE ont émergé mais plusieurs formations régionalistes fortes et cohérentes ont continué à éluder les partis de l'ALE. A l'inverse, les députés européens régionalistes ont participé à une série de groupes politiques au sein du Parlement. Le cœur de l'ALE autour de la *Volksunie* (maintenant représentée dans l'ALE par *Spirit*) a été membre de cinq groupes différents depuis 1979 (tableau 2). Le groupe de coordination technique de 1979 à 1984 était un groupe *ad hoc* de députés européens non inscrits, qui se constitua afin d'obtenir des ressources, du personnel et de faire partie des commissions : autant d'attributs disponibles pour les groupes

politiques. Mais il ne comprenait que deux députés régionalistes, l'un de la *Volksunie*, l'autre du Rassemblement wallon, aujourd'hui disparu. Les affaires ne se sont pas améliorées avec le groupe arc-en-ciel de 1984 à 1989 : deux députés de la *Volksunie* et un du *Partito sardo d'Azione* siégeaient avec les Verts, un formation danoise anti-européenne et certains autres petits partis.

De 1989 à 1994, l'ALE devint la composante numérique la plus importante du deuxième groupe arc-en-ciel : il fut le plus proche d'un vrai groupe politique régionaliste. En 1994, les partis de l'ALE enregistrèrent un mauvais résultat aux élections européennes et ne représentèrent qu'une petite partie d'un groupe *ad hoc*, fondé avec Energie radicale de France et le parti radical d'Italie. Les choses se sont améliorées en 1999 quand l'ALE-PDPE se réconcilia avec les Verts dans un groupe politique plus cohérent, mais il y avait toujours plus de députés régionalistes hors de ce groupe qu'en son sein. Durant la nouvelle législature, la situation des partis régionalistes s'est détériorée. *Spirit* en Belgique n'a plus obtenu d'élus. Les partis régionalistes espagnols ont réalisé de piètres performances en raison de la diminution du nombre de députés et de l'établissement d'une circonscription unique. Au surplus, le parti nationaliste basque a décidé de siéger dans le groupe de l'ALDE.

Ainsi, si l'ALE-PDPE s'est institutionnalisée comme une famille de partis, elle n'est pas parvenue à s'institutionnaliser au Parlement européen, en dépit de vingt-cinq années d'efforts organisationnels, de la formation d'alliances et de la construction d'un pont entre partis régionalistes et non régionalistes.

Tableau 2
L'ALE-PDPE et les groupes politiques au Parlement européen (1979-2009)

Session	*Nom du groupe*	
1979-1984	Groupe de coordination technique	2 (12)
1984-1989	Groupe arc-en-ciel	3 (20)
1989-1994	Groupe arc-en-ciel	8 (15)
1994-1999	Groupe de l'Alliance radicale européenne	4 (19)
1999-2004	Verts-ALE	10 (45)
2004-2009	Verts-ALE	4 (42)

Entre 1999 et 2004, le groupe ALE-Verts au Parlement européen comptait dix députés, le maximum jamais atteint. Mais ils ne provenaient que de trois Etats membres : la Belgique, l'Espagne et le Royaume-Uni. Autrement dit, de petits mouvements dans ces Etats pouvaient affecter sérieusement la représentation des partis régionalistes : ce qui s'est produit en juin 2004.

Dès lors qu'il n'y a pas eu de substitution de partis régionalistes en provenance des nouveaux Etats membres, l'ALE-PDPE a été fortement affectée. Ajoutons que l'ALE-PDPE doit gérer les règles de financement des fédérations européennes de partis. Pour pouvoir en bénéficier, celles-ci doivent compter des formations issues d'au moins huit Etats membres ayant des élus au niveau soit régional, soit national, soit européen. Tandis qu'au Parlement européen les groupes politiques devront comprendre des

députés représentant au moins 20% des Etats membres, avec un minimum de dix-neuf députés européens pour constituer un groupe [11].

5. Partis régionalistes et gouvernance multi-niveaux

Alors que les partis régionalistes n'ont eu qu'un rôle limité au sein du Parlement européen, en raison de leurs performances électorales, l'intégration européenne génère d'autres champs pour la mobilisation politique régionaliste. Tant le Comité des régions que la reconnaissance des régions constitutionnelles au sein de l'UE produisent de nouvelles opportunités pour les partis régionalistes [12]. Au sein du Comité des régions, les partis de l'ALE étaient au départ marginalisés mais compte tenu de l'organisation des représentants de ce Comité en groupes de partis, ils ont développé un rôle plus cohérent. L'ALE s'y est associée avec un groupe d'indépendants des autorités locales britanniques ainsi qu'avec le *Fianna Fail* irlandais pour constituer un groupe de partis. Le groupe a des parallèles évidents avec l'organisation des régionalistes au Parlement européen, avec le besoin d'une alliance formelle avec des non-régionalistes en vue d'établir des groupes politiques reconnus et financés par les institutions européennes.

Les partis de l'ALE constituent une minorité au sein de l'Alliance européenne mais il en est de même des indépendants britanniques et du *Fianna Fail*. Si ce groupe n'existait pas, ses trois parties constitutives siégeraient dans les non-inscrits et n'auraient pas de place au sein du Comité des régions ni d'influence politique. Les membres de l'ALE dans ce Comité ne sont pas des figures marginales dans la sphère de la gouvernance multi-niveaux. En font partie Paul Van Grembergen de *Spirit*, ancien ministre flamand de l'Intérieur, Keith Brown du SNP, dirigeant du Conseil local, Juan José Ibarretxe du PNV, président du Pays basque, Dino Viérin de l'Union valdôtaine, président de la Région autonome du Val d'Aoste.

Ainsi, quatre des dix membres de la délégation du Comité des régions de l'Alliance européenne proviennent des partis de l'ALE. Pour les membres qui alternent au sein du Comité, l'ALE est représentée par des responsables de *Spirit*, du *Plaid Cymru,* du PNV et du SNP.

Pareillement, bien que l'Alliance européenne soit un groupement assez peu structuré de régionalistes et de non-régionalistes, elle développe une certaine cohérence programmatique comme le réclament les règles institutionnelles européennes et le besoin de cohérence de groupe au sein du Comité. L'Alliance européenne défend huit grands principes, qui sont largement en phase avec les positions politiques de l'ALE : le développement durable et environnemental tel que défini dans le rapport Brundtland des Nations unies, avec l'exécution totale du protocole de Kyoto ; la paix et la détente, la liberté et le droit à l'auto-détermination ; la défense de toutes les langues, cultures et des gouvernements locaux ; une Europe ouverte de régions et nations autonomes ; la franchise et la démocratie pour tous ; une gestion saine de toutes les structures européennes, en vue de prévenir la fraude et le gaspillage ; la défense des droits de l'Homme [13]. Les membres de l'Alliance européenne

> « se sont engagés à soutenir activement et (à) voter pour une Europe ouverte de régions et nations, et les standards les plus élevés possibles pour la protection de l'environnement, la santé des travailleurs, la protection du consommateur, les règles vétérinaires, le bien-être social et les principes démocratiques. Les membres

> s'engagent eux-mêmes à travailler ensemble pour obtenir et défendre de tels droits et l'égalité du traitement. Au même moment, ils reconnaissent l'autonomie politique totale des membres individuels et des groupements » [14].

Ainsi, comme dans les groupes politiques quasi régionalistes précédents, l'Alliance européenne adopte des positions communes tout en permettant aux membres d'agir de manière autonome : un équilibre difficile à trouver pour les partis impliqués.

L'Alliance européenne est le plus petit groupe politique au Comité des régions et, comme tel, elle a un rôle limité dans l'organisation. Les trois principaux groupes politiques – PSE, PPE et ELDR – dominent la représentation au Comité à travers le contrôle des postes de président, de premier vice-président, des sièges des six commissions du Comité et des représentants à la Convention sur l'avenir de l'Europe (l'Alliance européenne y était représentée par Keith Brown, qui pouvait faire la liaison avec le remplaçant de l'ALE-PDPE au sein du Parlement, Neil McCormick). Mais à côté de cela, l'Alliance européenne a un rôle subordonné dans les structures de représentation formelle du Comité des régions, de par sa taille et sa composition politique. Elle comprend quatre des trente-huit représentants du bureau politique de ce Comité et un petit nombre de membres dans ses six commissions.

De plus, alors que plusieurs membres de l'Alliance européenne n'appartiennent pas à l'ALE, ce qui limite le rôle des régionalistes au Comité, elle a pourtant pu l'utiliser comme un médium visant à accroître l'autonomie des régions dans l'UE, en partenariat avec d'autres groupes politiques ou représentants régionalistes, surtout durant les travaux de la Convention sur l'avenir de l'Europe, qui ont permis d'accroître le rôle du Comité des régions dans le processus décisionnel de l'UE et le rôle des régions dans les réseaux politiques nations-UE.

Tableau 3
Représentation de l'Alliance européenne dans les commissions du Comité des régions (2004)

Commission	*Nombre total de membres*	*Nombre de membres de l'AE*
Commission pour la politique de cohésion territoriale	75	2
Commission pour le développement durable	75	4
Commission pour la culture et l'éducation	75	7
Commission pour les affaires constitutionnelles	75	2
Commission pour les relations extérieures	75	5
Comité pour les affaires administratives et financières	25	1

Source : Comité des régions, 2004.

Cependant, sans nouvel accès aux exécutifs régionaux, la représentation des partis régionalistes au Comité des régions restera limitée. Les nationalistes écossais et

gallois sont représentés en vertu d'accords de représentation proportionnelle dans les délégations des régions mais ce n'est pas le cas des autres partis.

Des membres de l'ALE sont présents dans les gouvernements régionaux de Catalogne (depuis 2003), du Pays basque, de Flandre et d'Andalousie mais à ce stade, la fédération européenne de partis n'a que deux représentants au Comité des régions.

L'accès à de nouvelles responsabilités gouvernementales pourrait augmenter la représentation de l'ALE au Comité mais cela reste une hypothèse et le pronostic quant aux performances électorales futures des partis de l'ALE est difficile.

6. Conclusion

L'élargissement de 2004 a, jusqu'à présent, eu un impact négatif sur l'ALE-PDPE. Des élargissements antérieurs, il ressort que seule l'entrée de l'Espagne a été bénéfique pour l'ALE.

L'entrée de dix nouveaux Etats et la perspective des adhésions bulgare, roumaine et croate conduisent à une diminution relative de la représentation d'Etats membres prévoyant une dévolution de pouvoir à des entités fédérées et donc à moins d'espace politique pour des partis régionalistes.

Les familles de partis traditionnels et les deux grands groupes politiques du Parlement européen ont le plus bénéficié de cet élargissement, à l'échelon tant des exécutifs nationaux que du nombre de parlementaires européens. Toutes choses égales par ailleurs, l'ALE a une place plus marginale qu'avant l'élargissement de l'UE. La réponse de l'ALE-PDPE a été la même lors de chaque élargissement – recherche d'alliés et de membres potentiels, aide aux partis membres pour former des coalitions électorales et tentative d'accroître le contingent de l'ALE-PDPE au Parlement européen, avec l'espoir de créer un groupe politique régionaliste. Le résultat de juin 2004 rend ce scénario plus improbable que jamais.

Au surplus, le parti régionaliste le plus significatif d'Europe centrale – le parti de la minorité hongroise de Slovaquie – s'est joint au PPE. Certes la situation peut évoluer. En attendant, l'ALE-PDPE reste confinée à un rôle subalterne dans le groupe Verts-ALE.

Notes

[1] L. DE WINTER, *The Impact of European Integration on Ethnoregionalist Parties*, Barcelone, ICPS, Working Papers, 2001, n° 195.

[2] ALE-PDPE, Déclaration de Bruxelles du 9 novembre 2000 sur les Nations et les Régions d'Europe dans le gouvernement de l'Europe, 9 novembre 2000, p. 2.

[3] Verts/ALE, La stratégie du groupe Verts/ALE en matière de développement durable : contribution à la conférence de groupe sur la stratégie de développement durable, 22-23 mars 2001 à Stockholm.

[4] Vert/ALE, Le sommet de printemps de Barcelone : la voie à suivre ?, 2002.

[5] Verts/ALE, Un nouveau rôle pour les parlementaires dans un contexte de mondialisation. Des propositions du Groupe des Verts/ALE pour le deuxième forum parlementaire mondial à Porto Alegre, les 1er et 2 février 2002.

[6] Verts/ALE, The Future of Europe – The Convention, launching of the Green/EFA convention on the future of Europe, 2002.

[7] L. DE WINTER, M. GOMEZ-REINO, « European Integration and Ethnoregionalist Parties », *Party Politics*, 8/4, 2002, p. 483-503.

[8] M. KEATING, J. LOUGHLIN, *The Political Economy of Regionalism*, Londres, Frank Cass, 1997.

[9] P. LYNCH, *Minority Nationalism and European Integration*, Cardiff, University of Wales Press, 1996, p. 149.

[10] *Ibid.*, p. 135-141.

[11] PARLEMENT EUROPÉEN, *Règlement du Parlement européen,* 16e édition, juillet 2004, chapitre IV, Groupes politiques, article 29 § 2, juillet 2004.

[12] P. LYNCH, « Regions and the European Convention on the Future of Europe : A Dialogue with the Deaf ? », *European Urban and Regional Studies*, 11/2, 2004, p. 199-207.

[13] ALLIANCE EUROPÉENNE, *Mission Statement*, www.cor.eu.int/presentation/down/EA/home/mission.htm, 2004.

[14] *Ibid*.

Analyse de la dimension politique ethno-régionaliste [1] en France

Approche comparée des cas breton et corse

Thierry Dominici

De nos jours, la France, Etat nation fondé sur le concept d'une indivisibilité républicaine sur le plan tant culturel que citoyen, est parvenue à bâtir son unité malgré la diversité des régions qui la composent [2]. Cette homogénéisation du paysage politique national n'a rencontré que des contestations sporadiques des identités régionales. En fait, la révolution industrielle et la modernité sociale du XIXe et du XXe siècle naissant poussent les campagnes [3] françaises à adhérer à l'esprit de l'unicité républicaine [4]. Pourtant, à l'instar des autres cas de l'Union européenne, l'ethno-régionalisme français se situe assurément au cœur même de la confrontation entre « le centre édificateur d'une culture nationale et la résistance croissante des populations assujetties et ethniquement, linguistiquement ou religieusement distinctes, en province et dans les périphéries » [5]. Dès lors, comme l'observe Daniel-Louis Seiler pour l'Europe, la mobilisation des groupes politiques ethno-régionalistes en tant qu'organisation apparaît exclusivement « lorsque le processus de mobilisation populaire autour de l'Etat nation présente des ratés, on assiste à l'émergence de partis de défense territoriale, autonomistes, fédéralistes ou séparatistes » [6]. Mais, même si au premier abord plusieurs régions françaises présentent des caractéristiques régionales communes, comme expression d'une culture politique locale [7], avec certaines régions ibériques, britanniques, ou italiennes, la structure, l'organisation et le développement de ce type d'appareil en tant que parti politique restent inexistants dans l'environnement politique français.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'éveil d'une conscience régionale avait ragaillardi certaines périphéries régionales, telles l'Alsace, la Bretagne, le Pays basque, la Corse. Ces groupuscules tentèrent de rejoindre la cohorte des mouvements de libération nationale irlandais, sarde et surtout des anciens pays colonisés d'Afrique du nord, tout en se positionnant comme des partis horizontaux et/ou anti-système.

Cependant l'histoire montre que le concept d'une République française indivisible, base de la démocratie représentative, reste l'unique rempart contre les autoritarismes et l'anarchie. Aussi, ce retour ou réveil des identités locales ou territoriales [8] incitera-t-il l'Etat en phase de modernisation à adopter très tôt une politique de décentralisation du pouvoir afin de mieux tenir dans un carcan juridico-institutionnel les obédiences au pouvoir local. Ce qui marquera un tournant décisif dans l'attitude du pouvoir central à l'égard du problème des diversités régionales. Successivement, les politiques d'homogénéisation de l'administration sur la totalité du territoire national modéreront les mobilisations politiques des mouvements sociaux à caractères identitaires, en délayant les appartenances ethno-communautaires dans l'esprit républicain d'une identité nationale indivisible. De sorte que le paysage politique national ne laissera qu'une audience marginale aux idées régionalistes en tant qu'incarnation d'une force ou d'une famille politique à proprement parler. Subséquemment, les tendances ethno-régionalistes semblent peu prédisposées à sortir de leurs aires périphériques ethnoculturelles tant le processus d'homogénéisation est parvenu à limiter les espaces de mobilisations politiques des identités locales. Comme si de fait, cette administration territorialisée et contrôlée par un centre politique fort, avait réussi à faire disparaître avec le temps le moindre ferment ethno-régionaliste, considéré comme destructeur de l'unité républicaine.

Indubitablement ce paysage politique de l'Etat nation à la française résulte d'un découpage plus politico-administratif que culturel des vingt-deux régions [9] que constitue l'ensemble national. Nous sommes face non à une spécificité issue de la nature unitaire de l'Etat mais à un maillage politique concentré sur le principe d'homogénéisation du pouvoir de l'Etat sur son territoire politique et administratif trop éloigné ou étiré du centre décisionnel et politique.

Si les partis ethno-régionalistes sont plutôt « camouflés » dans le paysage politique français, c'est qu'à ce phénomène d'homogénéisation du pouvoir s'ajoute la mise en œuvre de circonscriptions électorales régentées par un système électoral réifiant un système partisan spécifique. En d'autres termes, plus que partout en Europe communautaire, le système partisan des ethno-régionalistes français constitue une zone confidentielle et limitée sur le plan de l'expression, de la mobilisation et de la participation partisane. C'est donc bien plus le mode de scrutin qui est peu propice à la formation d'identités partisanes ethno-régionalistes et non la décentralisation proprement dite (lois de 1982 et 1985), car malgré le fait que celle-ci transfère d'importantes compétences aux régions [10], les ethno-régionalistes n'ont pas d'emprise sur le pouvoir local. Privés d'espace politique prégnant et n'ayant aucun autre moyen d'expression légal, les mouvements régionalistes ne peuvent évoluer comme des appareils classiques. Marginalisés dans la vie politique nationale, ils ne parviennent pas à se soustraire à la petitesse de leur structure, restée à l'état de proto-parti ou de pré-parti, de parti en devenir [11]. Et c'est tout naturellement que ces micro-partis se trouvent placés à la périphérie du paysage politique national et à la marge des querelles partisanes qui rythment la vie politique française.

Au regard des vingt-deux régions hexagonales, seuls les mouvements basques [12], bretons et corses paraissent être en mesure de produire une dimension politique au sens de Maurice Duverger. Celui-ci soutenait que « pour définir la dimension des

partis, on considère toujours l'ensemble d'une période (...) cette vision statique [examinée] doit nécessairement se compléter d'un examen dynamique, qui montre les variations de taille des partis à l'intérieur de la période considérée (…) cette variation permet de connaître l'évolution des forces politiques et de l'opinion publique (...) » [13]. Cette situation politique est aujourd'hui en évolution constante et la réforme des modes de scrutin adoptée en février 2003 [14] y est pour beaucoup. En effet, les dernières élections régionales de mars 2004 ont montré que l'ethno-régionalisme politique breton ou corse revêt de plus en plus l'allure d'un projet politique au sens de Daniel-Louis Seiler [15] et que tous deux s'acheminent vers un autonomisme politique supranational. Ces deux familles politiques ont proposé un discours programmatique moins enclos par une doctrine identitaire. L'expression politique de ces formations fut aussi plus souple au point de passer, lors de cette campagne électorale, des alliances qui peuvent être jugées contre nature sur le plan idéologique et dogmatique. Ce qui a permis aux ethno-régionalistes de pouvoir échafauder via des rapprochements avec des partis traditionnels (notamment les socialistes et les écologistes) un programme généralement plus modéré que celui qu'ils proposaient habituellement. Ce mécanisme de mutation du projet politique ne fut pas aussi facile pour les mouvements plus radicaux, c'est-à-dire les indépendantistes et autres séparatistes. Par exemple, en Alsace, les dissidents du MNR local, sous la bannière *L'Alsace D'abord*, n'ont pas su jouer de ces stratégies d'alliances avec les diverses tendances de droite présentes sur les listes. En Corse, à l'inverse, les indépendantistes qui ont souligné leur attachement aux doctrines libérales et même d'extrême droite depuis l'assassinat du préfet de région Claude Erignac en février 1998 [16], ont obtenu des élus par le seul jeu d'une fusion des listes avec les modérés pratiquant depuis les années quatre-vingt un nationalisme démocratique ou civique. Certes, si ce dispositif issu de la réforme du mode de scrutin est observable sur le plan de la représentativité (présence de listes ethno-régionalistes sur l'ensemble du territoire), il ne l'est pas sur le plan de la participation élective. Car même si les mouvances bretonnes et corses ont pu obtenir dix conseillers régionaux [17], les ethno-régionalistes français restent groupusculaires dans le jeu politique français. D'ailleurs, excepté à cette dernière élection, depuis 1982 [18] seules deux régions eurent des conseillers régionaux élus au suffrage universel : la Corse qui aura des élus à chaque échéance [19] et la Savoie qui obtiendra son premier conseiller régional lors de la campagne de 1998 [20].

En raison de cette faible représentativité élective manifeste, l'analyse comparative des programmes des diverses formations ethno-régionalistes ne nous permet pas d'établir que le phénomène présuppose l'existence d'une cohérence doctrinale ou d'un projet politique commun aux différentes familles partisanes. Malgré les quelques élus bretons et corses aux régionales de mars 2004, ce type de parti demeure étranger ou marginalisé dans le système politique français (il n'a aucune représentativité sur le plan national et européen) au point qu'ils se retrouvent même délaissés par la science politique.

Aussi les revendications partisanes marquent-elles pour certaines périphéries le rejet d'un centre politique qui exerce un contrôle politique, une domination économique et une standardisation de la culture politique [21]. De plus, avec la création de nouveaux espaces politiques issus des accords communautaires reliant les Etats

membres les uns aux autres par une sorte de droit commun, « l'essor des régions se traduit par le développement du régionalisme, lequel constitue une véritable idéologie à l'instar du nationalisme auquel il peut s'opposer » [22]. Dès lors, une question nous intéresse particulièrement : peut-on proposer une lecture d'ensemble de la dimension politique de deux familles ethno-régionalistes agissant sur un territoire juridico-administratif commun ? En d'autres termes, peut-on comparer des dimensions ethno-régionalistes en prenant en compte les trois niveaux de stratifications politiques : les plans local (régional), national et européen, sans pour autant tomber dans la juxtaposition de monographies ? Notre ambition n'est pas de faire l'histoire ou d'inventorier des évènements sociaux et politiques locaux et de les assembler afin de donner une image d'ensemble de la dimension politique relative aux deux cas étudiés sur la période 2002-2004. Mais d'inscrire ce travail dans le cadre d'une étude des partis politiques et des systèmes partisans agissant à l'intérieur d'un régime politique spécifique et légitimé par le droit, c'est-à-dire ici le système politique français.

Nous commencerons par une sociologie historique sommaire des familles ethno-régionalistes bretonne et corse en axant notre analyse sur la période contemporaine. Nous analyserons ensuite ces données factuelles en utilisant un prisme scientifique constitué d'une suite topologique susceptible de saisir les trois niveaux d'un projet politique ethno-régionaliste : les réalités sociales, la représentation, la mobilisation. Cette lecture paradigmatique nous permettra en l'occurrence de subsumer le fait partisan ethno-régionaliste au cœur du système politique français. Enfin, afin de les comparer pour établir une lecture de la dimension politique, nous proposerons une lecture des résultats relevés sur l'interface théorique.

1. Sociologie historique des cas breton et corse

Selon l'historien Emmanuel Le Roy Ladurie [23], l'histoire des contestations régionales françaises est observable sur la longue durée. Au premier abord, elles semblent avoir été une pérégrination sociale et politique jugée comme utopique en raison de l'unicité nationale et de l'indivisibilité du concept républicain. Néanmoins, elles peuvent être étudiées en parallèle avec les mutations de l'Etat français depuis 1850. En effet, l'histoire des mouvements périphéristes français se déclinerait sur cinq périodes distinctes. L'avantage de ce découpage synchronique réside dans le fait que ces cinq temps ou étapes de la contestation régionaliste française peuvent être imbriqués dans une grille de lecture socio-historique explicative du phénomène nationalitaire français. En effet, selon les travaux de cet historien braudélien, ce ne sont pas les déterminants culturels et/ou historiques qui engendrent les contestations identitaires des périphéries, mais les périodes où le système institutionnel est troublé par des mutations que rencontre le centre politique. Plus qu'une évolution d'un projet politique, les étapes socio-historiques des régionalismes marquent une réaction contestataire à une transformation du centre politique. Nous avons synthétisé les cinq périodes en tenant compte de quatre paramètres : les faits, la mobilisation, l'idéologie et la présence d'une violence politique.

1850-1914. L'ensemble des périphéries connaît un réveil des identités culturelles, mais il s'agit plus d'un simple retour « aux racines » que d'une politisation de l'idéologie régionaliste. L'idéologie se résume à une mise en avant d'un folklore

régional. Et le mouvement culturel est strictement apolitique. Aussi les différentes actions sont maîtrisées par des notables locaux.

1919-1939. Une prise de conscience politique des périphéries s'opère. Aussi observe-t-on une formation d'identités politiques ethno-régionalistes et d'entités partisanes en Alsace, au Pays basque, en Bretagne, en Corse, etc. Elle conduit à un rapprochement avec la droite conservatrice et avec l'Eglise. L'idéologie de ces mouvements flirte avec les doctrines populistes pro-allemande en Flandre, pro-nazie en Bretagne et pro-fasciste en Corse, entre autres. Certaines actions violentes sont au rendez-vous, surtout en Bretagne (forte clandestinité politico-militaire) et sporadiquement en Corse.

1950-1960. La seconde guerre mondiale avait amené les mouvances régionalistes à se rallier aux autoritarismes allemand et/ou italien. Les régionalistes renaîtront par l'entremise des mouvements d'ultra-gauche au début des années soixante-dix. Certains partis d'obédience socialiste voient le jour comme l'UDB en Bretagne, le FRC et l'ARC (puis l'UPC) en Corse. Ils promeuvent l'autonomisme politique et le socialisme réel et réalisent des rapprochements avec les tendances tiers-mondistes en Amérique latine. Leurs actions sont parfois violentes, notamment en Bretagne (ARB, puis FLB), au Pays basque (nationalisme miroir avec son homologue ibérique) et en Corse.

1981-1999. Cette période est marquée politiquement par l'apparition du socialisme au pouvoir et l'association d'un hypothétique passage à la démocratie dite plurielle. Des particularismes périphériques sont reconnus et on note une approche multiculturaliste concernant le problème des inégalités politiques (reconnaissance des minorités). La participation au jeu politique des différentes mouvances est confidentielle, mis à part le cas corse. L'ethno-régionalisme est souvent associé au projet politique du socialisme gouvernemental. C'est le cas avec l'UDB en Bretagne. En Bretagne, la violence est désormais marginale alors qu'en Corse elle redouble d'intensité avec l'apparition du FLNC. Pour les Basques, nous retrouvons le phénomène rencontré lors de la période précédente.

A partir de 1999. L'effet du processus de Matignon négocié entre le gouvernement Jospin et les nationalistes insulaires entraîne inexorablement l'Etat français vers une décentralisation de la politique des régions. Ce processus conduira les diverses formations ethno-régionalistes à instrumentaliser cette tendance dans leur mobilisation. Cette volonté gouvernementale est aujourd'hui placée sous la férule du Premier ministre Jean-Pierre Raffarin. Les partis s'engagent sur l'ensemble des scrutins : nationalisme civil et autonomisme légal sont les deux fers de lance de la mobilisation politique ethno-régionaliste. Les divers partis occupent la totalité du spectre idéologique : démocrate chrétien, gauche, extrême gauche, droite conservatrice, droite libérale et extrême droite, écologiste, etc. Sous l'angle de la violence, les observations de la période précédente sont confirmées mais des groupuscules clandestins bretons comme corses commettront des exactions qui entraîneront la mort de civils et une déconnection avec le fait partisan.

On le voit, les deux dernières périodes historiques inscrivent l'ethno-régionalisme dans sa phase de formation d'une entité partisane légale. De plus, ce fait partisan semble moins marginal en raison des différents aménagements institutionnels apportés par les gouvernements socialistes. Néanmoins sur le plan de la représentativité, seuls

les cas breton et corse ne se limitent pas à un nationalisme folklorique. Enfin, les tendances ayant adopté des positions légales présentent depuis 1982 des similitudes avec les partis politiques traditionnels.

Les cas breton et corse entre 2002 et 2004

L'ethno-régionalisme breton est ancré à gauche depuis les années soixante-dix. Malgré la volonté d'un pôle d'union autour du Mouvement d'orientation de la Bretagne en 1957, il est fortement divisé, éclaté, voire éparpillé. Cette division idéologique est intrinsèquement liée au fait que le régionalisme breton est issu de trois tendances mobilisatrices : économique, technocratique et nationaliste [24]. Ces trois modèles forment l'ensemble des mouvances depuis les années cinquante.

Sur le plan électoral, les différents mouvements furent longuement marginalisés, d'autant que la violence ne domine plus l'échiquier politique depuis le démantèlement du FLB (Front de libération de la Bretagne) en 1974. Aujourd'hui, deux tendances se partagent la mobilisation identitaire : l'Union démocratique bretonne et l'*Emgann*-MGI.

L'UDB est un parti de cadres ayant environ quatre-vingt-dix conseillers municipaux pour sept cents membres. Créé en 1964 par des associations d'étudiants de Rennes, ce parti se constitue très rapidement en laboratoire d'idées pour le PS avant d'adopter, dans les années soixante-dix, une position plus autonomiste en réaction aux mouvements violents du FLB. Dans les années quatre-vingt, une véritable rupture apparaîtra entre les membres proches du PS et les régionalistes. Dans les années quatre-vingt-dix, l'UDB adhérera à l'ALE et modifiera son discours en optant pour un autonomisme de type écossais. Aujourd'hui, ce parti a de nouveau fusionné avec les Verts et le PS ; pour la première fois de son histoire institutionnelle, il obtiendra des élus aux dernières élections (régionales et européennes), ce qui en fait l'unique mouvement ayant des élus régionaux.

Créé en 1983, l'*Emgann*-MGI est un ancien comité de soutien aux prisonniers politiques bretons. Depuis 2000, il préconise la création d'un Etat breton socialiste et autogestionnaire. Très marginalisé, ce mouvement privilégie l'action sociale. Il compte environ deux à trois cents militants issus du monde étudiant, ouvrier, chômeur et syndical. La moyenne d'âge de ses membres ne dépasse pas trente-cinq ans. Proche des mouvements d'extrême gauche, l'*Emgann*-MGI est membre du CONSEO. Longtemps dépeint par les médias comme la vitrine politique de l'Armée révolutionnaire bretonne, il demeure marginal en raison de ce rapport inconditionnel à la violence, refusant de condamner les attentats terroristes. En avril 2000, l'attentat à Quevert, qui détruit un MacDonald's et fait une victime civile, émoussera l'ensemble du mouvement d'autant que plusieurs leaders, dont le porte-parole Gael Roblin (ancien militant d'extrême gauche), seront incarcérés. Depuis 2000, cette tendance politique ne participe plus aux campagnes électorales. L'ARB semble démantelée après la vague d'interpellations faisant suite à l'attentat à Quevert.

L'ethno-régionalisme corse est apparu plus tardivement à la fin des années soixante-dix. A l'inverse du cas breton, les habitants de l'île incarnent une société traditionnelle essentiellement rurale, qui rentre difficilement dans la modernité inspirée par l'homogénéisation administrative du territoire national. De fait, d'un

indubitable retard économique lié à l'insularité, la région va être entraînée dans une spirale de violences politiques et sociales dont le point d'orgue irréfragable semble être l'assassinat en février 1998 du préfet de région Claude Erignac.

Depuis la fin des années soixante, les ethno-régionalistes n'ont cessé d'évoluer, de muter, afin de concurrencer les forces politiques classiques et de se présenter ainsi comme des entrepreneurs politiques défenseurs des intérêts de la périphérie [25]. Ce qui les distingue des mouvances bretonnes.

Ce phénomène de politisation des acteurs de la contestation nationalitaire nous permet d'aborder la question ethno-régionaliste corse dans son environnement. La dimension partisane des nationalistes corses se fonde invariablement sur « deux grandes familles qui ont configuré le nationalisme corse [sur] deux stratégies contradictoires : l'action légale et l'action clandestine » [26]. Plus concrètement pour Isidre Molas, l'action légale est animée par les autonomistes ; quant à l'action clandestine, elle est l'apanage des mouvements armés indépendantistes et de leurs corollaires. Le système nationaliste corse est différent des cas européens car bien que fondé sur deux stratégies partisanes contradictoires, l'action clandestine par l'entremise des FLNC(s) prédomine sur l'espace politique de la mobilisation ethno-identitaire. Jusqu'à l'assassinat du préfet de région, la violence politique des FLNC(s) était perçue par une partie de la société comme légitime si elle restait au service de la défense de la périphérie et de la sauvegarde des intérêts de l'île. C'est pourquoi en Corse, l'action légale est interdépendante des actions terroristes menées par les factions clandestines à l'encontre de l'Etat nation. Elle ne devient importante pour l'ensemble des familles politiques que lors des élections locales et européennes ; le reste du temps, elle demeure le « pré carré » des autonomistes qui agissent sur l'échiquier politique comme des partis d'opinion. Son côté populaire et d'allure populiste le rapproche des masses.

Schématiquement, l'ethno-nationalisme corse s'organise autour de ces deux familles constituées par les modérés du PNC et les radicaux, soutenant la violence armée *Corsica Nazione-Indipindinza*.

Depuis l'émergence du phénomène autonomiste à la fin des années soixante, le parti national de la Corse (PNC) filiation directe de l'UPC (Union du peuple corse) est la seule formation politique à avoir résisté aux changements sociopolitiques. Cette tendance politique continue malgré la prépondérance de la violence sur le jeu politique, à exercer une certaine influence sur le système politique local en tant que parti tribunitien. De plus, les tendances issues de l'ex-UPC agencent dans leur fusion le seul parti politique de nature autonomiste qui réponde à la définition d'action légale. Cette force politique reste composée exclusivement de notables locaux situés hors champ politique. Ce qui laisse penser que cette persistance dans le jeu politique local est liée au fait que les autonomistes ont su se substituer aux anciens mouvements sociaux et, surtout, ont récupéré le rôle tribunitien généralement mobilisé par le parti communiste. Aujourd'hui, si les modérés se sont réunis autour du noyau dur que constitue le PNC, c'est parce qu'ils bénéficient de l'ensemble des ressources acquises lors du truchement de la filiation directe de l'ancienne UPC.

Depuis 1992, les appareils héritiers de la clandestinité vont saisir l'opportunité d'étendre l'expression à travers *Corsica Nazione-Indipindenza*. Ils ne sont plus

tenus et enclos par la structure clandestine du FLN-C. Si dans les années 1976-1989, les autonomistes avaient gagné du terrain sur l'échiquier politique local, le FLN-C de son côté entendait évoluer dans l'espace public selon des logiques structurées d'organisation. Cependant avec l'éclatement du FLN-C en trois branches, l'idéologie ethno-nationaliste se formule pour l'essentiel sur ces deux contradictions fonctionnelles mais intrinsèquement liées sur le plan de l'enjeu politique : la légitimité politico-militaire et la représentativité électorale intra-nationaliste.

Aussi, force est de constater que la multiplicité des mouvements est inhérente aux compétitions internes que rencontrait le FLN-C dans sa mutation et non le fait de désaccords idéologiques entre différents appareils. Certes, plusieurs mouvances apparaissent par capillarité sur l'espace politique lors des divisions internes de l'entité politico-militaire, mais la logique d'un système partisan monopolisé par la clandestinité reste inchangée dans les praxis des trois subdivisions du FLN-C. Ce rapport permanent à la violence souligne manifestement un point de rupture idéologique avec la volonté d'élaborer un système partisan compétitif. La dimension partisane de la famille radicale contemporaine se fonde sur la légitimité politique qu'offre ce rapport permanent d'opposition et d'attraction entre les légalistes (autonomistes) et les partisans d'une lutte politico-militaire (indépendantistes). Cette compétition interne au système partisan nationalitaire a pour avantage de cadenasser l'espace politique sur une bipolarisation (autonomie interne/lutte de libération nationale).

Ainsi, les mouvances ont pu se recroqueviller sur un projet politique commun à toutes les tendances : la survie politique de l'idéologie ethno-nationaliste. Rapidement, des alliances entre organisations partisanes se sont opérées. Cet ensemble va se structurer lors des Comités du Fiumorbu en novembre 1999. Enfin, concernant la participation politique des indépendantistes, elle est définie et dirigée par les leaders du FLNC-Union des combattants. A partir de cette fusion clandestine s'est agencée, en mai 2001, sous le label *Indipindenza*, une nouvelle plate-forme représentant les différentes vitrines légales des clandestins du FLNC-UC. Cette organisation entend regrouper les partis qui, faute de ressources, n'ont pas su faire face aux conjonctures politiques liées aux différentes dissidences et dissolutions des deux anciennes formations (MPA et ANC). Cette structure partisane est placée sous la férule du mouvement CN-*Cuncolta*/FLNC(s). Aujourd'hui, tous les appareils indépendantistes naissants sont pour la plupart absorbés par cette entreprise politique.

Plus contradictoire est la position de CN. Liste de fusion entre écologistes, nationalistes et autonomistes en 1992, ce groupe représente aujourd'hui le Front de libération nationale de la Corse-*Indipindenza*. Lors des élections territoriales 1999, il a été la seule liste à obtenir des élus. Depuis les dernières élections régionales, CN s'est allié aux autonomistes du PNC et a obtenu sept conseillers régionaux.

A Manca Naziunale (la gauche nationale) est d'obédience socialiste. Elle se veut proche de la LCR et de certains mouvements protestataires ; elle est née en 1997 d'une dissidence d'*A Cuncolta* (ex-*Indipindenza*). Cette formation qui ne bénéficie que d'une toute petite audience auprès de sympathisants nationalistes rejette la violence, à l'instar du PNC. Elle reste confidentielle.

2. Proposition d'un cadre d'analyse et d'une grille de lecture multidimensionnelle

Si la question intéresse les historiens [27], en science politique française [28], la littérature scientifique ne dispose pas ou très peu d'ouvrages traitant de la dimension ethno-régionaliste française. En 2002, un ouvrage [29] dirigé par Xavier Crettiez et Isabelle Sommier proposait un panorama de ces mouvements dans une démarche descriptive et non comparative. Une quinzaine d'années plus tôt, Pierre Tafani et Daniel Chatelain, dans un essai intitulé *Qu'est-ce qui fait courir les autonomistes* [30], avaient tenté de saisir la dimension politique ethno-régionaliste par le biais d'une comparaison historique et idéologique des cas basque, breton, catalan, corse et occitan des années soixante et soixante-dix.

Les ethno-régionalistes français et européens ont toujours été étudiés comme étant des petits partis, contestataires ou protestataires, alternatifs [31] et « attrape-tout interclassistes » [32], agissant comme des satellites autour du système politique. Selon François Borella, « ces partis périphéristes ne sont pas des partis politiques comme les autres. Non seulement parce qu'ils se situent à la périphérie d'un ensemble dont ils contestent le centre, mais parce qu'ils prétendent exprimer et représenter une totalité, la région ou le peuple périphérique, et qu'ils entendent l'autonomiser par rapport à l'ensemble qui l'englobe. Ils veulent être des partis-peuples ou des partis-nations » [33]. Dans cette typologie, l'auteur montre la coexistence de deux « idéal-type » qui se rencontrent sur le même espace politique et puisent leur origine dans les mêmes fondamentaux idéologiques. Les partis séparatistes ou indépendantistes visent à quitter l'Etat dans lequel est incluse la communauté qu'ils sont censés représenter pour créer un nouvel Etat. Les partis autonomistes ou régionalistes veulent changer l'Etat qui les gouverne [34]. Ici une interrogation s'impose : comment subsumer une telle dimension partisane qui se veut théoriquement constituée de partis dits « hors système » ?

Nous l'avons noté lors de la première élaboration de notre hypothèse d'analyse de la dimension politique ethno-régionaliste française au travers du cas corse [35], toutes les recherches sur le fait partisan ethno-régionaliste en France, comme en Europe occidentale, ont plusieurs points communs concernant l'étude de la nature, des fonctions, de la participation et de la représentation de ce fait partisan. Notre objectif fut de mettre ces divers concepts et modèles sur la même réalité systémique en les analysant ensemble dans une interface comparative.

A. De la nature et des fonctions des partis ethno-régionalistes

Manifestement, les différentes approches théoriques centrées sur l'analyse de la nature des appareils ethno-régionalistes partent en grande majorité du *nation-building process* [36]. Cette approche socio-historique détermine la formation des mouvements identitaires au cœur même des relations centre(s)-périphérie(s) nées de la théorie classique des clivages et de leur entrecroisement, les *cross-cutting cleavages*. Pour l'ensemble de la littérature scientifique, la nature et la structure de la forme parti ethno-régionaliste se situent assurément au cœur même de la confrontation entre le centre politique et ses périphéries. Cette classification réorganisée par Daniel-Louis Seiler [37] met en lumière deux familles politiques distinctes (partis centralistes contre

partis périphériques ou ethno-régionalistes) représentant chacune une proposition unique de l'alternative inhérente au clivage centre-périphérie. Selon la classification de cet auteur [38], en France, les centralistes représentent la famille partisane composée à la fois de deux des *trois traditions de droite* [39] et l'ensemble des néo-jacobins, souverainistes, sans oublier les forces populistes et les droites contestataires définies par René Rémond [40]. Alors que les partis politiques ethno-régionalistes sont, par nature, soit des partis autonomistes, soit des partis indépendantistes et/ou séparatistes. Ajoutons que les partis régionalistes, autonomistes, rattachistes et les autres tendances périphéristes ne seraient en quelque sorte que des distinctions de genres relatives à chaque nature partisane. Cela donne pour la famille des ethno-régionalistes :

– des partis autonomistes (nature) : légitimistes, nationalistes populistes, régionalistes nationalitaires souverainistes, autonomistes et néocentralistes (genres) [41] ;
– des partis indépendantistes (nature) : rattachistes, scissionnistes, fédéralistes, séparatistes (genres).

Par ailleurs, si nous acceptons le postulat de Pascal Delwit [42], à l'instar des partis d'extrême gauche, écologistes, et d'extrême droite, les partis ethno-régionalistes européens sont, en raison de leur nature et de leur fonction, « des petits partis » dits alternatifs ou anti-systèmes. Cette unité de mesure de la fonction de ce type de parti permet de jauger des dimensions politiques extérieures au système politique classique. Selon le politologue belge, ces groupements d'intérêts « se sont posés, de manière parfois radicalement opposée, comme des alternatives au système. [D'autres] naturellement ne sont pas des partis du système ou des partis de gouvernement, il en est ainsi de l'extrême gauche » [43]. Ce qui explique pourquoi, sur le plan monographique, ces appareils sont étudiés comme des mouvements contestataires (ou protestataires) « attrape-tout et interclassistes » [44].

En tant que partis « alternatifs », ces partis peuvent être subsumés selon la classification classique des systèmes partisans compétitifs, réalisée par Giovanni Sartori [45] : fonction de gouvernement/fonction d'opposition/fonction hors systèmes. Cette proposition théorique est l'œuvre d'Yves Surel. Dans une contribution récente [46], en référence aux travaux d'Andréas Schedler [47], il ajoute une fonction intermédiaire entre les fonctions d'opposition et hors-système : la catégorie des populistes.

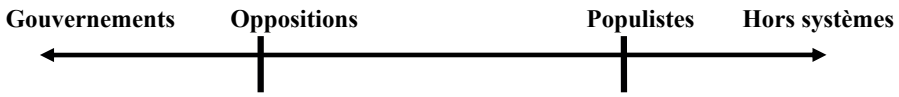

Ajoutons, pour préciser cette distribution des fonctions alternatives dans un système compétitif, le filtre émanant de la classification des petits partis anti-systèmes et/ou hors systèmes proposé par Gordon Smith [48]. Ce dernier distingue deux types de partis anti-systèmes. S'ils se concentrent sur le système électoral, on parlera de partis légaux. S'ils puisent leurs sources dans la clandestinité, on les qualifiera de partis révolutionnaires (ou factions clandestines). Dès lors, chaque famille partisane

pratiquerait une action politique ayant un rapport direct avec sa forme-parti, « son moule » [49], sa genèse [50], d'autant qu'une seule alternative s'offre aux partis anti-systèmes : la clandestinité (action violente) ou le débat démocratique (action réformiste). Conjuguée aux postulats de Pascal Delwit et de George Surel, cette réorganisation des distributions fonctionnelles s'organise comme suit.

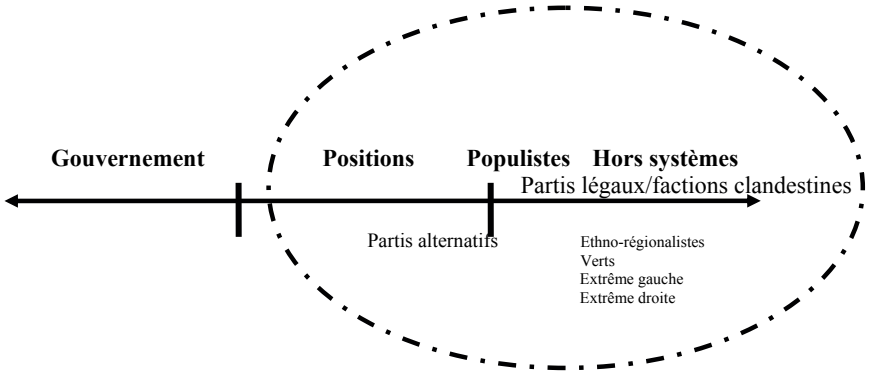

Ainsi, à la différence de l'analyse généalogique, l'ensemble englobant les fonctions des partis dits alternatifs offre une précision sur les fonctions et sur la structure de ce type d'appareil. Pour le reste, nous avons gardé les trois autres clivages sociaux en nous interrogeant non pas sur le lien biologique entre ces alternatives partisanes mais sur l'influence directe ou indirecte des conflits sociaux auxquels ils se rapportent sur le projet politique. Nous ajoutons à ce résultat issu de la subsomption de la genèse des familles politiques la classification combinée proposée par Jean et Monica Charlot [51] dans leur « schéma théorique pour une classification générale des partis politiques », en partie validée par Daniel-Louis Seiler [52]. En partant du principe que la classification combinée étudie des clivages « mineurs », ils peuvent être abordés comme susceptibles de traverser les fonctions et la mobilisation des partis issus d'un clivage « majeur », agissant comme un moule, ici pour ce qui nous préoccupe : le clivage centre-périphérie.

Afin d'échafauder précisément cette classification combinée des partis ethno-régionalistes, nous avons été contraint de réorganiser le clivage centre/périphérie. Partant de l'hypothèse que la classification simple définit la genèse de la famille politique, nous acceptons comme infalsifiable le fait que de ce clivage sont issus les partis périphéristes ou ethno-régionalistes. Dès lors, dans notre classification combinée, il ne s'agit pas de remettre en cause ce fait théorique mais de tenter de saisir les identités partisanes ethno-nationalistes qui traversent le parti observé. De fait, nous posons l'hypothèse que ces formations politiques sont soit des indépendantistes qui récusent l'Etat soit des périphéristes (autonomistes) qui cherchent des solutions sous la tutelle de l'Etat. Pour déterminer la nature des partis subsumés, nous avons ajouté un premier clivage lié à l'analyse de la forme alternative dans le système compétitif : l'appareil étudié est-il clandestin ou légal ? Nous avons additionné ces

deux clivages aux trois clivages fondamentaux (Eglise/Etat, possédants/travailleurs et urbain/rural). Enfin, nous suivons la proposition de Jean et Monica Charlot car nous gardons l'hypothétique clivage Etat/société civile né de la révolution bolchevique. Il est censé distinguer les partis proches d'une politique axée sur la puissance étatique des partis regroupant des formations partisanes d'intérêts particuliers tenant compte des aspirations de la société civile. De plus, mondialisation oblige, nous ajoutons un dernier clivage social, que d'ailleurs l'ensemble des spécialistes ont tendance à accoler à cette matrice échafaudée par le binôme Rokkan-Seiler, l'alternative matérialiste/post-matérialiste proposée par la révolution post-moderne étudiée notamment par Ronald Inglehart [53]. Enfin, nous avons intrinsèquement lié à cette matrice d'autres clivages fondamentaux qui sont apparus sur la scène politique occidentale avec les crises politiques des années quatre-vingt-dix. Ces dernières ont engendré de nouvelles mobilisations identitaires, à l'image de l'anti-mondialisation et des nouveaux mouvements sociaux [54], etc. Avec cette prolifération des identités post-matérialistes, les ethno-régionalistes ont su mieux que les partis traditionnels s'adapter et assimiler les préceptes ethno-culturels [55]. Ce phénomène est étudié par le clivage matérialiste/post-matérialiste. Le clivage droite/gauche se fonde sur le discours partisan perçu par les médias et l'opinion [56]. Les ethno-régionalistes ne sont plus des appareils à tendances, ou des mouvements apolitiques, ou encore des partis horizontaux ; ils sont marqués par des projets politiques prenant appui sur des aspirations idéologiques : autonomistes écologistes, autonomistes socialistes, indépendantistes anti-mondialistes (gauche) et néo-centralistes libéraux (droite), etc.

Concernant le clivage ruralité/urbanité, l'alternative n'est pas très évidente en France car il n'existe pas ou peu de parti agraire et encore moins de partis urbains. Aussi, au sujet des partis ethno-régionalistes, avons-nous surtout utilisé cette alternative (ruralité/urbanité) afin de distinguer les ethno-régionalistes ruraux d'obédiences écologistes des ethno-régionalistes urbains pratiquant un écologisme « gris » selon l'expression de Vialatte [57].

B. De la participation et de la représentation politique de ce type de parti

Dans cette construction comparative, nous avons ajouté « aux clivages sociaux » et politiques un second bloc d'analyse. Cet ensemble se forme autour de paramètres politiques liés au projet des appareils : profil programmatique, projet idéologique, déterminants internes et externes, permanence du *leadership*, effets d'entraînement, fonctions tactique, stratégique et idéologique. Ces dernières variables nous fournissent des critères d'analyses directement axés sur la formation des discours partisans lors d'une période politique. Certes, l'impact électoral paraît être, au premier abord, une *terra incognita* pour les forces politiques pratiquant un nationalisme civique. Leurs structures et leurs fonctions sont tributaires du système politique dans lequel elles se manifestent et évoluent. Ce mécanisme agit parallèlement aux mutations des institutions locales et des systèmes électoraux. C'est pourquoi nos clivages politiques utilisés dans cette interface ont pour la plupart été déterminés suite à la lecture des travaux de l'équipe constituée et dirigée par Lieven De Winter depuis 1994 [58]. Plus que des clivages classiques au sens premier du terme, les paramètres retenus dans ce bloc théorique reposent sur des variables qui coordonnent et régissent les mécaniques

électives de ce type d'appareil dans le système politique européen, national et local. Ces éléments de grandeurs nous éclaireront sur la notion de l'organisation ethno-régionaliste contemporaine française en tenant compte du projet politique et de la réalité sociale, tout comme de la participation effective dans le système politique réel : la vie politique française. Pour ce qui a trait au clivage relatif à la représentation, la loi de février 2003 oblige la famille ethno-régionaliste à établir des alliances électorales. Comment aborder la question de la participation d'une dimension politique ? Pour ce faire, nous proposons de délimiter l'effectivité de la participation et la représentation électorale en tenant compte de trois niveaux d'échelles fonctionnels et territoriaux.

Le vote régional, d'abord. Les élections territoriales représentent depuis 1982 un enjeu politique majeur pour la famille ethno-régionaliste. Dès lors, cette famille tente ou plutôt espère concurrencer les partis traditionnels par le jeu des alliances, des fusions de listes, et via leur pouvoir de décision et d'orientation du vote concernant les questions touchant le local.

Le vote national, ensuite. Au premier abord, le mode de scrutin relatif aux élections législatives n'est pas conçu pour ouvrir des perspectives politiques aux formations ethno-régionalistes. Par le passé, certaines formations corses ont pu atteindre une certaine signification d'une réalité ethno-nationaliste sur le plan national ; en particulier Régions et peuples solidaires qui, à partir de 1994, regroupe la plupart des partis ethno-régionalistes légaux. Cette entité électorale transfrontalière fut créée afin de permettre aux régionalistes de soutenir et/ou présenter des candidats dans l'ensemble des circonscriptions électorales. Elle n'a plus aujourd'hui qu'un faible impact aux élections nationales.

Le vote européen, enfin. Avec la construction de l'Union européenne, les partis de défense des périphéries françaises ont revêtu de nouveaux habits idéologiques : fédéralisme, régionalisme européen, souverainisme, etc. Certes le jeu communautaire offre aux forces politiques classiques des possibilités d'alliances, mais leur manifestation n'est pas aussi évidente pour les partis ethno-régionalistes. Aussi, même si l'enjeu fait que certaines formations se constituent en coalition parlementaire ou en comité, ce n'est pas confirmé pour les forces politiques identitaires : il y a une faible représentativité au Parlement européen des partis ethno-régionalistes français. Ce retard sur le plan de l'européanisation de leur projet politique est dû principalement à deux facteurs : tout d'abord, l'apparition du thème européen dans le discours et dans le profil programmatique des différentes organisations ethno-régionalistes français a été tardive. Ensuite, la contestation identitaire régionale est axée sur un sentiment de rejet qui se traduit par une relation paradoxale avec l'Etat français. De sorte que l'Etat est à la fois l'ennemi et l'interlocuteur unique en tant que détenteur de pouvoirs normatifs qui lui sont contestés en raison des particularismes nationalitaires. Le clivage X est emprunté à Georges Lavau, il consiste à observer la place du parti classé dans le système politique. A-t-on affaire à un parti d'opposition ou à une formation tribunitienne ? Les deux dernières alternatives fournissent une grille de lecture des alliances internes (clivage XI) et externes (clivage XII) entre partis ethno-régionalistes de régions et d'Etats différents.

C. Analyse multidimensionnelle des cas breton et corse

Bien que la configuration obtenue à travers la grille expérimentale ne reflète qu'une part infime des réalités sociales et politiques des cas subsumés, le résultat semble apporter certains éclaircissements concernant la façon d'aborder la comparaison entre partis ethno-régionalistes évoluant sur des espaces distincts géographiquement, mais appartenant à un même territoire politico-administratif. Notre objectif est d'entrecroiser avec les variables indicielles, obtenues à travers les filtres théoriques utilisés dans la grille, les caractéristiques des partis ethno-régionalistes observés.

Matrice théorique	Surel, Smith & Delwit	Rokkan & Seiler			
Clivages socio-politiques	I – Forme alternative	II – Nature	III – Eglise-Etat	IV – Trav.-Posséd.	V – Rural-Urbain
Classification combinée	C (+)/L (-)	I (+)/ N (-)	R (+)/La (-)	N (+)/P (-)	Ru (+)/U (-)
Partis					
UDB	-	-	+	+	-
Emgann	+	+	-	-	+
PNC	-	-	-	+	-
CN-*Indipindenza*	-	+	-	+	-
A Manca Nazionale	+	+	-	-	+

Matrice théorique	Charlot & Inglehart		Dimension élective		Lavau	De Winter	
Clivages socio-politiques	VI – Etat-société civ.	VII – Matér.-Post-mat.	VIII – Droite-Gauche	IX – Représ. élective	X – Représ. politique locale	XI – Alliance nationale	XII – Alliance européenne
Classification combinée	T (+)/S (-)	M (+)/PM (-)	D (+)/G(-)	R-L-E	O (+)/Tr (-)	Oui (+) /Non (-)	ALE/CONSEO
Partis							
UDB	-	+	-	R	+	+	ALE/CONSEO
Emgann	+	-	-			-	CONSEO
PNC	-	-	+	R	-	+	ALE/CONSEO
CN-*Indipindenza*	-	+	+	R	+	-	CONSEO
A Manca Nazionale	+	-	-			-	

3. Lecture multidimensionnelle des cas subsumés

Le clivage I, la forme alternative, permet de faire la part entre les partis nés de la clandestinité et les partis légalistes. Cette dichotomie de la famille ethno-régionaliste est observable dans les deux cas étudiés. De ce fait, nous pouvons considérer : (a) que les partis révolutionnaires sont tous des mouvances indépendantistes (clivage II) (on

retrouve *Emgann* en Bretagne et les membres de CN-*Indipindenza* plus *A Manca Naziunale* en Corse) ; (b) que les autres formations sont (b1) des filiations directes ou des mutations (réalignements politiques) des partis réformistes et/ou démocrates chrétiens des années soixante (de l'UDB et de l'ex-UPC), ou (b2) des tendances ultra-minoritaires à l'image des différentes mutations qu'a connues l'UDB actuelle en Bretagne. En Corse, il s'agit plus de dissidences que connurent les indépendantistes partisans de la violence politique des FLNC(s) et des mouvements nationalistes anti-violents qui ont fusionné avec l'Union du peuple corse pour créer le PNC.

Des deux familles ethno-régionalistes, seuls les réformistes ont des élus (sur la période étudiée, nous ne recensons que des élus municipaux et régionaux). Cependant une contradiction apparaît : côté insulaire, seule *Corsica Nazione* qui est issue (indirectement) des factions armées clandestines a obtenu des conseillers politiques lors des quatre dernières élections régionales (huit élus sur cinquante et un sièges). Mais cette plate-forme électorale ne reflète pas la réalité indépendantiste car elle fut associée aux modérés du PNC et aux autonomistes historiques. Notons aussi que l'UDB, avec la liste commune avec les Verts au premier tour et les Verts plus le PS au second, a pu obtenir pour la première fois de son histoire trois conseillers régionaux.

Le clivage II entend aider le chercheur à distinguer les séparatistes (violents et légalistes) des autonomistes uniquement réformistes. Son objectif est d'établir une typologie plus large nous permettant de nous interroger sur la nature de la structure des partis ethno-régionalistes : séparatiste/autonomiste. Nous constatons que pour le cas breton, ce sont les partis autonomistes et réformistes qui occupent l'espace politique. Quant aux corses, seuls les indépendantistes de CN dominent le paysage politique ethno-régionaliste. La configuration de l'espace politique n'est pas la même pour les indépendantistes bretons. Car même si *Emgann* suscite une certaine ferveur chez les jeunes et les ouvriers, cet appareil ne parvient pas aujourd'hui à dépasser le cadre du mouvement social. Cependant, il agit sur les élus municipaux de l'UDB d'abord et des partis politiques traditionnels ensuite en tant que groupe de pression ou contre-pouvoir.

De plus, ce clivage nous laisse entrevoir une nouvelle famille : les nationalitaires. Ces derniers sont à l'image d'*A Manca Naziunale*, d'*Emgann* des mouvances populaires (clivage IV), d'extrême gauche pour la plupart (clivage VIII) et parfois post-matérialistes (clivage VII). Ces différentes formations sont attachées aussi bien à l'autodétermination des peuples qu'à la lutte sociale contre la mondialisation économique ou à l'écologisme urbain et rural.

Seuls les partis en filiation directe avec les anciens démocrates chrétiens se positionnent sur le clivage fonctionnel Eglise/Etat (III). Dès lors, sauf pour l'UDB, ce paramètre n'a pas de prise directe sur le discours idéologique respectif des formations classées. Le républicanisme et sa cohorte de partis sécularistes l'ont emporté sur les partis religieux.

L'examen du clivage possédants/travailleurs (IV) permet de séparer les partis d'essence notabiliaire ou bourgeoise des partis dits populaires ou de classe. Les partis bourgeois sont essentiellement les réformistes du PNC (en raison de sa fusion avec l'Union du Peuple corse). Seuls quelques élus de CN sont des notables nationalistes. L'UDB, malgré son héritage démocrate chrétien, se veut socialiste. Cependant le

PNC comme l'UDB demeurent des partis attrape-tout et d'électeurs, donc mi-figue, mi-raisin. Les partis populaires (*Indipindenza* et, dans un contexte plus social, les mouvances trotskistes d'*Emgann* et d'*A Manca Naziunale*) sont principalement les indépendantistes proches des factions armées. Ce fait partisan semble lié à leurs apparitions respectives dans l'espace politique à partir des années soixante/soixante-dix.

Sur l'axe urbain/rural (V), nous pouvons épingler l'impact de l'écologisme vert, le penchant pour la ruralité d'*Emgann* en Bretagne et d'*A Manca Naziunale* en Corse. L'impact de l'écologisme gris, le penchant pour l'urbanité sont présents chez l'UDB, le PNC, CN-*Indipindenza*, qui sont bien implantés dans les villes. On peut aussi relever une fusion naturelle sur le plan régional et local : du fait de l'écologisme gris, l'UDB à l'instar de CN-*Indipindenza* et du PNC peuvent passer des alliances avec les Verts gouvernementaux et les Verts européens comme le MEI.

Au-delà de nos réserves sur le clivage Etat/société civile (VI)**,** observons que les partis totalitaires sont aussi pour la plupart engendrés par des partis de lutte de libération nationale/légalité (clivage I) et/ou par des partis indépendantistes, comme le montrent nos observations concernant l'axe séparatistes/réformistes (clivage II). Alors que les partis spécialisés sont tous des partis légalistes et réformistes. En d'autres termes, cette alternative analyse le projet de société des différentes mouvances en place.

Seuls les partis populaires ou de classes ayant une filiation directe avec une faction politico-militaire répondent aux partis totalitaires : *Indipindenza* principalement. Alors qu'*A Manca Naziunale* a fondé son identité politique sur le refus de la violence. Les autres mouvances de cette famille indépendantiste sont des partis dits spécialisés, comme *Emgann* et CN ou encore les réformistes. Ces formations de gauche (UDB) ou de droite (PNC) ne concernent qu'une catégorie bien définie d'intérêt particulier. Ils se présentent pour la plupart comme des partis d'électeurs dépourvus de base militante. A l'inverse des partis ayant une fonction totalitaire, les partis dits spécialisés réservent dans leur structure, une place plus importante aux adhérents qu'aux électeurs au sens de Vincent Lemieux. C'est le cas notamment pour *Indipendenza* en Corse par le biais de l'entraînement politique [59].

Sur l'axe de la révolution internationale et l'apport des idées post-matérialistes (VII), notons en premier lieu que les partis ethno-régionalistes qui entendent être post-matérialistes sont souvent minoritaires, voire parfois groupusculaires sans ancrage réel dans le jeu politique local. C'est le cas d'*Emgann* en Bretagne et d'*A Manca Naziunale* en Corse. Les préceptes post-matérialistes et la lutte anti-libérale sont deux positions très mobilisatrices pour les tendances populaires (clivage IV) d'extrême gauche (clivage VIII), comme le sont les indépendantistes d'*Emgann* et d'*A Manca Naziunale*. Ces formations constituent la famille des nationalitaires ethno-régionalistes. D'autres comme les réformistes paraissent instrumentaliser les concepts post-matérialistes afin de démarquer ou de réaligner politiquement la mouvance en perte de vitesse face à la modernité. C'est le cas de l'UDB et du PNC. Les partis matérialistes ethno-régionalistes sont des formations anciennes, comme le couple politique CN-*Indipindenza* qui domine l'espace politique insulaire depuis 1984,

et les réformistes du PNC, qui n'ont pas encore modifié leur discours idéologique, à l'inverse de leurs homologues bretons.

La typologie droite/gauche (8) ne peut constituer à elle seule une typologie ; ce fait partisan est accepté par l'ensemble de la discipline que constitue *l'étude des partis politiques*. Toutefois, le clivage idéologique peut être associé à d'autres caractéristiques qui traversent les partis ethno-régionalistes. En ce sens qu'elle souligne les caractères attrape-tout et/ou apolitique de ces partis alternatifs, et trop souvent assimilés à des démocrates chrétiens. Notre approche montre l'ambiguïté de l'idéologie droite/gauche dans le discours idéologique ethno-régionaliste. Nous avons pu noter que l'alternative droite/gauche revêt un sens tout particulier lorsqu'il s'agit, surtout pour les partis groupusculaires (par exemple : *Emgann*, *A Manca Naziunale*), d'affirmer une différence radicale avec la mouvance au pouvoir (*Emgann* contre UDB côté breton et, côté corse, *A Manca Naziunale* contre *Indipindenza*). Ce processus est un moyen de légitimer la revendication nationalitaire en l'inscrivant en faux contre le système établi. Le clivage droite/gauche est propice aux partis ethno-régionalistes en ce sens qu'il tend vers le bipartisme, tout en excluant le multipartisme.

Depuis les premiers balbutiements du régionalisme breton, l'UDB (centre gauche) domine l'espace politique de la revendication ethno-régionaliste. Dans les années soixante-dix/quatre-vingt, les réformistes se sont rapprochés en tant que régionalistes des socialistes du PSU et du PS. Après la défection des militants révolutionnaires des années FLB, l'UDB est le parti dominant du système ethno-régionaliste breton. Cette image est encore plus nette aujourd'hui car son principal opposant *Emgann* (extrême gauche) entend être une faction apolitique et anti-électoraliste, en quête d'identité politique.

En Corse, depuis les élections régionales de 1998, les indépendantistes de CN se définissent clairement comme ultra-libéraux (droite). Débarrassés des compétitions avec le PNC (ancien UPC), ils se sont plus facilement alliés à la droite traditionnelle (RPR-DL) afin de gouverner l'Assemblée régionale. CN est intrinsèquement liée au binôme *Indipindenza*/FLNC(s). Paradoxalement, pour les militants séparatistes, l'ensemble CN-*Indipindenza*/FLNC(s) est à gauche. Dans les faits, malgré sa base militante, il penche inexorablement à droite. Enfin, à la suite du processus de Matignon, les autres formations en tant que partis non représentatifs à l'Assemblée régionale sont devenues embryonnaires. Certaines se sont fossilisées alors que d'autres, comme le PNC, ont muté ou fusionné.

Sur la représentation élective (IX), notre interface montre que lors de la période 2002-2004, la dimension ethno-régionaliste ne rencontre pas le même succès malgré le jeu des alliances. En effet, comme le montre le clivage XI sur les alliances nationales, le PNC et l'UDB se sont réunis autour de l'alliance R&PS. Celle-ci ne dépassera pas en Bretagne les 2% et 4% en Corse. Alors que les nationalitaires bretons et corses soutiennent les listes d'extrême gauche. Pour les régionales, grâce aux fusions de listes avec les partis verts, l'UDB obtiendra pour la première fois des élus ; *Emgann* ne se présentait pas à cette élection. Côté corse, seule l'union des deux tendances (PNC et CN-*Indipindenza*) obtiendra des élus. La représentation élective d'*A Manca Naziunale* demeure figée à moins de 2%.

Concernant l'élection européenne, seuls les membres de la fédération R&PS, en l'occurrence l'UDB et le PNC, se sont exprimés sur la question en soutenant le parti vert européen et/la liste liée à l'ALE. Les nationalitaires et les indépendantistes ne se prononcèrent pas pour cette compétition électorale.

Avec les dernières élections régionales, les représentations locales ont toutes basculé à gauche (vingt régions sur vingt-deux). Dès lors, l'UDB en Bretagne est passée d'un parti confidentiel regroupant une certaine catégorie de notables locaux et d'anciens socialistes à un parti d'opposition en raison de son alliance avec les Verts gouvernementaux et le PS. Celui-ci agit directement sur le système politique local. En Corse, le CN-*Indipindenza* demeure le parti d'opposition au système politique local. Associé au PNC il soutiendra la droite traditionnelle à la Présidence de la région. Le PNC, en raison de ses fondateurs historiques, demeure l'unique formation tribunitienne (clivage X) au sens de Georges Lavau. Alors que les nationalitaires bretons et corses sont à l'évidence des micropartis groupusculaires agissant uniquement au niveau de l'action sociale.

En matière d'alliances au plan national (XI), nous pouvons mesurer les réalités des projets politiques ethno-régionalistes sur le plan national (alliances inter-régionales). Seuls les modérés, nationalistes et légalistes ont su s'allier autour de la fédération partisane R&PS. C'est le cas du PNC et de l'UDB. La principale fonction de cette structure est électorale, elle vit le jour lors des élections européennes de 1994. En 2003, ses membres étaient : l'UDB, le PNC, le parti occitan, *Frankiz-Breizh*, *Bloc Català*, *Esquerra Republica*, le parti nationaliste basque, *Euska Alkatasuna*, Mouvement Région Savoie et Union du peuple alsacien.

Les autres formations subsumées ne peuvent adhérer à cette structure en raison soit de leur soutien inconditionnel aux groupes armés (*Emgann* et CN-*Indipindenza*), soit de leurs obédiences nationalitaires (*Emgann* et *A Manca Naziunale*). Ces derniers soutiennent sur le plan national les forces politiques d'extrême gauche liées à la IV^{e} Internationale.

Au plan des alliances à l'échelle supranationale (XII), observons que les membres de la structure R&PS (UDB et PNC) sont sur le plan européen liés à la fédération des nationalistes civiques : l'Alliance libre européenne-les Verts. Les autres sont, en raison de leur attachement aux différents groupes armés, membres du CONSEO. Mis à part pour *Emgann* en Bretagne, notons que les indépendantistes d'*A Manca Naziunale*, même s'ils refusent la violence politique, n'appartiennent ni à l'une ni à l'autre des confédérations partisanes européennes. Néanmoins ces déterminants externes montrent que la dimension ethno-régionaliste française agit aussi sur le plan supranational.

4. Conclusion

Nous avons cherché principalement à réfléchir à une synthèse paradigmatique qui mettrait en relation l'organisation et la participation sociale et politique de ce sous-système partisan ethno-régionaliste (breton et corse) avec le jeu politique local, national et européen. Aussi, tout au long de cette comparaison, nous nous sommes employé à les imbriquer dans une unité de mesure spécifique constituée de douze clivages sociaux et politiques, synthétisant l'ensemble des théories et paradigmes.

Ce bloc a été élaboré pour pouvoir donner une lecture scientifique de la participation politique réelle de la dimension politique subsumée (bretonne et corse) sur la période 2002-2004. Cette entreprise a consisté à mettre en relation ces axes théoriques (conjuguant l'étude organisationnelle et l'approche sociétale) au travers d'une lecture socio-historique (synchronique et diachronique) et fonctionnelle du fait partisan ethno-régionaliste français. Nous avons configuré à travers ce tableau synthétique, agissant comme une interface, les deux cas subsumés sous l'angle d'une « lecture combinée multidimensionnelle » en imbriquant et/ou entrecroisant les différents clivages sociaux et politiques liés au projet idéologique des appareils ethno-régionalistes dans le cadre du système électoral français. Nous avons proposé de prendre en considération l'attitude des appareils face au changement inhérent à l'environnement et aux réalités sociales sur une période déterminée. Nous avons souligné que le nouveau mode de scrutin a été porteur de changements. L'intérêt serait de comparer ensuite cette période aux quatre autres délimitées par Emmanuel Le Roy Ladurie. D'une part au niveau de la longue durée, c'est-à-dire en histoire comparée, et d'autre part au niveau séquentiel ou synchronique, en comparant plusieurs dimensions issues d'une période déterminée ; ce dernier point est assurément du ressort du comparatiste en science politique.

Notes

[1] En vertu de la grande variété d'appellations, nous utiliserons la terminologie proposée par Lieven De Winter et Huri Türsan : partis ethno-régionalistes. Pour ces auteurs, l'anatomie de ces appareils se base sur deux dénominateurs communs les unissant : 1) une frontière territoriale à l'intérieur même du pays ; 2) une population qui, selon ces partis politiques, constitue une catégorie ethno-culturelle spécifique possédant une seule et unique identité commune. Les deux politologues expliquent « que la caractéristique programmatique la plus frappante (selon le radicalisme de leurs demandes : protectionniste, autonomiste, fédéraliste, indépendantiste, rattachiste) distingue les partis ethno-régionalistes des autres familles politiques (…) ». L. De Winter, H. Türsan, « Les partis ethno-régionalistes en Europe », *Revue internationale de politique comparée*, 5/1, 1998, p. 151. Cette distinction programmatique et idéologique fondée sur l'étude du phénomène sous l'angle du *nation-building process* différencie les partis nationalistes des séparatistes ; ainsi, manifestement, elle marque les limites concernant la nature de la famille des partis ethno-régionalistes tout en spécifiant les divisions de genres selon le radicalisme de la demande partisane.

[2] E. Le Roy Ladurie. *Histoire de France des régions, la périphérie française, des origines à nos jours*, Paris, Seuil, 2001.

[3] Voir M. Agulhon. *La République à la campagne*, Paris, Plon, 1970 et A. Matteaccioli, *Diversité régionale et cohérence nationale*, Paris, Economica, 1981.

[4] J.-M. Ohnet, *Histoire de la décentralisation française*, Paris, Livre de poche, 1996.

[5] S.-M. Lipset, S. Rokkan, *Party Systems and Voters alignments. Cross-National Perspectives*, New York, Free Press, 1967, p. 10.

[6] D.-L. Seiler, *Les partis autonomistes*, Paris, puf, 1994 (2e édition), p. 6.

[7] R. Dulong, *Les régions, l'Etat et la société locale*, Paris, puf, 1978.

[8] A.-P. Frognier, E. Dupoirier (éd.), « Les identités territoriales », *Revue internationale de politique comparée*, 5/1, 1998.

[9] Si l'on ne prend pas en considération les territoires d'Outre-mer.

[10] Voir J.-M. Ohnet, *op. cit.*

[11] C'est le cas notamment de l'Union démocratique bretonne (udb). Romain Pasquier dans un article récent a souligné le caractère lénifiant de ce mouvement culturel, héritier d'un régionalisme rural, qui de participation en participation aux diverses élections locales et nationales cherche à dépasser ces limites pour devenir une force politique d'opposition. R. Pasquier, « L'Union Démocratique Bretonne ou les limites de l'expression partisane en Bretagne », *Pôle Sud*, 20, 2004, p. 113-132.

[12] Que nous ne traiterons pas ici, en raison notamment de son nationalisme transnational à cheval entre deux systèmes politiques, donc deux systèmes électoraux.

[13] M. Duverger, *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 1951 ; chapitre ii, « Dimensions et alliances », p. 315-332.

[14] Loi relative à l'élection, des conseillers régionaux et des représentants au Parlement européen, et surtout concernant la taille des partis car cette loi traite surtout de la question de l'aide publique aux formations politiques réduisant considérablement l'impact des petits appareils partisans.

[15] D.-L. Seiler, *Les partis politiques en Occident, sociologie historique du phénomène partisan*, Paris, Ellipses, 2003.

[16] Th. Dominici, « Le nationalisme dans la Corse contemporaine », *Pôle Sud*, 20, 2004, p. 97-112 et « L'après assassinat du Préfet Erignac, les retombées sur le système nationaliste en Corse », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 47, 2002, p. 131-161.

[17] Sept conseillers pour la liste d'union de l'ensemble des ethno-régionalistes corses *Unita nazionale* et trois pour les régionalistes de l'udb associés aux Verts bretons.

[18] Date de la première élection régionale de l'histoire de la ve République.

[19] Six élus en 1982, six en 1986, dix-sept en 1992, huit en 1999 (puisque l'élection de 1998 fut annulée pour fraude électorale par le ce), et enfin huit en 2004.

[20] Patrice Abeille secrétaire de la Ligue savoisienne, créée en 1994, qui fut le premier chef du gouvernement provisoire de Savoie, pour finalement être élu en mars 1998, au conseil régional Rhône-Alpes où, malgré les réticences au sein de cette mouvance nationaliste, il défendra l'alliance avec le socialiste Jean-Jacques Queyranne. La mouvance ethno-régionaliste ne présentera aucune liste aux élections de 2004.

[21] Ch. Bidegeray, « Du séparatisme : réflexions liminaires sur un concept ambigu », *in* Ch. Bidegeray (éd.), *Europe occidentale, le mirage séparatiste*, Paris, Economica, 1997.

[22] E. Nguyen, *Les nationalismes en Europe, quête d'identité ou tentation de repli ?*, Paris, Marabout, 1998, p. 105.

[23] E. Le Roy Ladurie, *op. cit.*, p. 358-364.

[24] Voir R. Dulong. *La question bretonne*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1975.

[25] J.-L. Briquet, « Les fondements d'une utopie : la contestation nationalitaire en Corse », *in* Ch. Bidegeray (éd.), *op. cit.*, p. 139.

[26] I. Molas, *Partis nationalistes, autonomistes et clans en Corse*, Barcelone, icps, Working Paper. 2000, n° 181, p. 16 et s.

[27] E. Le Roy Ladurie, *op. cit.*

[28] D.-L. Seiler, *Les partis autonomistes, op. cit*.

[29] X. Crettiez, I. Sommier (éd.), *La France rebelle, tous les foyers, mouvements et acteurs de la contestation*, Paris, Michalon, 2002.

[30] P. Tafani, D. Chatelain, *Qu'est-ce qui fait courir les autonomistes ?*, Paris, Stock, 1976.

[31] P. Delwit, « La notion de parti alternatif : une comparaison France, Allemagne, Belgique », *in* D. Andolfatto, F. Greffet, L. Olivier (éd.) *Les partis politiques quelles perspectives ?*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 115-134.

[32] L. De Winter, *Les ethno-régionalistes et l'intégration européenne dans les élections européennes de 1999*, Louvain, Université catholique de Louvain, 2000.

[33] F. Borella, « Le tout et les parties, l'espace comme enjeu », *in* Ch. Bidegaray (éd.), *op. cit.*, p. 317-332.

[34] *Ibid.*, p. 319.

[35] Th. Dominici, « Recherche d'un cadre opératoire dans l'analyse des dimensions des systèmes partisans ethno-régionalistes européens. L'exemple du cas corse », février 2001 communication au colloque international de la *Revue internationale de politique comparée,* Bordeaux, 21 février 2001.

[36] Voir notamment S. Rokkan, D. Urwin, « The politics of Territorial Identity-studies », *in* S. Rokkan, D. Urwin (ed.), *European Regionalism*, Londres, Sage, 1982.

[37] Pour la dernière analyse, voir D.-L. Seiler, *Les partis politiques en Occident, op. cit.*

[38] Voir D.-L Seiler, notamment « Systèmes de partis et partis nationalistes », *in* P. Birnbaum (éd.), *Sociologie des nationalismes*, Paris, puf, 1997.

[39] R. Rémond, *Les droites en France,* Paris, Aubier, 1982 (2e édition), p. 37-41. L'historien retient trois traditions de droite : les légitimistes, les bonapartistes et les orléanistes. Les deux premières cultures politiques peuvent engendrer des partis portés par un projet faisant corps avec la définition de parti centraliste au sens de Daniel-Louis Seiler.

[40] *Ibid.*, p. 44.

[41] La distinction des genres de partis ethno-régionalistes de Daniel-Louis Seiler a évolué, mais même si certaines terminologies ont changé, la sémantique reste la même.

[42] P. Delwit, *op. cit.*, p. 115-134.

[43] *Ibid*., p. 116.

[44] L. De Winter, H. Türsan, *op. cit.*

[45] G. Sartori, *Parties and party systems, a framework for analysis*, Cambridge, Cambridge University Press, 1976.

[46] Y. Surel, « Populisme et démocratie », *in* P.-A. Taguieff (éd.), *Le retour du populisme, un défi pour les démocraties européennes*, Paris, Edition Universalis, 2004, p. 83-94.

[47] A. Schedler, « Anti-political-Establishment Parties », *Party politics*, 3/2, 1996, p. 291-312.

[48] G. Smith, « Party and Protest : The Two Faces of Opposition in Western Europe », *in* E. Kolinski (ed.), *Opposition in Western Europe*, Londres, Croom Helm, 1987, p. 57 et s.

[49] Selon l'expression de P. Pombéni, *Introduction à l'histoire des partis politiques*, Paris, puf, 1992.

[50] Concernant le modèle génétique et le rapport direct entre la forme parti originelle et ses différents changements liés à l'évolution de la structure de base du parti originel, voir

A. Panebianco, *Political Parties : Organization and Power*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988.

[51] J. et M. Charlot, « Les groupes politiques dans leur environnement », *in* M. Grawitz, J. Leca (éd.), *Traité de science politique*, Paris, puf, 1985, vol. 3, p. 429-495.

[52] D.-L. Seiler, *Les partis politiques,* Paris, Armand Colin, 2000.

[53] R. Inglehart, *The silent Revolution : changing values and political styles among Western publics,* Princeton, Princeton Universty Press, 1977.

[54] I. Sommier, *Les nouveaux mouvements contestataires*, Paris, Flammarion, 2001.

[55] Libération des mœurs, qualité de vie, reconnaissance des groupes minoritaires et enfin élargissement de la participation politique de ces groupes ethno-culturels. Préceptes définis par R. Inglehart, *op. cit*.

[56] P. Brechon, *op. cit*., p. 66.

[57] J. Violatte, *Les partis verts en Europe occidentale,* Paris, Economica, 1996.

[58] L. De Winter, H. Türsan (ed.), *Non-state wide parties in Europe*, Barcelone, icps, 1994 et *Regionalist Parties in Western Europe*, Londres, Routledge, 1998.

[59] L. De Winter, H. Türsan (ed.), *Regionalist Parties…, op. cit.*

La Ligue Nord et les politiques publiques italiennes

Influence, instrumentalisations et échecs (1991-2004)

Christophe Bouillaud

De très nombreux travaux ont été consacrés par la science politique, et les sciences sociales en général, à la Ligue Nord comme parti politique émergent, et au « léghisme » comme phénomène social inédit [1]. La curiosité resta longtemps d'autant plus forte que la Ligue Nord semblait se rattacher à plusieurs espaces de comparabilité – régionalisme, populisme, nouvelle extrême droite – sans toutefois cadrer totalement avec l'un ou l'autre d'entre eux.

Ainsi, la Ligue Nord et le « phénomène des Ligues » semblent ressortir de la montée en puissance en Europe de l'Ouest de régionalismes, ou de nationalismes, à l'échelle de la région d'un Etat déjà institué. Si l'on adopte une telle perspective, souvent d'inspiration rokkanienne, la Ligue Nord se situe dans un espace de comparaison, où les mouvement catalans, écossais, et flamands, tiennent le haut du pavé – au sens théorique s'entend. On insistera alors sur la particularité géoéconomique de la Péninsule italienne, qui oppose la capitale économique, Milan, et son vaste *hinterland*, la plaine du Pô tout entière, à la capitale politique, Rome, située elle aux marges d'une zone sous-développée, le Mezzogiorno. Milan s'oppose alors à Rome, comme Barcelone à Madrid. La comparaison pourtant tourne court : d'une part, la Ligue Nord entend défendre les intérêts d'un ensemble de régions que rien n'unit en dehors du terme géographique de Padanie. Ni l'histoire, ni une langue commune, ni une religion différente du reste de l'Italie, ni même une culture populaire partagée, ne sont susceptibles de donner lieu à la construction un peu sérieuse d'une identité « nationale ». La Padanie regroupe selon la Ligue Nord toutes les régions italiennes du nord du pays, et parfois même du centre, en allant jusqu'à inclure la Toscane et l'Ombrie. Si l'on prend le dialecte – élément susceptible d'être construit comme ligne de partage entre la Padanie et le reste de l'Italie –, l'impasse s'avère radicale : chaque région pratique *son* dialecte, qui n'a pas grand-chose de commun

avec celui de la région voisine. Ainsi le vénète, encore largement parlé en Vénétie, qui peut d'ailleurs s'écrire et connaît une production littéraire, est linguistiquement fort différent du lombard ou du piémontais. Pour communiquer entre eux, les responsables « padans » de la Ligue Nord ont donc tout intérêt à se parler… en toscan, le seul dialecte connu de tous, c'est-à-dire en italien ! A ces handicaps pour une lutte « ethnonationale », ajoutons que la Padanie, si elle recouvre plus ou moins la division en usage chez les statisticiens et les géographes italiens pour décrire la diversité interne de l'Italie, ne correspond à aucune division administrative préalable, susceptible d'être construite comme frontière interétatique en devenir – *contrairement à toutes les indépendances acquises dans le Tiers Monde ou en Europe depuis 1945*. Il n'a de plus existé aucune division administrative ou politique correspondant au moins grossièrement à la Padanie, depuis 1815, avec la fin de l'organisation napoléonienne de la Péninsule sous la forme du Royaume d'Italie. Cette absence de frontière, et par là de structure institutionnelle pouvant être investie de sens, et plus concrètement par des élus, se retrouve d'ailleurs dans la volonté de la Ligue Nord de construire de son propre chef un organe institutionnel, le « Parlement de la Padanie » [2] de 1995 à 1999 lors de la phase indépendantiste du mouvement, et aujourd'hui dans la revendication dans le cadre de la réforme constitutionnelle – encore à ce jour à voter par le centre-droit au pouvoir en Italie depuis 2001 – de créer un organe *ad hoc* de coordination des régions du Nord de l'Italie. Ces particularités accumulées font que la Ligue Nord n'a guère été la bienvenue dans la fédération des partis régionalistes d'Europe, l'Alliance libre européenne, devenue depuis le parti démocratique des peuples d'Europe [3]. Aujourd'hui ne sont membres, pour l'Italie, de cette fédération européenne que de très petits partis autonomistes, parfois issus de scissions de la Ligue Nord, à base exclusivement régionale (Vénétie, Sardaigne, etc.). D'autre part, le modèle régionaliste/autonomiste suppose, surtout dans sa variante catalane, l'identification du mouvement à une centralité urbaine, à une capitale en devenir ; or la géographie électorale de la Ligue Nord a démontré tout le contraire. La Ligue Nord situe son état-major dans la périphérie de la ville de Milan mais le centre de cette métropole s'est révélé particulièrement hostile au léghisme [4]. Même si la Ligue Nord en a conquis la mairie en juin 1993, elle y fut toujours sociologiquement et politiquement comme en terre étrangère et, aujourd'hui, la capitale du Nord lui échappe presque totalement [5]. Il en va de même de toutes les grandes villes du Nord [6] et la Ligue Nord possède pour bastion des chefs-lieux de province [7] qui correspondent au caractère socialement périphérique de son électorat. La Ligue Nord s'avère compétitive dans le monde ouvrier au sens large de la « Troisième Italie », « blanche », d'industrialisation diffuse récente, où les différences entre ouvriers, patrons et prestataires de service sont moins affirmées qu'ailleurs et sont transcendées par les denses réseaux familiaux, le sentiment d'appartenance locale et enfin par le sens de la communauté issu du catholicisme post-tridentin.

En ce sens, la Padanie existe et le sociologue et politologue Ilvo Diamanti en a dressé depuis longtemps la cartographie [8], mais cette Padanie sociologique, que, parfois, on a aussi qualifié de « Nord profond » ou de « zones tristes » du pays, ne correspond géographiquement à rien qui lui préexiste visiblement aux yeux du plus grand nombre. On s'explique ainsi la multiplication depuis le début des années

quatre-vingt-dix par la Ligue Nord des actes à portée symbolique, visant à « créer la conscience » de la Padanie chez ses habitants [9]. La cérémonie la plus étonnante fut sans doute « la déclaration d'Indépendance de la Padanie » en septembre 1996, organisée autour d'une descente se voulant solennelle du Pô, le « Dieu Pô » comme le qualifient les léghistes, de sa source alpine à son embouchure adriatique. Comme cette débauche de symbolisme, souvent inspiré du nationalisme italien d'ailleurs [10], le montre *a contrario*, la Padanie semble ne pouvoir exister que sur des fondements strictement pragmatiques, à savoir comme le regroupement des régions riches de l'Italie qu'elle constituerait.

Le second univers de comparaison possible pour la Ligue Nord est en effet constitué par le populisme des nantis [11], par la révolte des bien lotis contre les moins bien lotis au sein d'un espace étatique commun. Cet espace de comparaison n'est d'ailleurs pas sans continuité avec le précédent : Barcelone produit et Madrid consomme, tout comme la Flandre « paye » pour la Wallonie ou, avec des conséquences bien plus graves, la Croatie et la Slovénie sont « exploitées » par la Serbie. Dans l'histoire politique française, cela correspondrait au « cartiérisme », du nom du journaliste Raymond Cartier, proposant d'abandonner les colonies françaises à leur sort, de faire passer « la Corrèze avant le Zambèze ». Dans l'Allemagne contemporaine, cela correspondrait à l'attitude de la Bavière et du Bade-Wurtemberg, bastions de la CDU-CSU depuis l'après-guerre, face aux coûts persistants de la réunification allemande. Ce populisme des régions nanties s'exprime dans le cas italien à l'état pour ainsi dire pur, dans la mesure où, malgré les tentatives de la Ligue Nord de construire une identité padane, il s'agit essentiellement d'une querelle de répartition entre Italiens. Ce n'est pas alors la liberté d'un peuple face à une sujétion dûment construite comme étrangère qui est ici en jeu, mais la justice d'une répartition spatiale de la richesse au sein d'un Etat. La Ligue Nord correspond d'autant mieux à ce schéma qu'elle prétend représenter *tous* les habitants du Nord à la seule exception de ceux qui seraient installés depuis moins de cinq ans dans les régions concernées. Si elle tient un discours très hostile aux méridionaux, à la méridionalisation de l'Italie, identifiés à l'inefficacité de l'Etat, à l'absence d'esprit d'entreprise, de sens du travail et de l'épargne, voire à une tendance à vivre des fruits de l'illégalité, la Ligue Nord n'exige pas des certificats de « nordité » de ses militants, sympathisants et électeurs, autres que l'engagement dans ses rangs. En pratique, les dirigeants léghistes ne dédaignent pas la fréquentation des pizzerias – symbole par excellence de l'Italie du sud –, au sortir même d'un meeting où la méridionalisation du pays aura été vilipendée [12]. Ce modèle du populisme régionaliste rapproche la Ligue Nord d'autres expressions de la « révolte fiscale » ailleurs en Europe de l'ouest (partis du progrès en Norvège ou au Danemark, par exemple). Cependant, force est de constater qu'en Italie même la concurrence sur cette thématique s'avère extrêmement forte, en particulier dès lors qu'entre en scène *Forza Italia* en 1994 [13]. En effet, ce parti s'inspire dans ses discours directement du néo-libéralisme en vigueur dans les pays anglo-saxons, et il va rapidement séduire la plus grande partie des électeurs modérés du Nord. Voter *Forza Italia* en Lombardie, en Vénétie, au Piémont, c'est effectivement voter pour une Italie débarrassée d'un Etat trop pesant, mais sans mettre en cause l'unité nationale, sans endosser une identité ethnique padane. La personne même de l'entrepreneur

Berlusconi – dont l'entreprise est soupçonnée d'avoir soudoyé les agents de la police fiscale – symbolise cette forme présentable de réussite et d'égoïsme nordistes, n'est-il pas lui-même le fils d'un immigré sicilien, d'un petit employé de banque, à Milan ? Alors que la Ligue Nord, par ses propos sur les méridionaux, décourage de voter pour elle une partie très substantielle de l'électorat du Nord, *Forza Italia* tient un discours populiste néo-libéral qui s'adresse à tous les électeurs contribuables habitant au Nord, y compris ceux d'origine méridionale, et ils sont pléthore depuis les grandes migrations intérieures des années 1951-1971, qui ont transformé l'Italie démographiquement [14].

Le troisième espace de comparaison dans lequel la Ligue Nord peut s'insérer n'est autre que celui de la « nouvelle extrême droite ». La Ligue Nord est hostile aux méridionaux, ou du moins à la manière d'être en société de ces derniers, quand ils ne respectent par les bonnes mœurs, honnêtes et travailleuses, des nordistes. Elle est tout aussi hostile, sinon plus, à l'immigration « extracommunautaire » [15]. C'est là une des constantes de sa propagande depuis sa création. Les immigrés sont chargés de tous les maux, de l'augmentation de la délinquance à la propagation des épidémies, en passant par la dangerosité des routes italiennes et la saleté des rues des villes du nord de l'Italie. Plus récemment, la Ligue Nord s'est illustrée dans la dénonciation d'une invasion musulmane de l'Italie et certains de ses représentants locaux se sont distingués par des actes ou des paroles d'une grande violence symbolique contre la présence musulmane [16] ; après le 11 septembre 2001, ses responsables nationaux et locaux ne cessent de s'inquiéter des risques de terrorisme, qui sont liés aux communautés musulmanes désormais (trop) présentes sur le sol de la Padanie et de l'Italie en général. Pour éviter toutefois d'être accusée de racisme et xénophobie, la Ligue Nord prétend souvent que les immigrés ne sont que le jouet d'un complot contre les peuples de la Padanie, mené au choix par la « partitocratie romaine », par les « communistes », par les « pouvoirs forts » [17], par l'Eglise et le Vatican [18], ou plus récemment par « Bruxelles ». La Ligue Nord semble alors incarner dans l'espace politique italien ce mixte inédit d'anti-élitisme, de libéralisme économique, de défense des intérêts des nationaux (padans), et enfin de crispation morale [19], qui distingue la nouvelle extrême droite. Herbert Kitschelt [20], Hans Georg Betz [21], Piero Ignazi [22] la considèrent à cette aune. C'est là oublier que, si elle présente bel et bien ces aspects, elle est électoralement très peu compétitive sur tous ces thèmes [23]. Elle ne séduit, surtout depuis 1999, que dans les secteurs sociaux restreints, fortement spatialisés, qui s'identifient encore à la Padanie. Là encore, *Forza Italia*, et dans une moindre mesure Alliance nationale [24], rassemblent bien plus facilement autour d'eux l'électorat sensible à ces thématiques, car ils n'obligent pas à endosser l'identité léghiste, qui est devenue au fil des années toujours plus spécifique. La Ligue Nord, rappelons-le, n'obtient que 3,9% des voix à l'échelle italienne lors des élections politiques d'avril 2001 [25]. Les élections européennes de juin 2004, en lui attribuant 5,0 % des voix (contre 4,5% en juin 1999), lui ont certes permis d'améliorer son score en pourcentage de l'électorat italien pour la première fois depuis une demi-décennie, mais elles n'ont pas modifié le caractère de parti marginal, socialement et spatialement, qui est le sien depuis la fin des années 1990.

En effet, si, avec 1 615 000 voix aux élections européennes, elle progresse d'un peu plus de 150 000 voix depuis les niveaux planchers de 1999 et de 2001, elle obtient ces voix essentiellement dans quatre régions italiennes (voir annexe, tableau 1) : dans l'ordre, la Vénétie, la Lombardie, le Frioul Vénétie Julienne et le Piémont ; de fait, l'on n'observe aucune « padanisation » – au sens d'extension à toute la « Padanie » telle que la Ligue Nord la définit – d'un niveau de vote léghiste supérieur à 5%, en direction de l'Emilie-Romagne, de la Ligurie, de la Toscane ou de l'Ombrie et on n'observe *a fortiori* aucune nationalisation de ce vote [26] : le score de la Ligue Nord devient anecdotique au-delà de l'Emilie Romagne, alors même que, sans doute, le discours de la Ligue Nord en 2004, avec son obsession antimusulmane, pourrait séduire partout en Italie. Si l'on descend au niveau provincial, pour les quatre régions de plus grande force, la Ligue Nord demeure comme figée en juin 2004 sur ses places fortes électorales du « nord profond » acquises dès le tout début des années quatre-vingt-dix : les provinces de Bergame, Sondrio, Brescia, Lecco et Varese en Lombardie, celles de Trévise, Vicence, Belluno et Vérone en Vénétie, celles de Cuneo et Verbania au Piémont, et celles enfin d'Udine et de Pordenone au Frioul Vénétie Julienne (voir annexe, tableau 2). Géographiquement, la Ligue Nord est bien plus préalpine que padane. De plus, malgré cette légère reprise électorale, elle reste toujours plus faible en part de l'électorat dans les métropoles du nord que dans les régions correspondantes, ce qui limite ses ambitions municipales aux chefs-lieux de province [27]. On notera toutefois que l'électorat de la province de Milan [28] représente un électeur léghiste sur quatre en Lombardie et que l'électorat de celle de Turin forme près de 40% des électeurs léghistes du Piémont. Si l'on descendait au niveau communal, on s'apercevrait sans doute que la Ligue Nord fait ses meilleurs scores, non dans la ville métropole qui donne son nom à la province, mais dans les autres villes et communes de moindre importance de cette dernière. La Ligue Nord continue ainsi à s'affirmer comme une force des périphéries du nord.

Au total, aucun de ces espaces de comparaison n'est entièrement satisfaisant. Plutôt que de chercher à classer la Ligue Nord dans l'un de ces trois espaces, nous voudrions essayer dans la présente contribution de décentrer le regard vers les politiques publiques italiennes des dernières années. En effet, la science politique, à la fois par la création de sous-disciplines en son sein et par une conviction diffuse – au moins en France [29] – que les choix électoraux nationaux ont en définitive si peu d'impact sur les politiques publiques qu'ils peuvent être négligés pour l'analyse de ces dernières, tend à séparer l'étude des forces politiques, de la vie politique, de celle des politiques publiques. C'est là à notre avis une faiblesse, même par exemple vis-à-vis d'un modèle désormais ancien, comme celui de David Easton, qui insistait sur le fonctionnement d'ensemble du « système politique ». Comment comprendre complètement le destin électoral d'une force politique sans prendre en compte sa capacité à obtenir des politiques publiques pour ses électeurs, ou à empêcher des politiques qui leur seraient trop défavorables ? Ou sans prendre en compte la capacité de ses concurrents à la rendre ou non redondante de ce point de vue, en faisant à sa place le travail « demandé » ? La Ligue Nord participe au gouvernement italien depuis quatre ans, peut-être est-ce le moment de se demander ce que cela change pour les politiques publiques italiennes. Elle a été une force politique électoralement

dynamique de 1989 à 1996, avant de décliner [30] ; cela a-t-il eu une influence sur les politiques publiques ? Elle a menacé entre 1996 et 1999 de mener le Nord de l'Italie, la Padanie, vers l'indépendance ; que reste-t-il de cette « grande menace » ? Peut-on dire enfin que la Ligue Nord s'est constitué des clientèles électorales qui en garantissent la pérennité ?

Le lien entre léghisme et politiques publiques est peu étudié à notre connaissance, sauf sous une forme très générale, qui consiste à dire que l'émergence électorale du léghisme au début des années quatre-vingt-dix est l'un des facteurs qui ont engagé la remise en cause de politiques dispendieuses en cours dans le sud de l'Italie, soit directement pour retenir l'électorat modéré du nord de voter léghiste, soit indirectement parce que le léghisme fait partie de nombreux éléments qui ont entraîné la crise de la « Première République » [31].

De fait, la tendance dominante de la science politique contemporaine nous ferait plutôt penser qu'il est vain de vouloir même chercher l'impact d'un parti politique sur les politiques publiques, en dehors de tournants historiques (Margaret Thatcher en Grande-Bretagne et Ronald Reagan aux Etats-Unis par exemple). Sur le cas italien, le sociologue et politiste Luigi Bobbio a récemment théorisé cette distinction absolue de deux sphères politiques séparées sous le nom de « Monde A » et de « Monde B » [32] : le premier monde évoluerait dans les années quatre-vingt-dix sous le signe de la bipolarisation, « anti-communisme » contre « anti-berlusconisme », de la guerre civile froide, de la « course de petits chevaux » pour les postes ministériels, de la mise en slogan de toute pensée à droite comme à gauche ; le second au contraire ignorerait les frontières partisanes, totalement inopérantes dans la pratique administrative, fonctionnerait au consensus entre personnes de bonne compagnie, quel que soit leur statut institutionnel ou leur affiliation partisane, aurait adopté comme doctrine de consensus, la « gouvernance », désormais inscrite dans les multiples accords interinstitutionnels. Si cette analyse de l'un des politistes italiens ayant défriché l'étude des politiques publiques en tant qu'objet de recherche s'avérait justifiée, on pourrait y voir la continuation des maux (ou si l'on veut des qualités) de la « Première République » italienne. En effet, selon le sociologue Alessandro Pizzorno [33], elle conjuguait affrontements publicisés d'une « guerre civile » froide interminable et accords consensuels parlementaires de tous les élus, qu'ils fussent communistes, socialistes, démocrates chrétiens, laïques, et même néo-fascistes. Le « consociativisme », essentiellement parlementaire, de la Première République se serait ainsi mué en la « gouvernance », essentiellement locale, de la seconde. Cette thèse ne peut qu'être renforcée par les recherches qui montrent qu'en Italie, comme ailleurs en Europe, le « néo-libéralisme » a redéfini largement les politiques publiques, tout au long des années quatre-vingt-dix et deux mille. On pourrait ainsi faire valablement le récit de ces années en oubliant complètement de quelle couleur politique furent les partis au gouvernement.

Cependant, cette séparation établie de fait entre partis et politiques publiques nous semble trop rigide. Au minimum, il faut expliquer pourquoi les partis au gouvernement ont permis ou encouragé les évolutions en cours dans les politiques publiques. Pourquoi ils ne furent pas des points de veto, par exemple si l'on admet la montée en puissance du « néo-libéralisme ». De plus, si l'on fait l'hypothèse que les

partis ont tout de même quelques objectifs de politique publique et que cela n'est pas sans lien avec le maintien d'un électorat propre au parti, il faut étudier les liens entre ces deux aspects trop souvent séparés désormais.

Cependant, avant d'évaluer le lien entre le léghisme et les politiques publiques, encore nous faut-il déterminer celles qui auraient la préférence de la Ligue Nord. Quels sont en effet les objectifs de la Ligue Nord en matière de politiques publiques ? Pour beaucoup d'auteurs, ils sont tellement changeants au fil de l'histoire tourmentée du léghisme depuis les années quatre-vingt qu'ils n'existent tout simplement pas. Il n'y a pas d'objectifs à proprement parler, il n'existe que des slogans sans contenus qui ne peuvent jamais être mis en œuvre (« Rome la voleuse » pour rappeler le plus connu). Le léghisme serait pur opportunisme – le « grand Caméléon » pour reprendre un titre d'ouvrage consacré à la Ligue Nord [34] –, et l'analyste serait en fait face au cas parfait d'hommes politiques à la Anthony Downs, qui n'auraient aucune préférence intrinsèque, sinon gagner les élections. Le renouvellement de l'alliance avec le centre-droit semble confirmer ce jugement. La Ligue Nord se trouve en effet intégrée à une coalition, aussi bien en 1994 qu'à partir de 2001, où sont fort présents les représentants politiques affichés de ce « sud », corrompu, assisté, clientéliste, qu'elle veut selon son idéologie rabaisser. Les partis néo-démocrates chrétiens du centre-droit, désormais rassemblés sous l'étiquette d'UDC (Union démocrate chrétienne), sont formés essentiellement d'une constellation de clientèles du sud ; Alliance nationale possède ses bastions électoraux au centre et au sud, et n'est pas sans avoir quelque trace d'étatisme en son sein. A ceci s'ajoute que *Forza Italia* est devenu depuis 1994 le premier parti de Sicile et de loin, et que bien des soupçons pèsent sur le ralliement des votes manipulés par *Cosa Nostra* à cette étiquette partisane [35]. A ces alliances « contre-nature » – mais Umberto Bossi déclarait récemment vouloir s'allier avec le Diable pour obtenir le fédéralisme [36] ! –, s'ajoute la présence fort symbolique dans l'alliance de centre-droit de « socialistes » d'obédience craxienne [37], de ces socialistes que l'électorat léghiste du début des années quatre-vingt-dix haïssait de tout son cœur, en y voyant la politique à la manière du sud implantée au nord [38].

Par ailleurs, le jugement porté par la plupart de ceux qui furent proches de la direction léghiste à un moment donné avant de devenir des « renégats » ne semble laisser aucun doute : la Ligue Nord est opportunisme à l'état brut [39]. Nous laissons quant à nous le jugement en suspens. En effet, comme nous croyons avoir montré que le léghisme n'est que la forme enfin émergée d'une idéologie qui préexistait au parti actuel [40], nous faisons l'hypothèse que les dirigeants du léghisme, aussi « downsiens » soient-ils, sont contraints par les limites – floues certes – que leur impose le choix initial de cette idéologie d'« antiméridionalisme politique ». L'absence de réussite nationale du parti en 1992-1993 [41] est clairement le reflet de cette contrainte, dont ne peuvent se dédouaner les leaders du léghisme.

De fait, dans le discours officiel du léghisme, deux points restent fixes :

– la volonté affichée en toute occasion *d'en finir avec la domination, politique, fiscale, administrative, médiatique, etc., des « méridionaux » dans l'Etat italien*, ce qui s'incarne, soit dans l'autonomisme [42], soit dans le fédéralisme [43], soit dans la « sécession padane » [44], soit dans la « dévolution » [45] ;

– le *refus de l'immigration visible sur le territoire*, jadis méridionale, aujourd'hui « extracommunautaire ».

Dès lors, si l'on considère ces deux points principaux qui constituent à notre sens le programme *endogène* du léghisme, il devient possible de se demander si, oui ou non, la Ligue Nord a eu une influence et a réalisé ses objectifs sur ces deux points.

1. Le tournant néo-libéral italien, des efforts partagés entre Nord et Sud

Les années 1992-1999 voient s'opérer le début d'un ajustement majeur des politiques publiques italiennes : réforme de la fonction publique et de l'Etat en général, maîtrise des finances publiques, entrée dans l'euro, première réforme des retraites en 1995 (réforme Dini). Dans ce cadre, on peut observer, dès 1992-1993, la fin de l'« intervention extraordinaire » dans le Mezzogiorno et la disparition des grandes politiques de créations d'emplois publics ou de pensions d'invalidité dans le sud du pays. L'Etat italien est saisi par le « néo-libéralisme » et, comme la Ligue Nord elle-même, se sert souvent dans la « boîte à outils » néo-libérale pour construire un discours cohérent sur l'ensemble des domaines de politique publique sur laquelle elle est sommée de prendre position, il est tentant d'attribuer à la Ligue Nord une forte influence en la matière. Il existe de fait une harmonie possible entre le refus de toute solidarité interrégionale que représente la Ligue Nord sous le slogan de « fédéralisme fiscal » et le « néo-libéralisme » qui vise à défaire progressivement toutes les subventions croisées qui entravent la réalité du marché. En même temps, si l'on observe en détail l'évolution des politiques publiques de cohésion territoriale en Italie, comme l'a fait la géographe Dominique Rivière [46], on observe effectivement un abandon rapide et soudain en 1993 de « l'intervention extraordinaire » dans le cadre d'une politique nationale italienne en faveur du Mezzogiorno, mais aussi son remplacement immédiat par une autre politique de cohésion territoriale, de nature et de justification européennes cette fois-ci. A la disparition du zonage du « Mezzogiorno » officiel succède immédiatement un zonage « Objectif 1 » européen. Si les institutions les plus visibles de l'ancienne politique méridionaliste proprement italienne disparaissent, beaucoup d'institutions et de modalités spécifiques d'intervention subsistent. Simplement le « référentiel » a évolué ; d'italien, il est devenu européen. Faut-il alors s'étonner que quelques années plus tard le léghisme soit devenu antieuropéen, puisque « l'Europe » fut la manière de « tout changer afin que rien ne change » ?

Si la percée électorale de la Ligue Nord fut l'un des éléments qui ont justifié au début des années quatre-vingt-dix la remise en cause de certains flux financiers en faveur du sud du pays, il faut aussi rappeler que ceux-ci avaient sans doute été particulièrement gonflés par les suites du tremblement de terre dans la région de Naples au début des années quatre-vingt et que le début des années quatre-vingt-dix correspond aussi à la fin des financements liés à la reconstruction. Ajoutons que les partis de gouvernement de la « Première République » gagnèrent des voix au sud aux élections de 1983 et de 1987, grâce à une débauche de dépenses publiques, et que leur disparition au début des années 1990, essentiellement à cause des enquêtes judiciaires, a désorganisé la médiation qu'ils organisaient et a sans doute réduit mécaniquement les flux en question [47]. De fait, le Sud de l'Italie ne connaît au cours

des années 1990-2000, ni un rattrapage, ni un décrochage généralisé vis-à-vis du reste du pays. Le sud et les îles restent plus pauvres que le reste du pays : ainsi, en 2003, le Mezzogiorno est à un indice de PIB par habitant de 69,8 pour un indice de 116,7 au Centre-Nord [48], dans un rapport semblable à ce qu'il était quinze ans auparavant, mais il existe aussi des exemples de réussite au sud [49], qui devient de plus en plus diversifié, au point qu'en parler en général ne fait plus grand sens du point de vue socio-économique. Cependant, à en croire les léghistes eux-mêmes [50], les transferts interrégionaux au profit du sud n'ont pas disparu et le « fédéralisme fiscal », s'il est inscrit dans la constitution depuis sa révision de 2001, est accompagné d'une obligation de solidarité et de péréquation, qui en annule *de facto* les effets. Du coup, si l'on raisonne de manière léghiste, c'est-à-dire en décomposant l'activité économique nationale en activités économiques régionales [51], il est douteux que la pression fiscale en faveur du sud ait vraiment diminué au nord et que le niveau de transferts interrégionaux se soit fondamentalement réduit depuis 1990.

La Ligue Nord joue donc sans doute un rôle et appuie certaines de ces réformes, pourvu qu'elles visent les clientèles d'autres partis au sud ou au centre du pays, mais, en réalité, elle est plutôt un prétexte que saisissent les agents de l'Etat italien, les plus légitimes à ce moment de crise de la « Première République », c'est-à-dire quelques universitaires-politiciens, pour faire passer des réformes « modernisatrices », qu'ils avaient depuis longtemps envisagé de mettre en œuvre sans jamais trouver l'opportunité de le faire. La Ligue Nord ne fait que reprendre et appuyer une vulgate que diffuse alors largement la grande presse du Nord, qui ne sait parler avant 1993 à propos du Sud que de « cathédrales dans le désert », de « *malgoverno* » [52], de perte du monopole de la violence légitime par l'Etat, etc. Le gouvernement Ciampi, dit « gouvernement des professeurs », de 1993-1994 est le moment de plus grande visibilité de cette fenêtre d'opportunité saisie par certains.

L'austérité budgétaire italienne adoptée après les années de « *finanza allegra* » de 1987-1992 frappe certes prioritairement le Sud mais, en même temps, l'augmentation parallèle de la pression fiscale n'est pas sans irriter profondément au Nord, salariés comme indépendants. La taxe spéciale de 1992 sur les dépôts bancaires, très élevés dans les bastions léghistes, y restera dans les mémoires comme une mesure particulièrement vexatoire. Malgré la protestation léghiste, le Nord devra payer plus d'impôts pour que l'Italie remette ses finances en ordre : il est vrai que, dans le même temps, la dévaluation de la lire de 1992-1993 permettra au Nord de profiter à plein de ses potentialités exportatrices, y établira durablement le plein emploi et compensera cette austérité fiscale au point où l'on parlera au Nord, en particulier en Vénétie, pour les années quatre-vingt-dix, de nouveau « miracle économique ».

Dans la seconde moitié des années quatre-vingt-dix, les premières années du gouvernement Prodi, en 1996-1997, voient le centre-gauche utiliser la menace léghiste de sécession du nord, pour justifier d'une nouvelle manière l'entrée dans l'euro à marche forcée et aussi une réforme, se voulant radicale, de l'administration et de l'Etat, dont tous les effets sont loin d'être connus à ce jour. Du point de vue fiscal, le bilan nord-sud est là encore partagé : le Sud souffre de l'austérité dans la création de la demande (publique) et le Nord, lui, ne cesse de protester contre les niveaux de taxation toujours plus élevés qu'on lui impose.

Au total, le sort des différentes régions du pays dépend bien plus des opportunités ou des contraintes créées en fonction de leurs particularités productives par une politique macroéconomique nationale [53], établie en fonction des objectifs traditionnels de la politique étrangère italienne qui désire rester au cœur de la construction européenne. Celle-ci ayant été définie, à travers le référentiel néo-libéral, dans ces années marquées par le traité de Maastricht, comme devant se fonder sur la convergence par l'équilibre budgétaire, avec les différentes normes de rigueur budgétaire et d'inflation contenue, les gouvernements italiens, de centre-gauche de 1993 à 2001, en dehors des huit mois du premier gouvernement Berlusconi, s'y sont conformés. La Ligue Nord a alors surtout servi de prétexte pour couper court à toute remise en cause de cette politique. Ainsi si le Centre-Nord et le Sud sont toujours fort éloignés en terme de PIB par habitant, au cours des années quatre-vingt-dix, l'écart ne s'est pas vraiment creusé, il s'est simplement maintenu. En parcourant les rapports du SVIMEZ [54], l'organisme chargé de mesurer les maux du Sud et de proposer des remèdes, survivant d'ailleurs de la vieille politique méridionaliste italienne, le lecteur ne peut qu'être frappé par la permanence des problématiques : déficit de formation, faible productivité du travail, enclavement, mauvaise image auprès des investisseurs, rôle de la criminalité organisée, etc. Le bilan que dresse la géographe Dominique Rivière [55] renforce l'impression que le sud de l'Italie souffre de bien d'autres maux que l'influence, aussi sensible soit-elle d'ailleurs à ses yeux, de la Ligue Nord [56]. Les années 2001-2003 n'ont pas été particulièrement mauvaises pour le sud du pays et la conjoncture économique nationale et européenne semble bien plus responsable de l'état conjoncturel de son économie [57] que la présence des léghistes au gouvernement et d'un ministre de l'Economie, Giulio Tremonti, économiste milanais, membre de FI, réputé représenter avec eux l'« axe du nord » au gouvernement [58].

2. La Ligue Nord, une opportunité pour institutionnaliser la gouvernance ?

De manière encore plus directe, la Ligue Nord et ses scores électoraux de 1992, 1994 et 1996 [59], sont utilisés comme *ultima ratio* pour conclure au sein des élites en faveur d'une fédéralisation du pays. Toutes les autres forces politiques – à l'exception de *Rifondazione comunista* – se découvrent dès lors ardemment fédéralistes [60], alors même que le terme ne faisait même pas débat dans les années quatre-vingt, comme le montrent les actes de la « Commission bicamérale Bozzi » chargée dès 1983 de trouver des remèdes au « *malgoverno* » par une refonte des institutions. Après l'échec d'une seconde Commission bicamérale chargée de trouver un accord institutionnel où les régions auraient une plus grande place, l'on essaie une troisième fois de trouver un accord constitutionnel global de 1996 à 1998 (« Commission bicamérale D'Alema »).

Faute d'accord constitutionnel entre le centre-droit et le centre-gauche, Franco Bassanini, d'origine milanaise, professeur de droit constitutionnel à Rome, membre fondateur du PDS (parti démocratique de la gauche), après avoir été socialiste dans les années soixante-dix, invente et met en œuvre le « fédéralisme à constitution inchangée » [61]. Ce qui est présenté comme un contre-feu au léghisme aboutit *in extremis* de la législature 1996-2001 à la réforme constitutionnelle du titre V de la constitution par le centre-gauche (dire « réforme fédérale »). Cependant, au delà

de l'utilisation tactique du danger léghiste, l'avalanche de lois et de dispositions réglementaires que le ministre Bassanini organise correspond bien plus à une vision de la réforme administrative, qu'il cultivait comme universitaire, socialiste donc modernisateur, dès les années soixante-dix. De plus, il est tout à fait dans la filiation intellectuelle de la loi 142/90 de 1990, qui organise la première réforme administrative d'ampleur depuis 1977 et qui correspond bien plus à un courant d'idées porté par les élus locaux et leurs organisations représentatives (ANCI, UNPI) et par des professeurs de droit public et administratif qu'à une influence directe du programme léghiste de l'époque. Cette influence de ceux qui dirigent les structures administratives en place et de ceux qui les conseillent se voit particulièrement bien dans les dispositions des réformes de 1997-2001 qui élèvent communes, provinces et régions à une égale dignité avec l'Etat central. Le léghisme est idéologiquement « macro-régionaliste » au nom de la Padanie depuis 1995, ou de la « République du nord » avant cette date. Or les réformes de 1997-2001 constitutionnalisent de fait « l'Italie des cent villes », un fédéralisme inédit à base municipale [62], tout en sauvant les provinces, instrument historique du centralisme romain selon la vulgate léghiste. La commune est en effet définie comme le degré normal de l'action publique, tout le reste n'est plus qu'obligation d'efficacité [63] !

Comme le déplorent les léghistes eux-mêmes, cette réforme administrative, qui décentralise et déconcentre pour utiliser la dichotomie française en la matière, *au profit de tous les échelons territoriaux à la fois* et établit les bases d'une véritable « gouvernance » administrativo-territoriale a-partisane – le « Monde B » dont parle Luigi Bobbio – n'est pas inspirée par la doctrine léghiste. Celle-ci se réclame encore d'un partage clair des tâches publiques entre niveaux de gouvernement, au moment même où, aux yeux de certains juristes de droit public sans doute moins déliés d'esprit que le politiste L. Bobbio, on ne sait plus très bien après la réforme constitutionnelle du titre V qui fait légitimement quoi… et où, d'ailleurs, les lois d'application de cette réforme tentent de démêler le maquis juridique qu'elle a créé, chaque instance gouvernementale (Etat, régions, provinces, communes) étant appelée à faire preuve de sens des responsabilités. Luigi Bobbio cite d'ailleurs [64] une vive réaction d'Umberto Bossi lors d'une réunion publique lors de l'utilisation par l'un des cadres du mouvement du mot même de « gouvernance ». Cette vive sortie de Bossi n'est pas illogique si l'on suit les sources de la doctrine léghiste. En effet, celle-ci est limitée à des formulations très générales et elle a été formulée, dès les années quarante, par des juristes de droit public [65] qui étaient plutôt sensibles à un partage clair des compétences dans une fédération, élément que retrouve Luigi Bobbio dans son commentaire critique des propositions léghistes. En somme, les léghistes vivent sur une idée de fédéralisme bien antérieure au concept de « fédéralisme coopératif », et plus encore à celui de « gouvernance multi-niveaux ». Ils aiment, comme tout bon théoricien trop classique de la démocratie, fût-il fédéraliste, savoir qui fait quoi, qui décide pour qui, et comment.

Dans son rôle de ministre sans portefeuille des Réformes institutionnelles et de la Dévolution qu'il occupe dans le second gouvernement Berlusconi mis en place au printemps 2001 [66], Umberto Bossi, le leader de la Ligue Nord depuis 1989, reconnaîtra lors du débat parlementaire de 2002-2003 sur la « dévolution » [67] dans un dialogue

avec le même Franco Bassanini que les réformes de ce dernier vont dans la bonne direction. Mais tout le débat autour de la « dévolution » auquel il participera montrera que le niveau de technicité en terme de droit public et administratif de l'Etat est tout juste suffisant au ministère dirigé par le leader de la Ligue Nord pour prendre une position politique, sans être capable de déterminer ce que les réformes qu'il propose signifient en pratique pour le fonctionnement de l'Etat italien.

Bref, est-ce mener une politique publique pour un parti que de devoir en déléguer la mise en œuvre dans les détails à ses propres adversaires ? Une mise en œuvre qui, de plus, va sur certains points à l'encontre de ce que l'on souhaiterait selon l'idéologie proclamée.

Ainsi, pour prendre l'exemple de la « dévolution » souhaitée par la Ligue Nord en matière éducative que nous avons étudiée [68], la loi 53/2003, dite loi Moratti, votée par le centre-droit, portant réforme de toute l'organisation du cursus scolaire en Italie, est l'objet d'un débat d'où la Ligue Nord *de facto* est absente. La ministre et ses conseillers font bien allusion lors de déclarations officielles à cet aspect, en parlant d'adaptation territoriale de l'enseignement, mais l'adoption de cette loi fort détaillée et de son dispositif d'application encore plus proliférant semble totalement contradictoire avec la « dévolution » à venir, qui justement vise à permettre aux régions de légiférer *seules* en la matière. Pourquoi réformer, jusque dans les moindres détails, l'éducation, si c'est pour la confier ensuite entièrement aux régions ? Qui d'ailleurs, si elles obtiennent cette compétence exclusive, auront à compter avec l'autonomie des établissements scolaires, reconnue en 1997 par la loi 59/1997 et réaffirmée dans le nouveau titre V de 2001, sur laquelle l'ensemble du centre-droit ne désire pas revenir au nom du principe de subsidiarité, sociale cette fois [69] et non territoriale. La Ligue Nord a même dû accepter de réviser le texte même de sa proposition de réforme constitutionnelle de « dévolution » pour faire droit à cette exigence partagée d'autonomie des établissements scolaires, dont la signification pratique reste indéterminée [70].

Plus généralement, lors du débat constitutionnel sur la « dévolution » en 2002-2003, la direction léghiste est presque incapable d'articuler un discours qui ne soit pas minimal (« la dévolution, c'est la diversité des régions italiennes reconnue »), ou qui ne reprenne pas simplement la vulgate « néo-libérale » en vigueur (les régions doivent entrer en concurrence sur l'éducation comme sur le reste, les effets seront positifs pour tous). De fait, comme la Ligue Nord n'a pas d'universitaires ralliés à sa cause, elle est incapable d'articuler un discours cohérent sur l'éducation. Elle en est réduite à soutenir en Lombardie et en Vénétie les initiatives des présidents de région, tous deux membres de *Forza Italia*, qui créent des « *buoni-scuola* » (littéralement coupons-école). Ceux-ci, repris ensuite au niveau central par le ministère Moratti, sont des bourses destinées *de facto* à aider à la survie du système d'enseignement catholique, en contradiction flagrante avec la constitution républicaine de 1948. A cette occasion, se révèle aussi une faiblesse du léghisme, son manque de lien avec les groupes d'intérêt pertinents du territoire qu'il veut conquérir (ici le réseau des écoles catholiques, qu'il est pertinent d'aider pour la nouvelle DC que se veut *Forza Italia* depuis la fin des années quatre-vingt-dix).

La « dévolution » concernant l'éducation, la santé et la police locale a failli être votée comme réforme constitutionnelle, à la mi-2003 [71]. Le projet de loi constitutionnelle avait en effet presque terminé la double série de lectures dans les deux Chambres, nécessaire à son adoption. Les conflits internes à l'alliance de centre-droit, qui opposent de fait nordistes et sudistes, ont tout arrêté. Pour éviter la chute du gouvernement Berlusconi et la fin anticipée de la législature, un accord a été trouvé pendant l'été 2003 par les quatre « sages » de la majorité de centre-droit, et la réforme de la « dévolution » a été intégrée dans le cadre d'une grande réforme générale de la constitution, que le centre-droit dans son ensemble s'engage à voter avant la fin de la législature prévue en 2006 [72]. Le parcours parlementaire de cette nouvelle loi de réforme constitutionnelle a commencé à l'automne 2003, et il s'annonce particulièrement tortueux. Roberto Calderoli, qui a remplacé Umberto Bossi au poste de ministre des Réformes institutionnelles et de la Dévolution en juillet 2004, ne semble guère mieux armé que son prédécesseur pour faire triompher à cette occasion la vision (si elle existe) léghiste de l'Etat italien.

3. La Ligue Nord et l'immigration « extracommunautaire », un échec complet ?

Avant d'aborder le cas de l'immigration « extracommunautaire », rappelons que par un étrange retournement du destin, l'immigration des méridionaux du sud vers le nord reprend dans la seconde moitié des années quatre-vingt-dix, alors que ce flux s'était arrêté au début des années soixante-dix. Ce ne sont plus les « *terrone* », les paysans sans terre du sud, qui découvrent « l'Europe » [73], les villes du nord, mais de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur qui vont à la conquête du nord, et ce en raison même du tarissement de la création d'emplois dans le secteur public au sud… La Ligue Nord ne thématisera jamais cet aspect, dans la mesure où l'état de ce segment de l'emploi concerne peu sa clientèle électorale, où ces nouveaux immigrés du sud sont socialement invisibles et où, de toute façon dans les années quatre-vingt-dix, le plein emploi règne dans les zones où l'implantation électorale de la Ligue Nord est la plus forte.

Plus généralement, les politiques de l'immigration sont de plus en plus marquées par la présence d'un niveau supranational, comme l'ont montré les travaux de Virginie Guiraudon [74]. Il est dès lors peut-être vain de vouloir mesurer l'influence d'un parti politique national particulier, sinon pour constater que la Ligue Nord fait partie de ces partis qualifiés de populistes, quand ce n'est pas d'extrême droite voire de fascistes, dont les succès électoraux furent, sinon le prétexte, tout au moins une des justifications des politiques (adoptées partout en Europe de l'ouest) de restriction des flux migratoires, de suspicion accrue envers toute demande d'asile politique, de ces politiques qui vont désormais aux limites de l'Etat de droit entendu comme défense substantielle des droits de l'homme.

La Ligue Nord prétend de plus avoir apporté sa pierre à l'édifice de « l'Europe forteresse ». En effet, après des années de proclamations contre l'immigration « extra-communautaire », qui la font accuser (sans doute à juste titre) sinon de racisme au moins de xénophobie, la Ligue Nord proclame avoir réalisé avec la loi Bossi-Fini de 2002, annoncée dans le programme électoral de la « Maison des Libertés » en 2001 [75],

la loi la plus restrictive en Europe en matière d'immigration. Cependant, lors du débat portant sur la loi et les modalités de son application, la Ligue a découvert à ses dépens qu'en pratique une bonne partie de sa *propre* base électorale avait un pressant besoin des immigrés « extracommunautaires », comme bonnes, gardes d'enfant ou aides à domicile de personnes âgées, à Turin ou à Milan, ou comme ouvriers dans les fonderies des petites industries de Vénétie et de Lombardie, où pas un Italien du Nord (ni du Sud) n'imagine plus de travailler ! Lors du débat parlementaire, les partis néo-démocrates chrétiens du centre-droit, alors appelés CCD-CDU, se sont en effet emparés de la question, en partant du cas d'abord limité des aides-ménagères (« *badanti* ») pour ensuite faire introduire une logique de régularisation générale de tous les immigrés déjà présents qui sont « au service » des ménages ou des entreprises. La Ligue Nord ne put rien faire pour s'opposer à ce retournement complet de la situation et reçut là une leçon en matière de médiation politique des questions sociales dans son fief supposé. Du coup, elle s'est trouvée *de facto* à l'origine de la plus importante loi de régularisation des étrangers en situation irrégulière, votée en Italie, et même en Europe de l'Ouest, depuis vingt ans au moins… En effet, en date du 11 novembre 2002, les demandes de régularisation liées à cette loi Fini-Bossi étaient de l'ordre de 700 000 [76] et, sur ces dernières, plus de 600 000 ont été validées selon les chiffres officiels du gouvernement de centre-droit diffusés au début de l'année 2004 [77]. Cet aspect est bien sûr passé sous silence par la Ligue Nord, qui préfère insister sur les aspects répressifs de la loi (expulsions, limitation des arrivées, lien entre le permis de séjour et le contrat de travail). Cependant, il n'est pas impossible que cela diminue son attrait auprès de ses électeurs, xénophobes au minimum, qu'elle semble bien viser dans sa propagande… Ironiquement, c'est, à l'automne 2003, la proposition de loi de Gianfranco Fini qui va requalifier la Ligue Nord comme *le* parti anti-immigrés par excellence : en effet, si elle était adoptée, elle accorderait le droit de vote aux élections locales sous certaines conditions aux immigrés « extracommunautaires ». La Ligue Nord n'a pas manqué de s'opposer radicalement à une telle idée, et ce au nom de tous les Italiens en cherchant à récupérer les déçus du « finisme » [78]. Elle a rappelé son refus absolu d'une modification de la loi électorale en ce sens lors de la campagne pour les élections européennes, en se présentant comme une garantie, et en l'incluant dans une promesse plus générale de lutter contre l'islamisation du pays. L'avocat turinois Marizio Borghezio, candidat léghiste à la députation européenne, utilise d'ailleurs le slogan minimal, adaptable en autocollant : *« Borghezio No Islam »*. Il recueille ainsi près de 36 000 voix de préférence lors du vote européen dans la circonscription nord-ouest.

Quant à l'aspect répressif de la loi Fini-Bossi, il est certes évident et vise à faciliter les expulsions ; ainsi, la politique italienne de l'immigration, déjà durcie à deux reprises, en 1990 avec la loi Martelli et en 1998, avec la loi Turco-Napoletano, a été rendue plus restrictive si possible. La loi devait permettre d'arrêter les immigrés en situation irrégulière et de les renvoyer facilement après un passage dans un centre de rétention sans leur donner l'occasion d'utiliser les voies de recours prévues dans un Etat de droit face à la détention arbitraire ou face à un arrêté d'expulsion. Or les juges ordinaires amenés à appliquer le dispositif lié à la loi Fini-Bossi dès la seconde moitié de l'année 2002 ont fait immédiatement des recours devant la Cour

constitutionnelle pour savoir à quoi s'en tenir sur la conformité de telles dispositions avec la constitution italienne. Comme cela était largement prévisible dès l'adoption même desdites dispositions, vu la jurisprudence de la Cour en la matière, ces recours ont abouti en juillet 2004 à l'annulation des dispositions controversées [79]. La Ligue Nord accuse alors les juges constitutionnels de partialité politique. De fait, au-delà des arguments proprement juridiques que cela soulève, ces décisions de la Cour soulignent l'incapacité structurelle de l'Etat italien à réguler l'immigration clandestine de masse. Assurer un juste procès à chaque immigré clandestin qui se présente et juguler l'immigration par les seules voies du droit est par essence impossible dans un Etat de droit comme l'Italie, où les voies de recours face à toute décision, administrative ou judiciaire, sont multiples et interminables [80]. Pour atteindre les objectifs d'immigration clandestine zéro proclamés lors de la campagne léghiste de 1999-2001, il faudrait donc sortir de l'Etat de droit, créer deux catégories de personnes, celles susceptibles d'être protégées par le droit en vigueur, et les autres, les « non-personnes ». Faute de pouvoir donner une forme légale à cette hypothèse [81], la Ligue Nord se condamne à l'échec et au discrédit moral. Lorsqu'à l'été 2004, de nombreux immigrés tentent d'arriver en Italie par la mer, les dirigeants de la Ligue Nord s'offusquent de l'inefficacité des mesures prises par le ministre de l'Intérieur, Cesare Pisanu, un ex-démocrate chrétien membre de FI, pour empêcher ces arrivées, mais ils n'ont aucune solution raisonnable à proposer dans l'état actuel des mœurs [82].

Plus généralement, l'Italie du nord entre 1990 et 2000 connaît un boom extraordinaire de l'immigration « extracommunautaire ». De fait, si, en 1985-1990, quelques Sénégalais ou supposés tels (les « *vu'cumpra* ») se faisaient remarquer dans les rues, dix ans plus tard, Milan connaît comme toutes les grandes métropoles mondiales un embryon de Chinatown (autour de la rue Paolo Sarpi), et les Philippins, Péruviens et bien d'autres « extracommunautaires » sont présents dans l'espace public. Tout le nord industrialisé est marqué par cette transformation sociale profonde amenée par l'immigration « extracommunautaire », qui a permis de répondre à la crise démographique au nord du pays et d'y apporter un supplément de main-d'œuvre flexible et peu chère [83].

De fait, la Ligue Nord n'a rien pu faire contre cette transformation sociale du nord de l'Italie consécutive à l'immigration de masse. Sans doute parce que ce parti n'a pas eu accès à l'Etat et à ses moyens répressifs et n'a mobilisé qu'une base finalement non violente, comme le montre le travail de terrain à Bergame de Lynda Dematteo [84]. Les rodomontades racistes et xénophobes d'un Borghezio, le leader turinois de la Ligue Nord, connu pour ses déclarations extrêmes, ne sont jamais traduites en actes [85]. Ce ne sont pas en pratique les quelques dizaines de « Gardes padanes » [86] qui peuvent influencer la décision d'immigration en Italie du nord en y ajoutant un risque supplémentaire pour la sécurité physique du candidat immigrant. Aussi bien l'action directe que l'action légale de la Ligue Nord n'ont donc joué que très à la marge dans l'ampleur et la nature du phénomène migratoire en cours en Italie.

4. Un clientélisme léghiste ? Des fiefs léghistes ?

Au départ, la Ligue Nord possède une idéologie interclassiste par définition, puisque seuls le territoire ou le peuple vivant sur ce territoire y sont des concepts

pertinents. Les accents populistes, au sens de défense des petites gens contre les gros, ne sont certes pas absents de la propagande léghiste, mais il s'agit d'un élément second si l'on considère l'histoire longue de la Ligue. Elle est, de fait, un parti où les ouvriers (du nord « blanc ») sont surreprésentés, surtout dans la phase d'implosion électorale que la Ligue Nord connaît depuis 1999. Si le parti est d'origine petite-bourgeoise par ses leaders, il est ouvrier dans sa clientèle. Les salariés du nord sont les principaux bénéficiaires du système de retraite italien, puisqu'ils représentent la plus grande partie du salariat italien. Il n'est dès lors pas totalement illogique que le ministre des Affaires sociales depuis le printemps 2001 soit un léghiste, Roberto Maroni, avocat de profession. Mais force est de constater que ce ministre, à travers sa réforme du droit du licenciement (« article 18 ») et plus encore de celui des retraites, est très contesté par les syndicats confédéraux (CIGL, CISL et UIL), pour ne pas parler du syndicalisme de base, comme d'ailleurs tous les ministres de centre-droit ou de centre-gauche abordant ces réformes avec un arrière-plan « néo-libéral » tout au long des années 1990-2000. Aucune population de salariés en Europe ne semble apprécier la perspective qu'on lui offre de travailler plus longtemps et de disposer de pensions de retraite plus faibles… A tout le moins, la nature de la défense des intérêts de la classe ouvrière septentrionale ou du salariat du nord par la Ligue Nord pose question : la Ligue Nord en fait un point de sa propagande [87] tout en s'appuyant sur des universitaires qui ne sont pas réputés être, fût-ce très minimalement, de sympathie léghiste. On s'en souviendra, l'universitaire bolognais, spécialiste en droit du travail, Marco Biagi, père intellectuel de la réforme du marché du travail défendue par Roberto Maroni [88], a été assassiné par les nouvelles Brigades rouges le 19 mars 2002…

En fait, le seul domaine où la Ligue Nord semble s'être bâti une clientèle et avoir intégré comme un point fort de ses revendications les demandes de cette dernière n'est autre que celui des producteurs laitiers du nord de la Péninsule. Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, les producteurs laitiers de cette zone ont dépassé les quotas qui leur étaient alloués par la politique européenne de contingentement de l'offre ; ils sont entrés dans un long conflit avec les autorités italiennes et européennes. La Ligue Nord se fait leur avocat dans les enceintes parlementaires et ne dédaigne pas de soutenir les actions directes de ce groupe aussi restreint que mobilisé. L'homologie des répertoires d'action favorise le rapprochement entre la Ligue Nord et les « *Cobas del latte* » (Comité de base du lait). C'est sans doute via ce groupe que la Ligue Nord a découvert les vertus d'un affichage anti-européen, qui lui assure, dès la seconde moitié des années quatre-vingt-dix, l'électorat le plus anti-européen de tous les partis italiens [89] et lui permet du coup de s'insérer sans trop de problème dans l'euroscepticisme de la droite italienne à partir de 1999-2000. Ce retournement anti-européen est d'ailleurs d'autant plus surprenant que la Ligue Nord fit campagne en 1989 sous le slogan « *Lombardia, Europea da sempre* ! » (Lombardie, européenne depuis toujours !) et, en 1996, sur la peur des Italiens du nord d'être coupés par l'euro de Munich, Vienne et Lyon.

Pour le reste des politiques publiques, la Ligue Nord n'a jamais récupéré que des agents trop marginaux dans leurs champs respectifs pour que des politiques publiques minimalement crédibles en ressortent et retiennent l'attention des médias. Cet aspect d'alliance avec des groupes ou des individus très dominés dans leur champ a été

particulièrement bien étudié dans le champ artistique (où la Ligue Nord réussit à fédérer les laissés pour compte de l'art contemporain officiel) [90].

Au total, la Ligue Nord a échoué à se constituer en force capable d'offrir de l'accès à l'Etat, faute de dominer le centre ou plus simplement une région. Cet échec est d'autant plus sensible qu'elle essaye tout au long des années quatre-vingt-dix de se constituer des organisations collatérales sur le modèle des partis de masse des années 1940-1970. Aucune d'entre elles ne s'est distinguée par son nombre d'adhérents ou son influence : les partis de masse traditionnels – la DC en pratique – ont décliné mais certaines de leurs organisations collatérales ont sans doute survécu et se retrouvent ailleurs que dans le léghisme [91].

Enfin, peut-être faut-il y voir un lien avec ce qui précède, la Ligue a joué avec d'autres un rôle non négligeable dans la multiplication des provinces dans le nord du pays depuis quinze ans. *A priori*, la création de provinces, qui sont par ailleurs le niveau le plus faible de l'administration décentralisée italienne en terme de compétences, n'a pas grand-chose à voir avec l'idéologie léghiste, qui est censée militer pour la création à terme d'une « Padanie », ou au moins de régions du nord dotées de compétences équivalentes à celles des *Länder* allemands ; en pratique, les dirigeants léghistes semblent intéressés à créer de nouvelles provinces au nord et en ont fait un point de négociation avec le reste de la majorité de centre-droit. Sans doute, est-ce là la conséquence d'une prise de conscience. La Ligue Nord s'affirme plus par ses résultats à l'échelle provinciale qu'à l'échelle régionale, elle gouverne quelques provinces périphériques, elle s'appuie sur le réseau des petites villes contre les grandes métropoles, elle a donc tout intérêt à essayer de se créer des fiefs de cette façon en favorisant un découpage de l'espace qui lui soit plus favorable. Ainsi la création d'une province de Monza, qui priverait la province de Milan de toute sa partie nord, se comprend si l'on regarde les résultats électoraux par commune qui peuvent lui faire envisager de gouverner un jour cette nouvelle province. La Ligue Nord deviendrait alors le « parti des riches provinces du nord » [92] et survivrait dans ces isolats sans plus se bercer d'illusion sur son rôle national [93].

5. Conclusion

La Ligue Nord, vue à travers le prisme des politiques publiques, apparaît comme un acteur politique, qui constitue plus des opportunités pour des acteurs plus légitimes et installés que lui, qu'un protagoniste puissant des politiques publiques. Ainsi, si la présence de la Ligue Nord mène à ce qu'on appellerait en France un second souffle de la régionalisation et à des proclamations fédéralistes dans la constitution révisée en 2001, les régions italiennes sont loin d'y gagner un rôle semblable à celui des Länder allemands ou des Généralités espagnoles. Le Sud n'a pas été abandonné par le Nord et l'Etat italien ne s'est pas arrêté de fonctionner à sa manière habituelle sur la très longue période. Le cours de l'immigration extracommunautaire, justifié par une économie dynamique et une démographie atone, s'est poursuivi.

Cette marginalité représente aussi une clé des étiquettes qu'on attribue à la Ligue Nord. En effet, celle-ci pèche surtout par son incapacité à mobiliser des segments consistants des structures étatiques italiennes. Sa carence en universitaires, qui constituent en Italie l'équivalent fonctionnel de la haute fonction publique en

France, est particulièrement significative. Elle l'empêche de concevoir des politiques applicables, d'entrer dans le détail du fonctionnement des politiques publiques. Cette carence est sans doute due moins à la nature même de son idéologie qu'à la croissance extrêmement rapide qu'elle a connue dans les années 1989-1992, qui l'ont empêchée de se consolider et de se construire une manière de gouverner à partir d'institutions locales.

Annexes

Tableau 1
Résultats électoraux de la Ligue Nord aux élections européennes des 12-13 juin 2004 : distribution régionale

Région	*Votes valides en pourcentage*	*Votes valides*	*Part de l'électorat LN total par région*	*Part cumulée de l'électorat LN par région*
Vénétie	14,1%	389 440	24,1%	24,1%
Lombardie	13,8%	750 842	46,5%	70,6%
Frioul Vénétie Julienne	8,5%	58 761	3.6%	74,2%
Piémont	8,2%	202 925	12,6%	86,8%
Ligurie	4,1%	39 134	2.4%	89,2%
Trentin Haut-Adige	3,5%	17 731	1,1%	90,3%
Emilie-Romagne	3,4%	88 683	5,5%	95,8%
Vallée d'Aoste	2,9%	1 661	0,1%	95,9%
Marches	0,9%	8 345	0,5%	96,4%
Toscane	0,8%	18 452	1,1%	97,5%
Ombrie	0,6%	3 124	0,1%	
Molise	0,5%	863	0,0%	
Campanie	0,4%	11 461	0,7%	[NB. 10 régions procurent 2,5% de l'électorat]
Basilicate	0,4%	1 264	0,0%	
Abruzzes	0,3%	1 926	0,1%	
Latium	0,2%	7 260	0,4%	
Calabre	0,2%	502	0,0%	
Pouilles	0,2%	3 359	0,2%	
Sardaigne	0,2%	1 276	0,0%	
Sicile	0,2%	5 350	0,3%	
Italie	*5,0%*	*1 615 834*	*100%*	*100%*

Source : Ministère italien de l'Intérieur, juin 2004.

Tableau 2
Résultats électoraux de la Ligue Nord aux élections européennes des 12-13 juin 2004 : niveau provincial au Piémont, au Frioul Vénétie Julienne, en Lombardie et en Vénétie

Région (score régional en pourcentage)	*Province*	*Votes valides en pourcentage*	*Votes valides*
Piémont (8,2%)	Turin	6,2%	77 916
	Vercelli	7,4%	7 970
	Alessandria	7,8%	19 715
	Novare	8,9%	18 018
	Asti	9,5%	11 385
	Biella	9,8%	11 173
	Verbania-Cuss. Oss.	12,1%	11 489
	Cuneo	14,0%	45 189
Frioul Vénétie Julienne (8,5%)	Trieste	1,9%	2 383
	Gorizia	4,5%	3 770
	Udine	10,1%	31 478
	Pordenone	12,6%	21 160
Lombardie (13,8%)	Milan	8,6%	186 566
	Pavie	9,9%	30 592
	Mantoue	10,0%	23 350
	Lodi	11,5%	14 415
	Crémone	12,4%	26 141
	Côme	17,7%	57 881
	Varese	18,0%	85 612
	Lecco	18,5%	35 044
	Brescia	19,0%	131 023
	Sondrio	22,2%	22 137
	Bergame	23,1%	138 081
Vénétie (14,1%)	Rovigo	6,0%	9 325
	Venise	8,3%	39 868
	Padoue	9,9%	53 480
	Vérone	14,5%	72 026
	Belluno	15,8%	18 704
	Vicence	17,5%	84 636
	Trévise	23,3%	111 401

Source : Ministère italien de l'Intérieur, juin 2004.

Notes

[1] Par ordre chronologique de parution, et en ne citant que les ouvrages académiques essentiels : V. Cesareo (ed.), *Localismo politico : il caso Lega Lombarda*, Comitato Regionale Lombardo Democrazia Cristiana, Varese, La Tipografia Varese, 1989 ; V. Moioli, *I Nuovi Razzismi. Miserie e fortune della Lega Lombarda*, Rome, Edizione Associate, 1990 ; R. Mannheimer (ed.), *La Lega Lombarda*, Milan, Feltrinelli, 1991 ; A. Mazzette, G. Rovati, *La protesta dei « forti ». Leghe del Nord e Partito Sardo d'Azione*, Milan, Franco Angeli, 1993 ; I. Diamanti, *Geografia, storia e sociologia di un nuovo soggetto politico*, Rome, Donzelli, 1993 (seconde édition mise à jour, 1995) ; L. Costantini, *Dentro la Lega. Come nasce, come cresce, come comunica*, Rome, Koiné, 1994 ; G. di Luna (ed.), *Figli di un benessere minore. La Lega 1979-1993*, Florence, La Nuova Italia, 1994 ; A. Bonomi, P.P. Poggio, *Ethnos e Demos, Dal leghismo al neopopulismo*, Milan, Mimesis, 1995 ; I. Diamanti, *Il Male del Nord. Lega, localismo, secessione*, Rome, Donzelli, 1996 ; R. Biorcio, *La Padania promessa. La storia, le idee e la logica d'azione della Lega Nord*, Milan, il Saggiatore, 1997 ; D. Tambini, *Nationalism in Italian Politics. The stories of the Northern League, 1980-2000*, Londres, Routledge, 2000. Pour deux ouvrages journalistiques récents, qui mettent l'accent sur les virevoltes de la Ligue Nord, via les déclarations de son chef, Umberto Bossi, voir V. Locatelli, *La Lega contro l'Italia. La storia del Carrocio nelle parole di Umberto Bossi*, Rome, l'*Unità* (supplément spécial du journal), 2004, et G. Rossi, S. Spina, *Lo spaccone. L'incredibile storia di Umberto Bossi, il padrone della Lega*, Rome, Editore Riuniti, 2004.

[2] Ce « Parlement de la Padanie », qui regroupait au départ les élus léghistes dans les institutions italiennes, fut ensuite élu lors des élections pluripartites « padanes », organisées par la Ligue Nord à l'automne 1997. Il était installé dans la périphérie de Mantoue, ville à la frontière sud de la Lombardie, aux portes de l'Emilie-Romagne, et non loin de la Vénétie.

[3] Voir D.-L. Seiler, « Le parti démocratique des peuples d'Europe (pdpe-ale) », *in* P. Delwit, E. Külahci, C. Van de Walle (éd.), *Les fédérations européennes de partis. Organisation et influence*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2001, p. 155-168.

[4] Umberto Bossi, le leader historique de la Ligue Nord, se fait élire député italien en 2001 sous l'étiquette de la « Maison des libertés » dans un collège uninominal situé dans la ville de Milan par plus de 50% des suffrages mais, dans ce même collège, la Ligue Nord recueille moins de 5% des votes de liste comptant pour le partage des sièges attribués à la proportionnelle.

[5] Depuis 1997, la ville de Milan est dirigée par une administration de centre-droit à laquelle la Ligue Nord participe avec un statut mineur depuis 2001. Le maire depuis 1997, un entrepreneur entré en politique avec la création de *Forza Italia*, Gabriele Albertini, cache d'ailleurs mal son mépris pour la Ligue Nord. En dehors de *Forza Italia*, premier parti de la ville, le maire s'appuie aussi sur Alliance Nationale, le parti post-fasciste.

[6] A aucun moment de son histoire, la Ligue Nord n'a contrôlé une mairie de grande ville, en dehors de Milan de 1993 à 1997 : ni Turin, ni Gênes, ni Venise, ni Bologne, ni Florence ne sont des fiefs léghistes, bien au contraire.

[7] Pour citer quelques villes de ce type, Varese, Lecco, Côme en Lombardie, Trévise, Vicence en Vénétie.

[8] Voir I. Diamanti, G. Riccamboni, *La parabola del voto bianco. Elezioni e società in Veneto (1946-1992),* Vicence, Neri Pozza Editore, 1992 ; I. Diamanti, *Geografia, storia..., op. cit.* ; et I. Diamanti, *Bianco, rosso, verde... e azzurro. Mappe e colori dell'Italia politica*, Bologne, il Mulino, 2003, en particulier le chapitre 3, « Il verde. Il territorio contro la politica », p. 55-84.

[9] Pour une description en français, sans grand recul critique toutefois, de cet effort identitaire, voir C. Champeyrache, *La Ligue du Nord. Un séparatisme à l'italienne. Racines et discours d'un parti politique*, Paris, L'Harmattan, 2002.

[10] D. Tambini, *op. cit.* ; L. Dematteo, « La Lega nord entre subversion et désir de légitimité », *Ethnologie française*, xxxi, 2001/1, p. 143-152 ; M. Avanza, « Une histoire pour la Padanie. La Ligue nord et l'usage politique du passé », *Annales hss*, janvier-février 2003.

[11] Voir R. Biorcio, « La Lega come attore politico : dal federalismo al populismo regionalista », *in* R. Mannheimer (ed.), *La Lega Lombarda*, Milan, Feltrinelli, 1991, p. 34-82, pour la première application du concept de populisme au léghisme.

[12] Cette contradiction entre les discours et les habitudes alimentaires d'Umberto Bossi a maintes fois été rappelé par la presse au début des années quatre-vingt-dix, tout comme le mariage en secondes noces de ce dernier avec une Sicilienne d'origine.

[13] Voir E. Poli, *Forza Italia. Strutture, leadership e radicamento territoriale*, Bologne, il Mulino, 2001.

[14] Voir P. Ginsborg, *Storia d'Italia dal dopoguerra a oggi. Società e politica 1943-1989*, Turin, Einaudi, 1989.

[15] Nous reprenons ici le terme en vigueur en Italie depuis le milieu des années quatre-vingt pour désigner les immigrés venant d'ailleurs que de la Communauté européenne, et donc non soumis à la liberté de circulation et d'installation reconnue aux « communautaires » par le traité de Rome. Cet euphémisme est d'autant plus largement utilisé que ces immigrés viennent de presque tous les continents.

[16] En particulier, pour empêcher la construction d'une mosquée à Lodi (Lombardie), un élu local de la Ligue Nord a fait répandre du purin de porc sur un terrain qui aurait pu l'accueillir.

[17] Ce terme désigne les grands groupes économiques, en particulier la fiat.

[18] La vigueur de cette accusation récurrente dépend largement des rapports politiques entre le Vatican, la Conférence épiscopale italienne et la Ligue Nord. Il est vrai que l'Eglise catholique a joué un rôle dans la création de filières d'immigration vers l'Italie, en particulier pour les Philippins et certains Sud-Américains, et que la Caritas est fortement engagée dans une action sociale envers les immigrés.

[19] Malgré ses relations difficiles avec l'Eglise et le Vatican, la Ligue Nord se veut le défenseur par excellence de la « famille naturelle » et de la morale traditionnelle.

[20] Voir H. Kitschelt, *The Radical Right Wing in Western Europe*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1995.

[21] Voir H.-G. Betz, « Against Globalization : Xenophobia, Identity Politics and Exclusionary Populism in Western Western Europe », *in* L. Panitch, C. Leys (ed.), *Fighting Identities : Race, Religion and Ethno-Nationalism, Socialist Register 2003*, Londres, Merlin, 2003 ; Id., « Exclusionary Populism in Austria, Italy and Switzerland », 2002, texte disponible sur le site du Renner Institute, www.renner-institute.at ; Id., *La droite populiste en Europe. Extrême et démocrate ?*, Paris, Autrement, 2004.

[22] Voir P. Ignazi, *Extreme Right-Wing Parties in Western Europe*, New York, Oxford Universty Press.

[23] Voir C. Bouillaud, « La Lega Nord, ou comment réussir à ne pas être populiste (1989-2002) », *in* O. Ihl, J. Chêne, E. Vial, G. Waterlot (éd.)*, La tentation populiste au cœur de l'Europe*, Paris, La Découverte, 2003. Ce constat a provoqué une vive réaction de la part de Marco Tarchi, qui voit au contraire la Ligue Nord comme un « populisme de masse » (voir M. Tarchi*, L'Italia populista. Dal qualunquismo ai girotondi*, Bologne, il Mulino, 2003, p. 155, note 2), sans se rendre compte que c'est plutôt de l'échec de la Ligue Nord à avoir un impact sur la masse des Italiens (et non pas seulement sur une minorité de nordistes) qu'il faut rendre compte, en dépit même du fait qu'elle utilise massivement une rhétorique des plus populistes, si l'on entend par ce terme de populisme essentiellement l'hostilité aux élites établies et à l'immigration, c'est-à-dire une forme actuelle d'extrême droite libérée de son legs proprement « fasciste ».

[24] Conformément à son histoire, Alliance Nationale tient un discours un peu moins libéral, mais se bat aussi au nord du pays sur cette thématique. Ce parti a récupéré un petit nombre d'ex-léghistes, qui se sont organisés en son sein pour représenter les intérêts du nord. A l'origine essentiellement limité électoralement au sud avant 1992, il devient un parti national à partir du milieu des années quatre-vingt-dix. Voir M. Tarchi, *Dal Msi ad An. Organizzazione e strategie*, Bologne, il Mulino, 1997.

[25] Elle frôle la barre des 4% qui permet de participer à la répartition des 25% de sièges de la Chambre des députés au scrutin proportionnel, selon le mode de scrutin adopté en 1993. La Ligue Nord perd alors symboliquement toute son autonomie politique, puisqu'elle semble incapable d'avoir des élus nationaux sans passer par l'alliance avec la « Maison des Libertés ». Cet élément suffirait à lui seul à expliquer sa faible capacité à obtenir les réformes demandées, en particulier la « dévolution » (voir plus loin).

[26] On pourrait s'étonner de nous voir commenter les résultats obtenus par la Ligue Nord dans les régions du centre et du sud de l'Italie dont elle vilipende régulièrement les habitants. Or il se trouve qu'aux élections européennes, organisées en Italie depuis 1979, dans cinq circonscriptions comprenant chacune plusieurs régions, le décompte des voix et l'attribution des sièges de députés européens se fait en réalité au niveau national. Il n'est donc pas absurde pour la Ligue Nord de se présenter partout en Italie, avec comme tête de liste son leader Umberto Bossi dans les cinq circonscriptions, pour recueillir quelques milliers de voix supplémentaires. Notons-le, son incidence sur l'électorat centriste et sudiste est nulle. On trouvait la même configuration en 1989, en 1994 et en 1999.

[27] Cette faiblesse nous paraît devoir être soulignée dans la mesure où la vie politique italienne tend à s'organiser depuis 1993 autour des élections des maires de grandes villes, des présidents des provinces importantes et des régions, qui se jouent désormais sur un scrutin majoritaire à deux tours et où la capacité à présenter une personnalité de rassemblement est devenue essentielle. Les médias nationaux ne s'intéressent pas en revanche à l'élection du maire d'un petit chef-lieu de province, ni même à celui du président d'une province marginale. La Ligue Nord se trouve donc en marge de l'actualité des élections qui « comptent ». Au printemps 2003, Umberto Bossi a exigé qu'une léghiste, Alessandra Guerra, soit présentée comme candidate de la « Maison des Libertés » à la présidence de la région à statut spécial du Frioul Vénétie Julienne. Elle a été battue très nettement par le candidat de l'« Olivier », Riccardo Illy. C'est un des facteurs qui ont entraîné la crise rampante de la « Maison des Libertés » après deux années de gouvernement.

[28] C'est-à-dire de la ville de Milan et de ses environs immédiats.

[29] A l'exception de P. Martin (voir *Comprendre les évolutions électorales. La théorie des réalignements revisitée*, Paris, Presses de sciences po, 2000), qui essaye d'intégrer analyse électorale et grands choix de politique publique.

[30] Voir pour une présentation électorale d'ensemble, C. Bouillaud, « La Ligue Nord. De la périphérie au centre, et retour (1989-2004) », *in* P. Blaise, P. Moreau (éd.), *Extrême droite et national-populisme en Europe de l'Ouest*, Bruxelles, crisp, 2004.

[31] Voir le livre bilan sur les politiques publiques italiennes des années quatre-vingt-dix, G. Di Palma, S. Fabbrini, G. Freddi (ed.), *Condannata al successo ? L'Italia nell'Europa integrata*, Bologne, il Mulino, 2000.

[32] Voir L. Bobbio, « La dissociation italienne. Le monde du décisionnisme majoritaire et celui de la concertation », *Pôle sud*, 19, novembre 2003.

[33] Voir A. Pizzorno, *Le radici della politica assoluta e altri saggi*, Milan, Feltrinelli, 1993.

[34] G. Pajetta, *Il Grande Camaleonte. Episodi, passioni, avventure del leghismo*, Milan, Feltrinelli, 1994.

[35] Le procès dans lequel Marcello dell'Utri, un des fondateurs de *Forza Italia*, avocat et ami de Silvio Berlusconi, est actuellement jugé à Palerme, comporte cet enjeu. De manière plus lointaine, se pose même la question de l'origine, éventuellement maffieuse, des capitaux de la Fininvest (voir le livre controversé de E. Veltri et M. Travaglio, *L'odore dei soldi. Origini e misteri delle fortune di Silvio Berlusconi*, Rome, Editori Riuniti, 2001).

[36] Le « diable » devant être sans doute Silvio Berlusconi lui-même. Voir les propos de U. Bossi sur le « maffieux d'Arcore » (résidence de S. Berlusconi au nord de Milan) dans V. Locattellli, *op. cit.*

[37] Le « Nuovo psi », le « Nouveau parti socialiste italien », fait partie de l'alliance de centre-droit et regroupe les nostalgiques des grandes heures du craxisme. D'origine sicilienne, mais ayant fait toute sa carrière politique à Milan, Bettino Craxi fut le premier président du Conseil socialiste italien d'après-guerre et dirigea dans les années 1980 le plus durable des gouvernements italiens de la Première République. Accusé de corruption en 1992, il choisit l'exil à Hammamet pour éviter de passer en jugement. Il y meurt en janvier 2000.

[38] La Ligue Nord est sans doute allée au delà de tout reniement possible en matière de défense des intérêts du nord, entendue comme « moralité anti-sudiste », quand elle a accepté, non sans rechigner certes, lors du vote d'un budget récent le nouveau « *condono immobiliare* », l'amnistie sur les constructions immobilières abusives, symbole par excellence de l'illégalisme de masse sudiste. Or, en 1985, la Ligue lombarde, principal ancêtre de la Ligue Nord, s'était constitué un embryon de capital politique en luttant contre une amnistie du même type… Il est vrai que l'acceptation de cette mesure par la Ligue Nord correspond peut-être aussi à la demande de légalisation des infractions au droit immobilier commises dans la partie du pays qu'elle prétend défendre, à en juger par les demandes de régularisation enregistrées ensuite en Lombardie et Vénétie. Le sens de la loi et de l'ordre soi-disant typique des « nordistes » semble rejoindre celui tout aussi faible des « sudistes ».

[39] Voir G. Miglio, *Io, Bossi e la Lega. Diario segreto dei miei quattro anni sul Carroccio*, Milan, Mondadori, 1994 ; le livre de Raimondo Fassa, le premier maire léghiste de Varese de 1993 à 1997 et eurodéputé de 1994 à 1999*, Dalla Lega di Stato alla Lega di Città. Reflessioni tra il Municipoi di Varese e l'Europarlamento di Strasburgo*, eldr, Varese, Tipografia Varese, 1998 ; le récit de Francesco Tabladini, qui fut président du groupe léghiste au Sénat, *Bossi la grande illusione. La Lega nel racconto di un protagonista*, Rome, Editore Riuniti, 2003.

[40] Voir C. Bouillaud, « Les antécédents idéologiques de la Ligue Nord », *Revue française de science politique*, 48/3-4, juin-août 1998, p. 458-479 ; C. Bouillaud, L. Dematteo, « Automismo e leghismo dal 1945 a oggi », *in* A. Castagnoli (ed.), *Culture politiche territorio in Italia 1945-2000*, Milan, Franco Angeli, 2004.

[41] Lors de la « crise de Mains propres » qui met fin à la « Première République », la Ligue Nord a soudain l'occasion de devenir le parti successeur de la Démocratie chrétienne et de ses alliés laïques, mais elle va échouer à devenir le parti de référence des modérés, parce qu'elle est incapable de séduire cet électorat au centre et au sud du pays, bien qu'elle y présente des candidats, et parce que sa direction ne peut pas trouver de partenaires pour construire une alliance du type csu-cdu. C'est cette incapacité léghiste à agréger les modérés qui forme l'un des ressorts de la création de *Forza Italia* dans la seconde moitié de 1993 (voir E. Poli*, Forza Italia..., op. cit*.), parti d'audience nationale dès 1994.

[42] Avant 1989.

[43] De 1989 à 1995.

[44] De 1996 à 1998.

[45] De 1999 à aujourd'hui.

[46] Voir D. Rivière, *L'Italie. Des régions à l'Europe*, Paris, Armand Colin, 2004.

[47] Voir C. Trigilia, *Sviluppo senza autonomia. Effetti perversi delle politiche nel Mezzogiorno*, Bologne, il Mulino, 1992 ; I. Sales, *Leghisti e sudisti*, Bari, Laterza, 1993. A noter que G. Di Palma, S. Fabbrini, G. Freddi, *Condannata al successo ?..., op. cit.*, n'abordent pas dans leur ouvrage de synthèse sur les mutations de politique publique le cas spécifique du sud.

[48] Voir communiqué de presse de la svimez, en date du 21 mai 2004.

[49] En particulier dans ce qu'on nomme le « nord du sud », les Abruzzes et la Molise, le long de la dorsale adriatique.

[50] Comme d'ailleurs les travaux de la svimez.

[51] Nous qualifions ce raisonnement de « léghiste », car l'Italie est un pays fortement intégré du point de vue du capital. Par exemple, les travaux publics et le bâtiment, qui constituent l'activité centrale des zones les plus en retard de développement du sud du pays (voir C. Trigilia, *op. cit.*), sont en général dominés par des grandes firmes du nord, seules capables de gagner les appels d'offre publics. Ces grandes firmes délèguent ensuite la réalisation des travaux à des firmes du sud, qui peuvent être souvent liées à la criminalité organisée du sud (*Camorra*, *Mafia* ou *N'ranghta*). Cette dernière ne dédaigne pas de placer ses propres profits dans un système financier centré sur Milan et sur le paradis fiscal de langue italienne, le Tessin en Confédération helvétique. En somme, pour avoir un sens, le calcul des revenus régionaux supposerait une plus grande étanchéité des activités économiques entre nord et sud.

[52] Littéralement mauvais gouvernement.

[53] C'est largement cette clé de lecture qui ressort des statistiques de moyenne durée établie par grandes zones du pays et par région, Voir istat-svimez, « Conti economici regionali 1980-1994 : serie storiche ricostruite secondo il SEC 95 », Sommario Informazioni svimez, n° 11-12/2003.

[54] Voir svimez (Associazione per lo sviluppo dell'Industria nel Mezzogiorno), *Rapporto 2002 sull'economia del Mezzogiorno,* Bologne, il Mulino, 2002 ; Id., *Rapporto 2003 sull'economia del Mezzogiorno*, Bologne, il Mulino, 2003 ; Id., *Rapporto 2004 sull'economia del Mezzogiono*, Bologne, il Mulino ; de larges extraits de ces rapports sont disponibles sur le site www.svimez.it

[55] *Op. cit.,* 2004.

[56] Pour prendre enfin un aspect qui pourrait paraître anecdotique des rapports Nord-Sud (en l'occurrence Milan-Rome), la Ligue Nord n'a pas réussi jusqu'à présent à ramener une chaîne rai à Milan, ou à se doter d'un organe audiovisuel équivalent qui lui permette « d'agir sur la conscience des masses » pour utiliser ses propres termes. « Telepadania » reste un songe, et il n'est pas impossible que les chaînes Mediaset de Silvio Berlusconi – basées dans la périphérie de Milan – n'en soient pas la préfiguration exacte.

[57] Voir rapports svimez déjà cités.

[58] La démission de Giulio Tremonti de son poste de l'économie a été réclamée et obtenue par Alliance nationale et l'udc à la suite des européennes de juin 2004, au double motif qu'il monopolisait à lui seul toute la politique économique du gouvernement Berlusconi sans en référer à ses pairs et que le sud du pays était désavantagé par sa politique d'inspiration exclusivement néolibérale. Il est vrai que l'électorat du sud a largement abandonné fi lors de ces élections européennes, sans doute parce que la situation économique y demeure structurellement insatisfaisante, avec un chômage élevé, en particulier chez les jeunes et chez les femmes, mais force est de constater que les gouvernements de « l'Olivier » avaient connu entre 1999 et 2001 les mêmes déconvenues électorales dans le sud du pays. La création d'emploi y dépendant pour beaucoup du secteur public et de la demande publique, toute politique macroéconomique orientée par le respect des critères du pacte de stabilité et de croissance européen et par les recommandations de l'ocde qui prohibent la création de nouveaux postes dans le secteur

public, pour ne pas parler des « pensions d'invalidité » de complaisance, finira par décevoir les populations concernées. La Ligue Nord militait au début des années 1990 pour la réintroduction d'écarts salariaux sensibles entre le nord et le sud (le rétablissement des « *gabbie salariali* »), cette proposition n'a eu aucun début d'application pendant ces trois années de gouvernement du centre-droit.

Par ailleurs, l'économie du « Nord-Est » donne, dans ces années 2001-2003, de nets signes d'essoufflement après les années fastes 1994-2000 et le débat public italien ne cesse de revenir sur la crainte d'une perte globale de compétitivité du « système-pays », faute d'avoir su renouveler le modèle de la « Troisième Italie ». La Ligue Nord ne sait à ce sujet que proposer le retour au protectionnisme par des droits de douane élevés contre « l'invasion chinoise », proposition qui n'a eu aucun écho à notre connaissance dans la politique économique suivie par Giulio Tremonti.

[59] Au niveau *national*, la Ligue Nord représente 8,6% des voix en 1992, 8,4% en 1994 et 10,1% en 1996.

[60] Il revient à Bettino Craxi, alors leader du PSI, d'avoir le premier découvert le contre-feu d'une relance du régionalisme contre le léghisme lors des élections régionales de 1990.

[61] On ne saurait sous-estimer le rôle de ce dernier dans les réformes du centre-gauche entre 1996 et 2001. Il est ministre des Affaires régionales et de la Fonction publique du gouvernement Prodi de 1996 à 1998, puis sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil dans le gouvernement D'Alema I, avant de redevenir ministre de la Fonction publique dans le gouvernement D'Alema II, et dans le gouvernement Amato II en 1999-2001. Aujourd'hui encore, il intervient comme parlementaire sur les questions de réforme institutionnelle au nom du centre-gauche.

[62] Au moins à l'époque moderne…

[63] C'est l'application logique du principe de subsidiarité, qui limite la nécessité de l'Etat central à être un porteur de fonctions d'utilité publique parmi d'autres, de la commune à l'Union européenne ou aux organisations internationales.

[64] L. BOBBIO, *op. cit.*

[65] Pour plus de détails, voir C. BOUILLAUD, « Les antécédents idéologiques de la Ligue Nord », *op. cit.*

[66] Il est pour ainsi dire surveillé par un ministre des Affaires régionales, Enrico La Loggia, membre de FI, dont le rôle semble être de faire les lois immédiatement nécessaires qui doivent permettre à l'Etat de fonctionner en dépit de la « réforme fédérale » de 2001, dont tous les commentateurs s'accordent à dire qu'elle comporte des faiblesses de conception vu la rapidité avec laquelle elle a été conçue et votée.

[67] La « dévolution » vient de l'anglais « *devolution* » ; face à l'échec du « sécessionnisme padan », Umberto Bossi propose en 1999 de rechercher simplement la « dévolution » à la manière de ce que viennent d'obtenir l'Ecosse et le Pays de Galles du gouvernement néo-travailliste de Tony Blair. En pratique, cela revient à revoir la réforme fédéraliste du centre-gauche faite en 2001, en décidant que trois matières relèveraient des compétences législatives exclusives des régions : la santé publique, l'éducation, et la police locale.

[68] Voir notre communication au congrès annuel de la Société italienne de science politique, Trente, les 15-16 septembre 2003, panel sur la « régionalisation », « « *Devolution* » en Italie et « Expérimentation » en France dans l'Ecole : vers « *the end of the Educational State as we know it* »? », disponible sur le site de la SISP.

[69] Ici l'inspiration est clairement « catholique » et « libérale », la société doit prendre elle-même en charge l'essentiel du secteur dit social et éventuellement éducatif.

[70] Sauf à supposer que l'Italie s'orienterait vers une éducation gérée à travers des élections locales spécifiques comme aux Etats-Unis.

[71] Il s'agissait du projet de loi constitutionnelle S. 1187 « Modifiche dell'articolo 117 della Costituzione (cd. « Devoluzione »)» [Modifications de l'article 117 de la constitution (dite « Dévolution »)], qui a été voté en seconde lecture par la Chambre des députés le 14 avril 2003 et qui devait être voté en seconde lecture par le Sénat pour être approuvé définitivement.

[72] Il s'agit du texte, déposé au Sénat pour examen en Commissions en octobre 2003, S. 2544 « Modificazione di articoli della Parte II della Costituzione c.d. RIFORMA ORDINAMENTO DELLA REPUBBLICA » [Modifications d'articles de la partie II de la constitution, dite réforme de l'organisation de la République]. Il modifierait pas moins de trente-cinq articles de l'actuelle constitution, et il a absorbé de très nombreux projets de loi de réforme constitutionnelle lors de sa discussion en première lecture au Sénat. Son adoption en ferait le texte fondateur d'une nouvelle république « présidentielle-fédéraliste ». Après avoir été approuvé en première lecture par le Sénat, le 25 mars 2004, par la seule majorité de centre-droit, il a été soumis à l'été 2004 à l'examen de la Chambre des députés, qui l'a approuvé le 15 octobre 2004, toujours avec les seuls votes de centre-droit. Comme il s'agit d'une réforme constitutionnelle, elle doit être votée une seconde fois dans les mêmes termes par les deux Chambres avant la fin de la XIX[e] législature prévue au printemps 2006. Enfin, comme il s'agira d'un texte constitutionnel adopté à la majorité simple, il devra être obligatoirement soumis par la suite à un référendum de confirmation.

[73] Pour reprendre les termes du célèbre méridionaliste italien Francesco Compagna.

[74] Voir V. Guiraudon, The EU « garbage can » : Accounting for policy developments in the immigration domain, communication au congrès de l'European Community Studies Association, Madison-Wisconsin, 2001.

[75] Voir A. Colombo, G. Sciortino, « La Legge Bossi- Fini : estremismi gridati, moderazioni implicite, e frutti avvelenati », *in* J. Blondel, P. Segatti (ed.), *Politica in Italia. Edizione 2003*, Bologne, il Mulino, 2003 qui rappellent la surenchère entre 1999 et 2001 dans le centre-droit pour apparaître comme le parti le plus capable de maîtriser l'immigration.

[76] Voir A. Colombo, G. Sciortino*, op. cit*.

[77] R. Heuzé, « Italie. Opération sans précédent en Europe. Rome régularise 600 000 clandestins », *Le Figaro*, 12 février 2004 ; J.-J. Bozonnet, « En Italie, l'immigration clandestine a baissé de 40% en un an, et 634 728 sans-papiers ont été régularisés », *Le Monde*, 3 février 2004. Près de 90% des demandes déposées ont été acceptées et 3,7% définitivement rejetées, les autres étant susceptibles de réexamen. Les demandes acceptées proviennent surtout de Roumains (19%), d'Ukrainiens (14%), d'Albanais (7%) et de Marocains (7%). L'Italie compte désormais deux millions et demi d'étrangers résidents en situation régulière, pour un nombre encore négligeable au début des années quatre-vingt.

[78] Cette proposition de Gianfranco Fini, qui définit la xénophobie comme une « infection » (*sic*), ne correspond sans doute pas aux sentiments de la base de son parti, ni à ceux d'une partie de ses cadres intermédiaires, Voir « Palati poco Fini », *Diario*, 17-24 octobre 2003, p. 14-19, et l'enquête consacrée au tournant modéré de G. Fini, *Diario*, 12-19 décembre 2003. En fait, cette prise de position de Gianfranco Fini tend surtout à éloigner d'AN des électeurs et des militants qui vont se reconnaître dans les petits partis néofascistes (dont celui d'Alessandra Mussolini), et non dans la Ligue Nord.

[79] Voir sentence 222/2004 du 8 juillet 2004 et sentence 223/2004 du 15 juillet 2004 de la Cour constitutionnelle italienne, en annulation de certaines dispositions des lois du 7 juin 2002 (loi 106/2002, validant le décret-loi 51/2002 du 4 avril 2002, « Dispositions urgentes en matière de lutte contre l'immigration clandestine et de garanties pour les personnes concernées par un ordre de reconduite à la frontière ») et du 30 juillet 2002 (loi 189/2002, « Modifications des normes en matière d'immigration et d'asile »).

[80] Déjà, lorsque le centre-droit alors dans l'opposition avait discuté des moyens de lutter contre l'immigration clandestine, en 1999-2001, il était clairement apparu qu'il fallait éviter tout ce qui ressemblerait à une mise en œuvre du droit ordinaire, faute de quoi l'on était condamné à l'inefficacité. Certains à droite en tiraient déjà d'ailleurs la conclusion qu'il fallait raisonner autrement.

[81] Qui existe toutefois à travers l'idée de territorialité du droit. Un demandeur d'asile devient une personne seulement une fois qu'il a touché le sol italien.

[82] Leurs adversaires soulignent souvent qu'ils ne sont pas loin de dire publiquement qu'il faudrait couler ces bateaux d'immigrants, accusation grave qu'ils s'empressent de démentir, même si Umberto Bossi a fait, à en croire la presse, des déclarations qui reviennent en pratique à cela. Par exemple, pendant l'été 2003, il déclare qu'il « veut entendre le bruit du canon », c'est-à-dire : « Il faut utiliser la force. A la deuxième ou troisième sommation, boum… un coup de canon. Sans tant de phrases. Le canon qui abat tout le monde, sinon on n'en finira jamais » (notre traduction), *Corriere della Sera*, 16 juin 2003, rapporté dans G. Rossi, S. Spina, *Lo spaccone..., op. cit.*

[83] Et qui depuis quelques années tend même à relancer la natalité dans le nord du pays…

[84] Voir L. Dematteo, *De la bouffonnerie en politique, Ethnographie du mouvement Lega Nord en Bergamasca*, Paris, ehess, ronéotypé, 2002, sous la direction de Marc Abélès.

[85] Au-delà d'une filiation idéologique en opposition au fascisme italien (voir C. Bouillaud, « Les antécédents idéologiques de la Ligue Nord », *op. cit.*), c'est aussi en cela que la Ligue Nord n'est pas « fasciste », à savoir qu'il n'existe pas en son sein un groupe un tant soit peu significatif d'individus qui ait eu l'expérience de la violence de masse, pour utiliser les termes de George L. Mosse. Par contraste, le fn français, au moins dans quelques cadres âgés et dans certains de ces éléments plus jeunes, porte en lui cette expérience de la violence (de la Guerre d'Algérie et du néo-colonialisme français).

[86] Association qui voudrait représenter un début de milice nordiste, créée en 1996, mais, non armée et officiellement non violente (« gandhienne »), elle se limite à ce jour à faire des rondes pour surveiller les points chauds de la délinquance urbaine.

[87] Voir le discours d'Umberto Bossi du 9 novembre 2003, devant l'Assemblée fédérale de la *Lega Nord* à Milan au Palamazda, disponible sur www.leganord.org

[88] Il est le coordinateur du *Libro Bianco sul mercato del lavoro in Italia*, qui synthétise en octobre 2001 les objectifs du gouvernement de centre-droit en matière de marché du travail. Voir A. Accornero, E. Como, « La (mancata) riforma dell'articolo 18 », *in* J. Blondel, P. Segatti (ed.), *op. cit.*

[89] Voir P. Natale (ed.), *Abacus. Italia al macroscopio*, Milan, Feltrinelli, 1998.

[90] La thèse en cours de Martina Avanza à l'ehess (Paris) porte largement sur ces aspects.

[91] En particulier, en Lombardie même, il faut souligner le maintien de la dynamique du mouvement catholique « *Comunione e Liberazione* » (Communion et Libération), qui constitue avec sa « *Compagnia delle Opere* » (Compagnie des œuvres) qui regroupe un vaste secteur associatif et entrepreneurial, la vraie base du président de la région depuis 1995, Roberto Formigoni, lui-même ancien leader de la branche politique de c&l, le « *Movimento popolare* » (Mouvement populaire).

[92] La Ligue Nord sembla aussi fort intéressée par le dossier de la réforme des Fondations bancaires. Comme le contrôle de ces fondations repose largement sur le contrôle des élus territoriaux, elle chercha à avoir une part de cette énorme prébende publique. Il est malheureusement difficile d'avoir des informations sur cette arrière-cour de la politique italienne, mais les informations publiées par la presse semblent indiquer que la Ligue Nord a échoué à s'imposer dans ces enceintes du capitalisme sans capitalistes.

[93] I. DIAMANTI, *Bianco, rosso, verde..., op. cit.* souligne un point assez similaire : de force novatrice et entreprenante qu'elle était au début des années 1990, la Ligue Nord est devenue une force de conservation des acquis, en termes économiques aussi bien que culturels et elle tend à se refermer sur ces bastions se contentant d'être le « *lobby* du nord » dans le gouvernement.

Le parti national écossais (SNP)

David S. Bell

L'Ecosse est une des nations historiques de l'Europe. En 1603, les Couronnes d'Angleterre et d'Ecosse se sont associées et en 1707, les parlements furent unis afin de former le Royaume-Uni ; le pays était alors dirigé comme un Etat unitaire. L'émergence du parti national écossais (SNP) comme parti politique majeur en Ecosse fut de loin l'un des développements les plus spectaculaires des années soixante dans la vie politique du Royaume-Uni. A la fin de cette décennie, il était imaginable que l'Ecosse devienne une nation indépendante quelques années, voire une décennie plus tard mais cette perspective s'est évanouie. Dans cette contribution, nous montrerons que s'il y a toujours eu une vie politique distincte en Ecosse, cette région fait aussi partie du système politico-institutionnel du Royaume-Uni et le SNP est lui-même partie prenante aux événements de Westminster. Les différences entre l'Ecosse et l'Angleterre ne sont pas énormes.

L'Ecosse compte à peine plus de cinq millions d'habitants et l'essentiel de sa population est concentré dans la ceinture centrale, les montagnes de la côte étant très peu habitées. La société écossaise n'a jamais été homogène. A l'heure actuelle, elle est divisée entre la côte ouest, où le parti travailliste est fortement implanté, mais qui est sévèrement défavorisée selon tous les indicateurs tandis qu'Edimbourg et Aberdeen, villes de la côte est, sont relativement prospères et orientées vers les services. A cette division s'ajoute le facteur religieux, qui correspond pratiquement à la division est/ouest, bien que la plupart des villes écossaises témoignent d'autres formes de divisions internes. Dans l'ouest, il y a virtuellement deux communautés distinctes qui sont organisées avec des écoles différentes. Jusqu'il y a peu, les « mariages mixtes » étaient très rares. L'essentiel du soutien au parti travailliste vient de la partie catholique de la population, pour une bonne part issue de l'immigration irlandaise. Les catholiques vivent en général à l'ouest et sont peu sensibles aux sirènes du parti

national écossais. Le vote pour le parti travailliste s'impose comme un choix naturel. Les campagnes du parti national écossais n'ont pas ébranlé cette concentration des soutiens travaillistes alors que dans le reste de l'Ecosse, le SNP a défié les travaillistes en s'appuyant sur les traditions protestantes écossaises du passé. Dans l'ensemble de l'Ecosse, le SNP a fortement recruté (dans les années soixante-dix) dans la basse classe moyenne (C1 et C2), même s'il a progressé à l'origine dans tous les groupes sociaux de la société [1].

Le nationalisme écossais n'est pas nouveau mais il ne s'était pas exprimé auparavant dans un parti politique. Les symboles du développement nationaliste au XIX[e] siècle sont aisément reconnaissables et ont prouvé leur capacité à rallier des points de culture populaire [2]. D'ailleurs, même si plus de la moitié des électeurs s'identifient comme Ecossais (plutôt que Britanniques) – ce qui se traduit désormais par un choix politique –, il reste que la plupart des Ecossais se sentent encore comme Britanniques [3]. En 1992, 59% des électeurs écossais se sentaient d'abord écossais (et 33% autant écossais que britanniques), et seuls 3% se considéraient d'abord britanniques [4]. Mais ceci ne veut pas dire que l'identité britannique est rejetée en Ecosse, car il est tout à fait possible de posséder plusieurs identités. Et celles-ci ne sont pas nécessairement conflictuelles. L'Ecosse a toujours été une région politique faisant partie de la Grande-Bretagne, plutôt qu'une simple représentation de facteurs socio-économiques et de classes sociales comme n'importe où ailleurs, une situation qui a pris de l'ampleur grâce à la montée du nationalisme. Il existait potentiellement une identité alternative et une alternative narrative disponible sous certaines conditions pour son exploitation politique.

1. Origines

Dans les années vingt, avec le déclin du parti libéral et la perception simple du parti travailliste – malgré sa sympathie pour les idées nationalistes – comme le parti écossais, le mouvement nationaliste a cessé d'être politiquement pertinent [5]. A la fin de la décennie, les nationalistes présentèrent deux candidats en 1929 et cinq en 1932, qui se sont honorablement classés. Cette première *declaration phase*, pour utiliser les termes de Rasmussen, a duré environ cinquante ans, au cours desquels les nationalistes ont affirmé leur intention de défier les principaux partis [6]. A ce moment, le parti ressemblait à un petit magasin factionnel de « *perfervid Gaels* », comme les appelait MacDiarmid, plutôt qu'à un vrai parti politique. Il avait pris des engagements farfelus (la création de Lallans en étant un). Dès le début, il y eut une séparation entre les gradualistes et les séparatistes (qui prônaient une indépendance immédiate), qui s'est perpétuée dans les rangs du SNP, mais il y a toujours eu un rejet de la violence. En 1934, tous les courants nationalistes fusionnèrent et créèrent le parti national écossais (SNP). Ce nouveau parti se proposait de devenir un parti de masse opérant dans le système politique, même si à cette époque seuls des signes passagers indiquaient qu'il le deviendrait. Pendant la guerre, il a connu des avancées aux élections partielles avant de gagner la circonscription de Motherwell en 1945. En 1947, Paisley montrait sa capacité à défier les travaillistes. Durant cette phase, le SNP a aussi développé une plate-forme politique plus consistante et plus complète. Il s'opposait alors au fédéralisme et soutenait l'indépendance. Cependant, une orientation à gauche et

une inclination sociale-démocrate commencèrent à se développer, ce qui a accru la compétition avec les travaillistes dans les années quatre-vingt.

Pourquoi l'identité écossaise s'est-elle cristallisée dans un parti politique, qui fait de la demande d'indépendance sa marque distinctive et pourquoi ce parti s'est-il développé dans les années soixante ? En effet, jusqu'en 1955, plus de 50% des votes valablement exprimés en Ecosse étaient *unionistes* et le soutien en faveur de l'indépendance (distinct de la décentralisation) a fluctué dans les vingt-cinq dernières années, avec des pics dans les périodes d'impopularité du gouvernement. Peut-être la décentralisation n'est-elle pas un sujet saillant pour les électeurs qui ont des préoccupations semblables à celles des Britanniques, qui placent la décentralisation en bas de leur liste de priorités [7]. En témoignent (en dehors de la sanction électorale) le manque de protestation en 1979, quand le changement constitutionnel promis par les travaillistes fut abandonné par les conservateurs ou la légère augmentation, en 1992, du vote conservateur en Ecosse (de 13,9% à 15,3%) alors qu'il s'affaissait partout ailleurs [8].

2. Les premiers succès

Dans une large mesure, la montée en puissance du nationalisme et du parti régional est associée au déclin de la Grande-Bretagne et singulièrement à l'effondrement de sa vieille économie [9]. C'est au milieu des années soixante que le SNP s'est vraiment développé. Auparavant force marginale, il est devenu un acteur important de la vie politique écossaise. En 1964, le SNP présentait quinze candidats et recueillait en moyenne 10,7% des voix, soit une perte de 1,1% dans les circonscriptions où il était présent en 1959. Mais, lors de l'élection de 1966, il réalise une percée électorale notable. Vingt-trois candidats étaient en lice et le parti récolte une moyenne de 14,1% (et arrive deuxième dans trois circonscriptions). Dans la treizième circonscription, il rata le siège de dix voix seulement. Lors de ce scrutin, le SNP était particulièrement fort dans la région de Forth-Tay et dans les régions rurales. En revanche, il était plutôt faible dans le nord de l'Ecosse et à Edimbourg [10].

L'organisation du parti et ses prouesses aux élections partielles ont donné le stimulus nécessaire au développement du parti alors que le gouvernement Wilson traversait une mauvaise passe. C'était l'époque de la bataille pour la livre, de restrictions salariales, de l'accroissement des prix et des difficultés avec les politiques européennes et atlantiques. Au surplus, il y avait la volonté de traiter le problème économique dans les termes régionaux du Royaume-Uni.

Le gouvernement travailliste était arrivé au pouvoir avec un ensemble de prétentions keynésiennes quant à l'action gouvernementale. L'économie n'a pas suivi et les électeurs ont rejeté les deux partis principaux dès lors qu'ils n'avaient pu accomplir les transformations attendues. Cette désillusion a offert une opportunité pour la croissance du SNP. Les changements constitutionnels et la décentralisation, sous une forme ou sous une autre, n'ont pas, en général, été une priorité pour les électeurs écossais, qui ont toujours privilégié le chômage et les services de santé comme priorités lors du vote. Même si elle n'a jamais été la question principale, la décentralisation a suscité un intérêt fluctuant (celui-ci était élevé lorsque le parti travailliste a gagné les élections de 1997) [11].

En novembre 1967, la candidate du SNP, M^me^ Ewing, gagnait les élections partielles dans la circonscription d'Hamilton avec 41,6% des suffrages et une avance de 1 799 voix. Cette victoire, l'un des rares succès dans l'ouest, fut un choc. En effet, Hamilton était le lieu de naissance de Keir Hardie et était considéré comme un bastion imprenable au parti travailliste. En 1968, le nombre de membres du parti atteignit les 120 000 (même si plusieurs d'entre eux étaient des enfants en âge scolaire). Ce type de résultat électoral est depuis devenu familier – voire même la norme, ces dernières années – mais en 1967, il fit basculer le paysage politique. Il s'agissait d'une victoire clé à laquelle les autres partis politiques ont été forcés de réagir. Le SNP progressa encore davantage lors des élections locales de 1968. Il obtint 30% des suffrages et décrocha 108 sièges. Avec 35,9%, il remportait Glasgow devant les conservateurs (34,8%) et les travaillistes (25,5%). Le SNP réalisa encore des avancées en 1969, mais il ne se présenta que dans vingt circonscriptions et obtint 22% des voix. A ce moment, le vote pour le parti était en phase avec la société même si ses électeurs étaient plus jeunes que ceux des autres partis. Dans Glasgow, il rallia même des voix catholiques.

La première percée du SNP au sein du gouvernement local ne fut cependant pas tout à fait un succès. En principe, dans les gouvernements locaux, il devait démontrer ses compétences et accroître sa crédibilité. Le manque de réalisations majeures n'a néanmoins pas affecté le parti outre mesure. A cette époque, les candidats du SNP l'avaient presque tous rejoint au cours des deux années précédentes et leur inexpérience était un lourd handicap pour le gouvernement local. La politique du SNP dans les gouvernements locaux était incohérente et opportuniste (dès lors qu'elle concernait des préoccupations « nationales »). Dans les municipalités, le parti était entraîné dans des controverses et devait faire face à des choix qui le divisaient plus que d'autres.

Les attentes d'une nouvelle percée du SNP n'ont pas été vérifiées aux élections de 1970. Ce scrutin a repolarisé la compétition entre conservateurs et travaillistes. A cette occasion, le SNP avait réussi à être présent dans soixante-cinq des soixante et onze circonscriptions écossaises, mais ses candidats ne récoltèrent que 4% du vote écossais et seulement 12,2% dans les circonscriptions convoitées. Aussi le parti perdit-il 43 dépôts financiers nécessaires à la présentation d'une candidature. Il réalisa ses meilleures performances dans les Highlands et le nord-est, avec cependant la perte de Hamilton. En revanche, Donald Stewalt gagna la petite circonscription de Western Isle. Pourquoi les Lowlands retournèrent-ils à leur allégeance traditionnelle alors que les Highlands votèrent plus SNP en 1970 ? Cela nécessite quelques explications. Le facteur personnel joue pour beaucoup, mais il s'agit peut-être aussi d'une conséquence des politiques rurales, des inquiétudes face à l'Europe (alors vue comme une menace) et de la polarisation du vote de classe dans les segments industriels qui repoussa les petits partis au second rang.

Dès lors que le gouvernement conservateur d'Edward Heath commença à péricliter, les candidats du SNP recommencèrent à récolter les votes d'opposition et, en novembre 1973, le SNP atteint son point culminant avec la victoire de Margo MacDonalds (41,9% de voix) dans la circonscription de Govan. Cette même année, le parti lance une campagne très efficace : *Its Scotland's Oil* qui, avec les gisements

de pétrole de la mer du Nord, donna de la crédibilité à sa demande d'indépendance. Le premier choc pétrolier a aussi mis la question du pétrole (écossais) à l'agenda. En octobre 1973, la Commission royale livre son rapport et recommande la création d'une Assemblée écossaise. Tous ces facteurs ont créé un nouveau climat favorable au SNP. Même si son agenda était peu concerné par les grèves et les positions vis-à-vis de l'Europe et du conflit nord-irlandais, il a placé ses propres priorités, la décentralisation, en haut de liste tout en devenant une force majeure en Ecosse dans les années soixante-dix. Les électeurs commençaient à ajuster leur comportement en réponse au déclin évident de l'économie et à l'inaptitude des principaux partis à y remédier. Le nouveau gouvernement travailliste (1974-1979) se révélait impuissant, les conservateurs avaient échoué et les libéraux ne constituaient pas une alternative.

3. Le point culminant

Avec les deux élections générales gagnées de justesse par le parti travailliste, 1974 est l'année où le parti atteint son plafond à la Chambre des Communes. Le SNP a réussi à sortir du lot avec une campagne écossaise distinctive, structurée en partie autour de son propre slogan, *Scotland's Oil*, ce qui a fait réagir les principaux partis. Au début des années soixante-dix, la réalité des découvertes pétrolières dans la mer du Nord est une évidence et le choc pétrolier de 1973-1974 en a souligné l'importance. Le pétrole de la mer du Nord a donné de la crédibilité à la cause du SNP. Le manifeste du SNP s'appuyait sur le retour des revenus du pétrole et du gaz à l'Ecosse afin de financer le déficit et d'améliorer le niveau de vie mais aussi en vue de créer une nouvelle relation à l'intérieur du Royaume-Uni. Le SNP plaidait aussi pour un référendum (contrairement au *Plaid Cymru*) sur la CEE et le gel des prix [12].

En février 1974, Orkney & Shetland était la seule circonscription sûre pour le SNP. Le parti arriva deuxième dans seize circonscriptions. Le SNP devint la troisième formation écossaise en récoltant 21,9% des votes écossais et gagna sept sièges au total, en décrochant quatre circonscriptions traditionnellement conservatrices et deux traditionnellement travaillistes. Ceci fut suffisant pour obtenir un engagement sur la décentralisation dans le discours de la reine en mars, et un rendez-vous avec le ministre Crowther-Hunt afin de discuter de la question dans son ensemble. Enfin, en juin paraît un livre blanc. A l'occasion du scrutin d'octobre 1974, le vote en faveur du SNP s'accrut pour atteindre 30,4% (la meilleure performance d'un parti séparatiste depuis l'indépendance de l'Irlande). Le SNP remporte onze sièges, soit la représentation la plus importante de son histoire. Il arrive deuxième dans trente-six circonscriptions – pour la plupart habituellement travaillistes.

Un élément crucial est la perte par les travaillistes de leur majorité en 1976. Le SNP se retrouve dans une situation potentiellement pivotale. Ceci donne une idée de la dynamique de ce parti. Comme nouveau leader du parti conservateur, M^me^ Thatcher visita d'abord l'Ecosse et se montra favorable à la mise en place d'une Assemblée écossaise.

Mais faute d'habileté politique, le parti national écossais n'a pas réussi à exploiter cette opportunité. Ses membres, novices au parlement, ont été forcés de prendre des décisions sur des questions qu'ils n'avaient pas étudiées en détail. Il en est résulté une confusion au sein de la Chambre des Communes, ce qui n'a pas contribué à améliorer

la réputation du SNP. De manière surprenante, cela concernait plusieurs questions sensibles pour le parti : la nationalisation, sa vision des problèmes de l'industrie lourde dans la ceinture centrale et, même, la décentralisation en tant que telle (en 1976, le parti décida qu'il accepterait une assemblée comme première pierre vers l'indépendance). En ce sens, il s'agit davantage d'un groupe de pression avec un seul objectif ou d'un parti protestataire ramenant les choses à ce que McDairmid qualifie de *Caledonian antisysygy* que d'un parti politique généraliste, ayant une vocation gouvernementale. Cette tension était présente depuis le début. Globalement, le SNP n'avait aucune idée, en 1974, sur la manière d'atteindre ses objectifs alors même que le parti au gouvernement local faisait continuellement face à des difficultés auxquelles il n'était pas préparé [13].

En février 1975, au début de la campagne référendaire sur la CEE, les sondages montraient que les partisans du « non » devançaient largement ceux du « oui » : 45% contre 29%. Dans ce référendum, la campagne du « non » offrit au SNP l'occasion de démontrer que l'Ecosse était mal traitée par l'Angleterre. Quand la campagne écossaise reçut 12 000 livres de l'organisation principale (une subvention du gouvernement), M^me^ Edwing les accusa de tenter « d'acheter les votes écossais avec de l'or anglais » [14]. La position du SNP en faveur de la sortie de la Grande-Bretagne de la Communauté européenne se révéla un échec dès lors que le « oui » l'emporta. En Ecosse même, seules les circonscriptions de Shetland et de Western Isles votèrent majoritairement pour le « non ». Les leaders du SNP prétendirent que les opposants au marché commun, issus du parti travailliste, avaient été peu enthousiastes durant la campagne, bien qu'il existât des réserves sur le rejet de l'Europe au sein même du SNP (le slogan *NO – on anyone's else terms* était à peine direct). Ce fut certes une défaite, mais le SNP ne s'était pas vraiment engagé sur cette question et s'est donc vite rétabli ; et si les élections locales ont un poids, en 1979, tout était oublié.

En matière de transfert des pouvoirs, le thème d'investissement principal du SNP, le comportement du parti était irrégulier. S'observait perpétuellement une tension entre partisans de l'indépendance et promoteurs de la décentralisation. Le parti était divisé stratégiquement sur des questions telles que savoir s'il devait accepter des demi-mesures (une assemblée avec certaines prérogatives). Le projet travailliste, publié en août 1976, avait de larges implications, mais ne suffisait pas dans tous ses aspects pour atteindre le fédéralisme lorsqu'il émergea enfin du parlement. A ce moment, le projet reçut le soutien de quelques conservateurs, alors que leur parti vota contre en mai 1977.

Cependant, quand le parti travailliste perdit sa majorité, le SNP soutint le gouvernement contre l'opposition, qui condamnait alors la décentralisation. Dans les rangs travaillistes, il y avait aussi des sceptiques à propos de la décentralisation et le gouvernement s'était accordé avec les libéraux afin de faire passer la législation sans que le SNP soit impliqué dans les procédures. En février 1977, les débats sur la question étaient clos et le projet capota, dès lors que vingt-deux députés travaillistes votèrent contre et que quinze s'abstinrent. Il avait été convenu qu'à moins que 40% de l'électorat inscrit en Ecosse ne soutienne le projet lors d'un référendum, la législation sur la décentralisation serait perdue. C'était une barrière très élevée et le projet aurait eu besoin d'un fort appui des électeurs – une perspective peu probable. Les tacticiens

du SNP menacèrent de faire tomber le gouvernement plus d'une fois, mais furent désespérément incapables de lever la « clause des 40% » (Jo Grimond, soutenu par les votes du SNP fit adopter un amendement permettant aux îles d'Orkney et de Shetland de choisir de ne pas voter) [15]. En 1978, le parti travailliste avait repris du poil de la bête en Ecosse et releva le défi du SNP aux élections locales d'avril. L'opposition à la décentralisation s'était aussi enhardie. Par ailleurs, si le SNP voulait que le référendum ait lieu, il fallait que le gouvernement Callaghan ne tombe pas. Ceci constituait un problème et, en juin 1978, neuf parlementaires du parti votèrent une motion de censure tandis que deux autres soutenaient le gouvernement, alors que le *leadership* du SNP souhaitait la survie du gouvernement.

En fait, le référendum sur la décentralisation s'est tenu en mars 1979 alors que l'opinion publique était hésitante sur la question. 51,6% des électeurs inscrits votèrent oui, pour 48,9% d'opposants. Mais seuls 32,9% des électeurs inscrits avaient voté oui, loin du seuil de 40%. Le projet ne passa pas la rampe. Au sein du SNP, il y eut une réaction contre la « trahison » du parti travailliste et la duplicité du gouvernement qui n'auraient pas exercé leur influence afin de faire passer la législation. En réaction, le 28 mars, les députés SNP votèrent la motion de défiance au gouvernement Callaghan (« les dindes votent pour un Noël prématuré », remarqua Callaghan), qui recueillit 311 voix contre 310. Callaghan n'avait donc d'autre choix que de lancer une élection générale. La perspective d'une décentralisation était perdue pour les vingt prochaines années. Au parlement, le SNP n'a jamais su exactement quelle ligne suivre et méritait donc d'être accusé d'avoir fait tomber le parti travailliste (le seul qui pouvait amener à la décentralisation) au profit du parti conservateur dirigé par M^me^ Thatcher (hostile à la décentralisation).

4. L'époque des conservateurs

Lors de son congrès de 1979, au lendemain d'une défaite électorale, le SNP demanda le vote pour l'indépendance, n'acceptant ni alternative, ni coalition promouvant la décentralisation. Il s'isola lui-même en endossant le principe d'une désobéissance civile et en votant des résolutions hostiles à l'OTAN. Cette position radicale isola le parti et il l'abandonna dès 1983. Le parti était traversé de conflits sur l'interprétation à donner aux résultats de 1979. En 1981, le congrès soutint résolument les secteurs et l'emploi publics, et marqua son hostilité aux armes nucléaires.

Néanmoins Gordon Wilson (député de la circonscription de Dundee est), qui avait succédé à Billy Wolfe en 1979 comme leader du parti, commença à sortir le parti de ses querelles internes et de ses exigences pour l'indépendance et rien d'autre. Le slogan du SNP est devenu « L'indépendance au sein de l'Europe » et le parti envisagea de couper tout lien direct avec Londres et de traiter avec d'autres petites nations européennes comme le Danemark.

Malgré un mécontentement croissant envers le gouvernement et une montée spectaculaire du chômage, le SNP ne réussit pas à progresser (en dépit de la croissance de la « désobéissance civile » plus organisée par le *Siol Nan Gaidheal* et le *79 group*). Quels que soient ses bienfaits économiques, le thatchérisme n'était pas adapté à l'Ecosse, qui était essentiellement une société ouvrière, partisane de l'Etat providence [16] (des sentiments partagés, bien sûr, avec les régions industrielles

anglaises). Au sein du parti, les radicaux entourant Sillars, qui avait déserté le parti travailliste en créant le SLP et en était devenu vice-président, constituaient une présence perturbante qui animait les querelles permanentes avec les dirigeants. Ce factionnalisme a mené à une confrontation avec le *leadership* au congrès de 1982, mais Sillars fut minorisé et tous les groupes internes furent dissous par le vote massif des délégués. Au congrès du parti de 1990 à Perh, Alex Salmond émergea comme leader par 486 voix contre 186 au terme d'une campagne acrimonieuse.

Néanmoins, le parti travailliste s'inquiéta de la concurrence du SNP dans les heartlands : la menace se matérialisa par la victoire de Jim Sillars aux élections partielles dans la circonscription de Govan en 1988 (la seule victoire parlementaire du SNP dans la ceinture centrale depuis 1979). Les travaillistes ne réalisaient pas de bonnes performances, en dépit de l'opposition à la *poll tax*, véritable incitation au radicalisme, qui a même conduit le SNP à flirter avec l'illégalité (sans sanctions électorales) [17]. Cette taxe complètement irréfléchie fut introduite en Ecosse le 1er avril 1989, un an avant son implantation en Angleterre. La réévaluation de l'impôt foncier en Ecosse en 1985 avait alarmé les conservateurs, probablement parce que la hausse des taux était passée sous le couvert de la « réévaluation », mais le mécontentement dans une région où les défenseurs des politiques conservatrices étaient pratiquement absents, encouragea la recherche d'une solution de remplacement. Celle-ci intervint donc avec la mise en place d'un système de charges à taux fixes pour les services locaux payable par toute la population âgée de plus de dix-huit ans (moyennant quelques exceptions) et avec quelques « arrangements de transition ». La nouvelle taxe était manifestement injuste. A la fin des années quatre-vingt, la position des conservateurs s'était affaiblie au nord de la frontière tandis que celle du SNP s'était fortifiée. Les sondages attestaient d'un mouvement en faveur de l'indépendance et du SNP. Fondamentalement, le vieux patriotisme écossais conservateur traditionnel, qui durait depuis Walter Scott, semblait s'éteindre [18].

La clé de ce processus fut la modification des positions politiques du SNP sur l'Europe, en dépit du fait que les zones périphériques de pêche et de petites exploitations agricoles étaient les plus sceptiques face à l'intégration. Dans le contexte de la fin des années quatre-vingt, l'Europe se déclinait comme une protection face au thatchérisme. Jim Sillars, qui avait développé une position pro-européenne pendant la brève existence du SLP, fut un leader de ce mouvement. En 1988, lors du congrès du SNP, le parti fut capable de revoir ses positions et de promouvoir « l'indépendance au sein de l'Europe » : la vision d'un petit Etat dans un cadre européen était dessinée. En termes d'orientations politiques, le SNP a commencé à endosser une posture pro-européenne en soutenant par exemple l'adoption d'une monnaie unique dans les années quatre-vingt-dix.

5. Les plans de décentralisation

En 1987, alors que les électeurs confirmaient la domination conservatrice en Angleterre et la rejetaient en Ecosse, en raison de l'hostilité *Tory* aux idées de décentralisation, le parti travailliste et les libéraux établirent la Convention constitutionnelle [19]. Leur intention était de rallier le soutien le plus large possible à la décentralisation et de préparer un projet de loi dans l'hypothèse où le parti

conservateur évoluerait sur la question. Lors des élections de 1992, ce projet de loi était le principal argument des plates-formes travailliste et libérale démocrate, en dépit du rejet catégorique des conservateurs. John Major, qui s'était référé à « une race patriotique, et intensément fière », fit une ouverture. Le leader travailliste, John Smith, l'accepta et Blair, qui avait remplacé Smith, aussi, tout en ajoutant qu'un référendum était nécessaire au sein du parlement pour ratifier la prérogative de lever l'impôt. *De facto*, l'Ecosse était devenue un système quadripartite et la question constitutionnelle domina la campagne de 1992 en Ecosse. Le SNP se présenta au scrutin sous le slogan : *Scotland free by '93* [20]. Se présenter contre John Major n'était toutefois pas la même chose que contre M^me^ Thatcher. Le SNP enregistra une hausse de 7,4%, conserva ses trois sièges et, avec 21,5%, devenait le troisième parti écossais. Mais il perdit néanmoins le siège de Govan, conquis aux élections partielles. Pour leur part, les conservateurs qui s'attendaient à perdre tous leurs sièges recueillaient 25,7% et les travaillistes, 39%.

6. La victoire travailliste

Durant les années de gouvernements conservateurs, la popularité des *Tories* déclina en Ecosse comme dans le reste du Royaume-Uni. Un groupe d'experts du SNP présenta un budget pour l'Ecosse partiellement réalisé sur la base de questions de ses députés au ministère des Finances. Selon cette épure, il y avait un surplus fiscal par rapport au Royaume-Uni. La comparaison maladroite que fit M. Blair entre les pouvoirs fiscaux du parlement et un conseil de paroisse fit mauvaise impression en Ecosse et ouvrit un espace à Alex Salmond. Les remarques de Blair impliquaient aussi que les travaillistes londoniens imposeraient leurs choix à leur branche écossaise, ce qui aurait des conséquences pour le futur dès lors que la décentralisation des nouveaux travaillistes ne serait pas accompagnée des moyens nécessaires à son bon fonctionnement.

La victoire électorale du parti travailliste en 1997, largement attendue, prouva aussi la quasi-disparition des conservateurs en Ecosse : ils n'y décrochèrent aucun siège. En Ecosse, les travaillistes obtenaient 40% des voix, pour 12% aux libéraux démocrates, 18% aux conservateurs et 22% au parti national écossais. Mais pour le SNP, la traduction en sièges était minimale : il ne réussit qu'à en décrocher six. On observait donc un courant net anti-conservateur, en ce compris dans les régions les plus prospères, et il ne s'est pas démenti depuis.

Le SNP avait rejeté le processus de décentralisation au sein du Royaume-Uni, la jugeant inadéquate. Il était donc resté hors du processus de la Convention. Mais lors des élections de 1997, il en était venu à l'idée que le parlement proposé pourrait être un premier pas ouvrant la voie à l'indépendance. Dans une stratégie du pire, certains voulurent s'opposer au pouvoir fiscal pour épingler l'évanescence de l'institution. Après la victoire des travaillistes, un livre blanc fut publié et, en septembre, lors du référendum sur la décentralisation, 74% des Ecossais appuyèrent la création de l'Assemblée nationale [21]. De plus, 65% des électeurs soutinrent son autorité dans l'idée d'augmenter ou de diminuer l'impôt sur le revenu de trois pennies. Il y eut une majorité convaincante pour la décentralisation dans toutes ces régions écossaises. Il n'y a qu'à Gallaway et Orkney que le pouvoir de variation de l'impôt fut rejeté.

Lors des premières élections sur la décentralisation, en mai 1999, les leaders du SNP ont mené une campagne confuse, mais le parti escomptait décrocher quarante sièges dans le cadre du système mixte (les électeurs avaient une voix au scrutin uninominal à un tour et une voix pour un scrutin de liste). La direction voulait promouvoir l'idée d'indépendance en prenant appui sur le succès référendaire relatif à la décentralisation. Durant la campagne, le chef du parti, Alex Salmond, dénonça l'intervention de l'OTAN au Kosovo et le SNP proposa une taxe additionnelle sur la *pound tax* alors même qu'il était vulnérable à la campagne travailliste contre l'indépendance. Peut-être les inventeurs du système ont-ils voulu empêcher le SNP d'obtenir la majorité absolue et ceux qui étaient favorables à la mise en place d'un gouvernement de coalition ont-ils voté stratégiquement contre lui. Mais avec 28,8% des votes (le SNP emporta trente-six sièges mais seulement sept circonscriptions), le parti fut déçu : un an plus tôt le SNP rivalisait avec le parti travailliste pour la première place et le même jour, il perdit aussi deux des trois conseils en lice aux élections municipales. Ce système électoral signifie qu'aucun parti ne peut décrocher une majorité. En conséquence, une coalition libérale et travailliste fut établie [22]. Parmi les autres partis d'opposition, les verts et les socialistes écossais étaient aussi favorables à l'indépendance.

La presse a décrit ces élections comme une défaite pour le SNP, même s'il en ressortait deuxième parti au parlement [23]. Il n'avait pu prendre qu'un siège aux travaillistes (à Inverness). Peut-être parce que le parti s'était concentré sur le scrutin de liste et non sur les sièges « marginaux » où les travaillistes étaient vulnérables. Les six députés nationaux du SNP prirent part au scrutin et tous ont tous perdu des votes malgré la croissance globale de 7% du parti.

Au parlement, le SNP ne fut pas en mesure d'exploiter les difficultés de l'exécutif, en particulier, l'explosion des coûts du nouvel édifice situé à Holyrood, qui s'avéra être un scandale public. De plus, les variations de politique du gouvernement à Londres reflètent davantage l'influence libérale démocrate dans l'exécutif que les pressions sur la coalition du SNP. Aux élections d'Holyrood, la participation s'élevait à 58,8%, soit 13% de moins qu'aux élections nationales de 1997, mais comparable à celle des élections générales de 2001 (58,1%)

7. La vie politique écossaise

A Edimbourg, il y a désormais un Premier ministre qui forme l'exécutif avec dix ministres. Ceux-ci sont surveillés par les comités parlementaires dans chaque zone. Quand Donald Dewar, le premier Premier ministre d'Ecosse, décéda, le choix de Londres fut évincé à la suite d'un scandale financier et il fut remplacé par le moins responsable John MacConnell. Cette option anticipe un désaccord potentiel, qui pourrait – même sous le gouvernement travailliste – devenir conflictuel. La création par le parti travailliste de l'Assemblée nationale dans le but premier de réduire l'appel à l'indépendance est peut-être un succès, mais le nombre de gens qui désirent voir les institutions écossaises avoir davantage de pouvoir augmente. L'impuissance de l'Ecosse se reflète dans son mince programme législatif et dans une augmentation généralisée du soutien à l'approfondissement de la décentralisation. Mais cela ne permet pas de rencontrer les demandes du SNP, comme par exemple, que les taux d'intérêts soient établis de manière à promouvoir l'industrie et non (comme

Westminster l'a fait) à favoriser la finance. La politique étrangère est devenue une question importante pour le SNP durant l'opération au Kosovo en 1999 et lors de la guerre impopulaire en Irak de 2003. Ce choix a été considéré comme un obstacle au progrès de l'Ecosse au sein de l'Europe, mais comme la plupart des questions de politique étrangère, il ne s'agit pas de questions saillantes.

Pour l'Ecosse, l'élection générale de 2001 ne porta pratiquement pas sur la principale question des deux décennies précédentes (les changements constitutionnels) puisque celle-ci était supprimée de l'agenda et que les secteurs de la santé, de l'éducation et de la sécurité tombaient sous l'autorité d'Holyrood plutôt que de Westminster (il y avait une certaine confusion publique à ce sujet). Un seul siège changea de main : le retour de Gallaway aux conservateurs, où la crise de la fièvre aphteuse joua en défaveur du SNP. Compte tenu de la dispersion de ses votes, le SNP eut un résultat ne correspondant pas aux sièges qu'il détenait à Holyrood. D'une manière générale, le parti reculait et le défi qu'il lança aux travaillistes qui prétendaient parler au nom de l'Ecosse ne fut pas un succès.

Outre l'indépendance et l'augmentation des pouvoirs dévolus à l'Assemblée (liberté fiscale complète), le SNP couvrait toutes les zones d'ombre des différentes rubriques du manifeste et y incluait le désir de recruter mille agents de police supplémentaires. Il s'était aussi impliqué afin d'aider le service national de santé (NHS) à travers des « traitements par code postal », la fourniture de fruits gratuits aux écoles primaires, la gratuité pour les visites de routine chez le dentiste, le gel des frais des ordonnances médicales et l'investissement dans les hôpitaux, en diminuant de moitié le temps d'attente et en fournissant mille cinq cents infirmières supplémentaires.

Lors des élections écossaises de mai 2003, le vote en faveur des quatre principaux partis diminua au profit des partis mineurs, qui passèrent de 2,3% à 21,2%. Avec 29,1%, le parti travailliste perdait 9,7%. Pour sa part, le SNP obtenait 20,9%, soit une baisse de 7,9%. Avec 12,1%, les libéraux enregistraient une perte de 2,1%. Et, avec 15,3%, les conservateurs stagnaient (-0,3%). Aussi, la coalition libérale-travailliste fut-elle reconduite sous la direction du parti travailliste, alors que le SNP conservait le rôle de principal parti d'opposition. Il était clairement apparu qu'aux yeux de nombre d'électeurs, il s'agissait d'élections de « deuxième ordre » [24].

8. Dirigeants et suiveurs

A Westminster, le dirigeant du SNP, Alex Salmond, déjà une fois associé à Jim Sillars, avait judicieusement décidé de ne pas se tenir à sa décision de quitter Londres pour le parlement écossais et avait été magnifiquement réélu en 2001 dans les comtés de Banff et Buchan [25]. Il avait été élu à la Chambre des Communes pour la première fois en 1987 et fut le chef du parti de 1990 à 2000, période durant laquelle il ancra le SNP dans une gauche sociale-démocrate. Par ses « manières sardoniques » et son instinct pour les « coups bas » il réussit à mettre en place le ton anglophobe qui stimula le nationalisme [26]. Député sous Salmond, qui était tout sauf charismatique, John Swinney, responsable de banque, devint le leader du SNP et quitta sa circonscription de Tayside Westminster en 2002 pour se rendre au parlement écossais. John Swinney avait battu, en 1997, un conservateur dans la circonscription de North Tayside, lors de sa deuxième tentative, en faisant campagne contre l'embargo sur la viande bovine

par l'Union européenne. Il avait été attiré au SNP dans les années soixante-dix lorsqu'il était adolescent (il est né en 1964) [27]. Lors de l'élection du leader du SNP en 2000, il battit le « fondamentaliste » Alex Neil par 547 voix contre 268. Dans son discours de la Saint-Andrew, le 30 novembre 2000, John Swinney expliqua les choix politiques du SNP concernant la « complète liberté fiscale », visant à obtenir le contrôle du parlement sur tous les revenus générés en Ecosse et la possibilité de les utiliser selon les choix de l'Assemblée. Cette option est graduelle. Elle ne s'inscrit pas dans la promotion d'une indépendance de type « tout ou rien ». Mais on voit mal comment elle pourrait aboutir, autrement qu'en gagnant les élections de Westminster, compte tenu de ce que travaillistes et conservateurs s'opposent à l'autonomie fiscale complète de l'Ecosse [28].

Les résultats d'une étude ont montré que les partisans du SNP se distinguent de trois manières [29]. *Primo*, ils sont plus susceptibles d'être en faveur de l'indépendance que les électeurs des autres partis et ils étaient aussi plus favorables à la décentralisation. Ils s'identifient comme fortement écossais et le SNP est très populaire parmi les jeunes (en effet, si les élèves de sixième pouvaient voter, le SNP serait alors très fort). Comparé aux électeurs du parti travailliste, les électeurs du SNP sont plus jeunes et davantage en faveur de l'indépendance et se considèrent davantage comme Ecossais. En revanche, le SNP ne peut rivaliser avec le parti travailliste parmi les *council tenants* ou les catholiques [30]. Les électeurs du SNP partagent avec les électeurs travaillistes une prédilection pour un changement constitutionnel. Dans le rapport à la classe sociale objective et subjective, les deux électorats possèdent des similitudes. En revanche, les électeurs conservateurs sont bien différents de ceux du SNP en ce qui concerne leur classe sociale, leur âge, leur niveau de propriété immobilière et leur identification aux valeurs traditionnelles. Comme attendu, ils rejettent les changements constitutionnels et l'indépendance. Généralement, ils voient le SNP comme un parti de gauche. En revanche, cette perception est plus faible parmi les électeurs travaillistes – la cible du SNP – et parmi les électeurs du SNP, dont une proportion significative le classe ni à gauche, ni à droite [31].

9. L'Ecosse contemporaine

Les dirigeants du SNP en sont venus à complètement accepter la nouvelle situation en Ecosse. Une étude du magazine *The Economist* en 1999, parue après les élections, annonçait que le parlement écossais deviendrait le cœur de la vie politique écossaise. Même si cela ne s'est pas confirmé dans la campagne électorale de 2001, cela semble tout de même probable. S'il en est ainsi, le SNP a beaucoup à gagner. Même s'il maintient son engagement fondamental pour l'indépendance, le parti a promis un référendum sur la question avant qu'une décision puisse réduire la possibilité qu'un SNP majoritaire mène à l'indépendance. Depuis les élections générales de 2001, les responsables politiques du SNP ont mis l'accent sur la nécessité de contrôler l'économie plutôt que sur l'indépendance. Il s'agit peut-être d'une attitude stratégique, voire tactique, mais elle peut expliquer comment ces politiques graduelles sont éventuellement à même de mener à l'indépendance. Il harcèle l'exécutif régional de manière assez percutante et le parti pourrait donc bientôt accéder au pouvoir dans la mesure où la coalition libérale-travailliste ne peut être reconduite éternellement

et où le gouvernement doit, à un certain moment, changer de main. Dès lors que les conservateurs n'ont plus de prise en Ecosse, le parti national écossais est clairement l'alternative. Dans cette optique, le SNP pourrait se transformer en *catch-all party*.

Néanmoins pour arriver à ce résultat, le SNP aura à faire la preuve qu'il peut présenter des politiques alternatives convaincantes et qu'il a les compétences pour gouverner, ce qu'il n'a toujours pas été en mesure de faire. Le parti doit aussi faire face à la problématique européenne en raison des difficultés dans l'industrie de la pêche. A part attendre d'éventuelles erreurs des travaillistes, sa stratégie actuelle n'est pas claire. A l'échelle locale, l'expérience du SNP n'a été ni constante, ni de grande envergure et dans l'ensemble, elle s'est révélée peu fructueuse. De plus, le SNP n'a pas bâti de solides bases de soutien au travers du gouvernement local et il n'a pas été capable de se construire une position durable. Contrairement aux travaillistes, le SNP n'est pas soutenu par des institutions externes au parti – comme les syndicats – et n'a en général pas réussi à obtenir cet appui. Aussi, le soutien au SNP est sujet à des fluctuations et n'est pas sécurisé dans les circonscriptions en dehors du petit vote communautaire des Highlands et du nord.

Résultats électoraux du SNP depuis la deuxième guerre mondiale

Année	*Nombre de candidatures*	*Pourcentage*	*Sièges*
1945	8	1,2	0
1950	4	0,4	0
1951	1	0,3	0
1955	2	0,5	0
1959	5	0,8	0
1964	15	2,4	0
1966	23	5,0	0
1970	65	11,4	1
1974 (février)	70	21,9	7
1974 (octobre)	71	30,4	11
1979	71	17,3	2
1983	72	11,8	3
1987	71	14,0	3
1992	72	21,5	3
1997	72	22,1	6
2002	72	20,1	5

Notes

[1] J. BRAND, *The National Movement in Scotland*, Londres, Routledge, 1978.
[2] E. HOBSBAWM & T. RANGER, *The Invention of Tradition*, Londres, CUP, 1983.

[3] Voir par exemple R. Rose, *Understanding the United Kingdom*, Londres, Longman, 1982, p. 14.

[4] J. Brand e.a. « Identity and the Vote », *in* D. Denver (ed.), *British Elections and Parties Yearbook 1993*, Londres, Harvester, 1993, p. 143-147.

[5] C. Harvie, *Scotland and Nationalism*, Londres, rkp, 1977, p. 94.

[6] J. Rasmussen, *The Liberal Party*, Londres, Constable, 1965.

[7] Voir, par exemple, *The Scotsman*, opinion poll, 17 mars 1997.

[8] I. McLean, « The Rise and Fall of the snp », *Political Studies*, xviii/3, 1970, p. 357-373.

[9] J. Alt, *The Politics of Economic Decline*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979, p. 264.

[10] D. Butler, *The British General Election of 1966*, Londres, Macmillan, 1967, p. 290-291.

[11] I. McLean, *op. cit.*, p. 153.

[12] D. Butler, *The British General Election of February 1974*, Londres, Macmillan, 1974, p. 54.

[13] *Ibid*., p. 455.

[14] D. Butler & U. Kitzinger, *The 1975 Referendum*, Londres, Macmillan, 1976, p. 149.

[15] D. Denver e.a., *Scotland decides, the devolution issue and the Scottish Referendum,* Londres, Cass, 2000.

[16] J. Mitchell & L. Bennie, « Thatcherism and the Scottish Question », *British Elections and Parties Yearbook 1995*, Londres, Cass, 1996.

[17] P. Barker, « Legitimacy in the United Kingdom : Scotland and the Poll Tax », *British Journal of Political Science*, 22/3, 1992, p. 521-533.

[18] M. G. H. Pittock, *Scottish Nationality*, Londres, Palgrave, 2001, p. 124.

[19] S. Kendrick, D. McCrone, « Politics in a Cold Climate : the Conservative Decline in Scotland », *Political Studies*, 37, 1989, p. 589-603.

[20] J. Kellas, *The Scottish Political System*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989.

[21] D. Denver e.a., *op. cit*.

[22] G. Hasson & C. Warhurst, « New Scotland ? », *Political Quarterly*, 72/2, 2001, p. 213-226.

[23] *The Economist,* 6 novembre 1999.

[24] M. Marsh, « Testing the Second Order Election Model after the European Elections », *British Journal of Political Science*, 28, 1998, p. 591-607.

[25] *Scotland on Sunday*, 14 janvier 2001.

[26] B. Criddle & M. Waller, *The Almanach of British Politics*, Londres, Routledge, 2003.

[27] *Ibid.*, p. 774-775.

[28] *Ibid*.

[29] J. Brand e.a. « Identity…», *op. cit*.

[30] J.G. Kellas, « The Social Origins of Nationalism in Britain », *in* J. Coakley (ed.), *The Social Origins of Nationalist Movements*, Londres, Sage, 1992.

[31] J. Brand e.a., « Identity… », *op. cit*., p. 143-147.

Un succès gaspillé ?
Les expériences du *Plaid Cymru* – le parti du Pays de Galles – à l'Assemblée nationale du Pays de Galles

Anwen Elias

1. Introduction [1]

L'Assemblée nationale du Pays de Galles a été établie en 1999 lors de la réforme majeure du programme constitutionnel menée par le parti travailliste en Grande-Bretagne. Pour le *Plaid Cymru* – le parti du Pays de Galles [2] –, le représentant principal du nationalisme gallois après la seconde guerre mondiale, les premières élections à l'Assemblée ont été un succès sans précédent : dix-sept sièges sur soixante [3], pour un parti jusqu'alors confiné aux marges de la politique britannique. Ce résultat fut sa meilleure performance, avec 29,5% du vote gallois (comparé aux 9,9% qu'il obtint aux élections générales britanniques deux ans auparavant) : il devint la seconde force politique du Pays de Galles et le principal parti d'opposition à l'Assemblée nationale avec une marge importante. Cependant, alors que le président du *Plaid Cymru*, Dafydd Wigley était en droit de décrire ces élections comme un « *daeragryn tawel* (un tremblement de terre tranquille) » – qui promettait d'ouvrir un nouveau chapitre de la politique galloise, la performance décevante aux deuxièmes élections de l'Assemblée de mai 2003, suggéra une évaluation très différente de la performance du parti au cours des quatre premières années de l'existence de l'Assemblée. La perte de cinq de ses sièges et une chute de 10% confirma la fin de la lune de miel entamée en mai 1999 [4].

Nous nous proposons d'examiner les expériences du *Plaid Cymru* au cours de la première législature de l'Assemblée galloise, de 1999 à 2003, et d'essayer de comprendre pourquoi la chute du parti fut si spectaculaire. Plus spécifiquement, nous nous efforcerons de répondre aux questions suivantes : comment le *Plaid Cymru* a-t-il cherché à s'adapter à sa nouvelle situation politique et dans quelle mesure cet ajustement a-t-il été une réussite ? Quel impact le *Plaid Cymru* a-t-il eu sur le système politique gallois durant cette période ? A partir d'un bref aperçu de la littérature

qui a analysé les implications systémiques, politiques et organisationnelles de la représentation politique des petits ou nouveaux partis, nous proposerons un cadre d'analyse qui fournira les bases d'une analyse détaillée des expériences du *Plaid Cymru* au cours de la première législature de l'Assemblée nationale. En conclusion, nous tirerons les leçons des expériences des nationalistes gallois en ce qui concerne les défis et les pressions auxquels font face les partis régionalistes, tandis que leur croissance électorale ouvre de nouvelles opportunités politiques à l'intérieur des forums de représentation régionaux et nationaux.

2. Les partis régionalistes et la représentation politique : un nouvel agenda de recherche

En dépit de l'augmentation, bien documentée, de l'influence politique et électorale des partis régionalistes depuis les années soixante-dix et quatre-vingt, le succès individuel et l'impact des partis régionalistes varient considérablement. Ils ont connu des succès électoraux divers [5] et expérimenté des types d'opportunités de représentation politique différents. Alors qu'un grand nombre de partis régionalistes ont détenu des portefeuilles au niveau régional, certains, tels la *Lega Nord*, les trois partis régionalistes belges (le Rassemblement wallon, la *Volksunie* et le Front démocratique des Francophones) et le *Svenska Folkpartiet* en Finlande ont occupé des postes ministériels dans des coalitions gouvernementales nationales. A l'inverse, des partis comme le *Scottish Nationalist Party* et le *Plaid Cymru* au Pays de Galles ont historiquement moins bien réussi à traduire la mobilisation électorale en représentation politique au niveau national et, en l'absence d'un niveau régional de gouvernement, sont restés de petits partis aux franges d'un système politique national [6].

Du point de vue académique, le succès des partis régionalistes dans l'obtention d'une représentation ouvre des voies nouvelles de recherche. Pourtant, étonnamment, peu d'attention a été accordée à cette dimension de leurs politiques. Jusqu'à présent, la plupart des travaux ont exploré les conditions politiques et électorales qui ont facilité la (ré-)émergence de ces acteurs politiques [7], et essayé de définir cette famille de partis hétérogènes [8]. Ainsi, la recherche sur les partis régionalistes reste en retrait de celle sur l'impact de la représentation politique des autres petits ou nouveaux partis, tels les partis verts et les partis populistes de droite. De ce fait, nous en savons encore très peu sur l'impact de la représentation politique sur ces formations politiques, dans leurs dimensions d'acteurs promouvant des objectifs politiques ou à l'œuvre dans un système plus large d'interactions et de compétitions entre partis.

A. Les partis régionalistes et la représentation politique : une structure d'analyse

En accord avec la notion de Pedersen [9] de « durée de vie d'un parti », on dit d'un parti qu'il a atteint le « seuil de représentation » lorsqu'il a remporté des sièges dans une enceinte parlementaire. En pratique, cela signifie qu'un parti réussit à satisfaire certains critères électoraux/légaux qui définissent ce seuil. Cependant, au-delà de cette catégorisation préliminaire des formations selon qu'elles ont ou non obtenu une représentation politique, le fait d'accéder à la représentation ne nous en apprend pas plus sur l'essence et sur les effets de cette dernière. Telles sont les conclusions de l'étude d'Argelaguel [10] sur les performances politiques des partis régionalistes en

Europe de l'ouest : elle révèle une divergence significative entre les expériences des partis régionalistes, qu'il s'agisse des conditions dans lesquelles ils obtiennent une représentation ou de l'impact ultérieur sur le système politique.

Si la recherche académique a largement négligé l'impact spécifique des partis régionalistes, depuis les années quatre-vingt, l'émergence de plusieurs nouveaux partis en Europe de l'ouest [11] a éveillé un intérêt plus général quant à la nature et l'impact de ces partis, décrits aussi comme « petits » et « marginaux » [12]. Deux approches analytiques distinctes se dégagent. La première concerne l'identification des voies par lesquelles la représentation politique affecte la vie interne des partis [13]. L'émergence des partis écologistes à partir du début des années quatre-vingt, a engendré une littérature abondante, surtout descriptive, à propos du développement et des caractéristiques de ces partis, de leurs structures organisationnelles et de leur profil programmatique. Depuis qu'un nombre croissant de partis verts en Europe occidentale ont, au milieu des années quatre-vingt-dix, participé à des gouvernements au niveau de l'Etat, les répercussions de la participation sur le profil de ces partis et leurs rôle et performance au gouvernement sont venus au premier plan des recherches académiques.

Une seconde approche cherche à comprendre l'impact des petits/nouveaux partis sur le système politique global. L'étude classique de Sartori établit les critères pour déterminer la « relevance systémique » des petits partis en ce qu'ils influencent les dynamiques de concurrence des partis dans le système. D'autres auteurs ont depuis défendu l'idée que des partis ont un impact plus large, qui dépasse les critères de « coalition » et de « chantage » proposés par Sartori. Par exemple, Herzog soutient que les petits partis sont importants aussi dans la mesure où ils participent aux négociations et aux définitions des frontières politiques du système et donc agissent comme banc d'essai pour les idées politiques nouvelles qui peuvent finalement être reprises par les partis principaux.

En se basant sur ces deux approches, la problématique de la représentation des partis régionalistes pose au moins deux questions, analytiquement distinctes, mais corrélées. Quel est l'impact de la représentation politique sur le profil et les dynamiques internes du parti régionaliste ? Quel est l'impact de la représentation du parti régionaliste sur le système politique dans son ensemble ?

B. L'impact de la représentation sur la vie interne des partis politiques

En général, les partis régionalistes, en tant qu'organisations dotées d'une vie interne et politique propre, font face à trois défis quand ils dépassent le seuil de représentation.

Primo, l'expérience des partis verts suggère que la représentation politique élargit la nature et le contenu du programme politique du parti [14]. Etant donné que la caractéristique définissant la famille des partis régionalistes est la priorité que ces formations donnent à la réorganisation territoriale de l'Etat [15], on peut escompter qu'elles améliorent et étendent leur programme au-delà de leur *core business*. Ce processus est à la fois le résultat de leur nouvelle visibilité politique et de l'examen minutieux de leur programme, corollaires de la représentation, et des pressions pour contrer les autres partis sur une série de questions socio-économiques. Plus proches

ils seront de la participation gouvernementale, plus ce processus s'intensifiera. Cependant, ceci peut aussi conduire à des tensions entre leurs préférences pour les valeurs traditionnelles et les implications socio-économiques d'un programme politique plus large, dans la mesure où une stratégie « attrape-tout » peut compromettre les premières.

Secundo, s'il est vraisemblable que pour survivre, les partis doivent s'adapter aux environnements changeants [16], la représentation politique provoquera une série spécifique de changements organisationnels. Dans une perspective pragmatique, les activités journalières des représentants élus du parti peuvent nécessiter une redistribution des ressources financières et personnelles pour soutenir cette nouvelle sphère d'activités, de même que les priorités et le lieu de la prise de décision peuvent changer. Ces adaptations pragmatiques peuvent aussi conduire à un bouleversement plus fondamental dans la distribution de l'autorité politique parmi les départements et à travers les niveaux du parti [17]. D'une part, de nouvelles pressions pour la centralisation de la prise de décision et de la coordination peuvent se traduire par un déplacement parallèle du pouvoir des membres du parti au profit des élus du parti (relations verticales de pouvoir). Un déplacement dans les relations de pouvoir se manifeste aussi dans les relations entre les groupes de pouvoir rivaux au sommet de la hiérarchie du parti (relations horizontales de pouvoir). Ce déplacement est marqué par des périodes d'instabilité du *leadership* et par la résurgence de tensions fractionnelles quand des tendances politiques rivales proposent des interprétations alternatives sur la nouvelle situation politique du parti.

Tertio, les partis régionalistes doivent décider du type de stratégie politique à adopter vis-à-vis de leurs adversaires dans l'arène politique. Seiler [18] identifie trois types de stratégies d'action politique ouvertes aux partis autonomistes et dépendant des moyens choisis pour poursuivre leurs objectifs politiques. La première, la stratégie anti-système, est adoptée par les partis qui restent en dehors du système politique et répugnent à adhérer aux règles démocratiques (non violentes) du jeu politique : nous ne l'analyserons pas ici. Reste deux autres options. La première est une stratégie « tribunitienne », caractérisée par l'adhésion aux règles du jeu mais sans désir de participer au gouvernement. Ces partis préféreraient exercer une influence politique en restant dans l'opposition. Une deuxième stratégie, « gouvernementale », considère que les partis qui veulent participer au gouvernement sont plus enclins à faire des compromis politiques afin d'apparaître crédibles. Les choix du parti dépendront de sa position relative dans le système politique, de son rapport aux autres partis politiques et du contexte historique et politique dans lequel il a émergé.

C. L'impact des partis régionalistes sur le système politique et de partis

Définir et mesurer l'impact des partis sur les systèmes politiques est problématique, étant donné que les processus qui le produisent peuvent être indirects et difficiles à séparer des autres sources d'influence [19]. Nous identifierons au moins trois types d'impact sur le système politique et de partis.

Primo, et selon les critères de Sartori sur la relevance des partis (*party relevance*) [20], un parti régionaliste peut changer le modèle de concurrence entre partis, à la fois s'il est considéré par les autres formations comme un partenaire potentiel de

coalition et s'il a la capacité d'exercer des pressions directes sur les autres partis, par exemple grâce à son potentiel de veto.

Secundo, tant Newell [21] que Lynch [22] identifient avec minutie les effets que les partis de la minorité peuvent avoir sur l'agenda dans un système politique. Comme les politiques territoriales constituent l'activité principale des partis régionalistes, on peut s'attendre à ce que la demande de nouvelles institutions régionales, ou une autonomie accrue au sein des institutions existantes, constitueront l'aspect proéminent de la mise à l'agenda et où l'impact des partis régionalistes est sans doute le plus évident. Cependant, Lynch identifie aussi le programme socio-économique plus large que ces partis défendent et dont l'impact politique peut refléter les préférences idéologiques et politiques particulières pour lesquelles ils militent dans le système.

Tertio, l'effet concret sur les résultats politiques de cette fonction de mise à l'agenda dépend d'une combinaison de facteurs institutionnels et politiques qui sont difficiles à prévoir et où l'influence est particulièrement diffuse. Par exemple, si le parti régionaliste est en position d'entrer au gouvernement, son potentiel d'influence sur l'agenda politique peut être plus grand qu'à l'extérieur de la coalition. Cependant, Lynch [23] soutient que, pour ce qui concerne la mise à l'agenda et l'impact politique, il n'existe pas de corrélation exacte entre la prestation du parti et l'impact du parti régionaliste, mais il y a bien une distinction évidente entre les succès électoral, administratif et politique.

3. Le *Plaid Cymru* à l'Assemblée nationale du Pays de Galles Une analyse empirique

A. Changements dans le parti en tant qu'acteur politique

1. Changement programmatique

Fondé en 1925 en réponse à l'évolution rapide des conditions économiques et sociales au Pays de Galles, le *Plaid Cymru* avait des intérêts avant tout culturels et linguistiques qui exprimaient le désir de préserver un mode de vie gallois [24]. Depuis 1945, il s'est peu à peu transformé en un parti politique plus conventionnel qui vise à la représentation institutionnelle au travers de la participation électorale, avec un programme politique fondé sur l'idée d'un gouvernement autonome pour le Pays de Galles, et complété par des politiques socio-économiques inspirées de la notion de « socialisme coopératif et décentralisateur » [25]. La formulation spécifique des objectifs constitutionnels du parti a varié au fil des ans, de la demande d'un statut de *dominion* pour le Pays de Galles du Commonwealth britannique dans les années trente, à la demande d'un statut de Commonwealth au sein d'une confédération britannique, dans les années soixante-dix. Plus récemment, l'intégration européenne a fourni un nouveau contexte au projet nationaliste du *Plaid Cymru* et la notion de « statut national complet pour le Pays de Galles en Europe » a exprimé un désir d'accroître l'autonomie politique et institutionnelle à un niveau régional dans le cadre européen, qui valorise les spécificités historiques et culturelles des petites nations et régions [26].

La création de l'Assemblée galloise a changé ce profil de deux manières. *Primo*, et comme les expériences des autres petits partis permettaient de l'anticiper, des changements dans l'étendue et le raffinement du programme politique du *Plaid* apparaissent. En particulier, le Manifeste du parti pour les élections de 1999 à

l'Assemblée était le document politique le plus complet jamais produit par le parti. Il représente une tentative sérieuse d'examiner les compétences de l'Assemblée et énonce une série de propositions concrètes pour mettre en pratique des principes politiques généraux, présentés comme un programme politique complet adapté aux besoins de la société galloise. En effet, comme l'a remarqué un observateur politique, en l'absence complète de programme cohérent du parti travailliste gallois, au début de la décentralisation, le *Plaid Cymru* offrait les seules bases sur lesquelles développer le programme de travail de l'Assemblée au cours de la première législature [27].

Secundo, et de manière plus étonnante, les nouvelles dynamiques politiques à l'intérieur de la sphère politique galloise depuis 1999, ont contribué à une réflexion de grande ampleur sur les buts constitutionnels du parti, aboutissant à la décision, lors de la Conférence annuelle de 2003 du parti, de remplacer l'expression « statut national complet » par « indépendance » en Europe comme la formulation constitutionnelle la plus propice pour faire progresser l'intérêt national gallois. Une telle modification est surtout intéressante quand les deux observations suivantes sont prises en compte. En premier lieu, le *Plaid Cymru* a, depuis sa création, obstinément rejeté le vocabulaire de l'indépendance du XIX^e^ siècle, comme par exemple l'expression « Etat souverain », la considérant hors de propos dans un monde de plus en plus globalisé et indépendant, et préférant des expressions telles que « statut de dominion », « statut national complet » et « gouvernement autonome pour le Pays de Galles » en tant que représentations plus appropriées de ses aspirations à long terme pour la nation galloise [28]. Ensuite, ce mouvement semblerait être l'instigateur d'une tendance vers des formulations de plus en plus post-souveraines dans d'autres partis nationalistes et régionalistes en Europe [29] ; une dynamique renforcée par le processus d'intégration européenne et la dislocation des structures traditionnelles de l'autorité politique qu'il engendre.

Il est certain que les conditions qui ouvrent la voie à ce débat constitutionnel sont dues en partie aux développements en cours au niveau supranational depuis le milieu des années quatre-vingt-dix. Par exemple, une prise de conscience accrue, de la part des observateurs européens du *Plaid Cymru* les plus inspirés, du fait que l'intégration européenne – au contraire des grands espoirs pour une Europe des régions qu'annonçait le début des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix – a opéré un virage en faveur de la prédominance des Etats membres. L'échec du Comité des régions, la réforme limitée du Parlement européen et les refus successifs des gouvernements nationaux d'abandonner leur droit de veto dans certaines matières du processus décisionnel, témoignent de la force politique décroissante des arguments régionalistes des années quatre-vingt-dix, et avaient rendu inappropriée une formule du type « statut national complet », basée sur l'hypothèse d'un deuxième mode d'adhésion européen sans le statut d'Etat membre.

Mais, à l'évidence, les conditions politiques nouvelles introduites au Pays de Galles à la fin des années quatre-vingt-dix, ont projeté la question des objectifs à long terme du *Plaid Cymru* en haut de l'agenda politique. Pour les concurrents politiques du parti, la nature profondément ambiguë de l'expression « statut national complet », en décalage total avec les développements européens, était ressentie comme une ruse terminologique afin de détourner l'attention des aspirations séparatistes réelles du parti. Telle était l'implication de l'« IQ test » en dix points (*Independence Question*/

« test de QI ») du parlementaire Lembit Opik à l'attention du *Plaid Cymru*. Ce test consistait en une série de questions sur la manière dont le projet constitutionnel du *Plaid* pourrait affecter les institutions britanniques et européennes existantes [30]. Des pressions semblables pour une clarification constitutionnelle, exercées par les médias gallois, lors des élections de l'Assemblée de mai 1999, ont conduit Dafydd Wigley à déclarer que « le *Plaid Cymru* n'avait encore jamais considéré l'indépendance comme notre objectif constitutionnel » [31]. Finalement, le fait que l'Assemblée nationale du Pays de Galles ait fourni un nouveau centre de gravité pour l'activité du parti au niveau régional – avec pour résultat que les concurrents au niveau national du *Plaid Cymru* revendiquent aussi désormais le titre de « parti du Pays de Galles » – a nécessité une réévaluation de sa position relative vis-à-vis de ses adversaires. Dans ces conditions, une clarification du but politique à long terme du parti est devenue une priorité de la nouvelle direction du parti sous Ieuan Wyn Jones [32]. Lors de la conférence annuelle du parti en 2001, une motion qui reconnaissait que « le statut complet d'Etat membre de l'Union européenne est le plus apte à faire progresser l'intérêt national (du Pays de Galles) », a été approuvée, bien que le maintien du label « statut national complet » l'ait emporté sur « l'indépendance ». Ce n'était cependant qu'une question de temps avant que cette dernière revendication ne devienne la politique officielle du parti. Les résultats décevants du *Plaid Cymru* aux élections de l'Assemblée nationale en 2003, et les questions ultérieures soulevées à propos de la direction et de la stratégie politique du parti ont fourni l'impulsion qui poussa ce processus de réflexion à son point culminant.

2. Changement organisationnel

De manière générale, le profil et l'organisation interne du *Plaid Cymru* sont en phase avec l'évaluation des structures des partis régionalistes formulées par De Winter [33]. Le parti est caractérisé par un degré élevé de centralisation organisationnelle qui est resté remarquablement stable depuis les années soixante, lorsque ces structures furent mises en place. Historiquement, cette organisation se caractérisait par la dominance de leaders charismatiques, et plusieurs auteurs ont défendu la thèse que les étapes du développement historique d'un parti sont liées de façon intrinsèque à la personnalité du leader [34]. De plus, le *Plaid Cymru* a toujours été sujet aux tensions entre factions et, même lorsqu'elles n'étaient pas assez importantes pour mener à une séparation, elles se sont toujours montrées résistantes, dans le sens qu'elles n'ont jamais été complètement résolues, mais au contraire temporairement contenues par des compromis difficiles.

Alors que le *Plaid Cymru* a entrepris un nombre significatif de changements organisationnels en réponse au processus de décentralisation, ces transformations ont servi à renforcer, plutôt qu'à inverser, ce profil organisationnel. Les étapes de la mise en œuvre des modifications organisationnelles suivent un processus similaire à celles entreprises par les autres petits partis. Par exemple, Poguntke [35] identifie deux vagues de changement dans les partis verts : a) une modification organisationnelle pour anticiper la représentation et le besoin de centralisation ; et b) une réforme après avoir atteint la représentation, dès lors que le parti réalise rapidement que son temps de réaction est sensiblement réduit et que des structures plus centralisées deviennent

nécessaires. Cette distinction est utile pour faire la différence entre les phases des changements organisationnels entrepris par le *Plaid Cymru*.

Après que le parti travailliste ait laissé entendre, au milieu des années quatre-vingt-dix, qu'il mettrait en œuvre un programme de décentralisation s'il était élu en 1997, le *Plaid Cymru* entreprit un programme de modernisation, espérant que dans ce nouveau contexte institutionnel, il deviendrait un acteur politique important et devrait être doté d'une organisation et d'un programme en conséquence. En 1994 fut créé le poste de directeur politique, avec la responsabilité de coordonner le processus de développement des politiques, poste auparavant occupé par les porte-parole politiques travaillant dans le cadre peu structuré du *National Executive Committee*. Il a été fait allusion au résultat positif d'un tel changement, par exemple dans la manière dont le parti a réussi à traduire des politiques largement académiques dans leur ton et leur contenu en un programme étendu digne d'un parti gouvernemental potentiel sérieux. Une raison similaire peut être identifiée dans la priorité donnée à la professionnalisation des stratégies électorales et de campagne. Aux élections générales de 1997 et encore au scrutin pour l'Assemblée de 1999, le recours à des techniques novatrices, comme par exemple l'utilisation du téléphone à des fins électorales, s'est avéré très efficace et a contribué à améliorer les performances électorales du parti. Finalement, une volonté similaire s'observe dans la façon dont le parti a organisé son personnel et ses ressources à l'Assemblée pour soutenir les représentants élus du *Plaid* dans cette nouvelle institution. Là où les autres partis ont préféré adopter le modèle de Westminster qui consiste à assigner un assistant à chaque membre de l'Assemblée, le *Plaid Cymru* a mis en commun ses ressources pour créer un forum politique centralisé au sein de l'assemblée, composé d'une équipe d'assistants travaillant sur des portefeuilles spécifiques, soutenant les membres de l'Assemblée en tant que groupe plutôt qu'en tant qu'individus. L'objectif était de créer un réservoir d'informations plus large, qui servirait de base à un programme politique coordonné et dynamique, ce qui ne pourrait être obtenu autrement.

Néanmoins, si ces modifications au cours de la première législature de l'Assemblée nationale du Pays de Galles donnent l'impression d'un parti bien organisé en vue de devenir le principal parti d'opposition du Pays de Galles, en pratique, les pressions imprévues de la représentation sur la structure de soutien du parti ont rapidement soulevé la question de l'efficacité de cette stratégie, et de nouvelles solutions organisationnelles furent recherchées. Paradoxalement, ces questions se rapportaient davantage aux conséquences involontaires de la structure organisationnelle qu'à son fonctionnement en soi. En premier lieu, en se concentrant sur le détail des politiques, le parti n'a pas accordé suffisamment d'attention aux questions de stratégie, plus générales, du parti à l'intérieur du système politique global. Avec pour résultat que le parti a semblé manquer d'objectifs dans ses actions au sein de l'Assemblée. Deuxièmement, les activités du forum politique se sont inévitablement concentrées sur les domaines politiques décentralisés, qui tombaient dans les compétences de l'Assemblée, et n'ont pas tenu compte des politiques non déléguées des autres niveaux de pouvoir. Résultat, la focalisation de l'attention et des énergies sur l'Assemblée nationale a généré un nouveau lieu de pouvoir au sein de la hiérarchie interne du *Plaid Cymru*. Un nouveau parti s'est développé à l'intérieur du

parti, possédant une dynamique propre bien définie et qui était perçu comme séparé des autres éléments de la structure du parti, y compris du siège du parti, des membres du parti et des représentants élus à d'autres niveaux institutionnels. Nous analyserons donc l'évolution de ces relations de pouvoir plus en détail.

3. Des relations de pouvoir changeantes au sein du Plaid Cymru

A l'évidence, les relations verticales entre la direction du parti et ses membres ont évolué depuis que le *Plaid Cymru* a obtenu son premier siège parlementaire à Westminster au milieu des années soixante-dix. Avec l'impact sur la prise de décision, les ressources et la stratégie centrée autour des députés en tant que seul centre de la représentation politique, cette distance a augmenté après 1999. Le nombre même des représentants du *Plaid*, leur statut politique au sein de l'Assemblée ont constitué un nouveau centre de gravité à l'intérieur du parti. Un centre qui exerce de fortes pressions pour une plus grande centralisation de la prise de décision et des responsabilités, au détriment d'une implication plus forte de la base du parti.

Les changements dans les relations horizontales de pouvoir entre les différentes factions ou sous-ensembles des échelons les plus élevés du parti sont encore plus fondamentaux. D'un côté, on peut faire la distinction entre, d'une part, les personnes en place à l'intérieur de l'Assemblée et, d'autre part, les extérieurs, ceux qui travaillent pour le *Plaid* dans d'autres arènes (à d'autres échelons de pouvoir ou au siège du parti). Par exemple, au fur et à mesure de la première législature, les autres représentants élus du *Plaid* à Westminster et à Strasbourg ont eu davantage le sentiment d'être exclus des affaires du parti. Des tensions apparaissent aussi au sein du groupe de l'Assemblée lui-même. La démission de Dafydd Wigley de la présidence en mai 2000 a mis en évidence les querelles internes latentes entre les différentes composantes du parti. Les rumeurs de différends personnels avec les autres membres dirigeants du parti à l'Assemblée – entre autres le mécontentement à propos des orientations politiques conflictuelles de Wigley à Westminster – n'ont pas disparu avec l'élection de son successeur, Ieuan Wyn Jones. Son mandat de leader s'avéra aussi riche en problèmes qu'il fut court. Il manquait de charisme personnel, était moins populaire que son prédécesseur et beaucoup moins à l'aise avec la nouvelle visibilité que la présidence entraîne. Son incapacité à exploiter différentes opportunités pour élever à la fois son statut et celui de son parti à l'Assemblée [36] a encore été accentuée par son recul dans sa circonscription électorale d'Anglesey, que le *Plaid Cymru* a finalement perdue au profit du *Labour* lors des élections générales de 2001. Les résultats moins bons que prévus aux élections de 2003 furent la goutte d'eau qui fit déborder le vase et rendirent intenable la position de Ieuan Wyn Jones à la tête du parti.

Le *Plaid Cymru* a cherché à répondre à ce rééquilibrage du pouvoir à l'intérieur du parti en redistribuant certaines compétences directionnelles et décisionnelles vers d'autres sphères. Un subside financier important lui a permis, en 2001, de mettre en œuvre un nouveau département politique lié au siège. Celui-ci a pris la responsabilité de coordonner la stratégie générale du parti et le développement de ses orientations politiques, tout en permettant au forum politique de l'Assemblée de se concentrer sur les matières décentralisées. De même, et suite à la démission de Ieuan Wyn Jones de la présidence, les statuts ont été modifiés pour permettre de séparer les fonctions

de président de parti et de leader du groupe de l'Assemblée, laissant le premier se concentrer sur les matières générales du parti et la stratégie et le second, sur les activités du parti dans cette enceinte.

Ieuan Wyn Jones fut remplacé par le vétéran gallois nationaliste et figure culturelle emblématique, Dafydd Iwan. Cette deuxième lutte pour le *leadership* en un laps de temps aussi court fut décrite comme un désaccord entre les deux tendances politiques au sein du parti, d'une part les nationalistes traditionnels (surtout préoccupés par la culture) et d'autre part les nationalistes progressistes (au programme plus diversifié). La division s'était déjà manifestée par le départ de plusieurs figures clés du *Plaid Cymru* vers le parti conservateur à la fin de l'an 2000. La force de ces tensions et leurs racines historiques dans l'évolution du parti indiquent la persistance de clivages fondamentaux en son sein, clivages qui se sont accentués depuis 1999.

La dimension linguistique est le premier axe de conflit et concerne le statut de la langue galloise à l'intérieur du programme politique du *Plaid Cymru*. Alors que pour les pères fondateurs, la raison d'être du parti était de défendre la langue galloise en tant qu'expression de la spécificité culturelle, le *Plaid Cymru* a, depuis les années soixante, vigoureusement essayé de se distancier de cet objectif limité pour s'adresser aux circonscriptions électorales ne parlant pas le gallois et développer un nationalisme civique plus diversifié. A l'opposé de cette évolution, on trouve les commentaires d'un des conseillers locaux du *Plaid* en janvier 2000 sur les effets dévastateurs de l'immigration anglaise au Nord-Est du Pays de Galles et qui ravivent le débat sur le rôle de la langue galloise dans l'identité du parti. L'échec sur les réponses à donner aux questions traditionnelles du *Plaid*, en particulier la protection des communautés galloises, de leur langue et de leur culture, a suscité un intérêt plus important chez les membres clés du *Plaid*. En 2001, la création du groupe *Cymuned* durant la campagne, en tant que groupe d'intérêt centré sur la crise des logements en zone rurale et les conséquences de la croissance de l'immigration dans les communautés galloises, fut largement une réponse à cet échec. La création d'un deuxième parti nationaliste gallois en 2001, l'*Independent Wales Party*, avec pour objectif de combattre le *Plaid Cymru* dans ses terres traditionnelles de langue galloise, en est une autre.

Un deuxième clivage est celui qui sépare la gauche radicale des tendances plus traditionalistes à l'intérieur du parti. La montée de la gauche nationale au sein du parti au début des années quatre-vingt a ravivé une interprétation plus socialiste-radicale des objectifs fondamentaux du parti, bien que sous la présidence de Dafydd Wigley (1981-84) ces divisions aient été contenues par une approche pragmatique qui éloigna les batailles idéologiques [37]. Cependant la résurgence, ces dernières années, du *Triban Coch* (« le drapeau rouge », le nom de la revue du parti) bénéficie du soutien des membres importants du parti et est mise en évidence dans les assemblées de ce dernier. Le *Triban Coch* se rapproche d'un programme plus nettement socialiste et privilégie la réforme des services publics et les fonds d'aide sociale plutôt que le *nation building*, ces thèmes étant le point de départ de tout programme socio-économique des partis classiques. Stratégiquement, l'ancien président est aussi devenu plus fougueux dans sa critique de la stratégie du *Plaid Cymru* à l'Assemblée nationale, défendant une stratégie plus conflictuelle qui dénoncerait les faiblesses à la fois du gouvernement

en place et des structures de la décentralisation en général. C'est cette dimension stratégique que nous allons analyser.

4. La stratégie du Plaid Cymru *au sein de l'Assemblée nationale du Pays de Galles*

L'influence de ces tensions internes croissantes apparaît dans la stratégie du *Plaid Cymru* au cours de la première législature de l'Assemblée. L'une des décisions les plus importantes qu'il dut prendre en 1999 concernait le rôle à jouer dans la nouvelle Assemblée. La priorité était-elle d'assurer le fonctionnement de la décentralisation ou de jouer un rôle traditionnel d'opposition, donc de poser problème à la minorité travailliste au gouvernement et de pousser la mise en œuvre de la décentralisation à ses limites ? Etait-il possible de jouer les deux rôles simultanément ? En fait, durant cette première législature, le *Plaid Cymru* n'est pas arrivé à répondre à ces questions.

Depuis le début, la stratégie du *Plaid Cymru* était généralement d'agir en soutien du parti travailliste au pouvoir. A cette époque, des articles dans les médias ont épinglé l'existence d'un « accord informel » entre le *Plaid Cymru* et le parti travailliste ayant pour effet que le *Plaid Cymru* éviterait un rôle plus conflictuel dans l'opposition. Cela permettait au parti travailliste de continuer l'expérience de gouvernement minoritaire. D'un côté, ce choix stratégique reflétait une réaction du *Plaid* aux conditions politiques spécifiques dans lesquelles l'Assemblée nationale était née. L'écart très faible par lequel le vote du référendum fut remporté – 6 721 voix à peine séparaient les partisans du « oui » et du « non » –, alimenta le manque d'intérêt du public pour cette nouvelle institution. Si l'institution voulait acquérir une légitimité, il fallait impérativement qu'elle fonctionne. En pratique, cette approche laissa le statut effectif de parti d'opposition aux deux autres formations de l'Assemblée, qui se chargèrent de demander des comptes au gouvernement et étaient donc mieux préparées pour illustrer la faiblesse à la fois de l'exécutif et des accords de décentralisation. D'un autre côté, cette stratégie de compromis peut aussi être attribuée à une forte croyance à l'intérieur du *Plaid Cymru*, selon laquelle le parti avait des chances réalistes de devenir le parti gouvernant dans l'Assemblée dans un futur proche, soit seul, soit en coalition. La quête de cette « stratégie de gouverner » plus explicite justifie le temps passé et les efforts significatifs consentis par les membres de l'Assemblée du *Plaid Cymru* dans le développement de politiques et des fonctions législatives des comités sujets de l'Assemblée (voir *infra*).

La motion de méfiance envers le Premier ministre travailliste d'alors, Alun Michael (février 2000), a modifié le contexte politique de deux manières. *Primo*, le fait que le *Plaid Cymru* prit l'initiative de provoquer le vote, après que le Premier ministre eut échoué à obtenir de l'argent supplémentaire au titre de l'Objectif 1 pour le Pays de Galles, démontra sa volonté de s'engager dans des stratégies agressives d'opposition si nécessaire. Pour le *Plaid Cymru*, ce fut une occasion de sortir ses griffes et de montrer clairement à l'exécutif que son soutien n'était pas inconditionnel et qu'il n'hésiterait pas à adopter un mode plus conflictuel le cas échéant. *Secundo*, le choix de Rhodri Morgan comme nouveau leader du *Labour* a conduit à une période de changement dans l'Assemblée [38]. Surtout, le *Labour* a noué une alliance avec les Libéraux démocrates en octobre 2000, offrant au gouvernement, dans un premier

temps, une majorité nette dans l'Assemblée. Ce qui donna au *Labour* un agenda politique plus spécifique que du temps d'Alun Michael et indiqua aussi une tendance grandissante : l'évolution d'une conception originale légale d'une Assemblée comme un « corps de métier » dont tous les membres contribuent à leurs responsabilités exécutives, vers une distinction plus claire entre l'exécutif gouvernant et le reste de l'Assemblée. Ce déplacement de pouvoir *de facto* a été renforcé par l'attitude générale de l'exécutif travailliste envers le système de comités et les politiques coopératives, ayant tendance à piétiner les autres partis et les fonctions générales des comités.

On pouvait dès lors s'attendre à ce que le *Plaid Cymru* développe un rôle plus traditionnel d'opposition dans l'Assemblée, la division entre gouvernement et opposition fournissant une cible plus claire pour une telle stratégie. Cependant, peu d'éléments prouvent la réalité de ce changement. La prise de conscience de ce que les premières tentatives de conciliation avaient engendré peu de bénéfices politiques immédiats a alimenté des débats animés sur ce que pourrait être le nouveau rôle du *Plaid* dans l'Assemblée. Le nœud de ces débats revient à la question plus fondamentale sur les aspirations politiques du *Plaid Cymru* dans le système politique : parti dans le système visant à accéder aux responsabilités ou logique de groupe de pression ? Ce débat répétait ceux des années soixante sur l'opportunité pour le parti de privilégier la stratégie électorale plutôt qu'une stratégie d'action directe. Il en est allé de même dans les années quatre-vingt, à un moment où les politiques nationalistes étaient sur la touche, face aux fortes pressions en faveur d'une centralisation institutionnelle et politique sous les gouvernements Thatcher. A la fin de la première législature, ce débat n'était toujours pas clos.

B. L'impact du Plaid Cymru *sur le système politique gallois*

1. Les dynamiques de la lutte entre partis

Avant 1999, le *Plaid Cymru* pouvait être considéré comme ayant été, selon les termes de Sartori, *relevant* à deux occasions seulement, en 1974 et 1992 [39]. Cependant, le *Plaid Cymru* n'a pas eu le type d'effets systémiques important que Newell [40] attribue au SNP qui, en fonction de l'ampleur et de la répartition des votes en sa faveur en Ecosse, peut influencer le résultat des élections au détriment d'un parti et au bénéfice d'un autre. De même, bien que la croissance politique et électorale du *Plaid Cymru* au Pays de Galles depuis les années soixante ait certainement réussi à mettre la question nationale à l'agenda des politiques galloises [41], on ne peut placer sur un même pied les effets de la *tartanisation* [42] que le SNP a exercée sur le parti travailliste en Ecosse, lequel a repris de nombreuses propositions politiques du SNP au gouvernement autonome écossais.

Le système politique créé par la décentralisation a significativement changé la situation, à tout le moins dans les termes formels proposés par Sartori. Le *Plaid Cymru* ne possédait pas un gros potentiel de coalition à l'Assemblée. Tant le gouvernement minoritaire sous Alun Michael que le *Plaid Cymru* ont exclu la possibilité d'une coalition gouvernementale dans les premières semaines après les élections. Cependant, la décision d'Alun Michael de poursuivre avec un gouvernement minoritaire a donné au *Plaid Cymru* un potentiel de chantage significatif, une ressource dont il a usé à bon escient pour sanctionner le gouvernement travailliste par un vote de méfiance.

Dans des circonstances moins spectaculaires, la coopération stratégique entre les trois partis d'opposition fut aussi fructueuse, par exemple en obtenant des révisions et des amendements significatifs au premier budget de l'Assemblée [43].

2. Ordre du jour et question territoriale

Toutefois, l'impact le plus important du *Plaid Cymru* a peut-être été la manière dont il a défini les termes de la concurrence entre partis, en fixant l'agenda politique dans les termes de son propre agenda territorial. Rappelons à cet égard que l'accord de décentralisation, tel qu'il était opérationnel en mai 1999, représentait le plus petit dénominateur commun de l'accord entre les partis politiques en compétition au Pays de Galles. Le *Plaid Cymru* a milité pour un parlement gallois comparable à ce qui a été proposé pour l'Ecosse alors qu'à l'autre extrême, le parti conservateur s'opposait catégoriquement à toute décentralisation, au nom de l'unité de l'Etat britannique. A la fin de la première législature néanmoins, tous les partis s'accordaient sur le fait que les structures actuelles étaient insuffisantes et que la décentralisation offrait la meilleure solution pour une Assemblée nationale plus efficiente et légitime. Plus étonnant encore, même le parti conservateur du Pays de Galles avait exprimé le souhait de réinterpréter son dévouement historique à l'unité de l'Etat territorial britannique d'une façon qui s'accommoderait de la décentralisation et permettrait de développer un agenda politique gallois distinct. Ce changement d'attitude, c'est-à-dire ce rapprochement avec les positions défendues à l'origine par le *Plaid Cymru*, atteste de la mesure dans laquelle une question historiquement considérée comme étant du ressort du *Plaid* a été reprise par l'ensemble des acteurs de l'échiquier politique gallois.

En effet, l'établissement de l'Assemblée galloise avait forcé tous les partis gallois à développer un programme politique d'inspiration distinctement galloise. Les partis nationaux ont été forcés de discuter des questions régionales, de produire des solutions régionales et d'établir des institutions régionales et leurs programmes ont pris un « visage gallois ». Plus particulièrement, le parti travailliste, les Libéraux démocrates et le parti conservateur avaient relevé le défi en se repositionnant eux-mêmes dans l'espace politique que le *Plaid Cymru* considérait auparavant comme son pré carré. Après le remplacement d'Alun Michael comme chef du parti travailliste gallois, une des premières choses que Rhodri Morgan supervisa concerna le changement d'image du *Labour* au Pays de Galles sous le slogan « Le parti travailliste gallois : le véritable parti du Pays de Galles », une démarche animée à l'évidence par l'intention de relever le défi posé par le *Plaid Cymru*. Ainsi donc, et paradoxalement, le succès remporté dans le cadre de l'agenda constitutionnel a généré une série de problèmes nouveaux pour le *Plaid Cymru*. Il ne lui était plus possible de se dissimuler derrière la vague rhétorique de « gouvernement autonome ». Confronté à la concurrence d'autres partis sur ses propres thématiques, il a été obligé de se re-positionner à l'intérieur du nouvel espace politique de manière à se différencier de ses opposants politiques, tout en conservant simultanément le soutien de son noyau de membres et d'un électorat gallois plus large. Aussi, le parti a-t-il appris, durant ces quatre premières années, que conserver son attrait traditionnel et devenir une force politique compétitive n'est pas une tâche aisée.

3. *L'impact politique du* Plaid Cymru

Dans quelle mesure l'influence du *Plaid Cymru* sur l'agenda s'est-elle traduite par des effets plus tangibles sur les priorités et résultats politiques de l'Assemblée durant ces quatre premières années ? Au début de la décentralisation, d'aucuns prévoyaient que le *Plaid Cymru* laisserait sa marque sur les activités de l'Assemblée. Sa forte emprise politique, face à un gouvernement travailliste minoritaire, devait lui permettre de profiter au mieux des opportunités institutionnelles inscrites dans le modèle politique consensuel sous-jacent à la configuration structurelle et législative de l'Assemblée. Sur ce dernier point, en tant que secrétaire d'Etat pour le Pays de Galles et architecte de la décentralisation galloise, Ron Davies a explicitement visé la création d'un nouveau style de politique décentralisée « global », en contraste avec la nature conflictuelle de la politique de Westminster. Les comités à thèmes étaient le moteur de ce modèle. Chacun correspondait aux portefeuilles de l'exécutif et aurait à la fois une fonction de développement politique et une fonction législative. Par conséquent, théoriquement, toutes les sensibilités politiques auraient l'occasion de contribuer de manière constructive au processus de développement politique.

La capacité du *Plaid Cymru* à utiliser ce potentiel est discutable. Les représentants du parti ont rapidement épinglé les secteurs dans lesquels le *Plaid* a eu une influence importante sur le processus politique, en particulier dans les domaines de l'éducation, de l'agriculture, et dans les matières linguistiques, domaines politiques pour lesquels le *Plaid Cymru* a exercé les présidences des comités correspondants [44]. Grâce à cette position clé, les représentants du parti ont pu mieux contrôler la définition de l'agenda politique des comités et diriger le développement des politiques. Globalement, toutefois, l'évaluation de l'influence politique du *Plaid* est moins positive. En pratique, l'efficacité du système de comités et la manière dont les partis de l'opposition peuvent contribuer de façon constructive au résultat politique, dépendent en majeure partie des relations personnelles à l'intérieur du comité, et en particulier de l'attitude du ministre compétent vis-à-vis du comité en question [45]. Si le ministre adopte une approche positive envers le travail des comités, l'influence politique sera plus importante. Mais l'inverse est aussi vrai. Un membre expérimenté du *Plaid* a exprimé sa désillusion face au système « frauduleux » des comités qui permet aux ministres de s'écarter des motions de délibération sans être contraints en aucune manière de prendre en compte ces points de vue dans la formulation de la politique. En pareil cas, les comités à thème sont davantage un forum de surveillance de l'exécutif, où les ministres présents soumettent à la discussion les initiatives politiques qu'ils ont préparées. Le rôle des comités à thèmes a été davantage miné par la création d'une coalition gouvernementale travaillistes-libéraux, qui a accéléré le déplacement d'un mode politique consensuel au profit d'une situation plus claire de séparation des pouvoirs entre le gouvernement et l'Assemblée en tant que corps législatif. Paradoxalement, alors que Lynch [46] soutient qu'en Ecosse, le Parlement écossais peut avoir accru la capacité d'influence du SNP sur le processus décisionnel, un membre expérimenté du *Plaid Cymru* se plaint de ce que l'influence du *Plaid* sur la politique galloise est plus faible aujourd'hui qu'elle ne l'était avant la décentralisation.

4. Conclusion

Les quatre années qui ont suivi la création de l'Assemblée nationale du Pays de Galles n'ont pas été faciles pour le *Plaid Cymru*. Les résultats des élections de mai 1999 ont certainement augmenté les attentes. S'ajuster aux demandes et aux contraintes qui se présentent lorsqu'il franchit un seuil de représentation institutionnelle reste un défi pour tout parti. Pour le *Plaid Cymru*, son manque relatif d'expérience politique antérieure, la rapidité avec laquelle il a été catapulté au devant de la scène politique et la nouveauté de l'institution elle-même ont constitué des conditions difficiles dans lesquelles il a dû intégrer une sphère politique manquant sérieusement de légitimité populaire. Pourtant, le présent texte a cherché à montrer qu'au-delà de ces facteurs contextuels spécifiques, les expériences du *Plaid Cymru* sont loin d'être uniques et semblent répéter celles des autres petits/nouveaux partis qui se trouvent dans des situations similaires. Pour le parti en tant qu'acteur raisonné, le dilemme est triple : (a) élargir son programme et se refocaliser sur ses principes fondamentaux ; (b) s'adapter d'un point de vue organisationnel aux exigences quotidiennes de la représentation tout en maintenant l'unité du parti ; (c) trouver la stratégie la plus efficace à l'intérieur du cadre institutionnel. En tant que rival au sein d'un système de partis plus large, une formation qui cherche à influer les dynamiques systématiques de la concurrence ou les résultats politiques plus concrets, rencontre une myriade d'obstacles structurels, institutionnels et politiques qui circonscrivent souvent la façon dont une telle influence peut être exercée.

Plus largement, notre objectif a été de mettre en évidence un domaine sous-développé de la littérature sur les partis régionalistes et nationalistes, sujet qui peut être enrichi par une approche comparative qui tire son inspiration et son objet de comparaison de la littérature plus large sur les petits/nouveaux partis et leurs profils politiques. L'analyse du *Plaid Cymru* fournit une première tentative dans cette direction, bien qu'une recherche plus approfondie soit nécessaire pour entrer dans le détail des propositions analytiques formulées ici. Dans cet esprit, notons finalement que si examiner les expériences des autres partis fournit un indicateur sur les défis auxquels il faut faire face lorsque l'on franchit le seuil de la représentation, ces défis ne sont pas faciles à résoudre. Pour le *Plaid Cymru*, les quatre premières années de l'Assemblée nationale du Pays de Galles ont vu le début de ce processus d'ajustement, mais pas la fin. Cela prendra beaucoup plus de temps.

Notes

[1] Les données empiriques utilisées dans cet article proviennent des archives du *Plaid Cymru*, de la Bibliothèque nationale du Pays de Galles, et d'interviews recueillies par l'auteur auprès des représentants du *Plaid Cymru* entre avril 2003 et janvier 2004.

[2] Ci-après dénommé *Plaid Cymru*.

[3] Les résultats aux élections pour l'Assemblée galloise de mai 1999 étaient les suivants : parti travailliste : 28 sièges ; *Plaid Cymru* : 17 sièges ; Libéraux démocrates : 6 sièges ; parti conservateur : 9 sièges.

[4] En mai 2003, le nombre de représentants élus du *Plaid Cymru* est tombé de 17 à 12. Le parti travailliste a augmenté son score de 28 à 30, et les conservateurs de 9 à 11. Les Libéraux démocrates ont conservé 6 sièges ; un siège a été remporté par un candidat indépendant.

[5] F. Müller-Rommel, « Ethnoregionalist parties in Western Europe. Theoretical consideration and framework of analysis », *in* L. De Winter, H. Türsan, *Regionalist Parties in Western Europe*. Londres, Routledge, 1998, p. 17-27 et L. De Winter, « Conclusion : A comparative analysis of the electoral, office and policy success of ethnoregionalist parties », *in* L. De Winter, H. Türsan, *op. cit.*, p. 190-235.

[6] Pour un compte rendu plus complet des résultats parlementaires des partis régionalistes en l'Europe de l'Ouest, voir J. Argelaguet, « The regional parties in the government or at the opposition. How, when and why ? », Paper presented at the ecpr Joint Sessions of Workshops, Edimbourg, 28 mars-2 avril 2003.

[7] M. Keating, *Nations Against the State, The New Politics of Nationalism in Quebec, Catalonia and Scotland*, Basingstoke, Palgrave, 2001 ; M. Guibernau, *Nations without States Political Communities in a Global Age*, Cambridge, Polity Press, 1999.

[8] L. De Winter, H. Türsan, *op. cit.*

[9] M. Pedersen, « Towards a new typology of party life-spans and minor parties », *Scandinavian Political Studies*, 5/1, 1982, p. 1-16.

[10] J. Argelaguet, *op. cit.*

[11] R. Harmel, « On the study of new parties », *International Political Science Review*, 6/4, 1985, p. 403-418.

[12] F. Müller-Rommel, G. Pridham, *Small Parties in Western Europe*, Londres, Sage, 1991 ; H. Herzog « Minor parties : The relevancy perspective », *Comparative Politics*, 19, 1987, p. 317-29.

[13] R. Katz, « The internal life of parties », *in* K. R. Luther, F. Müller-Rommel (ed.), *Political Parties in the New Europe : Political and Analytical Challenges*, Oxford, Oxford University Press, 2002, p. 87-118.

[14] F. Müller-Rommel, « The lifespan and the political performance of Green Parties in Western Europe », *Environmental Politics*, 2002, p. 10.

[15] L. De Winter, « Conclusion …», *op. cit.*, p. 241.

[16] A. Panebianco, *Political Parties : Organization and Power*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988.

[17] R. Harmel, « Party organizational change : competing explanations ? », *in* K. R. Luther, F. Müller-Rommel (ed.), *op. cit*, p. 138.

[18] D.-L. Seiler, *Les partis autonomistes*, Paris, puf, 1982.

[19] H. Herzog, *op. cit.* ; P. Lynch, « The policy impact of regionalist parties », Paper presented at the ecpr Joint Sessions of Workshops*,* Edimbourg, 28 mars-2 avril 2003.

[20] G. Sartori, *Parties and Party Systems : A Framework for Analysis,* Cambridge, Cambridge University Press, 1976, p. 122-124.

[21] J. Newell, « The Scottish National Party : Development and change », *in* L. De Winter, H. Türsan, *op. cit.*, p. 105-124.

[22] P. Lynch, *op. cit.*

[23] *Ibid.*, p. 4.

[24] D.H. Davies, *The Welsh Nationalist Party, 1925-1945*, Cardiff, University of Wales Press, 1983, p. 73.

[25] L. McAllister, *Plaid Cymru : The Emergence of a Political Party*, Bridgend, Poetry Wales Press, 2001, p. 55.

[26] A. Elias, « From « full national status » to « independence » in Europe : the case of Plaid Cymru-The Party of Wales », Paper presented at the Conference on Nations, Minorities and European Integration, European University Institute, Florence, 7-8 mai 2004.

[27] R.W. Jones, « Polisiau a phleidiau », *Barn,* avril 1999, p. 6.

[28] Th. Christiansen, « Plaid Cymru : dilemmas and ambiguities of Welsh regional nationalism », *in* L. De Winter, H. Türsan, *op. cit.*, p. 131.

[29] M. Keating, *Plurinational Democracy. Stateless Nations in a Post-Sovereignty Era*, Oxford, Oxford University Press, 2001.

[30] *Western Mail*, 21 septembre 2000.

[31] D. Wigley, *Y Maen i'r Wal*, Caernarfon, Gwynedd, 2001, p. 130.

[32] Ieuan Wyn Jones a pris la relève de Dafydd Wigley comme président en août 2000.

[33] L. De Winter, « Conclusion… », *op. cit.*, p. 222-229.

[34] Th. Christiansen, *op. cit.* ; L. McAllister, *op. cit.*

[35] Th. Poguntke, « Green parties in national governments : from protest to acquiescence ? », *Environmental Politics*, 2002, p. 136.

[36] R.W. Jones, « Ar y groesffordd », *Barn,* octobre 2001, p. 8.

[37] L. McAllister, *op. cit.*, p. 72.

[38] G. Taylor, « Labour », *in* J. Osmond, J. Barry Jones, *Birth of Welsh Democracy. The First Term of the National Assembly of Wales*, Cardiff, Institute of Welsh Affairs, 2003.

[39] Telle est la situation qui émergea suite aux élections générales d'octobre 1974. Le parti travailliste est revenu au pouvoir avec une majorité de trois sièges seulement. Cela a donné au *Plaid Cymru* et au snp (avec respectivement 3 et 11 sièges) de l'influence sur les choix du pouvoir. Cette capacité de marchandage a conduit à des concessions significatives du gouvernement sur la question de la réforme constitutionnelle et ouvert la voie au référendum de 1979 sur la décentralisation de l'Ecosse et du Pays de Galles. En 1992, la situation précaire du parti conservateur au cours du processus de ratification du traité de Maastricht permit au *Plaid Cymru* de négocier sur certaines questions en échange de son soutien au gouvernement de John Major pour un vote positif en faveur du traité de l'Union européenne.

[40] J. Newell, *op. cit*.

[41] A. Butt Philip, *The Welsh Question : Nationalism in Welsh Politics 1945-70*, Cardiff, University of Wales Press, 1975, p. 312-315.

[42] Tartan signifie écossais. Voir J. Geekie, R. Levy, « Devolution and the tartanisation of the Labour Party », *Parliamentary Affairs*, 42/3, 1989, p. 399-411.

[43] Pour un compte rendu détaillé de ce processus budgétaire, voir « Assembly Monitoring Report », juin-décembre 1999, publié par l'Institut des affaires galloises.

[44] Des six matières originales des commissions de l'Assemblée, le *Plaid Cymru* a obtenu le poste de président pour deux d'entre elles, notamment l'Agriculture (Ieuan Wyn Jones) et le Post-16 de l'Education (Cynog Dafis). Suivant la réaffectation de portefeuilles ministériels après l'accord de coalition, la réorganisation des matières des comités a vu Cynog Dafis continuer comme président du comité à l'Education permanente alors que Rhodri Glyn Thomas devenait le président du comité culturel.

[45] J. Osmond, J. B. Jones, *Inclusive Government and Party Management*, Cardiff, Institute of Welsh Affairs, 2001.

[46] P. Lynch, *op. cit.*

Rôle et statut de *Convergència i Unió* en Catalogne et en Espagne

Pierre Lissot

1. Prologue

A la suite de la mort de Franco, en 1975, et de la fin de la dictature militaire en Espagne, en 1978, le Bourbon Juan Carlos a assuré la voie vers une démocratie, réussissant une transition démocratique qui restera un modèle du genre et un cas d'école pour nombre de constitutionnalistes. Une monarchie parlementaire est instaurée et l'Etat centralisé de Franco se transforme en un Etat régionalisé, composé de dix-sept Communautés, chacune dotée d'institutions et d'un statut d'autonomie. Comme les autres Communautés autonomes composantes du Royaume d'Espagne, la Catalogne pourra rétablir les institutions représentatives instaurées durant la courte période républicaine espagnole du début du XXe siècle.

Aujourd'hui dotée de solides pouvoirs exécutifs et législatifs, la Catalogne a réussi à construire une forme de « souveraineté politique » [1] légitimée par le fait d'être dotée d'une culture nationale distincte. Ce montage institutionnel, combinant le principe de l'unité de l'Etat espagnol et les particularismes régionaux, est le fruit de négociations entre l'Etat espagnol et les forces politiques catalanes incarnées durant vingt-trois ans par Jordi Pujol et Convergence et Union.

Cette coalition partisane a comme composantes l'UDC et la CDC. L'Union démocratique de Catalogne, fondée en 1931, a participé à la mise en place des institutions régionales de la Seconde République. Défendant une position nationaliste démocrate chrétienne catalane, l'UDC a hérité ainsi d'une forte légitimité malgré un faible électorat. Le parti Convergence démocratique de Catalogne est né de la période de transition démocratique et de l'opposition au franquisme. Il se revendique nationaliste et chrétien. Cette formation politique a pour vocation « la reconstruction de la Catalogne » ou encore « faire un pays ».

Face à un changement majeur du jeu politique de l'une des régions les plus importantes d'Espagne, il nous a semblé intéressant de revenir sur le parcours de ce parti nationaliste, sur le rôle qu'il a pu jouer en Catalogne, mais aussi dans le reste de l'Espagne et de ses institutions. A l'automne 2003, une coalition de gauche a réussi à écarter CiU du pouvoir malgré le fait qu'elle ait obtenu le plus grand nombre de sièges aux *Corts* catalan.

Après vingt-trois ans de résidence au Palais de la Généralité de Catalogne, CiU avait réussi à façonner l'architecture institutionnelle de cette « région-nation » et à marquer toute une génération qui n'a pourtant pas majoritairement suivi ce parti dans ses derniers choix électoraux pour défendre la catalanité.

Face aux très grands changements politiques que connaît l'Espagne contemporaine, il nous a semblé pertinent de revenir sur le parcours de cette coalition nationaliste qui a joué un rôle clé dans la constitution et dans la formation de la Catalogne ; qui a modifié la nature institutionnelle de l'Espagne en introduisant la négociation et une nouvelle forme de soutien gouvernemental dans les processus politiques de cet Etat régionalisé et qui, désormais écartée du pouvoir en Catalogne, doit trouver de nouvelles ressources politiques si elle souhaite à nouveau jouer un rôle en Catalogne et en Espagne.

2. La formation de CiU, reflet de l'histoire catalane au sein de l'Etat espagnol

Ce premier chapitre historique a pour but de présenter la coalition partisane *Convergència i Unió* et de montrer en quoi sa formation reflète les grandes étapes de l'histoire de la Catalogne au sein de l'Etat espagnol. Fruit des avatars historiques de ces territoires, ce parti incarne les nouvelles formes du nationalisme catalan, partagées par une part importante d'électeurs votant sur le territoire de la Catalogne.

A. La formation d'une nouvelle force partisane, le CDC

Face à l'accélération de la crise du régime du régime franquiste, notamment provoqués par la mort dans un attentat du chef du gouvernement, l'amiral Carrero en décembre 1973 et par l'annonce de la maladie de Franco l'été 1974, tous les mouvements d'opposition se préparent au changement politique que l'on commence à entrevoir. Deux familles politiques réapparaissent sur la scène politique catalane. Longtemps contraintes à la clandestinité, les forces communiste et socialiste, très implantées en Catalogne, se mobilisent face à la formation de courants sympathisants de la démocratie chrétienne et de la social-démocratie, se revendiquant alors du centre-gauche et ayant comme dénominateur commun un nationalisme modéré incarné par Jordi Pujol. Ce financier et activiste catalaniste bénéficie d'une base organisée, mais ne dispose pas encore de parti. L'organisation *Convergència Democràtica de Catalunya* est ainsi créée en 1979, avant de devenir officiellement un parti politique qui se présentera sous le nom de *Pacte Democràtic per Catalunya* aux premières élections générales du 15 juin 1977 [2] en alliance électorale avec d'autres petites formations dont *Esquerra Democràtica de Catalunya* (1976), le *Front Nacional de Catalunya* (1939) et le *Partit Socialista de Catalunya – Reagrupament* (PSC-R). Ce dernier se détache alors de cette coalition pour rejoindre les rangs du parti socialiste catalan (PSC)

en 1977. Cette division interne provoque une refonte du parti CDC de Jordi Pujol qui choisit le rapprochement avec la démocratie chrétienne catalane, l'UDC, en 1979.

CDC se revendique comme nationaliste et centriste chrétien. Ce mouvement partisan est impulsé et influencé par l'organisation et le manifeste de Jordi Pujol *fer país* [3] aspirant à la (re)construction de la Catalogne. Cette organisation *fer país* se définit, dans un premier temps comme nationaliste, socialiste et partisane d'une organisation fédérale de l'Etat espagnol. Ce rassemblement restait très large dans sa ligne de conduite et n'était qu'un conglomérat de fidèles de Jordi Pujol dont la grande majorité était issue de *Crist-Catalunya* [4]. « Dès 1954, ses actions et ses prises de positions politiques en faveur du catalanisme au sein du groupe christianisme et Catalogne lui permettent de constituer les réseaux sur lesquels se constitue progressivement le pouvoir du leader catalaniste » [5].

B. La fin de la clandestinité pour la démocratie chrétienne catalane : le retour de l'UDC

Parallèlement, l'UDC se définit comme un parti nationaliste démocrate chrétien catalan. Il est fondé en 1931 et participe à la mise en place des institutions régionales de la seconde République espagnole. Durant la dictature, ce parti est d'abord une organisation qui se voulait « ouverte » et qui, sans combattre ouvertement le franquisme, avait comme objectif d'assurer la transition et d'être présent après le régime franquiste. Il est à noter que la loi de responsabilités politiques du 9 février 1939 a inclus *Unió Democrática de Catalunya* parmi les vingt-trois partis et organisations politiques interdits par l'Etat.

En juillet 1976, avec l'arrivée d'Adolfo Suàrez à la présidence du gouvernement espagnol, le processus de réforme institutionnel et de démocratisation de l'Etat espagnol se met en marche. Des contacts se nouent entre le pouvoir étatique et les forces d'opposition. L'UDC vit son leader Anton Cañellas occuper la place du représentant de la famille démocrate chrétienne au sein de la Commission des Neuf chargée de négocier, en collaboration avec Adolfo Suàrez, les conditions de base de la transition. Ce parti avait l'avantage de sa double influence, d'une part en étant intégré à des organes unitaires catalans comme l'*Assemblea de Catalunya* [6] et le Conseil de forces politiques de Catalogne, et parallèlement en étant membre de la famille politique des démocrates chrétiens espagnols (UCD). Ce n'est qu'après la crise interne de l'UCD espagnole due à la démission d'Adolfo Suarez que l'UDC catalane rejoignit le CDC de Jordi Pujol.

Malgré sa longue histoire partisane, ce parti est toujours resté minoritaire en nombre d'élus et de partisans, que ce soit sur la scène politique ou au sein de son association avec le CDC. Il est à souligner que cette organisation n'a jamais remporté d'élection si ce n'est en partenariat avec d'autres organisations partisanes. Le fait est que ce parti est toujours resté présent dans la vie politique espagnole et catalane lors des moments institutionnels intenses et des moments de transition.

C. Le rassemblement de toutes les forces démocrates chrétiennes nationalistes comme stratégie politique catalane

Le 19 septembre 1978, l'*Unió Democràtica de Catalunya* concrétise avec *Convergència Democràtica de Catalunya* une « entente permanente et ouverte » comme « le premier pas réel vers la formation du centre-gauche nationaliste » : *Convergència i Unió*. Cette association de partis, ou d'organisations militantes, a l'originalité d'avoir réussi une trajectoire politique étonnante alors que ses composantes ont des parcours historiques différents et des opinions parfois divergentes. Ce parti a bénéficié de la trajectoire de ses fondateurs et de son leader Jordi Pujol. Condamnés à la clandestinité jusqu'à la période de transition démocratique, les acteurs de ces organisations ont pris une part active dans la mobilisation organisée contre le régime franquiste, pour partie soutenue par l'Eglise catalane qui a adopté une attitude anti-franquiste, se mettant en porte-à-faux par rapport au reste du pouvoir catholique de l'Etat espagnol qui fut un soutien et une ressource très forts pour le pouvoir politique franquiste.

Parallèlement consolidée par des réseaux associatifs à formes syndicales, CiU a bénéficié au total d'une forte légitimité et d'une ressource politique très importante lors de la restauration d'institutions représentatives durant la transition démocratique.

Le 20 mars 1980, lors des premières élections régionales libres organisées en Catalogne après la dictature, la coalition CiU est la première force politique au Parlement catalan. Avec 27,7% des suffrages et 43 députés, CiU obtint la majorité relative au nouveau Parlement autonome. Son candidat Jordi Pujol fut élu président de la *Generalitat* et *Unió Democrática de Catalunya* fut appelée à participer aux tâches de gouvernement pour la première fois de son histoire cinquantenaire.

CiU avait déjà commencé son implantation dans les institutions espagnoles en 1979, lors des premières élections générales (élections législatives espagnoles). CiU fut représenté par huit députés aux Cortès espagnols. Cette ascension continua ; le 28 octobre 1982, toujours aux élections générales, CiU remporta douze sièges aux Cortès et sept sièges de sénateurs, en association avec ERC, ceci sous le slogan *Catalunya al Senat*. CiU se place ainsi comme la troisième force politique de l'Etat espagnol.

« L'étape d'hégémonie à la *Generalitat* » [7] est atteinte lors des élections autonomiques de 1984. Lors de ces élections, cette coalition doubla pratiquement son électorat en obtenant la majorité absolue au Parlement catalan. CiU bénéficie alors de la dissolution de l'UCD espagnole et de sa branche catalane, alliée au *Centre de Catalunya*. Parallèlement les difficultés du PSOE dans la mise en place de réformes nécessitant de prendre des mesures impopulaires permirent à CiU de se placer en unique force d'opposition et d'alternative face au PSC, allié du parti socialiste espagnol, le PSOE.

La bipolarisation de la vie politique catalane est ainsi posée en Catalogne et CiU devient un interlocuteur incontournable dans le jeu politique espagnol et dans la consolidation du système autonomique du nouveau royaume d'Espagne, incarnant le pouvoir catalan en Catalogne et en Espagne.

3. CiU, une fusion de partis nationalistes au discours autonomiste parfois ambigu

> « La droite dogmatique s'est plutôt voulue *espanolista* et s'est opposée à la reconnaissance du caractère national de la Catalogne. Par contre, le traditionalisme et le paternalisme social, particulièrement sous la forme de la pensée sociale de l'Eglise, demeurent des éléments du catalanisme et font partie intégrante de l'idéologie du CiU » [8].

Ce chapitre aura l'ambition de montrer comment cette coalition partisane a réussi la fusion de deux courants nationalistes modérés et comment cette ressource électorale a permis, par le biais de l'action politique, d'instrumentaliser le phénomène national en produisant une image protectrice envers un électorat catalan plus enclin à des politiques interventionnistes et sociales que le reste de l'Espagne, gouvernée pendant deux mandats parlementaires par un parti de droite, le parti populaire jusqu'en avril 2004.

En se positionnant au centre de l'hémicycle espagnol, mais à droite dans son homologue institutionnel catalan, CiU a dû mettre en place des stratégies politiques et adopter un discours et des positions antagonistes, paradoxales et ambiguës qui ont parfois mis en péril sa stabilité et sa trajectoire de parti hégémonique, aujourd'hui mise entre parenthèses.

A. Une formation politique, fruit du nationalisme mais également entrepreneur du nationalisme catalan

1. La récupération de références nationales historiques construites dans le temps long et dans le temps court

CiU a réussi à rassembler en son sein les deux inspirations historiques majeures qui ont façonné le nationalisme catalan, quitte à être parfois accusé de vouloir monopoliser la question nationale et de se poser en unique force nationaliste catalane. Le fait est que CiU a réussi la fusion des éléments symboliques caractérisant le nationalisme catalan du siècle passé, se démarquant ainsi de l'*Esquerra Républicana de Catalunya* (ERC). Cette autre grande formation politique nationaliste d'extrême gauche, faisant appel à un nationalisme indépendantiste et révolutionnaire, a comme référence le nationalisme catalan cristallisé autour de la défaite de la Catalogne en 1714, lors de la guerre de succession en Espagne [9].

L'UDC renvoie au nationalisme issu et construit au cours des décennies d'avant-guerre qui a permis l'instauration de la Généralité de Catalogne durant la courte période de la Seconde République espagnole. Parallèlement, CDC se positionne comme une force s'opposant, plus ou moins directement, au franquisme et incarne cette forme de « nationalisme-résistance » forgée durant les périodes de répression qu'a connues la Catalogne. L'UDC est, pourrait-on dire, l'aile historique et romantique du nationalisme catalan, l'autre, la CDC, la branche d'opposition et de résistance face au centre madrilène, jugé trop oppressant.

CiU prône ainsi la combinaison démocrate chrétienne d'aspirations nationales diverses toutes dirigées dans le même sens : revendiquer l'existence nationale des Catalans sans pour autant remettre en cause l'appartenance de la Catalogne à l'Etat

espagnol, la question de l'indépendance de la Catalogne étant écartée des orientations du parti.

2. La projection du nationalisme catalan de CiU *dans l'espace et dans le temps*

> « La Catalogne n'est pas seulement une réalité économique ou une entité politique, la Catalogne est avant tout une nation » [10].

Ce parti se dit ouvertement nationaliste dans le sens où il revendique une identité catalane forte au sein de l'Etat espagnol, tout en luttant contre la culture espagnole qu'il considère n'être que la réussite et l'expansion de la culture nationale de la Castille, d'une autre Communauté manquant ainsi de légitimité pour s'imposer à l'ensemble du territoire espagnol.

Ce parti est nationaliste dans le sens où il attribue à la Catalogne une identité nationale lui donnant droit à un traitement particulier de la part de l'Etat. Il rejette catégoriquement l'idée d'une harmonisation de traitements envers toutes les Communautés espagnoles, la politique du *café para todos* [11]. CiU rejette le modèle fédéral proposé par son adversaire catalan le PSC, qui l'accuse de vouloir aplanir les différences culturelles et nationales de l'Etat espagnol en proposant un modèle associatif fédéral et égalitaire qui réduirait de fait les compétences de la Généralité aujourd'hui justifiées par ses spécificités culturelles.

CiU ne serait pas contre un fédéralisme en Espagne, à condition qu'il soit asymétrique à l'avantage des « Communautés historiques », c'est-à-dire la Catalogne, la Galice et le Pays basque [12].

Enfin, le nationalisme revendiqué par CiU est résolument ouvert et relève d'une construction subjective [13] du sentiment national, basé essentiellement sur la langue catalane et la volonté de vivre ensemble [14]. Partisans du bilinguisme, le parti et la Généralité ont mis en place des moyens de diffusion de la langue catalane très importants. Ce qui a permis l'instauration assez bien établie du bilinguisme castillan/catalan en Catalogne. Dans la continuité de cette « ouverture », CiU n'a jamais revendiqué ouvertement l'indépendance de la Catalogne, à la différence de *Esquerra Républicana de Catalunya*, l'autre force nationaliste « radicale » d'extrême gauche, qui nuance cependant lui aussi son propos sur cette question.

L'argument de la défense de la culture nationale est devenu un argument difficile à tenir pour CiU, sachant que tous les partis présents en Catalogne, y compris le *Partido Popular*, sont nationalistes. Il devient donc difficile de se positionner sur cette question face à des forces partisanes qui soit relèvent d'un cran l'enchère nationaliste (ERC), soit revendiquent le fait national catalan au sein d'un Etat espagnol (PSC-ICV). Dans ce sens, CiU ne réussit plus à séduire la part la plus jeune des citoyens catalans enclins à une affirmation plus poussée de leur identité ou à des idées de gauche historiquement présentes en Catalogne et à Barcelone. Au sein de cet électorat, CiU souffre désormais de l'image d'un parti conservateur, composé de « gestionnaires » plus que d'idéalistes catalans.

B. La difficile position politique d'un parti à la fois autonomiste et centriste

Ce parti de centre droit veut être le point de rassemblement de toutes les forces catalanes et mettre en avant son territoire et sa nation afin de mieux les défendre. Le

grand *leitmotiv* de ce parti est de vouloir faire reconnaître par son pouvoir central, Madrid, la Catalogne comme une nation, quitte à modifier les textes constitutionnels de l'Espagne et surtout les statuts de l'autonomie de Catalogne. Parallèlement, il souhaite projeter la culture catalane en Europe, afin que la communauté internationale lui reconnaisse des droits culturels en officialisant sa langue au niveau européen. Ainsi, ce parti conservateur, attaché à la tradition et à l'intégrité du territoire catalan, adopte la double attitude d'une projection temporelle de sa nation et d'une expansion territoriale de son influence politique.

1. Un parti conservateur résolument tourné vers l'avenir et la promotion de sa nation : « fer país *» pour « une nation sans Etat »*

CiU est un parti nationaliste et autonomiste, voire « périphériste » [15]. On ne peut pas le qualifier de régionaliste, du moins en Espagne, et surtout pas en Catalogne, où ce qualificatif renvoie à l'idée d'une trop forte soumission politique envers le Centre. D'ailleurs ce qualificatif n'est utilisé que par le parti populaire. Le parti CiU a donc un problème de définition de son entité catalane et reste en quête de qualificatifs officiels pour mieux définir et conceptualiser son existence, donc son pouvoir.

Basé pour une grande partie sur l'idéologie du manifeste *fer país* de Jordi Pujol, CiU aspire à renforcer les pouvoirs de la Catalogne et à lui redonner la position dominante sur son territoire, voire dans le reste de l'Espagne. Ce courant développe l'idée d'un accroissement constant des compétences de la Catalogne, tout en restant très flou sur les buts à atteindre en terme de statut et de place en Espagne. CiU défend l'idée d'un progrès constant vers un « eldorado institutionnel » qui pourra lui assurer sa pleine reconnaissance en Espagne et en Europe. Aujourd'hui CiU définit la Catalogne comme une « nation sans Etat » et aspire à devenir un « pays », voulant pousser le paradoxe de toujours bénéficier de plus d'autonomie et de compétences sans pour autant se détacher de l'Etat espagnol, dont elle entend bien tirer profit dans cette quête du « Graal institutionnel ».

Dans un autre registre, très délicat en Espagne, CiU ne revendique pas une fusion des « Pays catalans », à la différence d'ERC qui combat – pacifiquement – pour l'instauration d'un Etat catalan indépendant englobant l'ensemble des territoires catalanophones. Comme sur la question de l'indépendance, CiU adopte cette position, parfois ambiguë, de ne pas prendre position en évoquant le fait que ces questions ne sont pas à l'ordre du jour, sans pour autant explicitement les écarter.

Enfin, l'objectif principal de CiU est de faire reconnaître la Catalogne et la culture catalane en tant que « Nation ». Au sens catalan du terme, ce concept englobe le fait d'être doté d'institutions représentatives et de suffisamment de pouvoirs pour promouvoir le « fait national ». Cette reconnaissance est demandée à l'Espagne mais également au niveau européen.

2. Le jeu de rôle de CiU sur les territoires espagnols

Canalisatrice de conflits, la coalition CiU a permis l'incarnation d'un nationalisme modéré en Catalogne. S'affichant comme un parti à la capacité de gouverner et pas seulement comme un parti d'opposition et/ou de rupture avec l'ordre institutionnel

établi, CiU a certainement permis au nationalisme catalan de s'exprimer sans causer de fracture au sein des sociétés espagnoles.

Tout en revendiquant le maximum de compétences pour la Catalogne, CiU n'a pourtant jamais bloqué les institutions espagnoles lorsqu'elle en a eu, par deux fois, la possibilité. CiU ne remet pas en cause l'Etat espagnol mais l'identité castillane comme étant l'unique identité espagnole. Il souhaite juste l'affaiblir. Cette conception du rôle de l'Etat espagnol est un sujet très controversé. CiU ne partage pas la position de son adversaire catalan, le PSC, qui désire « une Catalogne forte dans une Espagne forte ».

La conception de la nation catalane du PSC est basée sur l'idée politique de la nation, sur son aspect subjectif. Le PSC renvoie à l'idée d'un fédéralisme, basé sur le consensus des Communautés autonomes espagnoles et non sur l'imposition faite par l'Etat. Ce fédéralisme relèverait ainsi d'une forme de solidarité entre les différentes nations et « peuples historiques composant[es] de la nation espagnole » [16].

Jordi Pujol a toujours œuvré pour que la conquête du pouvoir de CiU se limite au territoire de la Catalogne. Il n'était ainsi pas question de présenter des candidats de CiU dans d'autres Communautés autonomes ni de participer au gouvernement espagnol. Au début des années quatre-vingt-dix, le « plan Roca » a voulu ouvrir le champ électoral de CiU au reste de l'Espagne. Lors des élections générales de 1993, le projet politique mené par Miquel Roca s'est opposé à la volonté de Jordi Pujol qui ne voulait pas d'une participation catalane au gouvernement espagnol et affirmait que « le seul niveau gouvernemental légitime pour un parti catalaniste est la Généralité ». Au contraire, le président de la Généralité a opté pour un pacte politique de soutien parlementaire au gouvernement espagnol qui se négociera alors annuellement. Cette nouvelle forme de rapports institutionnels centre/périphérie se concrétisera lors de la législature du PSOE de 1993 et se pérennisera lors du premier mandat politique de José Maria Aznar de 1996.

Jordi Pujol a su gérer cette crise interne au parti et pu (im)poser ses orientations exclusivement catalanes. Comme le démontre William Genieys, l'élite catalane de CiU, comme celle des autres formations partisanes nationalistes dans les années quatre-vingt-dix, vise comme objectif ultime la gouvernance de la Catalogne, alors que d'autres élus des autres grandes formations politiques centralistes (PP, PSC) auraient eu tendance à vouloir se servir de l'échelon régional comme d'un tremplin vers le niveau politique étatique [17].

4. La conciliation entre le nationalisme catalan et la gouvernabilité de l'Espagne

> « J'ai fait des choses, de toute façon, très diverses, apparemment selon ce qu'on dit contradictoires et pour cela – et pas seulement pour les slogans – je peux et je dois être jugé. Mais toute cette action a répondu toujours à une tentative de vision globale de la Catalogne, et par conséquent à une vision complexe, diversifiée, contradictoire » [18].

A. Le positionnement de CiU vis-à-vis des institutions espagnoles

L'ambition de CiU a toujours été de jouer un rôle au sein de l'Etat espagnol. Afin d'asseoir et de consolider l'autonomie de leur Communauté, les Catalans de

CiU ont toujours opté pour un développement de leur influence au sein de l'Etat et de son Centre. Cette technique politique et stratégique a eu pour conséquence de propulser CiU comme troisième force partisane de l'Espagne, devenue à plusieurs reprises incontournable dans l'équilibre, souvent fragile, des institutions de la jeune démocratie espagnole. En effet, au cours de l'histoire institutionnelle et parlementaire de l'Espagne, CiU a joué un rôle central dans la constitution d'une majorité aux Cortès, le Parlement espagnol, ceci à deux reprises. CiU est ainsi devenu un « parti-charnière », transformant le régime parlementaire espagnol en un tripartisme bipolarisé, caractérisé alors comme un régime parlementaire à majorité relative.

Depuis 1982, le paysage politique de cette monarchie parlementaire s'est fortement bipolarisé autour de deux partis monopolisant une part toujours croissante des votes, le parti populaire et le parti socialiste et ouvrier espagnol [19]. Parallèlement, l'écart de voix a eu fortement tendance à se réduire entre les deux formations et la quête d'une majorité absolue devient un objectif de plus en plus difficile à atteindre pour le parti majoritaire.

Par deux fois, ces deux partis étatiques ont dû faire appel à des partis régionalistes ou autonomistes et nationalistes afin de former une majorité aux Cortès pouvant accorder sa confiance au gouvernement espagnol et lui assurer une stabilité. Par deux fois, les catalanistes de CiU ont participé à ces coalitions parlementaires. Essuyant de vives critiques, Jordi Pujol a justifié ses coalitions avec deux partis étatiques comme une action qui, d'une part, contribuait à la gouvernabilité de l'Espagne et, d'autre part, bénéficiait à la Catalogne, notamment en soulignant et en insistant sur les avantages économiques qu'elle en avait tirés.

B. CiU, un parti espagnol ?

CiU « mena la campagne électorale de 1992 sous le slogan de « *Ara, més* » [20], qui évoquait à la fois la continuité gouvernementale et l'extension graduelle de l'autonomie » [21].

Lors des élections générales du 6 juin 1993, pour la première fois depuis sa réussite électorale de 1982, le PSOE n'obtient pas la majorité absolue aux Cortès en perdant seize sièges de députés. Cela contraint Felipe Gonzalez de faire alliance avec d'autres forces politiques, en l'occurrence, des partis autonomistes. Dès l'annonce des résultats, le PSOE (159 députés) va proposer un gouvernement de coalition de manière explicite au PNB (cinq députés) et de manière plus implicite à CiU (dix-sept députés). Dans la même alternative, ces forces politiques régionales refuseront cette proposition, ce qui ouvre la voie à de nouvelles négociations. Finalement le PSOE, qui refuse de former une alliance avec IU (dix-huit députés), s'associera avec CiU formant ainsi une majorité apparemment plus solide de 176 députés, consolidée par le vote d'investiture accordé par le PNB. En contrepartie, CiU obtient le redéploiement des lois catalanes d'autonomie dont le processus avait été suspendu par l'Etat depuis la tentative du coup d'Etat du colonel Tejero de 1981, et surtout obtiendra la rétrocession de quinze pour cent du recouvrement de l'impôt IRPF [22] pour toutes les Communautés autonomes.

Le PSOE avait difficilement appréhendé ces élections générales de 1993 et souffrait d'une perte de légitimité due à l'accumulation de scandales politiques et d'éléments

conjoncturels économiques défavorables. Alors que le PSOE avait malgré tout réussi à se maintenir au pouvoir, les affaires de corruption ponctuées par des démissions successives de ministres, les dérives du ministère de l'Intérieur dans la mise en place d'une police d'intervention nommée GAL tentant de régler le problème du terrorisme basque d'une manière « radicale », ont fragilisé la coalition et la majorité parlementaire. Finalement CiU ne va plus accorder sa confiance au gouvernement espagnol en prenant comme argument le désaccord sur le projet de loi de finance.

Les raisons profondes étaient plus stratégiques : sentant alors que la gauche espagnole ne serait plus majoritaire lors des prochaines élections générales, CiU ne voulait pas être écarté de plausibles négociations par la chute annoncée de son partenaire étatique. De plus, CiU voulait se dégager de ce climat politique pour appréhender les élections autonomiques de 1995. Finalement, la dissolution du Parlement espagnol sera prononcée en janvier 1996.

Le 3 mars 1996, le PP arrive pour la première fois en tête du scrutin obtenant 38,9% des votes et 156 sièges (44,5% du total des sièges), c'est-à-dire une majorité toute relative qui le contraint de négocier avec d'autres forces politiques afin d'obtenir une majorité de confiance mais également une majorité sur laquelle le PP compte obtenir les facilités pour la mise en place des réformes qu'il propose et éviter ainsi les difficultés qu'avait connues l'ancienne coalition PSOE-CiU. Cette volonté de former une majorité solide et stable se fait nécessairement avec CiU qui obtient seize députés mais cela ne suffira pas pour former une majorité absolue de 176 députés. Un accord est conclu avec le PNB qui détient cinq députés et avec la Coalition canarice, forte de quatre députés.

Finalement, l'investiture de José Maria Aznar est votée favorablement par le PP, CiU, le PNB et CC qui définissent un pacte de législature beaucoup plus formel que celui qui avait précédemment uni le PSOE à CiU. La contrepartie n'en fut pas moindre pour CiU que lors de sa première coalition avec un parti étatique espagnol. CiU accorde son soutien en échange d'un nouvel élargissement de compétences, de la possibilité de bénéficier une nouvelle fois de 15% supplémentaires des taxes et impôts prélevés sur le territoire de l'autonomie de Catalogne avec la possibilité de déterminer les taux et montants des impôts dont seront redevables les administrés catalans. Parallèlement, le PP a apporté son soutien parlementaire à CiU afin de former une majorité aux *Corts* catalans, CiU n'ayant pas obtenu la majorité absolue en Catalogne aux élections régionales de 1995.

Pour la seconde fois, CiU refuse de participer au gouvernement espagnol, préférant se limiter à une coalition parlementaire et ne pas participer à l'exécutif espagnol, gardant ainsi un pouvoir de pression envers le centre en évitant de partager la responsabilité de toute l'action du gouvernement. Parallèlement, la transposition d'un tel pacte de coalition parlementaire en Catalogne permettra aux Catalans d'éviter un gouvernement de coalition avec un parti d'Etat (en l'occurrence le PP) à la Généralité de Catalogne (ce qui est le cas dans la moitié des gouvernements des Communautés autonomes).

Par cette série de décisions stratégiques, CiU réussit à se maintenir en équilibre en gardant une forme d'autonomie politique face au pouvoir central. De plus, en adoptant

une collaboration horizontale, CiU obtient les meilleures garanties pour exercer une pression envers le centre.

Ces deux associations partisanes « atypiques » (de 1993 à 1999) ont changé le paysage politique de l'Espagne, son ancrage dans la démocratie en modifiant le système autonomique qui caractérise l'Etat unitaire régional espagnol. Jordi Pujol fut même nommé par dérision « vice-roi d'Espagne » après avoir subi de très fortes critiques au début de ces périodes de coalition. Mais le rôle d'une tierce force politique – nationaliste – semblait désormais un rouage essentiel pour gouverner le pays. Pourtant ce « bipolarisme imparfait » qui a caractérisé le système parlementaire espagnol des années quatre-vingt-dix a été arrêté brusquement le 12 mars 2000.

En ce jour, le PP a obtenu la majorité absolue aux élections générales espagnoles. La « vague bleue » dans l'hémicycle espagnol renverse le rôle crucial que les petits partis autonomistes avaient réussi à se forger à travers la tractation. Depuis lors, les rapports centre/périphérie se sont très fortement tendus en Espagne. Le parti populaire espagnol a adopté une vision beaucoup plus unitaire dans la perception et la projection de la nation espagnole lors de son second mandat. Les Communautés historiques et leurs partis autonomistes ont eu le sentiment durant cette deuxième législature du PP de subir une régression dans le processus autonomique espagnol.

Cette crispation des rapports centre/périphérie, qui a abouti à une rupture totale de dialogue, a eu pour conséquence la montée du sentiment nationaliste et d'oppression au sein des Communautés historiques. Ceci s'est traduit par une ascension électorale de partis nationalistes et indépendantistes qui désormais composent dans un gouvernement de coalition de gauche à la tête de la Généralité de Catalogne. Ceci était très fortement redouté par le PP et son nouveau secrétaire général, Mariano Rajoy, candidat du parti gouvernemental à la succession de José Maria Aznar aux législatives. Mariano Rajoy conjurait le nouveau leader de CiU, Artur Mas de « ne pas mettre en péril la stabilité de l'Espagne et de la Catalogne en s'alliant à un parti », ERC, qui « revendique la libre association avec l'Espagne comme un pas avant l'indépendance ». Cette alliance ne se produira pas mais ERC composera avec un autre parti dans la formation de coalition de gauche en décembre 2003. Le nouveau gouvernement catalan de coalition de gauche est composé de conseillers PSC, ERC, IC-V (*Iniciativa per Catalunya-Verds*), reléguant CiU à la place de premier parti d'opposition, ceci pour la première fois de son histoire.

5. Conclusion : enjeux et positionnements pour ce nouveau parti d'opposition

Incarné par la figure patriarcale de Jordi Pujol, ce parti majoritaire en Catalogne a gouverné la Catalogne durant vingt-trois ans. Durant six mandats, CiU a toujours œuvré pour garantir et accroître l'autonomie de la Catalogne. Omniprésente aux commandes du pouvoir catalan, cette coalition partisane a également joué un rôle-clé lors de deux législatures espagnoles, se positionnant ainsi comme une force politique en Espagne que l'on a crue, à un moment donné, incontournable. Mais l'usure du pouvoir et la majorité absolue du PP aux élections générales en Espagne, écartant toute collaboration avec CiU, ont affaibli ses ressources électorales, en baisse constante depuis son association ou du moins son soutien accordé à des partis étatiques et

centristes pour des questions de majorité et d'équilibre institutionnel au sein de l'Etat espagnol et de l'Autonomie de Catalogne.

A. Des élections régionales aux élections générales, des résultats et des alliances surprenantes

Alors que les études internes de CiU et les sondages d'opinion annonçaient la défaite du parti aux élections autonomiques de 2003, les résultats au lendemain du scrutin furent surprenants. CiU a évité la chute annoncée. Malgré le fait qu'elle ait perdu dix sièges aux *Corts*, CiU se positionne en première place en nombre de sièges au Parlement catalan, alors qu'elle est devancée par le PSC en nombre de voix exprimées. ERC en revanche double pratiquement le nombre de ses voix (16,47%) et se situe comme troisième force politique catalane avec vingt-trois députés (contre douze en 1999).

CiU a cru pouvoir se maintenir au pouvoir pour la septième fois consécutive en Catalogne depuis l'instauration des élections démocratiques autonomiques en 1980. Un front nationaliste semblait apparaître dans le paysage politique catalan. Ce ne fut pas le cas.

ERC fut l'arbitre de ce suffrage et décida de s'allier avec le parti socialiste catalan, ceci pour plusieurs raisons. D'une part, cette coalition existait déjà au conseil municipal de Barcelone et avait montré sa bonne tenue. D'autre part, ERC n'a jamais accepté d'avoir été « phagocyté » lors de son association avec CiU au début des années quatre-vingt. Mais une des raisons majeures fut l'accord passé entre CiU et le parti populaire espagnol aux Parlements espagnol et catalan. Enfin, ERC a orienté majoritairement sa campagne sur des questions d'égalité sociale et pas exclusivement sur le « fait national » catalan, se sentant alors plus proche du PSC qui, pour sa part, a mis l'accent sur son appartenance à la culture catalane et sur le « fait national » catalan, quitte à se distancer du PSOE sur cette question [23].

Ainsi, les élections de l'autonome 2003 en Catalogne marquent le début d'une première alternance politique depuis la restauration de la Généralité de Catalogne et de ses premières élections libres de 1980. A la lecture des résultats électoraux, CiU reste majoritaire en Catalogne en nombre de sièges au Parlement catalan mais une coalition de tous les partis de gauche a réussi à écarter son nouveau leader, Artur Mas, des commandes du pouvoir exécutif de la Généralité. Après vingt-trois ans d'existence et de gouvernement, pour la première fois de son histoire, ce parti devient la première force d'opposition en Catalogne.

En mars 2004, CiU a subi un nouvel échec électoral. Il faut néanmoins prendre en compte le fait que les élections générales ne sont jamais favorables à CiU (l'électorat catalan a un comportement différent lors des élections autonomiques et des élections générales). Cette association de partis a perdu un tiers de ses représentants au Congrès espagnol, passant de quinze à dix députés. Le vote nationaliste catalan s'est porté sur ERC, qui a réussi une percée inattendue, passant d'un représentant à huit au niveau étatique et lui permettant de devenir un nouvel acteur avec lequel le nouveau président du gouvernement espagnol, José Luis Rodríguez Zapatero devra négocier au Parlement espagnol, le PSOE n'ayant pas obtenu la majorité absolue.

CiU a donc perdu totalement le monopole de la question nationale catalane en Catalogne et en Espagne. Ce parti localiste, rural, périphériste, même dans son autonomie, est mis à la marge du jeu politique espagnol et catalan, de nouveau très imbriqué l'un dans l'autre. Mais face à la perte de crédibilité dont souffre actuellement CiU et la crise qui pourrait lui être fatale, Jordi Pujol est sorti seul vainqueur, quittant la vie politique en emportant avec lui le capital de sympathie et la reconnaissance que lui porte, et lui portera, la très grande majorité des Catalans.

B. Esquisse des raisons du déclin de CiU

1. Changement de leader ou perte de leader ?

Une génération entière n'a connu que Jordi Pujol comme président de la Généralité. Son pouvoir charismatique et son *leadership* ont très fortement marqué la Catalogne et l'Espagne. Les opinions positives sont quasi unanimes sur le bilan de cet homme. Véritable entrepreneur institutionnel, Jordi Pujol n'a pas hésité à franchir les limites juridiques et à outrepasser les règles de droit étatiques et internationales pour étendre et exporter le pouvoir de la Catalogne. En tant que représentant de cette région, pourtant soumis à des limites constitutionnelles et législatives dans le partage et l'attribution de ses compétences, cet homme ne s'est jamais déclaré incompétent sur quelque sujet que ce soit lorsqu'ils concernaient le territoire catalan. Ces « bricolages juridiques », confortés par la mise en place de routines dans les mécanismes de pouvoir, lui ont permis de bénéficier d'un capital de légitimité très fort.

Sentant que le moment de quitter la scène politique approchait, Jordi Pujol a trouvé un successeur en la personne d'Artur Mas qu'il a placé au poste de « conseiller en chef » au gouvernement catalan. Cependant, Artur Mas souffre d'un manque de légitimité contrastant avec l'image de résistant et de combattant de son prédécesseur.

2. La montée de l'extrême gauche et la surenchère nationaliste catalane comme signe d'une volonté d'alternance politique

Tous les partis politiques sont nationalistes en Catalogne, dans le sens où tous les discours partisans reposent sur la notion de catalanité, affirment l'existence et la spécificité culturelles en terre catalane. Même le représentant du PP en Catalogne a souligné cette réalité culturelle catalane durant la campagne électorale des élections autonomiques de novembre 2003, à la stupeur de l'opinion publique catalane. Il devient donc dangereux pour CiU de ne mobiliser que la ressource nationaliste catalane dont elle n'est plus le seul porte-parole. Cette spécificité culturelle est devenue une évidence pour les partis présents en Catalogne. CiU n'a pas pu mobiliser l'électorat sur cette question, face à un adversaire, ERC, qui n'hésite pas à surenchérir sur la question nationale, se démarquant ainsi de ses adversaires politiques en revendiquant l'indépendance de l'Autonomie, ou du moins adopte un discours nationaliste plus vif que son nouvel adversaire CiU.

La volonté initiale de CiU de promouvoir la culture catalane fut une réussite. La langue catalane bénéficie désormais d'un appareil de diffusion très important en Catalogne (système scolaire complet, médias et subventions culturelles solides). Le taux de catalanophones et le bilinguisme n'ont pas arrêté de progresser. Nous pourrions dire que ce parti a réussi la mise en place de ses programmes initiaux, ce

qui peut être une des raisons de son déclin. Dans ce sens, nous voudrions faire une comparaison avec le parti régionaliste flamand, *Volksunie*, qui a implosé suite à la mise en place des Régions, composantes de l'Etat fédéral belge. Son objectif politique étant atteint, par la mise en place d'institutions qu'il désirait, ce parti n'a plus trouvé les ressources nécessaires afin de se démarquer de ses homologues flamands. Ainsi, nous pourrions appliquer la problématique de Pascal Delwit au cas de CiU : « Y a-t-il encore aujourd'hui un créneau politique pour une formation régionaliste dans un cadre régional ? » [24].

3. Un parti coupé de son centre barcelonais

Comme lors des élections régionales de 1999, il est à souligner que le découpage électoral favorisant le vote rural a permis à CiU de l'emporter en nombre de députés. Toutes les analyses montrent que les partis démocrates chrétiens sont mieux implantés dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Et même si CiU se réclame officiellement d'un catalanisme ouvert, cela ne l'a pas empêché d'être coupé du vote des émigrés castillans et/ou issus d'autres horizons et ne se reconnaissant pas (encore) dans l'identité catalane [25]. Dans ce sens, CiU est minoritaire à Barcelone et dans sa couronne urbaine, dont Pasqual Maragall, chef de liste de la gauche catalane, est maire depuis 1988.

C. Les risques et les avantages du rôle de parti d'opposition

Les élections générales du printemps 2004 ont été vécues comme un test pour cette coalition fragilisée par son premier échec électoral durant l'automne 2003 et par la perte de *leadership* de Jordi Pujol, six fois élu président de la Généralité de Catalogne. Cet homme avait réussi à assurer la cohésion et éviter l'implosion de cette coalition qui, à plusieurs reprises, avait fortement menacé l'équilibre, fragile depuis son origine, entre les deux partis CDC et UDC. Cette alliance ne cessa de provoquer des plaintes et des critiques dans les rangs de la démocratie chrétienne. Pourtant cette coalition s'est maintenue pendant vingt-quatre ans.

> « L'UDC est un parti très jaloux de sa propre identité, avec une longue histoire et une idéologie spécifique, qui a fui les *leaderships* personnels et qui pratique la démocratie interne. CDC est plutôt un mouvement qu'un parti, de création récente, dont l'idéologie reste synthétique et diffuse, avec un leader charismatique et tout-puissant. Ainsi, la collaboration ne pouvait pas être facile ; comme le reconnaissait déjà en 1979 un dirigeant d'*Unio*, « il était difficile d'adapter notre style, dialoguant et décentralisé, à un parti habitué plutôt à suivre des consignes qu'à discuter… » » [26].

Des périodes de concurrence se sont déjà produites entre les deux partis. Ceci montre que l'unité de la coalition connut des phases intermittentes. Aux élections municipales de 1987, l'UDC présenta des candidatures propres, opposées à celles de CDC, dans douze localités, parmi lesquelles Tàrrega, Arenys de Munt ou Bell-lloc d'Urgell.

Fragilisé, ce parti vit avec le risque de la dissolution de ses composantes. Les dirigeants de cette coalition sont conscients de cette éventualité. Prévoyant des difficultés politiques à venir et afin de garantir un avenir commun, les représentants de chaque composante ont signé un protocole de base pour la fédération de Convergence

et Union en affirmant la volonté « d'actualiser et approfondir dans la cohésion son action politique commune » visant à former « une seule force politique » et à présenter des candidats issus de cette fédération de partis sous la seule étiquette CiU [27].

Cette volonté des dirigeants du parti de conserver cette unité peut paradoxalement être renforcée dans le nouveau rôle de parti d'opposition. Son nouveau leader, Artur Mas, pourrait trouver dans ce rôle une légitimité qui lui a fait défaut jusque-là. L'échec – *relatif* – de CiU aux dernières élections régionales peut être une victoire pour son leader. L'alternance politique arrivant, on imagine que le nouveau gouvernement de Catalogne remplace une majeure partie des postes-clés des organes et institutions politiques et/ou administratifs catalans. En cas de nouvelle victoire, Artur Mas aurait de nouveau ce pouvoir d'attribution. Ce pouvoir, qu'il détient sur le groupe CiU, permettrait de rassembler l'élite dirigeante de son parti derrière lui et d'écarter, en plus, l'influence de son prédécesseur afin de mieux s'affirmer comme unique leader du parti CiU.

Notes

[1] La question régionale et la formation de « régions-nation » dotées d'une forme de « souveraineté politique » est la base de notre travail de thèse dans lequel nous entreprenons une étude comparative entre la Catalogne et la Flandre. A travers la sociologie politique et l'étude empirique de ces deux cas, nous tentons de montrer les processus de constitution de ces « régions-nation » et la nature de leurs pouvoirs.

[2] Le PDC obtint la deuxième place en Catalogne, après le PSC/PSOE et onze députés au Congrès espagnol.

[3] L'idée de « faire un pays » indique que la nation n'est pas simplement une donnée de l'histoire mais un projet à réaliser, ce qui exige le renforcement de leur identité et de leur culture et l'établissement d'institutions autosuffisantes.

[4] Dans les années cinquante s'est constitué un nationalisme anti-républicain et catholique, en opposition au nationalisme de la guerre civile. Il s'est structuré autour des pensées catholiques et régionalistes de E. Prats de la Riba. De là, est née l'organisation *Crist-Catalunya* fondée sur le nationalisme de Raimon Gali. Jordi Pujol dirigeait le secteur le plus actif du CC en menant une lutte contre le franquisme, ce qui lui valut d'être emprisonné de 1960 à 1967. L'organisation se scinda alors en deux branches. De là, les laïcs marxistes formèrent le FOC dont de nombreux membres deviendront des figures de l'actuel parti socialiste catalan.

[5] W. GENIEYS, *Les élites espagnoles face à l'Etat*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 248.

[6] En 1971, les partis catalans s'unirent pour former l'Assemblée de Catalogne, regroupant la plupart des partis politiques ainsi que des organisations sociales diverses, ayant en commun l'objectif de jouer un rôle dans l'après-franquisme, résumé en quatre points : « liberté, amnistie, statut d'autonomie, coordination des peuples hispaniques contre la dictature », cité par M.-C. GARCIA, *L'identité catalane*, Paris, L'Harmattan, 1998.

[7] E. SALVADOR, *Catalunya 77/88*, Fundacio Jaume Bofill, Edicions de la Magrana, 1989, p. 236.

[8] M. KEATING, *Les défis du nationalisme moderne, Québec, Catalogne, Ecosse*, Montréal, PUM/PE, 1997, p. 146.

[9] En 1716, Philippe V abroge les institutions politico-administratives traditionnelles de la Catalogne.

[10] CiU, « Un nou impuls per Catalunya », programme pour les élections parlementaires catalanes de 1992, p. 25.

[11] Expression utilisée pour qualifier l'attitude du gouvernement central consistant à attribuer les mêmes compétences à l'ensemble des Communautés autonomes lorsqu'il était contraint d'effectuer un transfert de compétences vers les « Communautés historiques », et ainsi éviter la mise en place d'un régime spécifique au seul profit de ces dernières.

[12] « Dans le cas concret de l'Espagne, je pourrais arriver à être fédéraliste, si la fédération se faisait entre les nationalités authentiques et réelles de l'Etat, c'est-à-dire, Euskadi, Galice, Castille et toute son aire de projection et les Pays catalans (ou la Catalogne strictement, si le Pays valencien et les Iles refusaient l'entente avec le *Principat*). Mais le fédéralisme des régions, de toutes les quatorze ou quinze régions et nationalités qui composent l'Espagne, cela n'est autre chose qu'un nouvel uniformisme déguisé », J. PUJOL, « Prologue » de *Construir Catalunya*, Barcelona, Portic, 1980, p. 26.

[13] « Ainsi, J. Pujol reconnaît comme « catalans » tous ceux qui vivent, travaillent en Catalogne et veulent être catalans, la question n'étant apparemment pas de savoir où ils sont nés mais où naîtront leurs descendants. D'ailleurs, lors d'une conférence à propos de la politique linguistique en Catalogne, donnée à l'université de La Plata (Argentine), il a précisé : « nous avons toujours été partisans du *ius solis* et non pas du *ius sanguinis*, parce que si nous étions partisans du *ius sanguinis*, nous serions très peu nombreux », cité par M.-C. GARCIA, *op. cit.*, p. 149.

[14] « Notre génération a pour mission de défendre et renforcer le problème que représentent les immigrés à travers la création d'une nouvelle communauté catalane qui les inclut pleinement, cultiver la mentalité catalane, notre façon de voir les choses en y faisant participer tous les Catalans », J. PUJOL, « Fer poble, fer Catalunya », texte de 1958 *in Construir Catalunya,* Portic, 1980, p. 75.

[15] Daniel-Louis Seiler préfère ce vocable à celui de séparatiste ou de nationaliste, voir « La naissance des formations indépendantistes en Europe occidentale », *in* Ch. Bidegaray (éd.), *L'Europe occidentale : le mirage séparatiste*, Paris, Economica, 1997.

[16] Voir article 2 de la constitution espagnole de 1978.

[17] W. Genieys, *op. cit*., p. 239 et s.

[18] J. Pujol, *Construir Catalunya*, Barcelona, Portic, 1980, p. 14.

[19] En additionnant leurs résultats, ces partis ont obtenu 60,9% des bulletins exprimés aux élections européennes de 1988, 70,8% pour celles de 1994 et 75% en 1999.

[20] « Maintenant, encore plus ».

[21] M. Keating, *op. cit.*, p. 151.

[22] Impuesto Retributivo sobre les Personas Fisicas.

[23] « En décembre 2001, les principaux partis de la gauche catalane, le parti socialiste catalan, l'Association civique des citoyens pour le changement, l'erc et l'Initiative pour la Catalogne des Verts, ont lancé le rapport sur l'autonomie gouvernementale catalane. La grande nouveauté de ce rapport réside dans le fait qu'il constitue la première proposition collective avancée par la gauche en vingt et un ans d'autonomie politique. (…) L'objectif central de ce rapport est d'obtenir une plus grande autonomie pour la Catalogne », M. Guibernau, « Entre autonomie et sécession : la prise en compte du nationalisme minoritaire en Catalogne », *in* R. Le Coadic (éd.), *Identité et Démocratie*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 293-294.

[24] P. Delwit, *Composition, décomposition et recomposition du paysage politique en Belgique*, Bruxelles, Labor, 2003, p. 93.

[25] Cet électorat a d'ailleurs tendance à s'abstenir aux élections régionales en Catalogne ou vote majoritairement pour le psc.

[26] M. Dalmases, *Majories, Oposicio i coalicions*, Universitat de Barcelona, wp n° 166, Institut de Ciencies Politiques i Socials, Barcelona, 1999.

[27] *Protocol de bases per a la federatio de Convergència i unio*, Barcelone, mars 2001.

Rôle(s) et statut(s) du parti nationaliste basque en Pays basque français et espagnol

L'incarnation du paradoxe régionaliste des trajectoires françaises et espagnoles

Jean-Marie Izquierdo

En Europe occidentale, le parti nationaliste basque (PNV) occupe une place particulière. Le PNV est un des plus anciens représentants (1895) de la famille des partis régionalistes et il a surtout la particularité de s'exprimer sur deux Etats nations. En effet, depuis le XIXe siècle, le PNV est présent en Espagne et, depuis le milieu des années quatre-vingt, en France. Or, le PNV n'a absolument pas le même impact sur la vie politique de ces deux Etats. Alors qu'en Espagne, il est un des acteurs incontestables de la vie politique locale mais également de la vie « nationale » de l'Etat espagnol tout entier, en France il reste un parti confidentiel, faiblement institutionnalisé, à peine connu par les quelques centaines de milliers de Basques de l'hexagone.

Inévitablement, cette position ambivalente invite à s'interroger sur les rôles, les fonctions et l'influence de ce parti au sein des différents systèmes politiques nationaux et régionaux voire sub-régionaux dans lesquels il s'inscrit. Par son idéologie traditionnellement pragmatique et de fait, par sa forme structurellement hétéroclite, le PNV implique des réalités organisationnelles et programmatiques tout à fait dissemblables : il est un parti de gouvernement « local » aujourd'hui indispensable en Espagne alors qu'il est un acteur minime en France. Aussi, pour bien appréhender ce que le parti nationaliste basque représente d'un côté ou de l'autre des Pyrénées, faut-il nécessairement prendre en compte les dimensions politiques et juridiques de chaque territoire. C'est une manière de comprendre ce que peut signifier la présence d'un tel acteur régionaliste, ce qu'il peut raisonnablement revendiquer, au vu de sa réelle importance au cœur de la vie politique basque-espagnole (1re partie) ou basque-française (2e partie).

1. Le PNV, un parti à vocation « périphérique et totalisante » au sein des institutions espagnoles

Le PNV a incontestablement une position paradoxale en Espagne : c'est à la fois un parti de gouvernement au sein du gouvernement autonome basque, et un parti beaucoup plus stratège au niveau national, puisqu'il définit ses orientations au gré des différentes majorités. Cette relation ambivalente et son omnipotence au sein des institutions locales basques (dans la Communauté autonome basque (CAPV, Euskadi), dans les provinces et dans les municipalités) expliquent la fonction « périphérique et totalisante » de ce parti [1]. Car il puise sa légitimité dans l'histoire du nationalisme basque tout entier, il occupe une position privilégiée au cœur des institutions basques et espagnoles. Sa souplesse programmatique et sa capacité à dessiner des alliances lui permettent ensuite de servir de pilier central à l'activité politique de l'ensemble des institutions basques-espagnoles.

A. Un parti régionaliste au gouvernement autonome

1. Un parti légitimé par l'histoire du nationalisme basque

Le PNV est né à la fin du XIX^e^ siècle en Biscaye lorsque la région entre dans sa révolution industrielle. Au début du XX^e^ siècle, il concentre surtout les secteurs réactionnaires du Pays basque. Rapidement pourtant, il « s'ouvre ». Devenu un parti idéologique de masse, il obtient quelques bons résultats électoraux et s'affirme comme un véritable acteur de la scène politique locale [2]. Parti d'intégration sociale, interclassiste, parti de rassemblement, ambivalent sur le plan idéologique, le PNV décroche un statut d'autonomie pour le Pays basque en 1936, au moment de la Seconde République (1931-1936-1939) [3]. Paradoxalement, le soulèvement franquiste permet au PNV d'accéder au pouvoir pour quelques mois. La situation de guerre civile pousse ensuite le gouvernement basque, composé quasi exclusivement de membres du PNV, à fuir vers l'étranger, ou à organiser l'opposition localement [4]. Car l'Espagne franquiste (1939-1978) signifie la fin du pluripartisme et précisément ici, la mise sous silence des nationalismes périphériques.

A la mort du général Franco (1975), le retour à une constitution démocratique (1978) permet aux nationalismes et en particulier au PNV de prendre en main le gouvernement de la CAPV. En effet, dès son entrée dans la transition démocratique, l'Espagne reconnaît aux « nationalités et aux régions » un certain nombre d'attributions. L'Etat décentralisé qui se met en place, octroie aux autonomies de larges domaines de compétences. La consécration des revendications de 1936 trouve alors une nouvelle réalité dans la période qui s'ouvre à partir des années quatre-vingt. La première conséquence pour la jeune Communauté autonome du Pays basque (CAPV) est que le parti nationaliste basque remporte l'essentiel des sièges tant dans les conseils municipaux, les conseils provinciaux, *forales* (équivalant peu ou prou aux départements français) et surtout au niveau du Parlement basque fraîchement reconstitué (tableaux 1, 2 & 3). Ainsi, depuis les années quatre-vingt, le PNV est, sans interruption, le parti majoritaire aux différents échelons de la vie locale basque : il constitue la première force électorale dans les municipalités, dans les provinces (Alava, Guipúzcoa, Biscaye) au sein de l'autonomie tout entière (CAPV), ainsi qu'aux

élections européennes. Ceci ne peut s'expliquer que par la spécificité du cadre de l'Etat des autonomies.

Tableau 1
Le pouvoir local en Pays basque : les élus municipaux de la CAPV, 1979- 2003
(% sur l'ensemble des votes exprimés)

	1979	*1983*	*1987*	*1991*	*1995*	*1999*	*2003*
Partis nationalistes							
PNV	*44,5%*	*51,2%*	*32,6%*	*38,7%*	*38,9%*	*24,4%*	*24,5%*
EA	-	-	17,6	12,2	12,1	5,5	4,0
PNV-EA	-	-	-	-	-	*14,9*	*33,9*
HB-HB	10,6	13,2	21,2	21,9	19,5	26,8	-
EE	3,4	5	6,2	4,1	-	-	-
Aralar	-	-	-	-	-	-	1,2
Total des partis nationalistes	*58,5%*	*69,4%*	*77,6%*	*76,9%*	*70,5%*	*71,6%*	*63,6%*
Partis d'Etat							
PSE-EE	8,3	14,5	11,1	11,3	9,3	9,5	11,5
PP	-	3,9	2,2	2,6	6,5	8,8	9,1
UA	-	-	-	1,5	1,4	-	-
UCD-CDS	5,2	-	-	-	-	-	-
PCE-IU	1,7	0,6	-	-	2,6	1	3,1
Total des partis d'Etat	*15,2%*	*19%*	*13,3%*	*15,4%*	*19,8%*	*19,3%*	*23,7%*
Autres partis/mouvements	*26,3*	*11,6*	*9,1*	*7,7*	*9,7*	*9,1*	*12,7*

Source : J.-M. IZQUIERDO, « Trajectoires nationalistes : les nationalismes en Pays basque », *Pôle Sud*, 20, 2004, p. 47-61. D'après les résultats mis à la disposition par les Juntas electorales et le département de sciences politiques de l'UPV/HBU. (Voir http://www.ehu.es/cpvweb/paginas/resultados.html).

2. Un parti qui s'est affirmé grâce à l'Etat des autonomies

La mise en place de l'Etat des autonomies correspond au processus historique de la transition. Celui-ci s'articule autour de deux grandes idées : la construction d'un Etat décentralisé qui reconnaît aux régions qui viennent d'être créées une indépendance substantielle d'un point de vue tant administratif que politique. La recherche d'un consensus de toutes les forces politiques et sociales constitue la condition première à la réussite de cette transition qui signifie très prosaïquement l'affirmation de certaines régions à « caractère historique », définies par la constitution, et de la capacité de ces dernières à gérer les questions relevant de l'autorité de l'Etat. Un premier projet constitutionnel aboutit, après d'âpres négociations entre les députés. Le texte établit que la nation espagnole est souveraine, que le roi représente l'unité nationale, qu'il est le gardien de la constitution et le commandant suprême des forces armées. Les revendications autonomistes sont intégrées dans le projet constitutionnel. Sur l'exemple italien, la constitution reconnaît le principe des autonomies régionales : toute région espagnole peut se doter d'un statut et d'un gouvernement particulier,

avec ses propres institutions et éventuellement une seconde langue officielle [5]. Dès le mois de juin 1978, le Pays basque avait choisi la pré-autonomie. La ratification de la nouvelle constitution par le suffrage populaire est organisée. Le PNV qui reprend son statut de leader politique dans la région appelle à encore plus d'autonomie [6].

Puisque la constitution accepte de reconnaître le droit à l'autonomie des « nationalités », elle octroie *de facto* une légitimité aux régions ayant bénéficié d'une existence politique à un moment de leur histoire. Concrètement, le Pays basque comme la Catalogne et la Galice, sont autorisés à se constituer en assemblée régionale et à réfléchir sur un projet d'autonomie à discuter aux *Cortés*, c'est-à-dire au parlement espagnol. La nouvelle constitution espagnole est adoptée par la Chambre le 21 juillet 1978. Soumise à référendum, elle est acceptée par 87,7% des votants en décembre 1978. Quelques jours plus tard, le projet de statut d'autonomie basque, discuté dans la ville hautement symbolique de Guernica, est le premier des statuts d'autonomie déposés aux *Cortés*. Le nouveau statut d'autonomie du 17 juillet 1979 consacre ensuite définitivement cette distribution très décentralisée des compétences administratives et politiques. En effet, les compétences administratives de l'Etat unitaire passent à une administration tout à fait autonome. Cet éventail de compétences qui s'affirmera au fil des années s'étend sur vingt-deux points : la gestion des questions de santé publique, la mise en place d'une police autonome (*Ertzaintza*, 1988), les questions d'éducation et d'enseignement… [7]. En octobre 1979, 60% de l'électorat basque approuve le statut, le Pays basque finit par accéder à une situation d'auto-gouvernement sans précédent dans son histoire. L'autonomie est consacrée dans les textes.

Ainsi dès le début de ce mouvement transitoire, la position du pouvoir politique en Espagne passe par la reconnaissance des Autonomies en tant que pouvoirs localisés, décentralisés sur un grand nombre de compétences. Pour le Pays basque et le nationalisme basque de la mouvance PNV, ceci peut être interprété comme une seconde consécration après la courte autonomie de 1936-1937. Néanmoins, cela ne signifie pas que ce compromis satisfasse tous les partis s'étant exprimés. Mais, malgré cela, en disposant d'une majorité quasi absolue au sein des nouvelles institutions basques, c'est le PNV qui continue de gouverner, seul ou en coalition, depuis le début des années quatre-vingt en Pays basque espagnol.

B. Le PNV : le pragmatisme comme programme nationaliste

Depuis plus de vingt-cinq ans, de parti d'intégration sociale, le PNV est surtout devenu un parti de masse voué à rassembler l'ensemble de la population basque. Tant d'années au pouvoir l'ont irrémédiablement incité à se transformer en un parti de gouvernement. De la même façon, les caractéristiques institutionnelles du système espagnol, notamment dans le cadre d'obtention des majorités aux *Cortés*, lui ont permis d'obtenir de nombreux succès aux yeux de la population basque tout entière. Cette réussite, que l'on peut considérer comme autant d'encouragements, n'a eu de cesse de l'inciter à postuler à une construction dynamique de « l'espace politique basque », *el ambito político vasco*.

1. Le PNV : le pilier du système de partis basque

Les divisions de la famille nationaliste basque, apparue dès les négociations de la constitution de 1978, n'ont eu de cesse de se redéfinir à travers le temps. Le maintien de partis de dimension nationale espagnole, partis d'Etat dits « *estatales* » ou « espagnolistes », tels que le *partido socialista obrero español* (PSOE) ou le *partido popular* (PP), *Izquierda unida* (IU, ex-*partido comunista español* – PCE) entre autres, ont largement enrichi l'offre politique locale sans pour autant déstabiliser l'hégémonie du PNV. Le PNV reste ainsi l'acteur déterminant des assemblées parlementaires basques depuis le niveau municipal jusqu'au niveau le plus élevé du gouvernement autonome. En effet, du pouvoir local au parlement autonome de Vitoria, le PNV dispose régulièrement de majorités relatives, et parfois absolues, aux différents échelons de gouvernement (tableaux 1 et 2). Au sein de la famille nationaliste, le PNV est très largement majoritaire. Jusqu'en 1986-1987, c'est-à-dire jusqu'à la scission et l'apparition d'*Eusko alkartasuna* (EA), il n'aura d'ailleurs aucun concurrent parmi les nationalistes modérés, respectueux des institutions [8]. Jusqu'en 2003, c'est-à-dire jusqu'à l'interdiction de la branche politique du nationaliste radical, pro-ETA, seuls *Herri batasuna* et *Euskal herritarrok* rivalisaient véritablement au sein de l'ensemble nationaliste. Par ailleurs, le PNV oscillant entre 40% et 55% des voix n'a pas trouvé non plus dans les partis de dimension étatique (PSOE, PP…) d'adversaire à sa mesure. Non seulement le PNV est un acteur central de la scène politique locale basque mais il en est surtout le pilier incontournable [9].

Au nom du nationalisme basque, le PNV obtient un certain succès au regard des revendications et des acquis car il est parvenu à tirer profit des faibles majorités gouvernementales notamment aux différents parlements autonomes et nationaux (tableau 3). Son fonctionnement interne et son pragmatisme institutionnel l'incitent à négocier à différents échelons de gouvernement avec la quasi-totalité des acteurs, hormis, depuis les années 2001-2002, avec les nationalistes radicaux proches de l'ETA (HB, HB, *Batasuna*...) [10]. Par exemple, lors du gouvernement Ardanza, de 1987 à 1990, le multipartisme a amené le PSOE et le PNV à se coaliser pour engager un véritable programme de gouvernement au Pays basque. Le relatif échec du PSOE aux élections de 1991 et les désaccords amènent les partis nationalistes, le PNV, EE, et EA à s'allier avant de se diviser à nouveau face aux requêtes pro-indépendantistes d'EA [11]. Au niveau local, au sein du parlement autonome, la situation est difficilement gouvernable alors que paradoxalement, le PNV va savoir tirer parti, les années suivantes, des faiblesses du PSOE au gouvernement pour négocier encore plus de compétences (tableaux 2 & 3). En dépit des divisons de la famille nationaliste, le PNV, plutôt autonomiste, démontre qu'il sait s'entendre, le cas échéant, avec EA plus tournée vers l'indépendance, avec le PSOE à vocation nationale-espagnole ou avec le PP centraliste quand il peut en tirer profit (1996-1998), voire avec les communistes d'*Ezker batua-Izquierda unida* si c'est nécessaire (depuis 2003). Les multiples divisions au niveau local basque, EA et le PNV au centre droit, HB et EE à gauche, ne permettent pas de dégager de coalitions pérennes (tableau 1). Celles-ci sont donc constamment renégociées. La gouvernementalité du système passe alors par de nécessaires coalitions entre les acteurs. La complexité du système partisan amène ainsi les groupes politiques à faire des choix stratégiques et à s'entendre avec leurs concurrents.

Tableau 2
Le système de partis aux élections autonomes basques, 1980-2001
(nombre de sièges sur le nombre de sièges disponibles au parlement basque)

	1980	*1984*	*1986*	*1990*	*1994*	*1998*	*2001*
Partis nationalistes							
PNV	*25/60*	*32/75*	*17/75*	*22/75*	*22/75*	*21/75*	
EA	-	-	13	9	8	6	
PNV-EA	-	-	-	-	-	-	*33/75***
HB-HB *	11	11	13	13	11	14	7
EE	6	6	9	6			
Total partis nationalistes	*42/60*	*49/75*	*52/75*	*50/75*	*41/75*	*41/75*	*40/75*
Partis d'Etat							
PSE-EE *	9	19	19	16	12	14	13
PP *	2	7	2	6	11	16	
UA	-	-	-	3	5	2	
PP-UA	-	-	-	-	-	-	19
UCD-CDS	6 (UCD)	-	2 (CDS)	-	-	-	-
PCE-IU *	1	-	-	-	6	2	3
Total des partis d'Etat	*18/60*	*26/75*	*23/75*	*25/75*	*34/75*	*34/75*	*35/75*

Source : J.-M. IZQUIERDO, « Trajectoires nationalistes… », *op. cit.* D'après les résultats mis à la disposition par les Juntas electorales et le département de sciences politiques de l'UPV/HBU. (Voir http://www.ehu.es/cpvweb/paginas/resultados.html).
* Quelques remarques : HB n'existe pas en tant que tel en 1977. Il s'agit ici d'un cumul des votes pour l'ANV et l'ESB. Pour les élections de 1977, les votes du PSP, du PSOE (H) et de l'ASD ont été associés. Le PP ne prend ce titre qu'en 1989, avant il trouve ses origines essentiellement dans l'*Alianza popular* (AP)
** Pour les élections de 2001, le PNV s'est coalisé avec EA.

Grâce à cette scène politique basque extrêmement riche et diverse, le PNV parvient à se maintenir au pouvoir. En effet, la concurrence manifeste des partis « espagnolistes » qui ont, au fil du temps, « autonomisé » leurs délégations basques ne permet toujours pas à ces derniers de s'afficher comme des adversaires potentiels. En dépit de la mise en place de succursales localisées des partis nationaux (le PSOE est le *partido socialista de Euskadi* (PSE), *Izquierda unida* est *Ezker batua* EB-IU), ces derniers sont mis en concurrence avec les partis nationalistes locaux, dont le PNV mais aussi, depuis le milieu des années 1980, avec *Eusko alkartasuna* (EA). Jusqu'en 2003 et l'interdiction de *Batasuna*, outre les nationalistes modérés, respectueux des institutions en place, les partis d'Etat, présents en Pays basque, doivent lutter de la même manière contre les partis nationalistes radicaux, proches de l'idéologie de l'ETA, tel qu'*Euskadiko ezkerra* (EE) mais surtout *Herri batasuna* (HB) jusqu'à sa condamnation en 1998 puis *Euskal herritarrok* (HB) en 1998, et *Batasuna* (2001) avant son interdiction en 2003 [12].

Nonobstant cette concurrence interne, au sein de la famille nationaliste, des alliances se font toujours localement afin de permettre de lutter contre des adversaires communs, définis au gré des conjonctures. C'est ainsi que le PNV et EA se retrouvent

régulièrement, depuis 1998, à quelques mois des élections, afin de s'opposer à la concurrence des partis étatiques et en particulier le PP auquel s'est souvent associé le PSE ces dernières années. De manière indirecte, l'apparition d'EA permet également de s'opposer à l'aile la plus extrémiste des nationalistes basques. En effet, l'apparition d'EA a divisé le parti PNV pour redéfinir le mouvement nationaliste dans son ensemble. La scène politique nationaliste s'est précisée autour du traditionnel clivage centre-périphérie, au sein de la CAPV mais également avec l'interlocuteur que représente l'Etat espagnol. Dans une stratégie propre à la vie politique basque-espagnole, EA se situe plus fermement sur la question de la construction nationale d'Euskadi [13]. Dans une période de discrédit du nationalisme radical proposé par *Herri Batasuna* (HB) et ETA, EA cherche à rallier une partie des voix des indépendantistes opposés à l'usage de la violence. Ainsi, EA se déclare-t-il plutôt favorable à l'indépendance d'Euskadi ainsi qu'au ralliement des trois provinces françaises traditionnellement revendiquées par la gauche *abertzale* radicale (HB) et quelque peu délaissées par le PNV dans son discours.

2. *Le PNV : un stratège incontournable*

La position privilégiée du PNV au sein des jeunes institutions basques l'amène à se renforcer au sein de l'appareil d'Etat basque. La Communauté autonome du Pays basque est d'ailleurs indissociable de l'appareil d'Etat-PNV. Dans les faits, dès les négociations de la constitution puis sa ratification, le PNV s'est conduit comme un parti de gouvernement. Ce sont essentiellement ses députés qui animent les débats parlementaires (tableau 2). Ses prises de position quotidiennes au nom du peuple basque le renforcent dans son rôle de porte-parole de la cause démocratique basque. Cette situation se trouvera d'autant plus consacrée au milieu des années quatre-vingt-dix lorsque les partis de dimension étatique négocieront au niveau national, avec les nationalistes catalans de CiU (*Convergencia i Unio*) et le PNV afin de maintenir leur majorité au sein du parlement espagnol, aux *Cortés*. En 1993, le PNV collabore avec le PSOE, et entre 1996 et 1998 avec le PP de José María Aznar [14] (tableau 3).

L'illustration la plus éclatante de ce pragmatisme, de cette « entente de raison » de la part du PNV est son positionnement par rapport au PP de José María Aznar au sortir des élections législatives de 1996. En effet, aux *generales* de 1996 qui ont vu la maigre victoire du *partido popular*, José María Aznar a dû revoir son premier discours ouvertement opposé aux différents partis nationalistes péninsulaires pour asseoir sa majorité. Le réalisme politique s'est concrétisé par une alliance contre nature entre le PNV, parti nationaliste, et le PP, parti centraliste et unitaire par définition. La nécessité de trouver des coalitions en Espagne, dans un système multipartiste complexe, entraîne les partis à s'allier, parfois au détriment de leurs idéologies. Et de cette manière, depuis les années quatre-vingt-dix, le cadre de compétence des autonomies n'a cessé de croître. La politique autonomiste du PNV a alors été couronnée de succès.

Tableau 3
Les députés basques aux Cortés *(élections générales) (1977-2004)*

	1977	*1979*	*1982*	*1986*	*1989*	*1993*	*1996*	*2000*	*2004*
Partis nationalistes									
PNV	*8/21*	*7/21*	*8/21*	*6/21*	*5/21*	*5/19*	*5/19*	*7/19*	*7/19*
EA	-	-	-	-	2	1	1	1	1
HB-HB	-	3	2	4	4	2	2	-	-
EE	1	1	1	2	2	-	-	-	-
Total partis nationalistes	*9/21*	*11/21*	*11/21*	*12/21*	*13/21*	*8/19*	*8/19*	*8/19*	*8/19*
Partis d'Etat									
PSE-EE	7	5	8	7	6	7	5	4	7
PP	1	-	2	2	2	4	5	7	4
PP-UA									
UCD-CDS	4	5	-	-	-	-	-	-	-
PCE-IU	-	-	-	-	-	-	1	-	-
Total des partis d'Etat	*12/21*	*10/21*	*10/21*	*9/21*	*8/21*	*11/19*	*11/19*	*11/19*	*11/19*

Source : J.-M. Izquierdo, « Trajectoires nationalistes… », *op. cit.* D'après les résultats mis à la disposition par les Juntas electorales et le département de sciences politiques de l'UPV/HBU. (Voir http://www.ehu.es/cpvweb/paginas/resultados.html).

Dans le système quasi fédéral espagnol, le PNV est parvenu à négocier lors des périodes de faibles majorités aux *Cortés* un certain nombre de compétences exceptionnelles si on les compare avec des situations étrangères [15]. L'ancienneté de ce parti (1895), aux programmes très pragmatiques, lui permet de gérer constamment son destin et celui de la région au sein des institutions. Le flou idéologique entretenu par la direction du PNV, entre l'aile plutôt autonomiste et les propos plus ou moins indépendantistes de certains de ses cadres dirigeants, toujours aseptisés par le caractère massif de l'organisation, conforte le PNV dans son règne au sein des institutions basques. Ce « parti de gouvernement local » contrôle ainsi pleinement sa destinée en orientant finalement son travail au vu des positions des différents gouvernements en place à Madrid. Par exemple, la situation toute particulière entretenue par les dirigeants du PP contre les nationalismes périphériques, a poussé le PNV à faire un choix plus radical de ses positions vis-à-vis de la constitution espagnole. L'interdiction de la gauche indépendantiste radicale (HB devenu HB SA, aujourd'hui AUB ou HZ), a encouragé le PNV et notamment le *lehendakari Ibarretxe* à proposer une réforme constitutionnelle pour un Etat d'Euskadi associé à l'Union européenne, entretenant par conséquent un lien plus distant avec l'Etat espagnol (Plan Ibarretxe, février 2004). Une fois de plus, la doctrine s'adapte à la conjoncture, ou vice-versa.

Par ailleurs, la force tranquille de ce parti se mesure à sa vision sur un long voire un très long terme de l'avenir d'un Pays basque gouverné par le PNV. Par exemple, son investissement sur la scène politique basque-française illustre sa mobilité et sa capacité à définir de nouveaux espaces à dessiner. L'engagement en Pays basque français, qui est indéniablement une ressource politique en Pays basque espagnol, exprime la volonté dynamique d'un gouvernement basque dirigé par le PNV. Or,

c'est là s'inscrire dans des structures politiques et administratives incomparables, où malgré les similitudes des positions doctrinales et organisationnelles, les dimensions programmatiques tendent à être totalement redéfinies dans le cadre national français. En d'autres termes, les nécessités et les succès du gouvernement autonomiste basque conduisent les idéologues du PNV à projeter une inscription du Pays basque au-delà des uniques frontières espagnoles, pour les inscrire dans le cadre de la construction européenne par exemple. Le PNV est ainsi un parti à vocation « constructive » de l'ensemble basque même si son expérience politique, marquée par le pragmatisme et le réalisme, son système organisationnel et son respect profond des institutions l'invitent à beaucoup de prudence quant à une projection de l'autre côté des Pyrénées.

2. Le PNV : un « petit parti » en Pays basque français

Le parti nationaliste basque (PNB dans sa version hexagonale) est dans une position tout à fait différente au Nord des Pyrénées. Il est soumis à la vie politique nationale française, c'est-à-dire au centralisme infanticide à l'égard des identités ethno-régionalistes de l'Etat nation français, et vu ses maigres résultats électoraux, il est difficile d'aborder sa réalité organisationnelle autrement qu'à travers l'analyse des « petits partis ». Le PNB est ainsi un acteur largement secondaire dans le quotidien basque-français. Il souffre par ailleurs d'un autre paradoxe : en dépit de son institutionnalisation progressive, il reste encore largement instrumentalisé par le Sud.

A. Un acteur marginalisé au sein des institutions françaises

En Pays basque français, il y a d'abord une défaillance institutionnelle, il n'y a pas de cadre politico-institutionnel représentatif devant les institutions nationales de la réalité basque. Les trois provinces basques appartiennent au département des Pyrénées Atlantiques, qu'elles se partagent avec une partie béarnaise. Au niveau de la région Aquitaine, elles n'ont aucune caractéristique institutionnelle et géographique propre. En ce sens, elles sont françaises et ne diffèrent ainsi en rien du reste de l'ensemble national.

1. Le déficit politico-institutionnel du Pays basque de France

Afin de comprendre cette situation, il faut assurément s'interroger sur ce qu'est le Pays basque en France. Les trois provinces basques historiques font partie intégrante du département des Pyrénées atlantiques (n° 64). Le département a longtemps été divisé en cinq circonscriptions législatives, deux exclusivement « basques » (la 3e circonscription, Mauléon (« l'intérieur »), et la 4e Bayonne (« la Côte »)) et trois béarnaises (Oloron, Orthez et Pau). Depuis 1986, les territoires basques sont regroupés en trois circonscriptions, les 4e, 5e et la 6e circonscriptions, soit 21 cantons et 162 communes. Deux circonscriptions sont entièrement basques, la 5e et la 6e, la 4e circonscription est partagée avec une partie béarnaise. La 5e circonscription se compose des cantons du Nord de la Côte basque, soit Anglet-Nord, Anglet-Sud, Bayonne-Est, Bayonne-Nord, Bayonne-Ouest, Bidache, Labastide-Clairence, Saint-Pierre-d'Irube. La 6e circonscription est répartie entre Biarritz-Est, Biarritz-Ouest, Espelette, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz et Ustaritz. Pour la 4e circonscription,

Hasparren, Iholdy, Saint-Etienne-de-Baïgorry, Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Palais, Mauléon-Licharre et Tardets-Sorholus, pour la partie du Pays basque intérieur, sont associés à une partie béarnaise, c'est-à-dire Accous, Aramits, Arudy, Laruns, Navarrenx, Oloron-Est, Oloron-Ouest, Sauveterre de Béarn. Dans le cadre des lois de décentralisation engagées par Gaston Defferre, ces territoires ne disposent d'aucune prérogative particulière en ce qui concerne leur administration politique. Par ailleurs, le département des Pyrénées atlantiques participe de l'ensemble régional qu'est la région Aquitaine sans qu'aucune comparaison en termes d'autonomie administrative et politique puisse véritablement se faire avec son homologue basque-espagnol [16].

Ainsi, contrairement à la Communauté autonome du Pays basque, les provinces « historiques » basques-françaises souffrent avant tout d'une faible visibilité institutionnelle et ce qui en découle naturellement, l'incapacité de conduire des politiques de gouvernement « autonome » du reste du pouvoir de l'Etat. Tel que le commentait Pierre Létamendia : « Le Pays basque français ne présente aucune spécificité sur le plan juridique. Sa particularité est d'ordre folklorique et touristique […] » [17]. Sans pour autant insister sur le côté folklorique auquel semblent être condamnés les mouvements ethno-régionalistes en France, il faut retenir, en premier lieu, qu'il manque un cadre institutionnel et politique qui puisse donner vie à un débat démocratique propre à la « sphère » basque en France. En d'autres termes, il n'existe pas véritablement de décentralisation politique effective localement. Le projet de la création d'un département Pays basque pourrait répondre à cette défaillance institutionnelle [18]. Toutefois, sa réalisation, en dépit de l'avis positif prononcé par la société civile et les élus municipaux sondés par les journaux locaux, semble repousser à plus tard l'éventualité d'un tel projet [19].

Pour les Basques de France, il y a donc d'abord le déficit d'une scène politique basque claire et facilement discernable. Selon l'expression d'Evelyne Ritaine, il n'y a pas de « sub-culture territorialisée » qui puisse faire sens aux yeux de la population locale [20]. En France, l'apparition de partis politiques nationalistes doit précéder et seulement ensuite conduire, éventuellement, à la création d'un échelon politique faisant sens. Or, le cadre partisan, le système de partis local basque est bien moins spécifique qu'en Pays basque espagnol. Celui-ci se dilue irrémédiablement au sein de l'ensemble politique national français dans lequel il est complètement intégré. Inévitablement, dans cette configuration, les partis nationalistes basques-français qui apparaissent sont soit accaparés ou récupérés par des partis de dimension nationale, soit cantonnés à la marginalité. Qui plus est, l'extrême fragmentation de l'offre nationaliste, y compris en France, nuit évidemment à leur efficacité [21]. Ajoutons enfin qu'en Pays basque français, les hommes politiques de tous bords savent recourir habilement au sentiment nationaliste. En effet, autant la droite française, par le passé, et aujourd'hui encore, que la gauche, et notamment, le parti socialiste dans les années soixante-dix, ont su jouer de la corde nationaliste. Aujourd'hui, les quelques succès des partis nationalistes, dont le PNB, se traduisent par la participation des nationalistes à certains conseils municipaux, à la ville de Bayonne par exemple. En dépit de cette marginalisation induite par les circonscriptions électorales, ainsi que par le système électoral lui-même, les nationalistes s'expriment de manière moins visible par la

défense de leurs revendications au sein des différents parlements (conseils municipaux et généraux essentiellement) [22].

De ce fait, le PNB, en tant qu'acteur régionaliste, n'a pas de véritable reconnaissance ni institutionnelle ni auprès de la population électorale. Dans cette situation particulièrement complexe pour les « petits partis », le PNB n'obtient que des résultats infimes aux différents scrutins régionaux, législatifs et cantonaux. Seuls quelques résultats aux élections municipales semblent témoigner de son activité. (tableaux 4, 5, 6 & 7)

Tableau 4

Le vote PNV aux élections législatives : une comparaison entre le Pays basque français et espagnol (% sur l'ensemble des votes exprimés)

	1977	*1979*	*1982*	*1986*	*1989*	*1993*	*1996*	*1997*	*2000*	*2002*
Vote PNB-PNV dans les circonscriptions basques-françaises								2,9%		1,5%
Vote PNV dans les circonscriptions de la CAPV	21,3%	17,8%	25,1%	18,5%	15,2%	16,6%	17,8%		19,2%	

Source : J.-M. IZQUIERDO, « Trajectoires nationalistes… », *op. cit.* D'après les résultats mis à la disposition par les Juntas electorales et le département de sciences politiques de l'UPV/HBU. (Voir http://www.ehu.es/cpvweb/paginas/resultados.html) et J.-M. IZQUIERDO, *Le Pays basque de France*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 210, et le site du ministère de l'Intérieur (http://www.interieur.gouv.fr/avotreservice/elections).

Tableau 5

Le vote PNV aux élections régionales : une comparaison entre le Pays basque français et espagnol (% sur l'ensemble des votes exprimés)

	1980	*1984*	*1986*	*1990*	*1994*	*1998*	*2001*
Vote PNB-PNV dans les circonscriptions basques-françaises						3,8%*	
Vote PNV dans les circonscriptions de la CAPV	22,4%	28,5%	16,3%	17,2%	17,4%	19,4%	33,3%**

Source : J.-M. IZQUIERDO, « Trajectoires nationalistes… », *op. cit.* D'après les résultats mis à la disposition par les Juntas electorales et le département de sciences politiques de l'UPV/HBU. (Voir http://www.ehu.es/cpvweb/paginas/resultados.html) et J.-M. IZQUIERDO, *Le Pays basque de France*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 210-211, et le site du ministère de l'Intérieur (http://www.interieur.gouv.fr/avotreservice/elections).

* Il s'agit là des résultats pour les seules circonscriptions basques. Si l'on ramène ces chiffres au total du département des Pyrénées Atlantiques, le PNB obtient 1,8%.

** Pour les élections de 2001, le PNV s'est coalisé avec EA.

Tableau 6
Le vote PNV aux élections locales : une comparaison entre le Pays basque français et espagnol aux élections cantonales/forales (% sur l'ensemble des votes exprimés)

	1979	*1983*	*1987*	*1991*	*1995*	*1999*	*2001*	*2003*
Vote PNB-PNV dans les circonscriptions basques-françaises							4,5%	
Vote PNV dans les circonscriptions de la CAPV	22,3%	25,2%	14,6%	17,3%	18%	22,4%*		28,3%*

Source : J.-M. IZQUIERDO, « Trajectoires nationalistes… », *op. cit.* D'après les résultats mis à la disposition par les Juntas electorales et le département de sciences politiques de l'UPV/HBU. (Voir http://www.ehu.es/cpvweb/paginas/resultados.html) et J.-M. IZQUIERDO, *Le Pays basque de France*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 210-211, et le site du ministère de l'Intérieur (http://www.interieur.gouv.fr/avotreservice/elections).
* Pour les élections de 1999 et 2003, le PNV s'est coalisé avec EA.

2. Des scores électoraux résiduels pour un acteur nationaliste parmi d'autres

En Pays basque français, le PNB n'a pas le monopole de l'offre nationaliste, loin s'en faut. Au sein de la famille nationaliste basque de France, il n'est qu'un acteur nationaliste parmi d'autres. Car depuis le milieu des années soixante, des personnalités locales se mobilisent au nom du nationalisme basque [23]. Dans les années soixante-dix, des mouvements proches des milieux de réfugiés politiques basques-espagnols s'organisent, *Enbata* voit le jour [24]. Longtemps peu enclins à participer aux élections nationales, ceux-ci se décident cependant, sporadiquement, à participer aux élections législatives (tableau 7). La raison invoquée est qu'il est longtemps apparu prématuré de se lancer dans une participation électorale sans assurance de résultats. Un travail de maturation et de « conscientisation » de la question basque, a semblé prioritaire vis-à-vis d'un électorat basque encore très marqué par les traditions de vote notabiliaire. Aussi, leurs rares participations aux élections témoignent-elles effectivement de leur faible institutionnalisation auprès de la population basque-française.

Dans cette situation, la position du PNB correspond fatalement à celle d'un petit parti. A court terme, il ne peut pas envisager de participer activement à la vie politique nationale, ni régionale, ni même départementale. La marginalisation électorale, leur trop faible institutionnalisation rendent ce type de participation fort improbable. Cependant, au niveau local, en dehors de la nationalisation des débats ou de l'omnipotence des partis nationaux, ses militants jouent un rôle non négligeable [25].

Tableau 7
Le vote nationaliste aux élections législatives françaises
(% sur l'ensemble des votes exprimés)

	Résultats (1er tour)	*Partis nationalistes*
1967	4,65%	*Enbata*
1968	1,64%	*Enbata*
1973	-	-
1978	3,59%	*Euskal herriko alderdi sozialista* (HBAS)
1981	-	-
1986	3,77%	*Ezkerreko mugimendu abertzalea* (EMA)
1988	5,65%	EA+ *Euskal batasuna* (EB)+EMA
1993	6,65%	EB+EMA 5,48%
		EA 1,25%
1997	9,29%	*Abertzaleen batasuna* (AB) 6,75%
		PNB+EA 2,87%
2002	7,39%	AB 5,91%
		PNB+EA (RPS) 1,47%

Source : J.-M. IZQUIERDO, « Trajectoires nationalistes… », *op. cit.,* d'après *Le Pays basque de France*, *op. cit*., p. 210 et le site du ministère de l'Intérieur (http://www.interieur.gouv.fr/avotreservice/elections).
Les résultats sont des moyennes entre les circonscriptions basques. Pour l'actuelle 4e circonscription, la partie béarnaise n'est pas comptabilisée.

Le PNB, en tant que petit parti, parmi les autres acteurs nationalistes, joue un rôle déterminant dans la mobilisation des sentiments ethniques. Comme le commentent Lieven de Winter et Huri Türsan : « Les partis ethno-régionalistes remplissent le rôle « d'entrepreneurs ethniques » pour ce qui concerne le règlement des conflits. Ils sont à la fois des variables dépendantes influencées par leur environnement et des forces institutionnelles indépendantes affectant le développement politique... » [26]. Ces petits partis « ethno-régionalistes expriment une façon de traduire les liens entre l'Etat et la société » [27]. En tant qu'agent de mobilisation, au sein d'une dialectique conflit-intégration, ce type de partis met l'accent sur l'une ou l'autre de ces stratégies et la traduit dans le système de partis [28]. Aussi, parti à double identité, nationaliste et démocrate chrétien, le PNB occupe-t-il une place propre sur la scène partisane. Très bien défini, d'un point de vue organisationnel et idéologique, le PNB se situe précisément dans le sous-système politique basque [29]. Le PNB est un parti nationaliste basque, centriste, d'inspiration démocrate chrétienne et profondément européen. Avec EA, ils se partagent le centre-*abertzale*, qui lui-même est intégré dans les problématiques locales par le succès des partis nationaux. Le PNB participe bien à la famille des partis nationalistes mais il ne bénéficie pas comme son homologue de la CAPV d'institutions qui répercutent et relaient ses volontés. Pour que celles-ci soient défendues, il faut passer par le biais de partis nationaux présents aux différents niveaux institutionnels. C'est, par exemple, le cas de la droite française qui les intègre dans ses conseils

municipaux leur permettant de défendre certaines de leurs revendications au niveau politique local.

Pour résumer, un petit parti tel que le PNB ne propose rien de réellement nouveau parmi les autres acteurs nationalistes. La gauche *abertzale*, par le biais d'EB et d'EMA, au sein d'AB, a, tout comme EA, *grosso modo*, les mêmes revendications au niveau de la sauvegarde de la langue et de la culture basques. Or, tout ce sous-système politique *abertzale* voit ses thèmes de campagne accaparés par les partis « attrape-tout » ou « partis-balais ». En somme, les partis nationaux s'approprient l'originalité du discours nationaliste basque. Le PNB a donc un rôle de médiation, il est présent pour poser des problématiques et les défendre. L'intérêt de la mouvance nationaliste réside « dans le fait qu'elle entraîne les partis politiques traditionnels à prendre position sur un certain nombre de problèmes spécifiques de la vie quotidienne » [30]. Pourtant, aux jours des élections, cela se traduit le plus souvent par des résultats résiduels que leur participation dans des listes pluralistes, notamment municipales, ne reflètent pas toujours clairement (tableaux 4, 5, 6 et 7).

B. Le paradoxe frontalier : l'instrumentalisation du Pays basque de France

Dès son apparition sur le sol français, dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, le PNB n'a pas permis au nationalisme basque de sortir de son isolement. Même si son discours peut parfois être relayé par d'autres acteurs, le PNB reste un acteur confidentiel quelque peu marginalisé de l'activité politique locale. Pourtant, dans une autre mesure, le PNV-PNB joue alors un rôle de tribune sur la vie politique du Pays basque espagnol. D'ailleurs, d'un point de vue organisationnel et programmatique, ses militants sont tout à fait soumis aux événements politiques de la vie politique basque-espagnole [31].

1. L'intrusion basque-espagnole sur la scène nationaliste basque-française

Très prosaïquement, la venue du PNB en France a plus répondu à la scission interne du PNV en Espagne qu'à la volonté de sympathisants basques-français de défendre l'idéologie *péneuviste*. En effet, quand le nouveau parti dissident du PNV, *Eusko Alkartasuna* (EA, « Solidarité basque ») s'installe en France en 1986, les provinces basques-françaises deviennent une ressource politique pour l'ensemble des partis basques péninsulaires. Pour le PNV, c'est une manière d'assumer sa différence et de se projeter dans la construction d'un Pays basque véritable, transnational au sein de l'Union européenne.

Dès sa création en Pays basque espagnol, le leader d'EA, Carlos Garaikoetxea a entrepris des discussions avec des *abertzale* centristes et des sympathisants du centre-gauche. A travers le sénateur Juan José Pujana, Carlos Garaikoetxea a évalué les chances de création d'un parti basque à vocation transfrontalière. Dès les premières réunions, des militants basques français participent aux discussions [32]. Le 19 novembre 1986, dans une déclaration de presse tenue à Bayonne, Carlos Garaikoetxea explique la position de ce nouveau parti basque transpyrénéen : EA a pour objectif la libération nationale d'Euskadi par les voies légales et démocratiques, c'est-à-dire sans aucune compromission et surtout sans recours à la violence [33]. C'est une façon de se différencier du nationalisme radical et violent des milieux proches de l'ETA, c'est

également un moyen de couper l'herbe sous le pied d'un PNV concentré sur les affaires de la CAPV. *Eusko alkartasuna* revendique alors la création d'un département basque, il réclame un statut prévoyant la sauvegarde de la culture et de la langue basques. Foncièrement européen, EA se donne pour but d'unir les deux Euskadi au sein d'une même entité dans « le moyen ou le long terme » [34]. Carlos Garaikoetxea intègre donc, à part entière, le Pays basque français dans son discours politique.

C'est ainsi sous l'impulsion basque-espagnole que la carte politique basque-française se modifie. Elle s'enrichit de nouveaux clivages partisans en affirmant concrètement ses points de conflits. Désormais, une offre nationaliste très précise est disponible pour l'électeur basque. Chaque parti nationaliste se situe par rapport à ses revendications plutôt autonomistes ou séparatistes, par rapport à la réalisation d'un projet commun du Pays basque, sur la question de l'usage de la violence (en France, en Espagne…). Cette intrusion d'EA oblige le petit monde nationaliste français à justifier de sa présence en proposant un projet propre et souvent extrêmement précis. La conséquence directe est que la vie politique basque-espagnole se superpose à celle du microcosme nationaliste basque-français. Plutôt que de clarifier la donne nationaliste, cet événement offre de nouveaux arguments pour la diviser (tableaux 4, 5, 6 & 7) et permet aux partis nationaux de renforcer leur emprise sur ces derniers. En ce qui concerne le PNV, l'apparition d'EA l'invite à démontrer qu'il s'intéresse à cette partie hexagonale du Pays basque. Elle l'incite à prendre position sur ce que représente le Pays basque français dans le projet de construction d'Euskadi.

2. L'investissement du PNV sur la scène politique du Pays basque français

Cette première véritable collaboration officiellement transfrontalière et « nationale » par le centre nationaliste se traduit par la participation effective de représentants basques-français aux Assemblées générales d'EA en Espagne [35]. Dans cette quête de légitimation, la volonté semble forte chez les nationalistes d'EA d'engager concrètement un dialogue et d'intégrer aux débats le Pays basque Nord par le biais de ses représentants.

La scène politique basque-française s'adapte à l'évolution du système de partis de la CAPV, à ce nouvel acteur de la vie politique locale. Le 2 mars 1987, depuis Hasparren, EA tient une assemblée constituante à laquelle participent près de quatre-vingts personnes. Le siège du parti est choisi à Bayonne. Ainsi, les divisions propres au mouvement partisan PNV se répercutent-elles, elles aussi en France : les luttes internes au monde *abertzale* traduisent l'évolution basque-espagnole. En effet, depuis 1981, le PNV est déjà présent à travers la revue *Ager*. L'espace politique PNV en France, le centre *abertzale*, est déjà occupé et revendiqué comme tel par les membres d'*Ager*. La volonté de rassemblement du monde *abertzale* du leader charismatique Carlos Garaikoetxea est ainsi contrecarrée par la préexistence du PNV en France. Les clivages partisans de la CAPV réapparaissent dans le sous-système politique basque-français.

Le PNV aura ainsi attendu de répondre au défi d'EA sur sa politique étrangère vis-à-vis des provinces historiques de France pour se constituer en parti politique. Cette décision semble tout aussi stratégique que symbolique. C'est aussi un moyen de mettre en évidence un clivage idéologique plus que de chercher à conquérir un pouvoir politique, sans pourtant avoir les moyens de ses ambitions. Voilà qui traduit

la concurrence politique qui se vit dans la CAPV. Ainsi, en s'étendant au Pays basque de France, officiellement le 18 mai 1990 à Bayonne, le PNB s'inscrit-il pour la première fois clairement sur la scène politique locale basque. Or, cette apparition qui répond à une espèce de provocation depuis la création d'EA-*Iparralde* contribue une fois de plus à la sempiternelle division de la sphère nationaliste.

Le PNB est ainsi une ressource politique pour la vie politique basque-espagnole. Le PNB est un relais mais il est aussi une lucarne sur le pendant français vis-à-vis d'une projection d'Euskadi au sein de l'Union européenne. Sa réalité organisationnelle, caractérisée par sa petite taille ne l'autorise toujours pas à occuper une place particulière en France. La très forte inscription centraliste dans la vie politique française ne permet pas un succès comparable de ce côté-ci de la frontière. Pourtant, sa présence de part et d'autre de la frontière dessine de nouveaux espaces de revendication politique. Les notions de frontières se redéfinissent pour donner sens à de nouveaux espaces trans-nationalisés [36].

3. Conclusion

La situation des PNV/PNB est ainsi directement tributaire des espaces politiques et institutionnels dans lesquels ils s'expriment. Les disparités historiques des constructions nationales où ils se sont manifestés ont engendré des modes d'expression relativement différents. Si le nationalisme basque en Espagne bénéficie d'une grande marge de manœuvre, son pendant français reste enfermé dans des configurations très localisées d'autant plus tributaires des arbitrages nationaux. Aussi, en dépit des succès réels en Espagne, l'apparition du PNB en France ne doit-elle pas faire illusion. Les contextures nationales gardent encore le dessus sur toute forme de mobilisation infra-nationale ou transnationale, même si la perspective européenne continue de nourrir de nombreuses espérances quant à la constitution de nouveaux espaces politiques et culturels.

Notes

[1] A. DARRÉ, « Le parti nationaliste basque : un mouvement périphérique et totalisant », RFSP, 40/2, 1990, p. 250-270.

[2] J.-M. IZQUIERDO, *La question basque*, Bruxelles, Complexe, 2000, p. 52-66.

[3] P. LETAMENDIA, *Nationalismes en Pays basque*, Bordeaux, PUB, MPI, 1987, p. 73.

[4] « Nationalisme et système politique espagnol », *in* J.-M. IZQUIERDO, *op. cit.*, p. 71-83.

[5] L'article 2 établit l'indissolubilité de la nation espagnole. Il la définit comme une partie commune et indivisible et garantit le droit à l'autonomie des nationalités et des régions. Dans son article 3, la constitution autorise l'usage des langues des nationalités et des régions. Plus précisément, les articles 143 et 158 organisent l'autonomie des nationalités et des régions.

[6] Il conteste les termes du statut et en appelle à l'abstention. Le PNV revendique qu'il soit établi une référence aux droits historiques basques, les *fueros*. Le ministre Matorell voulait protéger de cette exigence en l'inscrivant dans le texte constitutionnel. Les négociations n'aboutirent pas et le PNV appela finalement à l'abstention. Voir F. AIZPURUA (Juan Pablo), « El problema vasco : de los fueros al Estatuto de Guernica », *Revista de derecho político*, 5, 1979-1980, p. 105-106.

[7] Les matières transférables aux administrations des Communautés autonomes sont l'organisation des institutions d'auto-gouvernement ; la modification des limites des municipalités et des fonctions de l'Etat sur les collectivités locales ; l'aménagement du territoire ; l'urbanisme et le logement ; les travaux d'intérêt communautaire ; les chemins de fer, les routes et les transports ; les ports d'abri, les ports et les aérodromes ; l'agriculture et l'élevage ; les bois et les exploitations forestières ; la protection de l'environnement, les installations et les eaux ; la pêche ; les foires locales ; l'encouragement au développement économique ; l'artisanat ; les musées et les bibliothèques ; le patrimoine monumental ; l'aide à la culture, à la recherche et à la langue de la Communauté autonome ; le tourisme ; le sport ; l'assistance sociale ; la santé et l'hygiène ; l'entretien et la protection des édifices et des installations ; la coordination des tâches reliées aux polices locales.

[8] Derrière le *Partido nacionalista vasco*, conservateur et catholique, on trouve *Eusko alkartasuna* (Solidarité basque, EA), issu d'une scission du même PNV en 1986, indépendantiste mais opposé à la violence. En 1986, le système de partis au Pays basque se voit modifié par une scission interne au Parti nationaliste basque. En effet, une branche majoritaire du parti conteste le fort centralisme du gouvernement autonome de Carlos Garaikotxea. Le président de la communauté autonome, le *lehendakari*, après huit mois d'exercice, démissionne de ses fonctions parlementaires. Il explique dans le Bulletin officiel du Pays basque, que ce sont ses désaccords avec le parti qui l'obligent à partir. En 1984, une partie du PNV le suit et constitue en 1985 *Eusko alkartasuna*. EA sera présent sur la scène politique basque à partir de 1986, transformant ainsi la réalité politique basque. En effet, ce parti démocrate chrétien, très proche des idées du PNV, divise la droite basque nationaliste en défendant des idées plus indépendantistes.

[9] Notons à titre d'illustration que même les plus radicaux, issus de l'interdiction du parti *Batasuna* (Unité), *Sozialista abertzaleak* (les Patriotes socialistes, SA, pro-ETA et interdit) ont fait des propositions au PNV afin de s'entendre sur des marches à suivre (voir *Diario vasco*, 14-15 décembre 2003). Voilà qui montre, une nouvelle fois, combien le PNV reste, vingt-cinq ans après les premières élections en Pays basque, un acteur incontournable de la scène politique basque.

[10] En 1988, la signature du pacte d'*Ajuria Enea* avait elle aussi laissé de côté la branche radicale, pro-ETA du nationalisme basque, à l'époque *Herri batasuna* (Unité du peuple, HB). L'ensemble des signataires (EA, EE, PSOE, PP et PNV) refusait ainsi toute discussion avec ceux qui ne dénonçaient pas le recours à la violence terroriste.

[11] Au rappel à l'ordre du *lehendakari Ardanza*, les trois membres d'EA démissionnent. Un des conseillers d'EE les suit. Une crise au sein de *Euskadiko ezkerra* (la gauche du Pays basque, EE) éclate, et met en évidence les divisions entre les tendances *Renovación democrática* et le groupe d'*Auñamendi*. Ajoutons à cela, qu'aujourd'hui, EE a en partie éclaté. La première scission a lieu en 1991, elle fait apparaître un nouveau parti qui s'alliera à EA pour les

législatives de 1993. Il s'agit d'*Euskal ezkerra* (la gauche basque, EUE). Une nouvelle formation voit le jour à partir du 26 mars 1993. le PSOE et le PSE fusionnent pour devenir le PSE-EE dont le secrétaire général est Ramón Jáuregui. L'objectif d'une telle union est de rassembler les Basques socialistes et les socialistes basques issus du nationalisme de gauche.

[12] Voir J.-M. IZQUIERDO, « La procédure d'interdiction du parti Batasuna », *Les Cahiers de la Sécurité intérieure*, 51, 2003.

[13] Au sujet de l'avenir d'Euskadi, les nationalistes modérés, dont leur principal protagoniste, le PNV, se sont résignés à projeter sa consécration dans le long terme. EA, en apparaissant sur la scène politique espagnole, devient le second acteur, hormis la tendance radicale, qui arbore comme projet à terme l'indépendance. Au-delà de toute stratégie de communication politique et d'inscription sur l'échiquier politique basque, EA a renouvelé l'idée même de l'indépendance basque. Profitant ainsi du discrédit et de la faiblesse du nationalisme radical, suite notamment à une meilleure collaboration policière entre l'Espagne et la France, elle se réapproprie le discours qu'elle fait alors valoir devant une frange plus modérée de la population basque-espagnole.

[14] Voir sur cette période J.-M. IZQUIERDO, *La question basque, op. cit.*, p. 126-128.

[15] L. MORENO, *La federalización de España, poder político y territorio*, Madrid, Siglo Veintiuno de España Editores SA, 1998.

[16] Voir à ce sujet Fr. LETAMANDIA (ed.), *La construcción del espacio vasco-aquitano*, Bilbao, Universidad del País Vasco, 1998.

[17] P. LÉTAMENDIA, « Un nationalisme éclaté : le cas du Pays basque », *in* Ch. BIDEGARAY, *Europe occidentale, le mirage séparatiste*, Paris, Economica, 1997, p. 293.

[18] Sur la question du département Pays basque, voir J.D. CHAUSSIER, *Quel territoire pour le Pays basque ?*, Paris, L'Harmattan, 1996.

[19] A la fin de l'année 1996, les maires basques décident de lancer une consultation afin de déterminer combien soutiennent le projet de département Pays basque. Le 31 octobre 1997, 64% des maires basques se sont déclarés favorables à l'idée de création du département Pays basque. Le sujet du département Pays basque reste d'actualité, d'ailleurs ces résultats seront confirmés par la publication d'un sondage commandé par l'hebdomadaire *La Semaine du Pays basque*. C'est un thème récurrent pour l'ensemble de la mouvance *abertzale* (nationaliste/patriote). Cela donne lieu à des discussions et à des manifestations dites « festives » telle que celle organisée dans le village du Premier ministre Lionel Jospin, Cintegabelle, en juin 2000. Résultats confirmés par la publication d'un sondage commandé par *La Semaine du Pays basque*.

[20] E. RITAINE, « Territoire et politique en Europe du Sud », RFSP, 44/1, 1994, p. 81-85.

[21] Voir à ce sujet « La scène politique basque en France », *in* J.-M. IZQUIERDO, *Le Pays basque de France*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 158-196.

[22] J.-M. IZQUIERDO, « Les élections municipales en Pays basque », *in* J. PETAUX (éd.), *Aquitaine : les maîtres du Sud-Ouest*, *Géopolitique de l'Aquitaine : les élections municipales de mars 2001*, Villeurbanne, Golias, 2001, p. 50-62.

[23] J.-M. IZQUIERDO, « Trajectoires nationalistes : les nationalismes en Pays basque », *Pôle Sud*, 20, 2004, p. 47-61.

[24] B. VRIGNON, *Les années oubliées*, Bayonne, Gatuzain, 1999.

[25] Voir F. MÜLLER-ROMMEL, « Ethno-regionalist parties in Western Europe », *in* L. DE WINTER (ed.), *Non-state wide parties in Europe*, Barcelona, ICPS, 1994, p. 179-199.

[26] L. DE WINTER, H. TÜRSAN, « Les partis ethno-régionalistes en Europe », RIPC, 5/1, 1998, 1998, p. 161.

[27] L. HOOGHE, « Nationalist Movements ans Social Factors », *in* J. COAKLEY (ed.), *The Social Origins of Nationalist Movements*, Londres, Sage, 1992, p. 43, cité *in* L. DE WINTER, H. TÜRSAN, *op. cit.*, p. 162.

[28] S.-M. Lipset, S. Rokkan, « Cleavage Structures, Party Systems and Voter Alignements », *in* S.-M. Lipset, S. Rokkan, *op. cit.*, p. 4-5.

[29] F. Müller-Rommel, « Small Parties in Comparative Perspective. The State of the Art », *in* F. Müller-Rommel, G. Pridham (ed.), *Small Parties in Western Europe*, Londres, Sage, 1991, p. 4.

[30] J.-Cl. Larronde, « Une quête de reconnaissance », *Les Cahiers de l'iforep*, 57, Euskal Herriak Pays basque, langue, culture, identité, 1989, p. 20.

[31] J.-M. Izquierdo, « Les élections municipales... », *op. cit*.

[32] Dont Pierre Charritton, Ramuntxo Camblong, Jean Claude Larronde, Isabelle Ajuriaguerra ainsi que Michel Larroulet. Ce réseau relationnel était constitué depuis longtemps à titre personnel par ces différents acteurs. Carlos Garaikoetxea connaît très bien le Pays basque français pour s'y rendre régulièrement. Par exemple, Pierre Charritton avait été le professeur de Juan José Pujana quand celui-ci étudiait à Hasparren entre 1963 et 1964.

[33] heda : Iparraldeko Urtekaria 1987, p. 60.

[34] « ea. Bayonne, 19 novembre », *Enbata*, 27 novembre 1986.

[35] A Pampelune, où se tient le premier congrès national d'ea les 3, 4 et 5 avril 1987 auquel assistent environ un millier de personnes. Sur les quinze membres participant au Comité directeur du parti, trois proviennent du Pays basque de France. Les membres français sont pleinement intégrés à la structure de ce nouveau parti. Deux sont élus au Comité exécutif national d'ea. Sept délégués basques-français sont élus à l'Assemblée nationale du parti.

[36] F. Jaureguiberry, « Identité basque et stratégie atlantique », *Science de la société*, 1995, 34, 1995. Voir également J.-M. Izquierdo, « L'expansion transnationale de la « question basque » », *in* J. Duchastel (éd.), *Crise de l'Etat, revanche des sociétés*, Montréal, Athéna, 2005, à paraître.

Le succès électoral des partis représentant la minorité hongroise

Szasz Alpar Zoltan

1. Introduction

La politique sur une base ethnique a pris de l'envergure ces dernières décennies, tant en Europe occidentale qu'en Europe centrale et orientale, jusqu'à devenir un thème de recherche prometteur. Du point de vue de l'analyste des partis politiques, malgré une répartition géographique assez impressionnante et une présence historique prolongée dans divers systèmes de partis [1], les partis formés sur une base ethnique n'ont pas assez retenu l'attention. Nous nous proposons ici de fournir un compte rendu institutionnel du succès électoral de partis ethno-régionalistes. Nous présenterons les résultats partiels d'un vaste projet traitant des facteurs favorisant la formation de partis ethno-régionalistes et des déterminants susceptibles d'expliquer leur succès aussi bien au niveau électoral que dans les postes occupés par leurs membres et les politiques menées par ceux-ci [2].

Notre contribution sera centrée sur l'étude des partis défendant les intérêts des minorités hongroises dans les ex-pays communistes limitrophes de la Hongrie (la Croatie, la Roumanie, la Serbie-Monténégro [3], la République slovaque, la Slovénie et l'Ukraine). Cette sélection présente deux avantages. D'une part, les pays examinés ont été peu analysés et, d'autre part, les groupes ethniques choisis permettent un modèle de recherche quasi expérimental impliquant le contrôle de variables déterminant la conception culturelle des groupes en question. On trouvera en annexe les sujets d'analyse potentiels regroupés par pays.

Nous examinerons l'impact des institutions à la base de la dimension participative [4] du système politique sur le succès électoral des partis ethno-régionalistes (hongrois). La première partie du texte s'intéresse aux questions théoriques et méthodologiques : nous y élaborons une définition des *partis ethno-régionalistes* de manière à délimiter l'univers des acteurs politiques devant être considérés dans un contexte plus large

avant d'identifier les variables – ou *éléments systémiques* – susceptibles d'influencer le destin électoral d'un parti représentant une minorité ethnique/nationale. La deuxième partie du texte sera consacrée à la présentation et à l'analyse des données empiriques disponibles. La troisième et dernière partie s'efforcera de conclure sur la base des résultats de ces recherches.

2. Concepts et structure analytique

A. La notion de parti ethno-régionaliste

La classification des partis en familles de partis prend en compte trois séries de caractéristiques : (i) *l'origine « génétique »* des partis, c'est-à-dire les conditions dans lesquelles a eu lieu la mobilisation initiale et les intérêts qu'elle prétend défendre, (ii) leurs liens transfrontaliers, s'agissant ici de leur appartenance à des fédérations de partis ou à des groupes politiques multinationaux institutionnalisés, et (iii) les *politiques* qu'ils tendent à poursuivre [5]. Pour le théoricien ayant institué l'expression (de famille politique), « les partis régionaux et ethniques » constituent l'une des familles qu'il distingue [6].

Les partis ethniques ont longtemps été considérés, au mieux, comme des acteurs marginaux de la vie politique et négligés comme sujets potentiels pour la recherche systématique. Peut-être cela explique-t-il l'absence d'une expression standard faisant référence à ces partis, ou, dit différemment, « l'embarras de richesse » en ce qui concerne les termes techniques utilisés pour les classer. Dans ce qui suit, nous illustrerons brièvement ce manque de consensus terminologique. Plutôt que d'utiliser l'expression de von Beyme, Gallagher, Laver et Mair parlent de « partis régionalistes et nationalistes », mais les considèrent comme un groupe résiduel, donnant ainsi, avec leur classification, plus de crédit à notre affirmation antérieure [7]. Ferdinand Müller-Rommel distingue huit « familles de petits partis » parmi lesquels on retrouve les « régionalistes et nationalistes » défendant les intérêts de divers groupes minoritaires [8], alors que Daniel-Louis Seiler parle de « partis autonomistes » [9]. On rencontre aussi les notions de « parti ethnique », de « parti à base ethnique » [10] ou de « parti ethnopolitique » [11]. Mais la plupart des contributions relativement récentes sur la question préfèrent parler de « partis ethno-régionalistes » [12], notion que nous empruntons sans hésiter. *Primo*, parce que cet attribut de la notion de « parti » recouvre deux aspects importants de la politique contemporaine sur lesquels reposent les revendications lancées par ces partis, c'est-à-dire ethnicité et régionalisme ; *secundo*, parce que les autres adjectifs (nationaliste, autonomiste, etc.) ne reflètent sans doute que des différences de degré au regard du caractère de ces demandes [13].

Quoi qu'il en soit, aussi bien la multitude des termes que le besoin d'une seule notion les regroupant témoignent de la déroutante diversité du groupe (ethno-)régionaliste : comme l'écrivait Derek Urwin, il y a plus de vingt ans déjà, « l'exactitude conceptuelle » devrait dès lors être sacrifiée au profit d'un compte rendu exhaustif, voire éclectique [14]. Dans la lignée de ce qui était, jusqu'il y a peu, la tendance dans la littérature concernant les systèmes de partis, il a surtout cherché à mesurer et à expliquer les modèles régionaux dans les résultats électoraux. Dans cette perspective, il suffisait de délimiter l'univers des acteurs inclus dans l'analyse sans prêter une attention particulière aux éléments définitionnels. Il conviendrait de faire

la distinction, cependant, entre *partis régionaux*, c'est-à-dire des partis présentant une concentration régionale du soutien électoral sans faire appel aux identités régionales ou ethniques particulières, et véritables *partis ethno-régionalistes*, c'est-à-dire des partis visant un électorat particulier en relayant des revendications ethno-régionalistes.

On comprend de ce fait pourquoi selon Ferdinand Müller-Rommel, les tâches les plus urgentes étaient la formulation d'une définition empirique ainsi que l'élaboration d'une structure analytique [15]. Nous nous concentrerons sur le premier problème, puisqu'il servira à délimiter l'univers des partis ethno-régionalistes, et ceci en Europe en général aussi bien qu'en Europe centrale (orientale) et surtout dans l'Europe du sud-est.

Trois problèmes compliquent notre travail définitionnel en ce qui concerne les partis ethno-régionalistes. *Primo*, certaines organisations localisées régionalement agissent aussi en tant que groupes de pression ou – malgré qu'elles revendiquent le statut de parti – refusent de participer aux élections en signe de protestation contre ce qu'elles estiment être une autorité illégitime [16]. A l'opposé, nombre d'organisations présentent des candidats aux élections nationales, régionales, locales et même européennes dans le but d'obtenir une part de pouvoir et ainsi de tenter de mener leurs politiques à bien.

Secundo, certains partis défendent les intérêts de leurs sympathisants potentiels en réclamant l'allocation de certaines ressources au groupe (*in*) ou affirment que d'autres groupes (les groupes « *out* » considérés par eux comme des étrangers à la nation) ne devraient pas profiter de certains droits et ressources [17]. Enfin, les revendications ethno-régionalistes – allant jusqu'au point de s'afficher ouvertement en faveur de la sécession – sont souvent combinées à la défense de politiques économiques spécifiques. Cela rend plutôt malaisée l'identification des objectifs premiers d'un tel parti, c'est-à-dire par là même sa catégorisation en tant que parti ethno-régionaliste ou non [18].

Une façon d'atteindre l'exactitude conceptuelle – incluant tous les éléments de la catégorie en question tout en excluant tous les éléments n'y appartenant pas – est d'utiliser une définition minimale des partis ethno-régionalistes. Il convient que la définition soit minimale dans un double sens : en mettant un minimum d'exigences aussi bien pour le fait de *constituer un parti* que sur le *caractère ethno-régionaliste* de celui-ci. Dans le présent texte, nous considérerons le fait d'être capable de faire élire des candidats auprès d'organes représentatifs comme un indicateur de succès électoral, mais non comme un élément définissant un parti. Le seuil minimal pour être défini comme un parti sera la volonté de rivaliser lors d'élections pour décrocher un poste (et ainsi de participer au pouvoir de décision) [19]. En outre, le *caractère ethno-régionaliste* sera défini comme une préoccupation politique de premier ordre concernant l'expression, la reconnaissance et la protection d'une identité culturelle distincte et ascriptive et des intérêts partagés par le groupe minoritaire ascriptif qui s'ensuivent, incluant le développement accentué de la région habitée par les membres du groupe. Nous traitons donc la position périphérique et la concentration géographique des minorités comme des variables plutôt que comme des critères définitionnels, même si la plupart des minorités présentent les deux caractéristiques. La raison en est que la concentration géographique (ou démographie ethnique) est une

question de degré et influence le succès électoral de ces partis. Chose plus importante, nous n'utiliserons pas le nom officiel du parti comme un indicateur de son caractère ethno-régionaliste [20]. Le faire pourrait s'avérer trompeur : certains partis incluent des références ethno-régionales dans leurs noms sans pour autant défendre des intérêts ou des politiques ethno-régionales, et vice-versa [21].

B. Structure analytique

Nous considérons le succès électoral comme une forme spécifique du pouvoir institutionnel, notamment l'influence au niveau législatif, et nous examinons sous quelles conditions les minorités nationales/ethniques peuvent y participer. Deux remarques supplémentaires sont ici nécessaires. *Primo*, le succès électoral d'un parti ethno-régionaliste peut s'interpréter de différentes manières. Il peut signifier la simple part du vote national recueilli par le parti en question ou « la proportion de l'électorat visé (c'est-à-dire la population d'une région ou d'un groupe ethnique) » votant effectivement pour le parti [22]. Des indicateurs plus sophistiqués, basés sur la force électorale, ont été proposés par Jorge P. Gordin et Derek Urwin, respectivement. Le premier compare la proportion de voix obtenue par un parti ethno-régionaliste à celle obtenue par le plus important parti de la région [23], alors que le second calcule un résultat hypothétique en estimant la proportion de voix qu'un parti obtiendrait si son soutien électoral était également réparti à travers tout le pays [24]. Ces mesures mènent toutes à interpréter le succès électoral en termes de mobilisation des électeurs. Notre proposition est de nous concentrer sur la proportion de sièges obtenus par les partis en question, leur possible impact politique pouvant également être évalué de cette façon. L'explication est très simple : la force législative peut être utilisée aussi bien dans les négociations pour former une coalition que pour favoriser ou bloquer la mise en place de certaines politiques.

Secundo, le lot spécifique de conditions auquel on aura affaire ici appartient à la *dimension participative* du système politique. Dans l'optique du présent texte, les variables systémiques les plus essentielles qui déterminent *ceteris paribus* les chances pour un parti ethno-régionaliste d'être victorieux au niveau électoral sont *la nature du système électoral* utilisé pour l'élection des membres de la chambre des représentants [25] ainsi que *la forme du système de partis* – le plus opérationnel comme *nombre effectif de partis législatifs* [26]. (*Ceteris paribus* fait principalement référence à des facteurs intrinsèques au parti ethnique et au groupe nominal, ainsi qu'à diverses influences venant de l'extérieur du régime politique national).

Trois observations supplémentaires permettent de détailler notre hypothèse de relation entre ces deux variables et la variable dépendante. D'abord, puisque les partis ethno-régionalistes – conformément à l'approche conventionnelle – ont tendance à être de petits partis [27], ils ont davantage de chances dans un système de partis plus fragmenté. Cependant, le système électoral semble être l'élément institutionnel le plus important influençant les devenirs électoraux des partis en général. Il motive les votants à soutenir ou à s'abstenir de soutenir certains partis et, au final, transforme la proportion de votes en proportion de sièges au législatif [28]. Deuxième constat : les partis ethno-régionalistes, à nouveau en vertu de leur apparente taille restreinte, sont censés mieux se comporter dans des systèmes avec un haut degré de proportionnalité,

puisque les électeurs n'ont pas alors l'impression de « gâcher » leur vote et que les mécanismes transformationnels du système ne les sanctionnent pas outre mesure. En effet, il existe des preuves empiriques selon lesquelles une telle hypothèse pourrait être garantie [29]. Enfin, on ne doit pas oublier l'effet couplé du système de partis et du système électoral, gardant à l'esprit la relation entre les deux. Une relation double est à cet égard remarquable : le système électoral détermine le système de partis, mais les partis eux-mêmes peuvent quelquefois engendrer des changements dans le système électoral. Néanmoins, l'effet du système électoral sur le système de partis a tendance à être plus fort que son contraire dans les démocraties ancrées depuis longtemps alors qu'au sein des nouvelles démocraties, c'est précisément ce système de partis qui a un impact sur le système électoral plutôt que l'inverse. Ceci est à attribuer dans une moindre mesure au phénomène d'institutionnalisation qui rend le développement du système de partis quelque peu indépendant des changements du système électoral et, à un plus haut degré, aux processus de négociation dans lesquels les acteurs sont impliqués durant les premières phases de mise en place constitutionnelle jusqu'au moment où les principales institutions du système politique sont fermement établies. Comme l'affirme Kitschelt, on pourrait considérer cette période comme caractérisée par un environnement sans institutions où les institutions sont endogènes à la concurrence entre partis. Les acteurs, ou plus exactement les partis, choisissent ou dessinent les institutions en fonction de leurs propres intérêts, suppositions et attentes relatifs aux résultats probables de la confrontation démocratique [30].

Sur cette base, on peut poser comme hypothèse que (H) *les chances des partis ethno-régionalistes d'obtenir une plus grande proportion de sièges aux élections nationales augmentent avec la proportionnalité du système électoral et avec la fragmentation du système de partis.*

Les variables indépendantes mentionnées plus haut (et les concepts sous-jacents) sont centrales dans l'analyse déterminante d'Arend Lijphart concernant la distribution du pouvoir sous différents systèmes politiques et systèmes de partis. En conséquence, à des fins de mesure, nous nous référerons régulièrement à ses travaux sur la démocratie. Son étude globale relative aux systèmes électoraux dans les démocraties les caractérise au travers d'un jeu de quatre *variables primaires (la formule électorale, les seuils électoraux, l'ampleur du district électoral et la taille de l'assemblée)* et de quatre *variables secondaires (la structure du scrutin, une mauvaise répartition, l'apparentage et le présidentialisme).* Cependant, l'indicateur du système électoral le plus complet, qui correspond également aux objectifs du présent texte et qui constituera la principale variable du système électoral, est *l'index de disproportionnalité* de Michael Gallagher [31]. Deux arguments peuvent être avancés en faveur de cette approche : les mesures proposées tendent à refléter ou à référer à *la formule électorale,* la variable la plus importante du système électoral, sans exagérer ou minimiser sa proportionnalité [32] ; sur la base des considérations émises auparavant, cette variable est supposée avoir un impact assez large sur les destins électoraux des partis ethno-régionalistes et également être assez solide [33].

L'analyse qui suit, liant le *succès électoral* des partis ethno-régionalistes aux caractéristiques des partis et des systèmes électoraux, devrait être menée aussi bien *dans l'instant* – en opérant des comparaisons diachroniques/longitudinales, en

« photographiant », dans l'instant, les systèmes politiques – que *dans le temps* (en faisant la moyenne des photographies prises) de manière à mieux saisir la tendance générale de changement [34]. Une telle approche combinée est supposée garantir la validité de *comparaisons synchroniques/trans-nationales* et faciliter les *analyses longitudinales internes à un pays* en multipliant les points de données.

3. Echantillon, données et conclusions

La première chose à faire en commençant l'analyse empirique est de délimiter « l'univers » des partis ethno-régionalistes hongrois existant dans les pays étudiés. Première précaution à prendre : la Croatie, la Slovénie et l'Ukraine devraient, pour des raisons différentes, être traitées comme des cas divergents ou des exceptions. En Croatie et en Slovénie, les membres de la minorité hongroise peuvent élire un représentant au Parlement et ne sont pas obligés de concourir lors des élections. Le contraire est vrai en Ukraine. Les élections ne sont ouvertes qu'aux organisations reconnues comme partis politiques et non aux organisations civiques ou culturelles, alors qu'il existe une interdiction des partis politiques se constituant sur une base ethnique. Les membres de la minorité hongroise se voient donc contraints de coopérer avec les partis nationaux s'ils souhaitent être élus [35]. Il s'ensuit que la structure analytique établie ci-dessus ne saurait expliquer le sort électoral des partis ethno-régionalistes représentant la minorité hongroise dans ces trois pays. D'un côté, leur succès en Ukraine est mêlé aux performances de certains partis majeurs [36] ; de l'autre, en Croatie et en Slovénie, la « discrimination positive » garantit un succès électoral presque automatique.

La seconde mise en garde concerne les positions politiques évidentes des organisations qui prétendent protéger les intérêts ethniques hongrois. L'association de gauche des « Hongrois pour notre Patrie, la Serbie et la Yougoslavie » et la slovaque MNMMJ sont plutôt des « contre-partis » hongrois que de vrais partis ethniques puisqu'ils ont été mis en place respectivement par les régimes Milosevic et Meciar, afin d'affaiblir le soutien envers les autres partis hongrois [37]. La stricte application du critère concernant le caractère ethno-régionaliste exclut deux partis roumains : le FMP et le RMSZDP, tous deux liés à la gauche roumaine ex-communiste. En conséquence, l'échantillon final des partis sera formé des organisations marquées d'un astérisque (*) dans le tableau en annexe.

Cinq élections législatives eurent lieu en Roumanie depuis 1989 : en 1990, en 1992, en 1996, en 2000 et en 2004. Faute de recul, nous n'avons pas traité le scrutin de 2004. Cela nous livre donc quatre « photographies » et trois moyennes concernant le système électoral du pays, étant donné qu'on ne considère pas la première période (deux ans) comme sa propre moyenne et qu'on la compte deux fois. Durant la même période, la Slovaquie a connu cinq élections nationales : en 1990, en 1992, en 1994, en 1998 et en 2002. De plus, les deux premières citées eurent lieu en même temps que des élections à l'échelon national avec les élections fédérales tchécoslovaques. Etant donné que les élections législatives nationales sont considérées comme des élections de premier ordre – en d'autres termes les plus importantes – aussi bien dans les Etats unitaires que dans les Etats fédéraux, mais que dans les Etats fédéraux, les élections régionales ont une importance équivalente [38], nous traiterons toutes ces élections

comme si elles étaient identiques. Nous obtenons donc sept clichés et six moyennes pour la République slovaque (mais seules les quatre dernières sont des moyennes dans le sens où l'entend Sartori, les deux premières étant calculées en prenant en compte simultanément les élections fédérales et au niveau étatique). Contrairement au cas précédent, les élections ont été assez fréquentes en Serbie, sept en tout, en 1990, en 1992, en 1993, en 1996, en 1997, en 2000 et en 2003 : les deux dernières élections ont été éliminées de l'analyse. Néanmoins, en 1992, hormis les élections à l'échelon étatique, deux élections au niveau fédéral ont également été contestées : celles programmées pour le 31 mai et les élections extraordinaires du 20 décembre. D'où sept clichés et six moyennes obtenus.

Les données réunies afin d'évaluer la force électorale des partis ethno-régionalistes hongrois en Roumanie et en Slovaquie et de calculer les indicateurs – utilisés comme variables indépendantes – concernant ces pays sont des statistiques électorales officielles compilées par des chercheurs du projet *Transformation politique et processus électoral en Europe post-communiste* de l'Université d'Essex [39]. Les calculs effectués sur la base des données réunies ont fourni les valeurs synthétisées dans les tableaux 1-3 pour les variables dépendantes et indépendantes (les chiffres représentant des moyennes sont en italiques).

Tableau 1
Les performances électorales du RMDSZ en fonction du système électoral et du système de partis roumain [40]

	1990-1992	1992-1996	*1990-1996*	1996-2000
Index disproportionnalité (LSI_G) [(a)]	0,98	7,44	*4,21*	6,67
Nombre effectif de partis (E_s)[(b)]	2,10	4,42	*3,26*	3,94
Proportion de sièges obtenus à la Chambre basse par le DAHR (S%)[(b)]	7,49	8,23	*7,86*	7,62
	1990-2000	Après 2000	*Moyenne*	
Index disproportionnalité (LSI_G) [(a)]	*5,03*	9,27	*6,09*	
Nombre effectif de partis (E_s)[(b)]	*3,49*	3,18	*3,41*	
Proportion de sièges obtenus à la Chambre basse par le DAHR (S%)[(b)]	*7,78*	8,26	*7,90*	

(a) Nous n'avons pas tenu compte des organisations politiques de minorités nationales qui ont été représentées à l'assemblée par le truchement de la « discrimination positive » ni de celles n'ayant pas réussi à obtenir un siège même dans ces circonstances parce qu'une autre organisation représentant le même groupe ethnique s'était déjà assuré (au moins) un siège. En outre, les candidats indépendants ont aussi été éliminés de nos calculs de façon à travailler avec des données suffisamment précises concernant les candidats non représentés – recommandation faite par M. GALLAGHER, « Proportionality, Disproportionality and Electoral Systems », *Electoral Studies,* 1991, 10/1, p. 48.

(b) La proportion de sièges détenus par divers partis et le nombre effectif de partis furent encore une fois calculés en mettant de côté les minorités nationales, lesquelles ont chacune obtenu un siège en raison de la discrimination positive en vigueur (c'est là une hypothèse plus réaliste que

de considérer le groupe parlementaire de ces minorités nationales comme un acteur unitaire similaire aux groupes formés par les principaux partis).

Tableau 2
Les performances électorales des partis hongrois en Slovaquie en fonction du système de partis et du système électoral (tchéco)slovaque [41]

	1990-1992 (a)	1990-1992 (b)	*1990-1992*	1992-1994(a)	1992-1994(b)	*1992-1994*
LSI_G	3,59	7,22	*5,41*	11,19	12,49	*11,84*
E_s	4,98	3,96	*4,47*	3,19	3,36	*3,28*
S(%)	9,33 (c)	10,2 (c)	*9,77 (c)*	9,33 (d)	9,80 (e)	*9,57*

	1990-1994	1994-1998	1990-1998	1998-2002	*1990-2002*	Après 2002	*Moyenne*
LSI_G	*8,62*	5,94	8,09	2,94	*7,23*	7,04	*7,20*
E_s	*3,87*	4,41	3,98	4,75	*4,11*	6,12	*4,40*
S(%)	*9,67*	11,33 (f)	10	10 (g)	*10*	13,33g)	*10,47*

a) Ces chiffres ont été calculés sur la base de données concernant le Conseil national slovaque, le Parlement de la partie slovaque de la fédération.
b) Ces chiffres ont été calculés sur la base des résultats slovaques à la Chambre du peuple, la Chambre basse de l'assemblée fédérale.
c) Liste commune présentée par E et MKDM.
d) Liste commune présentée par E et MKDM, y compris des candidats de MNP.
e) Liste commune présentée par E, MKDM et MNP.
f) Coalition hongroise (Magyar Koalíció /MK/ – Liste commune présentée par E, MKDM et MPP).
g) MKP.

Tableau 3
Les performances électorales des partis hongrois en Serbie en fonction des systèmes électoraux et de partis au niveau de l'Etat et au niveau fédéral

	1990-1992 (a)	Mai 1992-déc. 1992	Déc. 1992-1996 (b)	*1992-1996 (b)*	1992-1993 (a)	*1990-1993 (a)*
E_s	1,64	1,87	3,29	*2,58*	3,44	*2,54*
S(%)	3,20(c)	3,70(c)	2,80(c)	*3,25 (c)*	3,20(c)	*3,20 (c))*

	1993 1997 (a)	*1990-1997 (b)*	1996-2000 (b)	*1992-2000 (a)*	1997-2000 (a)	*1990-2000 (a)*	*Moyenne*
E_s	3,19	*2,76*	2,40	*2,52*	2,99	*2,82*	*2,69*
S(%)	2(c)	*2,80 (c)*	2,78 (d)	*3,09 (e)*	1,60 (d)	*2,50 (e)*	*2,75 (e)*

(a) Ces chiffres ont été calculés sur la base de données concernant l'Assemblée nationale de Serbie, le Parlement serbe.

(b) Ces chiffres ont été calculés sur la base des sièges serbes à l'Assemblée des citoyens, la Chambre basse de l'Assemblée fédérale de la République fédérale de Yougoslavie.

c) VMDK.
d) VMSZ.
e) Moyenne des résultats de VMDK et de VMSZ.

De façon à vérifier l'hypothèse (H), nous avons mené des analyses de corrélation-régression, regroupant les données sur les pays concernés. Nous avons tout d'abord testé chaque partie de l'hypothèse de manière séparée, évaluant l'impact de la proportionnalité du système électoral et de la fragmentation du système de partis indépendamment l'un de l'autre. Nous avons ensuite travaillé par régression multivariée. Chaque test fut entrepris à deux reprises : sur les données brutes sans prendre en compte les moyennes, et ensuite en tenant compte de toutes les moyennes et en multipliant donc les points de données disponibles.

D'une part, le coefficient de corrélation de Pearson entre la proportionnalité du système électoral et le succès des partis ethniques hongrois n'était qu'un faible 0,123. Cependant, même cette faible relation n'était pas significative statistiquement (au niveau de 0,1) (compte tenu des moyennes « dans le temps », le coefficient augmenta jusqu'à 0,220, la valeur significative augmentant aussi, mais toujours sans atteindre le niveau de 0,1) [42]. D'autre part, la fragmentation du système de partis présenta une corrélation statistique assez fortement significative avec le succès électoral de ces partis ($R = 0{,}707$, $R^2 = 0{,}499$ et $Sig = 0{,}001$) lorsque seules les données brutes furent prises en compte dans l'équation (après la prise en compte des points de données « manufacturées », aussi bien R que R^2 augmentèrent à 0,756 et 0,572, alors que la valeur significative changeait de telle façon que $Sig = 0{,}000$). L'analyse trivariée fournit les estimations suivantes avec les données initiales :

$$S\,(\%) = 4{,}111 + 0{,}099\ LSI_G + 1{,}177\ E_s, \quad (1)$$

où $R^2 = 0{,}557$ et où le seul coefficient statistiquement significatif est celui appartenant à la fragmentation du système de parti ($Sig = 0{,}014$) (tous les coefficients dans l'équation (1) sont non standardisés). En ajoutant les points de données « artificiels », la prédiction changea en :

$$S\,(\%) = 3{,}367 + 0{,}146\ LSI_G + 1{,}275\ E_s, \quad (1')$$

Avec $R^2 = 0{,}612$, tous les coefficients étant statistiquement significatifs : la constante et le coefficient de disproportionnalité du système électoral au niveau de 0,1 et le coefficient de fragmentation du système de partis au niveau 0,001 (les coefficients pour l'équation 1' étant également déstandardisés).

4. Interprétation des résultats et pistes pour la recherche future

Les résultats semblent suggérer que, contrairement aux prévisions théoriques initiales, le système électoral, ou tout au moins sa disproportionnalité telle que saisie par le modèle de Gallagher, n'a qu'une faible influence sur le nombre de sièges obtenus par les partis ethno-régionalistes hongrois (en Roumanie et en Slovaquie). Cependant, la fragmentation des trois systèmes de partis examinés semble être la caractéristique institutionnelle qui leur permet de concourir à chances égales pour atteindre le succès électoral. Cette situation pourrait avoir diverses explications méthodologiques et substantielles.

D'un point de vue méthodologique, la technique de multiplication utilisée dans l'analyse a montré que si des séries temporelles plus complètes ou peut-être des données sur plus de pays comprenant des minorités hongroises – surtout la Serbie – avaient été disponibles, le modèle trivarié aurait probablement gagné en validité. En outre, un test plus complet incluant d'autres partis ethno-régionalistes dans ces pays ou d'autres pourrait aussi constituer un test plus minutieux de l'hypothèse et ainsi mener à une éventuelle « preuve ». Un autre écueil méthodologique est le sens du « global » *least squares index.* Malheureusement, comme l'a signalé Gallagher lui-même, la disproportionnalité se trouve généralement influencée par d'autres dimensions du système électoral (comme les seuils, la magnitude de la circonscription électorale ou la mauvaise répartition), pour ne rien dire de la distribution du vote (et des sièges) entre les partis qui a également une influence majeure. Ainsi donc, la seconde variable indépendante peut avoir une certaine influence sur la première [43].

Du point de vue substantiel, les problèmes concernant une éventuelle interférence entre les variables indépendantes du modèle peuvent être résolus de deux façons. On peut, sans beaucoup d'élégance, leur trouver des justifications en répétant ce qui a été dit dans la section relative à la structure analytique**,** en affirmant, notamment, que dans les nouvelles démocraties, les systèmes de partis ont tendance à se développer de façon assez indépendante du système électoral. Néanmoins, une possibilité de recherche plus enrichissante impliquerait la reformulation de l'explication de façon à permettre la prise en compte séparée des dimensions essentielles du système électoral (par exemple, la formule, le seuil légal, la magnitude de la circonscription électorale et la « mauvaise répartition ») en tant que variables indépendantes valant pour elles-mêmes.

Un autre problème substantiel est la petite taille plutôt trompeuse des partis ethno-régionalistes hongrois en Roumanie et en Slovaquie. Le système de partis serbe est un *système de partis intermédiaire*, le système de partis slovaque, un *petit système de partis,* alors que le cas roumain est un cas limite. Prenant en compte ces modèles de concurrence et de concentration du pouvoir, il n'est pas surprenant de constater que les partis ethniques hongrois ont tendance à disposer d'une moindre part du pouvoir législatif lorsque la fragmentation du système de partis est faible, et de s'emparer d'une part plus grande lorsque la fragmentation est plus élevée – convertissant alors ce qui est dans l'absolu une petite taille, un apparent désavantage, en un avantage, *une taille comparativement grande* [44]. C'est également dans la lignée de la seconde hypothèse.

L'un dans l'autre, bien que les données présentes soient limitées, l'investigation qui a été menée peut être considérée comme utile. Elle nous a fourni deux conclusions théoriques intéressantes, qui pourraient être dans le futur généralisées à de plus larges échantillons de partis ethno-régionalistes. La première est que les partis ethniques – particulièrement dans les nouvelles démocraties – peuvent s'avérer *comparativement importants* et les minorités ethniques, contrôler des ressources majeures de pouvoir. La seconde est liée à la nouvelle possibilité de théorisation concernant l'impact du système électoral sur le succès des partis ethno-régionalistes – une possibilité qui devrait peut-être être explorée simultanément aux recherches globales sur l'influence

politique de cette (nouvelle) famille de partis de façon à vérifier si l'hypothèse reçoit une forte confirmation empirique.

Annexe

Tableau des organisations politiques visant la communauté hongroise dans les pays avoisinant la Hongrie [(a)]

Pays	*Organisation/parti*
Croatie	Communauté démocratique des Hongrois de Croatie (*Horvátországi Magyarok Demokratikus Közössége*, HMDK)
	Parti du peuple hongrois en Croatie (*Horvátországi Magyar Néppárt*, HMNP)
Roumanie	*Alliance démocratique des Hongrois en Roumanie (*Romániai Magyar Demokrata Szövetség*, RMDSZ)
	Parti indépendant hongrois (*Független Magyar Párt*, FMP)
	Parti libre démocratique hongrois de Roumanie (*Romániai Magyar Szabaddemokrata Párt*, RMSZDP) [(b)]
	*Forum de la jeunesse Szekler (*Székely Ifjak Fóruma*, SZIF)
Serbie-Monténégro	Association des Hongrois pour notre Patrie, Serbie et Yougoslavie
	Mouvement chrétien-démocrate Europe (*Kereszténydemokrata Európa-Mozgalom* – KDEM)
	*Communauté démocratique des Hongrois de Voivodine (*Vajdasági Magyarok Demokratikus Közössége*, VMDK)
	*Alliance hongroise de Voivodine (*Vajdasági Magyar Szövetség* – VMSZ)
	Mouvement civique hongrois de Voivodine (*Vajdasági Magyar Polgári Mozgalom* – VMPM)
	Parti démocratique hongrois de Voivodine (*Vajdasági Magyar Demokrata Párt*, VMDP)
Slovaquie	*Mouvement politique « Coexistence » (*Együttélés Politikai Mozgalom*, E)
	*Mouvement démocrate chrétien hongrois (*Magyar Kereszténydemokrata Mozgalom*, MKDM)
	*Parti civique hongrois (*Magyar Polgári Párt*, MPP) [(c)]
	Mouvement du peuple hongrois pour la réconciliation et la prospérité (*Magyar Népi Mozgalom a Megbékélésért és a Jólétért*, MNMMJ)
	*Parti populaire hongrois (*Magyar Néppárt*, MNP)
	*Parti de la coalition hongroise (*Magyar Koalíció Pártja*, MKP) [(d)]
Slovénie	Communauté nationale hongroise auto-gouvernée de la région de Mura (*Muravidéki Magyar Önkormányzati Nemzeti Közösség*)
Ukraine	Alliance démocratique des Hongrois d'Ukraine (*Ukrajnai Magyar Demokrata Szövetség*, UMDSZ)
	Alliance culturelle des Hongrois de Subcarpathie (*Kárpátaljai Magyarok Kulturális Szövetsége*, KMKSZ)

(a) Les noms hongrois et abréviations officiels utilisés par ces organisations sont indiqués entre parenthèses. A une exception près, les références faites à ces organisations le sont au moyen de l'abréviation hongroise.

(b) Rebaptisée Alliance libérale des Hongrois de Roumanie (*Romániai Magyar Szabadelvű Szövetség*, RMSZSZ) le 12 février 2004.

(c) Avant 1992, le parti s'appelait Initiative indépendante hongroise (*Független Magyar Kezdeményezés*, FMK).

(d) Le parti résulte de la fusion entre le mouvement politique Coexistence, le mouvement démocrate chrétien hongrois et le parti civique hongrois durant la campagne pour les élections parlementaires de 1998.

Notes

[1] En ce qui concerne l'Europe occidentale, Derek Urwin a identifié cent quinze partis (ethno)régionalistes dans dix-sept pays alors qu'une compilation détaillée des données politiques recense quarante-cinq partis ethniques dans douze Etats. Plus impressionnant encore est le fait que Ferdinand Müller-Rommel ait recensé dix-sept de ces formations dans cinq pays, en ne prenant en compte que ceux ayant obtenu des sièges dans les parlements nationaux entre 1980 et 1996. D. URWIN, « Harbinger, Fossil or Fleabite ? « Regionalism » and the West European Party Mosaic », *in* H. DAALDER, P. MAIR (ed.), *Western European Party Systems : Continuity and Change*, Londres, Sage, 1983 p. 228 ; J.-E. LANE, D. MCKAY et K. NEWTON, *Political Data Handbook*, Oxford, Oxford University Press, 1997 (2e édition) p. 138-146 ; F. MÜLLER-ROMMEL, « Ethnoregionalist parties in Western Europe : theoretical considerations and framework of analysis », *in* L. DE WINTER et H. TÜRSAN (ed.), *Regionalist Parties in Western Europe,* Londres-New York, Routledge, 1998, p. 17-27.

[2] Cette approche, les trois concepts déterminant l'impact des partis ethnorégionalistes et la taxonomie des déterminants, a été établie pour la première fois par L. DE WINTER, « Conclusion : a comparative analysis of the electoral, office and policy success of ethnoregionalist parties », *in* L. DE WINTER et H. TÜRSAN (ed.), *op. cit.,* p. 204-247.

[3] En réalité, nous n'étudierons qu'un des membres de cette confédération « bipartite », la Serbie, dès lors qu'il n'y a pas de communauté hongroise vivant au Monténégro.

[4] N'utilisant seulement que certaines variables qui définissent l'essence consensuelle ou majoritaire des systèmes politiques, Frank S. Cohen les nomme « *executive-parties* » et « *federal-unitary dimensions* » plutôt que « *political participation* » et « *intergovernmental power relationship dimension*s ». F. S. COHEN, « Proportional versus Majoritarian Ethnic Conflict Management in Democracies », *Comparative Political Studies,* 30, 1997, p. 609-610 ; A. LIJPHART *Patterns of Democracy : Government Forms and Performance in Thirty-Six Countries,* New Haven, Yale University Press, 1999, p. 3.

[5] M. GALLAGHER, M. LAVER et P. MAIR, *Representative Government in Modern Europe*, New York, McGraw-Hill, 1995, p. 181.

[6] K. VON BEYME, *Parteien in Westlichen Demokratien.* 2. überarb. Aufl. Serie Piper. Band 245, Munich, Piper Verlag, 1984, p. 160-174.

[7] M. GALLAGHER, M. LAVER et P. MAIR, *op. cit.*, p. 182.

[8] F. Müller-Rommel, « Small Parties in Comparative Perspective : The State of the Art », *in* F. Müller-Rommel et G. Pridham (ed.), *Small Parties in Western Europe : Comparative and National Perspectives,* Londres, Sage, 1991, p. 1-22.

[9] D.-L. Seiler, *Les partis autonomistes,* Paris, puf, 1994 (2e édition).

[10] D. L. Horowitz, *Ethnic Groups in Conflict*, Berkeley, University of California Press, 2000 (2e édition), p. 291.

[11] J. T. Ishiyama, « Ethnopolitical Parties and Democratic Consolidation in Post Communist Eastern Europe », Paper presented at the Annual Meeting of the International Society for Political Psychology, Seattle, Washington, 1er-4 juillet 2000.

[12] L. De Winter et H. Türsan (ed.), *op. cit.*

[13] Le fait que des colloques internationaux et des ateliers soient désormais exclusivement consacrés à ces partis prouve leur importance croissante et la légitimité de leur conceptualisation comme une famille de partis (peut-être nouvelle).

[14] D. Urwin *op. cit.* Voir aussi D. Hearl, I. Budge et B. Pearson, « Distinctiveness of regional voting : a comparative analysis across the European Community countries (1979-1993) », *Electoral Studies,* 15/2, 1996, p. 167-182.

[15] F. Müller-Rommel, « Ethnoregionalist parties in Western Europe : theoretical considerations and framework of analysis », *in* L. De Winter et H. Türsan (ed.), *op. cit.,* p. 18.

[16] Ce comportement est un trait constant des partis représentant la communauté catholique en Irlande du nord, à savoir le *Social Democratic and Labour Party* (sdlp) et le *Sinn Féin* (sf). A. Day *et al.* (ed.), *Political Parties of the World,* Londres, Cartemill, 1996 (4e édition), p. 611-612. Dans le cadre de cette étude, mentionnons que le vmdk a boycotté les élections parlementaires serbes du 28 décembre 2003.

[17] La xénophobe *Lega Nord* est un bon exemple de ce deuxième type de comportement.

[18] Ces deux derniers problèmes sont aussi évoqués par F. Müller-Rommel, *op. cit.,* p. 19.

[19] Comme on peut l'observer, nous avons légèrement modifié la définition minimale de Sartori. G. Sartori, *Parties and Party Systems : A Framework for Analysis*, Cambridge, Cambridge University Press, 1976, p. 64.

[20] Pour d'autres définitions, voir : F. Müller-Rommel, *op. cit.,* p. 18-19 ; J.-E. Lane et S.O. Ersson, *Politics and Society in Western Europe*, Londres, Sage, 1994 (3e édition), p. 104.

[21] L'Europe centrale et orientale post-communiste offre de bons exemples de l'échec de ce critère nominal.

[22] Le deuxième, une opérationnalisation plus appropriée, de même que l'éclairage porté sur les élections nationales ont été proposés par L. De Winter, *op. cit.*, p. 211-212.

[23] J. P. Gordin, « The Electoral Fate of Ethnoregionalist Parties in Western Europe : A Boolean Test of Extant Explanations »*, Scandinavian Political Studies,* 24/2*,* 2001, p. 156.

[24] D. Urwin, *op. cit.,* p. 229-230.

[25] Nous utilisons cette convention pour les besoins de la comparaison.

[26] A ce sujet, voir G. Sartori, « A Typology of Party Systems », *in* P. Mair (ed.), *The West European Party System,* Oxford, Oxford University Press, 1990, p. 327 et la mesure de R. Taagepera et M.S. Shugart, *Seats and Votes : The Effects and Determinants of Electoral Systems*, New Haven, Yale University Press, 1989, p. 79.

[27] F. Müller-Rommel, « Small Parties… », *op. cit.*, p. 4 et P. Mair, « The Electoral Universe of Small Parties in Postwar Western Europe », *in* F. Müller-Rommel et G. Pridham (ed.), *op. cit.,* p. 44, 46-48, 60.

[28] C'est ce qu'on appelle les « effets mécaniques et psychologiques » des systèmes électoraux épinglés par Maurice Duverger. M. Duverger, *Les partis politiques,* Paris, Albin Michel, 1981.

[29] Peter Mair a par exemple testé et prouvé une telle hypothèse pour les petits partis en général. P. Mair, *op. cit.,* p. 54.

[30] H. Kitschelt, « The Formation of Party Systems in East Central Europe », *Politics and Society,* 20/1, 1992, p. 9 et T. Frye, « A Politics of Institutional Choice. Post-Communist Presidencies », *Comparative Political Studies,* 30/5, 1997, p. 523-552.

[31] M. Gallagher, « Proportionality, Disproportionality and Electoral Systems », *Electoral Studies,* 10/1, 1991, p. 40.

[32] A. Lijphart, *Patterns of Democracy : Government Forms and Performance in Thirty-Six Countries,* New Haven, Yale University Press, 1999, p. 158 et 162.

[33] D'autres variables du système électoral peuvent aussi avoir des impacts directs sur la distribution des sièges.

[34] Nous empruntons la distinction entre état temporaire et tendance à G. Sartori, *op. cit.*, p. 347.

[35] Voir les articles 64 (par. 3) et 80 (par. 3) de la Constitution de la République de Slovénie et l'article 19 de l'acte constitutionnel sur les droits des minorités nationales de la République croate accompagné des articles 15 (par. 2) et 16 (par. 2) de l'acte sur l'élection des représentants du Parlement croate. L'information sur l'Ukraine nous a été fournie par Fedinec Csilla, chercheur au Teleki László Institute, Budapest.

[36] Pour des raisons assez semblables, la configuration des alliances électorales qui participèrent aux élections serbes de 2000 et 2003 restreint l'analyse aux élections dans l'ancienne Yougoslavie et à deux partis seulement : le vmdk et le vmsz. Voir B. László, « Jugoszlávia », *in* K. József et S. Irén (ed.), *Európai politikai rendszerek,* Budapest, Osiris Kiadó, 2002, p. 372.

[37] Pour le cas serbe, voir J. Bugajski, *Political Parties of Eastern Europe : A Guide to Politics in the Post-Communist Era,* New York-Londres, M.-E. Sharpe, 2002, p. 423-424.

[38] A. Lijphart, « Unequal Participation : Democracy's Unresolved Dilemma », *American Political Science Review*, 91/1, 1997, p. 5-6.

[39] Les données sont disponibles sur le site web : http://www2.essex.ac.uk/elect/database/indexElections.asp. La Serbie n'y est pas incluse. A ce sujet voir, J. Bugajski, *op. cit.*, p. 421-423, 434-436, 442-446 et V. Goati, *Elections in fry from 1990 to 1998 : Will of People or Electoral Manipulation ?*, Belgrade, Centar za Slobodne Izbore I Demokratiju, s.a., p. 205, 209-213, 269, 271.

[40] Le szif n'a pris part à une élection nationale qu'en 1996 et n'a conquis que 2 142 suffrages (0,02%), ce qui ne lui a pas permis d'enlever un siège.

[41] Le fmk a obtenu six sièges au Conseil national slovaque de 1990, en étant présent sur la liste du Mouvement démocratique slovaque initial appelé *Public contre la violence* (pav/vpn). Cependant en 1992, ni les partis hongrois ni les partis slovaques ne voulurent s'allier avec le fmk, ce qui força le parti à présenter sa propre liste. Il recueillit 70 689 voix (2,29%) au Conseil national slovaque et 72 877 suffrages (2,36%) à la Chambre basse de l'Assemblée fédérale. Voir J. Bugajski, *op. cit.*, p. 324-325.

[42] Ces tests et les analyses trivariées qui ont produit l'équation (1) et (1') ont été réalisés en excluant la Serbie.

[43] Voir M. Gallagher, *op. cit.*, p. 43.

[44] Cette situation caractérise au premier chef la Roumanie et la Slovaquie. Rapprocher l'analyse de ces deux pays offre les valeurs suivantes en ce qui concerne la relation entre la fragmentation du système de partis et le destin électoral des partis ethnorégionalistes hongrois : $R = 0{,}720$, $R^2 = 0$, 518 et $Sig = 0{,}006$ et $R = 0{,}725$, $R^2 = 0{,}525$ et $Sig = 0{,}000$ – moyennes comprises.

L'Alliance démocrate hongroise de Roumanie

Réka Horváth

On peut analyser une organisation, un parti qui représente une minorité par plusieurs voies. On peut se demander quels sont ses buts ou sa structure, voir si elle reflète la diversité de la communauté qu'elle est censée représenter ou encore mesurer son degré d'intégration dans le système politique d'un pays. On peut aussi confronter les théories et la réalité.

Nous nous intéresserons ici au cas de l'Alliance démocrate hongroise de Roumanie – l'UDMR [1]. Nous partons de deux présupposés. *Primo*, l'Alliance est un parti [2]. *Secundo*, le concept de parti ethno-régionaliste est pertinent pour définir l'UDMR, tel que mobilisé par L. De Winter, qui l'appréhende à partir de deux dénominateurs communs : (a) une division territoriale à l'intérieur même du pays, (b) une « population à qui ces partis prétendent qu'elle constitue une catégorie ethnoculturelle spécifique possédant une seule et unique identité commune » [3].

Nous analyserons une partie de la présence de l'UDMR dans le parlement roumain entre novembre 1996 et janvier 2004. Nous avons choisi cette période car, entre 1996 et 2000, l'Alliance a participé à la coalition gouvernementale. Tandis qu'entre 2000 et 2004, elle a appuyé le parti du gouvernement. Nous analyserons les propositions législatives déposées par les membres de l'UDMR dans ces périodes en passant par deux questions préliminaires. Quels sont les buts programmatiques de l'Alliance ? Comment définir la structure de l'UDMR ? A partir d'éléments de réponse à ces deux questions, nous tenterons de répondre à d'autres interrogations : comment caractériser les groupes parlementaires de l'UDMR ? Quels ont été les objets des propositions de lois de l'Alliance et quel succès ont-elles eu ?

1. Les Hongrois de Roumanie

Selon le recensement de 2002, le pourcentage de Hongrois dans la population de Roumanie se situe à 6,6%. 98,8% des Hongrois vivent en Transylvanie où ils représentent 19,6% de la population. La concentration des Hongrois en Transylvanie varie d'un département à l'autre : ils représentent

- la majorité absolue, dans deux départements : Harghita (84,62%) et Covasna (73,80%), qu'on connaît aussi sous le nom de *terre des Sicules* ;
- entre 23-40%, dans quatre départements : Mureş (39,30%), Satu Mare (35,19%), Bihor (25,96%) et Sălaj (23,05%) ;
- entre 10-20%, dans deux départements : Cluj (17,40%) et Arad (10,67%) ;
- moins de 10%, dans huit départements : Maramureş (9,08%), Braşov (8,65%), Timiş (7,46%), Bistriţa-Năsăud (5,89%), Alba (5,40%), Hunedoara (5,23%), Sibiu (3,64%) et Caraş-Severin (1,75%).

Selon le recensement, 52,87% de la population hongroise vit dans des villes, pour 47,12% dans des villages. 40,99% des Hongrois sont de religion catholique, 46,46% se réclament de l'Eglise réformée et 4,53% sont unitaires ou autres.

2. L'Alliance démocrate hongroise de Roumanie aux élections nationales

Depuis 1990, cinq élections législatives se sont déroulées en Roumanie : en 1990, 1992, 1996, 2000 et 2004. L'Alliance démocrate hongroise de Roumanie fut la seule formation politique membre du parlement roumain à participer à ces scrutins sous le même sigle [4]. Elle a perdu environ 250 000 voix en dix ans tandis que le nombre de sièges à la Chambre et au Sénat restait stable. Dans deux départements, l'Alliance a perdu un siège ; dans trois autres, elle en a gagné un.

Les résultats de l'UDMR dans les élections parlementaires (1990-2000) [5]

Année	*Nombre de suffrages*		*Pourcentage en voix*		*Siège*	
	Chambre des députés	*Sénat*	*Chambre des députés*	*Sénat*	*Chambre des députés*	*Sénat*
1990	991 601	1 004 353	7,23	7,20	29	12
1992	811 290	831 469	7,50	7,60	27	12
1996	812 628	837 760	6,64	6,82	25	11
2000	736 863	751 310	6,80	6,90	27	12

A l'examen de l'évolution des voix obtenues par l'Alliance au niveau départemental pour la période 1990-2000, plusieurs constatations s'imposent. L'UDMR a obtenu le nombre maximal des voix lors des premières élections de 1990, quel que soit le département considéré. Dans quatre d'entre eux, le nombre des voix a diminué de manière linéaire depuis 1996 [6]. Dans trois d'entre eux, le nombre des voix a augmenté aux élections de 2000.

Score de l'Alliance à la Chambre dans les départements

Départements	*1990*	*1992*	*1996*	*2000*
Arad	34 737	25 230	21 543	21 574
Bihor	111 145	85 221	80 838	69 320
Brasov	34 087	28 393	28 331	26 981
Cluj	88 126	74 216	72 633	69 323
Covasna	114 969	94 881	96 585	92 206
Harghita	191 925	163 835	171 758	147 561
Hunedoara	16 137	11 473	11 156	11 803
Maramures	31 083	23 331	24 261	21 059
Mures	159 181	132 871	138 562	122 474
Satu-Mare	63 423	62 267	59 935	56 024
Salaj	39 389	31 800	34 977	30 183
Timis	30 471	19 840	20 320	22 124
Autres départements	151 217	57 932	51 753	46 231
Total	893 890	811 290	812 652	736 863

Quelles conclusions tirer de la comparaison entre le nombre de suffrages engrangés par l'Alliance et le total de Hongrois vivant dans chaque département ? Une première approche pourrait mettre en relation le pourcentage de l'UDMR avec celui de la population hongroise en âge de voter. Mais cela supposerait une participation pleine des Hongrois. Cette hypothèse est improbable. Il s'agit de corriger en fonction du taux de participation aux élections [7].

Le tableau suivant montre qu'un pourcentage assez stable de Hongrois en âge de voter optent pour l'Alliance [8]. Le pourcentage supérieur à 100% dans les départements de Harghita et de Covasna laisse supposer que des Roumains ont aussi voté pour l'UDMR [9]. Cela peut s'expliquer par le fait que dans le département de Harghita, l'UDMR est le seul parti à avoir obtenu des sièges en 1992, 1996, 2000 et 2004. Dans le département de Covasna, l'Alliance a obtenu trois sièges sur quatre à la Chambre aux élections de 1992, 1996, 2000 et le siège de sénateur pour les mêmes élections.

Score de l'UDMR par rapport à la population hongroise du département

Département	*Pourcentage parmi les Hongrois en âge de voter (1996)*	*Pourcentage corrigé en fonction du taux de participation (1996)*	*Pourcentage parmi les Hongrois en âge de voter (2000)*	*Pourcentage corrigé en fonction du taux de participation (2000)*
Arad	46,18%	60,69%	49,32%	75,52%
Bihor	60,25%	79,17%	53,71%	82,24%
Brasov	59,02%	77,55%	59,76%	91,50%
Cluj	64,93%	85,32%	64,98%	99,50%
Covasna	74,39%	97,76%	69,09%	105,78%
Harghita	83,54%	109,77%	69,24%	106,02%
Hunedoara	44,32%	58,24%	51,70%	79,16%
Maramures	59,09%	77,65%	53,56%	82,01%
Mures	72,76%	95,61%	65,51%	100,30%
Satu-Mare	58,34%	76,66%	54,79%	83,90%
Salaj	73,08%	96,03%	61,77%	94,57%
Timis	45,05%	59,19%	51,69%	79,15%

3. Les programmes et les structures de l'Alliance (1996-2004)

A. Les grands thèmes de l'UDMR entre 1996 et 2004

L'Alliance a deux types de programmes, électoraux et de base. Nous ne retenons que cette dernière catégorie. Depuis sa création en 1989, l'UDMR a organisé sept congrès, dont trois entre 1996 et 2004 [10]. La structure des programmes de l'Alliance a aussi changé entre 1996 et 2003. Pour bien saisir les changements, le programme du congrès de 1995 est aussi pris en compte.

D'une manière générale, peu de chapitres disparaissent, certains s'ajoutent, d'autres changent de nom ou de contenu. Les grands thèmes de l'Alliance entre 1995 et 2003 sont l'économie, l'éducation, la science, la recherche, la culture, les mass média, la jeunesse, les Eglises, les administrations locales, le sport, la défense de l'environnement, la politique sociale, la santé, l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, l'intégration européenne, la démocratie locale, le développement régional et spatial. On peut donc supposer que les initiatives législatives de l'Alliance s'inscrivent dans ces sujets [11].

Epinglons deux éléments dans le chapitre consacré aux intérêts régionaux de l'UDMR.

(a) Ce chapitre est apparu dans le sixième programme de l'Alliance (1999). Il s'intitule « Les intérêts régionaux de l'UDMR » et contient des considérations relatives au développement économique, spatial et institutionnel de Transylvanie, à l'autoroute Cluj-Brasov et Budapest-Bucarest et au principe de la décentralisation [12]. La problématique des intérêts régionaux de l'Alliance a tout de suite été intégrée dans le programme électoral de l'Alliance. Le programme électoral de 2000 s'intitule

« Quel genre de Hongrois souhaitons-nous ? [13] ; Quelle Transylvanie voulons-nous ? Quelle Roumanie voulons-nous ? » [14]. Les trois chapitres du programme portent sur la réforme de la société et l'intégration euro-atlantique, le développement régional et les administrations locales, et l'identité nationale – les droits des minorités. Dans son annexe, le programme contient aussi les priorités des développements régionaux des organisations territoriales de l'UDMR.

(b) Dans le programme de 2003, le chapitre s'intitule désormais « Les intérêts régionaux de l'UDMR, le développement régional et spatial ». Le sous-chapitre consacré aux intérêts régionaux contient en grande partie le texte de 1999. Le sous-chapitre sur le développement régional parle du développement économique régional ; de la nécessité de mentionner le concept de région économique dans la constitution, le fait que « la région n'est pas vue comme une unité administrative, mais une association de développement économique » [15]. Le troisième sous-chapitre porte sur le développement spatial. Il fixe les buts de l'UDMR dans la politique de développement spatial comme par exemple la cohésion économique et sociale ou le développement équilibré et durable des régions. Il décrit aussi les objectifs de politique de développement spatial de Roumanie.

On le voit, les points essentiels sont la nécessité de prendre en compte les spécificités de Transylvanie, l'accent mis sur les politiques de développement économique et spatial, l'importance du développement en phase avec les orientations de l'Union européenne.

B. Les structures de l'Alliance (1996-2003)

En dépit de changements dans la manière dont l'UDMR se définit, les principaux éléments restent : « L'Alliance démocrate hongroise de Roumanie est la coalition de défense de la minorité des différentes organisations autonomes territoriales, politique et des catégories des Hongrois de Roumanie, qui assure au niveau national et local la représentation communautaire de la minorité hongroise de Roumanie, rassemble et stimule les différentes formes d'auto-organisation de la société » [16].

Les données de base demeurent : il y a combinaison de l'appartenance étatique à la Roumanie et, sous les angles ethnique et historique, à la nation hongroise. A partir de 1999, la dimension relative à Transylvanie devient plus importante : « Par leur héritage historique, leur culture et leurs traditions, les Hongrois de Roumanie sont liés à la Transylvanie comme région historique et en ce le transylvanisme est une partie organique de leur identité nationale. Ensemble avec les autres communautés nationales, elle est intéressée par la préservation de la Transylvanie comme la terre des cultures égales et de mêmes valeurs qui traditionnellement se complètent. Pour ce but elle trouve décisif les traditions institutionnelles de la cohabitation des peuples transylvains » [17].

Ces définitions sont celles d'une organisation qui, dans son discours, refuse l'appellation de parti et se structure aujourd'hui comme suit : (a) des organisations territoriales, (b) le congrès, (c) les organismes de prise de décisions (le Conseil des représentants de l'Alliance (CRA), le Conseil de conciliation de l'Alliance (CCA) et Conseil opératif de l'Alliance (COA)), (d) la présidence exécutive, et (e) le président de l'Alliance. L'Alliance a des membres individuels, qui exercent leurs activités dans des

organisations territoriales. La plupart des éléments de cette structure existent depuis le congrès de Brasov (janvier 1993).

L'un des organes les plus intéressants de cette structure est le Conseil des représentants de l'Alliance. Quelle est son évolution statutaire depuis sa mise en place ? Tous les statuts parlent, d'une manière ou d'une autre, du fait que les membres/ou les membres de ce Conseil sont des représentants élus par des élections internes de l'Alliance. La structure décrite ci-dessous figure elle aussi dans les statuts mais à la fin ou sous la forme de « dispositions transitoires » [18]. Les types de membres de ce Conseil ont changé entre 1993 et 2003.

Période	*Type de membres*
1993-1995	– les députés et les sénateurs de l'Alliance – vingt et un représentants élus par le congrès (1993) – les présidents ou les vice-présidents politiques des organisations territoriales – les représentants des élus locaux (élus par les conférences territoriales des élus locaux) – les représentants de l'Alliance des organisations de jeunesse hongroises et l'Alliance nationale des étudiants (universitaire) (15% des membres du Conseil)
1995-1997	– les députés et les sénateurs de l'Alliance – vingt et un représentants élus par le congrès (1993) – les présidents ou les vice-présidents des organisations territoriales – les représentants des élus locaux (élus par les conférences territoriales des élus locaux) – 2 représentants des partis membres de l'Alliance – 1 représentant des plates-formes de l'Alliance – les représentants du Conseil de jeunesse hongrois (15% des membres du Conseil)
1997-1999	– les députés et les sénateurs de l'Alliance – vingt et un représentants élus par le congrès (1993) – les présidents ou les vice-présidents des organisations territoriales – les représentants des élus locaux (élus par les conférences territoriales des élus locaux) – 2 représentants des partis membres de l'Alliance – 1 représentant des plates-formes de l'Alliance – les représentants du Conseil de jeunesse hongrois (15% des membres du Conseil)
1999-2003	– la même qu'avant
2003-	– les députés et les sénateurs de l'Alliance – les présidents des organisations territoriales – soixante-quatorze membres élus par les organisations territoriales – les représentants de la jeunesse (15% des membres du Conseil)

Les membres du Conseil s'organisent dans des fractions. Il est très difficile d'avoir la liste nominale de ceux qui ont fait partie du CRA entre 1993 et 2003, car il n'y a pas de listes ou d'archives centralisées. Pendant ces treize années, 336 personnes

ont fait partie du CRA [19]. Vingt et une fractions dans les six années, les unes constituées sur des bases géographiques, les autres idéologiques, la fraction de la jeunesse, et d'autres [20]. Les taux de renouvellement du Conseil des représentants de l'Alliance entre 1993 et 2004 sont de 15% en octobre 1994, 32% en 1995, 26% en 1997, 25% en 1999 et 2001 et 48% en 2003.

La modification la plus importante est intervenue après le congrès de 2003, en raison de bouleversements dans la représentation des jeunes. Par ailleurs, suite aux élections, il y a eu des changements dans la structure parlementaires de l'Alliance [21].

4. L'Alliance démocrate hongroise de Roumanie au Parlement roumain (1996-2004)

A. Les groupes parlementaires

Pour caractériser les groupes parlementaires de l'UDMR, nous examinerons les taux de renouvellement des groupes parlementaires de l'Alliance et nous analyserons certaines données sociologiques relatives aux députés et aux sénateurs de l'UDMR.

Le renouvellement des groupes parlementaire de l'UDMR entre 1990-2002. Pourcentages des nouveaux députés et sénateurs

Année	*Nouveaux députés*	*Nouveaux sénateurs*
1992	55%	33%
1996	36%	36%
2000	37%	33%

On le voit, à l'occasion de chaque scrutin, le taux de renouvellement est de minimum 33%. Ce taux est proportionnellement plus faible que celui observé pour l'ensemble de la Chambre, et ce pour toutes les élections.

Les groupes parlementaires de l'UDMR sont donc plus stables. Notons aussi que le taux de renouvellement des groupes parlementaires de l'Alliance est plus élevé que celui du Conseil des représentants de l'Alliance (sauf en 2003).

Pour analyser les caractéristiques socio-politiques des parlementaires de l'Alliance, nous avons constitué une base de données reprenant pour chaque parlementaire entre 1990 et 2004 les données suivantes : la circonscription d'élection, l'année de naissance, l'état civil, la religion, la ville de la première université, l'université en question, l'année de la fin des études et la profession exercée. Nous avons, pour ce faire, utilisé les curriculums vitae déposés par les parlementaires à l'Alliance, ceux disponibles sur le serveur de la Chambre et l'ouvrage *Qui est qui en Transylvanie* [22]. Pour certains responsables, les données sont partielles. On constate que

– lors de chaque législature, on recense 40 % de parlementaires catholiques et 40% appartenant à l'Eglise réformée [23] ;
– dans les trois premières législatures, on y trouve des mariés (entre 87% et 94%), des veufs (2%) et des personnes dont nous ne possédons pas les données (2%-9%). Dans le parlement élu en 2000, on trouve 10 % de divorcés et de célibataires ;
– les parlementaires ont fréquenté l'université dans cinq villes : Bucarest, Budapest, Brasov, Cluj, Târgu-Mures et Timisoara. Durant chaque législature, de 46% à

62% des parlementaires ont fait leurs études à l'Université de Cluj. Et parmi les disciplines, le droit est la plus fréquente (entre 23% et 31%).

B. Les initiatives législatives de l'Alliance

Le nombre d'initiatives législatives a augmenté de 89%**.** Durant la période où l'Alliance n'était pas au gouvernement, elle a, à peu près, pris deux fois plus d'initiatives législatives. Au cours de cette période, entre 2000 et 2004, le nombre des initiatives législatives déposées par plusieurs parlementaires de l'UDMR a également augmenté, de même que celles déposées avec un représentant d'un autre parti. En même temps, le nombre des lois déposées par plusieurs partis a baissé.

Initiatives parlementaires

	1996-2000	*2000-2004*
Nombre total des initiatives législatives	57	108
Initiative par un parlementaire de l'UDMR	42,10%	27,80%
Initiative par plusieurs parlementaires de l'UDMR	8,80%	31,40%
Initiative par l'UDMR associée à un autre parti	7,00%	9,30%
Initiative par l'UDMR associée à plusieurs partis	42,10%	31,50%

On le voit, entre 2000 et 2004, l'UDMR dépose une bonne part de ses propositions avec le parti social-démocrate (au gouvernement) [24]. La majorité des propositions législatives de l'Alliance relèvent du social, de l'économie et de la configuration des communes. Les sujets qu'on pourrait croire plus « ethniques » – la culture, l'enseignement, la restitution – ne sont pas aussi présents qu'on pourrait l'escompter. On doit toutefois nuancer cette constatation dans la mesure où « les sujets plus ethniques » ne demandent pas nécessairement un grand nombre de lois. Par ailleurs, il faut mettre les données concernant les initiatives législatives de l'UDMR en relation avec les données similaires des autres partis parlementaires.

Association des partis dans les initiatives législatives

Partis [25]	*1960-2000 % dans le total des initiatives législatives de l'UDMR* [26]	*2000-2004* [27] *% dans le total des initiatives législatives de l'UDMR*
UDMR+PNTCD+PNL+PDSR+USD-PD	3,5%	-
UDMR+PNTCD+PNL+PSDR+USD-PD+PR	3,5%	-
UDMR+PNTCD+PNL+USD-PD+USD-PSD	3,5%	-
UDMR+USD-PD	3,5%	-
UDMR+PNL+PSD+PD+PRM	-	2,8%
UDMR+PNL+PSD+PD+PRM+min	-	3,7%
UDMR+PNL+PSD+PRM	-	2,8%
UDMR+PNL+PSD+PRM+min	-	2,8%
UDMR+PSD	-	10,2%

Les sujets des propositions de lois (1996-2004)
(pourcentage dans le total des propositions)

	1996-2000	*2000-2004*
Social	19,30%	11,10%
Nouvelle commune	12,30%	26,90%
Economie	24,60%	16,70%
Restitution	7,00%	1,90%
Justice	3,50%	4,60%
Zootechnique-pêche-forêt	10,60%	7,40%
Culture	-	4,60%
Enseignement	-	0,90%
Santé	3,50%	6,50%
Autres	19,20%	19,40%
Total	100%	100%

Les pourcentages des initiatives législatives relatives à l'économie et au social ont baissé tandis que ceux des nouvelles communes ont augmenté entre 2000 et 2004.

Ces trois domaines (le social, l'économie, la nouvelle commune) montrent des changements suivants dans les partenariats. Dans le domaine social, on relève entre 2000 et 2004 la diminution des initiatives parlementaires de l'Alliance et l'augmentation de celles déposées avec d'autres partis, sans pouvoir isoler un partenaire privilégié [28]. En économie, la tendance est inverse : l'augmentation du pourcentage des initiatives législatives déposées par les parlementaires de l'UDMR et le tarissement d'initiatives conjointes.

Le nombre d'initiatives législatives relatives aux nouvelles communes prises par l'Alliance seule diminue au profit de démarches conjointes. Le PSD est de manière évidente le partenaire privilégié. On note que

– entre 1996 et 2000 il y a eu une seule initiative adoptée ;
– les initiateurs font toujours partie du département concerné ;
– la plupart des initiatives se réfèrent à la création des communes mais on retrouve des initiatives qui ont comme but la transformation du statut de commune en celui de ville ;
– la plupart des initiatives concerne les départements de Harghita, de Covasna, de Mures.

La comparaison des résultats des initiatives législatives n'est pas concluante dès lors qu'un pourcentage significatif est toujours au stade des commissions parlementaires.

5. Conclusions

On l'a vu, l'Alliance démocrate hongroise de Roumanie a montré une assez grande stabilité au niveau des sièges obtenus dans les élections nationales. Dans

quelques départements, elle décroche plus de 80% des voix [29] des Hongrois lors des élections de 1996 et 2000 dans les départements de Cluj, Mures, Salaj, Covasna, et Harghita, que l'on peut donc qualifier de fiefs de l'Alliance. Cette hypothèse devrait cependant être vérifiée à partir des résultats pour le Sénat et à l'occasion des élections locales. Il faudra aussi déterminer comment l'électorat hongrois réagira à l'apparition d'un nouveau parti hongrois et dans quelle proportion le pourcentage de Hongrois votant pour un parti roumain évoluera.

Nous avons identifié les grands thèmes de l'UDMR entre 1999 et 2003 et recensé les sujets privilégiés des initiatives législatives de l'Alliance. Le travail des parlementaires de l'Alliance nécessite des recherches plus poussées et une comparaison avec le travail des parlementaires des autres partis.

Annexe

AUR	Alliance pour l'unité des Roumains
APR	Alliance pour la Roumanie
CDR	Convention démocratique roumaine
CDR 2000	Convention démocratique roumaine-2000
FDSN	Forum démocratique de salut national
FER	Fédération écologiste de Roumanie
FSN	Front du salut national
MER	Mouvement écologiste de Roumanie
PAC	Parti de l'alliance civique
PSD	Parti social-démocrate
PNL-AT	Parti national libéral-Aile jeune
PN- CD	Parti national libéral-Convention démocratique
PD	Parti démocrate
PD-AR	Parti démocrate agraire de Roumanie
PDSR	Parti de la démocratie sociale de Roumanie
PER	Parti écologiste roumain
PNL	Parti national libéral
PNT-CD	Parti national paysan chrétien démocrate
PRM	Parti de la Grande Roumanie
PSDR	Parti social-démocrate roumain
PUR	Parti humaniste roumain
UDMR	Alliance démocrate hongroise de Roumanie
USD	Union sociale-démocrate

Notes

[1] L'UDMR est le sigle en roumain de l'Alliance démocrate hongroise de Roumanie. En hongrois, le sigle est RMDSZ. Il y a des divergences sur la traduction du nom hongrois, car le mot « *szövetség* » peut se traduire par « union » ou par « alliance ». Les textes officiels du parti parlent d'« union » en roumain et d'« alliance » en anglais. Nous retenons l'appellation d'« alliance » car elle nous semble plus proche du sens hongrois du mot.

[2] Dans notre thèse, nous explorons la piste selon laquelle l'UDMR est/était un mélange de parti et de mouvement, une organisation avec deux faces, des faces qui ont été plus ou moins importantes selon la période.

[3] L. DE WINTER, « Les partis ethno-régionalistes et l'intégration européenne dans les élections européennes de 1999 », *in* G. GRUNBERG, P. PERRINEAU, C. YSMAL (éd.), *Le vote des quinze. Les élections européennes du 13 juin 1999,* Paris, Presses de Sciences Po, 2000, p. 182.

[4] On peut observer cela en regardant les résultats des élections législatives des dix dernières années à la Chambre des députés.

[5] Basé sur S. STAN, *Diciționarul partidelor politice din România 1989-2003*, Meronia, 2003, p. 215-230.

[6] Il faut noter que le taux de participation aux élections nationales a baissé lui aussi.

[7] Dans ce cas, on rencontre plusieurs difficultés : on suppose que le taux de participation nationale est identique aux taux de participation départementale ; on ne prend pas en compte l'hypothèse communément acceptée (mais difficile à vérifier) selon laquelle les électeurs hongrois sont plus disciplinés et donc leur taux de participation est plus élevé que celui observé à l'échelon national ; on suppose que tous les Hongrois qui sont allés voter ont opté pour l'UDMR.

[8] Il faut noter qu'il n'y a eu, dans cette période, aucun autre parti/organisation important des Hongrois.

[9] Cette piste doit être vérifiée pour examiner les causes qui peuvent être aussi liées aux approximations faites.

[10] Les congrès ont eu lieu en 1990, 1991, 1993, 1995, 1997, 1999 et 2003.

[11] Il faut toutefois noter que les sujets/les chapitres des programmes de l'UDMR sont assez généraux. Il sera donc intéressant à l'avenir de comparer les contenus des chapitres avec les contenus des initiatives législatives déposées par l'Alliance.

[12] Par exemple : « La constitution d'une politique de développement économique et institutionnel qui prend en compte l'héritage spécifique des sociétés locales de Transylvanie et les traditions de création et fonctionnement des institutionnels des communauté nationales qui y vivent. La constitution d'une politique spécifique de développement spatial sur tous les niveaux des administration locales qui est en accord tant avec les principes de la politique régionale et de cohésion de l'UE, qu'avec le système ville/villages Transylvanie ». Programme de 1999 de l'UDMR.

[13] Dans le sens de communauté.

[14] RMDSZ, *Választasi program 2000*, 2000, p. 62.

[15] Programme de l'Alliance de 2003.

[16] Programme de l'UDMR de 1991.

[17] RMDSZ, *Dokumentumok 6,* 1999.

[18] Dans le programme de 1997.

[19] Nous avons compté les personnes différentes pour chaque année.

[20] Magyar Demokrata – Démocrate Hongrois, Erdélyi Magyar Kezdeményezés – L'initiative hongroise de Transylvanie, Bethlen Gábor, MISZSZ radikális demokrata – L'Alliance des organisations de jeunesse hongroises démocrate radicale, Partium, Szabadelvű – Libéral, Gaudeamus, Kereszténydemokrata – Chrétiens démocrates, Szórvány, MISZSZ – L'Alliance des organisations de jeunesse hongroises, Függetlenek – Indépendants, Reform – Réforme, Novum Forum, Polgári Centrum – Centre citoyen, MIT – Le Conseil hongrois de jeunesse, Nemzeti Polgári Centrum – Centre citoyen national, Új Erő – Nouvelle force, Székelyföldi, Keresztény-Szociális – Chrétien social, Széchenyi, Demokrata – Démocrate.

[21] A ce stade des recherches, on pourrait émettre l'hypothèse, qui reste encore à vérifier, que le congrès de 2003 a été un point de rupture dans l'évolution de l'Alliance. Ce qu'on a pu encore observer, ce sont les changements dans le statut et le programme de l'Alliance qui ont été plus importants qu'auparavant.

[22] *Erdélyi Magyar Ki kicsoda,* RMDSZ és Scripta Kiadó, 2000.

[23] On a un taux entre 5-17 % pour les données qui manquent, les autres personnes se réclamant des religions suivantes : unitaire et évangélique.

[24] Il ne faut pas oublier qu'en même temps le pourcentage des initiatives législatives déposées par les députés de l'Alliance avec les députés des autres partis a baissé.

[25] Voir le nom des partis en annexe.

[26] Nous y mentionnons seulement les combinaisons des partis avec un pourcentage de deux points ou plus.

[27] La fin de la période considérée est février 2004.

[28] N'oublions pas que cela se passe dans le contexte de la diminution du nombre total des initiatives législatives dans le domaine social.

[29] Voix pour la Chambre des députés.

La *Volksunie* (VU) : triomphe des idées, défaite du parti

Emilie VAN HAUTE

L'intérêt des politologues pour l'étude des partis régionalistes est assez récent, tout comme le phénomène lui-même. La littérature sur le sujet est donc relativement peu développée. Mais le cas belge, et singulièrement le cas de la *Volksunie* (VU), y occupe une bonne place, à l'inverse des partis régionalistes francophones (FDF, RW) en grande partie ignorés des chercheurs.

L'intérêt pour le parti nationaliste flamand n'a rien d'étonnant : il occupe une place de choix dans le paysage politique belge depuis les années soixante. Il y a exercé une influence politique et culturelle non négligeable. En 1971, il décroche même le titre de troisième parti flamand avec près de 19% des suffrages [1]. La VU a aussi pris part à divers gouvernements, au niveau tant fédéral que régional. Les politologues n'ont donc pu manquer de s'aviser de l'ampleur du phénomène tout comme de sa nouveauté. Les « nouveaux partis » émergent un peu partout en Europe dès les années soixante : les partis régionalistes d'abord, les partis verts, un peu plus tard. Le cas belge illustre parfaitement le phénomène. L'émergence de ces « nouveaux partis » a constitué un défi pour les systèmes partisans, considérés comme particulièrement stables [2], et donc pour les chercheurs qui ont tenté d'expliquer la formation et le succès éventuel de ces « nouveaux partis ».

La *Volksunie* a disparu du paysage politique en 2001 : une donnée nouvelle à l'aune de laquelle il est intéressant de réévaluer son histoire. A la différence des recherches précédentes qui, pour l'essentiel, se sont attachées à expliquer la formation et le succès de ce parti, nous nous interrogerons sur les origines de son déclin et de sa disparition.

Nous partirons de l'hypothèse suivante : si certains facteurs peuvent expliquer l'émergence et le succès d'un parti, toute atténuation ou modification de ces facteurs peut expliquer son déclin et sa disparition. L'idée sous-jacente, déjà formulée par

Lieven De Winter [3], est que la Volksunie aurait été victime de son succès et l'on rappellera, à cet égard, les trois dimensions de réussite pour un parti distinguées par Harmel : le succès électoral, la durabilité et l'impact du parti politique sur le système de partis, le système politique et la prise de décision [4].

Notre contribution s'articule en trois temps. La première partie a un objectif principalement descriptif : elle s'attachera à relater l'histoire de la Volksunie, son succès et son déclin (origines, performances électorales, impact politique, déclin et disparition). La deuxième synthétisera le cadre théorique ayant prévalu à l'analyse de la VU. Celui-ci est issu d'une littérature à la croisée entre l'étude des « nouveaux partis » et celle des partis régionalistes. Ce cadre théorique évoque des facteurs pouvant expliquer la formation et le succès du parti nationaliste flamand, nous en déduirons les hypothèses explicatives du déclin et de la disparition du parti. Dans la dernière partie, nous procéderons à l'analyse de ces facteurs. Nous utiliserons pour cela les outils théoriques développés auparavant.

1. Les étapes du développement et de la disparition du parti

A. Aux origines de la Volksunie [5]

A l'indépendance de la Belgique en 1830, le pays est gouverné par une élite essentiellement francophone, malgré la présence d'une majorité d'habitants néerlandophones. Petit à petit, un mouvement de protestation s'est organisé autour de la revendication de la reconnaissance du flamand comme langue officielle. Politiquement, le mouvement flamand trouve pour la première fois à s'exprimer après la première guerre mondiale. Le *Frontpartij* (littéralement, parti du front), premier parti nationaliste flamand, s'établit autour de la défense de ces revendications linguistiques. Le parti gagne 2,6% des votes en 1919 (cinq sièges au Parlement). Après une radicalisation progressive dans les années vingt, le *Frontpartij* subit un tassement électoral en 1932. Il se transforme en *Vlaams Nationaal Verbond* (VNV), une formation beaucoup plus marquée à droite.

Le VNV recueille respectivement 7,1% et 8,3% aux élections de 1936 et 1939 — seize et dix-sept députés. Le premier objectif du VNV est le séparatisme. Mais au-delà de l'étiquette « régionaliste », le VNV défend aussi des idées proches du nazisme et du fascisme. L'antisémitisme est très répandu auprès de certains nationalistes flamands [6]. Il se retrouve dans la déclaration de principe d'un autre mouvement plus fasciste, le *Verdinaso* [7]. Lors du déclenchement de la deuxième guerre mondiale, le parti, sous la houlette de son leader Staf de Clercq, rejoint le camp de la collaboration [8].

Cette participation du VNV à la collaboration plombe pendant un temps toute nouvelle expression politique du mouvement flamand. En 1949, la *Vlaamse Concentratie*, qui s'était fixé cet objectif, échoue. En 1954 apparaît la *Christelijke Vlaamse Volksunie* (CVV) mais elle est encore peu représentative politiquement (un siège au Parlement), sans doute en raison de la polarisation sur le clivage philosophique à travers la question scolaire, qui favorise le *Christelijke Volkspartij* (CVP) [9]. Dès 1954, la *Christelijke Vlaamse Volksunie* se mue en *Volksunie* (VU). Au début de son existence, la VU reste marquée par son ancrage chrétien. La fin de la polarisation philosophique, de même que le développement d'une polarisation sur la question linguistique, vont favoriser son essor.

B. L'évolution de la courbe électorale [10]

Au plan électoral, le démarrage est lent. En effet, en 1954 et 1958, la *Volksunie* ne fait guère mieux que la *Vlaamse Concentratie* qui s'était présentée en 1949 : aux alentours de 3,5% des voix en Flandre [11].

Les avancées de la VU sont en revanche sensibles dans les années soixante et au début des années soixante-dix. Dès 1961, le parti nationaliste flamand progresse en glanant 6%. Lors de l'*élection de rupture* de 1965, il passe le cap des 10% et trois ans plus tard, celui des 15%. Il décroche son meilleur résultat en 1971 : près de 19% des suffrages (18,8%, 21 élus). Grâce à cette performance, il souffle le titre de troisième parti flamand aux libéraux du PVV.

Figure 1
Evolution des performances électorales de la VU à la Chambre des représentants dans l'espace politique flamand (1949 : Vlaams Concentratie*)*

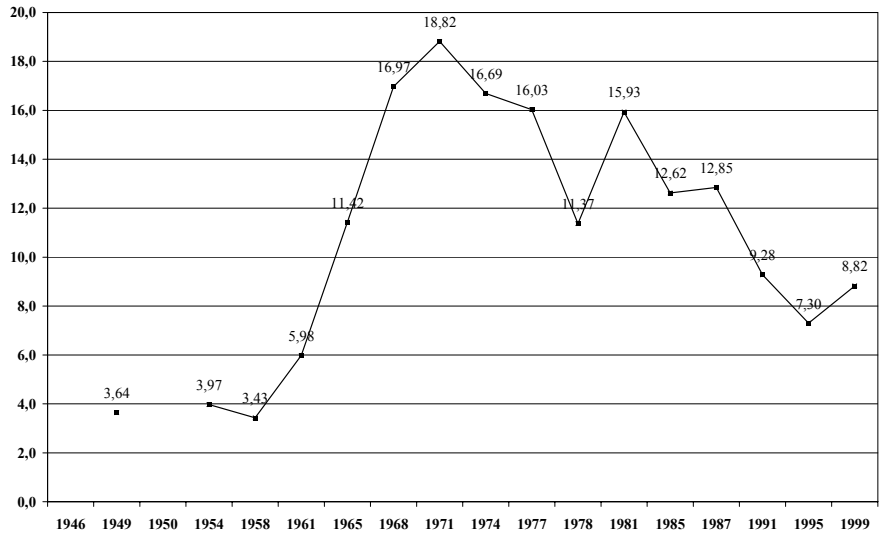

Si les années soixante ont été une période faste d'un point de vue électoral, la première moitié des années soixante-dix est caractérisée par une relative stagnation des résultats du parti. Suite à sa première participation gouvernementale, il a été durement sanctionné lors du scrutin de 1978, tout en se rattrapant aux élections suivantes (1981). En gros, le succès électoral a donc été au rendez-vous jusqu'à la fin des années soixante-dix.

Depuis les années quatre-vingt, la décrue électorale est globalement constante. En 1985, la VU perd plus de 100 000 électeurs, mais reste le quatrième parti flamand. Les élections de 1987 confirment ce résultat. Le tassement s'est même accentué dans les années quatre-vingt-dix. En 1991, le parti perd à nouveau cent trente mille électeurs et devient le cinquième parti en Flandre. Il atteint un plancher de 7,30% en 1995, soit un score presque équivalent à celui de 1961. Les élections de 1999 se soldent par un

léger progrès, qui permettent à la formation de compter huit élus à la Chambre. Elles semblent pourtant correspondre à un dernier sursaut du parti avant sa disparition deux ans plus tard.

C. L'évolution de l'impact politique du parti régionaliste

Comme évoqué par Harmel [12], l'impact politique d'un parti peut se situer à trois niveaux différents : l'impact sur le système de partis, sur le système politique et sur la prise de décision. A ces trois niveaux, l'impact de la Volksunie a évolué dans le temps.

1. L'impact sur le système de partis

Un élément attestant du succès du parti dans les années soixante et soixante-dix est son impact sur le système de partis en Belgique. Avant l'émergence de la VU, le système de partis belge se caractérise par une grande stabilité. L'arrivée du parti régionaliste a bousculé cette donne comme en atteste l'index de fragmentation du système de partis : il atteint 0,60 en 1950 et ne fait que croître dans les deux décennies suivantes (il n'est plus descendu sous les 0,80) [13]. L'origine de ce phénomène réside dans deux évolutions majeures du système de partis, imputables plus ou moins directement à la présence de la VU dans le paysage politique. La première est l'émergence réactive de deux autres partis régionalistes, l'un wallon (Rassemblement wallon – RW) et l'autre bruxellois (Front démocratique des francophones – FDF). La seconde, plus importante encore, est l'influence de la VU sur les trois partis traditionnels belges (socialiste, démocrate chrétien et libéral). Il est difficile de déceler une influence directe de la VU sur les problèmes internes à ces formations politiques mais il est clair que le succès électoral du parti et la saillance des enjeux communautaires ont rendu la survie des partis unitaires plus difficile. Aucun n'a survécu à la pression [14]. Les démocrates chrétiens sont les premiers à envisager une séparation entre ailes linguistiques. Elle sera effective dès 1968, après l'affaire de Louvain et la participation des démocrates chrétiens flamands à la chute du gouvernement Vanden Boeynants. Trois ans plus tard, en 1971, c'est au tour de la famille libérale de se déchirer. Les socialistes mettront plus de temps pour consommer le divorce. Il aura lieu en 1978.

La période de succès électoral de la VU correspond parfaitement à celle de son succès en termes d'impact sur le système de partis. On peut dès lors relier le succès électoral à l'incapacité des partis traditionnels à s'adapter structurellement aux demandes régionalistes [15]. Assez symptomatiquement, le déclin électoral de la VU débute dès l'intégration par l'ensemble des partis traditionnels d'une organisation reflétant la prise en compte des enjeux linguistiques et communautaires. Depuis, aucune évolution majeure du système de partis ne peut être attribuée au parti nationaliste flamand.

2. L'impact sur le système politique et sur la prise de décision

Pour exercer son influence politique, le parti dispose de plusieurs stratégies. Daniel-Louis Seiler [16] en identifie trois : une stratégie hors du système, une stratégie tribunitienne et une stratégie gouvernementale. La stratégie développée par la VU oscille entre les deux derniers types. A côté d'un travail parlementaire important et d'activités

extra-parlementaires nombreuses (manifestations, liens avec les associations, etc.), la VU s'est plusieurs fois retrouvée partenaire de coalitions gouvernementales.

Son impact politique a été notable dans les années soixante et au début des années soixante-dix, mais surtout de manière indirecte, à travers une stratégie tribunitienne. Selon De Winter [17], plusieurs études auraient démontré que, durant les années soixante-dix, les parlementaires de la VU ont effectué un travail important en comparaison des autres formations politiques, en termes de participation au débat, de contrôle de l'action du gouvernement ou d'initiatives législatives. Par ailleurs, la VU recourt fréquemment à des stratégies extra-parlementaires pour tenter d'influer sur la vie politique : appel aux médias, contacts avec les groupes de pression, organisation de manifestations [18], etc.

Cette stratégie tribunitienne et d'opposition permet cependant au parti d'exercer une influence notable sur les prises de décision politiques. Dewachter *et al.* ont évalué l'impact des partis d'opposition sur les réalisations législatives belges entre 1965 et 1971 [19]. L'idée est de comparer les demandes des partis dans leurs programmes, aux demandes réalisées au terme des différentes législatures. Leur étude révèle que la VU parvient, malgré son statut de parti d'opposition, à réaliser une proportion non négligeable de ses demandes. Elle arrive en quatrième position, après les partis de gouvernement. Sa stratégie tribunitienne lui permet de porter à l'agenda politique une série de questions, principalement d'ordre linguistique et communautaire, et de réaliser une part importante de son programme. En effet, c'est durant cette période que les bases du fédéralisme belge sont posées.

Sans être abandonnée, cette stratégie tribunitienne, va petit à petit être menée parallèlement à une stratégie gouvernementale. A la fin des années soixante-dix, la VU accède pour la première fois au gouvernement national sous l'impulsion de son président, Hugo Schiltz. Le pas est considérable, car pour plusieurs segments du parti et de l'électorat, la Volksunie n'était pas et ne pouvait être un parti de gouvernement. En 1974, elle aurait déjà pu être partie prenante à un gouvernement associant libéraux, démocrates chrétiens, RW et FDF, mais une partie du parti s'y était opposée.

En 1977, la participation au gouvernement national marque donc l'influence directe de la VU dans le processus de prise de décision. Cette *victoire* ou cette consécration révèlent en même temps la très grande fragilité du parti. La VU accède pour la première fois au gouvernement national en coalition avec les socialistes (PSB-BSP), le PSC, le CVP, et le FDF. Elle négocie les accords d'Egmont (1977) et de Stuyvenberg (1978), censés permettre la mise en œuvre du processus de régionalisation.

Mais une partie de la VU ne suit pas ses négociateurs. L'opposition interne est forte. Une part substantielle de l'électorat et du mouvement flamand refuse aussi ce compromis. Aux élections anticipées de 1978, la *Volksunie* enregistre un très sévère recul. Surtout, elle voit naître un concurrent nationaliste à sa droite : le *Vlaams Blok*, cartel électoral créé par des personnalités de la VU en désaccord avec le pacte d'Egmont.

Paradoxalement, le parti est plus présent dans les exécutifs depuis le début de son déclin électoral. Il a été partie prenante au gouvernement national de 1988 à 1991 et membre du gouvernement régional flamand de 1981 à 1985, de 1988 à 1995 et de 1999 à 2003, avec cependant certaines perturbations liées à l'implosion du parti durant

la législature. Les deux formations héritières de la VU participent aussi à différents exécutifs : *Spirit*, grâce à son alliance électorale avec le SP.A, est présent depuis 2003 tant au fédéral qu'au niveau régional flamand ; la N-VA, aussi alliée au CD&V, est aux côtés de *Spirit* dans l'exécutif flamand.

Ainsi, la période de succès électoral de la VU correspond à celle durant laquelle le parti régionaliste menait une stratégie purement tribunitienne, et durant laquelle l'impact politique du parti est important. Son succès a cependant mené certaines personnalités influentes à repenser la stratégie à adopter. Petit à petit, la perspective d'une participation gouvernementale a fait son chemin. Des divisions internes ont rapidement émergé, certains ayant peur de perdre leur âme en prenant part au gouvernement. La tension entre participationnistes et tribuns ne s'est pas atténuée avec le temps : la participation n'a pas convaincu les sceptiques de ses bienfaits. La VU a systématiquement souffert de son intégration à des coalitions gouvernementales. La première participation n'a pas généré de réforme de l'Etat (le pacte d'Egmont n'ayant pas été voté), raison pourtant de leur participation. Lors de la seconde participation, deux tiers du programme de réforme ont été réalisés, sans pour autant générer des conséquences électorales positives. La participation a amené le parti à défendre des compromis, nuisant à son profil pur et dur. De plus, il a dû se positionner sur d'autres questions, positions qui n'ont pas toujours plu à son électorat. Enfin, il a adopté les pratiques des partis traditionnels qu'il contestait auparavant (le clientélisme) et a dès lors perdu son image de parti de protestation [20].

La dernière participation au gouvernement régional flamand lui a d'ailleurs été fatale. Elle illustre les difficultés du parti à concilier stratégies gouvernementale et tribunitienne. La négociation des accords de la Saint-Polycarpe et du Lambermont par les participationnistes a (à nouveau) soulevé de vives critiques et une contestation interne importante. Deux courants inconciliables s'affrontent : les négociateurs (ayant accepté un compromis) et la base du parti soutenue par certains mandataires, opposés à toute concession communautaire et maintenant une stratégie d'opposition (participation à des manifestations contre les accords en question, refus de suivre la ligne du parti, etc.). Ces deux stratégies parallèles n'étaient pas tenables. Les dissensions persistantes ont mené à l'implosion du parti.

Au final, l'impact politique de la VU a été important durant ses années de succès électoral. Au niveau tant du système de partis que du système politique et de la prise de décision, la VU a marqué la vie politique de son empreinte. Cependant, son succès l'a peut-être rendue gourmande, générant des dissensions quant à la stratégie à mener. Deux camps s'opposent : les participationnistes et les tribuns. Les participations gouvernementales non fructueuses n'ont pas permis d'atténuer la fracture.

D. Le déclin et disparition de la Volksunie [21]

Le scrutin de 1999 se décline curieusement pour la *Volksunie*. La performance électorale, sans être exceptionnelle, est meilleure qu'en 1995. Pourtant, les tensions internes sont légion. Participation asymétrique aux gouvernements [22], élection à la présidence controversée et divisions internes subséquentes [23], élections communales décevantes en 2000, négociations très difficiles autour de l'accord de la Saint-Polycarpe [24], « affaire Sauwens », schisme entre la VU et son mouvement,

ID21 [25] : tous ces éléments se combinent pour que la question de la pérennité du parti se pose.

A l'été 2001, la décision du divorce est prise [26]. Les membres du parti devront s'exprimer sur différents projets [27]. Concrètement, chaque membre du parti aura la possibilité de voter par écrit du 1er août au 14 septembre pour un des trois projets en lice : celui du « groupe Anciaux » (*Toekomstgroep*), celui du « groupe Bourgeois » (*Vlaams-nationaal*), et celui du « groupe Sauwens » (*Middengroep* ou *Niet Splitsen*).

Au final, le document *Vlaams-Nationaal* recueille 47,18% des suffrages exprimés, la contribution *Niet Splitsen* 30,18% et celle *Toekomstgroep* 22,63%. Aucune des trois tendances n'a obtenu suffisamment de suffrages pour conserver la dénomination « *Volksunie* » [28]. La VU a donc cessé de vivre. Le groupe Bourgeois hérite néanmoins de l'appareil de parti.

L'appellation définitive du parti issu du groupe Bourgeois est révélée le 13 octobre : ce sera la *Nieuw-Vlaamse Alliantie* (N-VA). De leur côté, les tenants du groupe *Niet Splitsen*, après une période de tergiversations, décident le 8 octobre de laisser à leurs partisans la liberté de choisir leur avenir. Dès le 27 septembre, ID21 avait pris le parti de fusionner avec le groupe de Bert Anciaux. Il n'est donc pas question d'alliance, mais d'intégration en une formation unique. Celle-ci est effective dès le 1er octobre. Le *Toekomstgroep*, réuni en Congrès à Anvers le 10 novembre, s'est donné comme label *Spirit* [29].

Au total, dix-sept élus sur vingt-six ont rejoint le camp de Bert Anciaux (65%) ; huit ex-représentants de la VU ont préféré le projet de Geert Bourgeois ; enfin, quatre ex-mandataires se sont ralliés au groupe Sauwens pour ensuite définir leur avenir individuellement (tableau 1).

Geert Bourgeois est nommé président de la N-VA dans l'attente du Congrès prévu pour avril 2002. Chez Spirit, c'est Annemie Van de Casteele qui est désignée pour remplir cette fonction. Au plan électoral, différents sondages indiquent que tant la N-VA que Spirit se situent sous le seuil de 5% nécessaire depuis peu à l'obtention de sièges dans les assemblées [30].

La N-VA est dès lors en proie aux doutes quant à sa survie au sein de l'espace politique flamand. Cela l'a menée, dès janvier 2002, à entamer des négociations avec le CD&V dans l'optique de la formation d'un cartel pour les élections fédérales de 2003.

Spirit va suivre le même mouvement. Lors du Congrès de formation du parti, toute idée d'alliance avec un autre parti ou mouvement avait été rejetée. Bert Anciaux déclarait : « je ne veux pas être à gauche chez les libéraux et faire partie des progressistes chez les socialistes. Il ne peut être question d'être avalé » [31]. Mais suite à ces sondages peu favorables, cette position est mise en question [32]. Le véritable détonateur réside dans le changement de stratégie de Bert Anciaux. Le 14 mai 2002, Anciaux annonce sa volonté de faire alliance avec le SP.A. Ce dernier se montre ouvert à cette proposition. Pour Anciaux, ce choix est stratégique. En effet, le VLD ne veut pas entendre parler de la formation d'un cartel. Or, Anciaux veut maintenir *Spirit* en tant que groupe autonome. D'autre part, l'électorat d'Agalev serait trop proche de celui de *Spirit*, qui ne ferait pas assez la différence au sein du parti vert. A l'inverse, l'électorat traditionnel du SP.A ne correspondrait sociologiquement pas à celui de *Spirit*. Pour

Anciaux, une alliance avec le parti socialiste flamand permettrait de mettre en évidence la valeur ajoutée de *Spirit*.

Les réactions à l'annonce d'Anciaux ne se sont pas fait attendre durant les semaines qui suivent. Les mandataires et membres du bureau du parti exposent leur propre vision de l'avenir du parti. On peut distinguer quatre options divergentes : une rouge (alliance avec le SP.A), une verte (alliance avec *Agalev*), une bleue (alliance avec le VLD) et une mauve et jaune (aux couleurs de *Spirit*).

Une partie des personnalités de *Spirit* privilégie une alliance avec le VLD. A la fin du mois de mai, Vankrunkelsven annonce qu'il s'en ira vraisemblablement au VLD, si ce parti accepte de discuter d'un accord stipulant qu'il ne se lancera pas dans des politiques de droite conservatrice. Van Quickenborne le suit dans ses exigences comme dans sa décision. Hermans quitte *Spirit* pour le VLD sans condition. Borgignon suivra ses trois compères au parti libéral flamand. Les transfuges siégeront néanmoins toujours comme élus VU-ID (!).

Après le départ de ces personnalités majeures de la jeune formation politique, les « indépendantistes » revoient leur copie. Annemie Van de Casteele, Paul Van Grembergen et Els Van Weert notamment voulaient se présenter aux élections de manière indépendante. Ils se rangeront cependant à la décision du bureau de parti le 29 juin 2002 qui se rallie à la proposition de cartel avec le SP.A du chef de file Bert Anciaux.

Cette nouvelle décision pousse certains à choisir leur avenir politique de façon individuelle. Bart Staes et Ferdy Willems se rapprochent d'*Agalev*. D'autres sont désireux de mettre fin à leur carrière politique. Le tableau 1 résume les trajectoires des ex-mandataires VU après la scission du parti.

Tableau 1
Répartition des élus après la scission de la Volksunie

Parlement flamand	*Affiliation*	*Chambre*	*Affiliation*
Bex Jos	*Spirit*	Borgignon Alfons	*Spirit* → VLD
Bogaert André-Emiel	*Spirit* → indép.	Bourgeois Geert	N-VA
De Cock Dirk	*Spirit*	Brepols Frieda	N-VA
Gatz Sven	*Spirit* → VLD	Pieters Danny	N-VA
Hermans Margriet	*Spirit* → VLD	Van De Casteele Annemie	*Spirit* → VLD
Lauwers Herman	*Spirit*	Van Hoorebeke Karel	N-VA
Loones Jan	N-VA	Van Weert Els	*Spirit*
Roegiers Jan	*Spirit*	Willems Ferdy	*Spirit* → *Agalev*
Van Dijck Kris	MG → N-VA	*Sénat*	
Van Vaerenbergh Etienne	MG → indép.	Vandenbroeke Chris	N-VA
Vandenbroecke Chris	N-VA	Vankrunkelsven Patrick	*Spirit* → VLD
Gouvernement flamand		Van Quickenborne Vincent	*Spirit* → VLD
Anciaux Bert	*Spirit*	*Parlement européen*	
Van Grembergen Paul	*Spirit*	Maes Nelly	MG → *Spirit*
Sauwens Johan [33]	MG → CD&V	Staes Bart	*Spirit* → *Agalev*

La survie des deux formations politiques issues des cendres de la VU a donc été vite mise en cause. Leur potentiel électoral étant estimé à peu de choses, cumulé au seuil électoral de 5%, a eu raison de leur indépendance. Aucune n'a pris le risque de se présenter de façon isolée au scrutin de 2003. Cependant, elles existent toujours à part entière et leur influence au sein du cartel qu'elles forment mériterait d'être analysée plus avant.

2. La problématique des « nouveaux partis » et des « partis régionalistes »

Dans la littérature, l'émergence de la VU est théorisée et analysée à travers deux champs d'études, distincts mais complémentaires.

Le premier est celui de l'étude des « nouveaux partis ». Il se développe vers la fin des années soixante-dix et le début des années quatre-vingt [34]. Il fait suite à un constat généralisé en Europe : après de nombreuses années de grande stabilité, les systèmes de partis ont vu émerger une série de nouvelles formations à partir des années soixante. Ces dernières ont concurrencé et fortement influencé les systèmes partisans. La Belgique n'échappe pas à cette tendance [35].

Cette mise en cause des systèmes de partis et de la théorie du « gel » des clivages [36] a poussé des politologues à s'intéresser au phénomène, à essayer d'expliquer la formation et le succès des nouveaux partis. Tous sont d'accord pour lier la formation d'un nouveau parti à l'émergence ou la modification d'un clivage. Ainsi, par exemple, Harmel définit-il un « nouveau parti » par son lien avec un nouvel enjeu : l'incarnation d'une nouvelle dimension conflictuelle de la société au sein du système partisan national qui en changerait la nature [37].

Cependant, si elle peut en expliquer la formation, l'hypothèse du nouveau clivage semble être insuffisante aux yeux des politologues pour expliquer le succès d'un nouveau parti. D'autres éléments doivent venir se greffer sur les clivages. Pour Hauss et Rayside [38], les nouveaux partis rencontrent un succès uniquement si des facilitateurs institutionnels et politiques sont par ailleurs présents. Dans le camp des facilitateurs institutionnels, les auteurs incluent la représentation proportionnelle et l'absence de seuil électoral. Cependant, ces derniers ne pourraient expliquer un succès électoral important et prolongé. Les facilitateurs politiques, eux, pourraient expliquer le succès ou l'échec d'un nouveau parti. Et de mentionner l'existence d'un *leadership* fort, d'une base organisationnelle solide, mais aussi la négligence du nouvel enjeu par les partis existants ou encore l'attitude des électeurs face à ce nouveau parti [39].

Le second champ d'étude important est celui des partis régionalistes. Pour Seiler [40], les partis régionalistes se définissent comme des « partis politiques qui limitent, par nature, leur expansion à une aire bien définie du territoire national et qui n'ont pas l'intention d'aller au-delà », ceci étant lié à leur projet politique et à leur vision de la nation. Les partis régionalistes seraient originaires du clivage centre-périphérie et auraient pour objectif principal de rendre une communauté ethno-territoriale autonome [41]. Ainsi, à nouveau, le lien avec l'émergence d'un nouveau clivage est présent.

Müller-Rommel [42] et De Winter [43] ont tous deux développé un cadre d'analyse reprenant les facteurs pouvant expliquer l'émergence et le succès des partis régionalistes. Pour ces auteurs, quatre types d'approches sont en compétition. Ces

approches synthétisent et reprennent les éléments d'explication déjà mis en avant par les recherches sur les « nouveaux partis ». Ainsi, les approches développementaliste et de centre-périphérie reprennent l'idée de nouveau clivage comme hypothèse d'explication à l'émergence des partis régionalistes ; l'approche compétitive correspond aux facteurs développés par Hauss et Rayside. La dernière approche (*rational choice*) est basée sur une analyse du comportement électoral (le dernier facteur politique de Hauss et Rayside). Les électeurs voteraient plus facilement pour un parti régionaliste s'ils croient en ses promesses de changement politique et s'ils sont insatisfaits des institutions politiques traditionnelles.

Les deux champs d'études semblent bien se chevaucher. Les facteurs mis en évidence dans les deux types de recherches sont complémentaires, voire identiques. Nous les avons synthétisés dans le tableau 2. C'est sur la base de ces derniers que nous avons construit nos hypothèses explicatives du déclin et de la disparition de la *Volksunie* (tableau 2).

Tableau 2
Synthèse des facteurs explicatifs de l'émergence et du succès de la VU et hypothèses correspondantes quant au déclin et à la disparition du parti

	Facteurs explicatifs de l'émergence et du succès de la VU	*Hypothèse de facteurs explicatifs du déclin et de la disparition de la VU*
Facteurs structurels et institutionnels	Emergence du clivage centre-périphérie	Atténuation du clivage centre-périphérie
	Projet politique visant l'autonomie d'une communauté ethno-territoriale	Projet politique moins clair
	Représentation proportionnelle et absence de seuil électoral	Non traité
	Leadership *fort*	Leadership *contesté*
Facteurs politiques	Base organisationnelle solide	Base organisationnelle de moins en moins solide
	Négligence des nouveaux enjeux par les partis existants	Intégration des nouveaux enjeux par les partis existants
	Attitude positive des électeurs à l'égard du nouveau parti	Attitudes des électeurs

Parmi ces facteurs, nous ne traiterons pas des facteurs institutionnels, qui n'ont pas changé durant la période considérée. Représentation proportionnelle et absence de seuil électoral sont restées les caractéristiques du système belge. Ce n'est qu'après l'implosion de la VU que le seuil de 5% a été instauré. L'établissement de ce seuil a été pris en compte par les deux formations héritières de la VU qui ont décidé en conséquence de ne pas se présenter seules aux élections.

Un autre facteur ne sera pas évoqué dans cette contribution : l'attitude des électeurs. En effet, les données à ce sujet sont trop parcellaires pour pouvoir mener une analyse approfondie.

3. Les hypothèses d'explication du déclin et de la disparition du parti

A. Le facteur politique : un leadership *contesté* [44]

Durant son demi-siècle d'existence, le parti a compté peu de présidents. Cependant, la période de succès électoral est caractérisée par une grande stabilité de la fonction de président de parti, alors que la décrue est gérée par un nombre croissant de présidents.

Le fondateur du parti, Herman Wagemans, occupe la fonction de président jusqu'en 1957. Frans Van der Elst lui succède et reste président durant près de vingt ans (1957-1975). Sa réélection n'a jamais vraiment été contestée ni même disputée : à l'évidence, il est le leader historique du parti régionaliste. C'est durant ses années de « règne » que le parti a atteint son plafond électoral. Souffrant de problèmes de santé, il décide de créer en 1973 une nouvelle fonction au sein du parti, lui permettant de faire monter à ses côtés son « dauphin », Hugo Schiltz. Mais l'élection de l'héritier est serrée. Déjà, les tensions sont palpables entre participationnistes et tribuns. Elles seront au cœur de l'ensemble des élections présidentielles suivantes, tout comme les tensions entre les différentes factions (voir plus loin). Toutes les élections seront désormais disputées. Hugo Schiltz co-présidera le parti aux côtés de Van der Elst durant deux ans (1973-1975). Il est réélu plus confortablement en 1975. Il restera en poste jusqu'en 1979, date à laquelle il présentera sa démission suite aux déboires électoraux de 1978. Vic Anciaux se présente à sa succession face à Johan Sauwens. Il incarne un courant plus « dur » au sein du parti et remporte les élections. Il quittera la présidence, en 1986, suite à des résultats électoraux insatisfaisants. Jaak Gabriels lui succède. Il est très difficilement réélu en 1989 face à Patrick Vankrunkelsven, porté par les jeunes du parti et incarnant son renouveau. En 1992, son mandat se termine et ne peut statutairement être renouvelé. Il est remplacé par Bert Anciaux. Ce dernier est réélu en 1996 après le léger redressement électoral de 1995. A la fin du mois de novembre 1997, il demande un congé sabbatique de neuf mois et est remplacé par Patrick Vankrukelsven. Durant cette période, il fondera ID21. VU et ID21 s'allient en 1998. Bert Anciaux est élu à la tête de cette alliance, tandis que Vankrunkelsven assume la présidence de la VU. En 2000, il se fait détrôner par Geert Bourgeois. C'est la première fois qu'un candidat soutenu par l'appareil de parti est désavoué.

La présence d'un leader fort et la stabilité des sphères dirigeantes vont donc de pair avec les succès électoraux du parti. En revanche, les présidents contestés sont l'apanage des années de déclin électoral. Mais le sens de la relation entre *leadership* et résultats du parti n'est pas évident. Au contraire, les élections disputées à la présidence du parti traduisent bien des dissensions internes au parti. Sous Van der Elst, le parti se présentait comme relativement uni, tant sur les stratégies à mener (voir ci-dessus) que sur les positions à adopter (voir ci-dessous). Cette unité ne lui a pas survécu. Le parti s'est retrouvé partagé entre les stratégies tribunitienne et participationniste, mais aussi, nous le verrons, entre différentes factions incarnant des visions programmatiques divergentes. Sans être un facteur de déclin en soi, le *leadership* illustre et renforce sans doute des facteurs sous-jacents.

B. Le facteur politique : une base organisationnelle de moins en moins solide

La base organisationnelle d'un parti comprend, d'une part, sa base propre (membres et activistes) et, d'autre part, les mouvements sociaux qui lui sont liés et sur lesquels il peut s'appuyer. Ainsi, le succès électoral d'un parti régionaliste peut être considéré comme la résultante du poids de la base dont il est l'émanation. Plus un parti incarne un mouvement important, plus son succès est probable, car il peut s'appuyer sur une mobilisation importante. A l'inverse, si sa base s'érode, son succès en sera sans doute affecté.

Dans le cas de la VU, tant sa base propre que les mouvements sur lesquels elle s'appuie se sont petit à petit érodés. Pendant plus de vingt ans, le parti nationaliste flamand a pu recruter un nombre de membres appréciable. De 2 500 membres en 1960, la formation passe à plus de 50 000 adhérents dans les années soixante-dix. Après 1978, le nombre de membres commence à décliner lentement, pour se relever légèrement jusqu'en 1985. Depuis, la décrue est au rendez-vous. Au milieu des années quatre-vingt-dix, le parti passe même sous la barre des 20 000 membres.

La décrue du nombre d'adhérents suit donc la courbe électorale du parti. Cette chute nuit au parti à différents niveaux. Ses rentrées financières diminuent et un nombre de membres en diminution lui est défavorable dans les rapports de force et donc minore l'influence politique qu'il voudrait exercer. Enfin, le parti dispose de moins de relais au sein de la population pour divulguer ses idées. Tant électoralement que politiquement, un nombre de membres en diminution illustre et explique un déclin.

La présence ou non d'alliés influents mobilisables par les partis régionalistes peut être un deuxième facteur organisationnel explicatif de leur succès ou de leur échec.

Dans le cas qui nous occupe, il est difficile de dire si le succès électoral de la VU est déterminé par ses liens étroits avec le mouvement régionaliste. La pilarisation importante de la société flamande implique que l'identité première des mouvements est souvent celle du pilier. Certains mouvements n'ont jamais pu être satellisés par les nationalistes flamands. Néanmoins, la plupart des organisations non pilarisées ont considéré la VU jusque dans les années soixante-dix comme le médiateur principal de leurs intérêts sur la scène politique [45]. Ces mouvements actifs prennent position sur les enjeux communautaires. Ils expriment leur opinion à travers divers canaux (réunions, manifestations, etc.). La VU est à l'écoute des mouvements et présente dans leurs réunions. Cela lui procure certainement un soutien du mouvement, important pour faire passer ses propositions et influer sur la prise de décision, mais aussi bénéfique électoralement. Les liens entre mouvement flamand et VU se reflètent entre autres dans l'action des parlementaires du parti. Beaucoup sont impliqués dans les sphères dirigeantes d'organisations du mouvement flamand [46].

Mais cette arme est à double tranchant. Si ces mouvements sont déçus par leur relais politique, leur action peut se révéler néfaste pour leur ancien allié. Ainsi, nous l'avons déjà dit, le succès du parti a contribué à la scission des partis traditionnels, et du PSC-CVP en particulier, qui s'est alors radicalisé sur les thèmes flamands, attirant à lui les sympathies d'une frange du mouvement. C'est aussi et surtout, la participation de la VU à l'élaboration du pacte d'Egmont qui a terni ses relations avec le mouvement

flamand. Depuis, la VU a, à l'évidence, perdu son monopole de représentation politique du mouvement.

Par ailleurs, le mouvement flamand a lui aussi perdu de son influence sur l'agenda politique [47]. Il se retrouve divisé sur les positions à adopter depuis la fédéralisation de la Belgique : une division renforcée par les tentatives du *Vlaams Blok* de le radicaliser. Les organisations flamingantes finiront par s'entre-déchirer sur les plaines de l'Yser en 1995 [48]. A cette occasion, des élus de la VU seront molestés et sifflés. Les organisations se réconcilieront en 1998, au prix du départ de certains membres du comité organisateur du pèlerinage de l'Yser.

Notons enfin une tension interne à la VU dans son rapport au mouvement flamand. Une partie de celle-ci semble résolument s'en détacher, alors qu'une autre en recherche encore les faveurs. Cela se traduit lors de la scission du parti. Une partie des membres, soutenant le projet de Geert Bourgeois, est relativement bien impliquée et active au sein des organisations du mouvement. Près de 60% des membres ayant voté pour ce projet déclarent être membre d'une telle association, pour 30% d'actifs. A l'inverse, les partisans du projet « Anciaux » sont beaucoup moins nombreux à déclarer une telle appartenance : 5% [49].

La perte de monopole de la VU et sa relation ambiguë avec le mouvement flamand ont sans doute participé à la décrue électorale et à la scission du parti.

C. Le facteur politique : intégration des nouveaux enjeux par les partis existants

Le succès électoral et politique d'un parti régionaliste dépend pour partie des résultats des partis concurrents au sein du système et de leur attention aux thématiques régionales.

Durant ses premières années d'existence, la *Volksunie* détenait le monopole des projets liés à la défense des intérêts flamands. La percée de la VU dans les années soixante est clairement liée à l'incapacité, pour les partis traditionnels, de répondre aux demandes régionalistes, de par leur structure unitaire imposant le compromis. De plus, la percée électorale de la VU s'est opérée alors qu'aucun autre parti protestataire n'entrait en concurrence avec elle.

A partir de la fin des années soixante-dix, la situation de la VU dans l'espace politique s'est modifiée. Les partis traditionnels se sont adaptés et ont intégré la problématique communautaire. Leur scission en atteste. Cette scission libère les partis traditionnels de leur nécessaire recherche de compromis interne entre ailes linguistiques et laisse donc place à l'expression de positions plus centrées sur les intérêts spécifiques de la population flamande. Dès lors, la VU perd son monopole quant au positionnement sur le clivage centre-périphérie. Elle subit en outre une concurrence plus forte suite à l'émergence d'autres partis, comme le *Vlaams Blok* (1979) ou *Agalev* (parti vert, 1980). La VU n'est plus le seul parti susceptible d'offrir aux électeurs une autre option par rapport aux partis dits traditionnels.

On le voit, le succès du parti, imputable pour partie à son caractère singulier dans le système de partis, a poussé ses concurrents à s'adapter. Ce caractère singulier s'est dilué et a donc influencé ses résultats électoraux à la baisse. Ce qui, conjugué à l'apparition d'autres « nouveaux partis », a diminué l'attrait spécifique du parti.

D. Le facteur structurel : atténuation et/ou modification du clivage centre-périphérie

Pour Seiler, les partis régionalistes (dont la VU) sont une famille politique originaire du clivage centre/périphérie, et ayant pour objectif de rendre une communauté ethno-territoriale auto-responsable [50].

Si un parti régionaliste émerge du clivage centre-périphérie, son succès électoral est, lui, lié aux autres clivages présents et structurant le système de partis. La prégnance d'autres clivages peut en effet concurrencer la force d'attraction électorale du parti incarnant le clivage centre-périphérie ; elle peut aussi en diminuer l'influence politique. A côté du sentiment d'identité régionale, qui pourrait les motiver à voter pour un parti régionaliste, les électeurs peuvent en effet aussi développer d'autres allégeances (philosophiques, de classe,...) susceptibles de structurer leur vote.

Dans le cas qui nous intéresse, la percée de la *Volksunie* n'a pu s'opérer qu'après les années cinquante. Les tensions communautaires et linguistiques sont cependant bien antérieures à sa percée électorale. Elles remontent à la création de la Belgique. C'est à cette époque qu'une relation centre-périphérie problématique se met en place. L'élite politique, culturelle et économique du pays est francophone [51]. Linguistiquement, le flamand n'est pas sur un pied d'égalité avec le français. La culture francophone est dominante. Economiquement, la Flandre ne suit pas le train de la révolution industrielle, elle reste agricole pour l'essentiel. La Flandre se situe alors clairement sur le versant périphérique du clivage. Cependant, la mutation de ces tensions en clivage et leur expression politique à travers la création d'un parti ne peuvent se mettre en place qu'après la première guerre mondiale (voir plus haut). Auparavant, le pays se structure principalement autour de deux clivages dominants (philosophique et socio-économique), desquels sont issues les trois familles politiques traditionnelles. Les deux guerres et les liens entre revendications flamandes et collaboration vont brider pour un temps encore l'expression du clivage centre-périphérie. De plus, les années postérieures à la deuxième guerre mondiale sont dominées par le clivage confessionnel qu'atténuera la signature du pacte scolaire. L'entrée de la Belgique dans les *Golden Sixties* réduit les tensions sur le clivage socio-économique, en Flandre tout au moins. Les deux clivages dominants apaisés, la voie est alors ouverte à l'expression du clivage centre-périphérie [52].

A l'évidence, la prégnance du clivage communautaire a concouru à la croissance fulgurante du parti dans les années soixante et soixante-dix.

Petit à petit cependant, la relation centre-périphérie va s'inverser au profit de la Flandre [53]. Les revendications du mouvement flamand aboutissent à la reconnaissance du néerlandais comme langue officielle à part entière. La représentation politique flamande est aussi assurée. De même, les revendications d'autonomie culturelle et économique seront rencontrées. Enfin, économiquement, la Flandre attire un nouveau type d'industrie, soutenue dans cet effort par les élites politiques flamandes ayant investi l'Etat belge tandis que la deuxième moitié du vingtième siècle sonne le déclin économique de la Wallonie. Les francophones se retrouvent en position de minorité numérique au parlement.

Outre l'inversion des rapports centre-périphérie, on observe dès le début des années quatre-vingt un recentrage sur des thématiques socio-économiques suite

à la crise. Le clivage centre-périphérie est aussi concurrencé par l'émergence de thématiques nouvelles, portées par de nouveaux partis (les écologistes et le *Vlaams Blok*).

L'incarnation monolithique par la VU du versant périphérie d'un clivage jouant à plein a certainement favorisé son succès électoral et politique. Ce succès électoral et politique a pour partie provoqué l'inversion du rapport centre-périphérie en Belgique. Ce même succès pourrait par ailleurs en avoir réduit la saillance, une grande partie des revendications de l'ex-périphérie flamande ayant été rencontrées. Le renversement du clivage, son atténuation et la concurrence exercée par les questions socio-économiques et post-matérialistes peuvent avoir joué en défaveur du parti régionaliste.

E. Le facteur structurel : un projet politique moins clair et un factionnalisme croissant

Le projet initial de la VU est lié à son inscription principale sur le clivage centre-périphérie. Les positions du parti dans ce domaine et leurs évolutions doivent donc être analysées de manière privilégiée. Le parti a aussi dû définir ses positions sur d'autres clivages constitutifs de la société et de la vie politique belge : socio-économique, philosophique, post-matérialiste.

Müller-Rommel [54] propose six types de projets régionalistes : les protectionnistes, les autonomistes, les nationaux-fédéralistes, les fédéralistes européens, les séparatistes et les irrédentistes. A l'analyse, il semble que les expressions politiques du mouvement flamand et le projet politique de la VU elle-même aient fluctué d'une catégorie à l'autre et que des divisions internes aient séparé les partisans de l'un ou l'autre projet.

Ainsi, les premières revendications flamandes, avant la première guerre mondiale, ont pris la forme de revendications protectionnistes (demande de protection d'une minorité). Durant l'entre-deux-guerres, les expressions politiques du mouvement flamand s'expriment à travers le *Frontpartij*, puis le *Vlaams Nationaal Verbond* (VNV), ce dernier adoptant des positions irrédentistes, c'est-à-dire en faveur d'une indépendance totale et d'un rattachement à un autre Etat, dans le but de créer les grands Pays-Bas. A sa création en 1954, la (*Christelijke*) *Vlaamse Volksunie* (CVV) prône une réforme en profondeur de l'Etat belge, dans le sens d'un Etat fédéral à deux (flamands et wallons), soit une position nationale-fédéraliste. Concrètement, cela signifie l'autonomie culturelle pour les flamands et les francophones, la délimitation d'une frontière linguistique, un règlement linguistique définitif et efficace pour Bruxelles, une stricte équivalence entre flamands et wallons dans tous les services de l'Etat, la liquidation de la répression et l'amnistie. La ligne directrice du programme du parti est « la Flandre en premier » [55].

Au tournant des années soixante-dix [56] et quatre-vingt, la position a évolué vers le modèle confédéral, et à partir de la fin des années quatre-vingt-dix, vers la demande d'une indépendance au sein de l'UE (projet fédéraliste européen). Les deux formations issues des cendres de la VU maintiennent cette perspective, avec des nuances. La N-VA [57] voit la Flandre comme un Etat membre indépendant, autonome au sein de l'Union européenne, en alliance avec d'autres régions. L'option est claire et radicale. La position de *Spirit* l'est moins. Selon ses fondateurs, le terme « nationalisme » est dépassé ; ils se définissent comme « post-belge », sortis du modèle conflictuel

traditionnel. Le lien historique avec la Wallonie, selon eux pas toujours harmonieux, serait aujourd'hui vu globalement comme une richesse que l'on ne doit pas « balancer par dessus bord comme cela », selon eux. A l'inverse, ils insistent sur le concept de « régionalisme », qui serait le modèle pour une émancipation pacifique des cultures et des peuples en Europe et dans le monde. Cependant, ils rappellent leur attachement au fédéralisme intégral, tout en optant pour le modèle confédéral entre Flandre et Wallonie. Il est donc malaisé de déterminer le vrai projet de cette nouvelle formation en matière communautaire.

En matière de projet régionaliste, la VU a donc défendu des positions très diverses au fil du temps, mais aussi selon les personnalités concernées. Toutefois, on peut noter une évolution relativement claire, du protectionnisme vers l'indépendance totale au sein de l'espace européen, soit une radicalisation progressive des positions.

Il est vrai que la réforme de 1993 représente la mise en œuvre du cœur du projet politique initial de la VU. C'est pourquoi la VU pourrait être accusée d'avoir perdu sa raison d'être et donc son attrait électoral. La radicalisation programmatique des dernières années peut alors être interprétée comme une recherche de nouvelles raisons d'existence, afin de récupérer un électorat fuyant.

Outre la radicalisation sur le thème communautaire, la réalisation du cœur de son programme a généré des tensions au sein du parti. Dès sa formation et jusqu'à sa disparition, il connaît des divisions internes sur la direction programmatique à suivre : doit-il rester uniquement centré sur la question du nationalisme flamand ou proposer un projet de société complet avec un large choix de politiques à mener ? Le congrès de parti de 1969 consacre la domination du second courant [58]. Le parti reste le défenseur des revendications classiques flamandes, mais s'intéresse désormais à d'autres problèmes et d'autres terrains de la vie sociale.

Les échecs électoraux successifs, l'approfondissement des réformes institutionnelles, l'implosion de toutes les familles politiques belges et le débat sur la définition d'une « nouvelle » identité compte tenu de l'effacement relatif de son identité d'acteur de défense du nationalisme flamand, relancent de façon récurrente le débat entre partisans et opposants à un recentrage sur les questions communautaires. Cette question affecte et divise profondément le parti.

Dès 1985, Van der Elst impute l'échec électoral à la trop grande dispersion du parti sur des thèmes qui ne lui sont pas propres. Il prône alors un recentrage sur le communautaire au détriment du socio-économique [59]. Le départ, en 1992, de l'ancien président Jaak Gabriëls pour le VLD, suivi par des personnalités de premier plan comme Hugo Coveliers ou encore Jef Valkeniers, est lié à un désir d'ouverture non suivi par la base. Le travail de redéfinition programmatique de Bert Anciaux et la crise des dernières années s'inscrivent largement dans cette ligne de conduite. Toutefois, à la différence des situations précédentes, les tensions liées au projet politique ont été portées à leur paroxysme. Les divergences de vue quant au caractère exclusif ou non de la dimension « nationalisme démocratique » dans le programme et la doctrine que le parti doit se donner sont au cœur des motifs de son implosion. C'est une des oppositions fondamentales entre le « groupe Bourgeois » et le « groupe Anciaux ». Pour le premier, la thématique du nationalisme flamand, credo porteur, doit être le cœur de l'activité et du positionnement du parti. Pour Bert Anciaux et ses

sympathisants, il est tout aussi important de prendre position sur d'autres sujets de société et ce dans une optique progressiste.

A côté de ces questionnements liés à la réalisation de son projet politique majeur, le parti a également dû se positionner sur les autres clivages structurant la société belge. Cela ne s'est pas fait sans heurts.

En matière philosophique, la VU se décline comme l'une des premières formations politiques transversales en Belgique. Elle se présente d'ailleurs comme un parti qui traverse les piliers, organisations sociales qu'elle dénonce fréquemment [60]. En dépit de ses origines chrétiennes, elle a vite recentré ses positions et exige sur cette question la mise sur pied d'égalité dans la loi de l'enseignement libre et de l'enseignement officiel, voire la synthèse des réseaux. Cette optique fondatrice du parti sera maintenue et rappelée à de nombreuses reprises. Elle est d'ailleurs reprise par les deux formations héritières de la VU, la N-VA et *Spirit* qui toutes deux critiquent la pilarisation.

Le parti régionaliste flamand est aussi un des premiers à se positionner sur de nouvelles thématiques, notamment en matière de démocratie dite participative : consultation populaire, référendums, etc. Selon la VU, il importe de redonner « la parole » aux citoyens en les libérant d'attaches sociales et politiques inconditionnelles [61].

Cette optique est reprise par ses successeurs. La N-VA prône l'instauration d'une République flamande mais met en garde contre les dangers du référendum et de l'élection directe des bourgmestres. *Spirit* veut encourager la participation des citoyens, la démocratie intégrale (subsidiarité, fédéralisme, mode de scrutin juste, consultation populaire, abolition du vote obligatoire, abolition de la monarchie et des titres de noblesse, droit de vote communal sur la base de la durée de séjour et non sur la nationalité, approfondissement des interdictions de cumul de mandats politiques et autres formes de cumuls).

C'est en matière socio-économique que les divisions sont les plus nettes. La VU opte pour une position de centre-droit jusqu'au milieu des années soixante, avant de se déplacer vers le centre dans les années soixante-dix et de finir par endosser des positions de libéralisme culturel à la fin des années quatre-vingt [62]. Bert Anciaux a accentué cette option dans les années quatre-vingt-dix. La création d'ID21 s'inscrit dans cette logique de réalignement : d'où des tensions avec le parti. Pour certains (partisans de Bourgeois et du *Middengroep*), la VU doit rester indépendante de toute alliance. Ils rejettent donc la collaboration avec des mouvements tels ID21. A l'inverse, le « groupe Anciaux » souhaite approfondir ce type de rapports afin d'ouvrir le parti vers les « nouveaux mouvements sociaux ».

Oppositions sur le projet régionaliste (radicalisme et exclusivité *versus* modération relative et ouverture) et sur les questions socio-économiques (relations aux nouveaux mouvements sociaux) sont donc les deux clés pour comprendre les divergences ayant mené à la scission du parti.

Ces oppositions ont par ailleurs alimenté un haut degré de factionnalisme et un affrontement ouvert entre personnalités du parti. Elles se greffent sur les oppositions entre tribuns et participationnistes. On constate une corrélation négative claire entre tensions factionnelles et résultats électoraux.

Les premières années sont marquées par une relative homogénéité interne, le parti restant centré sur les questions communautaires. Le *leadership* incontesté de Frans Van der Elst à la tête du parti atteste et renforce cette unité. Mais dès les années soixante-dix, deux factions de force relativement similaire s'affrontent.

La première, la plus ancienne, correspond aux nationalistes traditionnels, pour lesquels le parti doit rester « pur », soit ne pas se compromettre en participant au pouvoir et rester centré sur les questions communautaires. Dans les autres matières, ils se situent généralement à droite de l'espace politique. La seconde tendance correspond aux participationnistes, qui sont d'avis que la position intransigeante a atteint ses limites et que le parti est prêt à accepter les compromis du pouvoir. Sur les autres questions, ils peuvent être qualifiés de libéraux culturels et progressistes, défenseurs d'un parti radical non conformiste, qui devrait s'intéresser à des thématiques post-matérialistes à côté des thématiques communautaires.

Dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, les tensions entre factions ont été relativement constantes. Les rivalités sont mises à jour lors des élections à la présidence, de plus en plus disputées. Après le départ de Van der Elst, personne n'a plus été capable de gérer les conflits idéologiques entre les différentes tendances du parti, chaque président étant issu de l'une ou l'autre tendance ou faction.

En 2000, la compétition pour la présidence est très disputée. Patrick Vankrunkelsven incarne un courant ouvert à d'autres thèmes que la question institutionnelle et linguistique *stricto sensu*. Il bénéficie de l'appui de Bert Anciaux. Geert Bourgeois symbolise, lui, la vision nationaliste historique de la Volksunie, de même qu'une approche plus conservatrice des questions de société. Les tensions entre factions sont exacerbées par les négociations liées aux accords de la Saint-Polycarpe. Au surplus, se greffent des incompatibilités personnelles. Les échanges par voie de presse en attestent, les leaders des différentes factions ont des mots très durs les uns envers les autres.

Les oppositions de personnes ont en effet joué un rôle primordial dans le processus de désagrégation du parti. L'affrontement entre Geert Bourgeois et Bert Anciaux en est le meilleur exemple. Les deux hommes sont parvenus à fédérer autour d'eux un « camp » qui leur était favorable et a fait écho à leurs accusations mutuelles. Les déclarations des différents acteurs dans la presse flamande démontrent bien des tensions et antipathies.

Dès le 3 février 2001, Geert Bourgeois déclare : « Il y a eu des mots très durs qui rendent pour certaines personnes tout travail commun difficile » [63]. Peu après, son discours se durcit : « Ils me dépeignent comme un extrémiste, ils m'injurient. Ce n'est plus acceptable. Ce sont eux qui introduisent la pensée unique et l'intolérance au sein du parti. Cela tend vers le totalitarisme. (…) Je ne me laisse pas mettre hors du parti » [64]. Bourgeois peut compter sur le soutien de Frieda Brepols : « Quand je vois Bert travailler, mon estomac se retourne » [65]. L'autre camp n'est pas en reste. Bert Anciaux traite par exemple les partisans du camp adverse de « crapules et assassins du parti » [66]. Il n'est pas plus tendre avec Bourgeois : « Avec ses partisans, il personnalise la philosophie du « *eigen volk, beste volk* », il étale une culture d'auto-satisfaction du type « dis-moi comme je suis beau, bien et intelligent ». Il a introduit une pensée unique durant sa présidence. C'est devenu invivable au sein de la VU » [67]. Bien que

l'ayant soutenu, Hugo Schiltz pointe également du doigt les agissements de Geert Bourgeois : « Bourgeois (…) a systématiquement contrecarré et saboté le bureau de parti. Quelqu'un qui est président doit faire le maximum pour maintenir la cohésion du groupe. Il a fait l'inverse. Sa présidence a été destructrice pour le parti. (…) Bourgeois avait d'autres buts : mettre le groupe Anciaux hors circuit » [68].

4. Conclusion

Le déclin et la disparition d'un acteur central du paysage politique belge des années soixante et soixante-dix mérite une analyse approfondie. L'hypothèse défendue est que le parti nationaliste flamand a été victime de son propre succès. Réussites électorale et politique auraient inversé les facteurs ayant mené au succès du parti, pour le conduire au déclin et à la disparition.

Pour cela, nous avons dans un premier temps brièvement rappelé l'histoire du parti, ses origines, son évolution électorale à la hausse puis à la baisse, son impact politique suivant la même tendance (impact important sur le système de partis et le système politique) et son déclin et implosion. Nous avons ensuite développé le cadre théorique dans lequel cette étude s'inscrivait. En l'occurrence, les études sur les nouveaux partis et les partis régionalistes ont mis en évidence une série de facteurs explicatifs de l'émergence et du succès d'un parti. Ces facteurs inversés ont servi de base à la construction des hypothèses de cette contribution.

Le succès de la VU a été lié à son inscription sur un versant de clivage original, à sa situation de monopole au sein du système de partis, à son incarnation d'un mouvement flamand. Mais ce succès a fait des envieux et les autres acteurs du système ont réagi et se sont adaptés. Les facteurs au départ favorables au succès de la VU se sont retournés contre ce parti.

Au plan interne, le projet politique (ainsi que les stratégies d'influence développées en conséquence ou le factionnalisme qui en découle) est déterminant pour expliquer les évolutions électorales à la hausse puis à la baisse du parti régionaliste flamand.

Le parti se divise également sur la marche à suivre pour atteindre ses objectifs. De même, la réalisation du projet initial le pousse à radicaliser ses positions, mais aussi à s'intéresser à d'autres thématiques. L'hétérogénéité des vues à l'interne du parti en ces matières, le factionnalisme qui en découle se révèlent alors au grand jour, de façon acerbe.

A l'évidence, les succès de la VU ne lui furent pas profitables. La réalisation du projet politique a mis en question sa raison d'être. Le succès électoral a suscité la réorientation des partis traditionnels sur les thèmes communautaires. L'entrée au gouvernement a posé problème et forcé le parti à se définir sur d'autres thématiques, générant des tensions internes.

Notes

[1] P. Delwit, E. van Haute, « L'implosion et la fin d'un parti : la Volksunie », *L'année sociale 2001*, Bruxelles, Ed. De Boeck Université, 2002, p. 13-24.

[2] Voir par exemple H. Tursan, « Introduction. Ethnoregionalist parties as ethnic entrepreneurs », *in* L. De Winter, H. Tursan (ed.), *Regionalist parties in Western Europe*, Londres, New York, Routledge, 1998, p. 1 ; P. Delwit, *Composition, décomposition et recomposition du paysage politique belge*, Bruxelles, Labor, 2003, p. 55 ; K. Deschouwer, « Patterns of participation and competition in Belgium », *in* P. Mair, G. Smith (ed.), *Understanding party system change in Western Europe*, Londres, Frank Cass, 1990, p. 28-41.

[3] L. De Winter, « Regionalist parties in Belgium : the rise, victory and decay of the Volksunie », *in* L. De Winter, H. Tursan (ed.), *op. cit*.

[4] R. Harmel, « On the Study of New Parties », *International Political Science Review*, 6/4, 1985, p. 413-414.

[5] K. Deschouwer, « Small Parties in a Small Country : The Belgian Case », *in* F. Müller-Rommel, G. Pridham (ed.), *Small Parties in Western Europe. Comparative and National Perspectives*, Londres, Sage, 1991, p. 136-138 ; P. Delwit, E. van Haute, *op. cit.*, p. 13-14 ; L. De Winter, « Regionalist parties in Belgium : the rise, victory and decay of the Volksunie », *in* L. De Winter (ed.), *Non-state wide parties in Europe*, Barcelona, icps, 1994, p. 33-34 ; L. De Winter, *op. cit.*, 1998, p. 31-32.

[6] E. Witte, J. Craeybeckx, *La Belgique politique de 1830 à nos jours*, Bruxelles, Labor, 1987, p. 228 ; B. De Wever, *Vlag, groet en Lieder. Geschiedenis van het Vlaams Nationalistich Verbond 1933-1975*, Thèse de doctorat, Gand, rug, 1992.

[7] L. Saerens, « De houding van het Vlaams-nationalisme tegenover de joden tijdens de jaren dertig », *in* H. De Schampeleire, Y. Thanassekos (éd.), *L'extrême droite en Europe de l'Ouest*, Bruxelles, vub Press, 1991, p. 255-280.

[8] Plusieurs de ses responsables occupent des fonctions importantes sous l'occupation : Victor Leemans aux Affaires économiques et Gérard Romsée à l'Intérieur. H. Hasquin (éd.), *Dictionnaire d'histoire de Belgique*, Bruxelles, Didier Hatier, 1988, p. 49.

[9] P. Delwit (éd.), *Le parti social chrétien*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2002.

[10] P. Delwit, E. van Haute, *op. cit.*, p. 13-14 ; L. De Winter, *op. cit.*, 1994, p. 34 ; L. De Winter, *op. cit*., 1998, p. 32-35 ; S. Govaert, « La Volksunie », *Courrier hebdomadaire du crisp*, 1993, n° 1416-1417 ; S. Govaert, « La Volksunie. Du déclin à la disparition (1993-2001) », *Courrier hebdomadaire du crisp*, 1748, 2002.

[11] L'analyse est menée au niveau de l'espace politique flamand, car ce sont uniquement les électeurs de ce dernier qui sont visés par le parti. De plus, elle concerne les résultats du parti aux élections nationales, à la Chambre des représentants.

[12] R. Harmel, *op. cit*., p. 413-414.

[13] P. Delwit, *Composition…, op. cit.*

[14] *Ibid.*

[15] L. De Winter, *op. cit*., 1994, p. 55-56.

[16] D.-L. Seiler, *Les partis autonomistes*, Paris, puf, 1982.

[17] L. De Winter, *op. cit*., 1994, p. 35-36.

[18] Selon Smits, la vu est à l'origine de 61% de l'ensemble des manifestations organisées par les partis politiques entre 1960 et 1967. J. Smits, *Democratie op straat : een analyse van de betogingen in België*, Leuven, Acco, 1984.

[19] W. Dewachter, E. Degraeve-Lismont, G. Tegenbos, « The Effect of Opposition on Government Policy », *European Journal of Political Research*, 5/3, 1977, p. 245-265.

[20] L. De Winter, *op. cit*., 1994, p. 38-40 ; S. Govaert, « La Volksunie », *op. cit.* ; S. Govaert, « La Volksunie. Du déclin à la disparition… », *op. cit*.

[21] J. Noppe, B. Wauters, « Het uiteenvallen van de Volksunie en het ontstaan van de n-va en Spirit : een chronologisch en morfologisch overzicht (juni 1999-juli 2002) », *Res*

Publica, 44/2-3, 2002, p. 397-471 ; P. Delwit, E. van Haute, *op. cit.* ; B. Wauters, « Een verscheurende keuze. Analyse van het stemgedrag van de VU-leden bij de ledenbevraging over het voortbestaan van de partij », *Res Publica*, 44/1, 2002, p. 3-26 ; S. Govaert, « La Volksunie. Du déclin à la disparition… », *op. cit*.

[22] La VU est présente au gouvernement régional flamand aux côtés des socialistes (SP), des écologistes (Agalev) et des libéraux (VLD), mais pas au niveau fédéral.

[23] Deux visions de ce que doit être le parti s'affrontent : Patrick Vankrunkelsven (soutenu par Bert Anciaux, la personnalité la plus populaire du parti auprès des électeurs) est opposé à Geert Bourgeois. Ce dernier l'emporte avec 54% des voix au terme d'une élection serrée.

[24] P. Delwit, B. Hellings, « Les accords du Lambermont-Saint-Polycarpe », *L'année sociale 2001*, *op. cit*., p. 43-58.

[25] Johan Sauwens, ministre du gouvernement flamand, a pris part à une réunion d'une association liée à l'extrême droite. Cette participation a servi d'élément déclencheur au schisme entre la VU et le mouvement incarnant une aile libérale de gauche créé par Bert Anciaux, ID21.

[26] Le 22 juin, 58% des membres avalisent l'observation du bureau selon laquelle « les différentes tendances existant au sein de la VU ne peuvent plus cohabiter. Il leur sera impossible de se présenter ensemble aux élections de 2003 ».

[27] Les modalités pratiques du divorce sont les suivantes : les projets doivent être remis avant le 15 juillet, signés par au moins vingt-cinq membres du conseil de parti ; le gagnant hérite de l'appareil du parti ; l'appellation « *Volksunie* » et son logo ne pourront être conservés que si un des groupes rivaux obtient plus de 50% des suffrages ; les « perdants » auront droit à une partie des moyens du parti, à condition de réunir au minimum 20% des suffrages ; les moyens seront distribués proportionnellement au résultat du référendum et en fonction du nombre de parlementaires ayant souscrit au projet.

[28] 9 801 membres sur 15 297 se sont exprimés (ce qui représente un taux de participation de 64%) ; 9 393 suffrages étaient valables (soit 95,84% ; 408 votes blancs et nuls, soit 4,16%). Pour une ébauche de profil des membres en fonction du projet pour lequel ils ont voté, voir B. Wauters, *op. cit.*, p. 8-21.

[29] *Spirit* signifie *Sociaal, Progressief, Internationaal, Regionalistisch, Integraal-democratisch, Toekomstig*.

[30] P. Delwit, J.-B. Pilet, « Fédéralisme, institutions et vie politique. Stabilité, instabilité et retour », *in L'état de la Belgique. 1989-2004. Quinze années à la charnière du siècle*, Bruxelles, De Boeck, 2004, p. 43-79.

[31] *Le Soir*, 12 novembre 2001.

[32] Voir par exemple la position de Vincent Van Quickenborne dans *Humo*, 5 février 2002.

[33] Sauwens a dû démissionner de son poste de ministre suite à l'annonce de sa participation à une réunion d'une association apparentée à l'extrême droite.

[34] Voir la synthèse dans R. Harmel, J.D. Robertson, « Formation and Success of New Parties. A Cross-National Analysis », *International Political Science Review*, 6/4, 1985.

[35] K. Deschouwer, *op. cit.*, p. 136-138.

[36] S.M. Lipset, S. Rokkan (ed.), *Party Systems and Voter Alignments : Cross-National Perspectives*, New York, Free Press, 1967.

[37] R. Harmel, *op. cit.*, p. 405 ; R. Harmel, J.D. Robertson, *op. cit.*, p. 502.

[38] C. Hauss, D. Rayside, « The development of new parties in western democracies since 1945 », *in* L. Maisel, J. Cooper (ed.), *Political Parties : Development and Decay*, Beverly Hills, Sage, 1978, p. 31-57.

[39] D'autres auteurs ont proposé d'ajouter ou de modifier la liste de facteurs de Hauss et Rayside. Harmel et Robertson synthétisent ces facteurs dans un tableau récapitulatif (R. Harmel, J.D. Robertson, *op. cit*., p. 503). Cependant, nous nous limiterons aux facteurs

évoqués ici, car ils s'appliquent mieux au cadre de la Belgique. D'autres facteurs structurels proposés par des auteurs ne s'appliquent pas au cas belge.

[40] D.-L. Seiler, « A historical overview on non-state wide parties in Western Europe », *in* L. De Winter, *op. cit.*, 1994, p. 15-16.

[41] *Ibid.*, p. 20.

[42] F. Müller-Rommel, « Ethnoregionalist parties in Western Europe. Theoretical considerations and framework of analysis », *in* L. De Winter, H. Tursan (ed.), *op. cit*., p. 21-26.

[43] L. De Winter, *op. cit*., 1994, p. 52-59 et 1998, p. 42-45.

[44] S. Govaert, « La Volksunie », *op. cit.* ; S. Govaert, « La Volksunie. Du déclin à la disparition… », *op. cit*.

[45] L. De Winter, *op. cit*., 1994, p. 37.

[46] L. De Winter, *Patterns of Behaviour of Belgian Legislator* (doctorat), Florence, Institut universitaire européen, 1992.

[47] L. De Winter, *op. cit*., 1994, p. 55.

[48] S. Govaert, « La Volksunie. Du déclin à la disparition… », *op. cit*., p. 8.

[49] B. Wauters, *op. cit*., p. 11.

[50] D.-L. Seiler, *op. cit.*, p. 20.

[51] L. De Winter, *op. cit*., 1994, p. 27.

[52] *Ibid.*, p. 55.

[53] A.-P. Frognier, M. Quévit, M. Stenbock, « Regional Imbalances and Centre-Periphery Relationships in Belgium », *in* S. Rokkan, D. Urwin (ed.), *The Politics of Territorial Identity. Studies in European Regionalism*, Londres, Sage, 1982, p. 255.

[54] F. Müller-Rommel, « Ethno-regionalist parties in Western Europe : Universe and Electoral Success », paper presented at the Annual Meeting of the apsa, Washington, septembre 1993 ; F. Müller-Rommel, « Ethno-regionalist parties in Western Europe… », *op. cit.*, p. 181-198.

[55] L'expression « nationalisme flamand » n'est cependant pas utilisée dans le manifeste ; aucune référence n'est faite aux origines politiques du nationalisme flamand (*Frontpartij*).

[56] S. Govaert, « La Volksunie », *op. cit.*, p. 20.

[57] *Manifeste de la N-VA*, « 21 points devant guider l'entrée de la Flandre dans le 21e siècle », adopté le 13 octobre 2001.

[58] P. Menu, *Congresresoluties van de Vlaamse politieke partijen. I. De Volksunie 1955-1993*, Gand, Steenpunt Sociopolitiek Systeem, 1994.

[59] S. Govaert, « La Volksunie », *op. cit.*, p. 38.

[60] P. Delwit, E. van Haute, *op. cit.*

[61] *Ibid.*

[62] L. De Winter, *op. cit.*, 1994, p. 30.

[63] *Ibid.*, 3 février 2001.

[64] *Ibid.*, 16 mai 2001.

[65] *Ibid.*, 6 février 2001.

[67] *Ibid.*, 16 mai 2001.

[68] *Het Belang van Limburg*, 1er octobre 2001.

Le Rassemblement wallon (RW) et le Front démocratique des francophones (FDF) : des partis victimes de leurs succès ?

Jean-Benoit PILET

1. Introduction

Dans la littérature en science politique, les partis régionalistes sont des formations assez peu étudiées. Toutefois, dans les quelques publications qui y sont consacrées, la Belgique n'est certainement pas le parent pauvre. En effet, la *Volksunie* (VU), le parti régionaliste flamand, occupe une place de choix dans les recherches déjà menées sur le sujet. De manière assez étrange, cet intérêt pour la VU contraste avec la rareté des études traitant du phénomène régionaliste dans l'espace belge francophone. Cette lacune au sud de la Belgique semble d'autant plus surprenante que des partis régionalistes y ont aussi occupé une place significative dans le paysage politique entre les années soixante et quatre-vingt-dix. Ainsi, le Front démocratique des francophones a-t-il été le premier parti à Bruxelles entre 1971 et 1981. Le Rassemblement wallon a quant à lui été la troisième formation politique wallonne aux scrutins de 1971 et de 1974. Les deux partis ont d'ailleurs pris part à des coalitions gouvernementales dès les années soixante-dix.

La pertinence de l'objet et la nécessité de son étude ne font donc pas de doute. Le présent article s'attellera à cette tâche en deux temps. Nous commencerons par décrire en détail, l'une après l'autre, les deux principales formations régionalistes belges francophones, le Front démocratique des francophones (FDF) et le Rassemblement wallon (RW). Nous examinerons leur origine, leur évolution électorale, leur destin gouvernemental et leur programme.

Nous les étudierons ensuite de concert. En effet, les deux partis présentent bien de similarités. Ainsi sont-ils nés en opposition au mouvement flamand, ils formèrent un groupe parlementaire commun dès 1965, présentèrent des listes communes lors de diverses élections, et développèrent un programme commun et une plate-forme de concertation dès 1968.

Néanmoins, bien qu'il s'agisse de partis proches, ils ne sont pas pour autant les deux faces d'une même pièce. Les deux formations ont été séparément au gouvernement. Leurs deux projets présentaient des désaccords, notamment sur la question de Bruxelles. Enfin, la vie du RW fut éphémère, à peine dix-sept ans. En revanche, le FDF a fêté en 2004 son quarantième anniversaire.

Ces similarités et dissemblances ne constituent pas le cœur du présent texte. Bien évidemment, elles doivent être mentionnées là où elles apparaissent. Toutefois, ce qui occupe l'essentiel de la seconde partie de notre étude, et qui fonde son originalité, c'est de tenter de comprendre la trajectoire électorale comparable du FDF et du RW. En effet, les deux partis sont nés dans les années soixante au cœur du paysage politique belge marqué par ce que Delwit nomme « une stabilité légendaire » [1]. En 1965, cet équilibre fut brisé notamment par les partis régionalistes des deux côtés de la frontière linguistique. Au plan électoral, la percée fut rapide, mais ayant trop approché le soleil, ses ailes se détachèrent et la chute fut aussi brutale que l'ascension. Pour comprendre ce syndrome d'Icare, la thèse défendue dans ce texte est que ces deux partis auraient été victimes de leurs succès.

2. Le Front démocratique des francophones (FDF)

A. Les origines

Le mouvement régionaliste est apparu dans l'espace belge francophone à la fin du dix-neuvième siècle. A l'inverse de la Flandre, le ressort de sa création n'est pas une prise de conscience d'une identité commune, d'un nationalisme wallon ou francophone. En fait, ce mouvement se fonde sur une attitude défensive de la bourgeoisie francophone à l'égard des revendications du mouvement flamand [2]. Pour Herremans, « les premières prises de position, presque toujours gallophobes et souvent anti-wallonnes [du mouvement flamand] devaient fatalement appeler les réactions wallonnes » [3]. L'objectif de la myriade de petits mouvements wallons qui se créent en Wallonie et à Bruxelles est d'abord de garantir la défense d'une culture et d'une langue démographiquement minoritaire en Belgique. Rapidement, cette posture se traduira chez certains membres de cette tendance en un projet fédéraliste.

Très longtemps, ce mouvement wallon demeura marginal et implanté surtout dans les milieux universitaires et bourgeois. Sa première extension s'opérera dans la clandestinité durant le deuxième conflit mondial. A l'issue du conflit, on mit sur pied le Congrès national wallon chargé de réunir l'ensemble des militants de cette cause. Lors de sa première réunion, tenue à Liège les 20 et 21 octobre 1945, le Congrès créa la sensation lors d'un vote sur les options institutionnelles à défendre pour la Wallonie. Le rattachement à la France arriva en tête avec 486 votes, devançant dans l'ordre le fédéralisme (391 votes), l'indépendance de la Wallonie (154 votes) et le maintien de la Belgique unitaire (17 votes). A la suite de ce premier vote qualifié de « sentimental », on repassa aux voix avec cette fois une quasi-unanimité en faveur de l'option fédéraliste [4].

A Bruxelles, les associations wallonnes eurent dès le départ une base principalement linguistique [5]. L'objectif était la défense de la culture francophone et son usage au sein d'une capitale nationale située en territoire flamand mais où la majorité des habitants parlaient le français. Au début des années soixante, la prise de

conscience s'étendit à une part de plus en plus large de la population. Les marches flamandes sur Bruxelles en 1961 et le vote des lois linguistiques de 1962-1963 en furent les principaux déclencheurs. Ces lois établissaient le tracé de la frontière linguistique, supprimaient le volet linguistique du recensement, créaient le statut des communes à facilité pour les localités de la périphérie bruxelloise et, enfin, prévoyaient le bilinguisme dans l'administration.

Ces dispositions furent très durement ressenties par les francophones de Bruxelles. Ceux-ci se mobilisèrent pour porter leurs revendications au sein de divers grands mouvements. L'impulsion prit sa source, d'une part, dans le monde politique et, d'autre part, dans le milieu universitaire. A la fin de l'année 1962, plusieurs professeurs de l'ULB et de l'UCL signent un *manifeste bruxellois*. Le succès de cette initiative se traduira par la création du Rassemblement pour le droit et la liberté. Au plan politique, l'initiative vient de la section bruxelloise du Mouvement populaire wallon. En 1962, y naît le Front pour la défense de Bruxelles, qui deviendra ensuite le Front des francophones de Bruxelles. Ce n'est qu'en 1964 que l'on parvint à réunir la plupart des forces vives francophones à Bruxelles pour créer un parti politique, le Front démocratique des Bruxellois de langue française, qui deviendra rapidement le Front démocratique des Bruxellois [6]. Ce nouveau parti apportera d'abord un soutien externe à diverses listes lors des communales de 1964. Il entre véritablement dans l'arène électorale à l'occasion des élections législatives de 1965.

B. L'évolution électorale

Dès sa première élection, la percée du FDF est significative. Le parti présente des listes dans les arrondissements électoraux de Bruxelles-Hal-Vilvorde et de Nivelles où il récolte respectivement 8,6% et 4,6% des votes valables. A Bruxelles, ce score qui place le FDF en quatrième position lui permet d'obtenir trois députés et un sénateur.

On peut ensuite subdiviser les performances électorales en quatre périodes [7]. Le premier temps est celui d'une ascension rapide qui, entre 1965 et 1971, amène le FDF à la première place à Bruxelles. De 1971 à 1978, le FDF garde ce *leadership* en stabilisant ses résultats aux alentours de 30%. Le début de la décennie quatre-vingt marque le début du déclin mais il conserve le rang de premier parti bruxellois. Enfin, la quatrième et dernière période, entre 1985 et 1991, est celle de la chute brutale. En 1991, le FDF se présente pour la dernière fois seul aux élections législatives nationales et ne recueille plus que 9% des suffrages.

En 1993, afin d'assurer sa survie au plan national, le FDF signera un accord de fédération avec le parti libéral francophone (PRL). En contrepartie, l'accord signé par les deux présidents de parti, Jean Gol (PRL) et Antoinette Spaak (FDF), permettait au PRL de se doter d'une assise solide en Région bruxelloise. A partir de ce moment, la fédération devient la première force politique dans la capitale belge, statut qu'elle perdra au scrutin régional du 13 juin 2004. Les termes de cet accord de fédération sont de présenter des listes communes sauf aux élections communales et provinciales. Le FDF obtient une place éligible sur la liste présentée aux élections européennes et la moitié des places sur les listes présentées à Bruxelles pour les élections fédérales et régionales.

Evolutions des scores électoraux du FDF dans l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde

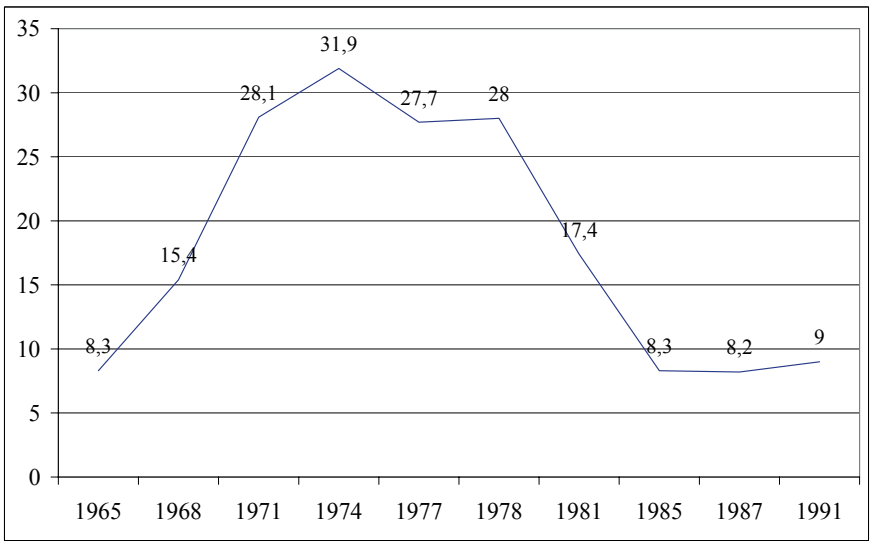

L'accord de fédération semble avoir sauvé le FDF. Au sein de la fédération, devenue en 2002 le Mouvement réformateur (MR), le FDF garde son autonomie. Il dispose toujours de ses organes propres. De plus, sur les dossiers de défense des francophones et des Bruxellois, le FDF fait régulièrement entendre une voix discordante de celle du PRL. Ainsi, en 2001, le parti présidé depuis 1995 par Olivier Maingain refusa-t-il d'apporter son soutien à la réforme de l'Etat pourtant négociée par les ministres libéraux.

Le grand succès du FDF au plan électoral est d'avoir pu se créer une assise locale forte. A l'inverse des autres partis émergents, qu'il s'agisse du Rassemblement wallon, de la *Volksunie*, des partis verts ou des partis d'extrême droite, le Front démocratique des francophones est rapidement parvenu à ériger des bastions électoraux. En effet, cette formation est devenue une force de tout premier plan dans certaines localités bruxelloises. Le premier signe de cet ancrage local est le rang de premier parti à Bruxelles – surtout dans les communes du sud et de l'est de la capitale (Ixelles, Uccle, Woluwé-Saint-Lambert, Woluwé-Saint-Pierre, Etterbeek, Schaerbeek, Saint-Gilles). Cependant, l'indicateur le plus marquant de cette assise municipale est la performance de premier plan du FDF aux élections communales.

Dès 1970, quatre des dix-neuf communes bruxelloises sont dirigées par un bourgmestre du FDF. A l'époque, les autres partis refusaient de signer des accords de coalition avec la formation régionaliste. Le parti n'était dès lors présent que dans les communes où il avait la majorité absolue des sièges au conseil communal. En 1976, cet isolement prit fin. Le FDF eut alors six bourgmestres et participa en plus à trois autres collèges des bourgmestre et échevins. Remarquons que si le déclin électoral du FDF se traduisit aussi lors des scrutins locaux, le parti parvient encore aujourd'hui à garder

une présence significative à ce niveau. Ainsi, en 2000, le FDF occupe encore cinq des dix-neuf maïorats bruxellois, en plus d'être présent dans sept autres collèges.

C. La participation gouvernementale

En Belgique, les coalitions gouvernementales sont peu ouvertes. Les trois grandes familles politiques traditionnelles se réservent le pouvoir de façon quasi exclusive jusqu'au milieu des années soixante-dix [8]. Toutefois, les grands partis ne pouvaient demeurer longtemps sourds au rapide essor électoral des partis régionalistes.

En 1974, le Premier ministre Léo Tindemans (CVP) est à la tête d'un gouvernement catholique-libéral minoritaire. Les socialistes refusant de le rejoindre, il décide d'ouvrir la porte du gouvernement aux formations régionalistes. En échange, diverses avancées en matière institutionnelle leur sont promises. En 1974, le FDF déclinera l'offre, jugeant que les problèmes bruxellois ne sont pas assez pris en considération dans les projets de réforme de l'Etat belge. Trois ans plus tard, le FDF acceptera la proposition. Il restera au pouvoir avec la VU, les socialistes et les démocrates chrétiens jusqu'en 1980. Léon Defosset devient ministre des Affaires bruxelloises et des Télécommunications. Lucien Outers s'occupe de la coopération au développement. François Persoons est secrétaire d'Etat à la Culture française. En outre, le parti a participé sans interruption au gouvernement bruxellois de 1989 à juin 2004. La fédération PRL-FDF participe aussi au gouvernement fédéral depuis 1999. Toutefois, le FDF n'a(vait) de ministre qu'au sein de l'exécutif régional bruxellois.

Une remarque importante s'impose. Les participations gouvernementales du FDF, comme des autres formations régionalistes, ne se produisent pas parce que ces formations sont indispensables à la constitution d'une majorité ou pour mener à bien la réforme du pays. Comme le fait remarquer De Winter, c'est à l'invitation des autres formations que ces participations ont lieu. Cette offre tient d'ailleurs souvent au fait que le compromis en matière de répartition des postes au sein de l'exécutif apparaît plus aisé avec ces nouveaux partis qu'avec les partenaires traditionnels, ou encore parce que les partis traditionnels sont persuadés que les régionalistes perdront de leur aura au gouvernement [9].

D. Le profil programmatique

Très logiquement, le programme du Front démocratique des francophones se structure principalement autour du clivage centre/périphérie et des questions liées à la réforme institutionnelle de l'Etat belge. En la matière, les propositions de ce parti ont évolué au long des quarante années de son existence. Au départ, le projet du FDF était, selon la typologie développée par De Winter [10], un projet protectionniste. Il visait à défendre les droits de la minorité linguistique francophone, notamment à Bruxelles.

Toutefois, un autre courant anime le parti. L'optique y est nationale-fédéraliste. La défense des Wallons et des Bruxellois doit se réaliser via le passage à une structuration fédérale de la Belgique. Lors du congrès du 23 mai 1970, le second projet finira par s'imposer au sein du FDF [11]. Néanmoins, la forme du fédéralisme souhaité évoluera au fil du temps. Au départ, on prône un fédéralisme à deux, Wallonie et Flandre, avec un statut particulier pour l'agglomération bruxelloise. Progressivement, le FDF

revendiquera de conférer à Bruxelles un statut régional à part entière et plaidera pour la solidarité des Wallons et des Bruxellois à travers la Communauté française.

Enfin, le FDF porte une attention toute particulière au sort des francophones vivant dans les communes flamandes de la périphérie bruxelloise. Ces derniers bénéficient de certains droits spécifiques en matière d'emploi des langues. Pour le FDF, ces droits sont bien souvent bafoués. En réaction, le FDF propose depuis les années soixante d'élargir la Région de Bruxelles-Capitale au-delà des dix-neuf communes actuelles [12].

En dehors des questions institutionnelles, les positions du FDF ont longtemps été moins développées. En effet, le FDF se définit comme « un parti fédéraliste et pluraliste » [13]. Dès sa naissance, il se distinguera des partis « pilarisés » en tentant de transcender les barrières entre mondes sociologiques par son projet d'alliance des francophones. Afin de ménager la cohabitation de personnes aux origines socio-économiques et idéologiques différentes, le FDF a dû très longtemps opérer tel un équilibriste sur les questions non institutionnelles. Dans un premier temps, le parti s'est contenté d'élaborer sur ces matières des réponses très pragmatiques, liées à des problèmes concrets. Une des conséquences était que les programmes comportaient encore au début des années soixante-dix de nombreux « trous » notamment en matière de fiscalité, de défense ou de politique industrielle [14].

Cependant, compte tenu des scores électoraux atteints par le FDF, et étant donné son entrée au gouvernement en 1977, le parti fut contraint d'élaborer plus en détail son programme politique. Au plan socio-économique s'opposaient deux tendances. L'une de centre gauche et l'autre de libéralisme modéré. L'élection à la présidence du parti de Georges Clerfayt face à Serge Moureaux en 1984 par 52,4% des voix marqua la victoire du second courant. Depuis lors, les positions se définissent plus aisément comme de centre-droit. Le FDF adopte des positions en faveur d'une réduction de la fiscalité et d'une économie de type libéral [15].

Au plan des valeurs, le FDF défend des positions assez libérales sur des questions comme l'immigration, l'avortement ou l'égalité des sexes. Par rapport à l'intégration européenne, le FDF adopte une attitude positive et voit dans l'Europe un garant supplémentaire du droit des minorités. Enfin, le FDF, comme les autres formations régionalistes, amène pour la première des préoccupations de *New Politics* [16]. Les questions environnementales, de qualité de vie, mais aussi de démocratie directe et de dépilarisation de la société belge figurent dans le programme du FDF.

3. Le Rassemblement wallon (RW)

A. Les origines

Tout comme le FDF, le Rassemblement wallon est la traduction politique d'un mouvement wallon qui, dans les années soixante, prenait de l'ampleur face aux revendications croissantes de son *alter ego* flamand. Toutefois, à l'inverse de ce qui s'est passé à Bruxelles, ce ne sont pas uniquement les questions linguistiques qui cristalliseront les énergies en Wallonie. En effet, les marches flamandes sur Bruxelles et le vote des lois linguistiques de 1962-1963 ont sans conteste joué un rôle non négligeable. Néanmoins, la singularité du mouvement régionaliste wallon est qu'il est à l'intersection du clivage centre-périphérie et du clivage socio-économique.

A cet égard, deux autres évènements ont fortement influencé la naissance d'un parti wallon. Le premier est la question royale, et en particulier la consultation populaire de 1950, qui témoigna de la divergence d'opinion au Nord et au Sud du pays sur le retour du roi Léopold III. A cette première prise de conscience vinrent s'ajouter les grandes grèves de l'hiver 1960-1961. Ce mouvement de contestation sociale fut fortement suivi en Wallonie, mais assez peu en Flandre. Dès lors, le mouvement ouvrier wallon prit conscience de la concordance entre le projet fédéraliste et la reconversion économique de la région. Fer de lance de ce mouvement, André Renard, secrétaire général adjoint de la FGTB, va quitter le syndicat socialiste pour fonder en 1961 le Mouvement populaire wallon (MPW) [17]. Très rapidement, le MPW va doter le mouvement wallon d'une assise populaire forte. En effet, beaucoup de centrales wallonnes de la FGTB y adhèrent.

En 1965, cette mobilisation se traduira par l'émergence d'une nébuleuse de petites listes wallonnes qui se présentent aux élections législatives. A Charleroi, Robert Moreau mène la liste du Front wallon. François Perin conduit à Liège la liste du parti wallon des travailleurs. Fernand Massart emmène, lui, le Rassemblement démocratique wallon à Namur. Enfin, une liste du Front démocratique wallon apparaît à Nivelles sous la houlette de Pierre Rouelle [18]. Toutes ces listes créent une structure de propagande concertée nommée « L'action commune wallonne ». Elles auront deux élus, François Perin et Robert Moreau. Suite à ce premier succès, elles s'uniront le 26 juin 1965 sous la bannière du parti wallon. Cette structure est alors principalement composée de proches du Mouvement populaire wallon et d'anciens du parti socialiste belge (PSB). Ce parti avait lors de son congrès des 12 et 13 décembre 1964 déclaré incompatible l'appartenance au PSB et l'exercice de fonctions au sein du MPW ou des organes de presse *La Gauche* et *Links* (gauche fédéraliste) [19]. Cette décision avait poussé en dehors du parti une série de personnes qui se retrouveront dans le parti wallon.

En 1968, c'est au tour du monde catholique de se déchirer sur le clivage centre-périphérie. L'affaire de Louvain relative au transfert de la section francophone de l'Université catholique de Louvain vers la partie francophone du pays fut un épisode traumatisant. Il amena un nombre significatif de démocrates chrétiens à rejoindre le parti wallon qui deviendra alors le Rassemblement wallon [20].

B. L'évolution électorale

L'entrée de députés issus d'un parti wallon dans l'arène parlementaire eut donc lieu en 1965. En 1968, cette percée fut confirmée sous l'étiquette du Rassemblement wallon. Le parti rassembla 9,1% des voix, soit six sièges à la Chambre des représentants et quatre au Sénat, plaçant le RW en quatrième position en Wallonie, juste derrière les trois formations traditionnelles. La progression se confirma en 1971. Avec 20,9% des suffrages, le parti atteignait son sommet historique, dépassant même les libéraux.

Le scrutin de 1974 marqua le début du déclin. Cela se concrétisa par un recul à 16,2%. En 1977, après sa première participation gouvernementale, le parti perd la moitié de ses voix, huit députés sur treize et quatre sénateurs sur onze [21]. En 1978, le verdict inquiétant pour le RW fut confirmé : il obtint 9,2%. Les deux premières

élections de la décennie quatre-vingt sonnèrent le glas du parti qui perdit toute représentation parlementaire en 1985.

Evolution des scores électoraux du RW en Wallonie

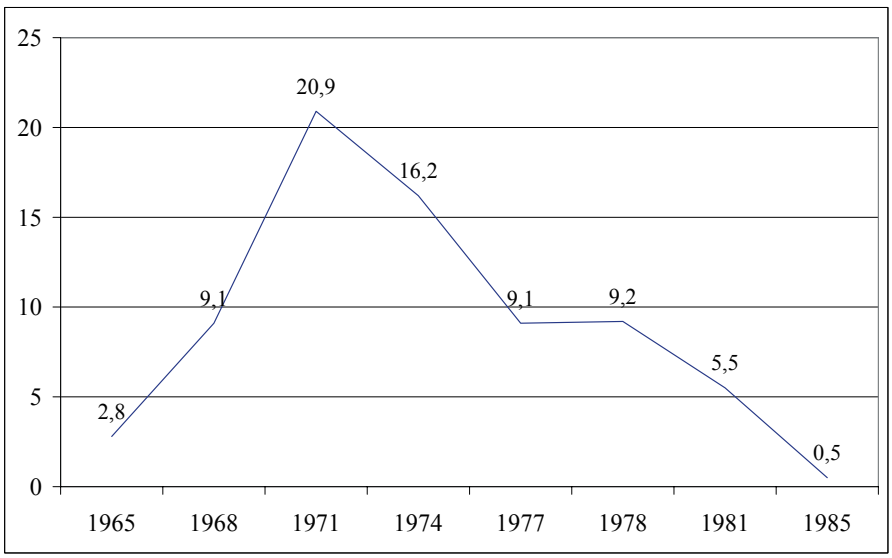

Si les performances du FDF et du RW en termes de sièges et de voix sont comparables, ils cachent en fait une implantation bien différente. Aux scrutins législatifs nationaux, le FDF ne présente des listes que dans l'arrondissement électoral de Bruxelles. A l'inverse, le RW concourt partout en Wallonie [22]. Le FDF est rapidement parvenu à atteindre la première place dans la capitale belge. En revanche, le RW n'a jamais occupé cette position dominante en Wallonie. A son sommet, il était le troisième parti derrière les socialistes et les démocrates chrétiens.

On retrouve cette dissemblance aux élections communales. Si le FDF occupait un nombre significatif de mairies à Bruxelles, le RW ne connut jamais une telle réussite. Aux scrutins locaux, le RW obtenait en général des scores inférieurs à ses performances nationales [23]. Les seuls bastions dont disposait le parti se situaient en zone urbaine (Charleroi, Liège, Namur) et étaient en fait les points d'ancrage de quelques personnalités fortes du parti.

C. La participation gouvernementale

En 1974, Léo Tindemans invita les formations régionalistes à venir renforcer le gouvernement minoritaire libéral-catholique. Seul le RW répondit favorablement à l'invitation. Le parti obtint trois portefeuilles : François Perin comme ministre aux Réformes institutionnelles, Etienne Knoops en tant que secrétaire d'Etat adjoint au ministre des Affaires économiques, et Jean Gol dans la fonction de secrétaire d'Etat à l'Economie régionale wallonne.

La réforme de l'Etat de 1970 avait inscrit dans la constitution la création des régions et communautés. Sur la question régionale, l'accord était de laisser au législateur

spécial, donc à la majorité des deux tiers, le soin de fixer les détails pratiques de leur mise sur pied. Cependant, aucune coalition n'avait pu se dégager pour atteindre les deux tiers requis. Face à ce blocage, le RW entra au gouvernement sous l'impulsion de Perin. L'objectif poursuivi par le RW était de réaliser une régionalisation préparatoire. Celle-ci, inscrite dans la loi Perin-Vandekerckhove, prévoyait de mettre sur pied des conseils régionaux consultatifs et des comités ministériels régionaux [24].

Cette approche pragmatique divisera la formation régionaliste wallonne. En effet, le président du parti, Paul-Henri Gendebien, s'en dissocia et mena des négociations parallèles avec le FDF et la VU afin de préparer un accord global qui, avec l'appui des libéraux et des démocrates chrétiens, pourrait réunir une majorité des deux tiers. Cette tentative n'aboutit jamais. La question ne sera finalement réglée que lorsque le parti socialiste acceptera en 1976 d'apporter son appui à une tripartite traditionnelle (PS-PSC-PLP) atteignant les deux tiers nécessaires au vote de la réforme [25].

De cet épisode gouvernemental, le RW ressortit affaibli pour deux raisons. D'une part, il n'est jamais parvenu à réaliser plus qu'une régionalisation préparatoire. D'autre part, la confrontation de la logique radicale de Gendebien et de celle pragmatique de Perin-Gol-Knoops aviva les tensions internes. Ces divergences de vues seront pour une bonne part au cœur du divorce de 1976 qui mènera au départ du second groupe vers le parti pour les réformes et la liberté en Wallonie (PRLW) [26].

D. Le profil programmatique

Tout comme le FDF, le Rassemblement wallon est un parti pluraliste qui réunit le long du clivage centre-périphérie des personnalités d'origines idéologiques et socio-économiques diverses. Au plan institutionnel, le RW défend dès le départ un projet national-fédéraliste. On y prône un fédéralisme « à deux et demi ». Il faut créer les régions wallonne et flamande, en donnant à Bruxelles un statut particulier. L'autonomie wallonne est perçue comme la seule manière de répondre aux besoins spécifiques de redéploiement du tissu industriel du Sud du pays.

On s'aperçoit aisément que la question bruxelloise est traitée de façon différente au FDF et au RW. Chez le second, Bruxelles n'est pas la priorité. On se contenterait aisément d'en faire une sorte de super-ville alliant pour ses dix-neuf municipalités les compétences communales, provinciales, régionales et d'arrondissement. C'est d'ailleurs ce que préconisait François Perin dans un rapport qu'il rédigea en 1976 en tant que ministre des Réformes institutionnelles. Toutefois, cette position n'était que rarement assumée publiquement. En effet, l'alliance stratégique entre les deux formations régionalistes francophones imposait au RW de défendre la solidarité des francophones. Toutefois, le FDF vivra toujours dans la crainte d'un accord entre la Flandre et la Wallonie sur le dos de Bruxelles.

En tant que parti pluraliste, le RW connaîtra, comme le FDF, des difficultés à se positionner sur les questions non institutionnelles. Au plan socio-économique, la dominante sera très longtemps à gauche. L'électorat de ce parti est d'ailleurs majoritairement de gauche [27]. Cependant, François Perin maintiendra le parti dans un profil de centre-gauche axé sur le principe de la cogestion entre l'Etat et le secteur privé pour assurer le redéploiement de la Wallonie. Petit à petit, le parti évoluera vers un modèle autogestionnaire inspiré par la « deuxième gauche » française.

Afin de réduire les tensions, les propositions économiques du parti auront toujours une dimension régionale. Ainsi, combat-on pour l'autonomisation de la recherche universitaire en Wallonie ou la création de bureaux régionaux de développement économique. Au plan social, le RW soutient une politique très active en matière de logements et de pensions.

En outre, tout comme le FDF et la VU, le RW en tant que parti neuf, en dehors des piliers, défendra une série d'avancées en matière de réforme de la démocratie. Il soutiendra, par exemple, l'élection directe des bourgmestres. Le parti défendra également certaines positions de protection de l'environnement. Au plan européen, le RW se définit comme régional-fédéraliste. L'intégration européenne est une priorité, à l'inverse d'un Benelux jugé trop flamand, mais elle doit se faire en permettant aux régions d'avoir leur mot à dire dans la nouvelle structure institutionnelle.

4. FDF et RW, des partis victimes de leurs succès ?

La première partie descriptive consacrée au Front démocratique des francophones et au Rassemblement wallon a montré à quel point ces deux formations sont comparables. Au plan tant des origines que du profil programmatique, les points de convergences sont plus nombreux que les lignes de fracture. Toutefois, ce qui est le cœur de ce chapitre et sera le propos de cette seconde partie plus analytique, c'est la trajectoire électorale proche de ces deux partis.

En effet, un rapide coup d'œil aux courbes de performance du FDF et du RW aux différents scrutins montre un profil tout à fait inhabituel dans le paysage politique belge. Les deux ont connu un succès rapide avant de subir une chute tout aussi abrupte. On peut en fait parler de syndrome d'Icare ; l'oiseau a trop approché le soleil et s'est brûlé les ailes. Diverses hypothèses ont été avancées pour comprendre cet étrange destin. Dans la présente contribution, l'explication qui sera privilégiée est celle de partis victimes de leurs succès.

Pour poursuivre cette hypothèse, il faut d'abord s'accorder sur ce que l'on entend par succès. La définition que Georges Burdeau donne dans son *Traité de science politique des partis* offre à cet égard un bon cadre de référence. Selon le politiste français, les partis sont « tout groupement d'individus qui, professant les mêmes vues politiques, s'efforcent de les faire prévaloir, à la fois en y ralliant le plus grand nombre possible de citoyens et en cherchant à conquérir le pouvoir, ou, du moins, d'influencer ses décisions » [28]. De cette définition ressortent trois éléments centraux. En premier lieu, un parti politique poursuit une fin, défend une logique de projet, des vues politiques. A cette finalité viennent s'ajouter deux moyens mis en œuvre pour atteindre l'objectif. Ceux-ci sont la compétition électorale pour rallier le plus grand nombre et la conquête du pouvoir.

Sur la base de cette définition de Burdeau, le succès du FDF et du RW sera analysé en trois temps : le projet politique, la compétition électorale et l'accès au gouvernement. C'est donc au pluriel que se vérifiera l'hypothèse de partis victimes de leurs succès. Dans chacun des trois registres, il faudra commencer par vérifier si l'on peut parler de succès du FDF et du RW, avant de voir si ce dernier eut des conséquences néfastes pour les deux formations.

A. Le projet politique

Tant le FDF que le RW sont des enfants du clivage centre-périphérie. Fondés en réaction à des évènements comme les lois linguistiques de 1962-1963, qui avaient avivé les tensions dans les rapports entre Flamands et francophones, ces deux partis poursuivaient deux grands objectifs.

Le premier est de s'opposer aux partis traditionnels unitaires. Les « trois grands » sont perçus comme sourds aux spécificités des différentes régions et communautés. Maurice Bologne, ancien sénateur du RW, dira d'ailleurs que « la création de partis à préoccupation ethnique, (…), a pour origine l'incapacité des partis traditionnels de résoudre le problème [régionaliste] ; leur préoccupation première et fondamentale étant d'ordre socio-économique » [29]. Un des buts du RW et du FDF est donc de mener ces partis à prendre conscience de ces questions et à les inscrire à l'agenda politique.

Le second volet du projet politique des deux formations régionalistes francophones est de transformer la structure institutionnelle de l'Etat belge. Comme mentionné plus haut, le RW défend un projet national-fédéraliste tandis que le FDF poursuivra d'abord un dessein protectionniste avant de se rallier en 1970 aux vues nationales-fédéralistes. Ces questions institutionnelles sont non seulement le cœur du programme politique mais aussi ce qui rassemble les personnalités de ce parti. Ces enjeux linguistiques feront passer les autres axes politiques au second plan. FDF et RW se définiront donc comme des partis fédéralistes et pluralistes sur les autres clivages, qu'ils soient religieux ou socio-économique.

Avant de parler de partis victimes de leurs succès, il convient de vérifier qu'on peut réellement parler de succès politiques Pour parler de succès du projet politique du FDF et du RW, il faudrait qu'à l'analyse il apparaisse que ces deux partis ont atteint leurs deux objectifs politiques.

Pour le premier des deux, faire intégrer par l'ensemble des acteurs politiques la nouvelle donne régionale, on peut parler de succès. En effet, non seulement plus aucun parti en Belgique ne peut ignorer cette question, mais la vie politique belge s'est même scindée le long de ce clivage. Les trois partis traditionnels unitaires ont implosé en deux ailes linguistiques autonomes. Le parti social chrétien lança le mouvement en 1968 à l'issue du déménagement de la section francophone de l'Université catholique de Louvain. Il fut suivi en 1973 par les libéraux et en 1978 par les socialistes. Depuis lors, il n'existe plus ni parti national, ni élection nationale. Les vies politiques flamande et francophone vivent en parallèle, ne se rejoignant plus que pour gérer le gouvernement fédéral.

La seconde partie du projet du FDF et du RW était le passage à la Belgique fédérale. Depuis 1993, la structure fédérale de la Belgique est inscrite dans la constitution. Toutefois, ce succès est partiel et indirect.

Si l'essentiel du programme du RW a été réalisé au FDF, le succès n'est pas aussi complet. Il a fallu patienter jusqu'en 1988 pour régler la question du statut de Bruxelles. De plus, cette solution ne rencontre que partiellement les vœux du Front de défense des francophones. En effet, la Région de Bruxelles-Capitale a été restreinte à dix-neuf communes ; bien en deçà des souhaits du FDF. Enfin, les facilités linguistiques accordées aux habitants de la périphérie bruxelloise sont, selon ce parti, constamment bafouées. La réalisation des desiderata du Front démocratique des

francophones mène donc à qualifier de partiel le succès de ce parti dans la réalisation de son projet politique.

En outre, le succès du projet fédéraliste du FDF et du RW est indirect**.** En effet, il serait abusif de lier réformes institutionnelles et présence du RW et du FDF au gouvernement. En fait, le programme fédéraliste du FDF et du RW a été pour une grande part réalisé sans leur concours. Sur les cinq grandes réformes institutionnelles qu'a connues la Belgique (1970, 1980, 1988, 1993 et 2001), aucune ne fut ni négociée directement, ni votée par le FDF ou le RW.

Après avoir analysé les succès du FDF et du RW en matière de réalisation de leurs projets politiques, pour répondre à l'hypothèse qui sert de fil rouge à cette contribution, il convient de voir si ces succès, qu'ils soient complets, partiels ou indirects, ont fait perdre à ces partis leur raison d'être, et donc leur capacité d'attraction électorale.

Le premier objectif de ces deux partis était de mettre à l'agenda la question régionale trop peu présente chez les partis traditionnels. On a vu qu'en la matière le succès est complet. En effet, les partis régionalistes sont nés sur le clivage centre-périphérie car un certain nombre de personnes considéraient que tous les grands partis belges se situaient sur le versant *centre* de ce clivage. En la matière, le succès de ces partis est total puisque depuis la fin des années soixante-dix, tous les partis belges se trouvent à présent sur le versant *périphérie* de ce même clivage. Par ce mouvement, les partis régionalistes perdirent une part de leur raison d'être.

Le second objectif était le passage à la Belgique fédérale. Ce dernier fut réalisé progressivement à partir des années soixante-dix. De la sorte, la plupart des axes programmatiques des deux partis furent mis en place. Ce constat mena François Perin, ancien président du RW et chef de file de ce parti au gouvernement de 1974 à 1977, à parler du Rassemblement wallon comme « d'un parti circonstanciel » qui aurait perdu sa raison d'être. Fort de cette analyse, Perin quittera la formation régionaliste wallonne pour le PRLW. Le même constat vaut aussi en partie pour le FDF. Une fois la création de la Région de Bruxelles-Capitale acquise, certains électeurs et mandataires de ce parti ont quitté le parti. On peut citer l'exemple du centre-gauche du FDF qui se scinda et fonda le Rassemblement démocratique bruxellois. Ce dernier rejoindra le PS en 1985. Toutefois, si le FDF continue d'exister et d'attirer les suffrages, cela vient en partie du fait que certains points de son programme demeurent d'actualité. Par exemple, l'extension des limites de Bruxelles et la défense des francophones des communes de la périphérie bruxelloise restent des combats non aboutis.

Dans les deux formations, ce projet fédéraliste avait permis l'existence d'une expérience pluraliste. Une fois le projet réalisé, beaucoup ont rejoint leur famille idéologique. On peut citer François Perin, Jean Gol (RW) et Roger Nols (FDF) pour la famille libérale, mais aussi Léon Defosset et Serge Moureaux (FDF) pour le PS et enfin Paul Henri Gendebien qui rejoignit pendant un temps le PSC.

B. La compétition électorale

Après avoir traité du succès du FDF et du RW dans la réalisation de leur projet politique, la définition de Burdeau mène à pousser l'analyse à propos des moyens développés par tout parti politique pour réaliser ses revendications, à savoir la

compétition électorale pour rassembler le plus possible de citoyens et la conquête du pouvoir. Les deux dimensions seront traitées successivement.

L'évolution des scores électoraux du FDF et du RW épouse le profil du destin d'Icare, un rapide envol suivi d'une chute tout aussi brutale. Ce parallèle sied particulièrement au Rassemblement wallon qui atteignit 20% des suffrages wallons en l'espace de six ans avant de disparaître de l'arène parlementaire à peine onze années plus tard. Incontestablement, la première décennie de vie des partis régionalistes qui s'étend du milieu des années soixante jusqu'à la moitié de la décennie suivante fut une succession de succès électoraux. Les causes de ce succès sont multiples. De Winter et Türsan définissent un série de facteurs externes et internes qui concourent au succès électoral des partis régionalistes en Europe [30]. Certains peuvent s'appliquer à l'objet du présent chapitre.

Le premier facteur externe est de s'appuyer sur une identité et un mouvement régionaliste forts. En Belgique francophone, on ne peut réellement parler d'identité ou de nationalisme wallon ou francophone. Certes, il existe depuis le dix-neuvième siècle un courant culturel wallon. Cependant, ce dernier demeura toujours mineur. En revanche, le mouvement régionaliste est bel et bien une réalité au Sud de la Belgique. Ce dernier ne se fonde pas sur l'appartenance à une identité commune, mais sur la défense contre le mouvement flamand [31]. Très longtemps, ce mouvement demeura marginal. Toutefois, une série d'évènements comme les grèves de 1960-1961 ou le vote des lois linguistiques en 1962-1963 contribuèrent à son extension. Cristallisant un grand nombre de citoyens derrière le principe de défense des Wallons et des francophones, ce mouvement parviendra dans une certaine mesure à décloisonner la structure pilarisée de la Belgique. A leur naissance, le FDF et le RW s'appuieront fortement sur ce mouvement wallon.

Le deuxième des facteurs externes de succès est l'effet d'exemple. Au Sud de la Belgique, il joua en plein. Clairement, l'inspiration du régionalisme en Wallonie et à Bruxelles et la vigueur du nationalisme flamand et de son relais politique, la *Volksunie*. Cette dernière engrangeait des succès significatifs dès les années cinquante ; ce qui eut pour conséquence d'appeler à une réaction similaire dans l'autre communauté linguistique.

A ces deux premières variables vient s'ajouter une conjoncture politique favorable. En la matière, le début des années soixante est sans conteste le moment le plus opportun pour les formations régionalistes en Belgique francophone. Comme déjà expliqué dans ce chapitre, le lendemain du second conflit mondial fut marqué par toute une série d'évènements qui mirent à l'avant-plan la question régionale. On peut citer la question royale, les grèves de 1960-1961, les marches flamandes de 1961, les lois linguistiques de 1962-1963 et l'affaire de Louvain en 1968.

Le dernier facteur externe est que ces partis régionalistes s'insèrent dans un espace inoccupé du paysage politique. Longtemps, la vie politique belge se structura autour de deux grands clivages. Le premier, le clivage Eglise-Etat, se pacifie en 1958 avec la signature du pacte scolaire sur le financement et l'organisation de l'enseignement. Le deuxième, le clivage socio-économique, s'amenuise quelque peu en période de croissance économique ; quand ce dernier ne diminue pas, c'est pour se confondre avec le clivage centre-périphérie sur la question du redéploiement économique

wallon. Dans ce contexte nouveau, les partis régionalistes vont se singulariser en étant les porteurs d'un clivage qui prend de l'ampleur au Sud du pays, le clivage centre-périphérie.

A ce premier élément structurel vient s'en ajouter un autre plus conjoncturel. Tant le FDF que le RW étaient des partis neufs, vierges de toute expérience gouvernementale. Ils étaient les seuls à partager ce trait. Ce profil de parti neuf leur permit de canaliser le vote de protestation en plus du vote communautaire. Dans cette logique de renouveau de la vie politique, les formations régionalistes furent les premières à porter des revendications de *New Politcs*, pour reprendre Poguntke, et de dépilarisation.

Enfin, à tous ces facteurs externes, on peut ajouter un grand facteur interne qui est l'unité de ces deux formations. Malgré le pluralisme idéologique du FDF et du RW, l'urgence des revendications francophones unifiait l'ensemble des membres. Pour y parvenir, de savants calculs déterminaient la distribution des fonctions dirigeantes et des places éligibles au sein de ces partis. Ainsi y veillait-on à faire alterner les responsables venus du monde catholique, du monde socialiste et les libres penseurs non socialistes. Cette unité fut en plus solidifiée au Rassemblement wallon par un leader fort et charismatique en la personne de François Perin.

Au milieu des années soixante-dix, tant le FDF que le RW sont à l'apogée de leur courbe électorale. A ce moment débute une récession continue pour les deux formations. Ce déclin des deux partis régionalistes s'explique en partie par le retournement des facteurs favorables qui viennent d'être présentés.

Le meilleur exemple est le mouvement régionaliste qui avait porté le FDF et le RW. Ce dernier s'est avéré être un colosse aux pieds d'argile. Il avait réussi, si pas à briser, en tout cas à jeter des ponts entre les piliers. La mobilisation francophone et wallonne avait pris le pas sur les affiliations idéologiques. Ce bel équilibre s'effilocha petit à petit. Le combat régionaliste devint au fil du temps une mobilisation de second plan. Les électeurs et certains membres de ces formations réintégrèrent les rangs des partis traditionnels à l'identité socio-économique plus marquée.

En outre, l'actualité politique des années soixante avait été marquée par des évènements qui alimentèrent le succès des partis régionalistes. Dans les années soixante-dix, les préoccupations centrales des Belges se tournèrent vers d'autres problématiques. La crise économique qui débutait et les multiples fermetures d'entreprises remirent les questions socio-économiques en tête de l'agenda politique au détriment de questions institutionnelles.

Au-delà de ces premières explications, on retrouve le fil rouge de cette recherche : « les partis régionalistes francophones furent victimes de leurs succès ». En effet, face au rapide essor électoral du Front démocratique des francophones et du Rassemblement wallon, les formations traditionnelles réorienteront leur programme pour y intégrer le clivage centre-périphérie et attirer à eux des mandataires des partis régionalistes afin de récupérer l'électorat des deux formations régionalistes.

Le parti socialiste illustre parfaitement ce mouvement. En 1964, le PSB déclarait incompatible d'être membre à la fois du parti et de certains mouvements régionalistes. Douze ans plus tard, le PSB marqua officiellement son adhésion au fédéralisme et à la création des régions. De la sorte, il ouvrait la voie aux futures réformes

institutionnelles de 1980 ; réformes d'ailleurs réalisées par les socialistes, les libéraux et les démocrates chrétiens sans le concours des partis régionalistes.

C. La conquête du pouvoir

Le deuxième moyen de réalisation du projet politique relevé par Burdeau est la conquête du pouvoir. Encore une fois, le succès fut rapidement enregistré tant par le FDF que par le RW. Dès 1974, le Rassemblement wallon entre au gouvernement. Son pendant bruxellois fera de même en 1977. Ce succès est d'autant plus remarquable que c'est la première fois que les trois familles politiques traditionnelles ouvrent les portes du gouvernement à d'autres partis en dehors des périodes d'union nationale.

Pourtant, comme cela a été explicité plus tôt, ces participations ne furent pas très fructueuses au plan des réalisations politiques. Ni le FDF ni le RW n'ont pu les mettre à profit pour faire voter d'importantes réformes constitutionnelles. Le succès dans l'accès aux fonctions dirigeantes fut donc d'abord dommageable car il révéla la difficulté de ces partis à réaliser leur programme. Au-delà de ce premier constat, il existe d'autres arguments pour affirmer que la conquête du pouvoir gouvernemental eut des effets néfastes pour les deux partis régionalistes francophones.

En premier lieu, la participation gouvernementale fit perdre à ces partis leur profil de partis neufs qui contrastait avec celui des trois partis traditionnels. Ce profil vierge de toute participation gouvernementale avait permis aux deux formations d'attirer une part importante du vote de contestation du système politique traditionnel. En entrant dans une coalition, ces formations se crédibilisent aux yeux de certains électeurs et des responsables politiques mais elles deviennent aussi des partis « comme les autres ».

En outre, le passage d'une stratégie tribunitienne à une stratégie gouvernementale ne se fit pas sans heurts [32]. Dans les matières institutionnelles, l'adaptation à une stratégie gouvernementale posa problème. Le profil radical affiché dans l'opposition se heurta à la réalité du compromis. La situation du RW entre 1974 et1977 illustre bien ce problème. Le parti se déchira entre une aile plus pragmatique constituée par ses ministres et une aile plus radicale menée par le président de parti Gendebien.

De plus, en tant que membres d'une coalition, ils durent définir leur position sur des questions non institutionnelles. Cet exercice posa problème au sein de partis pluralistes qui par définition associent des points de vue divergents sur les questions socio-économiques et philosophiques. Au FDF et au RW, les différentes sensibilités internes s'affrontèrent en permanence sur ces questions pour tenter d'imposer leurs vues. Toutes ces tensions, entre radicaux et pragmatiques, entre ailes gauche et droite, finirent par mener le parti à l'éclatement. Comme l'a démontré Mair, ces éclatements sont généralement sanctionnés dans les urnes [33].

5. Conclusion

Ce chapitre traitant des deux principales formations régionalistes en Belgique francophone, le Front démocratique des francophones et le Rassemblement wallon, visait à combler deux lacunes. D'une part, il convenait de pallier le petit nombre de recherches consacrées à ces deux partis en regard de la relative bonne couverture politologique dont bénéficie leur *alter ego* flamand, la *Volksunie*.

D'autre part, la trajectoire électorale singulière de ces deux formations, courbe qualifiée ici de syndrome d'Icare, suscite bien des interrogations. Diverses tentatives de réponses furent faites par Kesteloot [34], Collignon [35], Buelens, Van Dyck [36] et Lefèvre [37]. Nous espérons apporter notre pierre à l'édifice en formulant une hypothèse : « ces partis seraient victimes de leurs succès ». En s'inspirant de la définition de Burdeau des partis politiques, cette hypothèse a été traitée en trois temps : la réalisation de leur programme politique, dans la compétition électorale et dans la conquête du pouvoir [38]. De cette analyse, il ressort clairement que cette hypothèse peut contribuer de façon significative à l'étude des deux formations régionalistes francophones.

Tout d'abord, en termes de compétition électorale et d'accès au gouvernement, on peut sans aucun doute jusqu'à la décennie soixante-dix parler de succès dans le chef des deux partis. Pour la réalisation du projet politique, le même constat vaut mais de façon plus nuancée ; la réussite fut en effet partielle et indirecte.

Quoi qu'il en soit, dans les deux cas, ces succès ne furent pas profitables au FDF et au RW. La réalisation du projet politique remit en question leur raison d'être. Le succès électoral suscita la réorientation des partis traditionnels sur les thèmes communautaires. L'entrée au gouvernement posa problème pour ces partis qui tiraient d'importants bénéfices de leur stratégie tribunitienne tant en interne que dans l'électorat. L'ensemble de ces facteurs mena au recul de ces partis de scrutin en scrutin et à leur implosion. Le Rassemblement wallon disparut de la scène parlementaire en 1985 et le Front démocratique des francophones doit sa survie à son alliance avec les libéraux du PRL.

Notes

[1] P. DELWIT, *Composition, décomposition et recomposition du paysage politique belge*, Bruxelles, Labor, 2003, p. 55.

[2] Ch. KESTELOOT, « Mouvement wallon et identité nationale », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1993, n° 1392.

[3] M.-P. Herremans, « Les origines du mouvement wallon », *L'histoire du mouvement wallon*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1978, p. 11.

[4] X. Mabille, *Histoire politique de la Belgique*, Bruxelles, crisp, 4e édition, 2000.

[5] « Le phénomène fdf », *Courrier hebdomadaire du crisp*, 299, 1965.

[6] Ch. Kesteloot, A. Collignon, « Le fdf : l'échec d'une expérience pluraliste », *in* P. Delwit, J.-M. De Waele (éd.), *Les partis politiques en Belgique*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2e édition, 1997, p. 169-180.

[7] J. Buelens, R. Van Dyck, « Regionalist Parties in French-speaking Belgium », *in* L. De Winter, H. Türsan (ed.), *Regionalist Parties in Western Europe*, Londres, Routledge, 1998, p. 51-69.

[8] La seule exception fut la participation des communistes aux gouvernements d'union nationale formés durant les conflits mondiaux.

[9] L. De Winter, « The *Volksunie* and the dilemma between Policy success and electoral survival in Flanders », *in* L. De Winter, H. Türsan (ed.), *op. cit.,* p. 28-50.

[10] L. De Winter, *Non State Wide Parties in Europe*, Barcelone, icps, 1994.

[11] P. Lefevre, « Le fdf, 16 ans d'expérience pluraliste », *Res Publica*, 1980/3, p. 385-399.

[12] « Le fdf-rw », *Courrier hebdomadaire du crisp*, 516-517, 1971.

[13] Article 1er, Statuts du fdf, http://www.fdf.be/, consulté le 9 mars 2004.

[14] « Le fdf. La préparation à la prise de pouvoir : l'élaboration d'un programme global », *Res Publica*, 1973/5, p. 1031-1042.

[15] Ch. Kesteloot, A. Collignon, *op. cit*.

[16] Th. Poguntke, « The New Politics Dimension in European Green Parties », *in* F. Müller-Rommel (ed.), *New politics in Western Europe : the rise and success of green parties and alternative lists*, Boulder, Westview Press, 1989, p. 175-194.

[17] A. Renard, *André Renard écrivait… Recueil d'articles 1936-1962*, Liège, Impredi, 1962.

[18] M. Bologne, « Les partis wallons de 1910 à 1975 », *L'histoire du mouvement wallon*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1978, p. 19-26.

[19] « Le Parti wallon », *Courrier hebdomadaire du crisp*, 367, 1967.

[20] A Bruxelles, certains démocrates chrétiens créeront suite à l'Affaire de Louvain le groupe « Démocratie bruxelloise ». Ils rejoindront le fdf en 1971.

[21] P. Lefèvre, « Le Rassemblement wallon au gouvernement : défi au gouvernement ou défi au parti ? », *Res Publica*, 1977/3, p. 391-406.

[22] Dans l'arrondissement électoral de Nivelles, le fdf et le rw présentent généralement des listes communes.

[23] « Le fdf-rw », *op. cit.*

[24] X. Mabille, *op. cit*.

[25] « L'évolution du Rassemblement wallon d'avril 1974 à mars 1977 », *Courrier hebdomadaire du crisp*, 786, 1978.

[26] Entre les deux groupes, les points de rupture portaient également sur le profil socio-économique du rw. L'aile Gendebien était plus marquée à gauche alors que la tendance Perin était plus de centre-droit.

[27] J. Buelens, R. Van Dyck, *op. cit*.

[28] G. Burdeau, *Traité de science politique, Tome iii. La dynamique politique, Volume i. Les forces politiques*, Paris, lgdj, 1982, 3e édition, p. 260.

[29] M. Bologne, *op. cit.*, p. 19.

[30] L. Dewinter, H. Türsan (ed.), *op. cit*.

[31] Ch. Kesteloot, *op. cit*.

[32] D.-L. Seiler, *Les partis autonomistes*, Paris, puf, 1982.

[33] P. Mair, « The Electoral Payoffs of Fission and Fusion », *British Journal of Political Science*, 1990, 20/20, p. 131-142.

[34] Ch. Kesteloot, *op. cit*.

[35] Ch. Kesteloot, A. Collignon, *op. cit*.

[36] J. Buelens, R. Van Dyck, *op. cit*.

[37] P. Lefèvre, *op. cit*.

[38] G. Burdeau, *op. cit*.

Signatures

David S. Bell est directeur du département des Sciences sociales et juridiques de l'Université de Leeds. Il est l'auteur de nombreux articles et ouvrages sur les partis et les systèmes de partis à l'échelle britannique et européenne. Il publiera sous peu un nouvel ouvrage sur le parti socialiste français.

Pascal Delwit est professeur de science politique à l'Université libre de Bruxelles (ulb), où il dirige le Centre d'étude de la vie politique. Il est l'auteur de plusieurs contributions et ouvrages sur la vie politique en Belgique et dans l'Union européenne. Avec Philippe Poirier, il est l'éditeur de *Parlement puissant, électeurs absents ? Les élections européennes de juin 2004* aux éditions de l'Université de Bruxelles (2005).

Christophe Bouillaud est professeur de science politique à l'Institut d'études politiques de Grenoble. Il est membre du pacte-cidsp (cnrs).

Thierry Dominici est ater en science politique à l'Université de Bordeaux IV et membre du capc-gri à Bordeaux. Il travaille sur les violences politiques ethno-nationalistes, les mouvements contestataires et identitaires, et l'étude des partis alternatifs et anti-systèmes. Il termine une thèse en science politique traitant de l'évolution des formations partisanes ethno-régionalistes et des organisations politico-militaires indépendantistes en Corse.

Anwen Elias est professeur de Politique européenne à l'Université du Pays de Galles. Ses travaux portent sur les partis régionalistes face à l'intégration européenne.

Réka HORVATH est assistante à l'Université Babes-Bolyai de Cluj, faculté des Sciences politiques et administratives. Elle consacre sa thèse de doctorat à l'UDMR, le parti représentant la minorité hongroise de Roumanie.

Jean-Marie IZQUIERDO est docteur en science politique et chercheur associé au CERVL-Sciences Po Bordeaux. Il a présenté une thèse sur l'Etat hispano-américain et l'apparition du Sentier lumineux au Pérou. Par ailleurs spécialiste de la question basque en Espagne et en France, il a publié divers articles et ouvrages sur ces questions dont *La Question basque*, Bruxelles, Complexe, 2000 et *Le Pays basque de France*, Paris, L'Harmattan, 2001.

Pierre LISSOT est professeur à l'Ecole nationale supérieure de Cachan.

Peter LYNCH est professeur au département de science politique de l'Université de Stirling. Il est l'auteur de *Minority Nationalism and European Integration* (1996) et de *SNP : The History of the Scottish National Party* (2002).

Jean-Benoit PILET est chercheur en science politique au Centre d'étude de la vie politique (Cevipol) de l'Université libre de Bruxelles (ULB). Il mène actuellement un thèse de doctorat sur les réformes électorales en Belgique et l'évolution du modèle consociatif. Ses centres d'intérêt sont les réformes électorales, les modes de scrutin et leurs effets, les études électorales, les partis politiques et la politique belge.

Daniel-Louis SEILER est professeur de science politique à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence. Ses travaux portent sur la politique comparée et sur les partis politiques. Il est l'auteur de nombreux articles et ouvrages – dont *Les partis politiques en Occident : sociologie historique du phénomène partisan*, Paris, Ellipses, 2003 – et de nombreuses contributions à des ouvrages collectifs.

Alpár Zoltán SZÁSZ est professeur-assistant à l'Université Babes-Bolyai de Cluj et doctorant en politique comparée à la Central European University, Budapest. Ses recherches concernent principalement les systèmes de partis, les partis ethno-régionalistes et le comportement politique des groupes ethno-nationaux.

Emilie VAN HAUTE est chercheuse en science politique après du Centre d'étude de la vie politique (Cevipol) de l'Université libre de Bruxelles (ULB). Ses principaux domaines de recherche sont l'adhésion partisane, la participation politique, le fonctionnement interne des partis et la politique belge.

Table des matières

Petites patries, petits partis ? Les partis régionalistes en Europe
Pascal Delwit 7

Défendre la périphérie
Daniel-Louis Seiler 21

Les partis régionalistes, des acteurs politico-électoraux en essor ?
Performances électorales et participations gouvernementales
Pascal Delwit 51

Le délitement du régionalisme suite à l'élargissement de l'Europe ?
Le futur de l'Alliance libre européenne-pdpe
Peter Lynch 85

Analyse de la dimension politique ethno-régionaliste en France
Approche comparée des cas breton et corse
Thierry Dominici 97

La Ligue Nord et les politiques publiques italiennes
Influence, instrumentalisations et échecs (1991-2004)
Christophe Bouillaud 119

Le parti national écossais (snp)
David S. Bell 147

Un succès gaspillé ? Les expériences du *Plaid Cymru* –
le parti du Pays de Galles – à l'Assemblée nationale du Pays de Galles
Anwen Elias 161

Rôle et statut de *Convergència i Unió* en Catalogne et en Espagne
Pierre LISSOT 179

Rôle(s) et statut(s) du parti nationaliste basque en Pays basque français et espagnol. L'incarnation du paradoxe régionaliste des trajectoires françaises et espagnoles
Jean-Marie IZQUIERDO 197

Le succès électoral des partis représentant la minorité hongroise
Szasz Alpar ZOLTAN 217

L'Alliance démocrate hongroise de Roumanie
Réka HORVÁTH 231

La *Volksunie* (VU) : triomphe des idées, défaite du parti
Emilie VAN HAUTE 243

Le Rassemblement wallon (RW) et le Front démocratique des francophones (FDF) : des partis victimes de leurs succès ?
Jean-Benoit PILET 265

Signatures 283

Table des matières 285

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles, ci-après dénommées EUB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique publiée par les EUB et mises en ligne par les Archives & Bibliothèques. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. La mise à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB de la copie numérique a fait l'objet d'un accord avec les EUB, notamment concernant les règles d'utilisation précisées ici. Pour les œuvres soumises à la législation belge en matière de droit d'auteur, les EUB auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayant droits afin de permettre la mise en ligne des copies numériques.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines défectuosités peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les EUB et les Archives & Bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les EUB et les Archives & Bibliothèques de l'ULB ne pourront être mis en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des EUB et des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les Archives & Bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les EUB et les Archives & Bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires sélectionnées par les EUB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux EUB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s). Demande à adresser aux Editions de l'Université de Bruxelles (editions@admin.ulb.ac.be).

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'usager s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Editions de l'Université de Bruxelles et Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :
a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux EUB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.